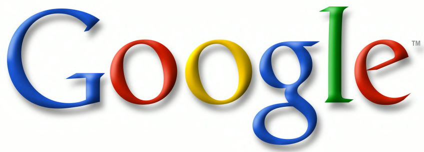






Mélanges d'archéologie et d'histoire

École française de Rome

ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

MÉLANGES

D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

XVIe année. — 1896.

PARIS
LIBRAIRIE THORIN & FILS. A. FONTEMOING, SUCCESSEUR,
4, rue Le Goff.

ROME
SPITHÖVER, Place d'Espagne.

ROMA 1896 — TIPOGRAFIA DELLA PACE DI FILIPPO CUGGIANI.

LISTE

DES

MEMBRES DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

DEPUIS SA FONDATION

Par décret en date du 25 mars 1873, les membres de l'Ecole française d'Athènes étaient astreints à séjourner une année à Rome; « un » savant choisi en raison de la spécialité de ses travaux était chargé » de faire à Rome, pour l'instruction de ces jeunes gens, un cours » d'archéologie, d'après un programme proposé par l'Académie des » inscriptions et belles-lettres ».

M. Albert Dumont fut chargé de cet enseignement par arrêté ministériel du 1er avril suivant; un autre arrêté, du 24 juin de la même année, lui conféra le titre de sous-directeur de l'Ecole d'Athènes.

Année 1873-74.

Les membres de l'Ecole d'Athènes qui séjournèrent à Rome pendant cette année furent (1):

MM. Charles Bayet, correspondant de l'Institut, recteur de l'Académie de Lille;

(1) Aux noms des membres de l'Ecole nous joignons l'indication des situations qu'ils occupent présentement (février 1896) dans l'enseignement ou dans la conservation des musées, bibliothèques et archives. Cette liste devant être publiée désormais chaque année dans le premier fascicule des Mélanges, nous prions instamment nos confrères de vouloir bien nous fournir les renseignements nécessaires pour la corriger, la compléter et la tenir à jour. — A moins d'autre indication, la qualité de membre ou de correspondant de l'Institut se rapporte à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; de même le nom d'Ecole des Hautes-Etudes désigne la section historique et philologique de cet établissement.

MM. Gustave Bloch, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, maître de conférences à l'Ecole normale,

Maxime Collignon, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

Deux missions avaient été rattachées à la sous-direction romaine de l'Ecole d'Athènes; elles avaient été confiés à

MM. l'abbé Louis Duchesne, membre de l'Institut, directeur actuel de l'Ecole de Rome;

Eugène Müntz, membre de l'Institut, conservateur de la bibliothèque et des collections de l'Ecole des Beaux-Arts.

1874-75.

Le décret du 26 novembre 1874, relatif à l'Ecole d'Athènes, porte, dans son article 9: « La section romaine de l'Ecole d'Athènes prend » le titre d'Ecole archéologique de Rome. Le sous-directeur de l'Ecole » d'Athènes ajoute à ce titre celui de Directeur de l'Ecole archéologique de Rome ». Un arrêté ministériel du 28 décembre suivant régla que les jeunes gens qui auraient obtenu une bourse de voyage ou une mission en Italie pourraient, sur la proposition du directeur de l'Ecole archéologique de Rome, être nommés membres libres de cette école. Cette qualité fut conférée à

MM. Duchesne,

Müntz,

Léon Clédat, doyen de la Faculté des Lettres de Lyon;

Berthold Zeller, professeur-adjoint à la Faculté des Lettres de Paris.

Les membres nouvellement nommés pour l'Ecole d'Athènes furent:

MM. Théophile Homolle, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole française d'Athènes,

† Othon Riemann, mort le 16 août 1891, maître de conférences à l'Ecole normale.

1875-76.

Le 20 novembre 1875, un nouveau décret constitua définitivement l'*Ecole française* de Rome; un arrêté du 26 du même mois chargea des fonctions de directeur M. Auguste Geffroy, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), professeur à la Faculté des lettres de Paris. Les membres de l'Ecole furent depuis lors:

MM. Duchesne,
Müntz,
Clédat,
Jules Martha, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

1876-77.

MM. Elie Berger, archiviste aux Archives nationales,
Emile Chatelain, directeur adjoint à l'Ecole des Hautes-Etudes, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris,
Georges Duruy, professeur à l'Ecole polytechnique,
† Emmanuel Fernique, mort le 22 juin 1895, professeur au collège Stanislas,
Léopold Mabilleau, correspondant de l'Institut (Sciences morales et politiques), professeur à la Faculté des Lettres de Caen.

1877-78.

MM. Berger,
Duruy,
Fernique,
Mabilleau,
Maurice Albert, professeur à l'Ecole Saint-Cyr.
François Delaborde, archiviste aux Archives nationales.

MM. † René Grousset, mort à Hyères, le 13 avril 1885, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Grenoble,
Pierre de Nolhac, directeur-adjoint à l'Ecole des Hautes-Etudes, conservateur du musée de Versailles.

1883-84.

MM. Digard,
Fabre,
Grousset,
de Nolhac,
Poisnel,
Ernest Langlois, professeur à la Faculté des Lettres de Lille,
Charles Lécrivain, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse.

1884-85.

MM. Fabre,
de Nolhac,
Poisnel,
Langlois,
Lécrivain,
André Berthelot (h. c.), maître de conférences à l'Ecole des Hautes-Etudes (section des sciences religieuses),
André Pératé, attaché à la conservation du musée de Versailles,
Maurice Prou, bibliothécaire au Cabinet des Médailles.

1885-86.

MM. Fabre,
Langlois,
Pératé,

MM. Lucien Auvray, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale,
Alexandre Desrousseaux, maître de conférences à l'Ecole des Hautes-Etudes,
Léon Pélissier, chargé de cours à la Faculté des Lettres de Montpellier.

1886-87.

MM. Pératé (h. c.),
Auvray,
Desrousseaux,
Pélissier,
† Léon Cadier, mort à Pau, le 26 décembre 1889,
Stéphane Gsell, professeur à l'Ecole supérieure des Lettres d'Alger,
† Hippolyte Noiret, mort à Venise, le 9 janvier 1888.

1887-88.

MM. Auvray,
Gsell,
Noiret,
Cadier,
Alcide Macé, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Rennes,
Louis Duvau, maître de conférences à l'Ecole des Hautes-Etudes,
Etienne Michon (h. c.), attaché au musée du Louvre.

1888-89.

Par décret en date du 30 novembre 1888, M. A. Geffroy fut nommé, pour la seconde fois, directeur de l'Ecole.

MM. Gsell,
Michon,
Cadier,
Macé,
Auguste Audollent, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand,
Arnold Ebel,
Edouard Jordan, chargé de cours à la Faculté des Lettres de Rennes.

1889-90.

MM. Gsell,
Audollent,
Jordan,
André Baudrillart (h. c.), professeur au lycée de Nice,
Camille Enlart, sous-bibliothécaire à l'Ecole des Beaux-Arts,
Jean Guiraud, professeur au lycée de Marseille,
Romain Rolland, chargé de cours à l'Ecole normale.

1890-91.

MM. Jordan (h. c.),
Baudrillart (h. c.),
Enlart,
Guiraud,
Rolland,

MM. Edmond Courbaud, professeur au lycée de Versailles,
Léon Dorez, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale,
Paul Fournier (h. c.), professeur à la Faculté de droit de Grenoble,
Jules Toutain, chargé de cours à la Faculté des Lettres de Caen.

1891-92.

MM. Guiraud,
Courbaud,
Dorez,
Toutain,
Jules Gay, professeur au lycée du Mans,
Frédéric Soehnée, archiviste aux Archives nationales.

1892-93.

MM. Dorez,
Gay,
Soehnée,
Joseph Deloye, (h. c.) archiviste des Basses-Pyrénées,
Georges Goyau,
Henri Graillot, professeur au lycée de Toulouse,
Charles Bourel de la Roncière, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

1893-94.

MM. Deloye,
Goyau,
Graillot,
Bourel de la Roncière,
Emile Bertaux,
Auguste Coulon (h. c.),
Georges Gastinel.

1894-95.

MM. Deloye (h. c.),
Graillot (h. c.),
Bertaux,
Coulon,
Gastinel,
Edouard Beaudouin (h. c.), professeur à la Faculté de droit de Grenoble,
Georges Daumet (h. c.),
Léon Mirot,
Jean Segrestaa,
Georges Yver.

Par décret en date du 27 mars 1895, M. l'abbé **Duchesne**, membre de l'Institut, ancien membre de l'Ecole, en a été nommé directeur.

1895-96.

MM. Bertaux (h. c.),
Coulon,
Gastinel (h. c.),
Daumet (h. c.),
Mirot,
Segrestaa,
Yver,
Albert Dufourcq,
Octave Join-Lambert (h. c.),
Louis Madelin.

LES SUITES DU SAC DE ROME

PAR LES IMPÉRIAUX

ET LA CAMPAGNE DE LAUTREC EN ITALIE

JOURNAL D'UN *SCRITTORE* DE LA PÉNITENCERIE APOSTOLIQUE

(Décembre 1527 — Avril 1528)

La prise et le sac de Rome en 1527 par les troupes allemandes et espagnoles, qui composaient l'armée de Charles-Quint, ont été l'objet de nombreuses relations contemporaines, publiées au lendemain même de cet évènement fameux ou seulement de nos jours. On les trouvera citées et résumées dans le livre récent de M. le Dr Hans Schulz, *der Sacco di Roma*, *Karl's V Truppen in Rom (1527-1528)* (1), auquel on nous permettra de renvoyer.

Le journal publié plus loin et qui s'étend du 6 décembre 1527, jour où Clément VII quitta précipitamment Rome, jusqu'au 17 avril 1528, vient s'ajouter aux sources publiés ou signalées jusqu'ici. Ce sont de simples notes, consignées au jour le jour par un jeune *scrittore* de la Pénitencerie apostolique (2), resté

(1) Halle 1894, in-8°. (*Hallesche Abhandlungen zur neueren Geschichte,* herausgegeben von G. Droysen, Heft XXXII.)

(2) Voici les seuls renseignements que l'auteur nous donne sur lui-même: *12 déc.* « Eodem [die] coepi scripturae amanuensium operam dare sub Angelo Mutinensi ». — *5 janv.* « mei collegae in scribendis (ut aiunt) poenitentialibus ». — *13 janv.* « Die XIII coepi scripturae gallicae operam dare sub Angelo Mutinensi praeceptore ». — *31 janv.* « Dum peterem gymnasium Angeli Mutinensis, qui operas in scriptura mihi pro magistro dat ». — Cf. les deux lettres de « Theodericus Vafer alias Gescheid, scriptor brevium apostolicarum » et de « Jacobus Appocellus, curie causarum Camere Apostolice notarius » (17 juin et 8-20 déc. 1527) publiées par M. J. Mayerhofer dans l'*Historisches Jahrbuch* (1891), t. XII, p. 747-756.

dans Rome, à l'affût des nouvelles, souvent incertaines ou contradictoires, relatives à l'occupation de la ville par les Impériaux, aux négociations pour le payement de la rançon que ceux-ci avaient imposée, aux allées et venues du Pape et des généraux de l'Empereur, ainsi qu'au passage à travers l'Italie de l'armée française, conduite par Lautrec sous les murs de Naples.

Le texte original de cette relation est conservé, sous le n° 5223 du fonds des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, dans un recueil de pièces, formé par Baluze, la plupart concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Italie aux XV[e] et XVI[e] siècles, et dont le détail a été imprimé dans la *Bibliotheca Baluziana* (1), puis dans le *Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecae regiae* (2). C'est un petit cahier de neuf feuilles de papier de format in-folio, pliées en deux dans le sens de la longueur, en manière d'agenda (3), que Baluze avait recouvert d'une chemise de papier (4), sur laquelle il a mis le titre suivant, reproduit dans son catalogue imprimé: « Diarium eorum quae Romae contigerunt anno MDXXVII post captam Urbem ab exercitu Caroli V imperatoris, a die VI decembris usque ad diem XVII aprilis MDXXVIII. »

Ce journal débute, comme il vient d'être dit, au 6 décembre 1527 et la première mention qu'on y trouve est celle du départ précipité du pape Clément VII, qui quitte Rome de nuit pour se retirer à Orviéto avec sa cour, en laissant cependant aux Impériaux cinq cardinaux comme ôtages en garantie du

(1) Paris, 1719, in-12; pars tertia, p. 82-83, n° 544.
(2) Paris, 1744, in-fol.; t. IV, p. 55-56.
(3) Cotés de première main 1-18, ce sont aujourd'hui les fol. 86-103 du ms. latin 5223; ils mesurent 280 millimètres sur 102.
(4) Fol. 85 et 104. — Il n'y a aucune indication de provenance.

paiement de la rançon imposée aux termes de la capitulation (1). — Le 13 décembre, Hernando de Alarcon, l'un des chefs des Impériaux, réclame la reddition de Civita Castellana comprise dans la capitulation; — le 14, on dit que les bagages du Pape ont été pillés, et le bruit court que le Pontife, empoisonné par un breuvage préparé par les Espagnols avant son départ de Rome, n'a plus deux mois à vivre. On apprend en même temps que Lautrec, ayant laissé une partie de son armée au siège de Milan, est arrivé à Bologne. — 22 et 23 décembre, départ de troupes allemandes et espagnoles pour Velletri. — 25 au 30 décembre, difficultés pour trouver l'argent de la rançon; on parle du prochain départ des Italiens et des Espagnols, mais les Allemands doivent rester à Rome jusqu'au paiement de leur solde.

1528, 2 janvier, on apprend le passage par Florence de Lautrec, marchant vers Rome (2); arrivée d'un envoyé du roi d'Angleterre, Henri VIII, porteur d'une déclaration de guerre aux Impériaux s'ils ne quittent pas Rome. — 12 janvier, inondation du Tibre. — 17 janvier, agitation des Allemands, non payés, qui s'étaient déjà réunis le 4, sous la conduite de Philibert de Chalon, prince d'Orange, commandant en chef des Impériaux et d'Alfonso d'Aquino, marquis del Guasto, chef de l'infanterie espagnole; le 11, ils s'agitent encore; — le 20, on craint un nouveau pillage; — le 22, excès des Allemands dans Rome et aux environs.

Le 4 février, on apprend que Lautrec est avec toute son armée à Tronto et se dirige sur Naples; — le 11, on a des nouvelles certaines et détaillées de la victoire qu'il a remportée sur

(1) Cf. Guicciardini, *Storia d'Italia,* lib. XVIII, cap. 5-6 et lib. XIX, cap. 1.

(2) Voir G.-L. Santoro da Caserta, *Dei successi del sacco di Roma e guerra del regno di Napoli sotto Lotrech,* p. p. Scip. Volpicella (Napoli, 1858).

les Impériaux, et le 12, on dit qu'il est arrivé à Pescara. — Le 14 février, les troupes italiennes et les fantassins espagnols, enfin, le 17, l'armée impériale toute entière quittent Rome par la Porta San Giovanni. Ce jour même, à la vingt-deuxième heure, l'abbé de Farfa, Franciotto Orsini, entrait dans la ville, aux cris de: " Francia, Orso Ecclesia „. Mais, sous le prétexte de rechercher les Espagnols ou les Allemands, qui pouvaient être restés encore à Rome, ses troupes se livrent, pendant deux jours à un nouveau pillage. — Le 19, on annonce que Philippe Doria avait capturé, en face d'Ostie, douze barques espagnoles emportant de Rome à Naples plus de cent cinquante caisses d'objets provenant du sac de la ville. — Le 29, on apprend le pillage de Préneste par les Impériaux. — Le 23, a lieu la purification des églises de Rome; enfin le 25, le bruit court que Lautrec a établi son camp devant Naples.

Le 1er mars, on annonce le retour à Rome pour la semaine suivante de la cour pontificale, retirée à Orvieto, tandis que le Pape se rendra à Lorette en accomplissement d'un voeu. — Le 6, nouvelle panique à Rome au bruit de l'arrivée du fils du cardinal Farnese, à la tête de deux mille fantassins et de deux cents cavaliers; c'était une fausse alerte. — Le 7, on apprend l'occupation de Bénévent par Lautrec, qui le 11 est à Foggia. — Le 14, puis le 16, nouveaux bruits, démentis le 19, du retour à Rome de la cour pontificale. — Le 16, on démolit les logements qui se trouvaient au dessus des appartements du Pape dans le palais du Vatican. — Le 22, on a des nouvelles de l'insuccès de la mission d'un ambassadeur de François Ier auprès de Charles Quint et l'on fait courir le bruit d'un combat singulier entre le roi de France et l'Empereur. — Le 24, on annonce une victoire de Lautrec sur les Espagnols à Troia; nouveaux détails, les 25, 26 et 30; les Romains veulent lui élever une statue triomphale au Capitole. — Le 27, mention

de la mort de deux poètes, M. Ant. Casanova (1), décédé quinze jours auparavant, et Andrea Marone (2), depuis quatre jours; la nouvelle de la mort du premier avait été donnée par Pietro Corsi, auteur d'une relation en vers du sac de Rome (3). — 28 mars, détails sur une association de malfaiteurs qui pillait les boutiquiers de Rome. — 30 mars, nouvelles de l'armée de Lautrec; le prince d'Orange aurait été tué, Alarcon blessé et le marquis del Guasto fait prisonnier; autre récit de la bataille de Troia.

Le 3 avril, on apprend que Lautrec est à Melfi; — le 8, le bruit court que les Impériaux sont entrés à Naples; — le 12, que l'avant-garde de l'armée de Lautrec est arrivée devant les murs de cette ville. Mais le 13 ces nouvelles sont démenties: ce sont les Français qui sont entrés à Naples, tandisque les Espagnols campent sous ses murs. — Le 17, nouveaux bruits de l'entrée des Espagnols à Naples.

Tels sont les principaux évènements mentionnés dans ce journal, brusquement interrompu à la date du 17 avril 1528; la suite se trouvait dans un second cahier, qui n'a point été recueilli par Baluze.

Ajoutons enfin que, à côté des faits d'ordre politique ou militaire, qui viennent d'être rappelés, on y rencontre aussi des

(1) Voir Valeriano, *de litteratorum infelicitate* (Amstelodami, 1647, in-12) p. 142, et Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana* (Milan, 1833, in-8°), t. IV, p. 221.

(2) Valeriano, *op. cit.* p. 109; Tiraboschi, *op. cit.* t. IV, p. 226, et Liruti, *Notizie delle vite... da' letterati del Friuli* (Venezia, 1762, in-4°), t. II, p. 104-106.

(3) Trois poèmes italiens sur la prise de Rome sont décrits aux pp. XLII-XLVIII du *Saggio bibliografico* qui précède *Il sacco di Roma del MDXXVII*, narrazioni di contemporanei scelte per cura di Carlo Milanesi (Firenze, 1867, in-32).

anecdotes et des détails d'ordre privé, qui viennent s'ajouter aux documents que l'on possédait déjà pour jeter quelque lumière sur la vie à Rome pendant ces temps troublés.

H. OMONT.

Quod felix diuturnumque sit.

ANNO HUMANAE SALUTIS M.D.XXVII.

December.

Die VI decembris, Clemens pontifex VII, confectis cum Caesareis procuratoribus pacis conditionibus, Roma, nocte intempesta, ad Urbem veterem profectus est, quem cardinales, qui cum eo in arce fuerant, secuti sunt, exceptis Ursino et Caesis, qui obsides dati fuere ac in Rocham Papae missi, et Trivultio, Pisano et Gadi[o], qui jure foederis missi sunt Neapoli.

Eodem die tradita est moles Hadriani Pontifici ab Hispanis, ac intus praesidium Pontificio nomine positum, erectis Mediceis insignibus.

Die XII dictum est impedimentum nescio quod paci esse interjectum, quoniam arx Civitatis Castellanae sese Hispanis dare nollet, quae ut daretur in pace concludenda intervenerat, hocque ab ipsis incolis fieri, cum ut dederentur Pontifex ad eos scripsisset.

Eodem [die] coepi scripturae amanuensium operam dare sub Angelo Mutinensi.

Eodem die dictum est pecuniam, qua exercitus Caesareus persolveretur, Neapoli discessisse, in itinereque Romam versum esse. Haec autem est illa quam Pontifex ex creatione sex cardinalium coegerat.

Eodem [die] audivi principem Orangiae, qui Romam die VIII venit, itinere obviam Pontifici esse factum, ejusque fugam veritus, parum abfuisse quin reduceret; sed tamen, cum se ex con-

sensu ac voluntate Caesaris procuratorum discedere ei probasset, una prandisse, deinde suam quemque viam cepisse.

Die XIII vulgatum est praecedente nocte Alorcum nepotem suum ad Pontificem misisse, quo sciret si ex voluntate sua arx Civitatis Castellanae se dedere recusaret, quidque super hac re agere vellet, et quo ille tutior in itinere esset, complures officiales comitis illi additos esse.

Die XIIII fuit disseminatum litteras, a Pontifice Caesareis ducibus Romae esse redditas, quibus se brevi rediturum ostendebat. Item suppellectilem Pontificis cum impedimentis omnibus a rusticis fuisse interceptam magna cum ignominia.

Item intellexi primum Pontificem duos menses non supervicturum, quoniam antequam discederet ex arce venenatum poculum ab Hispanis datum exhausisset.

Item quidam tabellarius, qui Venetiis Romam venit litterasque domino Joanni Barotio a fratre suo attulit, quae XL aureis signatae erant, ob nuncium episcopatus Bellunensis, cujus Senatus Venetus sibi possessionem dederat, is igitur dixit se in itinere Todis fuisse ibique omnes obsides, qui e manibus Germanorum elapsi erant, offendisse; quem cum interrogassem quot pedites in confoederatorum exercitu essent, respondit ad sex millia, sed maximum equitatum ibi esse, dixitque Camerinum a ducissa possideri, quod Antonius Maria Aoguadrus, Venetorum dux, qui Germanorum tria millia ducit, ad deditionem compulerit.

Item aperuit Odetum Leutrecium Bononiae esse, relictis ad Mediolani obsidionem duodecim millibus hominum, quibus praefecerat ducem Franciscum Mariam Sfortiam et comitem Caiatii.

Die XV espectabatur marchio Guasti cum pecunia, qua, Neapoli huc advecta, impius iste exercitus persolveretur Romaque dein discederet.

Die XVIII inanis rumor fuit Pontificem ex humanis excessisse, ex veneno quod Hispani illi propinarant; sed postea res

ut se haberet probe intellexi, nam ipsi insolito equitandi labore, cum Urbem veterem pervenit, pedes inflati sunt non sine suspicione veneni, quod nihil esse deinceps cognitum est.

Die XIX passim percrebuit redditas esse Alorconio a Pontifice litteras, quibus significabat se omnia quae promiserat integra fide praestaturum dedisseque diligenter nonnullis in mandatis ut pecunia exercitui curaretur.

Item accepi a quodam Hispano, qui ludum Angeli Mutinensis, celeberrimi totius Urbis scribendi magistri frequentat, Caesarem ad Alorcum scripsisse, quod si Pontifex, quando has acciperet, in libertatem non esset restitu[tu]s, statim restitueretur, sique opus esset omnibus copiis in Galliam usque eum deduceret.

Die XXII dissipatum est quemadmodum insequenti die discedebant Roma decem vexilli (*sic*) peditum Hispanorum, ut ad expugnandas Velitras, Pontificiae ditionis urbem, proficiscerentur, una cum quattuor aliis Germanorum. Causa erat quod cataphractis equitibus in ea urbe hospitia non patuissent, quam bono praesidio illa firmata esset ignorabatur, sed tamen suspicabantur nonnulli signa nigra, quae ob praeclaram eorum virtutem in confoederatorum exercitu hoc cognomen sibi soli vendicavere, illic praesidio imposita esse, propterea quod paucis ante diebus visa erant, non longe a Taliaquitio, versus eam regionem iter facere, quare hujus rei eventus magna erat in expectatione.

Die XXIII discessere ab Urbe ad oppugnandas Velitras decem signa Hispanorum quatuorque Germanorum, cum duobus gravioribus tormentis, quae ex arce evexerant cum tribus aliis, ac in ea platea, quae contingit Turrem Sanguineam, in exercitus discessum reposita. Item dictum est Veliternos sequestro marchione Guasti pactis quibusdam pecuniis pacificatos esse cum Caesareis copiis, quare sequenti die qui ad Velitrarum expeditionem profecti erant redituros. Multae Italicorum peditum cohortes, quae pridie Romam venerant, Viterbium versus in hyberna abiere.

Cognovi pariter eodem die Matthaeum Gibertum, episcopum Veronensem, ad Pontificem accessisse rudemque administrandarum publicarum rerum a Pontifice petiisse, quo tota mente rebus divinis studiisque operam dare posset, quod illi Pontifex invitus concesserit, deprecante tamen hoc episcopo Theatino, qui et ipse itidem magistratibus ac dignitatibus omnibus se abdicaverat ac sejunctus ab omnibus humanis, fragilibus et caducis in solitudine cum quibusdam aliis contubernalibus colendis diis discendoque vacabat.

Die XXIIII rediere milites qui pridie ad Velitras profecti erant, sed mane dicebatur quod postquam eatenus progressi erant resque inter Veliternos composita esset ut cataphractos equites in urbem admitterent ad oppugnandam Sarmonetam ituros, quae cum principem ex se habeat, seorsum imperium administraret.

Die XXV, qui fuit Natalis Domini Jesu Christi, dictum est expectari alias a Pontifice pecunias, ut una cum illis sexaginta millibus aureorum, quae marchio Guasti nudius tertius Romam advexerat, exercitus Caesareus omnino persolveretur. Praeterea quod Pontifex denunciavit exercitui confoederatorum ut ex ditione sua decederent, nisi se inimicum habere vellent. Insuper quod Veneti Ravennam, Cerviam, Codignolam, quae Pontifici subjectae erant, occuparunt jam multis ante diebus.

Die XXVIII censa sunt omnia Hispanorum peditum capita, quod castrensi nomine resignare milites vocatur, nihilque aliud memorabile gestum.

Die XXIX lustrati sunt Hispani pedites, quod militari vocabulo monstrare dicitur, ut sequenti die stipendia illis erogarentur.

Item sparsum est Lothrechium ad obsidendam Senam cogitare eoque iter dirigere coepisse. Item quod Senenses ad Caesareos duces homines cum hisce mandatis miserunt, ut nisi posteaquam Romam cepissent ad evertendam Florentiam redirent, quemad-

modum ex itinere sibi benigne recepissent se de honestis pacis conditionibus cum foederatis principibus acturos, easque quoquo modo cum eis transacturos.

Item quod ut exercitus iste Caesareus diutius Romae commoretur in causa fuit, quippe unus ex his Neapolitanis, quos Pontifex cardinales creare crediderat, dignitatem respuerit, quare aliunde pecunia fuit conquirenda.

Die XXX audivi Hispanos omnes Italicosque milites qui Romae essent omnino, die Solis aut Lunae proxime futuro, ab Urbe recessuros, Germanos vero mansuros, donec stipendia omnia accepissent.

ANNO A PARTU VIRGINIS M.D.XXVIII.

Januarius.

Die II januarii vulgatum est Lotrechium cum exercitu Romam versus iter faciens (*sic*) Florentiam praeteriisse, ubi tanta omnium laeticia fuerit exceptus, ut cives paratos cibos militibus dederint gratuito.

Item dum colloquerer vesperi a coena cum Calvo, ac de protonotario Gambarae incidisset sermo, is ab eo mihi et eloquentiae Tullianae satis peritus et sacrarum disciplinarum consultissimus est demonstratus.

Hic, quando adhuc obsides Datarius Matthaeus Gibertus, episcopus Veronensis, scilicet, episcopus Pistoriensis cardinalis Sanctorum Quatuor, ex fratre vel ex sorore nepos (id enim mihi incompertum est), episcopus Sypontinus cardinalis Montensis itidem nepos, episcopus Pisanus, Jacobus Salviatus, ac cardinalis Rodulphi frater, in manibus Germanorum erant, persolvendae illis pecuniae nomine a Pontifice promissae, Romam ex Britannia venit, quo paulo ante Urbis direptionem nuncius (ut nunc locuntur) a Pontifice fuerat missus, cum Regis attestationibus duabus, una qua attestabatur exercitui Caesareo, nisi quamprimum ex Urbe caeteraque Pontificia ditione decessisset,

bellum justum se Caesari indicere posse reputaturum, propterea quod cum Rex creatus sit, jurejurando astrictus fuerit se Ecclesiae ac Pontificum acerrimum defensorem atque protectorem fore, altera qua denunciabat Pontifici nullam speraret ex universo suo Regno utilitatem emolumentumve ex iis litteris (quas vocant expeditiones) donec captivus fuisset. Sed hoc ab ipso fictum fuisse creditur, ne Caesareus exercitus magnae consequendae a Pontifice pecuniae spem haberet. Quod tamen incassum factum est.

Igitur, durante sermone de hoc protonotario Gambarae, cognovi quemadmodum, Leonis X Pontificis tempore, cum bellum in Insubribus adversus Gallos moveret eum recepisse ipsi Pontifici se Alphonsum Ferrariae ducem necaturum, qua re patrata cardinalatus est illi promissus. Angebat enim et excruciabat Pontificem haec continens cura quod ipse Alphonsus erat Gallorum foederatus, cumque copias suas, duce Prospero Columna in Insubres transmitteret, ille Ferrariam egressus cum non contemnenda militum manu non procul a Regio Lepidi magnum incommodum atque detrimentum illis attulerat; sed postea ab incoepto destitit incerta de causa, unde protonotarius Ferrariam petivit nonnullosque ex Lateronibus ducis sollicitavit ut eum interficerent, quod illi promiserunt. At, clam hoc duci nunciato, dux jubet eos ut simularent se rem perfecturos. At protonotarius, dum id segnius tardiusque fieri quam crediderat, suspicatus, id quod erat, ducem rem omnem cognovisse, sese inde furtim surripuit. Quapropter dux, facto per testes contra illum (quod ita appellant) processu, omnibus declaravit eum parricidam fuisse, sumsit etiam de nonnullis hujusce sceleris consciis supplicium, habita diligenti per tormenta quaestione.

Die III Germani concilium habuerunt de accipiendis tribus stipendiis ac de dandis tredecim aureis ipsis principiis; quod cum milites libenter accepissent, ipsa principia non ratum habuere, dicentia se totidem duplicata stipendia accipere velle, quot singula militibus data essent. Sic re infecta, concilium solutum, furente magna cum vento pluvia, ac in insequentem diem dilatum.

Item mortuus est Antonius ex Valle Vulturena, vel ut alii volunt Tellina, qui inter Germanos, sub duce Joanne Stampio, militabat, in domo Calvi angina suffocatus, in cujus crumena reperti sunt quatuordecim cum dimidiato aurei, quos Gaspar Pisognius, ejus commilito et contubernalis, Brixianus, apud se tenuit, non communicata eorum parte cum Joanne Cromero, ejus itidem commilitone atque contubernale, graviter tamen expostulante atque vehementer id efflagitante.

Die IIII Germani conventum peregere, in quem processerunt princeps Orangiae, summum in exercitu Caesareo locum tenens, et marchio Guasti, Hispanorum peditum ductor; sed nihil constitutum, res in posterum diem prolatata (*sic*). Procellosus dies fuit; tonitrua fulguraque de caelo ceciderunt.

Die V congregationem fecerunt Germani, in qua decrevere ut se omnibus, militari more monstratis, tria stipendia acciperent quae a ducibus fuerunt oblata; pariterque principi Orangiae, qui antea nomine tantum et superficie tenus dux totius exercitus fuerat, summam imperii detulerunt, addito quoque Hispanorum consensu. Item marchio Guasti Neapolim discessit pecunia anquirendae (*sic*) causa. Item divulgatum fuit Lotrechium Senam ut oppugnaret iter tendere. Nec defuerunt qui dixerint Senenses res suas cum illo composuisse, his conditionibus ut illi commeatus omnis generis darent et tria millia peditum auxiliariorum, suis ipsorum stipendiis persolutorum, donec bellum desineret.

Audivi eo ipso die facinus memoratu non indignum, quod nudius tertius acciderat. Nam Baptista quidam, patria Castellanus, quae in Piceno est, Joannis Barotii, patricii veneti, pernecessarii mei collegae in scribendis (ut aiunt) poenitentialibus, qui in palatio cardinalis Sanctorum Quatuor, quae fuit Cancellaria vetus, commorabatur, a quo Joanne ipse hic audivi scortum satis elegans, aetate satis integra, nomine Lucretia, calamitosissimis illis Romanae direptionis diebus apud se domi aluerat alebatque. Sed cum in eodem palatio diversaretur dux Germanorum, cum ipso signifero aliisque compluribus, ille Baptista

dederat operam ut illos sibi conciliaret, benigne et familiariter illos tractando. Itaque Germani conversabantur cum eo in cubiculo valde intime, qua re hujuscemodi hominum benevolentia facile allicitur. Caeterum inter conversandandum (*sic*) ipsorum unus, cui Augustino nomen erat, amore Lucretiae captus est, mutuamque illa in amando (ut sunt varia et mutabilia foeminarum ingenia) Germano vicem reddebat. Ita res diu latuit, Germano tamen quotidie cum Baptista conversando, postremo usu venit ut quadam die Baptista cum Julio Cardello, qui et ipse poenitentialium scriptor est, colluderet resque in multum noctis producta esset, unde, cum a ludo desisterent, Julius non auderet domum suam ire ob militum periculum, quod illi, si exisset, imminebat. Quare Baptista eum apud se tenuit ac inter se meretricemque medium in lecto collocavit. Quocirca, cum dilucesceret, illa occasionem rata libidinis et amoris sui explendi, rem Augustino denunciat, unde ille excandescens, statim ad Baptistam se contulit, tenensque manu Lucretiam, questus est cum ipso quod alius cum eo cubasset, tanquam si res sua esset. Deinde cum eam abduceret, Baptista conquerens de eo, remque hanc se duci narraturum minitans, ille stricto gladio est insecutus, et, nisi se intra cubiculum quoddam e vestigio confugisset, illi profecto vulnus aliquod inflixisset; sic raptor rapta potitus. Ea autem tanquam furia incendiorum aliorum causa fuit; nam cum ille pollicitus sit se eam desponsaturum, quod, inquit, nisi tribus aureis pro expensis quas ab hac domo accipere debetis contenti estis, quos vobis cardinalis, suo nomine dat, multi hic habitant alii mercatores nobilesque a quibus multo plus aequata omnium parte vobis dari potest, quando hic habent suppellectilem mercesque suas omnes. Quare illi postero die nisi sibi decem aureis singulis quibusque diebus erogarentur palatium direpturi sunt comminati, et exinde portam posticumque dispositis duobus qui vigilarent, nec aliquid efferre sinerent, obsedere. Retexit illa praeterea quamplurima ejusdem Baptistae scelera atque flagitia quae clam habebantur. Qui mihi duplici reprehensione dignus esse videtur, et quod meretrici omnia arcana sua commiserit, et quod cum eam ingenio molli et procaci domi haberet, familiaritatem juvenum militum non cavit.

quibus in praesentia omnia praesertim talia facinora impune licent.

Inseram huic quoque facinus ridiculum, quod, quia in eadem domo et paucis ante diebus accidit, huic loco adjungendum esse videtur. Petrus Stella, Brixianus, qui nunc vice cardinalis in Poenitentiaria fungitur, habebat domi ancillam, cui nomen dicebant Claram, servumque, qui Faustinus vocitabatur. Clara erat admodum corpulenta atque alvo multum prominenti; sic quadam nocte doloribus colicis laborare coepit, Faustinus statim ad medicum, qui in ea ipsa domo habitabat, mittitur scitatum quae remedia sint huic malo adhibenda. Ille, ut vitreos malos (quas vulgus ventosas appellitat) adhibeant. Hoc cum Faustinus domino retulisset, dominus signatis manu forulis ibi ventosas esse ait, acciperet statimque admoveret Clarae laboranti. Forte fortuna illic intus fuere quoque duo urinalia post quae ventosae latebant, ille Faustinus, ut erat homo simplex (et ut ita dicam) fatuus, existimans urinalia ventosas esse, rapit illa et ad Claram accurrit doloribus apprime vexatam, quaesivitque ab ea quo in loco ventosas poneret; illa super nates respondit. Ita ille accepto magno stuppae pugno concremat alterumque urinalium super natem imponit, quare illa ardoris malo sentito : Quid egisti ? furcifer. Quid egisti ? me totam concremasti. At ille non ego id feci, ventosam tantum adhibui. Sed illa, cum natem exustam haberet, urinale dejecit, quod, cum manibus sublevasset. Haud miror, inquit, me totam arsisse cum hoc urinale sit, non ventosa ; et sic doloribus colicis ob malum gravius liberata est. Quare ille tristis ploransque : Parce mihi, parce, domina, inscienter hoc feci. Domina autem appellabat quod ab ea plurima in se commoda proficiscebantur. Ille autem, mali quod imprudenter commiserat conscius, sequenti die integro latuit, ne Clarae erga se odium praesentia sua irritaret, sed purgatus mox in ejus gratiam rediit.

Die VII dictum est Lothrechium Florentiam venisse quo res inter Florentinos, qui se expulsis et eliminatis Mediceis in libertatem vendicarant et Pontificem componeret, acturumque eum existimatur eodem tempore quo Senenses sibi adjungat.

Item Albertum, Carporum principem, in Gallia, Fredericumque Bozolam in exercitu Lotrechii ex humanis discessisse.

Item hodie Germani concilium peregere, in quo statutum est ut die Veneris proxime futuro monstrationem facerent, sabbatoque pecuniam acciperent, Dominico conventum instaurarent, in quo deliberarent quam in partem illis esset eundum.

Die VIII accepi ab Hispano milite, qui gymnasium Angeli Mutinensis, qui operas in scriptura pro magistro dat, celebrat, Albericum, comitem Belgiosi, Romam Mediolano pervenisse, qui dixerit Ticinum, ac pleraque alia quae Lotrechius ceperat Antonium Levam de integro recepisse.

Die IX Joannes Cromerus Germanus, qui in domo Calvi ejusque impensis hospitatur, hastico ludo more Germanorum cum Joanne Gosmitio concurrit in Campo Florae, qui ex equo dejectus magno spectantium omnium clamore est derisus; uterque autem pedibus claudicabat, sed Joannes Gosmitius manibus etiam captus erat, sic ille domum moestus lutoque undique respersus rediit. Postmodum convivium celebrarunt, in quo victori ejusque sectatoribus primus locus datus est, nec inde discessere nisi omnes ebrii usque ad noctis conticinium illic pernoctaverunt.

Die X venit dominus de Genevres, Flamingus, Neapoli, qui attulit viginti millia nummum aureorum. Item quatuor Germanorum vexilla monstram fecere, ordinatim deinceps alia illud idem factura.

Ebrius fuit Gaspar Pisognius hoc die.

Die XI Germani omnes lustrati sunt, incerti tamen quo die ad nummos essent perventuri. Insoliti venti turbinesque cum hymbre commixti fuere, quas ob res vulgus credit proditionem denunciari mortalibus atque adeo impendere.

Die XII Tyberis auctus diuturnis pluviis alveum excedere coepit et Urbis proximiorem sibi partem inundare. Venti procellaeque quasi prodigiosae fuere.

Puella praestanti et integra forma domum ad Gasparem Pisognium Brixiensem venit, qui Italus inter Germanos tamen militabat apud Calvumque hospitabatur. Hic captus illius amore paucos ante dies fuit. Itaque rem ita sollicitavit ut cito voti compos efficeretur per puellae novercam, quae eam domum usque ad Gasparem deduxit, ibique simul pransa est. Caeterum puella apud Gasparem mansit.

Die XIII coepi scripturae gallicae operam dare sub Angelo Mutinensi praeceptore.

Die XV audivi vocem, cum essem scribens in supremo Calvinae domus cubiculo, quae " Franciam, Franciam " claro sonitu conclamavit, quae vox bis geminata (ut fit in victoriis) praejudicium est futurae Francorum felicitatis. Ea autem vox unde vel a quo prolata fuerit inscius sum, sed mihi humana clarior de coelo descendisse visa est.

Die XVI factus sum obviam Andreae, coaetaneo meo ac amico carissimo, qui indutus albo vestitu pridie ejus diei vesperi Romam venit, ex Genua advectus Hostiam appulit. Inde ad Urbem profectus, is mihi nunciavit quemadmodum quinque Germanorum millia nigrae factionis ipse diem antequam Taurino discederet illac praetergredi Mediolanum versus viderat, mensem autem in itinerere absumpserat.

Die XVII Germani concilium habuere indignabundi quod sibi promissa toties stipendia non darentur; quare urbs trepida solicitaque fuit, ne eorum ira contra se evomeretur. Usque ad meridiem a summo mane congregati stetere, miserunt duces ad principem Orangiae, quid de pecunia esset facturus percontatum, in vestigio responderet utrum eos persolveret an dimitteret. Quibus princeps, taciturnus primum, dein ita respondit. Praefatus tamen primo nonnulla, quod humanitate et liberalitate Caesareae Majestatis creatus est summus dux in exercitu, ut quatriduum et expectarent, quando tamdiu expectassent donec ad marchionem Guasti Neapolim scriberet, ut pecuniam illis cu-

raret. Cui duces responderunt hoc fore ut in praeterito fuisset, cum de die in diem illis pecunia promitteretur nec tamen persolveretur. Quibus princeps se nihil unquam illis promisisse (quod duces ipsi fassi sunt), cardinalem Columnam et marchionem Guasti spopondisse ea quae promissa illis fuerint, praestitisseque ac repraesentasse ea quoad ejus fieri potuit; quod si aliquid non sit servatum, non eorum de causa sed pecuniae egestate factum fuisse. Sic illi contenti fuere quatriduum expectare illius responsum de pecunia; interposuit princeps nonnulla dictitans Gallos foederatosque principes magis pecunia indigere quam ipse Caesar. Quibus verbis insinuavit ne aliquid magni auderent de discessu suo ut foederatis inservirent, quoniam nummis carerent.

Item eodem die expectabatur Ugo Moncada, prorex Neapolis, Alorcus et marchio Guasti, quod ante facti fuerant certiores de hoc tumultu, quem ob pecuniam Germani facere vel velle praesagiebatur, ut ipsi tanto malo aliquo modo mederentur, quod tamen sine argento non fiet, adeo Germani irati sunt.

Die XIX dictum et Lotrechium ulterius Romam versus progredi, cum non parva hominum suspicione quod jam Senenses cum eo amicitiam sanxerint, sed simulaturum appropinquare Urbi cum exercitu, ut legitime se dedere possint.

Die XX Germani concilium habuere, in quo decreverant ut singuli, acceptis duobus scutatis, expectarent tantisper dum princeps Orangiae iret Neapolim rediretque. Ita solutum concilium. Sed cum hoc contentos fuisse eos poenituisset, post dimidiatam horam rursus conventum instaurant, qui dum agerent magnopere civitas sollicita fuit ne in domorum direptionem eorum ira verteretur. Quare infinita capsarum aliarumque rerum multitudo in Molem Hadriani est comportata. Nihil tamen ab eis conclusum, praeterquam quod insequenti luce ad congregationem redirent. Hic dies fuit magni pavoris ac trepidationis plenus, solemnitasque fuit Sancti Sebastiani. Campus Florae et Platea Judea mane a ferocientibus Germanis vino, pane aliisque cibariis, quae proposita erant venalia, spoliata ac direpta sunt, unde terror incessit universam Urbem.

Die XXI Germani conventum repetiere, in quo conclusum est ut singuli pedites acciperent binos scutatos postero die, deinde decem dies expectarent.

Item intellexi quemadmodum marchio Salutiarum conjunget se cum Lotrechio, Urbinas vero cum octo millibus peditum perget ad obsidionem Mediolani, quae jam tandem vix digna sunt ut credantur.

Die XXII traditi sunt singulis peditibus Germanorum bini scutati, principiis vero terni. Item princeps Orangiae discessit Roma Neapolim cum decem Germanorum ducibus, ut an aliquis modus sit inveniundae pecuniae pervestigent, qua Germanis satis tandem aliquando fieri queat.

Die XXIII venit Romam cohors una peditum plenissima quam ducebat Fabricius Maramaldus, hanc castrensi vocabulo colonellum dicunt. Item dictum est Bregantinos Andreae Doriae hostia Tyberina obsidere ne vinum Neapoli Romam advehatur.

Die XXIIII audivi quod cohors, quae stipendica Caesarea sub Fabricio Maramaldo mo[v]eret, Romam venisse ut praesidii causa Senam iret, item quod Germani, nisi persolvantur, Neapolim in hospitia concedent. Item Germani hodie diripuerunt Marinum, quod est sub ditione Ascanii Columnae, cum heri itidem depraedati essent villam nobilis cujusdam Romani, quam materna lingua Casalium vocant, ubi interfecerunt quatuor Hispanos archiscopplettarios, qui a domino illic tutelae et praesidii causa impositi fuerant. Dictum est etiam quod nonnulla insignia Germanorum volunt pergere ad diripiendam Frascatam, oppidum cardinalis Columnae; quod si fiet, creditur quod erit causa alienationis Columnensium a Caesare. Item audivi a Calvo Senatum Populumque Romanum litteras a Caesare accepisse, quibus eos consolabatur significabatque quod ea quae passi fuerant se invito accidisse, dum milites sui Pontificem ad pacem cogere vellent.

Die XXV cognovi quemadmodum quaedam vexilla Aloisii Gonzagae ex Anguillaria Romam venerunt. Item quod Urbinas

misit ad Caesareos istos duces tubicinem, qui quid attulerit incompertum habeo. Item quod Abbatinus Farfae est Bracciani cum octingentis fere militibus, ex quibus quadringentos archiscopplettarios habeat, quos ab exercitu foederatorum duxerit eo in praesidium.

Die XXVI intellexi quid nuntiatum venerit tubicen ab Urbinate ad Caesareos missus, ut scilicet, nisi in campis apertis copiam pugnandi fecissent, ipse eos Romae aggrederetur. Item percrebuit quindecim vexilla peditum exercitus foederatorum Tybur esse ingressa, subsequi etiam Urbinatem eodem cum marchione Salutiarum, quod argumentum est Lotrechium appropinquare, quoniam illi ejus humeris innixi hoc audere arbitrantur. Item dictum est octingentos archiscoppletarios Senam esse ingressos, qui a Lotrechio illo mis[s]i sunt nomine amicitiae.

Die XXVII Hispani vetavere ne quicquam in arcem ferretur, cum ciborum et vini, tum aliarum rerum, quae illuc civibus et negociatoribus prae metu, ne Urbs iterum diripiatur, mittebantur. Dispositi autem ab eis sunt ad hoc curandum quatuor sexve scopplettarii in ipso Pontis Aelii aditu, qui quam diligentissime mandata custodiebant.

Die XXVIII dictum est exercitum foederatorum appropinquare. Venti horribiles fuere, tonitrua, fulgura, procellae, quae intermissa toto die duravere.

Die XXIX audivi a fratre Ambrosio, vicario Dominicani ordinis, in coenobio Minervae, qui praeceptor meus in logica fuit, quod isti Hispani divulgarant Rentium Ursinum esse mortuum, Andream vero Auriam captum in Sardinia a prorege ejus insulae, qui eos aggressum est, dum obsiderent quoddam munitum ejus loci oppidum, Rentiusque in praelio est interfectus, Andreas vero captus, galeris insuper omnibus praeter quinque amissis. Quae nugae (ve vobis Caesariani) in vestrum caput breviter cadent. Nam id nec verum nec verisimile est, cum dicatis proregem ejus insulae ad eorum adventum conscripsisse decem

millia peditum lectissimorum, quibus illis obviam iret, cum universa Sardinia addita etiam magna Hispaniae parte tot milites dare non valeat. Item audivi milites foederatorum non Tybure esse, sed illac praetergressos Vigovari et in circumjacentibus villis consedisse, Vallemque Montonem occupasse, locum peropportunum Neapolitanis commeatibus. Item quod cardinalis Columna Caesarianorum jam hostem esse prae se tulit.

Die XXX dictum fuit exire hoc die tempus praestitutum ab Germanis principi Orangiae, quo pecuniam invenire possent, qua ipsi persolverentur.

Die XXXI dictum est nobiles Neapolitanos dedisse mutuo Caesari centum et quinquaginta millia nummum aureorum, quae principi Orangiae ejus nomine dederint, ut Germanos caeterosque milites persolvere possit, principemque cum omni pecunia die Solis, qui perendie erit, Romam venturum.

Item venit in Urbem Fabricius Maramaldus cum omnibus suis cohortibus, quae ad viginti vexilla erant, confecto eo die magno itinere; nam discessit ex Regnano et circumjacentibus castellis atque villis ubi hyberna habuit, mane vesperique Romam ingressus est. Quem ego dum peterem gymnasium Angeli Mutinensis, qui operas in scriptura mihi pro magistro dat, praetereuntem vidi juxta compitum illud quod Scrofa dicitur, interque ejus milites circiter septingentos scoppletarios, archiscoppletariosque numeravi; summa vero omnium, adjunctis etiam hastatis, fuit ad mille et octingentos, qui omnes in Quirinalem collem diversati sunt, ut postero die digrederentur irentque in stativa in villas, oppida, castella cardinalis Columnae.

Februarius.

Die primo, quod bonum, felix faustumque sit, vulgatum est Lotrechium pervenisse cum exercitu Truentum versus flumen, quod dividit Picenum a regno Neapolitano, ut ipsum transiret eoque itinere Neapolim tenderet. Item quod cohortes Fabricii

Maramaldi concedent cras ad Praeneste, Gallicanum, ac in circumvicina castella.

Die II partem exercitus Lotrechii esse propre Bononiam intellexi. Item cohortes Fabricii Maramaldi discessisse ab Urbe. Item quod Pontifex, simulac impientissimus iste Caesareus exercitus Roma profectus erit, in Vaticanum palatium redibit.

Die III audivi ab Antonio Odeschalchio quod discessus Caesarianorum ab Urbe differetur ad summum ad quindecim dies, tunc enim ulterius Gallos in regnum processuros; horum Caesarianorum moram longiorem factam fuisse ob quaedam impedimenta Gallis objecta, quae tamen levia sunt quae ab eis summoveantur.

Die IIII audivi ab Vincentio Palavicino, qui affinis aut necessarius Francisci Formenti cum eo habitat ac vivit, cum tamen suam praestet operam Jo. Michaeli Palavicino, vini mercatori, qui hodie Neapoli est mercimonii nomine, Lotrechium Truenti esse cum universo exercitu, ejusque hanc esse summam: tredecim millia archiscopplettariorum Italicorum, duo millia peditum Vasconum ac Biscainorum, decem Germanorum factionis nigrae, tria Helvetiorum, septingenti cataphracti equites, mille et octingenti levis armaturae.

Item quod marchio Guasti discessit Neapoli Romam versus cum pecuniis, quibus duo stipendia persolvat exercitui.

Item quod imposuerunt navibus quaedam tormenta Caesariani qui Neapoli sunt, ut ea mittant Romam ad exercitum, quae levia sunt et, ut aiunt, campestria, quia facile moventur et sunt agilia ad circumvertenda. Item quod in navalibus nulla penitus est gutta vini vendendi esseque homines in spe quod hodie ingressae essent aliquae naves Tyberim, nisi maricinus obstitisset; maricinum appellant navicularii non gravem in mari tempestatem.

Die V intellexi quod Caesar in Hispania summa industria providit de pecuniis, quae sunt fere ad quadringenta millia num-

mum aureorum, quorum ducenta millia cogitat mittere in Germaniam ad conscribendos novos Germanos, ducenta vero alia millia in Italiam ad exercitus novos inauthorandos, cujus nuncii author fuit Thomas Selvagus, Genuensis mensarius, qui dixerit se de hac re per literas ab correspondentibus suis certiorem esse factum. Item quod ii qui dicti sunt superioribus diebus exercitum foederatorum esse, qui Tybur venisset, fuit quidam nobilis ex familia Contorum, qui cum nonnullis suis sectatoribus in oppida et castella sua iverit, quae juxta Tybur habebat. Item quod cras discedent quaedam vexilla Germanorum, ut eant obviam defensionis nomine pecuniae, quae Romam advehitur ex Neapoli ad exsolvendum exercitum.

Die VI Germani concilium habuere in quo tractatum est ut singuli pedites acciperent bina stipendia, sed plebs hac re contenta non fuit, quia vult ad minimum quaterna, quod nisi fiat comminata est se Neapolim ituram, conciliumque in tertium diem repetendum distulere. Item quod perendie venient princeps Orangiae, marchio Guasti et Ugo Moncada Romam, qui afferunt nummos pro duobus stipendiis universo exercitui. Item audivi ab protomagistro equorum marchionis Guasti, quod exercitus commorabitur Romae ad summum duodecim dies eosque milites qui novi conscripti sunt in regno huc versus iter facere coeperunt, ut conjungant se cum reliquo exercitu.

Die VII accepi ab proquaestore Caesarei exercitus quod omne bellum Italiae vertetur in regnum Neapolitanum, quod verbum illi nolenti excidit. Item cognovi a Jo. Antonio Odischalchio quemadmodum cras expectantur princeps Orangiae et marchio Guasti cum pecunia. Item quod revocarunt Romam ex Corneto equites levis armaturae, cum quibus creditur quod inter veniendum illi, qui foederatorum militiam secuntur, vellicationem aliquam tentabunt. Item quod sequenti hebdomade ad extremum iste exercitus Roma discedet, abstinens ab inferendis civitati injuriis.

Item communis est omnium opinio Lotrechium cum exercitu Truentum transisse in agrum Neapolitanae ditionis; nam accepit

ab rege suo litteras ut incoeptum persequeretur viriliter ac animose; nam desperata omni pacis spe cum Caesare ineundae ad bellum omnem curam vertisse, duo enim auri milliona, quae ab clero universaque Gallia exegit ac comparavit pro redemptione filiorum, nunc ea deplorata atque conclamata ad Italicum bellum destinasse. Item cognovi ab eodem Antonio, quod causa cur Lotrechius hac tota hyeme subsidit cum exercitu in agro Bononiensi, fuit quia agebatur de pace inter Christianissimum Regem ac Caesarem, quae nequaquam convenit inter eos, unde ad bellum eorum iram versam esse; perniciosissima profecto res.

Die VIII intellexi quod cardinalis Columna mittet perendie ducentos archiscopplettarios Taliacotium in praesidium, quod est argumentum manifestum quod ab ea parte non parum timetur a Gallis.

Die IX vulgatum est Lotrechium cum exercitu Truentum secundo istius mensis die transisse cum omni exercitu, facto gravi praelio cum Caesarianis, qui in ripa fluminis dispositi erant, ut eum arcerent a transitu, in quo plures (ut fit in loci iniquitate) ex Lotrechianis occiderint; fusi sunt tamen foede Caesariani. Hocque Calvus accepit ab Alexio Romano, chartae mercatore, qui diceret se accepisse a quodam mercatore Bergomate, qui, exercitum Lotrechii mercimonii causa sequutus, ob quaedam negocia Romam venerat. Dixitque, eodem quoque authore, exercitum Lotrechii constare sexaginta millibus hominum ad pugnam peraccomodatorum cum appendicibus, quotidieque magis ac magis augeri novis militibus. Sed maxime admirabilis in eo exercitu esse legio Italicorum, qui fere omnes archiscopplettarii sunt.

Item dictum est Principem perendie, qui erit dies Martis, cum marchione Guasti Romam haud dubie venturum cum pecunia. Item audivi a Paulo Neapolitano amico meo omnes Caesaris copias intra tres dies Romam conventuras, ubi Caesarei duces communi omnium consilio decernent quod de belli mole erit agendum. Item Neapolitanos Caesareis ducibus esse attestatos, quod nisi Lotrechio in campis patentibus Neapolim tendenti sese opponerent, se ejus impetum ac iram minime oppe-

riri velle, sed rebus suis, ut possit commodius, consulturos pacemque ab ipso petituros.

Die X confirmatum est Lotrechium cum exercitu Truentum transfretasse; variis tamen opinionibus alii asseverant eum sine tumultu, quia nullus transitum prohibuit transmeasse. Alii dicunt atrocem pugnam esse conflatam in transeundo, prohibebant enim bis mille et quingenti Germani, ii scilicet quos Lanoius in Italiam traduxerat, qui in Hispania Caesari ad corporis custodiam fuerant. Hi igitur, dum impedire Lotrechium conantur, audacter pugnam capessunt, et, dum pertinacius resistunt, occidione occisi sunt; neque autem Lotrechius incruentam victoriam adeptus, nam caesis totidem quot ipsi erant, strenuissimus etiam quisque, qui ibi pugnavit, aut occidit, aut graviter vulneratus praelio discessit. Item multi opinantur eum non iturum Neapolim in praesentia, sed in Apuliam, ut prius vectigalia regni in usum suum convertat, et ad inopiam Neapolim redigat, non permisso ut quisquam commeatus eo convehat; postmodum Neapolim petiturum, si resistat obsidione cincturum ac invitam ad deditionem redacturum.

Die XI venere Romam ex Corneto omnes levis armaturae equites, qui illic hyemarunt. Item ex diversis locis complura alia peditum vexilla. Item princeps Orangiae ac marchio Guasti cum pecunia. Item dictum est quod nefarius Caesaris exercitus in quartum aut quintum diem vasa colliget atque discedet in Regnum.

Item cognovi a Paulo Neapolitano centurione, quod Lotrechius in transitu Truenti interfecit ad tria millia Germanorum, multos Hispanos et magnum volonum numerum, qui ab Caesarianis pro ripa dispositi fuerant, amissis circiter tribus copiarum suarum millibus. Quo facto Hispani Germanique, qui Romae sunt, aliquantulum trepidare coeperunt, cum dispersum exercitum nunc primum cogere incipiant.

Die XII dispersum est primum Lotrechii agmen Aternum, quae Peschara est, pervenisse. Item vidi triginta ac tria vexilla

Italicorum peditum, qui Roma ex hybernis venerunt, ut omnis exercitus conjungatur; item nonnullas equitum levis armaturae turmas. Item audivi ab Calvo quod Caesareus exercitus in Brucios ire volens, ut Lotrechio occurrat, per Arietem deinde Aquilam iter faciet.

Hodie Germani concilium habuere, in quo decretum est ut singuli senos scutatos accipiant ex Urbeque in expeditionem exeant, et singulo quoque mense bina stipendia sibi dinumerentur, donec nomen conflatum deraserint penitus atque deleverint.

Die XIII dictum est quod levis armaturae equites et Itali pedites cras discedent ab Urbe, altero deinde partem Hispanorum peditum, altero reliquos omnes, altero vero totum Germanorum agmen. Hodie Germani secretum concilium habuere in palatio cardinalis Columnae, inexploratum habeo quid decreverint.

Die XIIII discessere ab Urbe Itali pedites et omnes Hispani levis armaturae equites, et praeterea multa vexilla Hispanorum peditum cum tormentis ac plurimis munitionis carris; discessitque cum eis marchio Vasti. Hodie Germani arcanum concilium habuere super profectione.

Accepi item a Calvo, quod ipse a Thoma Ruscha Novocomensi acceperat, Lotrechium die Martis proxime praeterito nondum Truentum transisse, sed tantummodo ejus primum agmen traduxisse, esse tamen in procinctu ut transiret cum omni exercitu, jactis tribus super flumen pontibus; de hisque rebus Neapoli Romam allatae sunt litterae ad Caesarianos duces.

Die XV dictum est omnem Caesareum exercitum perendie a Roma profecturum absque ullo dubio dixit Hieronymus Moronius, exercitus Caesarei primus consiliarius, Francisco Calvo quod cras discessisset, nisi quaedam impedimenta principi Orangiae objecta fuissent. Dixitque ille ipse Moronius eidem Calvo quod accepit a Pontifice litteras quibus significabat se haud dubitanter post octo dies ab Caesarei exercitus ab Roma discessu huc rediturum, velleque in fide data ac pace cum ipso Caesare inita

perseveranter perstare, nec quicquam contra illius dignitatem machinari.

Germani hodie singuli senos scutatos accepere.

Die XVI in meridie factum est a tympanistis Hispanorum edictum, quo omnes pedites monebant ut cras pararent discessum ac commeatus in quatuor dies, quod idem Germani vesperi fecere; comparata est ab omnibus militibus magna commeatus copia.

Die XVII discessit ab Urbe omnis Caesaris exercitus per Portam Sancti Joannis, cum magno populi gaudio. Deinde, circiter vigesimam secundam diei horam, intravere Urbem milites Abbatini Farfae, qui res omnes Hispanorum, quae in ripa fuerunt, depraedati sunt, captis circiter centum et quinquaginta Hispanis; per Urbemque discurrebant proclamantes: " Franciam, Franciam, Ursum, Ursum, et Ecclesiam, Ecclesiam ", pervestigabantque diligenter per Urbem an invenirent aliquem Hispanum aut Germanum. Quicumque inventi sunt, aut capti, aut interfecti; qui oppido quam pauci fuerunt. Gubernator, conservatores et auditor Campegii cardinalis, qui est propontifex, vagabantur per Urbem, quo quam minimum posset detrimentum ac malum fieret. Ductor Ursinorum militum fuit Amicus Ursinus. Item dictum est quod nocte proxima Abbatinus Farfae cum multis militibus cepit capitaneum Rodericum Hispanum, qui factus erat castellanus Hostiae, cum duobus canonibus bombardarum ad Manlianam, qui vehebatur navi ad Hostiam, interfecitque triginta Hispanos archiscopplettarios qui cum eo erant et omnes navicularios, quoniam nolebant petere terram navimque depressit.

Item coeptum est fieri aggeres ad Pontem Xistum ex mandato legati ac conservatorum, incerta de causa credebatur enim eos extrui, ut milites Abbatini, qui Urbi proximos esse constabat, vetarentur ingredi Romam, cum tamen ipsi, antequam perficerentur, occuparint intrare Urbem, ea re forte per agrestes cognita.

Die XVIII mane factus est magnus ad navalia tumultus quoniam milites Abbatini omnia turbabant, commiscebant, diripie-

bant, nam cum, pridie quam Caesareus exercitus ab Urbe recederet, venissent Neapoli circiter centum ac quinquaginta barchae, additis parvis ac majoribus, ex insperato hinc profectae sunt Caesaris copiae; nautae igitur, sibi timentes ne diutius commorarentur, vinum vili precio vendebant, sed non ita cito se expedire potuerunt, quin ab militibus Abbatini interciperentur. Cum tamen nautas eorumque res salvos esse voluerint, sed res Hispanorum ac Germanorum sibi tradi voluerunt ipsosque qui affuerunt. Reste suspensi sunt nonnulli ex populo Romano, quia illis immixti latrocinia nocte anteacta exercuerant, quod ipse Franciscus Suardus, Romae gubernator, conservatoresque fieri jusserunt. Dictum est quod milites Abbatini depraedati sunt res Hispanorum ac Germanorum preciosiores, ut aurum, argentum, margaritae sunt, quae attingeret summam XII millia aureorum, exceptis vestibus, peristromatis ac caeteris pannis.

Item audivi ab ipso Amico Ursino, cum essem ad navalia, quod classis Galliae praetervecta erat Hostiam, quodque comes Philippinus Doria cepit duodecim barchas, quae refertae erant Hispanis, qui discesserant Roma versus Neapolim, in quibus erant amplius quam centum et quinquaginta capsae plenae serico pannoque, quae illi secum asportabant, captivosque circiter ducentos fecerit, in quîs sunt centum, qui persoluta pecunia se redimere queant, caeteri autem illorum servi sint. Item cognitum est quod, proxima nocte, omnes furnarii Germani direpti sunt atque capti.

Item dictum fuit quod Abbatinus cum suis militibus non ingredietur Romam, sed extra praetergredietur, quoniam Campegius propontifex conservatoresque ad eum nuncios miserint, petentes ne gravioribus incommodis Romam patriam suam afficeret. Item, cum essem ad navalia, unum ex conservatoribus amico objicere audivi quod Urbem magna ex parte dirutam miserius afflixisset, quoniam commeatus his factis ipsis nautis insultibus ex Neapoli non amplius expectarentur. Cui ille non esse se in causa, nam tametsi id factum non fuisset, nihil esse tamen quod aliquid ex regno expectaretur, quia classis Gallica omnia vetabit, sed eorum vice ex Corsica magnum vini nume-

rum huc confluxurum caeteraque, quae ora Genuae huc mittere solita erat, quare desinerent hoc nomine esse solliciti.

Item dictum est quod quatuordecim naves onustae audito adventu militum Abbatini retrocesserant, ex quibus una plena erat farinae, reliquae vini, misisse tamen conservatores ad eas qui nunciarent ut, deposito metu, huc advenirent, neque quippiam vererentur.

Die XIX sparsum est Caesarianos Romam redire, quoniam audita crudelitate, quae in nationes suas ab Ursinis exercita fuit, de populo Romano poenas sumere vellent, ad idque peragendum tria peditum millia huc destinare; cui tamen malo Campegium propontificem occursurum creditur.

Die XX dictum est Pontificem brevi Romam venturum, nec tamen cessavit rumor ille quod revertuntur Caesareae copiae, cum tamen veritas ea dicatur esse quod aliqua vexilla regressa sunt ad custodiam tormentorum, quae in itinere ob viarum asperitatem impedita fuerant.

Item quod Vallis Montonae ab Caesarianis expugnata fuit direptaque, crudelissime facta omnis sexus maxima strage; nam dominus ejus oppidi imposuerat ibi in praesidium ducentos archiscopplettarios, qui cum aliquantisper acriter pugnam sustinuissent, oppidani sibi timentes de deditione cum hostibus agere coeperunt, qui hanc occasionem nacti propter pugnam intermissam irruperunt omnesque, quos intus invenerunt, interfecerunt; sed cum ex praeda capti oppi[di] inter Hispanos ac Italicos [contentio] exorta esset, multi utrinque occiderunt. Item quod Germanorum plurimi in angustiis quibusdam locorum interfecti sunt a rusticis ea loca obsidentibus.

Die XXI intellexi ex Calvo, quod ipse ab Joanne acceperat cognomento Heremita, cardinalis Campegii prosecretario, qui pridie Ferraria venit, quod dux Ferrariae est neutralis, scilicet quod nec juvat Caesarem nec foederatos principes Lotrechii hortatu, juvissetque foederatos pecunia et militibus, ni per Pontificem stetisset, qui nec illi regnum redintegrare, nec filium

cardinalem creare voluerit. Item cognovi ab eodem quemadmodum in expugnatione Vallis Montonae Joannes Baptista ejus loci dominus, hunc Sabellum esse credo, strenue oppidum aliquantisper defendit, deinde cum hostes vi essent introgressi, per aliquod etiam temporis spatium impigre pugnaverit una cum ducentis archiscloppettariis, quos ad locum defendendum sibi adjunxerat, postea cum defecisset animo, nec amplius impetum sustineri posse videret, dedisse se socero... Columnae, qui inter hostes militabat. Qui quidem cum una cum omnibus militibus salvum fecerit, cum tamen ex Caesarianis supra centum desiderati fuerint, in quibus ut strenuissimus quisque fuit ut signiferi, centuriones, manipularii, ita aut occidit aut graviter vulneratus discessit oppidum crudelissime direptum.

Die XXII audivi Germanos Caesarianos diripuisse Praeneste ac pleraque Columnensium oppida quae in itinere offenderint, nuncque esse circa Palianum, sed eorum plurimos fuisse interfectos ab ipsis rusticis, unde quippiam novi brevi enasciturum creditur.

Die XXIII dictum est quod exercitus Caesaris pervenit ad Sanctum Germanum et quod Lautrechus jam est ad Suessam. Item quod Pontifex accingitur ut se conferat Tifernum, ubi tamdiu commorabitur quoad omnis timor evanescet de reditu ad Urbem Caesarianarum copiarum.

Item eo die factae sunt supplicationes publicae et expurgata templa, quae coeperunt a Sancto Laurentio in Damasco usque ad Sanctam Mariam Majorem.

Item discessere duo vexilla peditum Abbatini, quae hic conscripta sunt sub ducibus Bochino Corso et Marsilio Neapolitano.

Die XXIIII dictum est Venetos classem suam revocasse; causam esse dicunt, quod ea fuerit in Sardinia una cum Andrea Doria ad eam devastandam. Ubi, cum pessimus aer sit, multi mortales ex ipsis classibus pestilentia absumpti fuere, quare Doriam regressum esse Genuam, ut classem instauraret, hancque eamdem causam fuisse Venetis revocandi suam. Item Rentium Caeritem fatali morte defunctum esse.

Item audivi a Calvo quod ipse a Lampugnano, cui nummos locationis domus persolvit, quod ejus frater, qui Lugduni negotiatur, ad eum scripsit quemadmodum Ferdinandus, fugato Vaivoda, XV millia Germanorum peditum ac quatuor millia equitum in Italiam destinat, quod tamen falsum esse opinor.

Die XXV dictum est exercitum Caesareum accepisse grave incommodum a Lotrechio, amisisse enim circiter quadringentos pedites, nam cum Joannes Dorbinus jussisset omnes pedites relinquere foeminas caeteraque impedimenta, ipse expedito exercitu aggressus est Lautrechi copias, quae cum illius adventum praecognovissent, insidiis collocatis eos exceperunt, magnoque cum dedecore rejecerunt, hocque praelium dicunt fuisse non longe a Capua.

Item quod XX hujus mensis die Lautrechius castra posuerat in conspectu prope Neapolis, incusso maximo terrore populis, quare de deditione eos cogitare.

Die XXVI vulgatum est Hispanos [et] Germanos maximam inter se contentionem excitasse, in qua multi ex utraque parte occiderint. Item quod Fabricius Maramaldus transiit ad Gallos cum omnibus suis cohortibus; quod idem Germani facere cogitant. Item quod omnis Caesareus exercitus habet castra ad Sanctum Germanum.

Hodie Jacobus Antonius, Calvi servus, transfixit sibi pedem sinistrum clave admodum grandi.

Die XXVII nihil omnino novi intellexi. Item Joannes Briton, ex dyocesi Venetensi, coepit Francisco Calvo pro coquo operam suam praestare, pactis pro ejus mercede menstrua octo karlenis, quos ipsemet ultro petierit, quod tamen mirum non est.

Die XXVIII audivi a Calvo quod Romani mittent proxima hebdomade oratores ad Pontificem, ex quibus unus est Raphael Casalius, ad tractandum de re frumentaria, supplicatumque ut, quam celeriter fieri possit, ad Urbem se conferat.

Die XXIX dictum est Aquilam Hispanis rebellasse impulsu episcopi filii comitis, qui cum trecentis circiter archiscopplet-

tariis eo intrarit insigniaque Francorum populo proposuerit, cujus authoritatem secuta sunt circumstantia oppida atque castella, unde aliquid brevi magni successurum creditur.

Martius.

Kalendis venere Romam duo vexilla archiscoppletariorum peditum, et circiter quinquaginta levis armaturae equites ex Urbe vetere ad custodiam Urbis, qui dixerunt quod hebdomade sequenti conferet se Romam omnis aula; Pontifex autem absens erit cum duobus tantummodo cardinalibus ibitque ad sacratissimum Divae Mariae Lauretanae templum, quod in calamitate sua voverit.

Die II dictum est quod Lautrechus amisit circiter ducentos equites, namque ipsi iverant in quoddam oppidum, et superventu Hispanorum ipsi se extra receperant interque retrogrediendum illi sunt amissi. Quod tamen non magnopere est confirmatum, nec certo authore divulgatum. Item quod jam tres aguntur dies quod Urbinas et marchio Sallutiarum moverunt castra, ut se conjungerent cum Lautrecho, quo deinde junctis copiis ulterius progrederentur in regnum Neapolitanum.

Die III discessere ab Urbe oratores Senatus Populique Romani ad Pontificem, nonnulla a Pontifice petituri, sed haec duo in primis: ut prospiciatur de frumento, deinde ut ipse, quam celerrime possit Romam se conferat. Item audivi quod exercitus Gallicus et Caesareus castra inter se propius faciebant, unde creditur quod brevi congredientur. Item quod hac hebdomade aula Romam se conferet, Pontifex vero Tifernum, ibique paulum commoratus Romam et ipse. Item quod Lautrecus erat ad Garilianum trans videlicet, Caesariani vero cis, summaque ope nitebantur ut transirent, quod tamen non possent.

Die IIII dictum est Hispanos cum Gallis in transeundo Liri conflixisse, eorum primum agmen in fugam vertisse, cui prae-

erat Guido Rangonius, quod falsum esse post paulo cognitum est. Quinimo contra audivi a Petrasancta, brevium scriptore, populum Neapolitanum insurrexisse contra Hispanos, quosque comprehenderit interfecisse, caeteros in arcem confugisse, hujusque rei ille authorem ferebat hominem qui ex Caesarianis castris Romam venerat.

Item audivi a Nicolao Judeco Lautrecum Appuliam versus iter cepisse, pretergressumque Beneventum, illud in deditionem accepisse, praesidioque optimo firmasse, quod argumentum est hoc bellum diutius duraturum, et praesertim quod Lautrecus differet praelium ut detur tempus classi ad instruendum atque armandum, cum ardentissimis animis Caesariani pugnam sibi deposcant remque in aleam fortunae vocent.

Die V audivi quemadmodum ea res, quae heri fuit passim divulgata, ita se habuit, quod Galli in transeundis quibusdam angustiis ad Ciprianum ab Hispanis equitibus fuere impetiti, ubi congressi dicitur Gallos amisisse circiter quadraginta equites, reliquos incolumes ad unum omnes evasisse.

Die VI, circiter horam lucis, civitas coepit trepidare in armisque esse, quoniam dicebatur advenisse filius cardinalis Pharnesii cum duobus millibus peditum et ducentis equitibus et nonnullis levioribus tormentis. Stetitque civitas tam diu trepida quoad veritas cognita est; nam dispositae sunt custodiae ad portas, illa duo vexilla quae ad Urbis custodiam missa sunt in armis pro muris fuere multique ex populo idem fecere. Res autem ita se habuit quod cardinalis Pharnesius ex quibus alius, major videlicet natu, nomine Petrus Alvisius, moeret cum Caesarianis, alter vero faciebat stipendia sub Pontifice, nunc autem cum foederatis principibus, quem Ranutium nominant. Cives autem eum cum audissent filium esse Pharnesii, crediderunt eum esse qui Caesari operam navat, unde cum venisset usque ad Crucem Montis Marii, quae Urbi imminet, sine aliquo nuncio praemisso, Urbs valde trepida fuit, portae omnes clausae, equites in armis esse. Sed dux ipse progressus cum paucis equitibus, qui Galeacius vocabatur, cognatus Pharnesii, qui militabat cum foe-

deratis, evocavit praefectum arcis petiitque ut pateretur se ingredi, si nollet omnes, cum viginti equitibus, se non venisse ut cuipiam noceret nec ex suis quemquam alicui molestiam facturum, se tamen ingressurum, jussurumque ut reliqui sui milites ad Pontem Mollum transirent, nec Urbem ingrederentur, misso tamen ad illos victu, quo eo die vivere possent, postero deinde die discessuri. Itaque factum est; cum tamen prius vulgatum esset filium Pharnesii esse ad Insulam praemisseque nuncios, qui afferrent se venturum in Urbem, velleque ad discretionem (ut loquuntur) diversari. Plurimi tamen peditum, cum cognitum est eos amicos esse, ingressi sunt ad emendos commeatus aliasque res necessarias.

Die VII discessere milites qui heri Romam venerant. Item accepi a Calvo, quemadmodum verissimum esse cognitum est atque adeo confirmatum quod Galli ceperunt Beneventum, amissis tamen ducentis fortissimis equitibus, sed cohors marchionis Vasti omnis concisa, capta atque dissipata fuit. Item quemadmodum exercitus Caesareus est in maxima penuria commeatus, Galli vero in magna copia ob captum Beneventum, quae rebus ad victum pertinentibus valde abundat.

Die VIII confirmata est ea res de Lautreco, quod scilicet cepit Beneventum sine certamine, cum Hispani et ipse contenderent de praeoccupando loco; sed Lautrecus, praemissis tribus vexillis, ante ceperit, quare nunc imminet cum exercitu Caesarianis copiis, quas, speratur, omnibus commeatibus brevi intercludet. Item quod Hispani penuria commeatuum receperunt se Caietam, Germani vero ad vicinum quoddam Caietae oppidum.

Die IX audivi ducem Albaniae esse ad Astam cum octo millibus Helvetiorum pluribusque aliis militibus hucque appropiare. Causa est quod cum Lautrecus cum Hispanis confligere decreverit, si sors forte illi detur adversa (ut sunt varii praeliorum exitus), hi recentes illos defessos excipere possit.

Die X audivi a quibusdam plebeis hominibus quod Philippus Senensis, is scilicet qui in bello Columnensi propter quaedam scelera a Pontifice eliminatus atque in exilium pulsus fuerat, volui[t] se astringere quod opera sua rubeum frumenti sex aureis tantum venderetur, quod Romani insolentes (ut est hominum ingenium) sunt aspernati, ut quod ipsi triticum tenent quantum libet, et pro insatiabili eorum cupidine vendant. Item quod gubernator Romae vult abdicare se magistratu propter item insolentiam istorum Romanorum, qui nudiustertius ejus nepotem ante januam interfecerunt. Item quod Pontifex vult conferre aulam omnem Bononiam, ibique sedem suam sibi constituere.

Die XI dictum est Lotrechium esse cum exercitu ad Fogiam, oppidum Apuliae, ubi de more vectigalia mercatores pendere solent. Item Hispanos esse ad Beneventum, nec verum esse quod Galli id ceperint, eosque ab Lautreco distare circiter triginta milliaria.

Die XII vulgatum est Petrum Navarram complures ex Germanis interfecisse ad Serram, Neapolitani regni oppidulum, seque medium interposuisse inter Hispanos et Germanos. Item quod Rota et Cancellaria sequenti hebdomade Romam veniet, cujus rei missi sunt nuncii ex aula.

Die XIII intellexi Lautrecum habere in potestate sua Aquulam et Sulmonem, quae ei deditae sunt, misso duntaxat tubicine. Item quod Lautrecus a Truento usque ad Fogiam, ubi nunc castra habet, omnia in itinere recepit, nullo prorsus amisso milite, nec evaginato ense, cum se omnes sua sponte dederint odio Hispani imperii.

Die XIIII, cum exirem domum, incidi in Baptistam Castellum, poenitentialium rerum scriptorem, qui, me a longe salutato, dixit se bonum nuncium ab aula accepisse, redditas enim esse sibi litteras, quibus significabatur quod hodie in Urbe vetere Cancellaria habebatur ultima, qua peracta omnes officiales curialesque accincturos se ut Romam veniant, hebdomadeque proxima

omnes hic affuturos. Item quod Pontifex non discedet ab Urbe vetere, donec aliquem successum eorum exercituum, qui in regno Neapolitano sunt, videat, sperari tamen ut conferat se Romam sacra hebdomade. Item quod brevi dux Mediolani se ad Pontificem conferet, venisse enim eum ad visendam atque colendam ac adorandam Divam Mariam Virginem Laureti, indeque creditur ad Pontificem venturum, ut sacros ejus pedes exosculetur.

Die XV dictum est exercitum imperialem castra posuisse in ripis fluminis, quod Barletam praeterfluit, Lautrecum vero ad Sanctum Severum legiones duxisse, ut impediret ne Caesariani vectigalia Apuliae exigerent, quae sunt ad centum millia nummum aureorum. Hujusque rei authorem habeo Franciscum Formentum mercatorem, qui heri vesperi litteras accepit ab Alexandro, a secretis Hieronymi Moronii, in quibus etiam praeter caetera illi significabat quod, sequenti die quam litterae datae essent, castra erant moturi, ut res Apuliae ipsi praeoccuparent, quod commodo fieri posset.

Die XVI audivi ex nepote (ut nunc loquuntur) vicarii Pontificis quod cardinalis Gonzaga Romam ex aula venit; hic ille est quem antea Monsignorinum Gonzage nominabant. Item quod veniet hac hebdomade Romam Cancellaria et Rota, et omnes officiales curiae cum cardinale Sanctorum Quatuor. Item hodie disturbata sunt atque diruta omnia aedificia, quae in Palatio Vaticano supra Pontificis habitationes atque cubicula erant extructa, factumque id imperio Pontificis, qui huc nuncios hac tantum de causa ad legatum misit; creditur hanc ob rem eum hoc excogitasse ne aulici illic habitare possint, ut conducentes domos in Urbe Romanis hac ratione ex locatione et restitutione domorum commodetur, immissique sunt ad id peragendum milites qui in arce custodiam agunt, ut negotium celerius conficeretur.

Die XVII Calvus mihi renunciavit quemadmodum audivit ex quodam medico Novariensi amico suo, qui venit Romam Neapoli cum cardinali Matherae, hic est qui prius erat archiepi-

scopus Matherae, utebaturque summa familiaritate cum cardinale Pisano, quod res Hispanorum tendebant in ruinam, nam Lautrecus eos expulerat ex Troia cum magno eorum dedecore et colonellus Fabricii Maramaldi seditionem excitaverat, objiciens quod Germani Hispanique multa stipendia habuisse, se vero ne unum quidem obolum, quare ceperant omnia exercitus totius impedimenta apud seque ea detinebant, quamobrem citatis equis Fabricius Neapolim festinavit, ut aliquam rationem viamque inveniret cogendae pecuniae, ut militibus suis satisfaceret, ad quam inveniendam difficillimum exitum inveniri.

Item ab eodem Calvo accepi, quod deinde vesperi audivit ex Francisco Frumento Hispanos Beneventum recuperasse, quod superioribus male consentiret, si verum esset. Item quod dux Urbini et marchio Sallutiarum in itinere sunt ad Neapolim faciendo cum decem millibus peditum, pluribus equitum utriusque armaturae turmis cumque magno tormentorum numero.

Die X[V]III audivi Vespasianum Columnam fato functum esse, hocque fuisse in causa quod cardinalis Gonzaga venerit Romam, ut Vespasiani uxorem, quae ejus soror est, viseret atque consolaretur; unde illiùs adventu temere excitatum est aulam venire Romam.

Die XIX cognovi plane quae jactata sparsaque sunt de reditu aulae in Urbem vana esse, nam nec eam venire, nec Pontificem in praesentia huc cogitare intellexi, quinimo si Caesarianis fortuna certe iniqua faveret, Avinionem migraturum cum omni curia. Item quod Vespasianus Columna, cum ex humanis excessit, legavit Pallianum Sedi Apostolicae Pontificibusque, ut jure suo eis in eo uti liceret nullo impediente.

Die XX dictum est quod Neapolitani inauthoraverant ex populo duo millia archisclopettariorum pro ipsius urbis custodia, in causa fuit quod princeps Orangiae, cum petiisset ab eis multa millia nummum aureorum, ipsique denegassent se eos persoluturos, comminatus illis sit direptionem; unde Neapolitani, ejectis ex civitate omnibus Hispanis, quibus in armis jus esset,

responderunt se esse fideles subditos Caesaris, tamen velle ut res in apertis campis cum hoste gereretur, nolleque pati eas ruinas et ea incommoda, quae passa est Mediolanum et Roma. Item quod Pontifex misit milites praesidiarios ad Pallianum. Item quod Vespasianus reliquit eum tutorem bonorum suorum. Item quod classis adventat ut invadat Neapolis oram. Item quod dux Urbini cum decem millibus peditum properat in regnum.

Die XXI allatae sunt litterae Romam ex aula Pontificis quibus significabatur pro compertissimo Ferdinandum profligatum esse cum omni exercitu a Vaivoda, unde sublatam esse spem Caesarianis auxiliorum ex Germania, quoniam Ferdinandus rerum suarum satagit. Item quod, ut vulgo dicitur, nepos Alarconis captus est apud Hostiam ab Andrea Doria. Item quod idem Andreas volebat oppugnare Civitatem veterem.

Item a prandio Calvus audivit ex Joanne Heremita, Campegii legati a secretis, quod res Gallorum sunt in maximo discrimine, nam eos esse circumclusos in Troia atque Sancto Germano, imperialemque exercitum eos fere obsessos tenere. Item quod novissime exierunt ex Neapoli quinque millia peditum nova, quae iverunt in auxilium Caesarianorum. Item quod Urbinas erat in itinere, ut iret ad se conjungendum cum Lotrechio, sed in ipso itinere accepisse litteras ab senatu Veneto, quibus jubebant ut rediret cum omni equitatu, misisse tamen Urbinatem ad mille et quingentos pedites admodum imbelles, quos habebat, ad Lautrecum. Dies procellosus fuit, terque cum magno vento vehemens demissa grando, similior tamen nivi.

Die XXII dissipatum est Andream Auriam velle oppugnare Hostiam, Populusque Romanus missurum illuc terra auxilia, quia praesidiarii milites ejus loci non sinunt libere subve[h]i commeatus Romam.

Item quod Urbinas rediit in Insubres cum quinquaginta circiter equitibus; caeterum ejus exercitum tendere ad se conjungendum cum Lotrechio. Item quod exercitus Caesareus est ad Troiam et Manfredoniam, Lotrechii vero copia esse ad Sanctum

Severum et Fogiam et caetera circumvicina oppida distareque alteros ab alteris circiter octo millia. Item quod princeps Salerni eduxit ex Neapoli circiter quatuor millia peditum nonnullaque tormenta, ut iret in auxilium Caesarianorum. Item quod ad duo millia Germanorum Caesarianorum in quadam pugna erant partim occisa, partim spoliata et capta.

Item quod rex Christianissimus Francorum misit oratorem armatum lorica ad Caesarem quaestum injurias repetitumque filios et uxorem quos injuria tenebat, deinde ut liberare[t] Pontificem et ne amplius Ecclesiam premeret, tum ne vellet immoderata ejus regnandi cupidine Christianorum sanguinem tam late effundi, quod nisi faceret crudelissimum magis nunc quam antea bellum illi indicere. Quibus Caesar ita respondit, se ejus uxorem et filios jure detinere, Pontificemque liberasse et Ecclesiam, quod tamen ab eo sit postulatum, quando ipse id faciendum praeoccupasset, nullumque verbum eum fecisse donec prius libertati ille sit restitutus, dolere autem quod Christianorum sanguis effundatur, quod tamen eveniat ob illius in bello sibi inferendo injuriam, quod ipse cogatur ab eo se defendere; quod autem bellum crudelissimum sibi indicat, se ventosa ejus verba non formidare, habiturosque eosdem defensores sui, quos hactenus habuisset. Postremo dixisse oratori quod caeteris omissis referret Regi suo velletne quod ei antea significasset, at orator ignarus quid id esset, rogavit Caesarem quid illud esset, cui Caesar se satis superque de ea re Regem Francorum certiorem fecisse; ita discessit orator. Existimant autem homines quod hoc quod Caesar regi Francorum secreto denunciarit est, velitne singulari certamine cum eo congredi; quod tamen haud verisimile est, cum Rex ipse multum praestet ipsi Caesari et viribus et exercitatione pugnandi.

Item nonnulli dicunt quod Troia fuit capta ab Hispanis vi. Item quod marchio Vasti ivit de prima aurora cum omnibus Hispanis peditibus, quorum ipse ductor est, adjunctis sibi omnibus fere levis armaturae equitibus ad Sanctum Severum ut eum caperent, ubi erant Galli, qui cum prope oppidum pervenisset, displosis quibusdam archisclopettis, ut signum redderetur ab ii[s] qui intus erant, qui proditionem moliebantur, non

enim redditum illis signum, unde illi, subesse aliquid insidiarum veriti, propere redierunt; alii dicunt quod ulterius progressi et multi ex iis caesi sunt, et cepisse oppidum, et in foro maximum fuisse consertum praelium, unde postremo maxima cum ignominia ejecti fuerint et complurimis amissis quam celerrime potuerunt ad Troiam reversi sunt.

Die XXIII audivi quod die quarto aprilis exiguntur vectigalia pecudum in regno Neapolitano. Item quod cardinalis Columna praefectus et in eodem regno bello gerendo, quod mihi maxime durum videtur, cum ibi sit Ugo Moncada, prorex Neapolis ac totius regni. Item quod Civitas vetus tenetur ab Dorianis militibus, oppidum scilicet unà cum portu, arx vero ab Hispanis, qui illic circumsessi sunt. Item quod Octavianus Spiritus etiamnum tenet Viterbium nomine Caesaris, nec voluisse unquam id Pontifici restituere. Hic autem Octavianus est dux et caput factionis Columnensis Viterbii, sed si fortuna Gallis secundo aspirabit numine, quod Dii faciant, dabit sane pertinaciae suae poenas.

Die XXIIII constanti fama affirmatum est Hispanos fuisse fusos atque fugatos apud Troiam; alii pro eorum voluntate aiebant omnem exercitum fere caesum esse, alii quemadmodum dictum est ab legato dicunt eos amisisse circiter octingentos equos levis armaturae, et ad duo millia Hispanorum peditum unà caesa fuisse. Item quod princeps Salerni, qui auxilio veniebat Caesarianis cum quatuor millia peditum et nonnullis tormentis, a Gallis esse interclusum, ut necesse sit illi redire. Item hodie audivi a Thoma Ruscha Novocomensi... (*sic*).

Die XXV dictum est non esse verum Hispanos fugatos esse, sed ita rem se habere, quod cum Caesariani exercitus duces audissent marchionem Salutiarum adventare cum satis firma militum manu, veriti ne occuparet loca quaedam commeatibus valde opportuna, ut Manfredonia, quam credo eam esse quae latine dicitur Sypus, et Nuceria, propere illuc miserunt validas peditum cohortes equitumque turmas complures, quae illic in praesidio essent. Quo comperto Lautrecus per exploratores et transfugas

Caesarianasque copias multum imminutas esse intelligens, confestim exercitum duxit contra Caesarianos, unoque die venisse apud eos prope duo millia, ut altero cum eis confligeret, quod illi sentientes, conclamatis vasis, fugientes magis quam proficiscentes, in oppidum Troiam se receperunt, quos Lautrecus insecutus multos cecidit, reliquos vero intra oppidum circumvallare conatur, ut vel abjectis armis deditionem faciant, vel maxima cum iniquitate praelium capessere cogantur. Unde creditur quod, cum res huc deducta sit, brevi ejus exitum nos visuros. Item quod Romani decreverunt, cum primum Lautrecus potitus erit victoria, statuam illi in Capitolio erigere ob debellatos Ecclesiae eversores.

Die XXVI intellexi ab Catanaeo quemadmodum res se habet de fugatis Hispanis ab Lautreco, quae ita est. Dicitur Lautrecum cum audisset exercitum Hispanorum ob missa tria peditum millia ac quingentos equites ad occupandum quaedam loca commeatibus idonea esse comminutum, prope eos castra fecisse bisque instructa acie ad praelium invitasse, quod illi cum aversati essent, Lautrecus decrevit omnino eos allicere ad certamen. Itaque omnia tormenta traduxit in quamdam partem ubi nunquam se ostenderat, ibique quam potuit latenter et secreto ea occultavit, post ipsa tormenta locavit firmam peditum et [e]quitum manum, ante vero misit circiter quingentos equites, qui usque ad castra hostium irent, vocibusque et ferocia illis insultarent, fore enim (ut accidit) ut illi tam insignem contumeliam non aequo animo ferrent, egressurosque ac cum illis manus collaturos, deinde sui paulatim ac sensim retrocederent usque ad locum insidiarum, deinde factis in diversas partes alis, hostes insequentes in medio relinquerent, in quos statim tormenta diploderentur, statimque in eos perturbatos omnes irruerent. Imperata miles exequitur ac ita, ut Lautrecus crediderat, evenit; nam Hispani emissis omnibus equitibus, deinde tria millia peditum eos subsequi jusserunt, quorum plurimi archisclopettarii erant. At Lautreciani retrocedendo pugnandoque tempus terunt; at Hispani insidias subveriti substiterunt, cum tamen ad locum insidiarum appropinquassent, unde Lautreciani, ne Hispani immunes discederent, alas (ut jussum erat) faciunt tormentaque statim in Hispanos emit-

tuntur, deinde' fit in eos ab Lautrecianis impressio, qui erant perturbati ac in fugam versi, quod cum illi qui erant in castris conspexissent, ne ad ultimum certamen adducerentur, relictis castris in Troiam confugiunt eoque omnes confluunt. Lotrechius vero eo die, ubi Hispani stativa habebant, castra fecit eosque in Troia inclusit. Verumtamen Hispani minus detrimentum passi sunt, quoniam usque ad locum insidiarum elici non potuerunt. Nunc autem eventus brevi expectatur totius belli postquam res in summum deducta est.

Item cognovi ab eodem Catanaeo Romanos, post consecutam ab Lautreco victoriam, decrevisse ei erigere statuam arcumque triumphalem more antiquorum in Capitolio. Item audivi a Petro Federino quemadmodum heri accidit quod eques levis armaturae, patria Bononiensis, ex iis qui Caesarianos sequuti Romam venerant, restaverat Romae ob nonnulla sua negotia, apud quemdam Romanum, cum quo illi summa familiaritas intercedebat, isque Romanus, post auditum hujus victoriae Lautreci nuncium, duxit spatiatum extra portas illum equitem cum nonnullis aliis Romanis, eumque ibi interfecerunt atque spoliarunt.

Die XXVII audivi hodie a quibusdam Romanis inventum esse quendam Hispanum militem in Sancto Jacobo Hispanorum, ductumque ab iis fuisse in domum suam apud Sanctum Salvatorem Lauri, ibique ab iis torqueri, innexis circa caput strictoribus, illumque vestitum esse casacam veluti et thorace damasci et calcibus purpureis, dixisseque illos Romanos velle paulo post eum ducere ad Pontem Xistum, velleque eum inde in flumen praecipitare, posteaquam optime fuerit tormentis distractus.

Item accepi a Petro Cursio, poeta nostri temporis celeberrimo, qui direptionem Romanam carminibus mandavit incorruptis litterarum monumentis, jam agi quintus decimus dies posteaquam M. Antonius Casanova e vita excessit, quasi miseriis et egestate oppressus, relictis pluribus liberis, cum haberet in annuo reditu circiter quingentos aureos. Et quod hodie agitur quartus dies quod Maro defunctus est apud quendam popinatorem, qui creditur necessitate interiisse, cum etiam satis dives esset. Uterque nostri temporis praeclarissimi poetae, sed alia via: Casanova

cudendis ingeniosissimis epigrammatis; Maro vero ornate et ingeniose ex tempore dicendo, quacumque oblata de improviso materia, adeo ut ipse unus esset hujus nostri saeculi in ea re inauditum miraculum, quod sane de nullo antiquo (quod meminerim) legitur apud quempiam authorem.

Die XXVIII fuere suspensi ad Curiam Sabellam tres Romani, ex quibus erant duo fratres ex familia Capharorum, qui satis divites erant in regione Transtyberina, alter vero erat pharmacopola. Qui quidem ante circiter dies (*sic*), dum transirem apud Pontem Xistum, me longe insecutus est, cum ego non animadverterem, secumque habebat socium, qui quidem arrepta penula interrogavit me cujas eram, auditoque meo sermone, sic locutus est: "Abi, abi, credebam te esse Hispanum, qui si fuisses nunc, nunc te interfecissem „. Posteaquam autem comprehensi sunt, fassi fuerunt se centum et quinquaginta esse, qui decreverant et constituerant evertere occidendo, diripiendo, vulnerando omnes artifices Romae, quia sciebant eos plurimam pecuniam possidere, ut popinatores, pistores, caetarii et reliquos id genus.

Die XXIX dictum est venisse in auxilium Hispanorum sex millia peditum et quingentos equites, quod quomodo fieri potuerit, non sane dispicio, nisi forte per aera venerint, cum Hispani nec habeant nummos, quibus sibi milites comparare possint, et studia hominum sibi ita alienarint, ut nullus omnino esse videatur, qui eorum partes sequi velit, nisi illis ita sit astrictus, ut secus facere non possit.

Die XXX, mane, vulgatum est constantissimo rumore Hispanos fuisse fusos atque fugatos apud Troiam, Apuliae oppidum, occidisseque in eo praelio circiter octo millia peditum Caesarianorum, interfectumque principem Orangiae, Alarconem vulneratum esse archisclopetti ictu in ventre captumque. De duobus qui sit captus in incerto est, an marchio Vasti, Joannesne Dorbinus. Esse tamen in ambiguo qui fuerint in primo agmine, Germanine an Itali, quoniam constat id totum caesum fuisse verisimiliusque videri fuisse Germanos, mortuo praesertim principe

Orangiae qui eos ducebat. Italos autem misisse ad Lautrecum nuncios, si vellet, in ejus partes transituros; cui Lautrecus respondit se nolle eos pro militibus in exercitu suo, sed si vellent discedere abjectis armis id eis licere, sin aliter servirent modo fideliter Caesari suo, ut enim secus faciat animum inducere non posse. Item quod reliquiae Caesarianorum partim Barletam concesserunt, partim quae ad quinque millia peditum erant voluisse ingredi Neapolim a populoque exclusos fuisse, partim Caietam versus iter cepisse, Lautrecumque illis instare plurimum. Rationemque istius praelii ita se habere dicunt, cum Lautrecus compulisset Caesarianos in Troiam, muros civitatis valde tormentis die nocteque quassabat, eoque ventum erat ut Lautrecus vellet oppidum adoriri. Quod cum Caesariani sensissent, diruto muro ab aversa parte qua Lautrecus oppugnabat, ut instructo agmine egredi possent, praemiserunt omnia impedimenta, deinde exercitus sequutus est. Quod, cum Lautrecum haud fugeret, de industria eos egredi passus est, dein, facto in eos impetu, adortus in fugam vertit, facta magna caede quacumque irent. Item hic rumor de fugatis Caesarianis vesperi refriguit, Thomas enim Ruscha venit ad Calvum, qui dixit se vidisse litteras, Neapoli triduo ante datas, in quibus scriptum erat quemadmodum Caesariani profugerant ex Troia incolumi exercitu, relictis tamen impedimentis amissisque perpaucis, ad Beneventum, Ugonemque Moncadam misisse ad eos quatuor peditum millia cum multis tormentis; praeterea quod in eo certamine, quod paulo ante factum fuerat, caesam, fugatam, dissipatam cohortem equitum Ferrandi, fratris marchionis Mantuae, cum nonnullis aliis, esseque amissos ad quadringentos equites et octingentos pedites, cecidisseque in eo certamine, ex parte Caesaris, principem Melphi, qui credebatur esse princeps Orangiae, nihilque aliud novi illic esse, existimari tamen Caesarianos vel Neapolim, vel Caietam se recepturos, ut si mittantur a Caesare auxilia per classem ea sine ullo impedimento possint excipere. Ferebant autem authorem Caesarianorum fugae veredarium, qui heri ad noctem ad comitem Nicolaum Tolentini venit, qui statim hac re nunciata ab legato missus est ad Pontificem in Urbem veterem.

Item Basilius Ferrarius, Mediolanensis mercator, qui paucos ante dies venit Mediolano, hodie litteras accepit Mediolani datas, quae eum certiorem faciebant quemadmodum Antonius Leva erat ad Melfum et circumvicina loca ut subsidio esset Leco, quod oppugnabatur ab Joanne Jacobo Medisio. Item quod milites sanitatis, id est Venetos, nunc tandem obliti sanitatis, gloriam potiorem habent; nam factis cum hostibus pluribus levibus praeliis eorum res semper superior fuit. Item in his litteris additum erat post scripta quemadmodum postremo Antonius Leva non potuit suppetias ferre Leco, unde existimatur captum esse, ipsumque Jacobum iturum ad obsidendum Comum. Item accepi ab eodem Basilio quemadmodum Mediolani est incredibilis solitudo hominumque raritas, non tamen tanta quanta nunc Romae est.

Item hodie discessit unum vexillum peditum hinc, quod erat missum a Pontifice ad custodiam Urbis, Viterbium versus, cum paulo ante aliud (duo enim missa erant) iverit ad Pallianum ad ejus custodiam, nam Pontifex vult capere Viterbium, quia ex dignitate ejus non est pati ut ibi Octavianus Spiritus, homo factiosus et facinorosus, maneat teneatque oppidum nomine Caesaris.

Die XXXI nihil aliud dictum est quam quod Hispani se receperunt Beneventum, quos Lautrecus tamen insequitur, adeo ut brevi eventum totius belli simus visuri.

Aprilis.

Calendis, quae fuerunt die Mercurii, dictum est proxima nocte venisse ab exercitu Lautreci veredarium, qui nunciavit legato, quod Caesariani, dum exierunt Troia, reliquerunt maximam partem impedimentorum, amiseruntque circiter tria millia peditum, et quod Alarconi ablata est coxa ictu tormenti, reliqui vero se receperunt Beneventum. Item quod Octavianus Spiritus, audito apparatu Pontificis, ut Viterbium reciperet, descendit ad conditiones tradendi Viterbii, qua causa confert se ad Urbem veterem.

Die II dictum est venire ex Hispania quatuor peditum millia Hispanorum, ex iisque nonnullos jam appulisse Caietam. Item mitti gravem pecuniam a Caesare in Italiam ad persolvendum exercitum et ad novos conscribendos milites. Item aut esse in itinere, aut accingi ad iter proregem Neapolis, qui creatus est a Caesare, cujus vice Ugo Moncada post mortem Lanoi functus est; estque ex praeclara Hispanorum principum familia, esse enim ex familia Mendociorum. Item quod amplius quam sexaginta quadriremes, quas vulgus galeras vocat, armantur a Caesare in Hispania, Carthagine et caeteris in locis maritimis, ut transmittantur ad bellum Italicum.

Die III rediit Romam vexillum illud peditum, quod cum aliis ad oppugnandum Viterbium evocatum fuerat paucis ante diebus.

Item dictum est Lautrecum vi pugnando cepisse Melphum, civitatem opulentam Appuliae, trucidasseque omne praesidium quod intus fuerat, quod erat ad mille et quingentos pedites. Item quod Caesareus exercitus habet castra ad Tripaldam oppidum, quod distat ab Neapoli sexdecim millia passuum, ubi quondam fuit consertum atrocissimum praelium a Magno Capitaneo cum Gallis.

Die IIII, quae mihi certe felicissima illuxit, cum exirem domo una cum Calvo, ut viseremus templum Divae Mariae Populi, ecce duo nummularii nomine Calvum ad se vocarunt, reddideruntque nostrum utrique litteras ab Evangelista Tarrasconio, mihi certe summopere expectatas. Item a prandio ivimus ad ipsum illum trapezitam, qui mane nobis litteras reddidit, qui est ex mensa Altovitorum, deditque viginti scutatos nomine ipsius Evangelistae Tarrasconii, pollicitusque est equum quando me ad Urbem veterem conferam. Item nonnulla quae ad vestiarium pertinent mihi facienda curavi. Item confirmata sunt ea quae heri de expugnatione Melphi vulgata fuerunt.

Die V dictum est quod Caesariani recognoverunt exercitum apud Beneventum, quodque rationem subduxerunt deesse quinque

millia hominum ei summae, quae fuit quando ab Urbe recesserunt. Item quod illi ipsi sunt ad Beneventum et quod Ugo Moncada se cum illis conjunxit, quibus attulit in subsidium tormenta multa et multos pedites tumultuarie tamen conscriptos.

Die VI percrebuit Caesarianum exercitum fuisse dissipatum, unde Neapoli maximam fieri trepidationem universamque civitatem inde fugere. Nam Hispani exercitus pars est Nolae, pars Capuae, pars vero Aversae, timerique vehementer ne intra Neapolim sese recipiant, et quod de superioribus acceptis detrimentis major est res quam ipsa fama. Quae omnia nunciaverunt quidam mercatores, qui heri vesperi Neapoli Romam venerunt profugeruntque ex iis tumultibus. Item a prandio intellexi Caesarianos recepisse se prope Neapolim ad quinque millia, ibique, cum castra locarent, supervenisse primum agmen Lautreci cum illisque manus conseruisse, quod Hispani non parvo detrimento cum summovissent, et media Lautreci acies adest, quae eo fudit atque profligavit victoresque eodem victoriae cursu Neapolim tendere vociferantes, ut ea civitas praedae militibus detur. Item vesperi cognovi a Calvo quod haec res modo narrata falsa est, verumtamen esse Hispaniensem exercitum castra quinto ab Neapoli milliari mettatum esse eoque in loco se communire, ut ibi Lautrecum expectent, venisseque ex Sicilia Neapolim quatuor onerarias naves frumenti, quod si verum est Neapolitanis de caritate annonae timendum non est. Item venit Vincentius, pernecessarius Francisci Frumenti, ex Centumcellis, quem cum Calvus eum adisset, ut aliquid novi ab eo expiscaretur, dixit nihil aliud esse quam quod Andreas Auria superioribus diebus contulit se in Galliam ad Regem ob quandam controversiam, quae ei intercessit cum Rentio Caerite, propter eam expeditionem quam in Sardina fecerunt, rediisseque nunc Genuam brevique expectari ut Neapolim versus excurrat.

Item hodie me ab omni labe criminis expiavi, confessus enim sum omnia delicta mea Petro Galatino, ex secta Franciscana, poenitentiario Sancti Petri, viro in litteris et praesertim sacris haud contemnendo.

Die VII dictum est Caesarianum exercitum consedisse ad Pogium Reale, quod ab Neapoli duo millia distat, agereque cum Neapolitanis de ingressu in urbem, additis minis, nisi pacate eos recipere velint; nam Neapolitanus populus arma cepit, dispositisque ante portas et circa muros custodiis, nolebat Caesarianos ingredi, veritus eorum immanem crudelitatem cum erga hostes, tum erga amicos. Resque in angusto est dubitaturque ne Caesariani vi introgrediantur civitatemque diripiant.

Die octava dictum est Caesarianos Neapolim esse ingressos, nulla tamen vi, sed pace ipsius populi. Quare creditur, cum Lautrecus eos persequatur inveniatque muris munitos et commeatibus instructos, rem longius quam hominum erat opinio protractum iri.

Die IX audivi regem Angliae ingressum esse fines Flandriae hostiliter.

Item audivi a Calvo quod Hispani manus conseruerunt cum primo agmine Lautreci, cui praeest Horatius Ballio, cum delecta Italicorum peditum manu, et Petrus Navarrus, cum fortissimis Germanorum cohortibus, et post aliquot horarum certamen Hispani caesi sunt atque fugati, cursuque Neapolim ingressos. Quodque illis immixtus Horatius Ballio urbem ingredi poterat, sed Petrus Navarrus vetuit, propterea quod universus exercitus non aderat; desiderati Caesarianorum circiter duo millia. Item quod Hispani cogitabant recipere inter Garilianum et Caietam ibique hostem operiri. Haecque omnia Calvus intellexit ab Prospero medico, qui legerat litteras scriptas ex Sarmoneta, sexto hujus mensis die, ad Aloisium Gadem mensarium Florentinum, cujus frater superioribus cardinalis est renunciatus.

Die X dictum est ab Floriano, a secretis Campegii Urbis legati, nullas esse litteras de iis quae heri de conflictu Caesarianorum sparsa sunt, sed tamen eos cogitare recipere se versus Garilianum ibique se vallo et fossa communire hostemque a transitu fluminis prohibere.

Die XI vulgatum est Hispanos Neapolim esse ingressos, unde civitas prae timore duos dies absque coquendo pane fuit. Item quod in Hispania armantur sexaginta galerae, quae ante medium maii mensem in Italiam transfretabunt.

Die XII dictum est primum agmen Lautreci pervenisse prope Neapolim ad Sanctum Martinum, ubi mons est qui imminet arci ac universae urbi, dejectis inde Hispanis; in quo certamine dicuntur periisse marchionem Vasti cum mille et octingentis peditibus, ex cohortibus autem Horatii Ballionis circiter octingentos, sed tamen locum obtinuisse.

Die XIII audivi quod Hispani non ingressi sunt Neapolim, sed sub ejus moenibus castra posuisse, eosque magno ordine esse nec de referendo gradu amplius cogitare. Item quod Hieronymus Moronus crudeliter se gerit ut Neapolitanos in officio contineat. Item quod Galli ingressi sunt Neapolim, cum tamen omnes cohortes Horatii Ballionis fuerint interfectae. Item hodie Campegius legatus, accersito ad se Calvo, dedit ei bullam *In Coena Domini* imprimendam, quam ei miserat Pontifex.

Die XIIII dictum est quod ex aula Pontificis huc sunt litterae allatae, quibus significabatur quod hodie aut ad summum cras proficiscetur ex Urbe veteri Viterbium, ibique commorabitur, donec exitum belli videat; quodque Datarius et Auditores omnes Rotae hac tota ebdomada Romam se conferent, ad jus, ut solebant, dicendum.

Die XV venere Romam per Portam Sancti Petri circiter quadringenta rubea frumenti, dictumque est quod vaenibit decem tantum aureis. Item audivi quod caesa erant ex Lotrechianis ad tria millia ab Hispanis, qui de improviso eos aggressi fuerant prope Neapolim. Hic dies procellosus fuit et maxime ventosus, adeo ut pene prodigiosus ab civibus populoque Romano sit habitus.

Die XVI audivi multos hinc et inde esse interfectos, sed ad octingentos nigrorum vexillorum desiderari, inter quos Lucas

Antonius, adolescens Florentinus, qui sub Joanne Medice militaverat, primipilum ducens, cujus opera Frusino contra Lanoium egregie est defensum. Item alter, qui vocatur Rubeus Sarra, cum eo esse occisum nonnullosque alios non obscuros. Item Tyberis assiduitate et magnitudine himbrium in justam alvei magnitudinem crevit.

Die XVII dictum est Gallos Neapolim diripuisse crudelissime multosque Hispanorum esse caesos, quod tamen non creditur. Item Hispanos exercitum trifariam partitos esse, aliam Aversae, aliam Neapoli, aliam vero Caietae. Item Baptista Pixacharus, qui hodie venit ex Palliano, dixit quod illuc allatae erant ex Fundis litterae quibus significabatur Hispanos sponte deseruisse Capuam, posteroque die Gallos eo ingressuros. Item quod Hispani receperunt se Neapolim muniuntque civitatem, et Pescariam versus ingens munimentum extruxisse. Item hodie venerunt Romam non.... (*Caetera desiderantur*).

LES ROMAINS DANS LE SAHARA

Dans un précédent travail (1), nous avons essayé de déterminer quels avaient été les progrès de l'occupation romaine dans le sud de l'Afrique proconsulaire; nous croyons avoir montré quel était, à la fin du III[e] siècle de l'ère chrétienne, le tracé du *Limes Tripolitanus* entre le Chott Djerid (le *lacus Salinarum* de Paul Orose) et Lebda (Leptis Magna). Nous avons en même temps indiqué que les Romains n'avaient pas atteint avant la fin du II[e] siècle la ligne de hauteurs qui, sous les noms de Djebel Douirat, Dj. Nefousa, Dj. Gharian, Dj. Tarhona et Dj. Mesellata, décrit une vaste courbe au sud du rivage méridional de la petite Syrte. Il ressort donc de notre étude que le Limes Tripolitanus nous paraît avoir été la limite extrême de l'empire dans cette région de l'Afrique.

Cette conclusion n'est-elle pas ébranlée, infirmée même par les documents archéologiques et épigraphiques trouvés en plein désert, loin de la côte méditerranéenne et bien au-delà du Limes Tripolitanus? La plupart de ces documents ne démontrent-ils pas que les Romains ont occupé une partie du Sahara, et que cette contrée était administrativement rattachée à l'Africa, au sens le plus large de ce terme?

L'existence de ruines et d'inscriptions romaines au cœur du Sahara a été révélée par les principaux explorateurs du désert, entre autres par Duveyrier et par Barth. A Ghadamès, Duvey-

(1) *Note sur quelques voies romaines de l'Afrique proconsulaire*, publiée dans les *Mélanges*, ann. 1895, p. 201.

rier a copié une inscription et décrit les vestiges d'une forteresse. Sur la route de Tripoli à Mourzouk par le Gharian et Mizda, Barth a vu, outre plusieurs traces de constructions, un poste militaire romain au lieu dit Gharia el Gharbia ; dans les ruines de ce poste, il a découvert un texte épigraphique. Le long de la route, plus orientale, qui fait communiquer Tripoli et le Fezzan par l'oasis de Djofra, d'autres ruines ont été relevées, en particulier à Bondjem où deux inscriptions, d'ailleurs semblables, ont été copiées. Enfin dans le Fezzan même, à Djerma el Qedima (Djerma la Vieille) Duveyrier a retrouvé un monument sur plan carré, d'aspect tout romain, et dont les angles étaient décorés de pilastres surmontés de chapiteaux à double volute convergente ; de la même région provient un texte en lettres latines, qui paraît être une épitaphe collective (1).

Quelle est la valeur de ces documents ? Que nous apprennent-ils ?

A notre avis, il serait tout à fait exagéré d'en conclure que les Romains ont réellement occupé tout le pays qui s'étend depuis la côte de la Méditerranée jusqu'à Ghadamès et au Fezzan inclusivement. Que sont d'ailleurs la plupart des ruines dites romaines, rencontrées par les voyageurs le long des deux principales pistes de caravanes qui mènent de Tripoli dans l'intérieur du Sahara ? Des soubassements de constructions en général quadrangulaires et quelques amas de pierres de taille. Mais rien ne prouve que les bâtiments, dont ces soubassements ou ces pierres éparses sont les seuls vestiges, aient été construits par des sujets de Rome, ni, à plus forte raison, que des soldats romains y aient séjourné. Quelques exemples frappants montrent

(1) Duveyrier, *Les Touaregs du Nord,* p. 252 et suiv. (Ghadamès) ; p. 390 (Djerma el Qedima) ; carte. — Barth, *Voyages et découvertes,* trad. Ithier (1860), vol. I, pag. 50-82 (passim) ; — *C. I. L.*, VIII, 3, 6 ; *Suppl.*, 10990, 10991, 10992.

même qu'un pareil raisonnement serait fort inexact : sur le monument dit romain de Djerma el Qedima se lisent des caractères libyques. Si ce monument est, comme tout permet de le croire, un mausolée, l'inscription qu'il porte nous apprend qu'il était la dernière demeure non pas d'un Romain, mais d'un Libyen, d'un Garamante. L'épitaphe collective, qui a été trouvée dans les mêmes parages (*C. I. L.* VIII, *Suppl.*, 10991), est sans doute gravée en lettres latines ; mais, parmi les noms que ces lettres forment et qu'il est d'ailleurs malaisé de reconnaître, on distingue du moins le vocable Aluruth ou Aluruthia, déjà lu sur deux textes de Cillium (*C. I. L.*, VIII, *Suppl.*, 11308, 11309), et dont l'origine libyque ne paraît pas contestable. A Ghadamès, outre la forteresse et l'inscription romaines, Duveyrier a vu un bas-relief de facture certainement égyptienne, et un texte bilingue, écrit d'une part en caractères que le voyageur déclare lui être inconnus, d'autre part en caractères grecs (1). En conclurons-nous qu'à des époques différentes des Egyptiens et des Grecs ont résidé sous les palmiers de Cidamus ? Ce serait, croyons-nous, fort imprudent.

Les habitants de toutes ces oasis, auxquels les anciens donnaient le nom général de Garamantes, étaient ce que sont aujourd'hui les Touaregs, des rouliers du désert ; ils jouaient, à travers le Sahara, le rôle économique que les marins de Tyr et de Sidon avaient pendant longtemps joué seuls dans la Méditerranée. Organisateurs ou guides de caravanes, ils apportaient à Leptis Magna, à Sabrata, à Oea les produits de l'Ethiopie, c'est-à-dire de l'Afrique centrale. Dans ces villes maritimes, ils entrèrent en contact avec les Phéniciens, qui les avaient fondées, avec les marchands grecs et orientaux qui les fréquentèrent, plus

(1) Duveyrier, *Les Touaregs du Nord*, p. 250, pl. X, fig. 1 ; — et p. 251-252.

tard avec les Romains qui s'y établirent. Ils connurent ainsi, de loin assurément et sans en être pénétrés, la civilisation gréco-latine; presque tous y restèrent insensibles; mais peut-être quelques-uns d'entre eux, frappés par le spectacle qu'ils avaient eu sous les yeux, s'en imprégnèrent davantage et s'en inspirèrent de retour chez eux. Suivant toute apparence, c'est un Libyen qui a fait construire le mausolée de Djerma el Qedima; c'est un Libyen qui a fait graver le texte bilingue de Ghadamès; et ce sont aussi des Libyens qui ont élevé, sur les routes d'Oea à la Phazania, ces *tabernae,* dont les ruines n'ont pas encore été totalement ensevelies par les sables. Il ne nous paraît pas possible de voir dans ces vestiges des preuves sérieuses de l'occupation romaine.

Les inscriptions découvertes à Bondjem, Gharia el Gharbia et Ghadamès sont des documents plus précis, plus explicites et en apparence plus probants.

Sur les deux textes trouvés à Bondjem, se lisent les noms de l'empereur Septime Sévère, de ses deux fils M. Aurelius Antoninus (Caracalla) et P. Septimius Geta, associés à l'empire, et de Q. Anicius Faustus, consulaire, légat impérial de la légion IIIe Auguste. Les chiffres des puissances tribuniciennes, des salutations impériales et des consulats de Septime Sévère fixent la date de ce document à l'année 201 ap. J.-C. La mention du commandant en chef des troupes impériales cantonnées en Numidie prouve que l'œuvre ou l'évènement, dont cette double inscription devait perpétuer le souvenir, s'était accompli sous les auspices et avec la collaboration de la légion d'Afrique, ou d'un détachement de cette légion.

Bien qu'en partie effacée, l'inscription lue par Barth à Gharia el Gharbia est plus significative encore. Suivant toute probabilité, la pierre sur laquelle elle est gravée était encastrée dans la façade d'une forteresse, au-dessus de la porte principale,

dont le cintre émerge encore des sables. Ce texte nous apprend qu'une *vexillatio* de la légion III[e] Auguste établit en ce lieu un poste fortifié, *burgum*, sous l'empereur Sévère Alexandre.

De la même époque date la forteresse de Cidamus (Ghadamès), construite également par une *vexillatio* de la légion d'Afrique, que commandait un centurion. De ce dernier fait et du texte qui nous le révèle Duveyrier conclut, d'après L. Renier, dit-il, que la province de Numidie s'étendait, à l'époque des Sévères, jusqu'à l'oasis actuelle de Ghadamès. « Cette inscription, ajoute l'explorateur, fait pressentir que les Romains, pour leurs relations commerciales avec l'intérieur du continent, avaient considéré la voie indirecte par Cirta, Lambèse et Cidamus, comme préférable à la voie directe par Sabrata ou Oea; car ce n'est pas sans motifs sérieux que, maîtres de tout le littoral, ils ont rattaché l'administration de Cidamus à celle de Lambaesis ».

Plus récemment M. R. Cagnat a exprimé, avec plus de réserve sans doute dans les termes, une opinion au fond identique:

« Avec Telmin se termine vers l'ouest la frontière de la Tripolitaine à l'époque romaine, du moins telle qu'on peut la connaître actuellement. A la fin du II[e] siècle et au début du III[e], elle parut insuffisante, ou du moins on jugea le moment venu de s'avancer dans l'intérieur et de détacher de cette ligne une suite de postes avancés qu'on établit au cœur même du pays: par là on assura la tranquillité des villes de la côte, en portant en avant le centre de résistance aux invasions, en même temps que la sécurité des communications entre les oasis qu'on se décidait à occuper et les villes du littoral auxquelles elles se reliaient naturellement. Ces oasis ont été de tous temps le point de passage des caravanes qui se rendaient aux ports de la Tripolitaine avec les marchandises de l'Afrique centrale. M. Mommsen fait fort justement remarquer que le petit détachement légion-

naire qui, d'après les témoignages épigraphiques, était envoyé sur ces points reculés ne pouvait être que le noyau de la garnison, et que celle-ci devait être composée de contingents plus considérables fournis par les provinces soumises. Le centurion, chef de la vexillation légionnaire campée en ces endroits, y jouait le même rôle que nos officiers de bureaux arabes disposés dans l'extrême-sud algérien. » (1).

Ainsi pour MM. Cagnat et Mommsen, comme pour Duveyrier, les Romains occupaient réellement, au début du IIIe siècle, les oasis sahariennes de Ghadamès, Gharia el Gharbia et Bondjem; ils avaient soumis toutes les tribus de la contrée, et les avaient obligées à fournir des contingents auxiliaires. Les légionnaires, détachés du camp de Lambèse, formaient, dans chacune des oasis précitées, comme le noyau autour duquel ces contingents étaient groupés; le centurion, placé à la tête de chaque garnison, non seulement commandait les troupes, mais administrait le pays environnant. En un mot cette partie du Sahara avait été vraiment conquise par Rome et annexée à la Numidie.

Ces conclusions nous semblent plus hypothétiques que vraiment fondées. Nulle part, dans aucun historien, n'est mentionnée la réduction en province romaine de la totalité ou même d'une partie du pays des Garamantes, et cependant les renseignements ne nous manquent pas sur les relations de l'empire romain avec cette peuplade turbulente et agressive.

Dans les premières années du principat d'Auguste, en 20 ou en 19 avant J.-C., une expédition fut dirigée contre les Garamantes par Cornelius Balbus; ce général s'empara des places de Cidamus (Ghadamès) et de Garama (Djerma); puis, de retour

(1) R. Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique,* p. 554-555; cette opinion a été adoptée par M. Goyau, dans son intéressant article sur la *Numidia Militiana* de la liste de Vérone: *Mélanges,* ann. 1893 (t. XIII), p. 271 et 274; cf. *Mélanges,* ann. 1882 (t. II), p. 85 et 88.

à Rome, il reçut les honneurs du triomphe (1). Ce fut sans doute à la suite de cette campagne que les Garamantes envoyèrent à Auguste l'ambassade chargée de présents, dont Aurelius Victor parle dans son *Epitome* (2). Mais ils restèrent indépendants et étrangers à l'empire. En effet, un demi-siècle plus tard, Tacfarinas trouvait chez eux un refuge assuré et même des secours: Tacite dit en propres termes que le roi des Garamantes servait de recéleur au hardi chef de bandes et même lui envoyait quelques troupes légères, que l'imagination des Romains grossissait et transformait en une véritable armée: *erat illi* (*Tacfarinati*) *praedarum receptor ac socius populandi rex Garamantum*, *non ut cum exercitu incederet, sed missis levibus copiis*, *quae ex longinquo in majus audiebantur* (3). Lorsque Tacfarinas eut été écrasé et tué près d'Auzia (Aumale), les Garamantes envoyèrent, comme jadis, des députés à Rome, pour offrir satisfaction au peuple romain (4). N'est-il pas évident que, si le pays des Garamantes avait été annexé à l'empire après la campagne victorieuse de Cornelius Balbus, ce même pays n'aurait pas été, sous Tibère, gouverné par un roi, qui disposait de ses troupes en faveur d'un ennemi de Rome, et qui traitait avec l'empire de puissance à puissance par l'intermédiaire d'ambassadeurs?

Pline l'Ancien affirme en outre que jusqu'en l'année 70 les routes qui menaient chez les Garamantes restèrent impraticables, parce que des bandits de cette race bouchaient avec du sable les puits creusés le long de ces voies (5). Les Garamantes étaient encore, à cette date, si peu soumis à la domination romaine, qu'ils pouvaient fondre sur la riche cité de Leptis Magna,

(1) Pline, *Hist. nat.*, V, 5.
(2) *Vita Octaviani.*
(3) *Annales*, IV, 23.
(4) Tacite, *Annales*, IV, 26.
(5) *Hist. nat.*, V, 5.

en saccager toute la banlieue, et en forcer les habitants à se renfermer dans les murs mêmes de la ville? (1). Il fallut l'intervention de cohortes et d'ailes romaines pour refouler les agresseurs dans le désert; on leur reprit même une partie du butin qu'ils avaient fait. Cette expédition eut encore un autre résultat: tout en poursuivant les Garamantes, les troupes romaines découvrirent qu'il existait, dans la direction de la Phazanie, une route plus courte de quatre jours que la voie jusqu'alors exclusivement connue. Tacite et Pline qui, tous deux, ont raconté ces incidents, ne disent nulle part que le pays des Garamantes fut réduit en province romaine, ni même qu'il fut envahi (2).

Ainsi, depuis la fondation de l'empire, les rapports de Rome avec les Garamantes avaient été surtout belliqueux. Sous Auguste, sous Tibère et sous Vespasien, il y avait eu lutte entre les troupes romaines d'Afrique et des bandes, plus ou moins fortes, d'habitants du désert. Il semble qu'à la fin du premier siècle de l'ère chrétienne ces hostilités aient cessé. Ptolémée, dans ses Prolégomènes (3), cite un texte du géographe Marin de Tyr, qui mentionne une double expédition entreprise à travers le désert par deux légats romains, d'accord, semble-t-il bien, avec les Garamantes et avec leur roi: " Septimius Flaccus, parti de la Libye, arriva chez les Ethiopiens, après avoir, depuis le pays des Garamantes, marché vers le sud pendant trois mois. Julius Maternus, parti de Leptis Magna, et accompagné

(1) Tacite, *Histoires,* IV, 50.

(2) M. Pallu de Lessert, *Fastes de la Numidie,* p. 28, écrit: « Valerius Festus poussa son expédition jusqu'à Garama, la capitale des Garamantes, mais au lieu de se diriger, comme Cornelius Balbus, par Cidamus, il prit la route qu'avait suivie son prédécesseur pour revenir et passa par la Phazanie (le Fezzan). Pline fait allusion à cette expédition sans nommer le général qui la dirigeait». Ce sont là des affirmations purement gratuites; le texte de Pline n'en dit rien.

(3) Ptolémée, Ed. C. Müller, I, 8, 4.

depuis Garama par le roi des Garamantes, se dirigea vers le pays des Ethiopiens; après avoir marché vers le sud pendant quatre mois, il atteignit la contrée d'Agisymba, qui fait partie de l'Ethiopie et où vivent des rhinocéros „ (1).

Il est vrai que Ptolémée discute ce texte et refuse de croire à l'exactitude des faits qu'il rapporte; mais sa critique nous paraît porter exclusivement sur la durée que Marin de Tyr attribue aux deux expéditions et sur les conclusions géographiques qu'il tire de cette durée. La réalité historique des deux expéditions de Septimius Flaccus et de Julius Maternus n'est pas mise en doute. Nous savons par Zonaras (2) et par la Chronique d'Eusèbe de Césarée (3) que sous Domitien, en l'année 86, le commandant militaire de la Numidie s'appelait Flaccus. Il est tout à fait vraisemblable qu'il s'agit là de Septimius Flaccus (4). D'autre part Marin de Tyr ayant vécu à la fin du premier siècle ou au commencement du second, l'expédition de Julius Maternus ne peut pas être postérieure de beaucoup d'années à celle de Septimius Flaccus. Il est par conséquent très probable qu'elle a été entreprise, elle aussi, sous le règne de Domitien.

Or, les deux généraux romains, partis l'un de la Libye (5), l'autre de Leptis Magna, vont d'abord chez les Garamantes, et c'est du pays des Garamantes, de leur propre capitale, Garama,

(1) Πρῶτον μὲν γὰρ ἐπὶ τῆς ὁδοιπορίας τῆς ἀπὸ Γαράμης ἐπὶ τοὺς Αἰθίοπάς φησι (Μάρινος) « Σεπτίμιον μὲν Φλάκκον, τὸν ἐκ τῆς Λιβύης στρατευσάμενον, ἀφικέσθαι πρὸς τοὺς Αἰθίοπας ἀπὸ τῶν Γαραμάντων μησὶ τρισὶν ὁδεύοντα πρὸς μεσημβρίαν, Ἰούλιον δὲ Μάτερνον, τὸν ἀπὸ Λέπτεως τῆς Μεγάλης, ἀπὸ Γαράμης ἅμα τῷ βασιλεῖ τῶν Γαραμάντων ἐπερχομένῳ τοῖς Αἰθίοψιν ὁδεύσαντα τὰ πάντα πρὸς μεσημβρίαν μησὶ τέσσαρσιν ἀφικέσθαι εἰς τὴν Ἀγίσυμβα χώραν τῶν Αἰθιόπων, ἔνθα οἱ ῥινοκέρωτες συνέρχονται.

(2) *Annales,* XI, 19.

(3) Liv. II, col. 549 de l'Ed. Migne.

(4) Pallu de Lessert, *Fastes de la Numidie,* p. 39-40.

(5) Ce mot de *Libye* ne peut avoir ici le sens général qu'on lui donne habituellement; il désigne, non point l'Afrique du Nord dans son ensemble, mais la partie du désert située à l'ouest de l'Egypte

qu'ils se mettent en marche vers le Sud. Le roi des Garamantes accompagne même Julius Maternus dans sa pointe audacieuse jusqu'à la lointaine Agisymba. A l'état de guerre qui avait existé et longtemps persisté entre Rome et les habitants de la Phazanie, s'était donc substituée, pendant la courte période qui sépare l'avènement de Vespasien des dernières années du règne de Domitien, la paix, et avec la paix une véritable alliance. A la fin du premier siècle, les Garamantes étaient encore indépendants, puisqu'ils étaient gouvernés par leur roi; mais ils laissaient passer des troupes romaines à travers leur territoire, et ils les guidaient vers le Sud jusque dans l'Ethiopie des anciens, c'est-à-dire jusqu'au Soudan actuel. Au début du second siècle, toute cette partie du grand désert de Libye devait être pacifiée, et les populations nomades qui l'habitaient ne devaient plus inspirer à Rome aucune crainte sérieuse, puisque le quartier général des troupes d'Afrique fut transporté de Theveste d'abord à Mascula, suivant toute apparence, puis, un peu plus tard, plus loin encore vers l'ouest, à Lambèse.

Le second siècle de l'ère chrétienne se passe presque tout entier sans que de graves évènements s'accomplissent dans les régions voisines des Syrtes. Des routes stratégiques commencent à se développer au-delà du Chott Djerid; les massifs montagneux qui s'élèvent au-dessus de la côte sont atteints par la domination romaine. Tamallen est érigé par Hadrien en municipe, et sous Commode, une forteresse romaine se dresse déjà au sud du Nefzaoua, à Bir el Haguef.

et au sud de la Cyrénaïque. Comme Zonaras nous parle du légat Flaccus, à propos d'une expédition contre la peuplade des Nasamons, dont les territoires de parcours se trouvaient précisément dans cette région, il n'est peut-être pas téméraire de conclure que Septimius Flaccus entreprit son voyage à travers le désert aussitôt après avoir écrasé les Nasamons et sans revenir au quartier général de la légion.

Avec la période des Sévères reparaissent les incursions des tribus sahariennes. Les trois villes de Leptis Magna, d'Oea et de Sabrata, qui constituent la *Tripolis Syrtica*, tremblent pour leur sécurité et pour la richesse de leurs banlieues ; elles redoutent les agressions des bandes pillardes qui errent, sinon dans leur voisinage immédiat, du moins à portée de leurs territoires. Septime Sévère, qui était originaire de Leptis Magna et qui y avait passé toute son enfance, connaissait bien les inquiétudes de ses compatriotes. Il résolut d'y mettre un terme. Son biographe Spartien nous dit sèchement : *Tripolim, unde oriundus erat, contusis bellicosissimis gentibus securissimam reddidit* (1). Ce texte, comme les passages cités plus haut de Tacite et de Pline, est absolument muet sur une extension quelconque du territoire impérial, sur une annexion à la Numidie d'une portion quelconque du pays des Garamantes, sur la réduction en province romaine d'une nouvelle contrée.

C'est ici qu'interviennent alors les documents épigraphiques trouvés à Bondjem, Gharia el Gharbia et Ghadamès, documents d'où l'on a voulu conclure que ces trois oasis avaient été rattachées *administrativement* à la province de Numidie, et que cette province avait alors reçu une extension considérable dans le désert.

Remarquons tout d'abord que le plus ancien en date de ces documents est la double inscription de Bondjem. Cette inscription fut rédigée en 201 av. J.-C., tandis que les deux forteresses de Gharia el Gharbia et de Ghadamès se construisirent sous Sévère Alexandre, c'est-à-dire entre les années 222 et 235. Or, de ces trois oasis sahariennes, celle de Bondjem est précisément la plus éloignée de Lambèse. Il n'est guère possible d'admettre que l'on ait d'abord annexé à la Numidie les environs

(1) Spartien, *Vita Severi*, 18.

de Bondjem, pour ensuite combler, bien imparfaitement d'ailleurs, la distance qui séparait ce poste avancé du quartier général de la légion (1400 kilomètres environ) par les deux forteresses de Gharia el Gharbia et de Ghadamès. En outre il n'a encore été relevé aucune trace de l'époque romaine entre Ghadamès et Biskra; au contraire, sur les grandes routes qui conduisent de Tripoli soit au Fezzan par Bondjem et Gharia el Gharbia, soit à Ghadamès par le Dj. Nefousa et Nalout, les vestiges antiques ne sont point rares. Ce n'est pas avec Lambèse et la Numidie que les oasis sahariennes de Ghadamès, Gharia el Gharbia et Bondjem ont eu des relations suivies et régulières; c'est bien, quoi que prétende Duveyrier, avec la *Tripolis.*

Quelle était la véritable nature de ces relations?

Le seul fait précis et incontestable que nous révèlent les textes épigraphiques dont nous nous occupons, c'est que des détachements (*vexillationes*) de la légion d'Afrique ont, au début du IIIe siècle, construit des postes et séjourné dans les trois oasis ci-dessus nommées. La teneur même de ces inscriptions démontre que l'occupation de ces trois points fut exclusivement militaire. Outre les empereurs régnants, seuls y sont nommés le commandant en chef ou des officiers de la légion IIIe Auguste. Sur la double inscription de Bondjem Q. Anicius Faustus est ainsi désigné: *legatus Augustorum consularis legionis tertiae Augustae piae vindicis.* Il n'y est point appelé: (*legatus*) *pro praetore,* comme le sont d'habitude en Numidie les autres légats et comme il l'est lui-même sur une dédicace trouvée à Timgad (*C. I. L.*, VIII, *Suppl.*, 17870). A Bondjem, il n'est que le *legatus Augusti legionis,* c'est-à-dire l'officier auquel l'empereur a délégué le commandement de la légion; il n'y est pas le *legatus Augusti pro praetore*, c'est-à-dire le fonctionnaire auquel l'empereur a confié le gouvernement et l'administration d'un territoire. La distinction nous paraît importante. Les textes

de Gharia el Gharbia et de Ghadamès mentionnent les centurions préposés au commandement de la *vexillatio :* le caractère purement militaire de l'occupation n'en est que plus évident (1).

Pour expliquer cette création de postes romains dans le désert, il ne nous semble pas indispensable de supposer que cette partie du Sahara eût été réduite en province. Reportons-nous au texte de Spartien. Septime Sévère inflige d'écrasantes défaites aux tribus du désert : il leur impose la paix et le respect des possessions romaines. C'est ainsi que sous Vespasien avait agi le proconsul d'Afrique, Valerius Festus. Mais Septime Sévère, qui a davantage l'expérience du pays, tient à faire plus et mieux. Il n'a point confiance dans un simple traité de paix : il veut des gages plus sérieux et plus solides. A la fois, sans doute, pour barrer l'une des routes par lesquelles les Garamantes pouvaient fondre sur Leptis Magna et pour leur mettre sous les yeux une image permanente de la puissance romaine, il construit la citadelle de Bondjem ; et tout naturellement c'est à la légion d'Afrique qu'il confie la mission d'édifier ce poste et de l'occuper dans l'avenir. Sévère Alexandre reste fidèle à cette politique : il couvre par les deux forteresses de Gharia el Gharbia et de Ghadamès les autres routes du désert qui aboutissaient à la *Tripolis*. Les trois oasis ainsi occupées ne sont pas, pour cela, annexées à l'empire. Les Garamantes ne sont pas seulement châtiés : des troupes romaines sont envoyées en garnison chez eux pour les surveiller. Voilà tout ce que nous pouvons conclure des documents que nous possédons aujourd'hui.

(1) On lit, il est vrai, sur l'inscription de Ghadamès : *sub Fa[.... leg. Aug.] pr(o) pr(aetore) c(larissimo) v(iro)*... Mais ici le nom de ce légat sert uniquement à dater le monument. La *vexillatio* de la légion d'Afrique, qui construisit le poste de Cidamus, avait quitté Lambèse au moment où ce légat gouvernait la Numidie : il n'en résulte nullement que l'oasis et la région de Cidamus aient été rattachées administrativement à cette province.

L'occupation des trois oasis sahariennes par des détachements de légionnaires fut purement militaire ; elle ne fut accompagnée d'aucune annexion politique ni administrative.

Les Garamantes ne furent jamais considérés comme des provinciaux, comme des sujets de l'empire. Procope rappelle que les habitants de Cidamus étaient depuis longtemps liés à Rome par un traité, Ῥωμαίων ἔνσπονδοι ἐκ παλαιοῦ ὄντες (1). Paul Orose, dans sa description des provinces romaines d'Afrique, dit que la province de Tripolitaine est bornée au sud par le pays des Gétules, des Garamantes et des Nothabres (2).

Nous ne partageons donc pas l'opinion d'après laquelle les régions sablonneuses, qui s'étendent au sud des Syrtes, auraient été rattachées à l'empire et placées sous l'autorité à la fois militaire et politique du légat de Numidie. Nous croyons au contraire que le Limes Tripolitanus a été, pendant le troisième siècle, l'extrême frontière du territoire impérial. Septime Sévère et ses successeurs ont forcé les Garamantes à recevoir chez eux quelques garnisons romaines ; mais ces peuplades sont toujours restées en dehors de l'*orbis romanus*.

Avec une parfaite intelligence de la nature des contrées sahariennes et du caractère des tribus qui les habitaient, le gouvernement romain comprit quelle œuvre vaine et folle il tenterait, s'il voulait annexer des solitudes infécondes et soumettre à des lois faites pour des populations sédentaires des tribus essentiellement mobiles. Il n'essaya pas de conquérir le désert. Son attitude fut toujours défensive et prudente. L'expédition de Cornelius Balbus paraît n'avoir été qu'une brillante promenade militaire, à laquelle ne fut donnée aucune sanction pratique. Les Gara-

(1) *De aedificiis*, VI, 3.
(2) *Histoires*, I, 2. Ce dernier nom est probablement le même que celui de l'oppidum Nitibrum, et peut-être du fleuve Nathabur de Pline (V, 5).

mantes ne furent même point punis d'avoir été les alliés de Tacfarinas. On ne leur fit la guerre sous Vespasien et sous Septime Sévère que pour rendre la sécurité aux villes de la côte. Ce qu'on réclama d'eux, ce ne fut pas la soumission ni l'obéissance ; on leur demanda seulement de respecter le territoire romain. Tant que l'empire fut puissant, leurs agressions furent repoussées ; Rome put même leur imposer des garnisons de légionnaires. Mais, au IV[e] siècle, alors que le monde romain était menacé de toutes parts, les *Austuriani* pillèrent, à plusieurs reprises et sans rencontrer de résistance sérieuse, la banlieue de Leptis Magna (1). Plus tard de pareilles attaques furent sans doute très fréquentes, puisque, dès le VI[e] siècle, le sable envahissait déjà les ruines de cette ville, si florissante sous les Antonins et les Sévères (2).

J. Toutain.

(1) Ammien Marcellin, XXVI, 4; XXVIII, 6.
(2) Procope, *De aedificiis*, VI, 4.

LES MISSIONS CHRÉTIENNES

AU SUD DE L'EMPIRE ROMAIN

Je réunis dans ce mémoire une série d'études partielles sur la propagation du christianisme dans les régions qui avoisinaient la frontière romaine en Afrique et en Arabie, depuis l'Océan jusqu'au golfe Persique et à l'Euphrate. Il n'entre pas dans ma pensée que je puisse apprendre quelque chose aux orientalistes qui se sont occupés de ces questions. Je ne me flatte pas non plus d'apporter, sur tous les points, des solutions définitives. Les documents vont sans cesse en s'accumulant: Letronne était mieux renseigné que ne pouvaient l'être Renaudot et Lequien; depuis Letronne nombre de textes d'auteurs et d'inscriptions ont été ou produits pour la première fois ou mis en meilleure lumière. Je cherche tout bonnement à dire où en est présentement notre information, souhaitant que de nouvelles découvertes fassent promptement vieillir ce que j'écris.

Voici d'abord, in-extenso, l'indication d'un certain nombre d'ouvrages ou de mémoires qui ont été mis à contribution pour ce travail.

LETRONNE, *Nouvel examen de l'inscription grecque déposée dans le temple de Talmis par le roi nubien Silko* etc. (Mémoires de l'Acad. des inscriptions, t. IX, p. 128).

— *Observations sur l'époque où le paganisme a été définitivement aboli à Philes,* etc. (Ibid., t. X, p. 168).

— *Mémoire où l'on discute la réalité d'une mission arienne exécutée dans l'Inde sous le règne de l'empereur Constance.* (Ibid. t. X, p. 218).

E. REVILLOUT, *Mémoire sur les Blemmyes.* (Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des inscr.), t. VIII, 2e partie, p. 371.

A. Dillmann, *Ueber die Anfänge des Axumitischen Reiches* (*Abhandlungen* de l'Académie de Berlin, 1878).

D. H. Müller, *Epigraphische Denkmäler aus Abessinien* (*Denkschriften* de l'Académie de Vienne, t. XLIII, 1894).

I. Guidi, *La lettera di Simeone vescovo di Bêth Arsâm sopra i martiri omeriti.* (Memorie della R. Accademia dei Lincei, sc. mor., t. VII, p. 471).

Th. Mommsen, *Römische Geschichte*, t. V, p. 598 et suiv.

Drouin, *Les listes royales éthiopiennes*, mémoire publié dans la *Revue archéologique*, année 1882, t. XLIV.

R. Basset, *Etude sur l'histoire d'Ethiopie*, mémoire publié dans le *Journal asiatique* de 1881.

Th. Nöldeke, *Geschichte der Perser und Araber zur Zeit der Sasaniden*, Leyden 1879.

Acta SS. octobris, t. X, p. 721.

Joannis episcopi Ephesi commentarii de beatis Orientalibus latine verterunt W. J. Douwen et J. P. N. Land, Amsterdam, 1889.

Die Kirchengeschichte des Johannes von Ephesus aus dem Syrischen übersetzt von J. M. Schönfelder, Munich, 1862.

I.

Le Sahara.

Il s'en faut de beaucoup que la civilisation romaine ait conquis tout le pays de l'Atlas, assimilé tous ses habitants et toutes ses institutions. A part les provinces orientales, celles d'Afrique et de Numidie, toute la région montagneuse à l'O. de l'Aurès, les plateaux qui dominent le Tell, et même la côte en certains endroits, demeura, après l'annexion du royaume de Mauritanie, à peu près au même degré de culture qu'auparavant. Les limites provinciales du côté du sud étaient des plus vagues. Entre les villes du Tell s'étendaient de grands espaces peuplés par des tribus berbères, mauritaniennes, comme on disait, qui se rattachaient au système provincial par l'intermédiaire de chefs nationaux. Des populations presque indépendantes,

les Gétules, occupaient les plateaux, le Sahara et tout l'ouest de l'Atlas, correspondant au Maroc actuel. Il y avait cependant entre elles et les maîtres de la région côtière les mêmes relations commerciales qu'à présent, parce que ces relations sont imposées par la nature du sol et les conditions du climat. Les officiers de l'impôt et du recrutement, quelquefois des expéditions militaires en règle pénétraient assez loin dans l'intérieur. De temps en temps aussi les barbares vassaux de l'empire se permettaient des razzias sur le territoire occupé, et poussaient jusqu'à la côte leurs entreprises de pillage. On en voit même qui franchissent le détroit de Gadès et vont mettre à sac la riche province de Bétique.

En somme, soumises, tributaires ou indépendantes, les tribus berbères représentaient une masse ethnique considérable, conservant bien la conscience de ce qui les distinguait des Romains, et capable de transformer la distinction en opposition, l'opposition en hostilité. Aux jours où la puissance romaine commença de fléchir, on sentit bientôt la poussée mauritanienne. Les Maures sont très puissants dès le quatrième siècle. Chefs d'insurrections nationales ou détenteurs de la puissance militaire chargée de les réprimer, ils forcent l'empire à compter avec eux. Au cinquième siècle ils maintinrent cette situation en face des Vandales; ils s'y fortifièrent même. L'occupation byzantine, au siècle suivant, fut encore plus superficielle que l'occupation vandale. L'Afrique berbère s'étendait de plus en plus et se renforçait en face de la colonisation transmarine.

Au point de vue religieux, la culture des Maures paraît avoir été originairement des plus simples. Sous l'empire romain ils n'avaient guère d'autres dieux que leurs anciens rois. Le christianisme les pénétra de bonne heure. Au dire de Tertullien (1),

(1) *Adv. Judaeos,* 7: Getulorum varietates et Maurorum multi fines.

diverses tribus de Gétules, plusieurs régions du pays mauritanien auraient déjà connu l'Evangile au commencement du troisième siècle. Au quatrième, au cinquième siècle, un bon nombre des innombrables évêchés africains appartiennent évidemment à des localités maures. Il n'est pas très facile d'en faire le départ. Les monuments épigraphiques et autres prouvent aussi que les fluctuations politiques et notamment les variations de la frontière romaine n'avaient aucune conséquence au point de vue religieux. Les Maures sont devenus chrétiens en même temps que les populations romaines; au temps du Donatisme on voit tel ou tel prince maure s'intéresser à une communion plutôt qu'à une autre; mais ceci leur est commun avec les fonctionnaires de l'empire.

En somme, l'évangélisation sur cette frontière n'a pas d'histoire distincte de celle de l'évangélisation de l'Afrique en général. On ne connaît aucun apôtre des Maures; on ne trouve nulle part une église, une organisation ecclésiastique spéciale à ce peuple. Le christianisme s'y est infiltré de proche en proche, comme dans la province elle-même; les évêchés se sont fondés au milieu des groupes de population, à une distance plus ou moins grande vers l'intérieur. Mais c'est toujours l'église d'Afrique.

II.

La Nubie.

Au-dessus des Egyptiens, entre eux et le pays des nègres, la vallée du Nil était habitée par le peuple des Ethiopiens, très foncé de couleur, d'ailleurs assez proche parent des Egyptiens eux-mêmes et des populations primitives de l'Abyssinie. Il se donnait à lui-même le nom de *Kasch* ou de *Kousch,* qui a passé

dans la Bible. La civilisation fut, dans ces régions, importée par la conquête égyptienne. Celle-ci, à part quelques expéditions temporaires poussées plus au sud, ne dépassa guère le confluent du Nil bleu, un peu au-dessous duquel s'élevait la ville de Méroé. Un centre religieux fut installé à Napata (Maraoui), en aval de la 4e cataracte, avec un grand sanctuaire du culte thébain. Là aussi était le chef-lieu de l'établissement politique. D'abord vassale de l'Egypte, l'Ethiopie finit par lui donner des maîtres, et ce ne fut qu'après bien des vicissitudes que les destinées des deux pays se séparèrent. Depuis le règne de Psammétique les Ethiopiens vécurent chez eux. Lors de la conquête romaine, la dynastie régnante, représentée surtout par des reines qui portaient le titre de *kandaké*, résidait toujours à Napata; mais plus au sud, Méroé (1) était la capitale d'un autre état éthiopien. Sous Auguste il y eut des difficultés de frontières, qui amenèrent dans le pays une armée romaine conduite par le préfet d'Egypte C. Petronius. A la suite de cette affaire il fut réglé que le territoire provincial ne dépasserait pas la première cataracte, limite traditionnelle de l'Egypte; cependant une ligne de postes romains fut établie au sud, dans toute la longueur de ce que l'on appelait le Dodécaschène, jusqu'à Hiéra Sykaminos (2).

A la fin du IIIe siècle, on trouve sur cette frontière deux peuples pillards, probablement apparentés de race, les Blemmyes et les Nobades. Ceux-ci tiraient sans doute leur nom de Napata,

(1) Au sud de l'Atbara (Astaboras), entre la 5e et la 6e cataracte.

(2) La plus méridionale des inscriptions du Nil est une inscription latine (*C. I. L.* t. III, 83), trouvée à El Messaourât, à peu près à mi-chemin entre Schendi et Khartoum. Elle n'a aucun rapport avec l'occupation du pays; elle provient d'un indigène qui avait voyagé à Rome, et qui formule un vœu en faveur de la reine de Nubie: *Bona fortuna dominae reginae, feliciter venit e Urbe mense apr(ili) die XV vidi tacitus.*

et représentaient, à un moindre degré de civilisation, les anciens Éthiopiens de Napata et de Méroé. Maintenant ils se signalaient par leurs razzias dans les oasis du désert lybique. Quant aux Blemmyes, plus sauvages encore, c'est par le S. E. qu'ils violaient la frontière égyptienne et s'abattaient sur les villes de la vallée du Nil. On les identifie ordinairement avec les Bicharri et les Bedja actuels, populations disséminées entre le grand Nil, le Nil bleu, les montagnes d'Abyssinie et la mer Rouge jusqu'aux déserts égyptiens. L'empereur Dioclétien se décida, pour maintenir en repos ces dangereux voisins, à leur abandonner le Dodécaschène, de sorte qu'ils devinrent les voisins immédiats de l'Egypte. Les Blemmyes s'installèrent tout près de la frontière. Parmi les conventions passées avec eux, figurait leur droit au culte d'Isis dans le temple de Philé (1), avec la permission d'emporter à certaines époques, la statue de la déesse jusque dans l'intérieur de leur pays. Les Blemmyes maintinrent ce droit même après que l'empire eut été converti au christianisme (2) et que l'on eut fermé tous les temples. Les empereurs les plus pieux, Marcien au Ve siècle, Justinien lui-même, au siècle suivant, durent se résigner à tenir ouvert le temple de Philé et à y laisser fonctionner le culte païen: les traités l'exigeaient.

Les Nobades en effet, et surtout les Blemmyes, ne furent convertis que très tard (3). Vers (4) l'année 548, vivait dans

(1) Voy. Letronne, *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, t. X, p. 168.

(2) Priscus, fr. 21. Deux inscriptions (*C. I. G.* 4945 et 4946) de l'année 453 mentionnent des actes de culte accomplis à Philé par des membres d'une famille sacerdotale. Cf. Procope, *Bell. Pers.*, 19.

(3) Cependant l'eunuque de la kandaké d'Ethiopie dont il est question dans les Actes des Apôtres (VIII, 27) est un des premiers païens qui soient venus au christianisme et qui aient reçu le baptême. Mais c'est là un fait individuel, qui ne paraît pas avoir porté de conséquences.

(4) Jean d'Ephèse, *Hist. eccl.* IV, 5-9.

l'entourage de Théodose, patriarche monophysite d'Alexandrie, alors interné à Constantinople, un prêtre appelé Julien, qui conçut le projet de se vouer à l'évangélisation des Nobades. Il fut encouragé par l'impératrice Théodora. Justinien, qui eût préféré des missionnaires orthodoxes, en envoya effectivement; mais Julien parvint à les devancer, se présenta au roi des Nobades, Silko (1), et non seulement il lui fit accepter le christianisme, mais encore il obtint que l'on écartât les missionnaires envoyés par l'empereur. Ainsi la conversion des Nobades s'opéra sous les auspices du patriarche Théodose, alors considéré comme le chef des Monophysites, et de l'impératrice Théodora, leur protectrice avouée. Julien séjourna deux ans parmi ses néophytes, puis il en confia la direction à Théodore, évêque de Philé (2) et retourna à Constantinople. Les choses restèrent quelques années en cet état. C'est dans cet intervalle que se place la fondation d'une église à Dendour, près de Kalabscheh (Talmis). Le souvenir nous en a été conservé par une inscription copte qui mentionne l'évêque Théodore de Philé comme principale autorité ecclésiastique (3). Elle est peut-être de l'année 559 (4). A ce moment le roi des Nobades n'était plus Silko; l'inscription l'appelle *Eirpanome* (5). Avant de mourir (567) le patriarche Théodose désigna comme devant aller prendre la direction de la mission nubienne un autre de ses prêtres, Longin, qui fut ordonné évêque aussitôt après

(1) Jean d'Ephèse ne donne pas son nom; mais ce doit être celui qui fit graver l'inscription de Talmis.

(2) Cet évêque était déjà avancé en âge; il avait reçu la consécration épiscopale vers 525, des mains du patriarche Timothée III.

(3) E. Revillout, *Mémoire sur les Blemmyes*, p. 374.

(4) La date est 27 tybi (22 janvier), indiction 7. Mais le terme d'indiction doit être suppléé; si l'on était sûrement en droit de le faire, l'année indiquée ne pourrait être que 559, les autres septièmes indictions qui tombent sous l'épiscopat de Théodore étant écartées par l'histoire que nous étudions ici.

(5) M. Revillout (*l. c.* p. 376) corrige ce nom en Ergamène.

sa mort. Mais la police impériale le retint trois ans à Constantinople; ce ne fut qu'en 569 qu'il parvint à s'échapper et à rejoindre ses fidèles, au milieu desquels il vécut six ans. En 575 nous le retrouvons en Egypte, fort engagé dans les luttes intestines du parti monophysite. Vers ce temps, des envoyés du roi des Nobades vinrent à Constantinople et racontèrent les débuts de la nouvelle chrétienté, faisant un grand éloge de leur apôtre Longin (1).

Ce n'était pas seulement dans les grandes villes de l'empire que l'on parlait de Longin et de la conversion des Nobades. Fort loin au sud de ceux-ci habitait le peuple des Alodes, qui, ayant appris ces évènements, se déclara prêt à embrasser le christianisme. Le roi de ce pays écrivit au roi des Nobades Awarfioula (2), pour lui demander de lui envoyer Longin. Celui-ci se trouvait alors à Alexandrie, occupé à soutenir le patriarche Théodore, qu'il avait lui-même sacré, contre l'opposition de son rival Pierre, élu de la population alexandrine. Au milieu de ce schisme, qui agitait profondément les monophysites d'Egypte et de tout l'empire, arrivèrent les envoyés du roi des Nobades, réclamant leur chef spirituel. Les partisans de Pierre cherchèrent à mettre la main sur les néophytes du Haut-Nil; mais ceux-ci tinrent bon. Les émissaires d'Awarfioula ne voulurent entendre parler que de Longin; deux évêques, escortés d'un certain personnel, furent, il est vrai, envoyés aux Alodes par le patriarche Pierre; mais on ne voulut pas les recevoir. Longin, pendant ce temps-là, était rentré chez les Nobades, d'où il partait bientôt pour sa nouvelle mission. Il eut beaucoup de difficulté à l'atteindre. Pour y aller il fallait traverser le pays des Makourites, dont le roi, mal disposé, faisait garder toutes les routes, jusqu'à

(1) Jean d'Ephèse, *l. c.* IV, 49.

(2) C'est la forme syriaque; on y a cherché le nom grec Εὐρύπυλος; je ne sais si c'est avec raison.

la mer Rouge. Awarfioula envoya l'évêque au roi des Blemmyes, sous la protection duquel il parvint à traverser le territoire dangereux, non toutefois sans avoir beaucoup à souffrir de la chaleur et de la soif; il tomba lui-même malade et perdit dix-sept chameaux. Arrivé enfin à la frontière des Alodes, il y fut reçu par un fonctionnaire appelé Itiko, qui le conduisit en grande pompe auprès du roi. Celui-ci l'accueillit avec enthousiasme, se fit aussitôt instruire et reçut bientôt le baptême avec tout son entourage et une partie du peuple.

La nouvelle de cet heureux évènement parvint au roi des Nobades deux cents jours après le départ du missionnaire. Les messagers de Longin lui apportèrent une lettre du roi des Alodes et une autre de Longin lui-même, qui le priait de la faire parvenir à Alexandrie. Le roi des Nobades expédia en effet ces pièces au patriarche Théodore, avec une lettre écrite en son propre nom. Ces curieux documents nous ont été conservés par Jean d'Ephèse (1). On était alors à l'année 579.

Les Makourites dont il est ici question ne peuvent être différents de ceux qui envoyèrent une ambassade à Constantinople vers le temps même où nous sommes arrivés. Jean de Biclar enregistre ce fait à l'an VII de Justin (v. 573) (2): *Legati gentis Maccurritarum Constantinopolim veniunt dentes elephantinos et camelopardam Iustino principi munera offerentes, sibi cum Romanis amicitias collocant.* Le pays de Muqurrah ou Makouria est quelquefois identifié avec celui de Nubie, quelquefois présenté comme une de ses subdivisions, vers la seconde cataracte (3).

(1) *Ibid.* c. 52, 53.
(2) *Mon. Germ. hist. Auct. antiquiss.* t. XI, p. 213. Sur la légère incertitude qui affecte la date, cf. p. 209. Noter que Jean de Biclar ne parle pas ici de la conversion des Makourites, laquelle était encore à venir.
(3) *Anecdota Oxoniensia, Semitic series,* part. VII, p. 261.

Cette situation, il est vrai, ne concorde guère avec les récits et documents de Jean d'Asie, d'où l'on déduirait plutôt que les Makourites habitaient au sud des Nobades. Ils pouvaient, en effet, barrer la voie du Nil et même échelonner des postes jusqu'à la mer Rouge; mais de ce côté, en passant par chez les Blemmyes et en se faisant escorter par eux, on parvenait à leur échapper. Quant aux Alodes, ils devaient être voisins des Abyssins (1), car Longin marque, dans sa lettre, qu'il avait éclairé quelques Axoumites, imbus des erreurs phantasiastes de Julien (d'Halicarnasse). On ne peut s'empêcher de rapprocher leur nom de celui de la ville d'*Aloa,* actuellement détruite, qui s'élevait sur la rive droite du Nil bleu, à quelques lieues en amont de Khartoum. Aloa avait hérité de la situation de Méroé; elle fut, jusqu'au XVe siècle, la capitale d'un état chrétien; ses ruines ont conservé des traces de christianisme.

C'est probablement à ces Nubiens que l'Abyssinie avait eu affaire, dans le courant du Ve siècle, sous le règne du négus Ezana, fils d'Ela-Amida. Leur tentative contre les hauts plateaux aboutit à une défaite, qui fut suivie d'une invasion des Axoumites. Ceux-ci infligèrent un second désastre aux Nobades vers le confluent de l'Atbara (Tacàzzé) et du Nil, ravagèrent le pays de Méroé et s'emparèrent de diverses villes, parmi lesquelles on cite celle d'Aloa (2).

Quant aux Blemmyes, il est probable que leur conversion avait précédé celle des Alodes. Entre eux et les Nobades, il y

(1) Le titre de roi de Bouga et de Kasou que prenaient, dans leurs inscriptions, les rois d'Abyssinie, semble indiquer qu'ils possédaient ou revendiquaient la région montagneuse située au N. de l'Abyssinie actuelle, c'est-à-dire le pays habité par les Bedja, (anciens Blemmyes), et la région du fleuve Gasch, où s'élève la ville de Kassala.

(2) Inscription ghéez d'Ezana, texte de M. D. H. Müller dans les *Denkschriften* de l'Académie de Vienne, t. XLIII, p. 46 du tirage à part.

avait de vieilles querelles. Une inscription célèbre, en grec (1), trouvée à Talmis, dans l'ancien Dodécaschène, nous offre un document curieux sur ces relations. Elle remonte au temps où la conversion des Nobades était déjà opérée. " Silko, roi des Nobades et de tous les Ethiopiens „ y décrit en termes pompeux les victoires qu'il a remportées, " avec l'aide de Dieu „ sur les Blemmyes et les conditions de paix qu'il leur a fait jurer " sur leurs idoles „.

Les Blemmyes se trouvaient désormais entre deux états chrétiens. Le plus complaisant des deux, l'empire romain, finit par mettre un terme au fonctionnement du temple d'Isis. Ce sanctuaire fut fermé dans les dernières années de Justinien (2). En 577 l'évêque Théodore le changea en église; les inscriptions commémoratives de cette transformation sont venues jusqu'à nous (3). Il pourrait bien y avoir coïncidence entre la fermeture du temple de Philé et la conversion des Blemmyes. Ceux-ci, lors de la mission de Longin chez les Alodes, étaient en bons termes avec le roi des Nobades ou du moins subissaient fortement son influence. M. E. Revillout (4) a conjecturé, non sans fondement, que les victoires de Silko et de ses successeurs évincèrent peu à peu les Blemmyes de la vallée du Nil et les rejetèrent dans l'intérieur, entre le fleuve et la mer Rouge, là où l'on croit trouver encore leurs descendants.

Après ces récits de missions, l'obscurité se fait sur la condition religieuse du Haut-Nil. Des épitaphes assez nombreuses, en grec ou en copte, se rencontrent en divers points de ce pays, depuis Talmis (Kalabschèh) dans l'ancien Dodécaschène, jusqu'à

(1) *C. I. G.* 5072. Ἐγὼ Σιλκὼ βασίλισκος Νουβάδων καὶ ὅλων τῶν Αἰθιόπων... Sur cette inscription, v. surtout Letronne, *Mém. de l'Acad. des inscr.* t. IX, p. 128; cf. Revillout, *l. c.*, p. 432.

(2) Procope, *Bell. Pers.* 19.

(3) *C. I. G.* 8647, 8648, 8649.

(4) *L.* c, p. 437.

Wadi-Gazal, localité située un peu en aval de la 4e cataracte, près de l'antique Napata. Elles sont du VIIe ou du VIIIe siècle. La plupart, suivant un usage qui rappelle l'ancienne coutume égyptienne d'ensevelir les morts avec un exemplaire du rituel funéraire, contiennent des extraits de la liturgie funèbre suivant le rit de Constantinople. Cette dernière circonstance, jointe aux formes spéciales de leur grécité (1), concorde avec ce que Jean d'Asie nous apprend des origines chrétiennes en Nubie.

D'autres vestiges chrétiens se rencontrent, comme il a été dit, jusqu'aux environs de Khartoum.

La Nubie fut envahie par les Arabes mnsulmans en 641-642; mais le christianisme s'y conserva longtemps. On en trouve quelques traces, rares, il est vrai, mais qui permettent de suivre son existence jusqu'au XVIe siècle. Les évêques, dont on ne connaît ni le nombre ni les sièges, relevaient du patriarche monophysite d'Alexandrie. Actuellement il n'y a plus de chrétiens en ces pays.

III.

Axoum et Himyar.

Le commerce entre la mer des Indes et la Méditerranée suivait, dans l'antiquité, deux voies tracées par la nature, celle de l'Euphrate et celle de la mer Rouge. Du côté de la mer Rouge, les échanges ne s'opéraient pas directement. Ni les navires d'Egypte n'allaient aux Indes, ni les navires indiens n'abordaient en Egypte. Il y avait des intermédiaires, les Arabes

(1) Letronne (*Acad. des inscrip.* t. IX. p. 180 et suiv.) avait déjà relevé la parenté entre la langue de ces inscriptions et le bas grec de Constantinople. Il y a aussi des traces d'influence copte.

du Yémen ou Arabie Heureuse, qui concentraient dans le célèbre port d'Aden tout le commerce des Indes et de la côte orientale d'Afrique et de là faisaient prendre aux marchandises soit la voie de mer vers les ports égyptiens de Bérénice, Leukos-limen (Kosséïr), Myos Ormos et Klysma (Suez), soit la voie de terre qui, partant de leurs vallées fertiles en produits précieux, encens, myrrhe, aloès, allait aboutir aux places de la Syrie méridionale, Elat, Petra, Gaza.

Cet état de relations passa des rois égyptiens aux rois perses, puis aux Lagides et aux Romains. Il détermina même les frontières, qui demeurèrent à peu près les mêmes sous tous les régimes. L'Egypte des Lagides ne s'étendait pas, sur la côte occidentale de la mer Rouge, au delà de Bérénice, à la hauteur de Syène; deux points de la côte situés plus au sud, Ptolémaïs Théron (au S. de Souakin) et Adoulis, occupés temporairement sous les Ptolémées, avaient déjà été abandonnés au temps de la conquête romaine et furent négligés depuis. Sur l'autre rive, le royaume nabathéen, qui comprenait la péninsule du Sinaï et tout le nord-ouest de la péninsule arabique, s'arrêtait sur la côte au port de Leuké-Komé, situé à peu près en face de Bérénice. Quand ce royaume eut été annexé à l'empire, sous Trajan, la frontière demeura la même, de ce côté au moins. Entre Leuké-Komé et le Yémen (Hedjaz actuel), de même que sur la côte opposée jusqu'à la hauteur de l'Abyssinie, la population, très clairsemée, ne se rattachait à aucun grand état. Cependant on y fréquentait déjà le sanctuaire de la Kaaba, dédié aux dieux sémites qu'adoraient les Arabes du désert.

Dans l'Arabie Heureuse on voit se former, vers le temps de César et d'Auguste, un établissement politique dont le centre est la ville de Safar. C'est ce que l'on appelle le royaume des Homérites ou Himyarites. Il comprit d'abord tout l'angle sud de la péninsule arabique, jusqu'à Moka et Aden, et fit sentir

son influence sur la côte africaine jusqu'à Zanzibar et au delà. Cette puissance nouvelle excita les préoccupations d'Auguste, désireux d'enlever aux Arabes leur situation d'intermédiaires entre l'Inde et l'Egypte (1).

Les Homérites se virent menacés en 730 par l'expédition de C. Aelius Gallus qui vint échouer sous les murs de Meriaba, la Saba de la Bible, puis par la destruction d'Aden, accomplie peu après par une flotte romaine. Ils se maintinrent toutefois dans leur existence politique, et même dans leur situation commerciale, bien que celle-ci eût à subir la concurrence résultant des progrès de la marine égyptienne sous la protection du gouvernement romain.

Le peuple abyssin doit sa civilisation à des Arabes du Yémen, émigrés sur la côte en face, ou plutôt sur les hauts plateaux qui la dominent. Ils se mêlèrent aux indigènes, populations apparentées aux Egyptiens et aux autres africains du voisinage, Gallas, Somalis, Dankalis, et leur imposèrent leur langue, d'où, par combinaison avec les idiomes primitifs, sont sortis les dialectes actuellement en usage. Cette émigration pourrait bien remonter à un millier d'années avant notre ère. Beaucoup plus tard apparaît un état abyssin dont la capitale est la ville d'Axoum, d'où son nom de royaume des Axoumites ; il communiquait avec l'extérieur par le port d'Adoulis, comme actuellement par celui de Massaoua.

(1) L'empire romain ne pouvait se servir, pour commercer avec l'Inde, de la voie de l'Euphrate, occupée par les Parthes. Il était de son intérêt de favoriser le développement des relations par la mer Rouge, et de faire de cette voie une voie directe. Longtemps auparavant, les rois égyptiens de la XVIII[e] dynastie avaient tenté, pour la même raison, l'annexion du Yémen. Mais cette conquête dura peu. Au VII[e] siècle avant notre ère les rois d'Assyrie marchèrent aussi contre les Arabes de Saba, évidemment pour détruire la concurrence que leur commerce faisait à celui de l'Euphrate.

C'est vers le déclin du premier siècle qu'il est d'abord question de cet état axoumite. Ses débuts nous sont révélés par une inscription grecque (1), copiée en 520 à Adoulis par Cosmas Indicopleustes. Le nom du souverain n'y figure pas, car les premières lignes, où il se trouvait, ne nous ont pas été conservées; mais M. D. H. Müller (2) l'identifie, très justement, je crois, avec le Zoskalès dont parle, comme d'un contemporain, l'auteur du Périple de la mer Rouge. Or celui-ci écrivait au temps de l'empereur Vespasien. Les expéditions de ce roi d'Axoum s'étaient étendues assez loin, du côté des tribus barbares qui habitaient vers le golfe d'Obock et le cap Gardafui, et, dans une direction opposée, vers les riverains de la mer Rouge, jusqu'à l'Egypte à l'ouest, jusqu'à Leuké-Komé à l'est. On l'avait donc vu dans le Hedjaz; cependant il n'avait pas touché au royaume sabéen.

Il en fut autrement par la suite. Au quatrième siècle les rois d'Axoum se qualifient de rois des Axoumites et des Homérites (3), ce qui suppose qu'ils exerçaient au moins une certaine suzeraineté sur les princes de l'Arabie heureuse.

Les Axoumites et les Homérites observèrent d'abord l'antique religion sabéenne, variété du polythéïsme sémitique. Chez les Axoumites le dieu *Mahrem* avait une importance spéciale; les rois de la période païenne se disent tous " fils du dieu in-

(1) *C. I. G.* 5127 B. Cf. D. H. Müller, *l. c.*, p. 4.

(2) *L. c.* p. 10.

(3) Voir les inscriptions citées plus haut, note 0; dans une des inscr. grecques (*C. I. G.* 5128) le titre Βασιλεὺς 'Αξωμιτῶν καὶ 'Ομηριτῶν; les deux peuples sont nommés ensemble dans un récit d'ambassade relatif au règne d'Aurélien (*Hist. Aug. v. Aureliani,* 33); et dans une loi de l'année 356 (*Cod. Théod.* XII, 12, 2) où l'empereur Constance règle l'entretien des personnes qui ont reçu l'ordre d'aller *ad gentem Axumitarum et Homeritarum.* Un document peu sûr parle, pour une date antérieure, d'une expédition romaine contre les *Arabes eudaemones* (*Vita Macrini,* c. 12).

vincible Mahrem ". Dans les textes grecs, *Mahrem* est changé en Arès; on trouve aussi les noms de Zeus et de Poseidon dans l'inscription d'Adoulis.

L'influence hellénique, qui se révèle dans ces transformations ainsi que dans la langue de certaines inscriptions, se manifeste aussi dans l'art, notamment dans les monuments d'Axoum. Au premier rang de ceux-ci figurait un grand temple avec une enceinte sacrée, à laquelle on accédait par une longue avenue de monolithes et de statues (1).

La propagande juive, favorisée par certaines circonstances, commença, vers le début de l'ère chrétienne, à entamer le polythéisme sabéen. A la suite des désastres qui s'abattirent sur la nation juive au temps de Pompée, de Vespasien et d'Hadrien, des colonies israélites, provenant de l'émigration palestinienne, s'étaient formées dans la région centrale de l'Arabie, à Teïma, Khaïber, Yathrib (Médine), entre la province romaine d'Arabie et l'état sabéen. C'est sans doute à ces colonies que se rattache la propagation du judaïsme parmi les Homérites: la même voie fut suivie plus tard par les missionnaires de l'Evangile. Il est sûr, en tous cas, que, vers le milieu du IV[e] siècle, la religion juive était professée par une grande partie des Homérites, le reste de la nation demeurant attaché au polythéisme de ses ancêtres.

D'après Eusèbe (2), le philosophe Pantène, qui fut le maître de Clément et d'Origène et dirigea avant eux l'école catéchétique d'Alexandrie, aurait été prêcher l'Evangile jusque chez les In-

(1) Tout cela est encore assez peu connu. Le dernier savant qui ait visité ces contrées est M. J. Théodore Bent, qui séjourna quelques jours à Axoum en février 1893. Une description du principal monument d'Axoum a été rédigée par lui pour le mémoire de M. Müller; depuis il a publié lui-même le récit de son voyage.

(2) *Hist. eccl.* V, 10.

diens (1). On disait même qu'il y avait déjà trouvé des chrétiens, qui lisaient l'évangile de saint Mathieu en hébreu, tel que le leur avait apporté saint Barthélémy, leur premier apôtre. Eusèbe raconte cela d'après le bruit public (λόγος, λόγος ἔχει, φασί); il ne semble pas en être très sûr. Il est du reste difficile de dire où se trouvait l'Inde de Pantène, si c'était la côte occidentale de l'Indoustan, comme l'a cru saint Jérôme, ou le port d'Adoulis, ou le pays des Homérites (2). C'est peut-être cette dernière contrée qui est désignée par Rufin, lequel parle ici d'Inde " citérieure ", et par l'auteur de la *Passio Bartholomaei* dans le recueil du faux Abdias. Les catalogues byzantins des douze apôtres sont plus précis; ils envoient Barthélémy aux " Arabes heureux " (3). Mais ces textes postérieurs, interprétations arbitraires de celui d'Eusèbe, n'ajoutent ni clarté ni autorité à la tradition rapportée par celui-ci.

Sur l'Abyssinie le silence est encore plus profond. Eusèbe n'a recueilli aucune tradition; ni Leucius Charinus ni l'auteur du catalogue byzantin ne parlent de l'Ethiopie. Rufin seul et, à sa suite, le faux Abdias font évangéliser ce pays par saint Mathieu (4). Mais les histoires apostoliques du faux Abdias, sur-

(1) Saint Jérôme (*De viris*, 36; *ep.* 70) précise, suivant sa coutume, les indications d'Eusèbe. Il sait que c'est aux Brahmanes que s'adressa la prédication de Pantène et que celui-ci avait été envoyé dans l'Inde par l'évêque d'Alexandrie Démétrius, sollicité à cet effet par les Indiens eux-mêmes. Tout cela paraît être conjectural.

(2) Si la tradition de cet évangile en hébreu a quelque valeur, elle cadrerait assez bien avec la situation linguistique en Abyssinie et dans l'Arabie Heureuse. La langue commune, dans ces pays, était une langue sémitique; la Bible put y être traduite de bonne heure en « hébreu ».

(3) Ἰνδοῖς τοῖς καλουμένοις εὐδαιμόσι. Dans les vieilles légendes de Leucius Charinus, saint Barthélémy ne voyage pas de ce côté.

(4) Rufin aura peut-être déduit cela de ce que saint Matthieu est nommé avec saint Barthélemy dans le texte d'Eusèbe relatif à la mission de Pantène.

tout celles qui lui sont propres et qui n'existent qu'en latin, comme celles de saint Mathieu et de saint Barthélemy (1) ne méritent pas d'être comptées ici pour quelque chose. Du reste, il est difficile de dire ce que leurs auteurs entendaient par Ethiopie, s'ils désignaient par ce nom la Nubie ou le royaume axoumite. Quand il parle expressément de ce dernier, à propos de Frumentius, Rufin est tout-à-fait muet sur la mission de saint Mathieu. Ç'eût été pourtant le cas de la rappeler, s'il avait cru qu'elle avait eu lieu dans ce pays.

En somme, si l'on veut s'en tenir aux traditions dignes de foi, l'histoire du christianisme en ces régions commence seulement au quatrième siècle. Dans sa continuation de l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe (I, 9), Rufin nous transmet un récit fort curieux, puisé par lui à bonne source.

Un philosophe appelé Métrodore avait fait un voyage d'exploration de ce côté. A son exemple, un autre philosophe, Mérope de Tyr, entreprit le même voyage, en compagnie de deux enfants, Frumentius et Aedesius, dont il faisait l'éducation. Dans une relâche, à Adoulis vraisemblablement, une querelle s'éleva entre les indigènes et les gens de l'équipage; ceux-ci furent tous massacrés, sauf les deux enfants, qui furent recueillis à la cour du roi et parvinrent à une grande faveur; de l'un d'eux, Frumentius, ce prince fit son secrétaire; de l'autre, Aedesius, son échanson. Le roi étant venu à mourir, la reine garda les deux tyriens pour diriger l'éducation de son fils en bas âge. Ils ne manquèrent pas de profiter de leur influence pour favoriser la pratique religieuse parmi les marchands chrétiens que le commerce avec l'empire romain amenait à séjourner dans le royaume;

(1) Il y a bien un texte grec de la passion de saint Barthélemy (Tischendorf, *Acta App. apocrypha*, p. 243); mais M. Max Bonnet a prouvé que ce texte grec est une version de basse époque, exécutée en Italie (*Anal. Boll.* t. XIV, p. 353).

eux-mêmes donnaient l'exemple de la piété; quelques églises furent bâties dès ce temps là. Le jeune prince étant arrivé à sa majorité, ils demandèrent et obtinrent de retourner dans leur pays. Aedesius se fixa à Tyr; il y devint prêtre et fit lui-même à Rufin le récit de ses aventures. Quant à Frumentius, il alla à Alexandrie, où Athanase était évêque (1), lui raconta ce qui s'était passé, l'engageant à envoyer un évêque dans un pays si bien préparé à recevoir l'Evangile. Athanase jugea que nul n'était plus propre que Frumentius à remplir cette mission. Il l'ordonna évêque (2) et le renvoya en Abyssinie, où son ministère eut le plus grand succès.

L'ordination de Frumentius eut lieu sous l'empereur Constance, peu avant 340 ou peu après 346, car dans l'intervalle entre ces deux années Athanase fut absent d'Alexandrie. Lorqu'il eut été rangé par Constance au nombre des ennemis publics, la cour impériale s'inquiéta de la mission abyssinienne. Une lettre fut adressée par Constance aux princes axoumites Aïzan et Sazan (3). Ils étaient invités à expédier immédiatement l'évêque Frumentius à Alexandrie; car, comme il avait été ordonné par Athanase, il était à craindre qu'il ne partageât les « erreurs » de ce prélat désormais condamné et déposé de l'épiscopat; le nouvel évêque d'Alexandrie, Georges, le remettrait dans la bonne voie.

(1) Vers 340 ou 350; cf. la note suivante.

(2) Rufin fait ordonner Frumentius dès le début de l'épiscopat d'Athanase *(nam is [Athanasius] nuper sacerdotium susceperat)*; Athanase fut ordonné en 328. Le séjour des jeunes tyriens à la cour axoumite ne peut guère avoir duré moins de 15 ans. D'autre part Métrodore paraît avoir été en rapport avec Constantin; son retour et, par suite, le voyage de Mérope se placerait ainsi vers l'année 324 au plus tôt. Le *nuper* mérite correction.

(3) Saint Athanase, *Apol. ad Constantium*, 31, en a conservé le texte. Rufin ne parle que d'un seul prince; l'inscription d'Axoum (*C. I. G.* 5128) ne porte aussi que le nom d'Aïzan.

La façon dont est rédigée la lettre impériale donnerait lieu de croire que les deux princes étaient chrétiens quand elle leur fut adressée. Cependant nous avons (1) une inscription d'Aïzan par laquelle on voit qu'il était païen. Il s'y qualifie seul de roi; mais il mentionne ses deux frères Saïazan et Adéfas. Le premier lui fut sans doute associé avant l'année 356.

Vers le temps où Frumentius prêchait l'Evangile aux Ethiopiens, le pays des Homérites recevait aussi les premières semences du christianisme (2). L'empereur Constance (337-361) y envoya une ambassade conduite par un évêque appelé Théophile. Ce personnage était indien, natif de l'île Dibous (3); il avait été envoyé comme otage à la cour de Constantin (323-337). Fort jeune alors, il reçut une éducation chrétienne et même une formation ascétique. Eusèbe de Nicomédie († v. 341) le promut au diaconat. C'est au moment de partir pour son ambassade qu'il fut ordonné évêque. On ne sait au juste à quelle date elle eut lieu; il n'est pas improbable que la lettre de Constance aux rois d'Axoum ait été expédiée par cette occasion; auquel cas le voyage de Théophile se placerait en 356 ou peu après.

(1) *C. I. G.* 5128.

(2) Ici la source de nos renseignements est l'histoire ecclésiastique de Philostorge, écrivain arien dont il ne reste que des fragments (Migne, *P. Gr.*, t. LXV, p. 481). Sur la valeur de son témoignage, v. Letronne, *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. X, p. 218 et suiv.

(3) On ne sait ce que c'est que cette île de Dibous. On l'a identifiée tantôt avec Socotora, tantôt avec Diu, tantôt, ce qui est plus probable, avec une des îles de la côte abyssinienne. Philostorge dit que Théophile, avant de rentrer dans l'empire, visita son île natale et qu'il y trouva des chrétiens. Ceux-ci pourraient avoir été des néophytes de Frumentius. D'autre part, Théophile est quelquefois qualifié de *Blemmye* par ses adversaires; cette appellation ne s'expliquerait guère s'il avait été originaire d'une île de la mer des Indes. C'était une des colonnes du parti arien le plus avancé (eunomiens); Philostorge en fait un grand saint; il trouve aussi moyen d'exploiter ce voyage au profit de ses idées.

La mission dont il était chargé avait pour but d'obtenir du roi des Homérites la liberté du culte chrétien tant pour les marchands romains qui demeuraient dans le pays que pour les indigènes qui désireraient se convertir. Les envoyés, porteurs de riches présents, furent accueillis avec honneur. Le roi fit construire à ses frais jusqu'à trois églises, dont une à Safar et une autre à Aden (1). Il inclinait lui-même à la vérité, dit Philostorge ; mais il est évident qu'il ne se convertit pas. Le gouvernement, dans ce pays, paraît avoir oscillé entre le judaïsme et l'ancien culte sabéen (2); le judaïsme finit par prendre le dessus. Peu après le temps où nous sommes, la dynastie locale l'avait adopté. Les chrétiens du Yémen demeurèrent fort isolés.

Les premières traces d'organisation ecclésiastique se présentent sous le règne de l'empereur Anastase (491-518). Jean Diacrinomenos (3) rapporte que, sous ce prince, les Homérites, qui étaient juifs depuis le temps de la reine de Saba, se convertirent et reçurent un évêque, probablement ce Silvanus, *évêque des Homérites*, oncle de Jean Diacrinomenos, qui engagea celui-ci à écrire son histoire ecclésiastique (4). Ce prélat s'installa probablement dans la ville de Nedjrân, située à l'intérieur, assez loin au nord de la capitale Safar.

(1) Pour la troisième, Philostorge semble indiquer Ormuz, à l'entrée du golfe Persique; mais il doit y avoir ici une erreur, car cette contrée ne faisait pas partie de l'état homérite.

(2) La dernière inscription royale qui contienne des formules païennes est de l'année 281; les inscriptions juives se rencontrent en 378, 448, 458, 467. C'est seulement en 542-3 qu'apparaît la première inscription chrétienne, où, à côté du Dieu très-miséricordieux on voit nommer le Christ et le Saint-Esprit. V. Glaser, *Skizze der Geschichte Arabiens*, Munich, 1889, p. 12 et suiv. Cf. Dillmann, dans les *Compte-rendus de l'Acad. de Berlin*, 1890, p. 10.

(3) *Théodore le Lecteur*, II, 58 (Migne, *P. G.* t. LXXXVI, p. 212); cf. *Revue archéologique*, t. XXVI, p. 403.

(4) D'après le plus ancien des témoignages arabes (Mohammed ibn Ishaq † v. 770), témoignage conservé par Tabari (Nöldeke, p. 178),



Vers le même temps, apparemment, le christianisme atteignait en Ethiopie la situation de religion dominante, par la conversion du négus. Cet évènement semble en rapport avec la fondation de la colonie chrétienne de Nedjrân. Voici du moins ce que raconte Malala (1): Damianos, roi des Homérites, faisait massacrer les négociants byzantins de passage dans son pays, en représailles des mauvais traitements que les juifs avaient à subir dans l'empire romain. Le roi des Axoumites, Andan (2), considérant le préjudice qui résultait de là pour ses relations commerciales, lui déclara la guerre, le battit, le tua et ravagea son royaume. Ce roi, qui était encore païen, avait fait vœu d'embrasser le christianisme s'il était vainqueur. Pour accomplir ce vœu, il s'adressa à Justinien, qui lui fit envoyer un évêque, Jean, paramonaire de l'église Saint-Jean à Alexandrie. De Malalas ce récit a passé dans l'histoire de Jean d'Asie (3) et dans la chronique de Théophane (4).

Il dérive évidemment d'une autre source que celles par lesquelles nous connaissons les campagnes d'Elesbaas (Kaleb) en Yémen. Je pense qu'il doit se rapporter à une expédition notablement antérieure, qui aurait été suivie de la conversion du premier négus chrétien (5). Il semble pourtant étrange que Malala ait

le premier apôtre aurait été un pauvre maçon syrien, nommé Phemion, qui, avec un compagnon appelé Salih, aurait été pris par une caravane et vendu à Nedjrân. Un de ses premiers convertis, Abdallah-ben-Thamir, fit beaucoup de miracles et décida le changement de religion. On montre encore à Nedjrân une mosquée d'Abdallah-ben-Thamir (Halévy, *Archives des Missions*, t. VII, p. 40 du tirage à part).

(1) P. 433 Bonn.

(2) *Var.* Adad (Théophane), Aïdog (Jean d'Asie). Le P. Carpentier l'identifie avec Ela-Amida, prédécesseur de Tazena (*Acta SS. oct.* t. XII, p. 299 et suiv.)

(3) Assemani, *Bibl. Or.*, t. I, p. 359.

(4) A. M. 6035.

(5) Telle est aussi l'impression de Nöldeke (Tabari, p. 175) qui se refère à des monnaies païennes où l'on voit d'un côté le roi d'Axoum

déplacé cet évènement autant qu'il l'a fait en le mettant sous le règne de Justinien. Quoiqu'il en soit, la conversion du roi axoumite doit être arrivée vers la fin du Ve siècle.

Les chroniques, synaxaires (senkessar) et vies des saints d'Ethiopie rapportent uniformément au règne d'Ela Amida la *venue* des neuf saints moines envoyés d'Egypte. L'histoire de Dhû-Nowas, quelles qu'en soient les sources, suppose toujours qu'un certain temps avant les années 520-523, une intervention éthiopienne s'était produite dans les affaires de l'Himyar, que le pouvoir avait été enlevé à l'ancienne dynastie et remis, de par les axoumites, à une autre famille princière.

Mais à quelle date au juste, ou même à peu près, se place la conversion officielle de l'Abyssinie, c'est ce qu'il n'est pas aisé de définir. On ne saurait prendre au sérieux l'assertion des synaxaires qui nous représentent les neuf saints comme ayant reçu l'habit religieux des mains de saint Pacôme († 349). Une autre indication (1), de provenance légendaire aussi, mais plus conciliable avec les faits certains, c'est que le roi Kaleb, avant son départ pour son expédition transmarine (524) alla consulter un reclus qui menait cette vie depuis quarante-cinq ans; or la tradition hagiographique identifie ce reclus avec saint Pantaléon, l'un des neuf moines. Ceci reporterait au-delà de l'année 480 l'arrivée de ceux-ci.

Des inscriptions axoumites il n'y a rien à tirer pour cette question, si ce n'est que toutes, aussi bien celles qui sont en ghéez que celles qui sont en sabéen ou en grec, elles supposent le paganisme officiel. M. Müller l'a établi récemment, en

ΔΙΜΗΑΝ, de l'autre le roi homérite ΑΦΙΔΑC (*Revue numis.* 1868 pl. II, 1, 2; Académie de Vienne, comptes-rendus, t. XXXIX (1862) p. 554); il y aurait confusion, dans Malalas, entre le roi d'Axoum et celui d'Himyar.

(1) *Martyrium Arethae*, *Acta SS. oct.* t. X, p. 748, 751.

se fondant sur les résultats épigraphiques du voyage de Monsieur Bent.

L'établissement chrétien de Nedjrân n'était pas le seul qui se rencontrât en Himyar. A Safar aussi, il y avait une église; c'est là que résidait le vice-roi abyssin sous la protection d'une garnison éthiopienne. Au temps où nous sommes, et dans ces contrées, la propagation du christianisme allait de pair avec celle de l'alliance romaine; elle était sûrement favorisée par les représentants du négus. Aussi est-il naturel qu'elle eût contre elle, outre l'attachement aux religions antérieures, sabéisme et judaïsme, le sentiment de l'indépendance nationale et les sympathies pour l'empire perse, ennemi des Romains et des Ethiopiens.

Un prince de l'ancienne famille royale, évincée depuis quelque temps par l'administration abyssine, profita d'un moment favorable et leva le drapeau de l'indépendance homérite. Il s'appelait Dhû-Nowas. Comme les rois ses ancêtres, il professait la religion juive. Le vice-roi éthiopien étant venu à mourir au commencement de l'hiver et la saison rendant difficiles les communications avec le littoral abyssinien, il parvint à s'emparer de Safar, massacra la garnison et le clergé et changea l'église en synagogue.

A cette nouvelle, comme on le pense bien, le négus songea aussitôt à la répression. Cosmas Indicopleustes se trouvait à Adoulis au commencement du règne de Justin; il fut alors témoin des préparatifs que faisait le roi d'Axoum pour venger son autorité méconnue. On ne sait combien durèrent ces préparatifs, ni à quelle année au juste il faut rapporter les débuts de l'insurrection homérite (1). Celle-ci dut être considérée par tous

(1) Cosmas écrivait vers 547; il parle de son séjour à Adulis comme d'un fait vieux d'environ 25 ans πρὸ τούτων τῶν ἐνιαυτῶν εἴκοσι πέντε πλεῖον ἢ ἔλαττον, ἐν τῇ ἀρχῇ τῆς βασιλείας Ἰουστίνου τοῦ Ῥωμαίων βασιλέως. Il ne faut sans doute pas trop insister sur l'expression ἐν τῇ ἀρχῇ.

les chrétiens du pays comme une menace pour leur sécurité. A Safar, Dhû-Nowas avait exterminé une colonie chrétienne qui représentait l'occupation axoumite. En d'autres endroits, notamment à Nedjrân, il y avait des chrétiens d'origine différente. On aurait pu distinguer leur cause d'avec celle de la mission éthiopienne. Il semble, en effet, qu'il y ait eu un intervalle d'incertitude, où les chrétiens de Nedjrân n'ont eu à souffrir de mauvais traitements que de la part de leurs compatriotes infidèles, sans que le nouveau roi les menaçât directement. A cette phase, me semble-t-il, se rapporte la lettre (1) que leur écrivit Jacques, évêque de Sarug en Osroène; il les plaint vivement d'avoir tant à souffrir de la part des juifs et les console de son mieux avec beaucoup de considérations théologiques.

Mais la situation s'aggrava bientôt. En 523, Dhû-Nowas vint mettre le siège devant Nedjrân. Prévoyant une descente des axoumites, il devait éviter de laisser derrière lui une colonie chrétienne assez nombreuse, qui ne manquerait pas d'acclamer le négus et de combiner avec lui quelque opération militaire. Le siège traina en longueur. Pour en finir, le prince homérite eut recours à la ruse; il proposa une capitulation, qui fut acceptée; puis, aussitôt maître de la ville, il viola sa promesse et fit massacrer tous les chrétiens qui se refusèrent à l'apostasie. On doit citer, parmi ses victimes, le chef de la tribu des Harîth-ibn-Kaab; cet émir et ses gens, au nombre de 340, s'étaient renfermés dans la ville; ils avaient donné aux Nedjrânites d'énergiques conseils, qui ne furent pas acceptés, de sorte que ces braves nomades eurent le regret de mourir sans avoir combattu. Il est question aussi de deux femmes, l'une Daumé, épouse du prince des Nedjrânites, qui fut égorgée avec ses deux filles; on eut la barbarie de la faire assister au supplice de ses en-

(1) *Zeitschrift der morgenl. Gesellschaft,* t. XXXI, p. 402.

fants et de lui verser leur sang dans la bouche. L'autre était mère d'un petit enfant de trois ans, que Dhû-Nowas fit épargner, comme d'ailleurs tous les enfants au-dessous de l'âge de raison. En vain essayait-il de le caresser; le petit garçon l'injuria cruellement; en mourant sa mère le recommandait à Jésus-Christ. Devenu grand, il vint en députation à Constantinople, où Jean d'Asie le connut; il s'appelait Baïsar. Du moins on disait que c'était lui, bien qu'il protestât du contraire.

Naturellement l'exécution avait commencé par le clergé. L'évêque Paul était mort depuis deux ans; on déterra son cadavre et on le jeta au feu. C'est par le feu, dans une vaste fosse ardente, que périrent les prêtres, clercs, moines, vierges sacrées, en tout un groupe de 427 personnes. L'église fut brûlée aussi. Vint ensuite le massacre général; il y eut plus de 4000 victimes.

Ces atrocités commises, Dhû-Nowas s'empressa de faire connaître la prise de Nedjrân à ses amis politiques, le roi de Perse Kawad et l'émir de Hîra Al-Moundhir. Ses envoyés rencontrèrent Al-Moundhir à dix journées de marche au sud-est de Hîra. Cette distance conduit aux environs de Houfhouf (El-Hassa), pas très loin des régions maritimes par lesquelles le Nedjed confine au golfe Persique. L'émir se trouvait assez rapproché du théâtre des évènements homérites. A ce moment arrivèrent près de lui des envoyés de l'empereur Justin, le prêtre Abramos (1) fils d'Euphrasios et l'évêque Serge de Rosapha, avec divers autres personnages ecclésiastiques et laïques, au nombre desquels était le chef des monophysites de l'empire perse, Siméon, évêque de Beth-Arsam.

C'est grâce à cette circonstance que les horreurs commises à Nedjrân furent connues dans l'empire romain, et cela tout aussitôt. L'ambassade de Dhû-Nowas parvint au camp d'Al-

(1) C'est le père de Nonnosus.

Moundhir le 20 janvier 524. Cette année là-même, ou l'année suivante, Jean le Psalmiste célébrait dans un hymne grec la ville de Nedjrân et ses martyrs, avec Harîth (1), leur chef (2), Jean était abbé de Beth-Aphtonius, un monastère des environs de Chalcis. On a vu, par la lettre de Jacques de Sarug, que la situation de Nedjrân et de sa colonie chrétienne éveillait vivement l'attention dans le monde syro-euphratésien. Du reste Jean Psaltès avait dû être renseigné par une lettre que Siméon de Beth Arsam écrivit aussitôt rentré à Hîra et qu'il adressa à son homonyme Siméon, abbé de Gabula, localité syrienne peu éloignée de Chalcis (3). L'évêque de Beth Arsam veut que ces évènements soient portés à la connaissance du patriarche d'Alexandrie, afin que celui-ci presse le roi d'Abyssinie d'intervenir; qu'on les notifie aussi aux évêques d'Antioche, Tarse, Césarée de Cappadoce, Edesse, leur recommandant de commémorer les martyrs et de prier pour les survivants (4). Il veut aussi que l'on s'assure des chefs de la communauté juive de Tibériade et qu'on leur signifie qu'eux et leurs coreligionaires seront rendus responsables des persécutions qui seraient endurées par les chrétiens homérites.

La lettre de Siméon n'est pas le seul document que nous ayions sur ces évènements. Un auteur anonyme, qui est probablement l'évêque de Rosapha, Serge, l'un des ambassadeurs de

(1) Ici, comme dans les autres documents de même origine, le nom de la tribu est attribué à son chef.

(2) L'hymne de Jean Psaltès fut traduit en syriaque par Paul, évêque d'Edesse († 30 oct. 526). Publié par Schröter dans le *Zeitschrift d. morg. Gesellschaft,* t. XXXI, avec la lettre de Jacques de Sarug.

(3) Le meilleur texte est celui que M. Ign. Guidi a publié dans les *Mémoires de l'Acad. des Lincei,* année 278 (1880-81), en syriaque et en italien. La carrière de Siméon de Beth Arsam est connue par Jean d'Asie qui lui a consacré le c. 10 de ses *Vitae Patrum.*

(4) M. I. Guidi *(ad h. l.)* montre que les titulaires de ces sièges étaient alors plus ou moins ouvertement monophysites. Pour Siméon, c'étaient des amis.

Justin auprès d'Al-Moundhir, en fit un récit mieux ordonné, dans la forme usitée pour les histoires des martyrs. Ce document nous est parvenu en grec; c'est le *Martyrium Arethae* publié par Boissonade et par les Bollandistes (1). Au lieu de la finale de Siméon, on y trouve actuellement: d'abord un récit des démarches faites par l'empereur Justin et le patriarche d'Alexandrie auprès d'Elesbaas, roi d'Ethiopie; la lettre de l'empereur au négus est même reproduite, sans doute, d'après l'imagination de l'hagiographe. Puis vient l'histoire de l'expédition d'Elesbaas avec des détails précis, d'une authenticité évidente (2). Enfin un dernier chapitre est consacré aux mesures réparatrices prises par Elesbaas, à l'investiture que reçoit de lui le vice-roi Abramos, enfin à la mort édifiante du pieux négus. Ce triple appendice manque à la traduction arménienne, faite sur le texte syriaque du *martyrium*. Il est bien à croire que nous avons ici des adjonctions postérieures, provenant de sources inégalement autorisées.

Le *martyrium* et la lettre de Siméon s'inspirent l'un comme l'autre de sentiments monophysites; chose bien naturelle, car Siméon de Beth Arsam est connu comme un ardent monophysite et l'évêque de Rosapha ne pouvait guère être dans d'autres idées. Ceci mis à part, on reconnaît encore que, dans les deux documents, bien des choses ont été dramatisées par la rédaction. Siméon, par exemple, donne à toute une partie de son récit la forme d'une lettre adressée par Dhû-Nowas à Al-Moundhir. Il est vrai qu'il avoue avoir fort étendu le texte de cette lettre d'après les renseignements oraux apportés par les envoyés homérites. D'autres détails ont été fournis par des messagers envoyés exprès de Hîra à Nedjrân. L'ensemble ne peut être que

(1) Boissonade, *Anecd. graeca,* t. V, p. 1; *Acta SS. oct.* t. X, p. 721.

(2) Cela doit venir de quelque marchand ou marin grec d'Adoulis, qui aura suivi l'expédition. Cf. Nöldeke, *Tabari,* p. 188.

vrai; ces atrocités n'ont que trop de ressemblance avec bien d'autres commises dans le même monde oriental, à cette époque. Du reste, elles laissèrent, dans la tradition locale, une trace profonde. Mahomet, dans le Coran (1), parle de la fosse de feu où furent précipités les martyrs et voue les persécuteurs aux flammes de l'enfer. Au VIII[e] siècle, Ibn-Ishâq parle de 20,000 victimes (2).

La répression se produisit bientôt. On peut lire dans le *Martyrium Arethae* les détails de l'expédition du roi Elesbaas (Ela-Azbeha, Kaleb) (3). Procope, de son côté, raconte (4) qu' " Ellesthaeos, roi des Ethiopiens, très fervent chrétien, ayant appris que les Homérites de l'autre côté de la mer, qui étaient alors les uns juifs les autres attachés à leur ancienne religion, faisaient peser sur les chrétiens de ce pays une oppression sans mesure, réunit une flotte et une armée, marcha contre eux ", les vainquit, tua leur roi de ses propres mains et lui substitua un autre roi, homérite aussi, mais chrétien, appelé Esimphaeos, puis retourna dans son pays. Quelques temps après, les Homérites se révoltèrent contre Esimphaeos, sous la conduite d'un abyssin chrétien, Abramos, autrefois esclave chez un négociant romain d'Adoulis. Ellesthaeos envoya, pour réprimer l'insurrection, une armée dont le chef était un de ses parents (5); mais ce prince abyssin fut trahi et tué par ses soldats qui passèrent à Abra-

(1) Sourate 85.
(2) Tabari-Nöldeke, p. 185.
(3) Ce roi est connu par les monnaies. Une pièce à son effigie, avec la devise ΧΑΛΗΒ ΒΑϹΙΛΕΥϹ ΥΙΟϹ ΘΕΖΕΝΑ a été publiée par M. G. Schlumberger dans la *Revue numismatique* de 1886 (pl. XIX, n° 1; cf. *Comptes-rendus de l'Acad. des inscr.*, 16 avril 1886). Une autre: ΧΑΙΗΒ ΒΑϹΙΛΕΥ ΙΟϹ ΘΙΕΖΕΜΑ avait déjà été publiée, mais non identifiée, par M. Prideaux, dans le *Numism. Chron.* de 1884, pl. X, num. 12.
(4) *Bell. Pers.* I, 20.
(5) C'est celui que les auteurs arabes appellent *Aryât,* Théophane *Aréthas.* Théophane, du reste, transporte l'évènement du règne de Justin I à celui de Justin II (a. 6064).

mos; une seconde armée envoyée pour le venger fut mise en pièces. C'est seulement après la mort d'Ellesthaeos qu'Abramos consentit à reconnaître la suzeraineté des Ethiopiens.

L'empire byzantin chercha à profiter du nouvel état de choses. Divers ambassadeurs, Julien d'abord, puis Nonnosus, furent envoyés aux rois d'Axoum et d'Himyar. On aurait voulu détourner de ce côté le commerce de la soie qui, par Ormuz probablement, prenait toujours le chemin de la Perse. Il y avait aussi des projets militaires. Justinien avait jeté les yeux sur un certain Caïs, brouillé avec Esimphaeos, pour en faire un phylarque des Arabes de Kinda et Maad (Nedjed). Une fois installé, Caïs devait s'entendre avec les Homérites pour faire la guerre aux Perses.

Tout cela n'eut guère de résultat. L'Oman était trop loin pour les Homérites; la soie continua d'arriver aux Romains par la voie du commerce persan. Caïs fut, il est vrai, installé dans le Nedjed; il le quitta même pour devenir phylarque de Palestine (1). Quant aux expéditions contre les Perses, elles se bornèrent à un coup tenté contre la Mecque, au temps et sous la direction d'Abraha (Abramos), lequel fut sans doute aidé des gens de Kinda et de Maad. Sauf une allusion (2) de Procope, cette expédition n'est connue que par les légendes arabes du VIIIe et du IXe siècle. Elles rapportent qu'Abraha ayant fait construire à Sana (3) une église magnifique, il voulut y attirer les pèlerins de l'Arabie entière. Un Koréïschite, froissé de cette tentative de con-

(1) Ceci semble indiquer que Caïs était chrétien. Sur Caïs v. Nonnosus, *Fragm. hist. gr.*, t. IV, p. 179 (Photius, cod. 3).

(2) Je suis ici la conjecture de M. Nöldeke (Tabari, p. 205) qui rattache les légendes arabes sur l'expédition d'Abraha dans le Hedjaz au texte où Procope (*Bell. pers.* I, 20) rapporte que ce roi se mit une fois seulement en route contre l'empire perse, mais revint presque aussitôt après.

(3) Sana succéda vers ce temps-là à Safar dans la situation de capitale, qu'elle a conservée jusqu'à nos jours.

currence à la Kaaba, alla faire ses nécessités dans l'église de Sana, pour la profaner. Abraha alors partit en guerre contre la Mecque. On ne lui opposa pas de résistance armée; mais la divinité défendit son sanctuaire par des prodiges et des fléaux qui ramenèrent le roi abyssin dans son pays (1).

Après Abraha, ses deux fils Yaksoum et Masrouq se succédèrent sur le trône homérite. Mais les "noirs" abyssins opprimaient par trop leurs sujets. Ceux-ci provoquèrent et favorisèrent une expédition venue de la Perse, qui, vers l'année 570, mit fin à la dynastie éthiopienne (2). Un roi national, Saïf, fut établi, comme tributaire de l'empire sassanide. Quelques temps après, ce Saïf périt victime d'une réaction abyssinienne. Chosroès I[er] envoya alors son général Wahriz, qui fit massacrer tous les abyssins et resta dans le pays comme gouverneur (3). Ces interventions persanes furent considérées à Constantinople comme attentatoires aux intérêts de l'empire (4) et alléguées parmi les motifs de la rupture qui se produisit entre les deux grands états sous le règne de Justin II (573).

Il est clair que ce changement ne pouvait manquer d'être très défavorable au christianisme. L'église d'Abraha, à Sana, se maintint peut-être (5); mais les gouverneurs persans ne purent

(1) Suivant la tradition arabe, le fait se serait passé l'année même (570) où naquit Mahomet; mais c'est là un arrangement ingénieux. Du moment où l'on admet que Procope a parlé de l'expédition, il faut évidemment remonter au moins vingt ans plus tôt. Cf. Nöldeke, p. 205.

(2) Tabari-Nöldeke, p. 220 et suiv.; 264, 349-351.

(3) Successeurs de Wahriz: *Zin*, *Binegân*, *Chore Chosrau*, ces deux derniers descendants de Wahriz; *Bâdhân*, contemporain de Mahomet: il embrassa l'islamisme en 628.

(4) Théoph. Simoc. III, 9.

(5) On croit la retrouver dans la grande mosquée de Sana. Suivant M. Glaser (*Skizz. der Gesch. d. Arabien*, p. 79), ce serait un ancien édifice sabéen changé en église. Sur la porte se lit une inscription sabéenne venue d'ailleurs et antérieure au christianisme (*C. I. S.* n° 1).

s'intéresser au culte dont elle était le centre. La chrétienté de Nedjrân survécut ; elle résista même, soixante ans plus tard, à la propagande musulmane. Mahomet parle d'un évêque de cette église, Koss-ibn-Saïda, qu'il avait entendu prêcher. C'était un homme fort renommé pour son éloquence et son talent poétique (1).

Les chefs de l'islam ne tolérèrent pas longtemps ce centre chrétien. Le khalife Omar chassa du pays ceux des Nedjrânites qui refusèrent de se faire musulmans (2). Leur exode les conduisit vers le bas Euphrate, au voisinage de Koufa, où, vers la fin du VIIIe siècle, le catholicos Timothée Ier (778-820) leur donna un évêque. Dans la lettre (3) où Timothée parle de ce fait, les Nedjrânites sont présentés comme ayant été attachés jusqu'alors aux doctrines impies de Julien, c'est-à-dire de Julien d'Halicarnasse. Autrement dit c'étaient des monophysites de la nuance la plus avancée.

L'histoire d'Aréthas, d'Elesbaas et d'Abraha fut traitée plus d'une fois par les hagiographes byzantins. On a déjà vu que, dans l'un des appendices du *Martyrium,* Elesbaas est dit avoir investi lui-même Abraha, avant de s'en retourner dans son royaume ; Jean d'Asie le rapporte également (4). Ceci est sûrement faux. Mais c'est à cette donnée que se rattache une autre pièce, que nous n'avons pas dans son entier, la vie de *saint Gregentius*, archevêque de Safar (5). Ce saint est fêté le 19 décembre. D'après les synaxaires grecs, il aurait été originaire d'une ville quel-

(1) Caussin de Parceval, *Histoire des Arabes avant l'islamisme,* t. I, p. 159.

(2) *L. c.*

(3) Publiée par Khayyât, *Eléments de lecture,* Mossoul, 4869, p. 152; Guidi, *l. c.* p. 15.

(4) Assem. B. O. t. I, p. 383.

(5) Jean d'Asie (*l. c.*) ne le nomme pas; il dit seulement qu'Elesbaas demanda un évêque au patriarche d'Alexandrie, « avant que le

quefois appelée Milan, quelquefois *Lopliana in finibus Avariae et Asiae.* Je reconnais ici *Lipljan*, l'ancienne *Ulpiana*, dans la province de Dardanie. Mais cela importe peu. Les parents de Gregentius s'appellent Agapius et Theotecna. Il va en Egypte, se fait solitaire, et, au bout de quelque temps, il est envoyé diriger l'église des Homérites.

Cette première partie de sa vie, résumée par les synaxaires, n'a encore été ni publiée, ni signalée. Quant au reste, il se compose essentiellement: 1° du récit de l'élection miraculeuse d'Abramos, opérée sous les auspices de saint Gregentius, en présence d'Elesbaas; 2° de la législation délivrée par Abramos à ses sujets; 3° d'une longue dispute entre Gregentius et le docteur juif Erban. A la suite de cette dispute, qui ne comprend pas moins de cinq séances, tous les juifs se convertissent. Le roi et l'archevêque coulent de saints et heureux jours; Abramos règne 30 ans et laisse le trône à son fils Serdidus; Gregentius le suit de près dans l'autre monde. La dispute, avec cette finale, était connue depuis longtemps; M. Boissonade (1) a publié ce qui précède, d'après un ms. Coislin (255) (2); il y a d'autres manuscrits, mais on n'en a pas encore tiré le début de l'histoire.

La législation est évidemment idéale, d'un idéal monacal; les fautes charnelles préoccupent le rédacteur à un degré extraordinaire; les pénalités qu'il assigne à ce genre de fautes ne sont pas moins singulières. Il est évident que nous sommes à Salente.

concile de Chalcédoine eût envahi » cette métropole (538). Cet évêque siégea peu de temps et mourut. Alors le roi des Homérites ayant appris le changement arrivé à Alexandrie, ne voulut plus recevoir d'évêque du nouveau patriarche.

(1) *Anecd. gr.*, t. V, p. 63.

(2) Répété dans Migne, *P. G.* t. 86[1], p. 568. — Voir sur divers mss. grecs et slaves, Martinov, *Annus eccl.*, au 19 déc.

Nous sommes aussi dans le domaine du merveilleux le plus intense; Abramos, au moment de l'élection, est enlevé dans l'air par la puissance du Seigneur et porté devant le roi Elesbaas. Quand on promulgne la législation, les exemplaires, déposés sur l'autel, vont d'eux-mêmes se placer entre les mains des fonctionnaires auxquels ils avaient été destinés. Le Christ apparaît, à la fin de la dispute, comme le *deus ex machina*, pour confondre l'incrédulité des juifs. Je doute beaucoup, non seulement des faits et des lois, mais de l'existence même de saint Gregentius.

IV.

Les Arabes.

L'Arabie était limitée au nord par les provinces syriennes de l'empire romain et par les régions également syriennes ou araméennes de l'empire perse. Dans leurs incessantes migrations vers le nord, les tribus arabes se butaient partout à des populations araméennes, parlant le syriaque ou quelque dialecte apparenté très étroitement à celui-là. La ligne de contact ne coïncidait que rarement avec la frontière politique. Dès le premier siècle de notre ère, la Mésopotamie moyenne était remplie d'Arabes. En général nomades, ils avaient cependant un établissement stable dans la forteresse de Hatra, située à quelques lieues de la rive droite du Tigre, un peu au sud de Ninive (Mossoul). L'Euphrate, au moins depuis la frontière romaine (*Circesium*, Abou Séraï) coulait en pays arabe. Les chefs de ces tribus relevaient du roi de Perse. Ceux de Hatra jouirent sous la dynastie parthe d'une grande autonomie que les Sassanides ne crurent pas devoir respecter: un des premiers rois de cette famille, Ardaschir

ou Sapor I (1), s'empara de la forteresse contre laquelle avaient échoué les efforts de Trajan et de Sévère, et mit fin à cet état vassal.

Il s'en forma bientôt un autre, dont le centre fut à Hîra, au sud de l'ancienne Babylone, non loin de Mesched-Ali, une des villes saintes des Chiites, à la lisière du grand désert pierreux. Cette localité devint le siège d'une dynastie de princes arabes, vassaux de l'empire sassanide, qui se faisaient obéir de toutes les tribus éparses en Mésopotamie, le long de l'Euphrate et du golfe Persique jusque vers les îles Bahréïn. Hîra fut remplacée, au VIIe siècle, par Koufa, fondée tout auprès par les premiers khalifes.

Sur la frontière romaine, la situation ethnique était à peu près la même, mais la situation politique était assez différente. L'ancien royaume nabathéen, annexé en 105, comprenait beaucoup de déserts: la péninsule sinaïtique, la côte au delà du golfe d'Akabah, jusqu'à Leuké-komé (El-Haoura) et, nominalement au moins, l'intérieur, entre Médine et Damas. De même, en arrière de la ligne Damas-Palmyre-Circesium, jusqu'aux abords d'Alep, s'étend une immense région où ne peuvent vivre que des nomades. On les laissait errer à leur aise; mais, quand ils approchaient du pays cultivé, ils se heurtaient à une ligne de forteresses qui les arrêtaient net. Avec les Romains, ces tribus n'avaient guère que des rapports commerciaux; entre elles il n'existait pas de lien politique. On ne peut donc pas parler, sous le haut empire, d'états arabes vassaux des Romains; il n'y a rien, de ce côté, qui se puisse comparer à l'établissement d'Hatra dans le royaume parthe.

On y vint cependant, mais assez tard, seulement au temps de Justinien. En 531 (2) un état arabo-romain fut créé, pour

(1) Nöldeke, Tabari, p. 33.
(2) Procope, *Bell. pers.* I. 17, 19. Cf. Waddington, n°s 2110 et 2562 *e*.

servir de contre-poids à l'état arabo-persan des rois de Hîra. Dès le troisième siècle, par suite d'une tolérance qu'imposaient peut-être les circonstances, on voit quelques tribus isolées s'établir en dedans de la ligne des postes, notamment dans la région de Bostra et dans celle de Damas. Ces tribus avaient à leur tête leurs cheïks nationaux, investis par l'autorité romaine, un peu comme les princes maures dans l'Afrique berbère; administrativement on leur donnait le titre de *phylarques*. Peu à peu ces enclaves arabes se multiplièrent. On les organisa militairement; on les groupa par provinces: il y eut quelque temps des phylarques de Palestine, d'Arabie; enfin, l'importance de ce moyen de défense se révélant de plus en plus, on en vint, en 531, à établir un phylarque général, le chef de la tribu des Ghassanides. Ce fut un véritable roi vassal, dont l'autorité s'exerça sur les Arabes de toutes les provinces orientales de l'ancienne Syrie, et rayonna vers le désert.

D'un côté, il faisait face aux gens de Hîra; de l'autre il ouvrait la frontière romaine à l'émigration du sud, et préparait ainsi l'invasion musulmane. Sur les sujets de l'empire, l'émir ghassanide n'avait, en théorie, aucune autorité; les organisations municipales, les judicatures provinciales étaient conservées; en fait, il est clair que le chef militaire était le maître. On s'en aperçut bientôt, même dans les choses d'ordre religieux.

Ces Arabes de Syrie étaient chrétiens depuis longtemps. Ils avaient même, en certains endroits, des évêques à eux. Voici ce que l'on sait de plus sûr sur l'origine de ces églises sarrasines.

Rufin (1) raconte l'histoire d'une reine des Sarrasins, appelée Maouvia, qui, après avoir beaucoup guerroyé contre les Romains, finit par accepter la paix, à condition qu'on donnât pour évêque à sa tribu un moine appelé Moïse, lequel vivait dans le

(1) *Hist. eccl.* II, 6.

désert voisin (1), en grand renom de sainteté et de miracles. On était alors au temps de l'empereur Valens, qui favorisait les ariens et persécutait les orthodoxes. Il consentit à l'arrangement proposé par la reine des Bédouins, et l'on conduisit Moïse à Alexandrie pour le faire ordonner par l'évêque arien Lucius. Mais le solitaire, qui était orthodoxe, ne voulut pas être consacré par un prélat hérétique. Il s'obstina si bien qu'il fallut chercher dans des lieux d'exil des évêques catholiques pour lui imposer les mains. Ceci se passait vers l'année 374.

C'est aussi au quatrième siècle que vivait le cheïk Zocoum, dont la conversion est marquée dans l'histoire de Sozomène (2). Ce cheïk était désolé de n'avoir pas d'enfants. Il s'adressa à un solitaire, qui pria pour lui et lui promit de la postérité s'il voulait se convertir au Christ. La promesse ayant été suivie d'effet, Zocoum et toute sa tribu demandèrent le baptême.

On voit par ces récits quelle était la considération des enfants du désert pour les anachorètes dont la sainteté éclatait au milieu de leurs solitudes. Saint Hilarion aussi, le grand moine de Gaza, dont la vie se prolongea jusqu'en 371, paraît les avoir beaucoup impressionnés (3). Il en fut de même, au siècle suivant, de saint Siméon Stylite. Théodoret, témoin oculaire, nous a laissé de fort curieux détails (4) sur ses rapports avec les Arabes de la Syrie du nord et de la Mésopotamie. Peu à peu, grâce à l'influence exercée par les solitaires, le christianisme

(1) Ce doit être le même que le Moïse du monastère de Rhaïtou au mont Sinaï, qui passe aussi pour avoir converti une tribu arabe du désert de Pharan, avec son chef Obadien (Combéfis, *Illustrium martyrum lecti triumphi,* p. 99 et suiv.). Le fait que l'ordination de Moïse fut célébrée en Egypte favorise cette identification.

(2) VI, 38.

(3) Saint Jérôme, *Vie de saint Hilarion,* 25.

(4) *Hist. relig.* c. XXVI.

conquit toutes les populations nomades qui vivaient à l'intérieur de la province romaine.

Les tribus du dehors, quand elles venaient à passer la frontière, ne tardaient pas à subir la même influence. Cyrille de Scythopolis (VI[e] s.), dans la vie de saint Euthyme, solitaire de Pharan (1), entre Jérusalem et Jéricho, raconte l'histoire de la conversion d'une tribu qui, vers l'année 420, quitta les bords de l'Euphrate pour se transporter en Palestine. Le cheïk s'appelait Aspebaetos. Térébon, son fils, encore en bas âge, était atteint de paralysie. Aspebaetos le conduisit aux solitaires de Pharan et obtint d'Euthyme qu'il le guérît. A la suite de ce miracle, toute la tribu embrassa le christianisme. Euthyme lui donna pour évêque son propre chef, Aspebaetos, qui, baptisé sous le nom de Pierre, fut consacré par le patriarche de Jérusalem Juvénal.

De ces histoires nous pouvons déduire la fondation de deux sièges épiscopaux. Le premier, celui de Moïse, semble être identique à l'évêché de Pharan, qui subsista longtemps dans une des vallées du mont Sinaï et finit par être rattaché au célèbre couvent de Sainte-Catherine (2). Quant à celui qui eut pour premier évêque le cheïk converti par saint Euthyme, il portait le nom de *Parembolae* (Παρεμβολαί, *castra*). Son évêque, l'ancien cheïk en personne, assista au concile d'Ephèse (431). Un évêque de même titre, appelé Valens, se rencontre en 518 (3), au milieu des suffragants du siège patriarcal de Jérusalem. Les Sarrasins convertis par saint Euthyme avaient donc leurs tentes, non dans la province d'Arabie, mais dans celle de Palestine I[re].

(1) Ne pas confondre ce Pharan avec celui du Sinaï.

(2) Le plus ancien évêque de Pharan que l'on connaisse par son nom est Nathyr, vers le commencement du V[e] siècle. Cf. Tillemont, t. X, p. 454.

(3) Hardouin, *Conc.*, t. II, p. 1341.

Un troisième établissement de ce genre se rencontre plus au nord, dans la province de Phénicie II[e] ou province de Damas. On en connaît un titulaire, Eustathe, qui assista au concile de Chalcédoine et qui siégeait encore en 458 (1); il se qualifiait d'évêque "de la nation des Sarrasins „.

En même temps que lui siégeait à Chalcédoine un autre évêque sarrasin, Jean (2), qui portait exactement le même titre qu'Eustathe. C'était peut-être un évêque de Parembolae. Nous trouvons au concile d'Ephèse de 449, un Auxilaos, évêque "des Sarrasins alliés„ (3). Je ne sais auquel de ces deux sièges on doit le rapporter.

Il faut aussi mentionner l'évêque de l'île Iotabé. Cette île, actuellement appelée Tiran, à l'entrée du golfe d'Akabah, était un centre important de transit commercial et de perception douanière. Un arabe appelé Amorkesos, désertant les régions soumises au roi de Perse, vint s'y établir, vers 470, après en avoir chassé les préposés romains. En 473 il envoya l'évêque de sa nation, appelé Pierre, à l'empereur Léon, pour lui obtenir la situation de phylarque des Sarrasins de l'Arabie Pétrée. Léon fit venir l'émir, le combla d'honneurs et lui accorda l'autorité, non seulement sur Iotabé, mais encore sur d'autres localités (4). En 498 l'île fut reprise par Romanus, général de l'empereur Anastase (5). Mais l'évêché se maintint. On trouve au concile de Jérusalem de 536 un Anastase, "évêque de l'île Iotabé „. Peut-être ce siège n'était-il autre chose qu'une continuation passagère de celui de Pharan, au Sinaï.

(1) Hardouin, t. II, p. 66, etc.; p. 720. Ce siège est marqué dans les notices du patriarcat d'Antioche.

(2) *Ibid.*, p. 59, 277.

(3) Σαρακηνῶν τῶν ὑποσπόνδων, Hardouin, t. II, p. 85, 227, 264.

(4) Malchus, *Fragm. hist gr.* t. IV (Didot), p. 113.

(5) Théophane, a. m. 5990.

Ces fondations demeurèrent isolées. Les évêchés sarrasins ne se groupèrent jamais en église nationale. Au contraire, ils entrèrent dans le système provincial de l'église grecque et relevèrent des métropoles de Pétra, de Jérusalem, de Damas. La constitution de l'état ghassanide, la fondation, sur cette frontière, d'un royaume arabe vassal des Romains, arriva trop tard pour briser les cadres ecclésiastiques. Elle eut pourtant son influence sur les affaires religieuses. Les monophysites, menés durement par les successeurs de Justinien, trouvèrent un protecteur énergique dans l'émir Al Moundhir.

Sur le plateau central de l'Arabie (Nedjed) et aux abords du golfe Persique, vivaient les tribus de Kinda et de Maad (1). Dès le temps de l'empereur Anastase on les trouve en rapports avec les Romains. Elles avaient alors à leur tête un émir Hareth (Ἀρέθας) à qui Anastase députa un certain Euphrasios, chargé de nouer des relations amicales. Son fils Caïs (Καΐσος) fut en relations avec Justinien, par l'intermédiaire du fils d'Euphrasios, Abramos, et de son petit-fils Nonnosos. Abramos obtint de lui qu'il envoyât son fils Mavia (Μαυίας) à Constantinople comme otage. Nonnosos fut chargé d'amener Caïs lui-même, sur lequel l'empereur avait des desseins; mais il n'y réussit pas; ce succès était réservé à Abramos qui, pour la deuxième fois, fit le voyage du Nedjed (2). Dans l'intervalle, Caïs avait eu des difficultés avec le roi homérite Esimphaeos, à propos d'une querelle de sang; il s'était même vu obligé de quitter son pays. Il accepta les offres d'Abramos, laissa ses tribus sous la direction de ses fils Amr (Ἄμβρος) et Yézid (Ἰέζιδος), partit pour Constantinople et reçut le gouvernement (ἡγεμονίαν) de la Palestine, où il amena nombre de ses congénères. Ce Caïs était chrétien. On l'identifie avec le

(1) Χινδηνῶν καὶ Μααδδηνῶν (Nonnosus).
(2) Nonnosus, *Phot.*, c. 3; Procope, *Bell. pers.* Cf. ci-dessus, p. 108.

poète arabe Imrulcaïs, auteur de l'un des sept poèmes si célèbres parmi les Arabes sous le nom de *moallakas*.

Ce n'était pas seulement par ces relations byzantines que le christianisme atteignait le centre de l'Arabie. L'église perse avait de ce côté des avant-postes assez rapprochés. On ne trouve pas moins de quatre évêchés sur la côte du golfe persique, à Katar, à Hofhof (Hadjr), à Chatt (Pasâ-Ardachir), dans l'île Bahréïn (Dârin). Ces évêchés apparaissent, vers la fin du VI[e] siècle (1), dans les conciles du catholicos de Séleucie. On les trouve encore une centaine d'années plus tard, ce qui prouve qu'ils résistèrent quelque temps à la propagande musulmane. Maintenant tout établissement chrétien a disparu de ces contrées, où les Turcs eux-mêmes sont considérés comme infidèles par les indigènes, Wahabites fanatiques. Du reste, dès la fin du IX[e] siècle, les évêchés arabes du golfe persique devaient avoir disparu, car ils ne sont plus mentionnés dans les listes d'Elie de Damas.

A Hîra aussi, dans la capitale de l'Arabie persane, il y avait des chrétiens ; ils y étaient même partagés en deux communions, dont chacune eut son évêque. On ne sait au juste quand fut fondée la première église ; dès l'origine elle releva du catholicos de Séleucie, chef de la hiérarchie régulière dans le royaume de Perse (2). Quand le schisme jacobite s'organisa dans l'empire (543) par l'ordination clandestine de Jacques Baradaï, il fut pourvu en même temps aux besoins religieux des monophysites de la Mésopotamie persane, qui eurent bientôt un anticatholicos ou *maphrian*. C'est à cette juridiction non con-

(1) Chatt, concile de 577 (Guidi, *ZDMG*, t. XLIII, p. 388 et suiv.) ; Dârin, 588, 677 ; Hadjr et Katar, 677. Cf. pour ce dernier, la passion de saint Georges le Persan, Hoffmann, *Auszüge aus syrischen Akten persischer Märtyrer*, p. 114.

(2) On trouve des évêques de *Hertha de Taijayé* (Hîra) aux conciles de 410, 430, 485, 499, 588 (Guidi, *Z. D. M. G.*, t. XLIII, p. 410).

formiste que se rattache l'évêché des Arabes qui figure sous divers noms dans les cadres jacobites (1).

La lettre de Siméon de Beth Arsam, citée plus haut (p. 105) nous montre que, dès le temps de Justin I, ces conflits religieux s'agitaient autour du prince de Hîra. Celui-ci laissait en paix ses sujets chrétiens, mais, pour son compte personnel, il continuait d'adorer les anciennes divinités sémites, en particulier la déesse Ouzza, la Vénus arabe, à laquelle on le voit quelquefois offrir des sacrifices humains. C'est ainsi que Moundhir ibn Amraalqais, celui qui fut en rapports avec Dhû Nowas et Siméon de Beth Arsam, immola à cette déesse quatre cents vierges chrétiennes (2). Ayant un jour fait prisonnier le fils de son rival et confrère Harith le Ghassanide, il lui fit subir le même sort (3).

Cependant ce terrible prince avait une épouse chrétienne, qu'il devait précisément à la famille des Ghassanides, Hind, la propre sœur du jeune prince immolé à Ouzza. Cette princesse avait fondé à Hîra un monastère, dont l'inscription dédicatoire nous a été conservée par le géographe Yakout (4): „Cette église „a été bâtie par Hind, fille de Hârith ibn Amr ibn Hodjr, la „reine fille des rois et mère du roi Amr ibn Moundhir, la servante du Christ, mère de son serviteur et fille de ses serviteurs, sous le règne du roi des rois Chosroès Anouscharwân, „au temps de l'évêque Mar Ephraïm. Que le Dieu pour lequel „elle a bâti ce monastère lui pardonne ses fautes, qu'il ait pitié „d'elle et de son fils, qu'il l'accueille et la fasse résider dans

(1) Lequien, *Oriens christ.*, t. II, p. 1567, 1585, 1597, le disloque en trois sièges, ceux des Arabes, de Hirta et des *Taalabenses*.

(2) Nöldeke, p. 171.

(3) Procope, *Bell. Pers.*, II, 28.

(4) II, 709. Je la cite d'après la traduction partielle de M. Nöldeke, p. 172, complétée pour moi par M. Barbier de Meynard.

„ son séjour de paix et de vérité, et que Dieu soit avec elle „ et avec son fils dans les siècles des siècles! „.

L'inscription a été gravée sous le règne d'Amr fils de Moundhir (1) (554-569); elle suppose que ce prince était chrétien. L'Evangile, toutefois, eut peine à s'enraciner dans cette famille impérieuse et sanguinaire. Après Amr elle revint au paganisme, sinon dans la personne de son frère Kabous (Καβώσης), au moins par le successeur de celui-ci, qui était aussi son frère, Moundhir ibn Moundhir. Après Moundhir régna Naaman, qui pratiqua d'abord l'idolâtrie et les sacrifices humains, mais finit par se convertir, vers l'année 594 (2). La confession adoptée par les émirs de Hîra était la confession nestorienne. Le catholicos Jesujab I mourut en 594 ou 595 à Hîra et fut enterré précisément dans le monastère de la reine Hind (3).

Naaman est le dernier de sa famille qui ait régné à Hîra. Un de ses fils, Moundhir ibn Naaman, se retrouve, aux premiers temps de l'islam, à la tête des Arabes chrétiens de Bahréïn, qui refusaient d'accepter Mahomet; il mourut, vers 633, en combattant les musulmans.

Quant au double évêché de Hîra, il se maintint; on le trouve mentionné dans les cadres des deux églises rivales (4).

(1) C'est le Ἄμβρος ὁ Ἀλαμουνδάρου de Ménandre le Protecteur.

(2) Evagrius, *Hist. eccl.*, VI, 22.

(3) Cependant les monophysites ont réclamé ces illustres néophytes. Cf. Nöldeke, p. 347.

(4) *Hirta*, dans la liste nestorienne d'Elie de Damas (Assemani, *Bibl. or.*, t. II, p. 459); dans le catalogue de Barhebraeus (*ibid.*, p. 419), parmi les sièges relevant du maphrian, on en trouve deux, *Akulae* ou *Cuphae* et *Arabum christianorum Taalabensium Scenitarum*. C'est un démembrement de l'évêché de Hîra. L'évêque Georges, qui illustra ce siège au commencement du VIII[e] siècle (686-724) s'intitulait encore «évêque des Tanuchites, des Tuites et des Akulites» Ryssel, *Georgs des Araberbischofs Gedichte und Briefe*, p. 44). C'est donc seulement après lui que la juridiction fut répartie entre deux évêques.

Les fondations que nous avons étudiées dans ce mémoire ont abouti, tantôt à des églises nationales, tantôt à des sièges épiscopaux rattachés aux provinces ecclésiastiques de l'empire romain ou du royaume de Perse. Les églises nationales, celles de Nubie, d'Abyssinie et des Homérites, conciliaient leur autonomie avec une certaine dépendance à l'égard du patriarche d'Alexandrie, du patriarche monophysite, bien entendu, car aucune de ces églises ne remonte, pour son organisation définitive, au temps où le patriarcat alexandrin était encore catholique et indivis.

De tout ce rayonnement chrétien dans les pays chamitiques et arabes, que reste-t-il? Une seule église, celle d'Abyssinie, qui s'est maintenue, comme l'état abyssin lui-même, à travers bien des vicissitudes, et conserve encore son autonomie singulière, sa confession monophysite et son allégeance alexandrine.

L. Duchesne.

A PROPOS
DE L'ABBAYE DE SAN GALGANO

Rien n'a été négligé dans une récente étude (1), publiée sous les auspices de la *Giunta superiore di belle arti* pour présenter au public d'une manière brillante l'histoire de l'abbaye de San Galgano et les ruines de son église. Le soin avec lequel M. Canestrelli a écrit sa monographie, le goût avec lequel il a établi ses plans et dessiné ses croquis, le luxe même et la quantité des photogravures qui éclairent le texte témoignent de cette préoccupation.

San Galgano avait occupé déjà M. Frothingham Junior dans l'*American journal of Archaeology* (2) et M. C. Enlart, à deux reprises, en 1891, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* de l'Ecole de Rome, en 1894, dans son ouvrage sur les *Origines françaises de l'architecture gothique en Italie.*

M. Frothingham avait voulu voir dans les églises gothiques élevées par les cisterciens en Italie, l'influence de l'école de l'Ile-de-France. M. Enlart a établi que la Bourgogne, berceau de l'ordre, avait fourni leurs modèles aux premiers établissements d'Italie; c'est ce que M. de Verneilh, dès 1861, avait supposé (3). Malgré l'argumentation serrée de M. Enlart, malgré la comparaison qu'il établit entre les monuments types et les monuments

(1) Arch. Antonio Canestrelli. *L'Abbazia di San Galgano,* monografia storico-artistica, con documenti inediti e numerose illustrazioni. Firenze, Fratelli Alinari, 1896.

(2) *Introduction of gothic Architecture in Italy by french Cistercian monks. American journal of Archaeology.* Boston, 1890.

(3) F. de Verneilh. *Le style ogival en Italie. Ann. arch.* t. XXI, p. 71.

dérivés, malgré les enseignements que fournissent les dates, M. C. refuse de se rallier à cette opinion et il restreint l'influence bourguignonne à des détails de décoration. Ses arguments ont le mérite d'être très simples; on peut les ramener à cette proposition: " Pourquoi chercher aux monuments gothiques d'Italie une origine française, puisque l'architecture gothique est née en Italie ? Dès le IX[e] siècle, comme chacun sait, de hardis Lombards lançaient sur les larges nefs de Saint-Ambroise de Milan les premières croisées d'ogives ". Ce système fut soutenu par d'Agincourt, Ricci, Reynaud, de Dartein, Selvatico. Beaucoup d'archéologues, depuis Quicherat et Verneilh jusqu'à M. Enlart, l'ont probablement connu; et pourtant, ils ont pensé différemment. On peut regretter que M. C. n'ait pas vu certaines églises de France et surtout de l'Ile-de-France; il y eût trouvé des croisées d'ogives fort anciennes; il en eût même trouvé de bombées, de très bombées; car l'Italie n'a pas eu seule au moyen-âge, comme le croit M. C. (1), le privilège de bomber ses voûtes. Peut-être doit-on regretter qu'il n'ait pas examiné de près les voûtes de Saint-Ambroise de Milan et des autres églises lombardes. L'étude directe des monuments aurait sans doute modifié ses opinions; à être moins absolues, elles n'auraient rien perdu. Mais M. C. a accepté un système, et sans discussion; très tard, il vient le renouveler. A Cattaneo, qui croit Saint-Ambroise de Milan du XI[e] siècle, il accorde seulement de l'ingéniosité; que doit-il penser de ceux qui refusent même cette antiquité aux voûtes de la basilique lombarde et qui sont assez audacieux ou assez fous pour y voir une œuvre de la fin du XII[e] ou du XIII[e] siècle?

En réunissant l'article écrit par M. Enlart sur l'histoire de San Galgano aux pages qu'il consacre dans son livre sur les

(1) *Monographie de San Galgano*, pp. 92-93.

origines françaises de l'architecture gothique en Italie, à l'église (1), au cloître (2), à la salle capitulaire (3) et au réfectoire (4), en y joignant les indications relatives à des détails de construction ou d'ornementation éparses dans le corps du même ouvrage, on obtient quelque chose de complet. Il est intéressant d'en rapprocher la monographie de M. C.. Outre le plan, il donne deux coupes de l'église, l'une en largeur, l'autre en longueur; celle-ci existe dans le travail de M. Enlart; M. C. a cru devoir s'en écarter sur plusieurs points; il est possible que certaines modifications se rapportent à de petites inexactitudes de mesures; mais où il est difficile de suivre M. C., c'est dans sa manière de figurer l'appareil des voûtes. Ces voûtes n'existent plus, au moins sur la nef, le chœur et le transept; elles étaient certainement semblables à celles des bas-côtés, dont quelques travées subsistent, et leurs arrachements montrent que chacune d'elles était appareillée comme deux berceaux se coupant à angle droit. M. Enlart avait rendu cette disposition par des hachures bien comprises; à voir la coupe de M. C., les rangs de briques seraient horizontaux, comme dans une coupole. Quoique architecte, M. C. a commis une faute non seulement contre la vérité, mais même contre la vraisemblance, puisque la disposition très spéciale qu'il attribue aux voûtes de San Galgano se trouve limitée à quelques monuments de l'ouest de la France.

D'autre part, M. Enlart avait figuré sur la croisée du transept une voûte où les ogives étaient renforcées par quatre liernes. Ces liernes existent à Fossanova et à Casamari, dont procède San Galgano; on les trouve aussi à Santa Maria d'Arbona. M. C. a placé sur le transept une croisée simple, peut-être sans

(1) Enlart, *op. cit.* pp. 48-56.
(2) Pages 87-88.
(3) Pages 100-102.
(4) Page 106.

raison sérieuse (1); il faudrait, pour motiver ce parti, avoir trouvé dans les décombres la clef de voûte de cette travée; or il est probable qu'il y avait, comme à Fossanova, à Casamari et à Santa Maria d'Arbona, une ouverture circulaire au lieu d'une clef taillée dans une seule pierre. C'est ce qu'avait supposé M. Enlart; et dans ce cas, l'absence de clef de voûte confirme cette hypothèse.

Enfin M. Enlart signale (2) dans la partie la plus ancienne et la plus française de l'église, dans le bras de transept méridional, un portail de pierre dont l'archivolte en tiers-point présente un extrados concentrique à l'intrados, mais où " une main italienne a gravé un faux-joint simulant un extrados plus aigu que l'intrados ". M. C. s'est laissé prendre au faux-joint qu'il reproduit consciencieusement sans voir l'appareil véritable (3).

A la fin de sa monographie, M. C. énumère quelques objets ayant appartenu au trésor de l'abbaye de San Galgano. Il donne de chacun d'eux une description sommaire. Malgré cette description et malgré les photogravures, il serait difficile de savoir que le reliquaire, conservé à Frosini dans la villa de M. le marquis Niccolini, est orné à sa partie supérieure d'émaux champlevés opaques, et sur ses faces et son pied d'émaux translucides, si M. Enlart n'avait eu soin de le dire dans son article des *Mélanges* (4). Il est vrai que M. Lisini, directeur des archives de Sienne, prépare une notice sur cet objet.

Dans la partie historique de sa monographie, M. C. suit, pour ainsi dire pas à pas, presque pièce par pièce, le cartu-

(1) Le relevé fait par l'architecte Galilei, en 1724, et reproduit page 89, est trop vague pour qu'on en tire un argument en faveur d'une croisée simple. La grande voûte du chœur sur laquelle on ne peut avoir aucun doute, n'est pas mieux figurée.

(2) Enlart, *op. c.*, p. 52.

(3) Voir la figure qui accompagne la lettre initiale N. p. 67.

(4) *Mélanges d'arch. et d'histoire de l'Ecole de Rome.* 1891, p. 227.

laire conservé aux archives de Sienne, sans chercher à présenter d'une manière plus méthodique et à la fois plus vivante les renseignements qu'il y trouvait. L'article de M. Enlart en avait montré les ressources; c'était question de mise en œuvre et les détails sur les chantiers, sur l'organisation intérieure, sur l'administration des biens de l'abbaye, sur les rapports des moines avec leurs voisins, ne sortaient pas du cadre d'une monographie, en même temps qu'ils pouvaient enrichir l'histoire des institutions au moyen-âge. Pareillement, il importait d'établir l'étroite parenté qui liait San Galgano à Fossanova et à Casamari, de montrer le saint fondateur, le riche siennois Galgano, attiré par les Cisterciens, affilié à leur ordre, les abbés de Fossanova et de Casamari l'ensevelissant avec l'habit cistercien et dressant sur sa tombe le premier oratoire; quelques moines de Casamari, venus pour le garder, jetant bientôt les fondements de la grande abbaye. L'histoire de la fondation se lisait sur les murs de l'église: le plan, identique à ceux de Fossanova et de Casamari, les dispositions en élévation semblables en tous points trahissent non seulement la même direction, mais la même main. San Galgano procède directement de Casamari, comme Casamari procède de Fossanova; quant à l'origine commune de ces trois monuments, M. Enlart l'a trouvée en Bourgogne. M. C. ne l'y a pas cherchée. Ici, un rapprochement avec les églises de Bourgogne, telles que celles de Montréal, de Saint Symphorien de Nuits, avec les abbayes d'Acey et de Saint-Seine trouvait plus naturellement sa place que la comparaison de San Galgano avec les abbayes de Thoronet, de Silvacane, de Sénanque, de Fontenay, de Clairvaux et avec plusieurs abbayes cisterciennes d'Allemagne (1). Dans le bras de transept sud, l'œuvre de début,

(1) L'auteur d'un compte-rendu paru dans le *Bollettino della Società umbra di Storia patria,* trouve aussi cette comparaison superflue. M. P. Z. donne de la monographie de San Galgano une analyse

tout est français, même la sculpture; dans les autres parties de la construction, aux principes bourguignons dont on continue à s'inspirer pour le gros œuvre, s'ajoutent des éléments nouveaux: une décoration plus voisine des modèles laissés par l'antiquité; dans les archivoltes, des extrados plus aigus que les intrados; les joints d'arcs en tiers-point rayonnant tous d'un même centre. Ces caractères sont nettement italiens. Après l'étude du monument lui-même, celle de l'influence qu'il a exercée en Toscane, particulièrement sur les monuments de Sienne, offrait un chapitre intéressant. M. Enlart l'avait esquissé (1).

En somme, M. C. abordait un sujet qui, sans être absolument neuf, offrait encore des ressources. S'il est fâcheux que des théories contestables l'aient entraîné à détruire l'œuvre de ses devanciers pour construire la sienne, il est encore plus regrettable qu'un peu de chauvinisme, sensible sans être très-apparent, se soit mêlé à ces théories pour les soutenir. L'étude de l'histoire présente en elle-même assez de difficultés pour qu'on puisse souhaiter à qui s'y attache de se dégager de tels sentiments. Personne n'aurait su mauvais gré à M. C. de reconnaître avec bonne grâce ce que San Galgano offrait de caractères étrangers. La vue de ces ruines révèle à chaque pas une influence française; le cartulaire l'affirme. Pourquoi vouloir la discuter?

A ce propos, M. Enlart avait trouvé dans le cartulaire une pièce qu'il a citée dans son article des *Mélanges* (2). C'est le testament d'un banquier siennois. *Giacomo del fu Anglerio* avait été établi en France et, sans doute après fortune faite, il revint mourir en Toscane; là, il jugea plus sévèrement qu'autrefois

assaisonnée de considérations poétiques sur les ruines de l'église. Retraçant en quelques mots l'histoire de l'ordre de Cîteaux à ses débuts, il confond l'abbaye de Molesmes qui est bien en Bourgogne, avec celle de Solesmes, dans la Sarthe.

(1) Enlart, *op. cit.* pp. 157-158.

(2) *Mélanges*, pp. 285 et suivantes.

quelques unes des opérations qui l'avaient enrichi, et, s'autorisant des relations ininterrompues que l'abbaye entretenait avec la France, il institua, par un testament du 21 juin 1259, l'abbé de san Galgano son exécuteur testamentaire, le chargeant de quelques restitutions. M. Enlart n'a pas complètement identifié les noms de lieux fournis par ce document; il est encore temps de le faire. Il est d'abord vraisemblable que *Giacomo* était fixé à Lagny-sur-Marne; les sommes les plus importantes sont destinées aux paroisses de Lagny: parrochie Sancti Frosini — p. Sancti Salvatoris — p. Sancti Poli. D'après l'abbé Lebeuf (1), cette ville en comptait trois, Saint Fursy, saint Sauveur et Saint Paul; c'est donc bien de Lagny-sur-Marne qu'il s'agit. Les autres noms sont ceux de paroisses ou de localités voisines: la paroisse de la Madeleine, sur la rive droite de la Marne, en face de Lagny, sur le territoire de Thorigny; celle de Saint Laurent, un faubourg de Lagny. Les villages de Montévrain, présenté sous les deux formes de *Monterin* et *parrocchia Montis Veran* (2), de Chessy (ville dicte Cissino), de Conches (v. de Concio), de Gouvernes (v. de Goberna), de Villeneuve-Saint-Denis (Ville nove Sancti Donisii), de Torcy (v. Totii), de Gournay (v. Gornaie), de Chelles (v. di Celle), de Ferrières (v. Ferrerie), de Montgé (v. Montgiaie), de Tournan (v. Tornante), de Favières (v. Faverie), de Noisy-le-Grand (ville dicte Nusillo grande), de Champigny (Ciampagnino), entourent Lagny dans un rayon peu étendu; les plus éloignés sont Tournan, Champigny et Noisy. Quatre noms sont plus difficiles à identifier. Pourtant, sans trop de témérité, on peut reconnaître Chanteloup dans *Ciantaro* et Chalifert dans *Ciandiferro*. Il faut tenir compte de la graphie *cia* qui équivaut en français à *cha*, de même que dans plusieurs des noms cités

(1) J. Lebeuf. *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris.* Paris, 1754-58.

(2) On trouve en 1180 la forme Mons Evran, plus tard Mons Evrini.

plus haut *ci* représentait *chi;* dans Ciantaro, la confusion de l'*l* et de l'*r* n'a rien d'extraordinaire; enfin, le testament était dicté par un italien qui, malgré son séjour en France, pouvait prononcer le français d'une manière particulière; il était dicté sans doute à un italien et les dix-neuf notaires qui ont transcrit les pièces sur le cartulaire étaient siennois. Dans le nom de *villa Camgni*, il faut probablement voir Guermantes; au moyen-âge ce village s'appelle *Caminus*, le Chemin (1). Guermantes, Chanteloup et Chalifert sont situés à trois ou quatre kilomètres de Lagny. Reste le village de *Alpino*. On peut proposer plusieurs leçons; mais on court le risque d'être ou de paraître fantaisiste. A quoi bon, si *Giacomo* a fait à Alpino sa restitution?

OCTAVE JOIN-LAMBERT.

(1) Probablement à cause de ses fours à plâtre. Voir l'abbé Lebeuf, *op. cit.*

LE TEMPLE DE CONCA

Au mois de janvier dernier, j'étais chargé de rechercher les vestiges de la cité volsco-latine de *Satricum*, dont Nibby (1) avait cru reconnaître l'emplacement à Conca. La *tenuta di Conca*, qui est l'une des plus considérables de la commune de Rome et appartient aujourd'hui à M. Gori Mazzoleni (2), s'étend à la limite de l'*Agro Romano* et des Marais Pontins; elle comprend la majeure partie de la région des *Pantani* (3), c'est-à-dire des marécages, qui reçoit les eaux venues des collines de Velletri, du mont Artemisio et en général des pentes méridionales du massif albain. M. de la Blanchère a étudié dans les *Mélanges de l'École de Rome* (4) et dans son " Chapitre d'Histoire Pontine " (5) tout ce pays vallonné qui descend vers la mer; c'est un terrain d'alluvions qui formait sans doute aux temps préhistoriques une sorte de lagune marine, avec quelques écueils de tuf. Sur l'un d'eux s'élève maintenant, à 27 mètres d'altitude, le *Casale di Conca*. On y voit dès l'entrée les vestiges de plusieurs magasins antiques (6), taillés dans le rocher, et il est certain qu'à

(1) *Analisi della carta dei dintorni di Roma*, p. 748-752.

(2) Je tiens à remercier ici M. Gori Mazzoleni, l'un des plus grands *colonisateurs* de la campagne romaine, de la très large hospitalité qu'il m'a donnée à Conca.

(3) On appelle aussi *Pantano* la région marécageuse qu'occupait jadis le lac Régille.

(4) V, p. 81-95.

(5) *Extr. des savants étrangers à l'Acad. des Inscr.*, t. X, première partie.

(6) J'en ai retrouvé d'analogues au lieu dit *Casal d'ovacci*, à 5 kil. 1/2 en ligne droite de Conca. Il y en a 20, disposés sur 3 files;

l'époque romaine le plateau était déjà, comme il l'est encore, le centre d'une vaste colonie agricole. Les ruines en *opus reticulatum* abondent dans le voisinage (1). Mais bien avant la conquête définitive du pays latin par les légions de Rome, Conca était un véritable *oppidum*, défendu par une enceinte en gros blocs de tuf, posés sans ciment. Nibby (2) découvrit cette enceinte en 1825 et M. de la Blanchère (3) en prit un croquis en 1881; depuis quelques années les blocs qui subsistaient encore ont entièrement disparu sous un nouveau mur de clôture, sauf à l'ouest, du côté opposé à l'entrée moderne (4).

Le plateau de Conca, qui mesure environ 4 hectares, est assez grand pour contenir un *palazzo*, une église, un long *granario*, une dépense, des écuries et un jardin potager; mais ses

ils ont la forme d'une amphore dont la base serait arrondie; le col, étroit et profond de 0 m. 50, est en pierres cimentées; la profondeur totale est de 2 m. 80, et la plus grande largeur de 3 m. 90. On en voit d'autres près de la ferme de Campomorto.

(1) Au S. O. de Conca, dans la *macchia di S. Lucia,* on voit les ruines d'un important édifice et les vestiges d'une route antique. Un peu plus au sud, les collines qui s'avancent en éperons dans la vallée du *Fiume Astura* sont couvertes de débris de murs en *opus incertum,* et l'on y trouve des fragments de mosaïque. A l'ouest des *Ferriere,* il y a des restes de voûtes, une petite construction rectangulaire en appareil réticulé et une conduite d'eau d'où l'on a retiré des tubes en plomb qui portent le nom du propriétaire. Sur la route de Nettuno, tombes d'époque romaine. Le casale de Campomorto est bâti sur des ruines antiques.

(2) *L. c.,* p. 749.

(3) *Mélanges,* pl. IV, 2, et p. 89; il donne aussi une carte des environs de Conca.

(4) On appelle encore ce côté du plateau et le terrain environnant les *Muracci.* L'entrée moderne, qui est à l'est, correspond certainement à l'une des entrées de l'ancien *oppidum;* mais, quoi qu'en dise M. de la Blanchère, l'examen des lieux me porte à croire qu'il y avait une autre porte à l'ouest, à l'endroit où la colline forme un angle rentrant assez prononcé et où Nibby déclare avoir vu une partie des murs d'angle.

murailles (1) n'ont jamais pu renfermer la population d'une ville. Sur cette colline isolée (2), abrupte, qui fut taillée à pic pour mieux assurer la défense, s'élevait la citadelle; les *tuguria* se trouvaient évidemment groupés autour du refuge fortifié, sur les hauteurs voisines.

C'est en étudiant la topographie des collines qui entourent Conca et en cherchant la nécropole de cet *oppidum* que j'ai découvert, le 24 janvier, les importants vestiges d'un temple archaïque. Les fouilles, dont le Ministère de l'Instruction publique d'Italie avait accordé l'autorisation au propriétaire par un arrêté du 4 janvier, commencèrent le jour même. Elles ont été officiellement suspendues le samedi 8 février. Les travaux ont repris quelque temps après sous la direction immédiate du ministère. Je donne ici les principaux résultats de cette courte campagne de fouilles.

A moins d'un kilomètre et demi à l'ouest-nord-ouest de Conca, entre la *macchia di S. Lucia* et la rivière d'Astura (3), au sud-sud-est et tout près des anciennes *Ferriere* qui servent aujourd'hui d'habitation à un meunier et à un groupe de colons, une colline avait dès les premiers jours attiré mon attention par la singularité de sa forme et la beauté de sa situation.

Elle est, comme celle de Conca, isolée de toutes parts. Au sud et à l'ouest une sorte de large fossé la sépare des éminences voisines, que couvre le mâquis (4). Parallèlement au fleuve, qui

(1) Elles ont 2500 pieds romains de tour, d'après Nibby.

(2) Il semble que le plateau ait été séparé artificiellement de la colline du nord-est, dont il est le prolongement naturel; la route qui passe entre les deux hauteurs est taillée à vif dans le tuf.

(3) Entre cette colline et le *fiume Astura* se trouve maintenant le *fosso delle Ferriere,* creusé lors de la construction des forges. Les deux cours d'eau se dirigent du nord-ouest au sud-est.

(4) De ce côté j'ai retrouvé, le long de la colline, quelques blocs de tuf taillés en forme de parallélipèdes rectangulaires, qui ont peut-

est assez encaissé à cet endroit, elle présente sur toute sa longueur l'aspect d'une haute levée à pente rapide. Du côté des *Ferriere*, la construction des divers corps de bâtiments et aussi d'un four à briques sur la colline même en ont, depuis longtemps, modifié le caractère; mais une assez longue dépression de terrain pourrait bien correspondre au passage de la route antique qui conduisait au plateau.

L'étroit plateau, qui n'a pas 350 mètres de long, comprend plusieurs plates-formes d'inégale hauteur. L'altitude la plus élevée dépasse d'une dizaine de mètres celle de Conca. Aussi domine-t-on tout le bas pays. Au nord-ouest, par delà les vastes *tenute* de Campomorto et de Tor del Padiglione, s'étend à perte de vue la campagne romaine. Au nord et à l'est, à plus de 20 kilomètres, se dressent les monts Albains et les monts Lepini, jusqu'au rocher de Terracine; entre les deux massifs, derrière la grande trouée de Giulianello, l'on aperçoit les montagnes de Palestrina. Ça et là, entre la plaine et les cimes, apparaissent, toutes blanches, les cités latines: Genzano, Civita Lavinia, Velletri, et les cités volsques: Cori, Norba, Sermoneta, Sezze. Quand le ciel était pur, on pouvait entrevoir de l'autre côté des terres pontines le temple de Jupiter Anxur, *impositum saxis late candentibus* (1), et la citadelle de Circé, posée comme un nid d'aigle au sommet de son étrange promontoire.

Le plateau ne présentait toutefois aucun reste apparent de ruine antique, et les rares fragments de poterie épars à la surface du sol semblaient provenir du four à briques en partie

être appartenu à un mur de soutènement. Un peu plus à l'est, on distingue les restes d'un hypogée; il a été en partie détruit quand la colline a servi de carrière.

(1) Il s'élevait sur le *monte S. Angelo;* les soubassements du temple ont passé jusqu'à ces dernières années pour les ruines d'un palais de Théodoric. On a retrouvé la cella au commencement de 1894.

démoli qui a donné son nom à la colline (*Fornace*). Mais quelques tranchées peu profondes remirent au jour de nombreux débris de tuiles plates ou semi-cylindriques en terre blanche et plusieurs fragments de bucchero nero. Sur l'une des plates-formes les plus élevées, dans la partie qui regarde le fleuve, le tuf apparaissait par endroits et dessinait au nord et à l'est les contours du terre-plein. Il suffit de quelques coups de pioche pour me faire reconnaître dans cet affleurement de tuf les vestiges d'un mur archaïque (1). Une fouille, pratiquée à 4 mètres environ au sud-ouest, découvrit un épais stratum de poteries brisées et de bronzes qui ne pouvait être que la fosse votive d'un temple.



Fig. 1.

La plate-forme artificielle était constituée par une enceinte rectangulaire d'environ 6 m. 75 de largeur intérieure, sur une longueur d'une vingtaine de mètres, et orientée du nord-est au sud-ouest. Le mur a une largeur de 0,85 à 1 mètre; il se compose de blocs de tuf rougeâtre, taillés avec soin en forme de parallélipipèdes rectangulaires, de dimensions identiques à celles des blocs de Conca et posés, comme eux, sans ciment. Les substructions du nord-est, qui supportaient

(1) C'était l'angle nord de la petite cella dont je parlerai plus loin.

probablement le mur du fond, subsistent encore sur une hauteur de 1 m. 95; ce sont elles qui sont reproduites fig. 1 et 2 (1). A l'intérieur de l'enceinte, à 6 m. 40 de l'angle nord, j'ai reconnu les

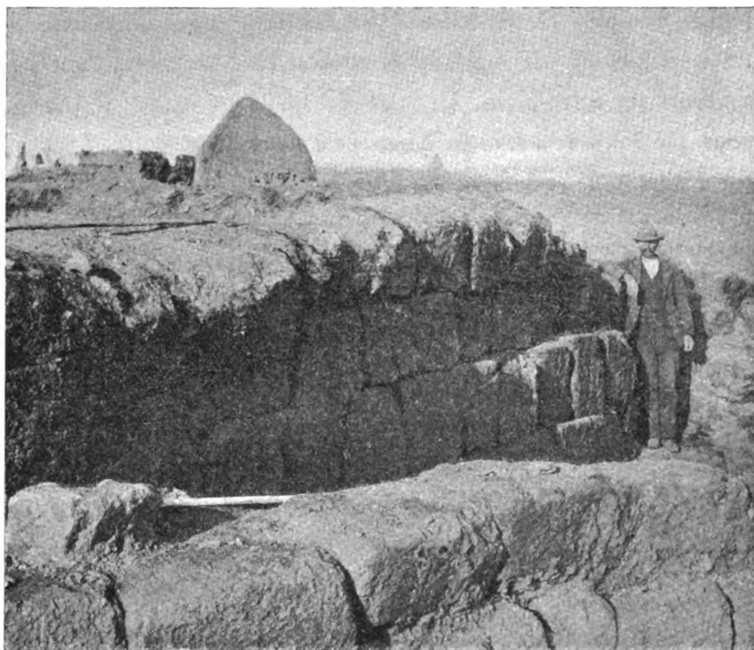


Fig. 2.

amorces d'un mur transversal, parallèle aux petits côtés et au milieu duquel s'ouvrait peut-être l'entrée de la cella; comme ce mur se poursuit à l'extérieur du grand côté nord-ouest, il est possible qu'il ait fait partie d'un autre édifice, orienté comme le précédent, mais construit en gros blocs de tuf blanc. Le mur nord-est de cette construction est à 2 m. 45 de celui de la petite cella; sa largeur est de 1 m. 25 et sa longueur de 14 mètres. A 0 m. 60 de l'angle est, j'ai déblayé l'angle d'un troi-

(1) Ce mur comprend encore quatre assises de pierres.

sième soubassement, qui paraît avoir supporté des colonnes; il est large de 1 m. 50 (1); j'en ai pu suivre le côté nord-est sur une longueur de 22 mètres; quelques tranchées m'en ont fait retrouver le côté sud-est. Dans cet ensemble sont engagés les restes de substructions autrement orientées; l'un des murs, large d'un mètre, est orienté du nord au sud; il a été coupé par l'angle est de la petite cella et subsiste sur une longueur de 10 m. 40, entre le côté nord-est et le côté sud-est de la seconde enceinte; c'est lui qu'on aperçoit au premier plan sur la fig. 2; deux autres murs, orientés de l'est à l'ouest, sont conservés sur une longueur de quelques mètres, l'un au nord, l'autre au sud-ouest; leur largeur ne dépasse pas 0 m. 60.

Le seul fragment architectonique en tuf est une base de colonne qui repose sur une double assise (haute de 0,58), dans l'angle aigu formé par le petit côté sud-ouest de la cella de tuf rouge et le débris de mur est-ouest qui le coupait obliquement. La base ronde, haute de 0 m. 16, a un diamètre de 0 m. 75; la plinthe carrée, haute de 0 m. 25, est large de 0 m. 81 à 0 m. 84.

Les fouilles ont été trop tôt interrompues pour qu'on puisse se rendre un compte exact du plan d'ensemble; mais il est hors de doute que le temple a subi des remaniements successifs. L'étude des terres cuites trouvées dans la ruine et des objets fournis par la *stips* votive nous permet d'en préciser la date. Au VII[e] siècle s'élevait sur cet emplacement un temple toscan, orienté de l'est à l'ouest et bâti en tuf rougeâtre. Il faut se le représenter bas et large (2), d'un aspect sévère et massif, avec un toit proéminent et un fronton en saillie supporté par de lourdes colonnes,

(1) Il y a deux rangs de pierres taillées, avec une différence de niveau de 0 m. 50.

(2) *Vitruve,* III, 3, 5; d'après Vitruve, la largeur du temple toscan doit être égale aux cinq sixièmes de sa longueur.

selon les principes de l'architecture étrusque. A la fin du VI[e] siècle, un temple probablement périptère remplaça le sanctuaire primitif. L'orientation a changé, suivant un phénomène dont on connaît d'autres exemples en Italie (1). La matière n'est plus la même; c'est un tuf blanchâtre, qui provient sans doute aussi des collines voisines, mais dont la couleur plus gaie était mieux en harmonie avec le style plus riche du nouvel édifice. Car déjà l'architecture locale se modifiait sous l'influence de l'hellénisme et combinait les traditions de l'art toscan avec l'imitation des ordres grecs.

Le tuf du premier temple se retrouve dans les murs de la petite cella qu'enferment les soubassements du VII[e] siècle. Il faut supposer que, pendant la reconstruction du monument sur un plan nouveau, l'on bâtit à la divinité une sorte de chapelle provisoire avec des matériaux pris à l'édifice ruiné; ainsi pourrait s'expliquer, par un travail hâtif, l'apparence négligée de ces murs.

Il se peut qu'il y ait eu un dernier remaniement à la fin du V[e] siècle. Des fouilles ultérieures et l'étude plus approfondie des différentes espèces de tuf employées dans la construction permettront sans doute de restituer avec précision le plan et le caractère des édifices sacrés qui se sont succédé sur cet emplacement.

J'ai retrouvé une quantité considérable de fragments architectoniques de terre cuite peinte qui ont appartenu à la décoration du temple (2). Ce sont des tuiles plates à ornementation

(1) A Civita Castellana, par exemple. Cf. un temple de Locres, *Röm. Mittheil.* V, pl. 8.

(2) On a découvert aussi de nombreux fragments de tuiles à rebords (l'une d'elles, qui semblait entière, mesurait 0,42 sur 0,33), d'*imbrices* (l'un de ces canaux est conservé sur une longueur de 0,48), de corniches. Sur le bord d'un fragment plat on voit encore, peint au

polychrôme, — des appliques à relief et des figures décoratives destinées à dissimuler la charpente de l'édifice; — des morceaux de la sculpture monumentale des tympans (1). Tous ces fragments nous fournissent de précieux renseignements sur les divers aspects du sanctuaire.

Un certain nombre de débris céramiques présentent simplement une ornementation géométrique en couleur: bandes longitudinales, méandres, zigzags, imbrications, volutes rouges au centre desquelles sont disposés des disques bleus. Il n'est pas probable qu'ils aient tous fait partie d'appliques clouées sur le champ des murailles; des fragments identiques, trouvés dans un temple de Faléries, nous autorisent à croire qu'il s'agit surtout des tuiles qui constituaient le bord de la toiture sur les côtés latéraux; elles étaient peintes en dessous, sur une longueur correspondant à la saillie des gouttières.

Sur les fragments à reliefs prédomine l'ornementation végétale. Il y a des palmettes et des fleurs de lotus d'un beau style, rehaussées de tons rouges et bleus. Certaines plaques sont découpées à jour (2). Tous ces fragments (3), découverts le long du petit côté nord-est du second temple, formaient évidemment la décoration des rampants et de l'architrave du fronton (4). La figure 3 reproduit le dessin d'une bordure (0,22 sur 0,09) dont j'ai retrouvé de nombreux débris près du mur sud-est; à

minium, un numéro d'ordre: probablement IV (cf., dans un temple de Civita Castellana, une série de tuiles portant un numéro gravé avant la cuisson, *Notizie,* 1888, p. 425.

(1) Je n'ai pu noter tous les fragments que j'ai fait transporter au *casale* de Conca; le lavage de ces terres cuites peintes est une chose délicate, le rapprochement des divers débris est une œuvre de patience, et le temps m'a manqué.

(2) Cf. *Notizie,* 1888, p. 420, fig. 3.

(3) Plusieurs d'entre eux présentent des mortaises qui contiennent des attaches de plomb.

(4) Cf. la décoration restaurée d'un rampant *ibid.*, pag. 431, fig. 20.

l'intérieur du disque on reconnaît encore les traces d'une bande circulaire et d'une rondelle centrale de couleur bleue (1).



Fig. 8.

Six antéfixes ou débris d'antéfixes (2) représentent une tête féminine, haute de 0 m. 27. L'une d'elles a conservé par der-

(1) Des fragments analogues, mais d'un style moins élégant et moins pur, ont été trouvés à Civita Castellana, *Notizie,* 1888, p. 428, fig. 18.

(2) Voici les indications que j'ai recueillies: 1° haut. 0 m. 27; le diadème et les cheveux en torsade sous l'oreille sont brisés à dr.; trouvée entre l'ante sud de la petite cella et le reste du mur antérieur orienté de l'est à l'ouest, reproduite pl. I *a;* — 2° haut. 0 m. 11; fragment du nez, de la bouche et des joues; la couleur a complètement disparu; même provenance; — 3° h. 0 m. 27; le nez, le diadème à dr., les rouleaux de cheveux à g. sont brisés; traces du collier et des pendants d'oreille; trouvée près de l'angle ouest de la petite cella; — 4° même haut.; brisée sur les côtés, en bas; la couleur est bien conservée; trouvée entre le petit côté nord-est de la cella et le mur antérieur nord-sud; — 5° le cou, les rouleaux de cheveux, le front à droite et à gauche sont brisés; un coup de pic a enlevé l'œil gauche et une partie du nez; l'œil droit et l'oreille ont gardé leur couleur intacte; trouvée au même endroit, mais plus près de l'angle nord; — 6° fragment; le diadème, la partie inférieure du nez et l'oreille g. ont disparu; il n'y a plus de couleur; même provenance. — Les trois premières antéfixes gisaient presque à fleur de terre; les dernières étaient ensevelies à une profondeur qui variait de 0 m. 50 à 1 m. 50; ce fait s'explique aisément par la différence de niveau.

rière, sur une longueur de 0 m. 08, la saillie demi-cylindrique sur laquelle venait s'ajuster l'imbrex; elle est reproduite de face et de profil planche I *a* (1). Toutes ont été trouvées à l'intérieur de l'enceinte de tuf blanc et ont évidemment appartenu au temple primitif. Cette attribution est d'ailleurs confirmée par le type très archaïque des protomes. Le front trop fuyant, les yeux trop obliques, les joues plates et maigres, les lèvres relevées aux coins par un sourire qui fait saillir les pommettes, le menton proéminent et carré, nettement séparé de la bouche par un creux assez profond, ce sont bien là les caractères généraux des figures archaïques. Ces têtes, qui proviennent toutes d'un même moule, étaient peintes; mais la peinture n'est pas ici purement décorative; elle est un élément indispensable de la plastique, qu'elle complète et vivifie.

L'artiste ne dispose que de trois couleurs: le blanc, le rouge et le noir. Un enduit blanc dissimule sur toute la surface du visage les imperfections d'une argile grossière et mal épurée (2). Le noir supplée à l'insuffisance de la plastique et anime la physionomie. Le modeleur, en effet, ne cherche pas encore à exprimer le détail; il indique à peine les yeux par un léger renflement, néglige la saillie des paupières et des sourcils, ébauche à peine l'oreille. Ce sont des traits noirs qui dessinent l'ovale des paupières (3), l'arcade sourcilière, relevée vers les tempes et prolongée maladroitement jusqu'à la naissance des cheveux,

(1) Cette tête est indiquée sous le n.° 1. Le diamètre extérieur de la saillie est de 0 m. 16. Cf. pour la disposition architectonique *Mon. ined., suppl.* II, 4 *b*.

(2) La terre est de couleur jaunâtre. — L'applique d'une converte blanche sur les parties réservées à la peinture remonte en Grèce à la seconde moitié du VII[e] siècle (Pottier, dans *Bull. de Corr. hell.*, XIV, 1890, p. 378).

(3) Cf. pour la technique une antéfixe de Cervetri, *Monum. ined., suppl.*, pl. II.

les courbes de l'oreille, gauchement stylisées; un cercle noir forme la prunelle (1); un trait noir accuse la ligne de la bouche et desserre les lèvres. Derrière l'oreille, les cheveux tombent en rouleaux droits qui encadrent bien le bas du visage; ils étaient aussi peints en noir et des traits blancs, disposés obliquement, indiquaient les enroulements symétriques de la torsade.

Le rouge était réservé pour la parure. Le lobe de l'oreille disparaît sous de grands disques (2) rouges ou décorés de points

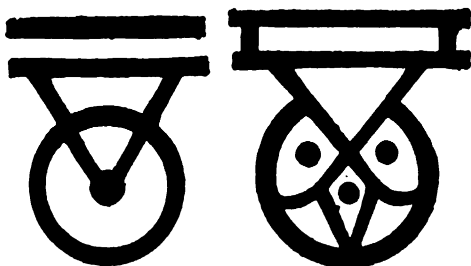


Fig. 4.

rouges et de rayons noirs (têtes 3 et 5). Sur le cou, trois pendeloques (pour la forme, v. fig. 4), disques ou bulles, sont suspendues à un étroit ruban rouge, bordé de filets noirs. Une haute stéphané (3), décorée d'ornements géométriques noirs et rouges (4), couronne le front, dont elle prolonge le plan oblique.

(1) Sur l'antéfixe reproduite pl. I *a*, les yeux semblent à demi fermés, et la physionomie prend un air de modestie coquette qu'elle n'avait pas à l'origine; l'effet tient simplement à la disparition de la couleur sur la partie proéminente du bourrelet qui forme l'œil.

(2) D'environ 0,025 de diamètre.

(3) Haut. 0 m. 05.

(4) Ces dessins géométriques se retrouvent fréquemment sur les coiffures et en particulier les ἄμπυκα des femmes et des divinités étrusques: cf. *Monum. ined.* VI, tav. 59 (groupe sépulcral de Cervetri); Gerhard, *Etrusk. Spieg.*, taf. 70, 82, 87, 179, 213, 305, 324, 379; Gozzadini, *Ulter. scoperte*, tav. XI, 4 = Martha, *l'Art étrusque*, p. 511 (bronze de Marzabotto); notre antéfixe rappelle surtout un bronze de Rusellae, publié par Dennis, *Cities and cemet. of Etruria*, p. 233.

La recherche de la parure ne nuit pas à la sévérité architectonique de l'ensemble. Plus tard les antéfixes prendront des formes plus élégantes et moins massives: les protomes s'entoureront de nimbes en éventail, de gracieuses palmettes, d'ornements ajourés et dentelés. Celles-ci ne présentent que des contours très simples, nettement délimités par la courbe du diadème et la tombée rigide des cheveux; nous sommes encore à l'architecture sévère des premiers temples toscans.

C'est peut-être au même édifice qu'il faut rapporter certaines plaques à relief dont l'une est reproduite fig. 5. Elles re-



Fig. 5.

présentent deux chevaux lancés au galop vers la gauche. Le plus extérieur porte un homme qui semble nu et tient d'une main les rênes, peintes en rouge; la tête a disparu. Sur l'un des fragments, on voit que l'autre cheval portait une femme, dont la tête était couverte d'un voile. Le motif des cavaliers

galopant de front se retrouve sur des bas-reliefs en terre cuite trouvés à Velletri (1) et à Céré (2). Une antéfixe de Capoue, publiée par Lenormant (3), représente une femme à cheval, déesse ou amazone, dont la main gauche tient un arc; sur sa poitrine passe obliquement un baudrier auquel est suspendu un carquois. Malheureusement les attributs de nos personnages sont détruits et les amorces qui subsistent derrière leurs épaules, sur le fragment le mieux conservé, me paraissent trop indistinctes pour qu'on puisse en tirer parti.

Les fragments suivants ont été trouvés le long des murs de soutènement en tuf blanchâtre, dans la partie déblayée autour de l'angle est; ils appartiennent donc à la décoration du second temple.

Il est regrettable que du groupe d'antéfixe reproduit pl. II il ne reste que la partie inférieure (4). La base est complète et mesure 0 m. 33 de long sur 0,036 de haut; elle est ornée d'une large bande noire à denticules espacés (5). Le groupe était composé d'un homme et d'une femme marchant vers la droite. L'homme paraît entraîner la femme. Son pied gauche ne pose que sur la pointe. Sa jambe droite supporte le poids du corps; le mollet se contracte et les doigts du pied s'attachent au sol avec effort. Le pied gauche de la femme est posé à plat, tandis que l'autre pied, très en arrière, est presque entièrement soulevé; le mouvement est celui d'une marche rapide et il est bien indiqué par les plis obliques du vêtement.

(1) *Bassirilievi volsci in terra cotta,* Roma, 1785 = Micali, *Ant. monum.*, XX, 3 = *Mus. Borb.* X, 9.

(2) *Monum. ined., suppl.,* pl. I.

(3) *Gazette archéologique,* VII, pl. 14.

(4) Découverte en dehors du mur S. E., à 8 ou 9 mètres de l'angle est. Brisée en 3 morceaux. Haut. 0 m. 18; hauteur du premier pied, à dr., 0 m. 12; long. du pied de la femme posé d'aplomb, 0 m. 10; l'épaisseur varie de 0 m. 032 à 0 m. 048. Terre jaune.

(5) La bande se prolonge sur les petits côtés, à dr. et à gauche.

L'homme a les jambes nues; elles sont peintes en rouge. La femme porte les hautes chaussures étrusques à pointe recourbée (*calceolus repandus*) (1); elles étaient peintes de couleur sombre et bordées de rouge (2). Sa tunique, qui s'arrête au-dessus de la cheville, est légèrement relevée du côté extérieur et forme entre les jambes une sorte de tuyautage raide et symétrique, dont un filet rouge souligne les contours; il semble qu'elle était blanche; en bas, de petits carrés rouges, encadrés d'une bordure noire et d'une bordure rouge horizontales, imitent sans doute une broderie.

Le travail est intermédiaire entre la ronde-bosse et le relief. Le groupe forme applique; le fond plat ne sert qu'à le soutenir. Aussi la largeur du fond ne correspond-elle pas à celle de la base; il n'est indispensable qu'au centre de la composition, où sa présence est d'ailleurs en partie dissimulée par le vêtement de la femme; il est recouvert d'une couche épaisse de noir pour mieux accuser les profils. Aux extrémités, le pied droit de la femme et la jambe gauche de l'homme en sont complètement dégagés. Cet artifice, en même temps qu'il allège le poids de l'antéfixe, donne plus de liberté à la gracieuse allure de la femme.

(1) Dans le Latium, nous savons que les images de la *Juno Sospita* de Lanuvium étaient toujours chaussées des *calcei repandi*, appelés aussi *tusca calceamenta*. Sur ces chaussures, v. Daremberg et Saglio, p. 819; on ne les retrouve pas seulement en Grèce sur un bas-relief archaïque de Sparte (auquel il faut ajouter celui de Krysapha); les Athéniennes les portaient aussi avant les guerres médiques: cf. une des statues peintes de l'Acropole et un pied de miroir publié par M. Michon dans les *Monuments grecs*, n[os] 19-20, pl. 11. — Dans notre terre cuite elles ne sont pas fendues sur le devant ni serrées par des lacets comme dans les peintures sépulcrales et le prétendu tombeau lydien de Caere; elles ressemblent plutôt ici à de hautes pantoufles, de cuir très souple, qu'à des brodequins.

(2) Dans les peintures de Caere, elles sont souvent rouges ou noires; cf. Martha, *l'Art étrusque*, pl. IV et *Journ. of Hell. Stud.* 1889, pl. VII.

A ce groupe architectonique appartenait peut-être une petite tête féminine (1), haute de 0 m. 09, qui fut trouvée au même endroit (2); elle est reproduite pl. III. Le cou est robuste, le menton fort, la lèvre inférieure épaisse, la bouche encore tendue par un sourire archaïque; le nez, qui est très large, continue le plan trop uni du front; l'œil saillant et oblique, avec le globe et l'ovale des paupières peints en noir, se prolonge vers les tempes; les sourcils sont hauts, très arqués, indiqués d'un trait noir. Les cheveux noirs ondulent en bandeaux très simples sur le front et devant l'oreille, qui est beaucoup trop grande; ils tombent en éventail sur le dos. Un diadème, orné de gros points rouges entre deux filets noirs, et un collier rouge auquel sont fixés par paires des cercles noirs (3), constituent la parure. Il n'existe que la moitié antérieure de la tête, qui est creuse et formait applique (4).

Le groupe d'un homme et d'une femme compose un motif de décoration très fréquemment employé dans l'art industriel d'Etrurie. On ne le rencontre pas seulement sur de nombreuses antéfixes; il est intéressant de le retrouver dans l'ornementation des ustensiles de bronze, soit comme applique au sommet des montants des trépieds (5), soit comme poignée sur les couver-

(1) Elle se présente de face, tandis que les pieds sont de profil; cf. une disposition analogue, avec les mêmes plis du vêtement entre les jambes, sur un bas-relief archaïque attique, de style beaucoup moins libre: *Bull. de Corr. hell.* XIII (1889), pl. XIV.

(2) Haut. totale du fragment, brisé lui-même en 3 morceaux, 0 m. 102. L'œil gauche est détruit. — Sur la photographie cette tête est un peu plus grande que l'original.

(3) Cf. un collier analogue dans Gerhard, *Etrusk. Spieg.*, taf. 293.

(4) Derrière le diadème, un peu à gauche du milieu de la tête, est une mortaise carrée, destinée sans doute à l'introduction d'un clou de bronze.

(5) Il ne surmonte que les tiges droites; au sommet des arcs-boutants on disposait des groupes d'animaux.

cles des vases et des cistes. De part et d'autre c'est la même inspiration, et la ressemblance des détails est souvent frappante. Du reste les types ne sont pas très variés. Sur une antéfixe du musée du Louvre, Athéna verse à boire à Héraklès assis (1); sur un bronze de Marzabotto, c'est Aphrodite qui tend une coupe à Arès (2); sur plusieurs trépieds de Vulci, une femme (Junon?) conduit Héraklès par la main (3); sur un cratère, le héros lutte contre une femme armée de la lance (4). Le motif d'Eos enlevant Céphalos, si souvent traité par les peintres de vases, apparaît sur des antéfixes de Cervetri et de Capoue (5). Mais les groupes bachiques semblent avoir été les plus appréciés. A Faléries on voyait en antéfixes des Nymphes ou des Ménades enlevées par des Satyres. A Lanuvium, dans le temple de Juno Sospita, l'on a découvert le groupe en terre cuite d'un satyre et d'une nymphe marchant de pair vers la droite et accompagnés d'une panthère (6). Un fragment qui provient du même sanctuaire représente un homme nu qui étreint une femme nue (7). Le même sujet revient sur les miroirs étrusques (8), sur les urnes à relief de Chiusi (9), sur les couvercles de cistes et sur celui d'un

(1) Martha, l'*Art étrusque,* fig. 221, p. 324.

(2) *Ibid.,* fig. 346, p. 511.

(3) *Monum. ined.* III, tav. 43 = Canina, *Etrur. Marit.* II, tav. 12; *Museo Etrusco al Vatic.* I, tav. 83 h.; cf. Babelon et Blanchet, *Bronzes ant. du Cab. des Medailles* p. 590, n° 1472.

(4) Ce motif décore ici l'attache d'une anse, *Mus. etr.* I. pl. 56 = Helbig, *Guide* p. 317.

(5) *Arch. Zeit.* XXI (1882) pl. 15 et p. 354; cf. sur les miroirs, Gerhard, *l. c.* taf. 180 = Martha, *l. c.*, p. 544 et 361. — Ne serait-ce pas un sujet analogue qui serait représenté sur une antéfixe de Civita Castellana, mentionnée comme un groupe d'une femme et d'un enfant dans les *Notizie,* 1887, p. 138.

(6) Furtwaengler, *Meisterwerke,* p. 250. La reproduction est plus nette dans le *Journal of Hell. St.* XIII. p. 316 (Murray).

(7) *Notizie,* 1890, p. 218.

(8) Gerhard, *l. c.,* taf. 100, 101 et vol. V, taf. 39.

(9) Micali, *Ant. monum.*, pl. XVI.

très intéressant vase de bronze trouvé à Sainte Marie de Capoue (1). Ce dernier groupe, dont certains détails rappellent les fragments de Conca, est d'un beau style et d'une composition expressive; le satyre, nu, serre la nymphe sous le buste et lui tient brutalement le poignet droit, tandis que de la main gauche elle fait effort pour se dégager.

D'où venait ce motif, si cher aux artistes étrusques et étrusco-campaniens? M. Furtwaengler a rapproché l'antéfixe de Lanuvium d'un acrotère en terre cuite d'Olympie, et reconnaît en Etrurie la même influence ionienne que celle qui s'est exercée sur les artistes de Paros appelés à décorer les temples olympiques. Or ce groupe d'un homme et d'une femme se retrouve aussi sur les monnaies de l'île de Thasos antérieures à la domination athénienne, c'est-à-dire à l'année 463 (2), et sur les métopes du temple d'Assos (3) qui semblent dater de la seconde moitié du VI[e] siècle (4). Du bas-relief d'Assos à l'antéfixe de Conca, l'art a certainement accompli de grands progrès. Si la facture n'est pas exempte de quelque gaucherie, le modelé des jambes de l'homme a une vigueur sèche de bon aloi et la grâce

(1) *Monum. ined.*, V, 25.

(2) Thasos est assez loin de l'Ionie, mais on connaît les affinités de ses habitants avec la race ionienne et leur activité commerciale (cf. Perrot, *l. c.*, chap. II, et Brunn dans les *Sitzungsber. d. Akad. d. W. zu München*, 1876, p. 326. — Pour ce type des monnaies de Thasos, v. *Catalogue of the Greek coins, Thrace*, p. 216-218 et 241 = *Beschreib. d. ant. Münzen* I, p. 286 et Perrot, *Mémoire sur l'île de Thasos* dans les *Arch. des Miss.*, série II, t. I, p. 21. Il a été reproduit sur des monnaies de Thrace (*Beschr.*, p. 336) et de Macédoine (II, p. 92-98 et pl. IV). Le type de Thasos représente un satyre barbu et ithyphallique portant dans ses bras une jeune fille: le groupe rappelle par sa disposition celui d'Eos portant Céphalos; sur certaines monnaies de Lété, en Macédoine, la femme est debout et le satyre lui serre d'une main le poignet droit (*Beschr.*, pl. IV, 36 et 37).

(3) Découvertes par Clarke en 1881; v. *Papers of the arch. Inst. of America*, I (1882), pl. 21 et p. 117.

(4) Collignon, *Hist. de la Sculpt. gr.*, p. 184.

du mouvement de la femme est tout hellénique. Mais ses chaussures rappellent plus encore les souples babouches qui moulent les pieds des divinités de Xanthos (1) que les épais brodequins lacés des femmes de Caere (2). Les plis de la tunique ont la même souplesse facile que dans la sculpture ionienne (3).

Dans la tête enfin, si certains détails, comme l'obliquité des yeux, révèlent cette recherche d'élégance qui caractérise l'archaïsme avancé, le globe saillant, l'expression épanouie, les formes pleines font qu'elle n'est pas sans analogie avec les types connus d'Ephèse et de Didyme. Le faire un peu nonchalant de la coiffure rappelle le style ionien; le même arrangement des cheveux se retrouve d'ailleurs sur les vases rhodiens (4) et sur les plaques de terre cuite peintes qu'on fabriquait à Corinthe (5) au temps de la plus grande extension de l'art d'Ionie. Il y a là, non pas une série d'analogies fortuites, mais une filiation qui paraît directe.

L'influence ionienne n'est pas moins sensible dans le fragment reproduit pl. IV. C'est une admirable petite tête virile, barbue et casquée, qui a été découverte presque à fleur de terre,

(1) Sur le *Tombeau lycien;* v. les héliogravures publiées par Rayet, *Monum. de l'art ant.*, pl. 13-16.

(2) V. surtout les monuments reproduits par Daremberg et Saglio, au mot *calceus,* p. 819; cf. *Journ. of Hell. St.,* 1889, pl. 7.

(3) Cf. par ex. le célèbre relief d'une des colonnes de l'Artemision d'Ephèse (reproduit par Collignon, *Hist. de la sculpt. gr.*, p. 180, fig. 183).

(4) V. par exemple *Journal of Hell. St.,* 1884, pl. 42. Cf. sur des vases archaïques découverts en Etrurie, *Annali,* 1864, tav. d'agg. O, P; Gerhard, *Vases étr. et camp.*, taf. 18, 20 etc.; on retrouve la même coiffure sur d'autres terres cuites d'Italie; v. p. ex., Minervini, *Terre cotte del mus. Campano,* II, tav. 5-7. — Nous savons aussi qu'elle était à la mode chez les Athéniennes du V[e] siècle (cf. deux lécythes blancs, *Arch. Zeit.* 1885, taf. 12, et *Monuments grecs,* n[os] 14-16, pl. 7].

(5) *Antike Denkm.*, taf. 7. Sur la parenté de l'art corinthien avec l'art ionien, v. Furtwaengler, *Meisterwerke,* p. 256.

en dehors du petit côté nord-est du second temple (1). La technique est beaucoup plus avancée que dans les têtes précédentes, et la peinture a cessé de jouer un rôle essentiel. Le visage est revêtu d'un ton rouge et la barbe est noire. Mais c'est un filet en légère saillie qui dessine les sourcils, toujours relevés vers les tempes. Les paupières enchâssent toujours des yeux obliques, mais elles détachent en avant leur arête vive ; et la paupière supérieure, au lieu de former cet arc si prononcé qui donne à tant de figures archaïques une expression d'étonnement, s'abaisse sur les yeux comme pour augmenter la fixité attentive du regard. L'orbite est creux et garde les traces d'une épaisse couleur noire. Le nez est droit et fort. La bouche, entre des lèvres bien découpées, ébauche encore un demi-sourire ; mais elle n'est plus close et s'entrouvre d'elle-même. Elle est encadrée par une moustache tombante et une barbe arrondie et lisse. On peut voir sur la planche V que l'oreille gauche est à la fois posée trop en arrière et démesurée. Quant à celle de droite, elle n'a jamais été modelée ; c'est évidemment qu'elle n'était pas visible ; la tête devait donc se présenter de profil ou de trois-quarts vers la gauche.

La singularité du casque attire autant l'attention que la beauté sévère de la physionomie.

Le casque avait été recouvert d'un ton jaune, qui sans doute imitait l'or (2) et dont la teinte claire faisait ressortir avec plus de vigueur les couleurs sombres du visage. On avait ensuite tracé au pinceau quelques légers ornements noirs : dans la dépression qui sépare le frontal de la masse du timbre court une ligne sinueuse; plus haut, un simple trait accuse une saillie ;

(1) Cette tête a été trouvée le 8 février, le jour même de la suspension des fouilles. Aussi n'ai-je pu l'étudier à loisir.

(2) Cf. sur une peinture de Capoue, dans Minervini, *Bull. arch. nap.*, II (1854) pl. 11; voir aussi les aryballes en forme de tête casquée, Heuzey, *Fig. de t. c.*, pl. 7 = *Gazette arch.*, 1880, pl. 28 et p. 146.

une volute orne les côtés du timbre, comme sur beaucoup de vases peints et de bronzes; une bande souligne les contours angulaires (1) des paragnathides. Celles-ci sont fixes, comme dans les casques battus d'une seule pièce que représentent les vases rhodiens et corinthiens, du VIIe siècle à la fin du VIe. L'usage des paragnathides mobiles, telles qu'on les voit sur les vases à figures rouges, semble avoir commencé dans la seconde moitié du VIe siècle. La suppression du nasal remonte à la même époque. Comme le nasal fait ici défaut, il est naturel d'attribuer à la période de transition la tête de Conca. De même, sur les frontons d'Egine les casques de quelques guerriers ont déjà les paragnathides articulées, mais tous ont conservé le nasal.

Le front de notre guerrier est découvert. Mais un étrange ornement vient fortifier la partie antérieure du casque et protéger les tempes. Deux cornes stylisées se dégagent d'une sorte de gaîne étroite qui fait saillie au milieu du front, contournent symétriquement le haut du visage à la naissance des cheveux et recourbent en avant leur pointe à la hauteur des paragnathides. L'amorce rectangulaire qu'on aperçoit sur la partie visible du timbre est sans doute celle d'une crête qui supportait un haut cimier. Il faut noter qu'elle ne correspond pas à la ligne médiane de la figure; il y a là sans doute un artifice de métier; comme la tête était tournée à gauche, on peut supposer que l'artiste a jugé utile de reculer un peu le cimier vers la gauche pour lui donner un point d'appui, soit sur l'arrière-plan, soit sur un rebord supérieur qui limitait le groupe en hauteur.

(1) Les paragnathides formaient primitivement de fortes saillies à angle très aigu (cf. les sarcophages de Clazomène, *Ant. Denk.* I, pl. 44 et les vases à figures noires). Sur la tête de Conca, elles tendent à s'arrondir. Vers le début du Ve siècle, un guerrier d'Egine (un seul) les porte arrondies. Les deux modèles se rencontrent sur une amphore chalcidienne qui représente deux têtes casquées (*Jahrbuch d. d. Inst.*, *Anzeiger*, 1889, p. 91).

A droite, entre cette amorce et l'oreille du guerrier, la protubérance arrondie indique la naissance d'une grosse oreille de bête, qui s'était brisée en tombant, mais qu'on a retrouvée. Pour la raison indiquée plus haut, il n'y avait pas d'oreille symétrique à gauche.

Ce casque est d'un modèle unique. Mais l'ornementation animale du casque n'est pas sans exemple en Etrurie. Un bronze de Pérouse (1) et plusieurs monnaies de la République romaine (2) nous montrent Juno Sospita coiffée d'une peau de chèvre; dans une série d'antéfixes de Lanuvium (3), les oreilles pointues et les cornes de la chèvre sont disposées avec beaucoup d'art sur le casque de la déesse. Sur des fresques d'Orvieto (4) et de Corneto (5), Hadès a la tête couverte d'une peau de loup; sur un fragment peint de Cervetri (6) et sur plusieurs antéfixes de Campanie (7), c'est la partie antérieure d'un lion qui forme l'armure de tête. Il semble aussi que les images de Romulus aient quelquefois porté la *galea lupina* (8). Sur une peinture de Capoue (9), deux cornes de bœuf, peintes en jaune, entourent le panache blanc et rouge qui surmonte le casque d'un guerrier; nous retrouvons ces cornes jaunes sur une fresque de Chiusi (10).

(1) Reproduit dans Daremberg et Saglio, p. 819, fig. 1028.

(2) V. Babelon, *Monnaies de la Rép. Rom.*, à l'index.

(3) V. Panofka, *Terrac. zu Berlin*, pl. X, et Martha, *l. c.*, p. 174, fig. 141.

(4) Reproduites dans Daremberg et Saglio, p. 825, fig. 2772. C'est la coiffure d'Hadès que porte l'Athéna de la villa Albani (Furtwaengler, *Meisterw.*, p. 113).

(5) *Monum. ined.* IX, tav. 15[a].

(6) Au musée de Berlin; cf. Furtwaengler, *l. c.*

(7) Minervini, *Terrec. del museo Campano*, pl. 20, 1; cf. pl. 6, 1.

(8) Propert. V, 10, 20. Virgile représente les Latins coiffés de *galeri* en peau de loup (*Aen.*, VII, 688); ce n'est peut-être qu'un souvenir du casque homérique en peau de chien (κυνέη).

(9) Minervini, *Bull. arch. napol.*, II (1854), pl. XI et p. 180.

(10) *Monum. ined.* V, pl. 16; cf. Braun, dans *Annali*, 1850, p. 271.

Ce motif est stylisé sur un casque de bronze, probablement étrusque, du British Museum (1). Les vases peints découverts en Etrurie nous offrent quelquefois des représentations analogues (2); on les rencontre également sur un vase d'argent qui provient des environs de Chiusi (3).

Ces ornements de l'armure nous ramènent encore vers l'Ionie. Les casques des guerriers ioniens peints sur les sarcophages de Clazomène (4) portent des cornes de taureaux et de longues oreilles de bêtes. A Delphes, dans la frise dite de Siphnos, qui date d'environ 500, les casques de plusieurs géants présentent de semblables appendices (5). C'est encore l'armure homérique: le casque des héros de l'Iliade, en peau de chien ou en bronze, rappelle souvent par sa forme et sa décoration une tête de taureau ou de chèvre (ταυρείη, αἰγείη κυνέη). De même, dans l'armée de Xerxès, plusieurs tribus se distinguaient par leurs casques de bronze ornés d'oreilles et de cornes de bœuf travaillées aussi dans l'airain (6).

La tête virile barbue que j'ai reproduite de face et de profil sur la pl. V a été découverte à peu de distance de la précé-

(1) *Journ. of. Hell. St.* IV (1883) p. 291, 292 (fig. 5).

(2) Amphore à figures noires de Vulci (*Monum. ined.* III, pl. 50); vase à figures rouges de Pérouse (*Arch. Zeit.*, 1856, pl. 90).

(3) Dempster, *Etruria regalis* (1723), I, pl. 78.

(4) *Antike Denkm.*, pl. 44. Sur la date de ces sarcophages, V. Pottier dans le *Bull. de Corr. Hell.* XVI (1892), p. 248-249.

(5) Ces appendices étaient sans doute les φαλοί, dont le nom revient si souvent dans Homère. Cf. Reichel, *Ueber homerischen Waffen*, analysé par Reinach dans Daremberg et Saglio, p. 1442.

(6) Hérod., VII, 76: κράνεα χάλκεα· πρὸς δὲ τοῖσι κράνεσι ὦτά τε καὶ κέρεα προσῆν βοὸς χάλκεα. A une époque antérieure, nous retrouvons ces cornes de taureaux sur des monuments mycéniens (Furtwaengler-Loeschke, *Myk. Vasen*, taf. 42), hittites (*American journal of arch.* IV, 1888, pl. 8), assyro-babyloniens (Perrot, *Hist. de l'art* II, p. 97). L'Astarté syrienne était coiffée d'une tête de taureau (Bérard, *Orig. des cultes arcad.*, p. 121).

dente, mais un peu plus près de l'angle nord. Le fragment est haut de 0 m. 29 (haut. de la tête, 0 m. 23).

Le visage s'encadre entre de grosses boucles arrondies, qui descendent symétriquement vers les tempes, et une barbe qui a été brisée. Par derrière, la chevelure, serrée d'une oreille à l'autre par un cercle étroit, dessine bien la courbe de la nuque et descend en nappe sur le dos. L'œil encore légèrement oblique, mais moins prolongé vers les tempes, est cerné par des paupières minces, à arêtes vives; le globe est tout à fait aplati et la prunelle n'est pas indiquée. Le nez est brisé, mais on voit très bien qu'il était large et droit, et l'aile gauche, qui subsiste encore, est très ouverte. La bouche est admirable par la pureté du dessin et la fermeté du contour. L'oreille, en revanche, est négligée; elle est collée au crâne et posée trop en arrière; le lobe est gras et court.

Au premier coup d'œil, on reconnaît dans cette tête, bien établie sur un cou robuste, les caractères d'un archaïsme avancé. Elle frappe surtout pas ses qualités d'ensemble, par son exécution sévère, par sa construction solide, massive, et pour ainsi dire, architecturale. L'artiste procède par des plans larges, des transitions brusques, dont aucun méplat ne vient arrondir les saillies. Son unique but est de bien composer son œuvre et de mettre en vigueur les parties expressives du visage, suivant la tendance du génie ionien.

Voilà pourquoi, contrairement aux sculpteurs d'Egine et d'Argos, il éloigne l'œil de l'arcade et l'ouvre très grand en diminuant les paupières; de même il prend soin d'isoler la bouche du nez et du menton, dégage de la moustache les commissures et la lèvre supérieure, bien infléchie au milieu, projette en avant la lèvre inférieure et les cerne toutes deux d'un léger sillon qui en exagère la saillie. La ligne de la bouche continue exactement le contour supérieur de la barbe. Toutes

les courbes des saillies sont étudiées pour que l'effet soit un, simple et puissant. C'est pour la même raison que la barbe et la calotte du crâne restent lisses. Des stries ondulées pourraient assouplir la barbe; mais elles détermineraient des jeux de lumière qui nuiraient à l'unité de l'ensemble et modifieraient tout le caractère de la physionomie. Dans les cheveux il suffit d'une rangée de boucles pour encadrer le front et les tempes. L'artiste traite ces boucles sobrement et relève en saillie la pointe (1) qui accroche ainsi la lumière (2). Comme pour les lèvres, une légère dépression accuse mieux le relief de la volute.

Plusieurs de ces détails rappellent la technique du bronze. On la retrouve dans ce modelé des boucles, dans le ressaut qui court sur le bord des lèvres (3), dans le filet en saillie des sourcils, qu'on dirait incrustés (4), dans le travail de la barbe, arrêtée sur la joue par une coupure nette, comme une pièce de métal rapportée. Ces mêmes détails se rencontrent dans toutes les écoles de sculpture qui ont subi l'influence des artistes bronziers, et nous savons que les Etrusques étaient passés maîtres dans l'industrie du bronze. Ils pouvaient d'ailleurs avoir sous les yeux les modèles ioniens, qui restèrent longtemps sous l'influence des bronziers de Samos, et les modèles de Corinthe.

(1) La plupart de ces pointes ont été brisées. Au milieu du front, celle de droite subsiste encore; celles qui se détachent à la hauteur de l'oreille sont beaucoup moins saillantes et se sont mieux conservées.

(2) C'est un procédé fréquent dans l'ancien art attique; cf. par exemple une tête d'Anténor, *Jahrb. d. d. Inst.* II (1887), taf. 10, et une autre tête virile, *Bull. de Corr. hell.*, XVI (1892), pl. V. Dans l'Apollon de Théra et la tête Rampin ces boucles sont encore aplaties.

(3) Cf. par exemple la tête de l'Apollon d'Herculanum, l'éphèbe Sciarra, etc.

(4) Cf. la tête virile de bronze trouvée à l'Acropole (reproduite par Collignon, *l. c.*, p. 304), l'Apollon de Piombino, etc. Ce même filet en saillie se retrouve sur une tête colossale d'Héra en pierre calcaire qui provient d'Olympie (v. *ibid.*, p. 239).

La sécheresse et la dureté du travail tiennent peut-être aussi à une autre cause. Nous sommes à l'époque où la plastique étrusque a réduit la peinture à un rôle purement décoratif. Mais elle vient à peine de s'en dégager et elle veut rendre avec exactitude tous les effets qu'obtenait auparavant la seule couleur. Un trait noir, appliqué d'une main sûre, détachait en valeur les sourcils sur le fond généralement clair du visage; pour leur conserver les mêmes caractères de vigoureuse précision et leur importance première dans l'ensemble de la physionomie, une forte saillie, projetant une ombre nette et bien découpée, devenait indispensable. De même l'arête mince et vive des paupières rappelle ces lignes noires qui d'abord dessinaient l'ovale des yeux.

Avec les différentes terres cuites de Conca, nous pouvons donc juger du progrès qui s'est accompli. Depuis les antéfixes de l'ancien temple, dont nous avons vu le modelé sommaire, la polychromie a changé de destination. Le perfectionnement du modelage ne l'a pas éliminée, il l'a ramenée à son véritable rôle, qui n'est qu'accessoire. Sur notre tête virile, les chairs sont recouvertes d'un ton rouge, les cheveux et la barbe sont peints en noir. L'éclat et le contraste des couleurs accentue la fermeté du dessin et la précision des reliefs. Ainsi coloriée, la figure devait s'enlever avec vigueur sur le fond sans doute obscur du tympan (1).

(1) Au sommet de la tête, à 0,036 en arrière du cercle qui serre les cheveux, un trou rond, d'un diamètre de 0 m. 009 traverse toute l'épaisseur de la terre. Il y en a un second, de forme indécise, un peu plus à droite. Ils étaient destinés à recevoir une cheville de bois ou un clou de métal qui fixaient la statue sur l'arrière-plan et les rampants du fronton. Cf. les statues des temples de Luni, *Museo ital. di ant. class.* I, p. 95, et de Civita Castellana, *Notizie,* 1888, p. 418. J'ai retrouvé de nombreux clous de fer et une dizaine de clous de bronze, généralement à tête plate et hauts de 0 m. 08 à 0 m. 10; ces derniers servaient à fixer les plaques décoratives.

Quelques autres fragments nous révèlent un remaniement postérieur du temple. Ce sont d'abord une série d'antéfixes dont l'une est reproduite fig. 6. Le protome est une tête féminine,



Fig. 6.

aux yeux largement ouverts, aux sourcils fortement arqués, au nez relevé, à la bouche horizontale et mal taillée, au menton fort, aux oreilles grossièrement indiquées, écartées et présentées de face. Les cheveux, très stylisés, ondulent autour du front et retombent derrière chaque oreille en forme de rouleaux serrés de distance en distance par des anneaux qui probablement étaient peints. On voyait sans doute le haut du buste, qui reposait sur une

base rectangulaire, ornée de dessins géométriques en couleurs. Autour de la tête, une bande plate et une moulure en saillie, que surmontaient des languettes légèrement incurvées en avant (1), formaient une sorte de nimbe rehaussé de couleurs très vives. On reconnaît encore des traces d'un enduit blanc qui recouvrait toute la surface extérieure. Sur la moulure et sur la bande couraient en sens inverse des spirales rouges et blanches; une bordure rouge contournait chaque languette. Ce type d'antéfixe est d'ailleurs connu. L'on retrouve le même modèle à Capoue. Le Musée du Louvre en possède un exemplaire analogue, qui



Fig. 7.

faisait partie de la collection Campana; j'en donne ici la photographie (2): malgré de nombreuses retouches, il nous permet

(1) Il y en avait 15 en tout.

(2) Je la dois à l'obligeance de M. Michon. Voici quelles sont les traces de couleurs: le vêtement de la femme est d'un gris bleuâtre; la base et la bande intérieure est brune; les palmettes sont brunes, avec bordure bleuâtre; mais il est vraisemblable que les couleurs actuelles ont été, sinon rajoutées, du moins retouchées.

de reconstituer les antéfixes de Conca (1). Il est de provenance inconnue; mais, comme les moules d'antéfixes constituaient un objet de commerce, il n'est pas surprenant que les mêmes modèles se rencontrent dans tout le pays étrusque et étrusco-campanien. Ce type se rattache à toute une série d'antéfixes de style fleuri dans lesquelles se trahit une certaine recherche d'archaïsme (2).



Fig. 8.

La technique du masque rappelle certains bronzes exécutés au repoussé, dont un ex-voto archaïque d'Olympie (3) nous four-

(1) Les divers fragments retrouvés témoignent qu'elles se terminaient à leur partie inférieure comme celle du Louvre.

(2) L'antéfixe de Conca est d'une composition encore simple. Si l'on veut avoir de véritables modèles de style fleuri, v. *Arch. zeit.*, 1871, pl. 41 et *Monum. ined., suppl.*, pl. III (Cervetri), *Archaeologia*, vol. 59, pl. 7 et *Notizie*, 1895, p. 46 (Civita Lavinia). Il y a évidemment là une influence campanienne; cf. Minervini, *Terre cotte del Mus. Campano*, passim.

(3) *Die Bronzen aus Olympia*, taf. 7, n.° 88.

nit un intéressant exemple. Le travail des yeux et de la chevelure est le même. S'il s'explique sur le métal par les nécessités du martelage, l'emploi des mêmes procédés dans la plastique témoigne évidemment d'une imitation directe du bronze. Il est possible que des têtes votives analogues à celle d'Olympie aient été reproduites par des bronziers d'Etrurie et aient inspiré aux céramistes les protomes archaïsants de leurs antéfixes.



Fig. 9.

Deux autres fragments semblent avoir appartenu à la décoration d'un nouveau fronton; ce sont: 1° le débris de tête qui est reproduit fig. 8; il ne reste plus que le nez, la bouche, le menton, et une faible partie des joues et du cou; trouvé le long du petit côté sud-ouest de la cella de tuf rougeâtre, près de l'angle sud; 2° un fragment de statue assise (fig. 9 et 10); un



Fig. 10.

manteau ramené en avant forme de gros plis sur les cuisses du personnage; la robe couvre le bas du corps, et les plis profonds qu'elle forme le long de la jambe gauche semblent indiquer que cette jambe était repliée en arrière; le manteau n'a pas été travaillé dans la même masse de terre que le reste de la maquette; on voit qu'il a été posé après coup sur la robe. Il n'y a aucune trace de peinture. Hauteur max. 0 m. 33; largeur max. 0 m. 40. Ce fragment était appuyé contre un bloc du mur sud-est de la petite cella, du côté intérieur; il était à fleur de terre.

Le style de ces deux morceaux ne paraît pas être antérieur à la fin du V[e] siècle.

Les fouilles du temple de Conca pourront livrer encore bien d'autres richesses. Elles permettront sans doute de reconstituer avec plus de clarté l'ensemble de la décoration, les corniches et les frises qui couraient le long du toit, les antéfixes variées qui masquaient de leurs protomes souriants ou de leurs gracieux éventails la nudité des charpentes, les acrotères dont la silhouette se découpait gaîment sur le ciel et les groupes qui resplendissaient de tout l'éclat de leur polychromie dans l'encadrement des tympans. Mieux encore peut-être que sur les ruines de Faléries, on pourra recueillir à Conca les matériaux nécessaires pour établir une restauration exacte et sûre de ce que fut le temple étrusque. Mais l'intérêt des découvertes n'est pas seulement là. Elles nous révèlent une période inconnue de l'histoire de la plastique étrusque. Les précieux fragments de céramique monumentale que l'on conserve au musée archéologique de Florence et à la ville romaine du pape Jules sont postérieurs aux grands maîtres de la Grèce et représentent les dernières floraisons de l'art en Etrurie; le Jupiter, l'Apollon et les Niobides de

Luni (1) datent de la fin du IIe siècle ou du commencement du Ier; les têtes viriles et féminines et l'admirable torse nu trouvés à Faléries (2) ne remontent pas au-delà de la seconde moitié du IVe siècle. Il faut attribuer au IIIe les belles têtes en pierre volcanique de Bolsena et d'Orvieto (3), dont le type rappelle celui de la seconde école attique. De l'âge antérieur il nous reste les groupes des sarcophages de Chiusi et de Cervetri, d'assez nombreuses antéfixes (4) et des reliefs peints (5) dont les plus anciens nous reportent certainement au VIe siècle; mais nous n'avions rien qui représentât la sculpture monumentale, sauf peut-être les débris d'une statue de guerrier blessé qui, d'après M. Milani, aurait décoré le fronton d'un temple romain du Ve siècle. (6). Cette lacune est désormais comblée, et nous pouvons étudier maintenant les origines de la grande sculpture en Etrurie à la fin du VIe siècle.

Nous connaissons par Pline l'ancien (7) deux œuvres d'un artiste véien, qu'on peut dater de 520 à 510; l'une est la fameuse statue de Jupiter commandée par le dernier Tarquin pour le temple du Capitole; l'autre est un Hercule qu'on voyait

(1) V. Milani, *I frontoni di un tempio tuscanico,* dans le *Museo ital. di ant. class.,* I, p. 89-112 et pl. III-VI.

(2) V. *Notizie,* 1887, p. 138; 1888, p. 418-419.

(3) V. en particulier deux têtes de la collection Barracco, planches LXXVII et LXXVIII.

(4) On en retrouve jusqu'à la hauteur de Marzabotto, *Mon. ant.* (*Lincei*) I, pl. 9.

(5) Trouvés à Velletri et à Cervetri; v. *Bassir. volsci* = *Mus. Borb.,* X, pl. 9-12; *Mon. ined., suppl*, pl. 1; Froehner, *coll. Castellani,* p. 68-70 et pl. 9 (aujourd'hui dans la collection Jacobsen).

(6) *L. c.,* p. 93, note 8: « tre frammenti di una statua, due terzi il vero, in terracotta a glasura policroma (un guerriero in panoplia ferito al petto), la quale dovette appartenere al frontone di un tempio credo del V sec. av. Cr. ».

(7) *Hist. Nat.,* XXXV, 45.

encore à Rome à la fin du Ier siècle après J. C. (1). L'on peut désormais se faire une idée assez exacte du type et du style de ces deux statues, puisqu'elles sont contemporaines des têtes de Conca. Cette constatation est d'autant plus intéressante que c'est précisément sous Tarquin que Rome entre en contact avec la région pontine. Dans le traité de paix conclu avec Carthage l'année même de l'expulsion des rois (2), nous lisons que Circei, Antium, Terracine sont déjà les sujettes de Rome; ce fut du reste avec le butin rapporté de Suessa Pometia, la plus riche cité de la plaine, que Tarquin paya les frais du temple du Capitole, et ne serait-ce pas au cours de cette même expédition contre les cités latines et volsques que fut détruit pour la première fois le temple de Conca?

Ce qu'on peut affirmer maintenant, c'est que l'activité artistique avait atteint le même développement au sud du Latium que dans la basse Etrurie et que les modèles grecs devaient arriver à Rome des deux côtés à la fois. Il est très possible que les côtes pontines, de Terracine aux ports d'Astura (3) et d'Antium, aient été l'un des principaux points de débarquement de la civilisation et de l'art grecs dans l'Italie Centrale. La richesse du pays devait y attirer les artistes comme elle y

(1) On l'appelait *Hercules fictilis;* cf. Martial, XIV, 178.
(2) Polyb., III, 22.
(3) « Dans l'intervalle d'Antium au mont Circeo, les points remarquables sont l'embouchure du fleuve Storas et, tout à côté, une petite rade où les vaisseaux peuvent mouiller ». Strabon, V, 3, 6. — Conca n'est qu'à 10 kilomètres de l'embouchure actuelle du fleuve Astura. — Je compte examiner dans une prochaine étude la question de l'identification de Satricum avec Conca et de notre temple avec celui de la Mater Matuta. On est réduit à de simples conjectures; mais les raisons avec lesquelles M. de la Blanchère (*Mélanges,* V, p. 90-94) combat l'opinion émise par Nibby ne me paraissent pas du tout convaincantes. J'apprends d'ailleurs à l'instant qu'on vient de découvrir dans le temple un cippe dédié à *Mat(er) Mat(uta).*

attirait les marchands, et le voisinage de la Campanie dut contribuer pour une certaine part à ce rapide épanouissement de l'art hellénique, auquel nous devons les deux têtes viriles de Conca. Ce sont des têtes purement grecques, et l'on aurait pu les trouver en Attique ou dans les îles. L'archaïsme sévère est désormais représenté par deux belles œuvres de plus.

H. Graillot.

Erratum. Dans le relief très archaïque et, semble-t-il, de fabrication locale, dont j'ai reproduit un fragment fig. 5, le second personnage n'est très probablement qu'un guerrier casqué (v. le dessin donné dans les *Notizie*, janvier 1896, *di un antico tempio*, fig. 7). Le premier cavalier tirait de l'arc en se retournant; c'est un type de tradition ionienne et qu'on retrouve sur plusieurs vases peints à figures noires: v. Duemmler dans les *Röm. Mitth.*, II, taf. 9, et Loeschke dans les *Bonner Studien* (1890), p. 256 et 259; cf. Furtwaengler, *Meisterw.*, p. 254.

UN ACTE

DE LA

LÉGATION DU CARDINAL JEAN HALGRIN
EN ESPAGNE

[Limitation des diocèses de Sigüenza et d'Osma. 1229]

L'Espagne est un des pays où la géographie ecclésiastique a été le plus variable, et aussi, sur certains points, le plus incertaine. Outre que la répartition des archevêchés et évêchés y a subi de nombreuses modifications et que les transferts de sièges épiscopaux d'une ville à une autre y furent relativement fréquents, nous voyons que, par suite de diverses circonstances (et le long séjour des Maures fut sans doute une des principales), les limites respectives des diocèses y ont été souvent indécises. Ce fut le cas, par exemple, pour l'évêché de Baëza, qui avait, durant l'occupation sarrasine, perdu les titres qui fixaient ses frontières (1). Ce fut le cas surtout, dans la Vieille Castille, pour l'évêché d'Osma, dont les limites furent, à maintes reprises, contestées par les évêchés voisins; et l'acte que nous publions ci-après, bien loin d'être isolé, se rattache à toute une

(1) « Cum Beaciencis ecclesia, propter sui captivitatem diutinam, non habeat super limitibus suae dioecesis legitima documenta », est-il dit dans une bulle de Grégoire IX du 20 juillet 1234 (année VIII, capitulum 168, *Registres de Grégoire IX*, n° 2022); une autre bulle du même pape (année VI, cap. 266, *Registres*, n° 1065) a trait à la même affaire.

série de documents se rapportant à la même question et qu'il importe de rappeler ici.

En 1088, au concile de Husillos, le légat apostolique dut faire procéder à la délimitation des diocèses de Burgos et d'Osma (1). Il faut croire qu'il n'y réussit pas complètement, car de 1106 à 1109 le pape Pascal II n'eut pas à revenir moins de quatre fois sur cette même affaire (2).

Les difficultés étaient à peine aplanies de ce côté, à supposer qu'elles le fussent, que de nouveaux conflits naissaient sur d'autres points.

En 1136, au concile de Burgos, le cardinal Guy, légat du Saint-Siège, fut appelé à règler les controverses qui s'étaient élevées entre les diocèses de Sigüenza, de Tarazona et d'Osma, au sujet de certaines localités que chacun d'eux se disputait (3); et une bulle du pape Innocent II, du 6 mars 1139, vint confirmer la décision du cardinal (4).

Cependant, moins d'un siècle après, le débat entre les évêchés de Sigüenza et d'Osma était ouvert de nouveau, et le pape Innocent III, à une date que je ne saurais préciser, car la sentence qu'il prononça à cette époque ne m'est pas connue, dut intervenir à son tour (5).

Il ne semble pas que son intervention ait été très efficace; car en 1228, au concile de Valladolid, le différend était porté

(1) Don Vicente de La Fuente, *Historia eclesiastica de España*, t. IV, Madrid, 1873, pp. 554-555 (appendice 8).

(2) Jaffé-Loewenfeld, 6104, 6192, 6193 et 6245.

(3) Le texte de la déclaration du cardinal Guy est imprimé dans Loperraez Corvalan, *Descripcion historica del obispado de Osma*, t. III, pp. 16-18. C'est dans cet ouvrage que l'on trouvera les renseignements les plus complets sur tout ce qui touche à ces questions.

(4) Jaffé-Loewenfeld, n° 7952.

(5) La sentence (ou les sentences) d'Innocent III ne m'est connue que par la mention qui en est faite dans le document publié ci-après.

devant le légat de Grégoire IX, le cardinal Jean Halgrin, évêque de Sabine. Si des contestations, malgré tant de décisions successives, continuaient ainsi à s'élever, c'est que ni l'acte de confirmation d'Innocent II notamment, ni la sentence d'Innocent III n'avaient été suffisamment explicits; afin que toute incertitude à ce sujet fût levée désormais, Jean Halgrin prit soin de faire insérer, dans l'acte rédigé par son ordre, une énumération complète de toutes les localités limitrophes, villages, hameaux et lieux-dits, sur lesquelles le litige pouvait porter, et qui devaient être à jamais comprises dans les territoires respectifs des diocèses d'Osma et de Sigüenza.

Les précautions prises par le légat de Grégoire IX eurent-elles tout l'effet qu'on en attendait, et mirent-elles fin à ce débat, qui menaçait de s'éterniser? Je ne saurais le dire. En tous cas, il ne sera pas inutile de constater, après six cents ans et plus, chez plusieurs géographes espagnols du milieu de ce siècle, certaines hésitations en ce qui concerne la géographie ecclésiastique de leur pays, et de voir leurs incertitudes porter, en particulier, sur la province de Soría, où se trouvent précisément les portions contigües des évêchés de Sigüenza et d'Osma (1). Lorsque les délégués apostoliques, en vertu de l'article 7 du concordat passé le 16 mars 1851 entre Pie IX et la reine Isabelle II, s'occupèrent de déterminer, dans la province de Soría, les circonscriptions ecclésiastiques (2), il est peu probable qu'ils aient

(1) On peut comparer ce que dit à ce sujet Pascual Madoz, dans le t. XIV, p. 455 (1849), de son *Diccionario geográfico... de España*, article Soria, avec une note du même à la carte de la province de Soría qui fait partie de l'*Atlas geográfico de España*, de Coëllo (cette carte est de 1860).

(2) On trouvera le texte espagnol du concordat de 1851 dans l'ouvrage cité de Vicente de La Fuente, *Historia eclesiastica de España*, t. VI (1875), p. 387-400, et les articles additionnels de 1860, *ibid.*, pp. 400-405.

songé à chercher une autorité dans la sentence de l'évêque de Sabine; ce jour là, cependant, le vieux document de 1229 redevenait d'actualité.

Il ne semble pas que l'original de l'acte de Jean Halgrin se soit conservé; du moins, ce document n'a été connu ni de l'historien des évêques de Sigüenza, Diego Sanchez Portocarrero (1), ni de l'historien de l'évêché d'Osma, Juan Loperraez Corvalan (2), qui, autrement, n'auraient pas manqué, surtout ce dernier, de le publier ou tout au moins de le mentionner; je ne vois pas non plus qu'il soit cité dans l'*España sagrada*. Mais le texte en ayant été envoyé à la chancellerie pontificale, fut confirmé en 1234 par Grégoire IX, et inséré, avec la bulle de confirmation, au Registre des actes de ce pape; c'est d'après le Registre que ce document est publié plus loin.

Cet acte de Jean Halgrin est intéressant à plus d'un titre. Il l'est d'abord par les circonstances auxquelles il se rattache. Il peut, en effet, être considéré comme un véritable appendice aux actes du concile de Valladolid de 1228, actes fort peu connus, et publiés pour la première fois, en 1787, en espagnol, d'après un manuscrit de l'église de Léon, dans le t. XXXVI de l'*España sagrada* (3). C'est par la sentence de l'évêque de Sa-

(1) D. Diego Sanchez Portocarrero, *Nuevo catalogo de los obispos de la santa iglesia de Sigüenza,* 1646.

(2) Cité plus haut.

(3) *España sagrada,* t. XXXVI, p. 216-227, avec ce titre: « Estas son las constituciones que Mestre Johan Cardenal de Sabina, et Legado en España, fizo en Valladolit, presentes todos los prelados de Castiella et de Leon, que fueron fachas Era de mil et doscientos et LXVI annos. » Le texte de l'*España sagrada* a été reproduit en 1851 dans D. Juan Tejado y Ramiro, *Coleccion de canones y de todos los concilios de la Iglesia española...,* t. III, p. 324-329.

bine que nous savons quels furent, parmi les prélats espagnols, ceux qui prirent part à l'assemblée; en tête figure le célèbre chroniqueur Rodrigue Ximenès, archevêque de Tolède.

En second lieu, les actes émanés de Jean Halgrin, — l'une des plus grandes figures, assurément, de l'épiscopat français du XIIIe siècle, qui fut si brillant, — sont trop peu communs pour que ceux qui peuvent encore exister ne méritent d'être recueillis. Jean Halgrin est bien connu comme sermonnaire et comme écrivain; on cite son *Traité de la Confession*, ses *Moralités sur les Psaumes*, surtout son *Exposition du Cantique des Cantiques* (1). Mais son rôle politique et administratif, qui fut considérable, n'a jamais été mis en lumière; et pourtant il fut, sous Honorius III et sous Grégoire IX, qui lui donna la pourpre, l'un des serviteurs les plus dévoués, les plus employés et les plus actifs du Saint-Siège (2).

Enfin, la sentence du cardinal évêque de Sabine, grâce surtout à la précision avec laquelle elle est rédigée, constitue un document géographique d'espèce assez rare. Nous y rencontrons une double série de plus de quatre-vingts noms de lieux, répartis sur un espace relativement restreint. Il importait de les iden-

(1) Outre l'article consacré à Jean Halgrin dans le t. XVIII de l'*Histoire Littéraire de la France,* (1835), p. 162-177, il convient de citer quelques pages de M. B. Hauréau dans le t. XXI, 2e partie des *Notices et extraits des Manuscrits* (p. 166-173) et les six volumes de *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale,* du même auteur (1890-1893), où le nom de Jean Halgrin revient souvent.

(2) Sur Jean Halgrin et sur sa légation en Espagne, dont l'objet principal était la dissolution du mariage de Jayme Ier d'Aragon et d'Eléonore de Castille, on peut consulter: *España sagrada,* t. XXXVI, p. 214-215 et Felten, *Papst Gregor IX.* (1886), p. 191; — l'un des témoignages contemporains les plus intéressants sur Jean Halgrin est certainement celui de l'archevêque de Tolède, Rodrigue Ximenès, *De rebus hispan.,* lib. IX, cap. 12, dans Schott, *Hispaniae illustratae...,* t. II (1603), p. 144.

tifier: je n'y ai pas réussi toujours (1), et je dois d'autant moins m'en étonner, que dans cet acte sont mentionnés de simples fermes et lieux-dits (la *casa Don Chicoth*, la *casa de Mingo Gomez*), et que, dans cette région désolée, où il y a tant de *despoblados*, beaucoup d'anciennes localités ont disparu. La contrée est aujourd'hui l'une des plus pauvres et des moins habitées de l'Espagne, au point qu'un de nos géographes les plus réputés a pu dire: " C'est dans la vallée du Duero, là où s'est constituée l'Espagne chrétienne, que la décadence (commerciale, agricole, industrielle) se montre dans toute sa tristesse. "

Avant de passer au texte même du document qui nous occupe (2), quelques observations au sujet de la liste de noms de lieux qui en fait le principal intérêt, ne seront pas, je crois, tout à fait inutiles.

Tout d'abord, il y a lieu de remarquer que les localités attribuées à l'un ou à l'autre des deux diocèses ne sont pas tou-

(1) Je me suis servi principalement du *Diccionario* de Pascual Madoz (1848-1850), 16 vol. in-4°, cité plus haut, très complet, très utile, quoique déjà un peu ancien; de l'atlas, cité aussi plus haut, de Fr. Coëllo, Madrid, 1850 et suiv.; du *Nuevo Nomenclator de las ciudades, villas, lugares, y aldéas... de España, publicado por el instituto geográfico y estadistico,* Madrid, 1876; du *Diccionario geográfico postal de España, publicado por la direccion general de correos y telegrafos,* Madrid, 1880; de la carte de l'évêché d'Osma par D. Juan Baut.[ta] Lopearrez Corvalan, qui se trouve en tête du premier volume de sa *Descripcion historica del obispado de Osma* (1788), carte qui, si elle n'est peut-être pas la plus complète de celles que j'ai pu consulter, est du moins la plus claire; enfin de la bonne carte de la province de Soría, par D. Thomas Lopez, Madrid, 1783, que M. A. Morel-Fatio a eu l'extrême obligeance de me signaler et de me communiquer.

(2) Ce document se trouve dans le *Registre* 17 des Archives du Vatican, fol. 240 r°; c'est le n° 2299 des *Registres de Grégoire IX;* la bulle de Grégoire IX dans lequel il est vidimé forme le *capitulum* 351 de la huitième année; elle est du 9 novembre 1234 (*Registres de Grégoire IX,* n° 2298).

jours énumérées dans un ordre absolument logique, ni surtout d'après une direction toujours la même. De là la nécessité, dans les notes, d'indiquer la position de chaque localité par rapport à la localité précédemment citée, ou à une localité voisine plus importante.

En outre, les circonscriptions administratives de l'Espagne n'ayant pas chez nous leur équivalent parfaitement exact, j'ai cru devoir, dans les identifications, me conformer, aussi fidèlement que possible, à la terminologie des dictionnaires géographiques espagnols, et conserver les expressions *lugar*, *ayuntamiento*, *juzgado*, *aldea*, *despoblado*.

Enfin, au point de vue philologique, on notera la chûte constante de F initial devant *a*; c'est ainsi que *Falalo*, *Fardachosa*, *Fariza*, sont devenus *Alalo*, *La Ardachosa*, *Ariza*.

L. Auvray.

Sigüenza, 17 juillet 1229.

« Johannes, Dei gratia Sabinensis episcopus, Apostolice Sedis legatus, universis presentes litteras inspecturis salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod, cum inter venerabiles patres L[upum] (1) episcopum et ecclesiam Seguntinam, ex parte una, et P[etrum] (2), episcopum Oxomensem, et ecclesiam suam, ex altera, super quibusdam ecclesiis et terminis suorum episcopatuum questio diutius ventilata fuisset cum multis laboribus et immoderatis gravaminibus expensarum, tandem utraque pars, in presentia venerabilium patrum R[oderici] (3), Dei gratia archiepiscopi Toletani,.. Burgensis (4),.. Palentini (5),.. Segobiensis (6) et.. Calagurritani (7) episcoporum et.. electi Conchensis (8), multarum quoque personarum et bonorum virorum qui apud Vallem Oleti ad concilium (9) convenerant, in nos spontanei compromiserunt simpliciter et de plano, renuntiando omnibus litteris et rescriptis super hoc impetratis et impetrandis, promittentes se ratum et firmum habere quicquid super hiis, sive per dictum nostrum, sive per sententiam vel amicabilem compositionem nos contingeret ordinare; et hoc compromissum fuit firmatum per juramenta dictorum episcoporum Seguntini et Oxomensis, et archidiaco[no]rum et personarum utriusque ecclesie que presentes erant, et septem milium aureorum pena vallatum.

(1) Lope, ou Lopez, évêque de Sigüenza de 1221 à 1237.
(2) Pierre II Ramirez, évêque d'Osma de 1225 à 1231.
(3) L'historien Rodrigue Ximenes de Rado, archevêque de Tolède de 1210 à 1247.
(4) Maurice, évêque de Burgos de 1213 à 1238.
(5) Tello, évêque de Palencia de 1212 à 1246.
(6) Bernard, évêque de Ségovie de 1227 à 1248.
(7) Jean Perez, évêque de Calahorra de 1221 à 1237.
(8) Lope, ou Lopez (Lupus), fut élu évêque de Cuenca en 1225.
(9) Le concile de Valladolid de 1228, dont il a été parlé un peu plus haut.

Nos igitur, ut, de jure utriusque ecclesie certificati plenius, cum securiori conscientia predicte contentioni finem possemus imponere, ea que inter partes supradictas per plurima rescripta Sedis Apostolice coram diversis judicibus acta fuerant, diligenter inspeximus, considerantes nichilominus confirmationem bone memorie domini Innocentii secundi (1), Summi Pontificis, que robur dabat cuidam compositioni que super terminis episcopatuum olim inter supradictas intercesserat ecclesias (2), nec non et sententiam (3) felicis recordationis Innocentii pape tertii (4), per quam finis imponebatur contentioni inter easdem ecclesias, super villis, ecclesiis et terminis exorte, denuo. Tandem, post multas deliberationes, ut inter memoratas ecclesias perpetuis temporibus inconcussa pacis tranquillitas permaneret, statuimus, et sub religione prestiti juramenti a partibus et obligatione supradicte pene, ab utriusque ecclesie episcopo et conventu hoc in perpetuum precipimus observari: videlicet quod utraque ecclesia, sicut tunc possidebat de facto villas, ecclesias et terminos in suis confiniis, ita jure perpetuo possideret, et utrique ecclesie perpetuum imposuimus silentium, ut neutra alteri super limitibus episcopatuum posset movere de cetero questionem. Et quoniam in confirmatione supradicta domini Innocentii secundi et sententia domini Innocentii tertii, supradictis ecclesiis quedam ville cum suis terminis assignantur, sine ipsorum terminorum expressione, nos, providere volentes utriusque ecclesie perpetue paci, quatinus, si, quocumque casu, aliquo tempore, alicujus de predictis villis terminos mutari, coartari vel dilatari contingeret, nichilominus tamen absque ullius contentionis materia utriusque episcopatus termini stabiles permanerent, subscribi fecimus no-

(1) Il s'agit ici, sans aucun doute, du n° 7952 (6 mars 1139) de la seconde édition des *Regesta Pontificum Romanorum* de Jaffé.

(2) L'acte visé ici est évidemment la décision du cardinal Guy, légat du Saint-Siège, à qui le différend avait été soumis en 1136, au concile de Burgos (voyez plus haut).

(3) *Ms:* sententias

(4) Je n'ai pas retrouvé la bulle (ou les bulles) d'Innocent III relative à cette affaire.

mina aldearum vel ecclesiarum quas utraque ecclesia, Seguntina videlicet et Oxomensis, una adversus alteram, in sua frontaria possidebat, hoc addito quod, si postmodum aliquam de novo aldeam vel ecclesiam fundari contingeret, illi episcopo vel ecclesie cederet, qui jurisdicti[onem] episcopalem haberet in villa in cujus terminis ipsa aldea vel ecclesia fundaretur.

Hec sunt nomina aldearum sive ecclesiarum quas possidet Oxomensis ecclesia in frontaria ecclesie Seguntine:

In termino Soriensi (1): Bieclos (2), Castiel de Terra (3), Nomparedes (4), Alprarac (5), Almafari (6), La Solana (7), El Corco, Oter[o] del Conde (8);

In archipresbiteratu de Gormaz (9): Morales (10), Briedes (11), Sabuquiello (12), Modamio (13), Madruedano (14), Sant Cristofal

(1) Soria, chef-lieu de la province de Soria.

(2) *Sic,* pour Bliecos; Bliecos, lugar con ayuntamiento, juzgado et prov. Soria; à l'ouest de Seron.

(3) Castil de Tierra, lugar con ayunt., juzgado et prov. Soria; au sud-ouest de Tejado.

(4) Nomparedes, lugar con ayunt., juzgado et prov. Soria; au sud-ouest de Tejado.

(5) Alparrache, ayunt. Sauquillo de Boñices, juzgado et prov. Soria; au sud-ouest de Tejado.

(6) Almarail, lugar con ayunt., juzgado et prov. Soria; à l'ouest de Tejado.

(7) Cubo de la Solana, lugar con ayunt., juzgado et prov. Soria; au nord-ouest d'Almarail. — Je n'ai pas trouvé la localité suivante.

(8) Ituero (ou Ytuero), lugar con ayunt., juzgado et prov. Soria; au nord de Cubo de la Solana.

(9) Gormaz, villa con ayunt., juzgado Burgo de Osma, prov. Soria; au sud de Osma.

(10) Morales, lugar con ayunt., juzgado Almazan, prov. Soria; sur la rive gauche du Duero, en amont de Gormaz.

(11) Très probablement Brias, villa con ayunt., juzgado Almazan, prov. Soria; au sud de Morales.

(12) Sauquillo de Paredes, lugar con ayunt., juzgado Burgo de Osma, prov. Soria.

(13) Modámio, lugar con ayunt., juzgado Burgo de Osma, prov. Soria; au nord-ouest de Sauquillo de Paredes.

(14) Madruédano, lugar con ayunt., juzgado Burgo de Osma, prov. Soria; au nord-ouest de Modámio. — Madruano dans la carte de T. Lopez.

de Ot[ero] de Pollinos (1), Nograles (2), Mossareios (3), Sancta Maria (4), Fresno (5), Adanta (6);

In archipresbiteratu Sancti Stephani (7): Quintanas Ruvias de Suso (8), Quintanas Ruvias de Juso (9), Quintana Seca (10), La Mortuera (11), Tramagas (12), Sant Ott. (13), Fonte Cabron (14),

(1) Je n'ai pas retrouvé cette localité.

(2) Nograles, lugar con ayunt., juzgado Burgo de Osma, prov. Soria; entre Madruédano et Brias. — Noguerales dans les cartes de Lopearrez Corvalan et de T. Lopez.

(3) Moserajos, ayunt. Recuerda, juzgado Burgo de Osma, prov. Soria; au sud de Gormaz.

(4) Je n'ai pas retrouvé cette localité.

(5) Fresno (Fresno de Caracena dans le *Nuevo Nomenclator*), villa con ayunt., juzgado Burgo de Osma, prov. Soria; près du rio de Caracena, au sud-ouest de Gormaz.

(6) Soit le rio Adante, affluent du Duero, qui s'y jette en aval de Gormaz; soit plutôt S. Juan de Adante, vulgo Adanta, lugar desaparecido (disparu), juzgado Burgo de Osma, prov. Soria (d'après le dictionnaire de Madoz); à l'ouest de Fresno.

(7) S. Esteban de Gormaz, villa con ayunt., juzgado Burgo de Osma, prov. Soria; sur le Duero, en aval de Gormaz.

(8) Quintanas rubias de Arriba, villa con ayunt., juzgado Burgo de Osma, prov. Soria; entre Caracena et S. Esteban de Gormaz.

(9) Quintanas rubias de Abajo, lugar con ayunt., juzgado Burgo de Osma, prov. Soria; au nord de Quintanas rubias de Arriba.

(10) Quintanas Secas; au sud-est de Quintanas rubias de Arriba, d'après les cartes de Coëllo et de Lopez; cette localité ne se trouve ni dans Madoz, ni dans le *Diccionario geográfico postal,* ni dans le *Nuevo Nomenclator.*

(11) La Morcuera (ou simplement, d'après le *Diccionario geográfico postal,* Morcuera), lugar con ayunt., juzgado Burgo de Osma, prov. Soria; à l'ouest de Quintanas rubias de Abajo.

(12) Je n'ai pas retrouvé cette localité.

(13) Santuid (S. Tuid, dans la carte de Lopearrez Corvalan); au sud-ouest de S. Esteban de Gormaz, à l'est de Quintanas rubias de Abajo.

(14) Fuente Cabron (Fuente Cambron dans le *Diccionario geográfico postal* et le *Nuevo Nomenclator*), lugar con ayunt., juzgado Burgo de Osma, prov. Soria; au sud de Velilla.

Minio (1), Baldanzolo (2), Baldanzo (3), Sant Pedro cum una casa, Valdeperal (4);

In archipresbiteratu de Handaluz (5): Cespedera (6), Osona (7), Sancta Maria de Linares (8), la casa Don Chicoth, la casa de Mingo Gomez, Handaluz (9), Tajocu (10).

Hec quoque sunt nomina aldearum sive ecclesiarum quas in frontaria Oxomensis ecclesie possidet ecclesia Seguntina:

In archipresbiteratu de Fariza (11): Deza (12), Bordalva (13), Pozuelo (14);

(1) Miño de S. Esteban, lugar con ayunt., juzgado Burgo de Osma, prov. Soria; au nord-ouest de Fuente Cambron.

(2) Valdanzuelo, aldéa del ayunt. Valdanzo, juzgado Burgo de Osma, prov. Soria; au sud de Langa.

(3) Valdanzo, villa con ayunt., juzgado Burgo de Osma, prov. Soria; entre Langa et Valdanzuelo. — Je n'ai pas trouvé la localité suivante; peut-être d'ailleurs n'était-ce qu'une simple église ou chapelle.

(4) Valdeperal; je ne trouve cette localité que dans la carte de Lopearrez Corvalan, qui la place dans le diocèse de Sigüenza et non dans celui d'Osma.

(5) Andaluz, lugar con ayunt., juzgado Almazan, prov. Soria; près de la rive droite du Duero, en amont de Gormaz.

(6) Je n'ai pas trouvé de localité de ce nom; il est assez peu probable que la forme Cespedera soit une altération de Centenera, Centenera de Andaluz, lugar con ayunt., juzgado Almazan, prov. Soria; à l'est d'Andaluz.

(7) Osona, lugar, ayunt. Fuentelárbol (lugar con ayunt. dans Madoz), juzgado Almazan, prov. Soria; au nord-est d'Andaluz.

(8) Je n'ai retrouvé ni cette localité ni les deux suivantes, qui ne sont évidemment que des lieux-dits.

(9) Voy. plus haut, note 3.

(10) Tajueco, lugar con ayunt., juzgado Almazan; prov. Soria; à l'ouest d'Andaluz.

(11) Ariza, villa con ayunt., juzgado Ateca, prov. Zaragoza.

(12) Deza, villa con ayunt., juzgado et prov. Soria; au nord de Cihuela.

(13) Bordalba, lugar con ayunt., juzgado Ateca, prov. Zaragoza; à l'ouest de Cihuela.

(14) Pozuel de Ariza, lugar con ayunt., juzgado Ateca, prov. Zaragoza; près de Monteagudo.

In terminis Almazan (1): citra Dorium (2): Nepas (3), Nofalae (4), Borjavazo (5), Mazarrones (6), Valdespina (7); ultra Dorium: Sancta Maria de Valacha (8), Los Crepos (9), Trasmeta, Sancta Maria ultra Dorium, Fondelcarro (10), Sanctus Johannes de Hospital (11), El Bulio (12), Las Tejerizas (13), Matamala (14), Matut (15), Sancta Maria del Prado (16);

In termino de Berlanga (17): ultra Dorium: Baugas (18), Far-

(1) Almazan, sur le Duero, prov. Soria.

(2) Le Duero.

(3) Nepas, lugar con ayunt., juzgado Almazan, prov. Soria; à l'est d'Almazan.

(4) Nolay, lugar con ayunt., juzgado Almazan, prov. Soria; à l'est de Nepas.

(5) Borjabad, lugar con ayunt., juzgado Almazan, prov. Soria; au nord de Nolay.

(6) Je n'ai pas retrouvé cette localité.

(7) Valdespina (appelé aussi, dans Madoz et l'atlas de Coëllo, Granja de Valdespina), lugar, ayunt. Borjabad, juzgado Almazan, prov. Soria; sur la rive gauche du Duéro et non *citra Dorium,* au sud de Cubo de la Solana.

(8) S. Maria de Valacha, sur la rive gauche du Duero, en amont de Granja de Valdespina (d'après l'atlas de Coëllo; je ne trouve cette localité ni dans Madoz ni dans le *Diccionario geográfico postal*).

(9) Je n'ai trouvé ni cette localité ni les deux suivantes.

(10) Fuentelcarro (appelé encore Fuente del carro), lugar, ayunt. Almazan, juzgado et prov. Soria; au nord d'Almazan.

(11) Probablement S. Juan del Duero, tout près et au nord d'Almazan (d'après Coëllo).

(12) Je n'ai pas retrouvé cette localité.

(13) Tejerizas, lugar, ayunt. et juzgado Almazan, prov. Soria; au nord-ouest d'Almazan.

(14) *Ms:* Maramala. Matamala de Almazan, lugar con ayunt., juzgado Almazan, prov. Soria; à l'ouest-nord-ouest d'Almazan.

(15) Matute de Almazan, lugar, ayunt. Matamala (lugar con ayunt. dans Madoz), juzgado Almazan, prov. Soria; à l'ouest d'Almazan.

(16) S. Maria del Prado, lugar, ayunt. Matamala (lugar con ayunt. dans Madoz), juzgado Almazan, prov. Soria; à l'ouest de Matute et au sud de Matamala.

(17) Berlanga (Berlanga de Duero, dans le *Nuevo Nomenclátor*), villa con ayunt., juzgado Almazan, prov. Soria; à peu de distance de la vallée du Duero.

(18) Bayubas (ou Bahugas) de Abajo, lugar con ayunt., juzgado

dachosa (1); citra Dorium: Sant Gil de Pedrosa (2), Santa Crus, Torremocha (3), Rebollo (4), Vado de Rey (5), Navacerias (6), Avanco (7), Pavones (8), Falalo (9);

In termino de Caracena (10): La Perera (11), Pozuelo (12), Carrascosa (13), el aldea de Gutiere (14), Las Fozes Amas, Sant Felizes;

Almazan, prov. Soria; non Bayubas de Arriba, qui, dans la carte de Lopearrez, est indiqué comme étant du diocèse d'Osma.

(1) La Ardachosa, juzgado Almazan, prov. Soria, d'après Madoz, qui ne donne pas d'indication de diocèse; ne se trouve ni dans le *Diccionario geográfico postal* ni dans le *Nuevo Nomenclator;* entre Bayubas de Arriba et Bayubas de Abajo.

(2) Je n'ai retrouvé ni cette localité ni la suivante.

(3) Torremocha, despoblado, ayunt. Rebollo, juzgado Almazan, prov. Soria; pas d'indication de diocèse dans Madoz; ne se trouve ni dans le *Diccionario geográfico postal* ni dans le *Nuevo Nomenclator;* près de Fuentelporco.

(4) Rebollo, lugar con ayunt., juzgado Almazan, prov. Soria; sur la rive gauche du Duero, en aval d'Almazan.

(5) Je n'ai pas réussi à identifier cette localité.

(6) Navacerias, despoblado, ayunt. Brias, juzgado Almazan, prov. Soria (d'après Madoz, qui n'indique pas le diocèse); ne se trouve ni dans le *Diccionario geográfico postal* ni dans le *Nuevo Nomenclator.*

(7) Abanco, lugar con ayunt., juzgado Almazan, prov. Soria; au sud de Brias.

(8) Paónes, lugar con ayunt., juzgado Almazan, prov. Soria; au sud-ouest de Berlanga.

(9) Alalo, lugar con ayunt., juzgado Almazan, prov. Soria; au sud de Paónes.

(10) Caracena, villa con ayunt., juzgado Burgo de Osma (juzgado ou part. jud. Almazan, d'après Madoz), prov. Soria; au sud de Fresno.

(11) La Perera, lugar con ayunt., juzgado Burgo de Osma, prov. Soria; au sud de Gormaz.

(12) Pozuelo, lugar, ayunt. Carrascosa de Abajo (lugar con ayunt., d'après Madoz), juzgado Burgo de Osma, prov. Soria; à l'ouest de La Perera.

(13) Carrascosca de Arriba, lugar con ayunt., juzgado Burgo de Osma, prov. Soria; au sud-ouest de Caracena.

(14) Je n'ai retrouvé ni cette localité ni les deux suivantes.

In termino Aylonis (1): tres aldee que vocantur hoc nomine: Lizeras (2), Terremocha (3), Gomezula (4); Villa Escusa (5), Villa Cabera (6), Verezal (7), Ceb negro (8), La Funtellera (9).

In signum autem dilectionis et firmamentum pacis amicabiliter inter ipsas ecclesias jugiter permansure, statuimus et ab utraque fuit gratanter acceptum, quod inter ipsas ecclesias esset amicabilis et perpetua societas et fraternitas inconcus[s]a. Ut autem hec omnia supradicta perpetuum robur obtineant, presentem cartam annotari fecimus et sigilli nostri munimine roborari. Acta sunt hec apud Seguntiam, anno Domini M°CC°XXIX°, XVI Kalendas augusti.„

(1) Ayllon, villa con ayunt., juzgado Riaza, prov. Segovia.

(2) Liceras, lugar con ayunt., juzgado Burgo de Osma, prov. Soria; à l'ouest de Caracena.

(3) Torremocha de Ayllon, lugar con ayunt., juzgado Burgo de Osma, prov. Soria; au nord de Liceras.

(4) Comezuela, despoblado, au nord de Torremocha; Madoz ne cite cette localité qu'à l'article Torremocha; ne se trouve pas dans le *Diccionario geográfico postal*.

(5) *Ms.*: Escula. Je n'ai pas retrouvé cette localité.

(6) Villacabera, despoblado, ayunt. Torraño, juzgado Burgo de Osma, prov. Soria; au nord de Torremocha de Ayllon.

(7) Je n'ai pas retrouvé cette localité.

(8) Cenegro, lugar, ayunt. Fuentecambron (dans Madoz; lugar con ayunt.), juzgado Burgo de Osma, prov. Soria; au nord-est d'Ayllon.

(9) Je n'ai pas retrouvé cette localité.

LA QUESTION DES BLÉS

DANS LA RUPTURE ENTRE FLORENCE ET LE SAINT-SIÈGE

EN 1375

Lorsque Florence, jalouse des victoires de la papauté et craignant pour sa propre puissance, résolut, au début de 1375, de rompre avec son ancienne alliée, elle essaya de dissimuler son ambition sous des raisons grâce auxquelles elle put, non seulement excuser, mais encore justifier sa nouvelle attitude. Parmi les griefs invoqués contre Grégoire XI, le plus grave, et que Florence ne se fit pas faute de répéter à l'Europe (1), fut son refus de n'avoir pas permis à la république, alors en proie à la famine, de s'approvisionner de grains dans les Terres de l'Eglise. " Qu'avaient donc fait les Florentins à l'Eglise, pour n'avoir pu, alors qu'ils étaient en proie à la famine, et malgré tant de lettres apostoliques, obtenir la traite des blés dans les Terres de l'Eglise? Un principe de droit impérial dit que celui-là veut tuer qui refuse des aliments. O inhumaine cruauté, ô cruelle inhumanité! Ne pas livrer par grâce à un seul peuple, dévoué et chrétien entre tous, ce qui est nécessaire à sa nourriture et qu'on lui a pourtant concédé, alors qu'on le donne publiquement et ouvertement à d'autres, à des peuples étrangers! " (2)

(1) Voir les lettres de Florence: à Louis de Hongrie (Wenzel, *Monumenta Hungariæ historica: Diplom.* III, n° 112); — à Charles de Duras (*Archivio Storico italiano* IIIe série, VI, 2e partie 234).

(2) Coluccio Salutati, *Epistolario,* éd. Novati (dans *Fonti per la Storia italiana*) I, 216.

Une double question se pose: dans quelle mesure les Terres de l'Eglise pouvaient-elles fournir du blé? quelle fut l'attitude de Grégoire XI et de ses légats le Cardinal de Saint-Ange, et Gérard, abbé de Marmoutiers?

En 1373 une épidémie, peste à bubons (1), dans le genre de la terrible *Peste Noire,* se répandit en Italie. Les chroniques fournissent de nombreux renseignements sur les malheurs qu'elle occasionna. A Pise, où elle fit son apparition en juillet 1373, elle dura pendant plus de deux ans, et frappa surtout les enfants, dans la terrible proportion de 80 pour 100 (2). A Sienne, vieillards, hommes, enfants aucun âge ne fut épargné. Le podestat, son fils, un grand nombre de chevaliers moururent (3). A Lucques, elle sévit vingt-cinq mois (4). La Romagne, Bologne furent ravagées (5). Gênes avait été atteinte dès 1372 (6). La Lombardie fut aussi visitée par cette terrible maladie, qui en trois jours, enlevait ceux qui en étaient atteints: sa violence y fut extrême; de six habitants d'une maison, deux seulement demeuraient saufs; on ne trouvait plus de fossoyeurs; on enterrait les corps pêle-mêle, dans des fosses communes (7). A Plaisance, de juin 1374 à janvier 1375, la moitié de la population périt (8). En 1373, Grégoire XI dut accorder à la ville de Rome (9) une indulgence *in articulo mortis* en raison de la peste qui sévissait (10).

(1) *Annales mediolanenses,* Muratori, XVI, col. 757, « ad exemplum et instar unius nucis ».

(2) Roncioni, (*Archivio Stor. ital.* 1ère série, VI, 2e partie, 917-918). Sardo, (*id.* 3e partie, 186).

(3) *Cronica sanese,* Muratori, XV, 241.

(4) *Cronicon lucchese* (dans *Fonti per la Storia italiana*) I, 206.

(5) *Cronica di Bologna,* Muratori, XVIII, 495. — *Memoriale historicum,* id., 184.

(6) *Annales genuenses,* Muratori, XVII, 1108.

(7) *Annales mediolanenses,* Muratori, XVI, 757.

(8) *Cronicon placentinum,* id., XVI, 520.

(9) *Cronaca riminese,* id., XV, 913.

(10) Arch. Vaticano, *Reg. Vat.* 265, f. 175 r°, 15 octobre 1373.

L'épidémie ne se limita pas à l'Italie. Le midi de la France fut désolé (1); des indulgences furent accordées aux habitants du diocèse de Toulouse (2), ainsi qu'à tous ceux qui suivaient la cour pontificale (3). Le pape dut quitter Avignon où la maladie avait fait son apparition; il se retira à Sorgues (4), puis à Salon (5).

En même temps que sévissait ce fléau, des intempéries ruinaient la campagne. Mal ensemencée à la suite de l'épidémie, la terre fut noyée par des pluies torrentielles, desséchée par des chaleurs torrides. De Noël 1373 à Pâques suivant, au dire du *Cronicon regiense,* la pluie ne tomba pas une seule fois. Mais elle commença le 3 avril et ne cessa pas durant le mois de juin. Toutes les moissons furent perdues. Ce fut la disette et la famine dans toute l'Europe, sauf dans le Nord (6). Partout on en ressentit les effets. Les grains manquant, on dut prendre des mesures rigoureuses pour garder les quelques provisions que l'on s'arrachait à prix d'or. A Pise, le prix du sétier de blé s'éleva à 4 lires en juin 1375; en décembre, à 6 et à 7; en janvier 1376, à 8; en février, à 16 (7). A Sienne, il valait 4 lires, le sétier de farine, 3 florins d'or (8). Le chroniqueur siennois nous fournit de très minutieux détails sur ce renchérissement des vivres: le vin

(1) Don Vaissette, IX, 841, note 7.

(2) Arch. Vat., *Reg. Vat.,* 270, f. 214 v°, 1 oct. 1374.

(3) Id., *id.,* 266, f. 20 r°, 31 mai 1374.

(4) Dans Vaucluse, canton de Bédarrides.

(5) Salon (*Bouches du Rhône*). — Arch. Vat., Introitus et exitus R. 347, f. 30 r°. Die XXIX mensis decembris soluti fuerunt... qui dictum papilionem portaverunt in Cellone cum dominus papa ibi erat tempore mortalitatis.

(6) *Cronicon regiense,* Muratori, XVIII, 83. L'auteur parle de l'Allemagne comme seule épargnée, mais ce terme doit être étendu aux autres régions du N.; la Bourgogne, par exemple, ne souffrit nullement. Suivant les *Annales mediolanenses* il aurait plu de mars à juillet 1374.

(7) *Cronica di Pisa,* Muratori, XV, 1066-1067.

(8) *Cronicon senense,* V. plus haut.

valait 24 à 30 florins le muid; la viande, 3 sous la livre; l'huile, 8 lires le sétier. En Toscane, on dut réglementer la vente du pain et du blé, et en défendre l'exportation. A Gênes, on paya jusqu'à 16 florins la mesure de froment (1). Dans le Milanais, la campagne était abandonnée: on cherchait un refuge dans la ville; le prix des denrées augmentait; le pain coûtait 4 impériaux (2). Le fléau s'étendit à Parme, à Rimini, dans la Marche, à Rome (3); il ne paraît pas qù'aucune partie de l'Italie, pas plus les Terres de l'Eglise que les autres Etats, y ait échappé.

Dans cette détresse générale, on chercha partout à se procurer du froment et des grains. On s'adressa à la Sardaigne et à la Sicile, mais aussi aux régions plus voisines où le fléau paraisait avoir moins sévi, parce que la culture du blé y était plus développée: on se tourna vers la Romagne et le Patrimoine de Saint Pierre.

Dès le mois de juillet 1374, la ville de Marseille avait demandé au pape l'autorisation de s'approvisionner dans les Terres de l'Eglise (4). Puis ce fut Pise (5), Nicolas Fieschi (6), Montpellier (7), Gênes (8), le marquis de Malaspina (9), Lucques (10), Rome (11). Que répondit Grégoire XI à ces demandes? Dans les premières lettres d'autorisation adressées à l'abbé de Marmoutiers et au Cardinal de Saint-Ange, il accorda la traite sous simple réserve des modifications que pourrait nécessiter l'état

(1) *Annales genuenses,* id.
(2) *Annales mediolanenses,* id.
(3) *Cronaca riminese,* id.
(4) *Pièces justificatives,* I.
(5) *Id.,* II.
(6) *Id.,* III.
(7) *Id.,* IV.
(8) *Id.,* V.
(9) *Id.,* VI.
(10) *Id.,* VII.
(11) *Id.,* VIII.

du Patrimoine et des contrées voisines (1). Puis, tout en accédant aux demandes des requérants, il leur opposa les besoins de la cour pontificale et l'obligation de ne pas dégarnir les terres de l'Eglise. Ainsi, lorsqu'il accorda aux Gênois d'extraire au moins cinq cents saumes de blé, si l'on ne leur en pouvait accorder mille, il recommanda à l'abbé de Marmoutiers de veiller à ce que la province n'en fût pas troublée. Cela laisserait supposer que ces concessions avaient provoqué dès lors un mécontentement assez vif parmi les sujets de l'Eglise. L'autorisation octroyée à Gênes est du 29 août; avant le 15 septembre, une interdiction générale d'exporter le grain fut publiée dans le Patrimoine par l'abbé de Marmoutiers. C'est du moins ce qui ressort d'une autorisation exceptionnelle accordée à cette date au marquis de Malaspina pour cinquante muids de froment *non obstante generali interdicione... facta* (2). Dès ce moment en effet, le légat de Pérouse faisait des difficultés pour obéir aux ordres du pape. Grégoire XI dut plusieurs fois le presser d'accorder aux Lucquois la traite qui leur avait été antérieurement concédée; il recommandait d'ailleurs de leur faire payer les droits de péage et de gabelle, et de ne pas dégarnir les Terres de l'Eglise. Les mêmes restrictions étaient imposées aux Romains à qui l'on accorda le droit d'exportation *en considération des nombreux pèlerins venant de toutes les parties du monde.* L'on peut ainsi établir -- qu'avant le mois d'octobre 1374 de nombreuses demandes avaient été adressées à Grégoire XI par diverses villes et particuliers — que, probablement à la suite de réclamations résultant des besoins des Terres de l'Eglise, l'exportation avait été interdite par le légat, — que la traite était, exceptionnellement, et sous réserves, accordée aux seuls Lucquois, alliés du pape, et aux Romains, ses sujets.

(1) Voir *Pièces just.*, I.
(2) *Id.*, VI.

Ce fut alors que Florence à son tour demanda à Grégoire XI l'autorisation de s'approvisionner dans les Terres de l'Eglise. Dès le 23 octobre, Grégoire écrivit au Cardinal de Saint-Ange que son affection pour la république l'incitait à accéder aux supplications de ses ambassadeurs. En conséquence, il lui mandait de permettre aux Florentins d'extraire de la Romagne une certaine quantité de blé qu'il lui laissait le soin de fixer, si cela, ajoutait-il, pouvait se faire sans scandale ni préjudice des sujets de l'Eglise (1); le 5 décembre une députation florentine, lui ayant exposé que les terres de Massa Trabaria et d'Urbin étaient abondamment pourvues de blé, Grégoire XI donna ordre au Cardinal de leur permettre la traite dans ces provinces (2). Il est à croire que le légat n'exécuta pas les ordres du pape; car le 8 janvier 1375, ce dernier lui enjoignait de permettre aux Florentins d'exporter 1000 muids de blé tant de la Romagne que de Massa Trabaria (3). La république devait cruellement souffrir de la disette: elle offrait de payer, en outre du cours actuel, 5000 florins, et Grégoire XI, que la guerre ruinait, écrivait au Cardinal d'accepter cette somme qui lui serait d'un grand secours pour les affaires de l'Eglise (4).

Si Florence avait éprouvé des difficultés avec le Cardinal de Saint Ange, ses demandes allaient se heurter à l'opposition plus violente de Gérard, abbé de Marmoutiers. Ambitieux, sinon pour lui, du moins pour l'Eglise, l'abbé de Marmoutiers fut un de ceux qui contribuèrent le plus à la révolte de 1375. Légat à Pérouse, reconquise en 1371 à la grande jalousie de Florence, il ne sut pas profiter des divisions de la Toscane pour y étendre habilement l'influence pontificale, ni se faire aimer

(1) *Pièces just.*, IX.
(2) *Id.*, X.
(3) *Id.*, XI.
(4) *Id.*, XII. Cf. XIII.

dans les provinces qu'il administrait. Au contraire, sa malencontreuse intervention en plusieurs occasions, notamment à Sienne dans l'affaire des Salimbeni, faillit détacher de la papauté une partie de la Toscane; et dans le Patrimoine, son impopularité devint telle que, devant les plaintes unanimes de ses sujets, Grégoire XI fut contraint, en décembre 1375, de lui retirer les pouvoirs, qu'il lui avait confiés. Il allait dans cette question des grains, montrer une fois de plus son inhabileté politique. Au moment où la prudence était nécessaire, où il convenait de ménager Florence qui voyait dans le retour annoncé de Grégoire XI une menace contre sa propre ambition, et qui se disposait à le rendre impossible en rallumant la guerre, Gérard de Marmoutiers, par ses refus impolitiques, par sa mauvaise volonté à obéir aux ordres du pape, allait fournir à la république le prétexte désiré d'une rupture.

En même temps que Florence avait demandé des blés en Romagne, il est probable qu'elle avait cherché à s'approvisionner dans le Patrimoine: le 26 janvier 1375, Grégoire fait allusion à une autorisation concédée à la république (1) d'acheter du blé aux Farnèse, et, le 30 janvier, dans la justification qu'il croit devoir écrire à la république (2), il excuse son légat d'avoir refusé la traite dans le Patrimoine. Gérard, disait-il, avait publié une interdiction générale, et n'aurait pu laisser Florence s'approvisionner, sans grand danger pour les Terres de l'Eglise, dépourvues de grain. Ce n'était pas une mauvaise excuse. Dès le mois d'octobre, a-t-on vu, l'abbé de Marmoutiers avait interdit l'exportation. Cette première mesure n'avait pas suffi à tranquilliser les habitants du Patrimoine. Ils envoyèrent au pape

(1) Arch. Vat., *Reg. Vat.*, 267, f. 111 r°. Voir sur la conduite de l'abbé de Marmoutiers les appréciations de Montemarte. (Gualterio, *Cronaca inedita degli avvenimenti d'Orvieto,* I, 42 et sq.).
(2) Theiner, II, n° 567.

deux ambassadeurs, *Archangelus de Britonibus,* chevalier de Viterbe, et *Giovanni di Montefiascone*, docteur-ès-lois, lui représenter que la province souffrait d'une grande disette de blé; on avait fait, disaient-ils, une minutieuse enquête, d'où il résultait que les provisions alors existantes ne suffisaient pas pour les habitants; on craignait une plus grande famine: aussi demandaient-ils au pape, non seulement de ne plus concéder à l'avenir le droit d'exportation, mais même de révoquer les autorisations précédemment octroyées; sans cela de graves désordres pourraient survenir dans la province.

A la réception de cette supplique, Grégoire XI écrit le 15 janvier (1) à l'abbé de Marmoutiers, lui ordonnant d'ouvrir une enquête sur les véritables besoins du Patrimoine: si l'enquête confirme les assertions des ambassadeurs, qu'il interdise l'exportation; s'il reconnaît au contraire l'existence de provisions en quantité suffisante, qu'il l'autorise, suivant la justice et l'équité. La décision du pontife était juste, elle était sage surtout, alors que Florence faisait un grief à l'abbé de Marmoutiers d'une mesure générale, où elle ne voulait voir qu'une prohibition personnelle. Mais, appuyé sur la population, le légat montra beaucoup de mauvaise volonté à l'égard de la république. Le 26 janvier, en effet, Grégoire XI se plaignait au légat, que malgré ses assurances, plusieurs fois répétées, il n'eût pas autorisé les Florentins à exporter les 500 muids par eux achetés aux Farnèse (2). Il lui enjoignait de leur faciliter les moyens d'exportation, car il désirait, disait-il, être agréable à la république. Il était inhabile, en effet, de mécontenter Florence alors que l'on autorisait Giovanni Catanei de Gênes à s'appro-

(1) *Pièces just.,* XIV.

(2) *Id.,* XV. Il est ici question de *500 muids*. Cependant dans un autre acte, Grégoire XI autorise Ranuce Farnèse à livrer aux Florentins *200 muids*. R. 270, f. 570 v. 8, 8 fév. 1375.

visionner de 10 muids de blé (1), et que l'on accordait aux Romains, avec exemption de tous droits de péages et de gabelles, la traite de 1000 muids de grain (2). Pourtant l'abbé ne cédait pas. En février, il s'excusait de ses refus, en déclarant que l'autorisation serait préjudiciable aux Terres du Patrimoine. Tout en partageant les craintes de son légat, Grégoire XI lui répondit en le priant, eu égard aux sollicitations de la république, de fournir, sinon le nombre convenu, du moins une certaine quantité de blé (3). Ce fut en vain, et Florence se plaignit encore de n'avoir pas obtenu 500 muids, que le pape lui avait concédés. Grégoire donna de nouveaux ordres au légat. Ne pouvant refuser ouvertement, en présence de l'insistance du pape, Gérard avait trouvé cependant un moyen de ne pas obéir, en exigeant un prix trop élevé. Lassé de l'attitude de son légat, et prévoyant qu'un conflit pourrait naître de cette malheureuse affaire, Grégoire XI lui enjoignit de n'exiger que 4 florins par muid, de livrer immédiatement les blés, de rembourser tout ce qui aurait été payé en plus. Enfin il lui déclara qu'il entendait être obéi sans retard, et qu'il n'admettrait aucune excuse (4). Le légat obéit-il et livra-t-il ces 500 muids, ainsi qu'il semble avoir fait pour le blé acheté aux Farnèse? L'on n'entend plus parler de cette question des blés; les Florentins ne réclament plus, mais de ces refus multipliés ils vont tirer une justification de leur attitude hostile au Saint-Siège. Le moment, en effet, était proche où des plaintes, des récriminations, on allait passer aux hostilités: à la question des grains allaient se joindre celles de Prato et des soldats d'Hawswood, trois argu-

(1) *Pièce just.*, XVI.
(2) *Id.*, XVII.
(3) *Id.*, XVIII. Dans la pièce précédente il est question de 1000 muids. Florence en avait-elle reçu une partie, ou avait-elle abaissé ses demandes?
(4) *Id.*, XIX.

ments dont la république se servira pour accuser Grégoire XI et ses légats de l'avoir poussée à la guerre.

Cependant, dans la question présente, le rôle du pontife fut très simple et très digne: il essaya de concilier les besoins du Patrimoine avec son désir de satisfaire Florence, et même après l'interdiction publiée par son légat, même après les plaintes que lui adressèrent ses sujets, il ne se lassa pas de faire exception en faveur de la république. Mais l'abbé de Marmoutiers fut loin de se montrer aussi bien disposé. Sans doute, il ressort de tous les textes contemporains que les Terres de l'Eglise n'étaient pas mieux fournies de blés que les autres parties de l'Italie, et qu'il était prudent de conserver les réserves, soit pour les autres sujets du Saint-Siège, soit pour ses alliés. Sans doute, l'interdiction portée par Gérard dès le mois de septembre 1374, montre bien qu'il ne visait pas Florence exclusivement; et l'eût-il fait, ce n'eût été qu'une juste représaille à l'égard d'une alliée qui avait constamment refusé ses secours à la Papauté lors de la lutte contre les Visconti (1). Sans doute aussi, à défaut de ce prétexte, Florence qui cherchait une rupture, eût trouvé une autre raison pour commencer la guerre. Mais, que ce soit la nécessité de ne pas dégarnir les Terres de l'Eglise, ou le désir d'affaiblir Florence qui ait inspiré sa conduite, le légat n'en commit pas moins une lourde faute, en donnant un semblant de raison aux griefs d'une puissance décidée malgré tout à empêcher le retour du pape, parce qu'elle y voyait le relèvement de Rome, c'est-à-dire son propre affaiblissement. Florence cria bien haut que l'Eglise avait refusé de la secourir dans la disette: la révolte de 1375-1376 montra qu'une partie de l'Italie la crut.

LÉON MIROT.

(1) Voir Gherardi, *La guerra dei Fiorentini con Papa Gregorio XI.* (*Archivio storico italiano*, 3e série. V, partie II, p. 42).

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Orgon, 8 juillet 1374.

(Reg. Vat. 270, f.° 44 rto).

Grégoire XI mande à l'abbé de Marmoutiers d'autoriser Marseille à faire la traite du blé dans les terres de l'Eglise.

Dilecto filio Geraldo abbati monasterii Majoris Monasterii prope Turonis in nonnullis terris Romane ecclesie nostre et pro ecclesia ipsa in temporalibus Vicario generali, sal. etc. Cum dilecti filii populus civitatis massiliensis sicut nobis fecerunt exponi, indigeant frumento nosque ipsos favore benivolo prosequamur, volumus quod nunciis eorum tractam alicujus quantitatis frumenti concedas, prout secundum statum provincie nostre patrimonii et partium vicinarum et alia circa hec attendenda videris expedire. Datum Urgoni avinionensis diocesis VIII idus julii anno quarto.

II.

Noves, 4 août 1374.

(Reg. Vat. 270, f.° 133 rto).

Grégoire XI mande à l'abbé de Marmoutiers de laisser la ville de Pise exporter une certaine quantité de grains.

Dilecto fili *(sic)* filio Geraldo abbati monasterii Majoris Monasterii etc.... Cum dilectus filius nobilis vir Petrus de Gambacurtis miles Capitaneus custodie et defensor populi Civitatis pisane nobis supplicaverit ut ei extrahendi de terris et portubus nostris certam quantitatem frumenti et Pisas conducendi pro sustentatione communis et populi dicte Civitatis cum eis non

modica necessitas immineat licenciam concedere de benignitate apostolica dignaremur, nos dictum Petrum ac ipsos commune [f.° 133 v°], et populum in visceribus caritatis sicut filios predilectos circumspectionem tuam hortamur attencius quatinus cum hujusmodi necessitas non solum sit in dicta civitate pisana et in ejus districtu, sed eciam in istis et aliis quamplurimis partibus quod dolentes referimus de presenti fore noscatur et de majori dubitetur in futurum ac velimus quod terre nostre partium Italie in grano ita fulcite remaneant quod eciam Romane Curie succurri valeat si mandemus hiis, attentis et eciam quod predictis Petro communi et populo qui pro nobis et Romana ecclesia prout bene nosti in omnibus que possunt favorem prebent et auxilium oportunos in illis que commode possemus libenter placeremus super premissis petitis, concedas quod eis concedere poteris, attentis supradictis. Datum Novis avinionensis diocesis II nonas augusti anno quarto.

III.

Noves, 18 août 1374.

(Reg. Vat. 270, f.° 141 r^to^).

Grégoire XI mande à l'abbé de Marmoutiers d'autoriser Nicolas Fieschi à faire la traite du blé à Corneto.

Dilecto filio Geraldo abbati monasterii Majoris Monasterii etc. [f.° 141 v°]. Nuper dilectus filius nobilis vir Nicolaus de Flisco qui venerabilis fratris nostri Johannis episcopi Vercellensis germanus extitit nobis humiliter supplicavit ut ei extrahendi de terris et portibus nostris totum granum quod ipse in loco nostro de Corneto tam de anno presenti quam preterito de suis terris et possessionibus patrimonialibus habere dignoscitur, ac ducendi granum ipsum ad sua Castra cum eo quam plurimum indigeat licentiam concedere de benignitate apostolica dignaremur, Nos igitur prefatum Nicolaum nobis et Romane ecclesie devotum multipliciter et acceptum intuitu eciam predicti grani sui pro honore nostro et ejusdem Romane ecclesie prout nosti fideliter

laboraverit gerentes in visceribus caritatis sicut filium predilectum circumspectionem tuam hortamur attencius, quatinus cum hujusmodi grani necessitas non solum in partibus illis sed (*comme la pièce n° II, jusqu'à* hiis attentis) et quod predicto Nicolao in illis que commode possemus libenter placeremus super premissis petitis concedas quod ei concedere poteris attentis supradictis. Datum Novis avinionensis diocesis XV kal. septembris anno quarto.

IV.

Noves, 18 août 1374.

(Reg. Vat. 270, f.° 141 v°).

Grégoire XI mande à l'abbé de Marmoutiers d'autoriser les habitants de Montpellier à faire la traite du grain.

Dilecto filio Geraldo abbati monasterii Majoris Monasterii prope Turonis ordinis Sancti Benedicti, in nonnullis terris Italie romane ecclesie immediate subjectis nostro et pro eadem ecclesia in temporalibus Vicario generali, salutem, etc. Nuper, dilecti filii consules et universitas ville Montispessulani magalonensis diocesis nobis supplicarunt ut eis extrahendi de terris et portubus nostris partium Italie certam quantitatem frumenti et Montempessulanum conducendi pro sustentacionem suam cum eis non modica necessitas immineat, licenciam concedere, de benignitate apostolica dignaremur, nos igitur consules et universitatem predictos gerentes in visceribus caritatis sicut filios predilectos circumspecionem tuam hortamur attencius quanto pro hujusmodi necessitas non solum sit in dicta villa et ejus districtu, sed eciam in istis et aliis quam plurimis partibus quod dolenter referimus de presente fore noscatur et de majori dubitetur in futurum ac velimus quod terre nostre parcium Italie in grano ita fulsite remaneant quod eciam Romane curie succurri valeat si mandemus, hiis attentis ac eciam quod predictis in illis qui commode possemus libenter placeremus super premissis petitis concedas quod eis concedere poteris attentis supradictis. Datum Novis avinionensis diocesis XV kal. septembris anno quarto.

V.

Sorges, 29 août 1374.

(Reg. Vat. 270, f.° 54 r^to^).

Grégoire XI mande à l'abbé de Marmoutiers d'autoriser les Gênois à exporter 500 saumes de grains hors des terres de l'Eglise.

Dilecto filio Geraldo etc. Cum dilecti filii populus Januensis magnam indigenciam frumenti dicantur habere, et nobis de tracta magne quantitatis frumenti in partibus nostris Patrimonii eis concedenda sepius supplicaverint cum instancia multa, Nos de quantitate saltem modica, si de multa non possimus, eis complacere volentes, discrecioni tue districte precipiendo mandamus quatinus nuncio dictorum communis tractam mille salmarum frumenti, si hoc sine magno rumore seu murmure populorum patere possit fieri, alioquin saltem quingentarum salmarum dicti frumenti omnino concedas, dictaque tracta fiat copertiori modo quo poterit fieri ne populi perturbentur; decet enim et oportet quod illis qui nobis et gentibus nostris serviunt et servituri sunt nos eciam serviamus. Datum apud Pontemsorgie avinionensis diocesis IIII kal. septembris anno quarto.

VI.

Avignon, 17 septembre 1374.

(Reg. Vat. 270, f.° 144 v°).

Grégoire XI autorise le marquis de Malaspina à faire la traite du grain dans les terres de l'Eglise.

Dilecto filio Geraldo etc. Nuper dilectus filius nobilis vir Thomas Marchio de Malaspina nobis supplicavit ut eidem ex-

trahendi de terris et portubus nostris quinquaginta modia frumenti et ad terras suas conducendi pro sustentatione suorum subditorum cum eis non modica necessitas immineat, *non obstante generali inhibitione per te facta*, quod nulli liceat de partibus illis atque terris granum extrahere quovismodo licenciam concedere de benignitate apostolica dignaremur, Nos igitur dictum marchionem gerentes in visceribus caritatis sicut filium predilectum (*comme pour Nicolas Fieschi*). Datum Avinione XV kal. octobris anno quarto.

VII.

Villeneuve d'Avignon, 19 septembre 1374.

(Reg. Vat. 270, f.° 175 r^to^).

Grégoire XI mande à l'abbé de Marmoutiers d'autoriser la ville de Lucques à s'approvisionner de grains à Corneto.

Dilecto filio Geraldo etc. Devocionis sinceritas quam erga nos et Romanam ecclesiam dilecti filii Commune civitatis Lucanensis semper precipuis affectibus et laudabilium operum effectibus ostenderunt, et qua nos et eandem ecclesiam precipue venerantur merito nos inducit, ut eos inter ceteros Italie populos diligamus ipsosque prosequamur favoribus gracie specialis. Cum itaque nuper per alias nostras litteras sub certa forma discrecioni tue scripsimus ut eis extrahendi de Terra Corneti Tuscanensis diocesis et aliis nostris et ecclesie Romane Terris ibidem circumstantibus certam frumenti quantitatem licentiam concederes, prout in ipsis litteris continetur, nos ipsorum supplicacionibus inclinati, discrecioni prefate districte mandamus quatinus eis extrahendi de Terris predictis illam frumenti quantitatem, de qua prudencie tue indebitur, et de qua valeant non immerito contentari, remanentibus tamen terris et locis nostris bene fulcitis et debitis pedagiis et gabellis per eos solutis et aliis consuetis in hoc oneribus supportatis sine dilacione et dificultate qualibet, licenciam largiaris. Datum apud Villamnovam avinionensis diocesis XIII kal. octobris anno quarto.

VIII.

Villeneuve d'Avignon, 25 septembre 1374.

(Reg. Vat. 270, f.° 147 rto).

Grégoire XI mande à l'abbé de Marmoutiers d'autoriser les Romains à exporter une certaine quantité de blé des terres de l'Eglise.

Dilecto filio Geraldo etc. Nuper dilecti filii populus romanus nobis scripserunt pro tracta grani eis concedenda, supplicando, prout continet cedula presentibus interclusa, quo circa circumspectionem tuam ortamur attente quatinus considerato quod eisdem Romanis in hiis que comode possemus libenter placeremus intuitu eciam peregrinorum fidelium illuc prout nosti de diversis mundi partibus causa devocionis confluentium ipsis Romanis, proviso tamen quod alie terre nostre remaneant fulsite super premissis concedas salvo eciam jure Camere quod concedere poteris attentis supradictis. Datum apud Villamnovam avinionensis diocesis VII kal. octobris anno quarto.

IX.

Avignon, 23 octobre 1374.

(Reg. Vat. 270, f.° 177 rto).

Grégoire XI mande au Cardinal de Saint Ange d'autoriser Florence à faire la traite du grain en Romagne.

Dilecto filio Guillelmo Sancti Angeli diacono cardinali etc. Quantum ad dilectos filios commune civitatis florentine propter eorum devocionis sinceritatem et alia merita astringamur sincero dilectionis affectu tua circunspectio de hiis et aliis a nobis singulariter informata bene novit, ex quo desideramus eisdem com-

muni quantum sit nobis possibile complacere. Cum [f. 177 v°]. ad dilectos filios commune civitatis florentine propter eorum devocionis sinceritatem grataque per eos romane ecclesie impensa et ab eadem per eos a jam dudum recepta servicia, ac antequam dilectionem qua ipsi semper ut precipui filii conjuncti ecclesie prefate singulariter extiterunt sincerum gerentes dilectionis affectum optamus eis quantum possumus complacere Ipsorum itaque supplicationibus per eorum solennes ambassiatores et nuncios humiliter et cum magna instancia nobis factis annuentes, tue circunspectioni mandamus quatinus si sine prejudicio aut scandalo terrarum nostrarum et ecclesie predicte cognoveris fieri posse extrahendi de partibus provincie nostre romandiole aliquam grani quantitatem de qua prudencie tue videbitur, remanentibus tamen fulcitis sufficienter terris ipsius provincie, dictes communi aut alio vel aliis ab eis ad hoc sufficiens mandatum habentibus licentiam largiaris. Datum Avinione, X kal. novembris anno quarto.

X.

Avignon, 5 décembre 1374.

(Reg. Vat. 270, f.° 184 v°).

Grégoire XI mande au Cardinal de Saint Ange d'autoriser les Florentins à faire la traite du blé à Massa Trabaria et à Urbino.

Dilectio filio Guillelmo Sancti Angeli diacono cardinali etc. Cum nobis pro florentine civitatis parte per eorum ambassiatores fuerit reverenter expositum quod in terris Massetrebarie et comitatus urbinatensis ad nos et ecclesiam romanam immediate spectantium est non parva grani et bladi quantitas et in majori copia quod sit dictorum locorum habitatoribus oportuna et propterea fuerit humiliter supplicatum ut eis extrahendi certam quantitatem grani de dictis locis licenciam concedere dignaremus nos ipsorum supplicationibus inclinati cir-

cumspectioni tue mandamus quatinus si ita esse repereris et hoc sine scandalo aut terrarum nostrarum et ecclesie prefate periculo posse fieri cognoveris eisdem communi de illa quantitate grani de dictis locis extrahenda de qua prudencie tue videbitur licenciam largiaris. Datum Avinione nonas decembris anno quarto.

XI.

Avignon, 8 janvier 1373.

(Reg. Vat. 271, f.° 167 r^to^).

Grégoire XI mande au Cardinal de Saint Ange d'autoriser les Florentins à s'approvisionner de 1000 muids de froment en Romagne et à Massa Trabaria.

Dilecto filio Guillelmo Sancti Angeli diacono cardinali etc.

Novit circunspectio tua quod devocionis sinceritas dilectorum filiorum communis civitatis florentinensis quam ab antiquo erga Romanam ecclesiam habuerunt et habent, merito nos debent inducere ut eis in eorum necessitatibus succurramus. Ideoque volumus tueque discretioni mandamus ut eisdem extrahendi de terris provinciarum Romandiole ad nos et eandem ecclesiam immediate spectantibus et Massetrebarie mille modios grani ad mensuram florentinensem [f. 167 v°] solutis et supportatis per eos hiis que pro tracta hujusmodi solvi debent oneribus consuetis, si dictis Provinciis remanentibus de necessario eis grano fulcitis, modo quolibet fieri potest licentiam largiaris. Ita faciens in predictis secundum prudentiam a domino tibi datam quod ex hoc subditis nostris dictarum Provinciarum non possit grani necessitas obvenire et florentini prefati merito valeant contentari. Datum Avinione VI idus januarii anno quinto.

XII.

Avignon, 9 janvier 1375.

(Reg. Vat. 271, f.° 167 v°).

Grégoire XI mande au Cardinal de Saint Ange d'autoriser Florence à exporter une certaine quantité de blé, en payant les sommes convenues.

Dilecto filio Guillelmo etc. (*résumé de la lettre du 8 janvier*). Cum autem dicti filii ambassiatores et nuntii florentini in nostra curia specialiter existentes pro parte et nomine ipsorum communis licentiam extrahendi quantitatem grani predictam sibi pro singulari gracia reputantes, ac volentes in hoc gratitudinis vices rependere liberaliter nobis obtulerunt se velle solvere ultra illud quod pro tracta dictorum mille modiorum grani ad mensuram supradictam solvi debet [f. 168 v°] florenos auri quinque milia. Nos oblationem hujusmodi gratanter acceptantes et cogitantes quod dicta quantitas tibi esse poterit ad alicujus subventionis auxilium cum non possimus tibi ad presens de alio remedio providere, volumus quod ab eis vel aliis solventibus nomine dictorum Communis recipias florenorum auri quantitatem in usus negociorum nostrorum et Romane ecclesie convertendo. Datum Avinione V idus januarii anno V°.

XIII.

Avignon, 9 janvier 1375.

(Reg. Vat. 271, f.° 167 v°).

Grégoire XI mande à l'évêque de Bologne d'appuyer auprès du Cardinal de Saint Ange les demandes des Florentins.

Venerabili fratri Bernardo episcopo Bononiensi nostro in partibus Italie thesaurario sal. Dilecto filio nostro Guillelmo etc....

scribimus in forma quam continet cedula. Ideoque volumus tueque fraternitati mandamus quatinus partes tue diligentie interponas quod dilecti filii commune civitatis florentine habeant licentiam extrahendi de Provinciis Romandiole et Massetrebarie ad nos et Ecclesiam Romanam immediate spectantibus mille modios grani ad mensuram florentinam. *Datum ut supra.*

XIV.

Avignon, 15 janvier 1375.

(Reg. Vat. 271, f.° 2 v°).

Grégoire XI mande à l'abbé de Marmoutiers, à la suite des plaintes des habitants du Patrimoine, de s'enquérir de la quantité de blé se trouvant dans cette province afin ou d'interdire ou de réglementer l'exportation.

Dilecto filio Geraldo etc. Dilecti filii nobilis vir Archangelus de Britonibus miles viterbiensis ac Johannes legum doctor montisflasconensis, ambaxiatores Provincie nostre Patrimonii beati Petri in Tuscia ad nostram presentiam destinati, nobis exposuerunt quod dicta provincia magnam bladorum patitur caristiam et quod blada in ipsa provincia existentia de quibus diligentem et fidelem inquisitionem factam fore asseritur non sufficiunt pro incolis Provincie memorate propter quod major caritudo timetur. Quare nobis humiliter supplicarunt ut non solum de cetero non concederemus alicui tractam bladorum hujusmodi de terris prefate provincie, sed revocare jam concessas super hoc gracias dignaremus, Alioquin magna scandala in ipsa oriri Provintia formidantur. Nos igitur sic aliorum indigentie [f. 3 r°] cupientes, quod nostris peculiaribus subditis alimenta necessaria minime substrahantur, discretioni tue precipiendo mandamus, quod de necessitate predictorum diligenter inquirens si inveneris ita esse, nullum bladum trahi permittas de provincia prelibata nisi forte deferatur ad alias terras nostras. Si vero in ipsa provincia tantum bladum existat quod incolis extimetur

sufficere et illis quibus tractas concessimus de toto vel parte valeat subveniri eis subveniatur, secundum quod tua circunspectio attentis premissis fore possibile sive scandalo judicabit. Datum Avinione XVIII kal. februarii anno quinto.

XV.

Avignon, 26 janvier 1375.

(Reg. Vat. 271, f.° 170 r[to]).

Grégoire XI mande à l'abbé de Marmoutiers d'autoriser les Florentins à exporter les grains qu'ils ont acheté aux Farnèse.

Dilectio filio Geraldo etc. [f. 170 v]. Credebamus quod sicut per litteras tuas nobis significaveras, dilecti filii... commune civitatis florentinensis certam quantitatem grani per eos emptam a quibusdam nobilibus illarum partium nobis et ecclesie romane subditis recepissent, quodque tua discretio sicut tue innuebant littere in hoc conniventibus oculis pertransisset quod admodum acceptum et placitum nobis erat. Cum autem sicut per litteras eorum et suorum ambaxiatorum expositionem percepimus ipsi florentini hanc grani quantitatem habere non potuerint, *tua prohibitione vetante,* hoc displicenter et cum amiratione ferentes volumus, tueque discretioni mandamus, quatinus ipsos florentinos dictam grani quantitatem per eos emptam ut prefertur extrahere et habere permittas ipsisque nobilibus venditoribus prefatis super hoc oportunam licentiam largiaris, ac insuper ipsis florentinis cum effectu concedas quod ipsi habere possint *illos quingentos modios* grani meliori modo sicut tue discretionis industria bene sciet modum ad hoc habile invenire ita faciens in predictis quod non oporteat amplius super hoc nostras litteras iterari et ipso florentini quibus placere cupimus merito valeant contentari. Datum Avinione VII kalendas februarii anno quinto.

XVI.

Avignon, 18 février 1375.

Grégoire XI mande à l'abbé de Marmoutiers d'autoriser Giovanni Catanei à exporter 10 muids de froment.

Dilecto filio Geraldo etc. Cum dilectus filius Johannes de Cataneis legum doctor Januensis, qui nobis et ecclesie Romane semper fideliter servivit et servire poterit in futurum, decem modiis frumenti pro suo sueque familie victu sibi necessariis de terris ecclesie predicte extrahendis, indigere se cesserit hos eidem Johanni in hac parte omnino condescendere volentes discretioni tue presentium tenore precipiendo mandamus quatinus hujusmodi decem modios de dictis terris per nuncium ejusdem Johannis extrahi eis permittas, ad officiales nostros concedens super hoc litteras oportunas, ne hujusmodi tractam impedire presumat. Datum Avinione XII kalendas martii anno quinto.

XVII.

Avignon, 28 février 1375.

(Reg. Vat. 271, f.°).

Grégoire XI mande à l'abbé de Marmoutiers de laisser les Romains extraire mille muids de blé des terres de l'Eglise.

Dilecto filio Geraldo etc. Et si cunctorum populorum sub religione militancium fidei Christiane curam gerere vigilem et eorum utilitatibus quantum possumus intendere teneamur, circa negocium tamen et prosperum statum urbis, quam caput urbis divina clemencia statuit, eo specialius et vigilancius excitamur quo urbem ipsam sedis apostolice domicilium speciale majoris conspicimur precellencia constare donorum et quo eciam dilectos

filios populum dicte urbis sincerius gerimus in visceribus caritatis. Sane nuper pro parte dictorum populi nobis fuit expositum quod ipsi considerantes caristiam magnam que nedum in dicta urbe sed in multis circumvicinis partibus invaluerat et quod necessitatibus peregrinorum ad dictam urbem undique confluentium provideri non posset nisi ad urbem ipsam aliunde granum deferri faciant certas quantitates grani a nonnullis nobilibus et aliis de terris nostris et Romane ecclesie in quibus Vicarius existis jam emerunt et quamplures ibidem qui granum vendere nolunt reperiunt. Quare nobis humiliter supplicarunt ut eis extrahendi huiusmodi granum absque solucione alicujus gabelle sive tracte et ad dictam urbem conducendi licenciam concedere de benignitate apostolica dignaremur. Nos eciam hujusmodi supplicacionibus inclinati discrecioni tue per apostolica scripta mandamus quatinus eidem populo Romano extrahendi Mille modios grani de hujusmodi terris nostris dum tamen illud de Civitatibus sive locis et magis specialiter de Corneto et de Montealto non extrahant et loca de quibus granum ipsum extrahent competenter fulcita remaneant absque solucione alicujus dacii, gabelle, tracte seu alius impositionis cujuscumque auctoritate apostolica licentiam largiaris et in hoc taliter te habeas quod iidem Romani contenti remaneant nec habeant materiam conquerendi nosque super hoc in antea nulla querimonia audiamus. Datum Avinione II kalendas Martii anno quinto.

XVIII.

Avignon, 28 février 1375.

(Reg. Vat. 271, f.° 179 r^to^).

Grégoire XI mande à l'abbé de Marmoutiers d'autoriser les Florentins à faire la traite du blé.

Dilecto filio Geraldo etc. Per alias nostras litteras scripsimus circumspectioni tue quod dilectis filiis... Communi civitatis florentinensis licentiam extrahendi mille modios grani de nostris

et ecclesie Romane Terris ipsis tamen fulcitis remanentibus et si sine scandalo et periculo fieri posset et cum certo emolumento camere tunc expresso licentiam largieris. Postmodum autem tua circumspectio hiis proximis diebus ad litteras illas nobis responderis prudenter nos informavit quod hujusmodi gratia prefatis florentinis concedi non poteras sine ipsarum terrarum periculo et non modico detrimento cui informationi licet acquiescamus nec illa immittare velimus tamen ipsorum florentinorum supplicacionibus inclinati et etiam quo contingit sepe conditiones temporum immutari Prudentie tue mandamus quatinus vi remanentibus semper salvis omnibus conditionibus supradictis videres fasse florentinis prefatis de aliqua quantitate grani complacere eis complaceas secundum quod tibi videbitur expedire, Datum Avinione II kalendas martii anno quinto.

XIX.

Avignon, 15 mars 1375.

(Reg. Vat. 271, f.° 181 r[to]).

Grégoire XI mande à l'abbé de Marmoutiers de livrer aux Florentins une quantité de blé au prix de 4 fl. le muid, et de leur rembourser ce qu'ils auraient payé en plus.

Dilecto filio Geraldo etc. Pluries discretioni tue per diversas litteras mandasse recolimus ut dilectis filiis... communi civitatis florentinensis extrahendi quingentos modios grani de nostris et ecclesie Romane terris licentiam largireris. Cum pro parte ipsorum nobis nuper expositum fuerit quod pro tracta seu licentia hujusmodi ab eis nimium petebatur, Nos qui florentinis eisdem cupimus complacere, volumus tueque discretioni mandamus quatinus pro tracta seu licentia hujusmodi exigi non facias vel permittas ultra quantitatem quatuor florenorum auri pro quolibet modio et si ultra per modum et ex causa depositi per eos solutum fuerit, illud eisdem restitui facias cum effectu quia omnino volumus quod ipsi florentini sive ulteriori dilatione hujus-

modi graciam quingentorum modiorum grani obtineant et quod ab eis nichil ultra quod quatuor floreni auri pro modio exigantur. Sic igitur in predictis agas sine exceptione et excusatione quacunque, quod ipsi a nobis hujusmodi gratiam effectualiter recognoscant et quod super hoc ad nos devenire querelam de cetero non contingat que esset nobis gravis nimium et molesta. Datum Avinione idus martii anno quinto.

NOTICE

DU MANUSCRIT VATICAN LATIN 3881 (1)

L'inventaire de la Bibliothèque Vaticane mentionne en ces termes le manuscrit latin 3881: "Leodium. Liber sic inscriptus ubi sunt plures scripturae spectantes ad episcopatum Leodiensem „. Le manuscrit ne porte pas le mot *Leodium;* mais il est bien un recueil de pièces concernant la principauté de Liège, recueil d'un genre tout particulier, et dont il serait impossible de saisir l'économie si l'on ne savait dans quelles circonstances les pièces en ont été rassemblées. Après avoir rappelé en quelques mots ces circonstances, et donné la description du manuscrit, nous rangerons les pièces qu'il renferme dans l'ordre chronologique.

Les pièces du manuscrit 3881 ont été rassemblées, de 1515 à 1525, par le chancelier d'Érard de la Marck, Jérôme Aléandre, l'un des futurs adversaires de la Réforme naissante. On peut voir dans le *Journal* d'Aléandre comment il se décida à quitter l'Université de Paris pour se rendre auprès du prince-évêque de Liège, Érard de la Marck (2). Il arrivait dans cette ville le 23 décembre 1514; aussitôt, ses lettres nous montrent en lui un homme nouveau: plus d'auteurs grecs ni latins, plus d'humanisme. Du premier coup, son activité se porte vers les affaires

(1) Cette notice doit servir d'introduction à un ouvrage actuellement *sous presse: Jérôme Aléandre et la Principauté de Liège* (1514-1540), par l'auteur du présent article.

(2) M. H. Omont, *Journal autobiographique du cardinal Jérôme Aléandre* (1895) pp. 15; 24-27.

du prince-évêque; démêlés avec les Hutois, les Églises collégiales, l'Université de Louvain; discussions avec le Brabant, la cour impériale, la cour de Rome: il mène tout de front comme un homme vieilli dans la gestion des affaires civiles et religieuses. Cette ardeur ne se démentira pas: parti pour Rome en 1516, il s'y occupe sans doute de ses propres affaires et devient secrétaire du cardinal Jules de Médicis; mais il ne trompe pas la Marck en lui disant qu'il le sert aussi bien qu'autrefois, et tout particulièrement dans les années qui suivent son arrivée à Rome, nous le voyons sans cesse occupé à prendre les intérêts du prince-évêque et de sa principauté.

C'est à ces préoccupations que l'on doit le manuscrit 3881. Pour mieux faire face aux difficultés avec lesquelles la Marck est aux prises, dans une principauté qui sort à peine d'un demi-siècle de guerres, il recueille de toutes parts les titres authentiques des droits de l'évêque de Liège (1); il se renseigne auprès de ceux qui connaissent l'histoire du pays, et recueille ainsi une collection de documents embrassant une période beaucoup plus vaste que celle où la Marck et Aléandre ont vécu. L'énumération des pièces de ce manuscrit sera utile, nous l'espérons, à ceux qui s'occupent de l'histoire des provinces belges pendant le Moyen Age et la Renaissance.

I.

Description du manuscrit.

Reliure vélin blanc (Pie IX), 2 vol.

Pap. ff. 333. Une ancienne numérotation en compte 431. 310 × 238. On trouve assez fréquemment des notes autogra-

(1) Voir les lettres d'Aléandre du mois de février 1515.

phes d'Aléandre, de Gilles de Blocquerie et de quelques autres personnages de l'entourage de la Marck. Si quelques documents sont jetés et répétés çà et là au hasard, la plupart néanmoins sont disposés dans un ordre voulu, et le manuscrit renferme huit groupes assez nettement délimités.

I. ff. 1-112. — Chartes, diplômes, bulles concernant l'histoire de la principauté de Liège : vie extérieure, vie intérieure de la principauté ; immunités du clergé et concordats avec Rome (981-1531).

II. ff. 113-128. — Privilèges de l'université de Louvain (1427-1469).

III. ff. 130-195. — Relations de Liège avec les Pays-Bas (1326-1518).

IV. ff. 197-211. — Démêlés avec les Hutois (1308-1516).

V. ff. 212-223. — Privilèges de la ville de Maestricht (1515-1521).

VI. ff. 224-261; 269-271. — Églises collégiales (1107-1517).

VII. ff. 274-277. — Relations de Liège avec l'archiduc Charles. (Charles-Quint) (1515).

VIII. ff. 278-333. — Instructions données à Aléandre à son départ de Liège, et écrits qui ont suivi ce départ (1516-1524).

II.

Classement chronologique des documents.

Jusqu'au temps d'Érard de la Marck et d'Aléandre, le recueil se compose presque uniquement de pièces officielles auxquelles il est en général assez facile d'assigner une date (1). A partir

(1) Un certain nombre de ces pièces ont déjà été publiées : *Ordonnances de Liège* (Polain et Bormans); *Ordonnances des Pays-Bas* (Laurent); *Bulletins de la commission royale d'histoire ; Bullarium*

du XVIe siècle, au contraire, les pièces officielles sont fréquemment entremêlées de projets, de rapports, de discussions qui ne sont presque jamais datés. Les dates que nous leur assignons ne peuvent être fondées que sur des probabilités fournies par l'histoire et, plus généralement, par les lettres d'Aléandre et de ses correspondants (1).

I. 8 mai 981 (2). — Otto imperator. *Noverint omnes nostri fideles.* (f. 15^r).

II. 7 juillet 985. — Otto rex. *Cunctis fidelibus nostris.* (f. 15^v).

III. 1088. — Henricus rex. *Omnibus notum esse volumus.* (f. 36^r).

IV. 1 janvier 1107. — Henricus Romanorum rex. *Quum rediens de expeditione.* (ff. 37^r; 232^v).

V. 1130-1143 (1139?). — Innocentius episcopus. *Aequitatis et justitiae ratio.* (f. 29^r).

VI. 1154. — Henricus secundus Leodiensis episcopus. *Ad pontificis spectat propositum.* (f. 16^r).

VII. 7 sept. 1155. — Fredericus imperator. *Dignum est et imperiali majestati conveniens.* (f. 17^r).

VIII. 1155. — Adrianus episcopus. *Injuncti nobis a Deo apostolatus officii.* (f. 18^v).

IX. 14 avril 1188. — Clemens episcopus. *Aequitatis ratio persuadet nos.* (f. 29^v).

X. 3 juin 1208. — En nom de la Saincte Trinité. Philippes le deuxiesme. *Nostre benignite.* (ff. 50^v; 259^r).

XI. 20 janv. 1231. — Henricus Rom. rex. *Universitati vestrae notum facimus.* (ff. 20^r; 22^r; 23^r).

romanum etc. Voir aussi Daris: *Histoire de Liège,* quatre premiers volumes.

(1) Nous n'indiquons ni le contenu du document, ni la formule de la date; on les trouvera dans l'ouvrage annoncé.

(2) Date fausse: Bormans (*Ordonnances de Liège,* Ire Sér. p. 2) donne le 6 janvier 980. Cf. Mon. Germ., *Diplomata,* II, p. 238, n.° 210.

XII. 20 janvier 1231. — Henricus Rom. rex. *Sicut nostrae convenit majestati.* (f. 30v).

XIII. Avril 1231 (copié vers 1516). — Carta extracta ex libro cartarum S. Joannis. Joannes Leodiensis episcopus. *Noverint universi.* (f. 271r).

XIV. 13 avril 1235. — In nomine Dni etc. Henry le septiesme. (De verbo ad verbum concordat cum praecedente) (1). (ff. 53v; 259r).

XV. 13 août 1245. — Henricus Rom. rex. *In solemni curia nostra.* (f. 31v).

XVI. 28 août 1251. — Wilhelmus Rom. rex. *Ad aures celsitudinis nostrae.* (f. 31v).

XVII. 13 août 1253. — Wilhelmus Rom. rex. *Universitatem vestram.* (f. 31r).

XVIII. 18 nov. 1253. — Henricus D. g. Leodiensis electus etc. *Cum vobis per dum Henricum.* (f. 232r).

XIX. 8 janvier 1254. — Wilhelmus Rom. rex. *Ad notitiam universorum.* (f. 75r).

XX. 13 fév. 1254. — Wilhelmus Rom. rex. *Cupientes.* (f. 232r).

XXI. 19 fév. 1275. — Rudolphus Rom. rex. *Quum nuper.* (f. 32v).

XXII. 10 sept. 1275. — Rodolphus Rom. rex. *In excellenti specula.* (f. 232v).

XXIII. 10 sept. 1275. — Rodolphus Rom. rex. *Ad universitatis vestrae notitiam.* (ff. 32r, 234r).

XXIV. 1281 (copié vers 1516). — Ex libro statutorum ecclesiae sancti Joannis Evangelistae. *Ad ista quae sequuntur.* (f. 271v).

XXV. 7 août 1287. — Nous le prevost, le doyen. *Faisons a scavoyr... que comme discords.* (f. 38r).

(1) N. X.

XXVI. 1288. — En nom de la saincte Trinité, Aubert. (f. 53^{v}; 259^{r}). (De verbo ad verbum concordat cum praec.) (1).

XXVII. 20 janv. 1290. — Nos Rodolphus. *Ad universorum* (ff. 25^{r}; 26^{r}).

XXVIII. 10 juin 1299. — Albertus Rom. rex. *In eminenti specula dignitatis regiae.* (f. 27^{r}).

XXIX. 10 juin 1299. — Albertus Rom. rex. *In eminenti specula.* (f. 27^{v}).

XXX. 30 juillet 1302. — *Nous Adoulph.* (Episcopus dat ministeria in Hoio, et nullus ibidem plura officia potest usurpare). (f. 73^{r}).

XXXI. 7 fév. 1309. — Theobaldus Leodiensis Episcopus. *Humilis doctrinis magister.* (f. 197^{r}).

XXXII. 20 août 1314. — Nous Adolf. *Faisons sçavoyr a tous que comme discord.* (ff. 67^{r}-70^{v}).

XXXIII. 18 juin 1316. — Nous Adolf, le prévost, le doyen, les archidiacones et tout le chappitre. *Pourtant que chascun est tenu.* (f. 34^{r}).

XXXIV. 9 mai 1326. — Nos praepositus, decanus et capitulum Ecclesiae beati Albani. *Licet ex parte.* (f. 172^{r}).

XXXV. 3 mars 1328. — Universis praesentes literas inspecturis, decanus et capitulum Ecclesiae beati Folliani. *Noveritis quod nos discretos viros.* (f. 172^{r}).

XXXVI. 30 août 1334. — Nous Philippe par la grace de dieu roy de france. *Sur tous les debats.* (f. 60^{r}).

XXXVII. 3 avril 1338. — *Item que lengliese sains denis de liege.* (Clausulae extractae ex litera pacis factae per d^{num} Joannem regem Bohemiae inter d^{num} Adulphum episc. Leod. et d^{num} Joannem ducem Brabantiae in oppido Hasselensi). (f. 65^{v}).

(1) N. X, XIV.

XXXVIII. 4 mars 1345. — Clemens episcopus. *Nuper pro parte.* (f. 24ᵛ).

XXXIX. 9 mai 1345. — Clemens episcopus ven. fratri Engelberto ep. Leodiensi. *Ex injuncto nobis desuper.* (f. 21ʳ).

XL. 9 mai 1345. — Clemens episcopus ven. frat. Colon. et Trever. ac. Rem. archiepiscopis. *Ex injuncto nobis desuper.* (f. 22ᵛ).

XLI. 8 nov. 1345. — A tous cheaus qui ces presentes lettres verront, li maistre... de la ville de Huy. *Sacent tout que nous par diligente deliberation.* (f. 71ʳ).

XLII. 26 nov. 1346. — Carolus Romanorum rex. *Decere regiam non ambigimus clementiam.* (ff. 19ᵛ; 48ᵛ).

XLIII. 26 nov. 1346. — Carolus Romanorum rex. *Sicut convenit nostrae majestati.* (ff. 19ᵛ; 48ᵛ).

XLIV. 8 déc. 1346. — Nos Carolus Rom. rex. *Ad universorum notitiam.* (f. 20ʳ).

XLV. 8 déc. 1346. — Carolus Rom. rex. *Sicut nostrae convenit majestati.* (f. 21ʳ).

XLVI. 8 déc. 1346. — Nos Carolus. *Ad universorum.* (f. 26ʳ).

XLVII. 1ᵉʳ mai 1348. — Clemens episcopus. *Dudum pro parte.* (f. 24ʳ).

XLVIII. 14 oct. 1356. — A tous cheaux ... ly maistres de Lovaing... *Sachent tout qui ores sont.* (f. 64ʳ).

XLIX. 24 oct. 1408. — Praelium Otteianum (ff. 81ʳ-94ᵛ).

L. 1415. — Privilège de Sigismond, mentionné dans le diplôme de Maximilien, du 10 avril 1509. (f. 259ʳ).

LI. 1417 (Constance). — En nom de la saincte Trinite. Sigismond. *Faisons assavoir que la gloire et magnificence.* (ff. 53ᵛ; 259ʳ).

LII. 1417 (Nuremberg). — En nom de la saincte Trinité. Sigismond. *Faisons assavoir que comme le celeste empereur.* (f.54ᵛ).

LIII. 1417-1437 (sous l'empereur Sigismond). — Copie des privileges donnez aux citoiens de Liege. — En nom de Dieu, amen.

Reyner, abbe de Saint-Jaques a Liege, et Henry Ade, abbe de Saint-Laurens. *Est comparu par devant nous.* (ff. 50-59).

LIV. 21 mars 1418. — Martinus episcopus. *Attendentes.* (Ex sess. XLIII sacros. Constantiensis Synodi: De Exemptionibus). (f. 95r).

LV. 3 avril 1426. — Martinus episcopus. *Gerentes in desideriis cordis nostri.* (f. 98r).

LVI. 1426. — Nous decanus et capitulum ecclesiae Leodiensis. *Cum nos deceat sic vices pensare.* (f. 98v).

LVII. 9 sept. 1427. — Martinus episcopus, ven. frat. episcopo Trajectensi etc. *Etsi cunctis.* (f. 114r).

LVIII. 1 fév. 1428. — Martinus episcopus. *Ad reprimendas insolentias.* (ff. 96; 131; 260).

LIX. 1 mai 1428. — Martinus episcopus, dil. filiis praeposito monasterii Sanctae Gertrudis Lovaniensis etc. *Humilibus supplicum votis.* (f. 117v).

LX. 2 nov. 1428. — Universis et singulis... rector universitatis studii. *Post institutionem et erectionem.* (f. 128r).

LXI. 1 mai 1429. — Martinus episcopus. *Apostolicae sedis aequa.* (f. 97r).

LXII. 7 avril 1432. — Eugenius episcopus. *Laudibus et honore dignissima.* (f. 102r).

LXIII. 28 août 1448. — Ter dachvaert (?) gehouden. (ff. 130r; 148v).

LXIV. 2 mars 1449. — Nicolaus episcopus. *Sedis apostolicae prudentia.* (f. 120v).

LXV. 12 oct. 1451. — Nicolaus episcopus, dil. filiis abbati monasterii Sancti Laurentii extra muros Leodiensis etc. *Quoniam refrigescente caritate multorum.* (f. 229r).

LXVI. 19 oct. 1451. — Nicolaus episcopus. *In apostolicae dignitatis specula.* (f. 225r).

LXVII. 19 oct. 1451. — Nicolaus episcopus, dil. filiis abbatibus monasterii Sancti Laurenti extra muros Leodiensis etc. *Cupientes igitur*. (f. 226[a, v]).

LXVIII. 12 janv. 1452. — Universis et singulis, Henricus del Cheauze (Cheanze?). *Literas Sanc.[mi] in Christo patris Nicolai*. (f. 225[r]).

LXIX. 20 janv. 1458 (1). — Pius episcopus. *Laudanda Sedis apostolicae rectitudo*. (f. 102[v]).

LXX. 23 déc. 1465. — Paulus episcopus. *Pastoralis cura. sollicitudinis*. (f. 76[r]).

LXXI. 26 août 1468. — Paulus episcopus. *Assiduas*. (f. 123[v]).

LXXII. 8 nov. 1469. — Anno a nat. D[ni] 1469, ... Petrus Bode Sindicus univ. Lov. *duas literas apostolicas*. (f. 122[r]).

LXXIII. 26 oct. 1473. — Sixtus episcopus. *Gregi dominico licet immeriti*. (f. 230[v]).

LXXIV. 5 janvier 1479. — Sixtus episcopus. *In sacra Petri sede*. (f. 106[r]).

LXXV. 11 juillet 1483. — Maximilian et Phelipe. *Comme par le departement de la journee*. (ff. 191[r]; 194[r]).

LXXVI. 11 juillet 1483. — Per hoc praesens publicum instrumentum, coram capitulo ecclesiae beatae Mariae Aquensis. *Jam dicti praefatorum principum commissarii*. (f. 189[r]).

LXXVII. (2). 22 oct. 1492 (Rome). — Episcopo Leodiensi. *Audivimus et quidem invitis auribus*. (f. 303[r]).

LXXVIII. 22 oct. 1492. — Francisco de Buysleyden praeposito Leodiensi. *Quia nostra et universa Ecclesiae Dei auctoritas*. (f. 304[r]).

(1) Ms.: non. janu. 1479 pont. nostri anno nono: date fausse; voir de Ram, *Documents sur Liège*, 1455-1505, p. 435.

(2) Les dix brefs qui suivent, d'Alexandre VI, ont déjà été publiés par M. Cauchie dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 5e Série, T. II, nos 1 et 2. Nous nous bornons à les enregistrer dans un ordre nouveau, qui se rapproche davantage de celui du ms. 3881.

LXXIX. 22 oct. 1492. — Parcensis et Affliguiensis monasteriorum abbatibus. *Quid hoc audimus de vobis.* (f. 304r).

LXXX. 22 oct. 1492. — Philippo archiduci Austriae. *Auctoritatem sanctae apostolicae sedis.* (f. 303v).

LXXXI. 22 oct. 1492. — Alberto duci Saxoniae. *Intelligimus te.* (f. 303v).

LXXXII. 22 oct. 1492. — Joanni Carondelet cancellario Austriae. *Audivimus et quidem amaro animo.* (f. 304v).

LXXXIII. 22 oct. 1492. — Joanni de Houthem cancellario Brabantiae. *Crebris tam fisci curiae.* (f. 304v).

LXXXIV. 22 oct. 1492. — Gentibus cancellariae consilii ducatus Brabantiae. *Sicut pro certo didicimus.* (f. 305r).

LXXXV. 22 oct. 1492. — Engelberto comiti de Nassows. *Nimium ut variis.* (f. 305r).

LXXXVI. 22 oct. 1492. — Joanni de Bergis. *Non modicum et multimodis.* (f. 305v).

LXXXVII. 14 janv. 1498. — Wii burgermeisteren. (f. 185r).

LXXXVIII. 20 janv. 1498. — Wii deken ende capitell. (f. 188r).

LXXXIX. 1er mars 1498. (Anagnie). — Alexander episcopus. *Justis petentium desideriis.* (f. 234v).

XC. 12 juin 1501. — A tous ceulx qui ces presentes lettres verront nous garde du scel de Mascon. *Messire Jehan de Poytiers a vendu.* (f. 300r).

XCI. 10 av. 1509. — Maximiliaen. *Ont a nostre empariale maieste.* (f. 259r).

XCII. 19 oct. 1509. — Anno a nativitate... in aula decani Sancti Petri Leodiensis... Mr Petrus de Cortembach exposuit. (f. 258r).

XCIII. 14 nov. 1509. — Anno a nat. Domini.... Mr Petrus de Cortembach misit ad dnum decanum Sancti Petri Leod. (f. 257r).

XCIV. 15 nov. 1509. — Deinde anno quo supra, in domo sigilliferi... Mr Petrus de Cortembach prout jam pluries petierat. (f. 257r).

XCV. 1510 (?) (1) — *Ad finem ut jurisdictio ecclesiastica* etc. *graviter saltem non laedatur; videtur per modum avisamenti* etc. (ff. 133^{r}-135).

XCVI. 1510 (?) — *Quia multae difficultates oriuntur praetextu trium causarum ad forum ecclesiasticum.* (ff. 136^{r}-142).

XCVII. 1510 (?) — *Sequuntur casus super quibus deputati D^{ni} R^{mi} Leodiensis juste poterunt conqueri de consilio ducali Brabantiae.* (ff. 143^{r}-147).

XCVIII (1510 ?) — *Ad primum non putamus consilium Brabantiae.* (ff. 150^{r}-152).

XCIX. 1511 (?) — *Ad finem ut exortae differentiae inter Ill^{mum} principem Castelle ducem Brabantiae et R^{mum} D^{num} Ep. Leodiensem.* (ff. 153^{r}-154).

C. 1511 (?) — *Sequuntur querelae quae inter caeteras pro parte Ill^{mi} archiducis Austriae* etc. *proponuntur.* (ff. 155^{r}-160).

CI. 1511 (?) — *Responsio ad articulos pro parte Ill^{mi} Archiducis Austriae.* (ff. 161^{r}-164; 166^{r}-167).

CII. 23 nov. 1511. — *Deputati archiducis dederunt deputatis R^{mi} D^{ni} Leodiensis praetacta* (2) *media.* (f. 168^{r}).

CIII. 24 nov. 1511. — *Media concepta per deputatos R^{mi} D^{ni} Leodiensis.* (f. 165^{r}).

CIV. 1511-1512. — *Licet ab immemorabili tempore.* (Lettre des Collégiales à Jules II). (f. 237^{r}).

CV. 6 juin 1513 (3). — Leo episcopus. *Hodie emanarunt a nobis.* — *Summi dispositione rectoris.* (Bulle en faveur du Brabant contre l'évêque de Liège. (f. 176^{r}).

(1) Nn. XCV-CIII: Suite de rapports des délégués d'Érard de la Marck et de l'archiduc Charles, sur la compétence des tribunaux ecclésiastiques dans les parties du diocèse de Liège soumises à la domination temporelle des Pays-Bas.

(2) Titre à la fin du document.

(3) Cette bulle n'est pas mentionnée dans Hergenröther: *Reg. Leonis X.*

CVI. 7 sept. 1513. — Maximilian. *Ceulx du conseil.* (f. 203r).

CVII. 13 oct. 1513. — *In nomine Dni amen. Serie praesentis instrumenti... coram ven. viris Lamberto Doupey... incolae et habitatores oppidi Huyensis.* (f. 203v).

CVIII. 1513 (?) — *Bme Pater. Exponitur Sanctitati vestrae pro parte devotae creaturae vestrae Erardi de Marcha.* (Lettre de la Marck à Jules II) (f. 240r).

CIX. 2 oct. 1514. — Bernardus Doerm[el?] decretorum doctor. (Publication de la bulle de Léon X, n. CV). (f. 176r).

CX. 3 janv. 1514 (1515). — A mon cousin levesque de Liège, duc de Buillon et conte de Loz. *J'envoye vers vous damoiseau Robert de la Marche... Marguerite* (f. 275r).

CXI. 3 janv. 1514 (1515). — A venerables noz tres chiers et bons amis les prelas nobles bonnes villes et autres representans les trois estas des pais de liege, de buillon et de loz et a chascun d'eulx. *Nous envoyons de vers vous damoiseau Robert de la Marche... Marguerite* (f. 275r).

CXII. 3 janv. 1514 (1515).—Memoire et Instruction a monsr Robert de la Marche, viconte de bruxelles et a maistre Anthoine de Wandripont. *Premierement diront que chascun peut cognoistre..* (f. 275v).

CXIII. fév. 1515 (1). — Extractio titulorum. (Table alphabétique des titres de l'Église de Liège). (ff. 1-14).

CXIV. 23 fév. 1515. — Carolus Rom. rex. *Nos recipimus humilem supplicationem parrochiae nostrae Dominae in oppido Arschottensi.* (ff. 173r-175).

CXV. 10 juin 1515. — A... levesque, les doyens... de liege — *Desirans de nostre part continuer et entretenir amitie et bonne intelligence... Charles.* (f. 274r).

(1) Voir lettres d'Aléandre du 1, du 9 et du 13 février 1515.

CXVI. 16 juin 1515. — Leo episcopus. *Pastoralis officii debitam*. (f. 214r).

CXVII Août-sept. 1515 (1). — Joannes Staphileus. *Noveritis quod dudum*. (f. 236r).

CXVIII. 12, 16 nov. 1515. — Coram te notario publico et testibus, ego Jacobus... presbyter sindicus ecc. coll. Sancti Sulpitii, oppidi Diestensis. (f. 247r).

CXIX. 15 nov. 1515. — Coram vobis, Abbate Sancti Jacobi... syndicus Secundariarum civitatis et diocesis Leodiensis. (f. 246r).

CXX. 16 nov. 1515. — *Recepi literas humanissimas*. (Léomel au Chapitre de Liège). (f. 171r).

CXXI. Nov. 1515. — Memoriale. (Liste d'églises; leur manière d'agir à l'endroit de l'ordonnance de Staffileo, n. CXVII). (f. 249v).

CXXII. Nov. 1515? — Collegia Teutonicae terrae. — Collegia Gallicae terrae. (ff. 251r-252).

CXXIII. Déc. 1515 (2). — Responsio ad articulos etc. super facto indulgentiarum. (f. 169r).

CXXIV. Déc. 1515 (3). — Supplication contre les monasteres et pieux lieux (supplicatio in dieta patriae). *Tres reverend pere en dieu*. (f. 329r).

(1) Voir lettres d'Aléandre du 14, du 17 oct. et du 8 nov. 1515, et 3881 ff. 247, 246: 12-16 nov. 1515.

(2) Voir lettres d'Aléandre de la première moitié de décembre 1515; Vat. 8075, ff. 283-285.

(3) On dit dans cette requête que les religieux essaient de s'approprier de nouveaux héritages, contrairement aux ordonnances de Charles. Celui-ci a rendu plusieurs ordonnances sur les biens des religieux: le 12 avril, le 18 mai, le 6 novembre 1515 et le 12 mars 1516 (Laurent, *Ordonnances de Belgique*, IIe Série, Tome I, pp. 373, 404, 426). Quoique cette requête paraisse faire allusion à la dernière de ces ordonnances, il est certain qu'Aléandre l'emporta avec lui à Rome (Instructions n° CXXXIII, f. 278.); elle est donc antérieure au mois de mars 1516, et cette diète, où elle fut présentée, est sans doute celle dont parle Aléandre dans ses lettres du commencement de 1516.

CXXV. 1515. — Instruction sur la cause pendantes (entre la Marck et les Hutois). *A cause des gherres, c'est choese assez notoire.* (f. 199r).

CXXVI. 1515 (1). — Responce de George, duc de Zasse. (f. 183r).

CXXVII. 10 janvier 1516. — Lan mil cinq cens et XVI... par devant Jacques de Zanselles... *En traictyant sur certain compromys.* (f. 206r).

CXXVIII. 10 janvier 1516. — *Ajourdhuy, diexiesme jour de jenvier 1516, stil de liege, sur les differens entre monsgr de liegè et... la ville de huy.* (f. 210r).

CXXIX. 29 fév. 1516. — *In primis Rmus Dnus laeditur.* (Delicta Secundariarum). (f. 250r).

CXXX. 12 mars 1516. — Ville ensemble. Aux freres mineurs en Huy. *Sur les rapports.* (Soumission des Hutois). (f. 209v).

CXXXI. 12 mars 1516. — *A cest journee et conclusion.* (Demandes des Hutois). (f. 209v).

CXXXII. Mars 1516 (2). — Memoria agendorum in Urbe. *Materia Secundariarum.* (f. 333r).

CXXXIII. Mars 1516. — *In materia Secundariarum.* (Instructions pour Aléandre à son départ pour Rome). — (f. 278r).

CXXXIV. Mars 1516. — Memoire a mon chancelier pour France. — *Premier sadresser a Madamme.* (f. 281r).

CXXXV. Mars 1516. — Pour Romme. — *Premier mon chancelier communiquera.* (f. 282r).

CXXXVI. Mars 1516. — *Illi de oppido Aquensi non admittunt jurisdictionem episcopalem.* (f. 311r).

(1) Voir la lettre du 14 oct. 1515.

(2) A part deux mémoires qui parlent du *cardinal* la Marck et qui se placent à la fin de l'année 1521, nous mettons ici toutes les instructions ou suppliques qu'Aléandre reçut de Liège pour Rome. Peut-être, quelques-unes de ces pièces sont-elles postérieures au départ d'Aléandre. Voir la note suivante.

CXXXVII. Mars 1516 (1). — Προνόμιον μέγα. *B^me^ Pater. Licet dudum.* (f. 110r).

Projet de cette supplique. (f. 313r).

CXXXVIII. Mars 1516. — *B^me^ Pater. Dudum postquam Joannes XXIII.* (Supplique de la Marck et du chapitre de St-Lambert). (f. 327r).

CXXXIX. Mars 1516. — *B^me^ Pater. Poštquam alias tunc officialis Leodiensis quemdam Petrum Bruyne.* (Supplicatio in materia excessum in Brabantia). (f. 310r).

CXL. Mars 1516. — *B^me^ Pater. Ut animarum saluti.* (Forma confessionalis pro Rmo Dno Leodiensi). (f. 309r).

CXLI. 30 avril 1516. — *Universis et singulis* etc. *Joannes abbas monasterii Sancti Jacobi* etc. (Conclusion du différend entre la Marck et les Hutois). (f. 209r).

CXLII. 30 avril 1516. — *Sur les articles.* (Faveurs que la Marck accorde aux Hutois). (f. 211r).

CXLIII. 28 juin 1516. — *Post quarum quidem literarum commissorialium.* (Voir n° CV). (ff. 179r-181).

CXLIV. 23 juillet 1516. — Leo pp. Archidiacono Famenne. *Cupientes litibus et scandalis.* (f. 325v).

CXLV. 24 sept. (?) 1516. — *Rde Dne Cancellarie. Post reditum meum ex Colonia.* (Gilles de Blocquerie à Aléandre). (f. 287r).

CXLVI. 24 sept. (1516). — *Salutem, dne fautor. Dudum geminas literas.* (Gilles de Blocquerie à un ami de Rome). (f. 323r).

(1) C'est évidemment de cette supplique (προνόμιον μέγα) que parle Aléandre dans sa lettre à la Marck de mai-juin 1518 «statim superveniente morte ducis Laurentii, infecta res remansit». La Marck dut attendre jusqu'au 19 janvier 1524 pour obtenir une bulle en sa faveur (Voir bulle de Clément VII, à cette date). Dans la copie du f. 110, on trouve les mots: *a decem annis citra,* pour désigner le privilège que les Collégiales obtinrent de Jules II en 1512. Cette copie aurait donc été faite peu avant la bulle de 1524; mais le projet du f. 313 remonte très probablement à 1516.

CXLVII. 6 nov. 1516. — *Confrater observantissime. Satisfacientibus literis v. p.* (Léomel à Antoine de la Marck). (f. 325r).

CXLVIII. 8 nov. 1516. — *Obsme Confrater. Nisi sperarem.* (Léomel à Antoine de la Marck). (f. 325v).

CXLIX. Mi-novembre 1516. — *Rde Pater. Nuper scripsi.* (Walterius de Palude à Antoine de la Marck). (f. 326r).

CL. 20 nov. 1516. — *Quo in statu negotia.* (Gilles de Blocquerie à Aléandre). (f. 321r).

CLI. Déc. 1516 (1). — Praevia protestatione de non velle recedere etc., per modum avisamenti dicunt ecclesiae ea quae sequuntur. *Primo si contingant defectus.* (f. 269r).

CLII. 1516. — *Rde Pr. Per viginti testes* (2). (f. 306r).

CLIII. 1516. — *Supponitur jus patronatus.* (f. 307r).

CLIV. 4 janv. 1517. — *Tenore praesentis publici instrumenti cunctis pateat evidenter.* (Protestation de la Marck contre la conduite des Collégiales). (f. 261r).

(1) Voir pour cette date les lettres de Gilles de Blocquerie du 24 septembre et du 20 novembre 1516, et, 3881, l'acte du 4 janvier 1517 ff. 253, 261. Vers le milieu de 1516, les Collégiales offrirent au prince-évêque de conclure une entente, et au mois de juin on commença les négociations. Mais une peste survint qui les retarda, et, sur les entrefaites, vint de Rome une lettre d'Aléandre qui rendit confiance à la Marck. Dès lors, il résolut de demander «jurisdictionis ordinariae aliqualem restaurationem» (20 nov. 1516). De là ces 9 articles de plaintes de l'évêque, insérés dans l'«avisamentum» que nous avons ici. Naturellement les Collégiales y répondent en disant que par concorde elles n'entendent pas l'abandon de leurs privilèges. La conclusion fut l'acte notarié du 4 janvier 1517, où le prince-évêque leur signifia qu'il interjetait appel à Rome. On peut dès lors conclure que le présent «avisamentum» est du mois de décembre 1516.

(2) Dans cette pièce et la suivante, il s'agit de difficultés au sujet d'un bénéfice du comté de Looz, qu'à la mort de l'official, Josse Royer de la Marck, l'évêque voulut donner à Gilles de Blocquerie. Comme Josse mourut le 7 nov. 1515, ces discussions ont peut-être eu lieu dans les mois qui suivirent, c'est-à-dire en 1516. Toutefois, en 1521, la question n'était pas encore tranchée: la Marck en parle dans ses instructions d'alors à Aléandre (n° CLXVI); il serait donc possible que ces deux pièces fussent postérieures à 1516.

Projet de cette protestation. (f. 253r).

CLV. Fév.-mars 1517. — Coram te notario publico et testibus hic adstantibus nos Servatius Coelmont. *Licet certis diebus jam elapsis.* (f. 255r).

CLVI. 1 mai 1517. — Anno Dni 1517, die 1a mensis maii, Mr Jodocus de Abiete ut sindicus secundariarum (f. 254r).

CLVII. 1517 (?). — *Bme Pater. Novit S. V.* (Projet de lettre des Collégiales au pape). (f. 256r).

CLVIII. 31 déc. 1518. — Leo episcopus. *Suscepti cura regiminis.* (f. 215v).

CLIX. 1518 (1). — Maximiliano. *Vidimus et diligenter examinavimus.* (f. 195r).

CLX. 3 août 1520. — Leo episcopus. *Debitum pastoralis officii.* (f. 219r).

CLXI. 13 mai 1521. — Leo episcopus. *Pontificalis auctoritas.* (f. 298r).

CLXII. 29 mai 1521. — Leo pp. X. *Dudum postquam pro parte nostra.* (f. 221v).

CLXIII. 1521 (2). — Sanctissimo Dno nostro. *Bme Pater. Ecclesia Leodiensis.* (ff. 108r-110).

CLXIV. 1521 (3). — Summarium conclusionum inter ep. Leod. et Archidiaconos, Abbates etc. *In primis unanimi omnium voto.* (f. 272r).

(1) Une autre copie de la même lettre de Léon X se trouve parmi les papiers d'Aléandre, Vat. 3917. f. 5, mais également sans date. Nous l'avons inutilement cherchée aux Archives Vaticanes. Sa présence parmi les papiers d'Aléandre nous porte à croire qu'il la rédigea comme secrétaire de Jules de Médicis, c'est-à-dire au plus tôt au commencement de 1518. Par contre, on sait que Maximilien mourut le 12 janvier 1519. Peut-être avons-nous ici la réponse de Léon X à la lettre qu'à la fin de sa vie Maximilien envoya au pape en faveur de la Marck. (Aléandre à J. de Médicis, Vat. 8075. f. 2r).

(2) Cette supplique a dû suivre la bulle de Léon X, du 13 mai 1521.

(3) Il est probable que ces *conclusions* sont du même temps que la supplique précédente.

CLXV. 1521 (1). — *Cum inter rev^{mum} Erardum de Marka.* (f. 212^{r}).

CLXVI. 1521 (2). — Memoriale. *Procurabit d^{nus} Hieronymus.* (ff. 319^{r}; 292^{r}).

CLXVII. 1521. — Memoriale. *In primis fiat.* (f. 331^{r}).

CLXVIII. 20 mars 1522. — Laurentius Sanctorum quatuor coronatorum presbyter card. discretis viris Sancti Jacobi etc. *Ex parte Hieronymi Phenemont.* (f. 262^{v}).

CLXIX. 10, 12 août 1522. — Episcopo Leodiensi, Joannes abbas Sancti Jacobi. *Literas Apostolicas.* (f. 262^{r}).

CLXX. 15 juillet 1523. — Dilectis filiis Hugoni etc. *Superioribus diebus.* (f. 196^{r}).

CLXXI. 19 janv. 1524.—Clemens episcopus. *Ad personam tuam quam multiplicum.* (f. 294^{r}).

CLXXII. 23 janv. 1524. — *Licet Cir^{nis} tuae literae amantissimae.* (Clément VII à la Marck). (f. 296^{r}).

CLXXIII. 1524 (3). — Nos Erardus de Marcha. *Notum facimus per easdem quod nostra spontanea.* (f. 297^{r}).

J. Paquier.

(1) La dernière lettre de Léon X à laquelle renvoie cette ordonnance de Charles-Quint est du 29 mai 1521 (n° CLXII); et la Marck parle de l'ordonnance elle-même dans ses instructions à Aléandre (n° CLXVI). Elle se place donc au milieu de l'année 1521.

(2) Aléandre emporta très probablement de Liége ce mémoire et le suivant, lorsqu'après la diète de Worms, à la fin de 1521, il passa par cette ville pour se rendre en Angleterre, et de là en Espagne auprès d'Adrien VI. Voir, dans Angelo Mai, *Spicilegium romanum,* II, 235, une lettre d'Aléandre à Enkenvoert.

(3) Voir lettre d'Aléandre à la Marck, du 26 avril 1524. Vat. 3913, f. 21.

LE LIVRE DE LA CHASTETÉ

COMPOSÉ PAR

JÉSUSDENAH, ÉVÊQUE DE BAÇRAH

PUBLIÉ ET TRADUIT PAR J.-B. CHABOT

AVANT-PROPOS.

Il est peut-être un peu téméraire de notre part de donner au texte que nous publions le titre de *Livre de la Chasteté*, car, comme nous le dirons tout à l'heure, il est possible que nous ayons seulement sous les yeux un abrégé de cet ouvrage.

Dans le *Catalogue des écrivains ecclésiastiques* de 'Ebedjésus de Nisibe, édité par Assémani (1), il est fait mention d'un écrivain nommé Jésusdenah, évêque de *Kasra*; mais il n'y a aucun doute qu'il faille lire Baçrah au lieu de Kasra (2). Cet auteur vivait à la fin du VIII[e] siècle. Il composa des Homélies, des Discours métriques (3), une Histoire ecclésiastique (4) et un ouvrage intitulé *Livre de la Chasteté*, dans lequel il avait réuni la vie des saints fondateurs des monastères de l'Orient.

(1) *Bibl. or.*, III, part. 1, p. 195.

(2) Cf. les *Fragments* d'Elias Bar Schinaya édités par Baethgen, p. 2. — Plusieurs mss. donnent d'ailleurs la leçon Basra. Un passage de Bar-Hébréus (*Chron. eccl.*, I, 331) donne (dans un ms.) la variante Denahjésus, pour le nom de l'auteur.

(3) Cf. Guidi, *Zeitschr. d. deutsch. morgenl. Gesell.*, t. XLVI, pp. 756-757.

(4) Elle ne nous est malheureusement connue que par quelques citations d'Elias Bar Schinaya et de Bar Hébréus. La dernière se rapporte à l'an 793. C'est donc postérieurement à cette date qu'il convient de placer la mort de l'auteur. — Cf. Wright, *Syriac literature*, 2[e] éd., p. 195.

Cet ouvrage était jusqu'à présent inconnu dans les bibliothèques publiques de l'Europe. J'ai eu la bonne fortune, pendant ma dernière mission en Italie, d'en trouver une copie entre les mains du R. P. Samuel Giamil, procureur de S. B. Mgr Khayyath, patriarche chaldéen de Babylone. Cette copie a été faite, en 1890, sur un ancien exemplaire conservé dans le couvent des Chaldéens à Séert.

Toutefois, il est permis de se demander si ce texte est bien l'ouvrage même de Jésusdenah, ou s'il n'en est pas plutôt un abrégé. La construction de la phrase qui forme le titre (surtout si on la compare avec la clausule finale), ne permet pas de décider s'il s'agit d'une " Histoire abrégée composée par Jésusdenah " ou d'un " Abrégé de l'histoire composée par Jésusdenah ". Nous serions fort porté à adopter ce dernier sens. L'absence du titre (*Livre de la Chasteté*) non moins que le style du récit sembleraient l'imposer. Mais d'autre part, pour quiconque connaît les procédés littéraires des Syriens, il paraît bien étrange, s' il s'agit d'un abrégé, que l'abréviateur ait omis d'indiquer son nom, soit dans le titre, soit dans la conclusion; et le premier sens, nous devons l'avouer, est beaucoup plus en harmonie que le second avec la phrase syriaque.

Quoiqu' il en soit, l'ouvrage de Jésusdenah n'étant pas connu autrement, nous avons cru utile de publier notre copie. Nous la reproduisons fidèlement avec ses irrégularités orthographiques. Les quelques corrections que nous nous sommes cru obligé d'introduire sont indiquées dans les notes qu'on trouvera à la suite du texte. La traduction est aussi littérale que possible; mais nous ne nous sommes point astreint à transcrire sous leur forme orientale les noms propres vulgaires tels que Yohannan, Yaqoub, Guiwarguis, Ischô', etc. que nous avons tout simplement traduits Jean, Jacques, Georges, Jésus, etc. Nous avons conservé autant que possible la forme originale pour les noms plus rares et pour

ceux dont l'étymologie ou la vocalisation sont restées douteuses pour nous.

Le principal mérite de ce livre, sans valeur littéraire, consiste dans la précision avec laquelle il nous permet de déterminer la position de divers points géographiques dont le vrai site était jusqu'à présent inconnu ou incertain. Il renferme aussi plusieurs données hagiographiques importantes et fournit quelques noms nouveaux pour compléter les listes épiscopales de différents sièges.

Ce texte, à cause même de sa brièveté, exigerait un commentaire développé. Nous y suppléerons provisoirement en donnant une double table alphabétique (syriaque et française) des noms propres, à l'aide de laquelle chacun pourra facilement utiliser ce document.

Dr J.-B. CHABOT.

Par la vertu de Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous commençons à écrire l'histoire abrégée de tous les Pères qui ont fondé des couvents dans le royaume des Perses ou des Arabes, de tous les Pères qui ont écrit des livres touchant l'institution monastique, de quelques saints métropolitains et évêques qui ont ou fondé des écoles, ou écrit sur la vie monastique, ou établi des couvents dans la région orientale, et de quelques séculiers vertueux, hommes et femmes, qui ont établi des couvents ou des monastères — [histoire] composée par l'ami de Dieu MAR JÉSUSDENAH, *métropolitain de Perath-Maischan qui est Baçrah. Que Notre-Seigneur nous aide par leurs prières. Amen.*

1. — *Premièrement, Saint Mar* **Eugène**, *qui fonda un couvent sur le mont Izla, dans le voisinage de la ville de Nisibe.* — Sa famille terrestre était du pays d'Egypte, de l'île de Clysma. Telle était sa manière d'agir: il étendait une membrane sur son visage et descendait dans la mer; il en retirait des perles qu'il distribuait aux pauvres. Il fit cela pendant vingt-cinq ans. Il prit l'habit monastique dans le monastère d'Abba Pakôm. Il vint avec ses compagnons au mont Izla, et bâtit en cet endroit un couvent illustre. De nombreuses troupes de frères s'assemblèrent près de lui. De son temps, Mar Jacques fut établi métropolitain de la ville de Nisibe. Ce Mar Jacques bâtit l'église cathédrale de Nisibe. Mar Eugène fit aussi de nombreux prodiges devant le roi Sapor. Voici ceux de ses disciples qui bâtirent des couvents et des monastères: Thomas, Mar Taba, Gouria, Grégoire, Iwanis, Jean, Schalita, Elisée, Sérapion, Thécla, sœur de Mar Eugène, Stratonice, autre sœur de Mar Eugène, Jean, Mar

Schêri, Mar Mikael. Il mourut et fut déposé dans le martyrion, à côté de l'église qu'il avait bâtie.

2. — *Mar Jean, qui fonda un couvent dans le pays de Beit Zabdai et de Qardou.* — Il fut le disciple de Mar Eugène et reçut de lui l'habit. Il alla habiter dans le voisinage de Qaçra dans le Beit Zabdai. Il fit de nombreux prodiges. Après avoir achevé le cours de sa vie, il émigra vers Notre-Seigneur. Son corps fut déposé dans le monastère de la citadelle appelée Halahalah (?). Or, Rabban Gabriel, du couvent de Zarnouqa, vint et le transporta dans ce couvent.

3. — *Le saint qui fonda un couvent dans la montagne de Dara, et qui s'appelait Mar Schêri.* — Il avait été lui aussi disciple de Mar Eugène: son nom était Schêri. Il vint à Nisibe. Il était l'ainé de dix-huit frères. Après s'être exercé à l'ascétisme pendant quelque temps, il vint à la montagne de Dara et y bâtit un monastère célèbre. Plus tard, Mar Sabarjésus, métropolitain de Nisibe, l'agrandit et en fit un couvent illustre.

4. — *Saint Mar Yonan, l'anachorète, sous le nom duquel fut bâti le monastère de Anbar près de Bagdad.* — Sa famille terrestre était de la race des empereurs romains de la maison de Constantin, et son père était sénateur. Il alla trouver Mar Eugène, se fit son disciple, et reçut de lui l'habit monastique. Il partit ensuite, parcourut des contrées éloignées, [et alla] jusqu'à Jérusalem et à Scété. Il fit de nombreux prodiges qui surpassent tout récit. Il mourut en paix et fut déposé dans son couvent. Que ses prières protègent le misérable écrivain, le lecteur et les auditeurs. Amen.

5. — *Saint Mar Schalita, qui fonda un couvent dans le pays des Kurdes et des Zabdéens.* — Il était égyptien d'origine. Il bâtit trois églises; puis il alla au monastère d'Abba Pakôm et reçut l'habit. Ensuite, il vint au village de Phanak, dans le Beit Zabdai. Il habita quelque temps en cet endroit, fit des pro-

diges et des miracles, et mourut en paix à l'âge de quatre-vingt-douze ans. On le déposa dans l'église qu'il avait bâtie. Que sa prière nous soit en aide. Amen.

6. — *Saint Mar **Aha**, fondateur du couvent de Zarnouqa.* — Ce saint avait été disciple de Mar Eugène. Après sa mort, la grâce amena saint Jérusabran du couvent d'Izla dans celui-ci. Il vit les frères privés d'eau : il pria, et par sa prière, une source d'eau jaillit de sous les fondements de l'église.

7. — *Mar **Jean**, qui fonda le monastère de Kamoul.* — Sa famille, qui était du Beit Garmai, professait le magisme et était païenne; elle descendait de la race royale des Perses. Celui-ci vint à Nisibe et fut instruit par saint Mar Eugène. Il alla ensuite au lieu où l'arche s'était arrêtée, et y demeura quelque temps. Il mourut en paix, et on le déposa dans sa caverne. Après un certain laps de temps, le bienheureux Rabban Oukama vint du monastère de Mar Abraham le Grand, bâtit une magnifique église sous le vocable de Mar Jean, et plaça son corps dans cette église. Que leurs prières soient en aide à l'écrivain pécheur, au lecteur et aux auditeurs. Amen.

8. — *Saint Mar **Aitalaha**, des écoles du pays de Beit Nouhadran.* — Il vivait du temps du roi Sapor. Il fut accusé devant celui-ci; on le jeta dans les chaînes et on le conduisit à la ville d'Arbèle. Il y demeura longtemps et on lui fit subir tous les tourments. De là on le conduisit au pays de Beit Nouhadra, au village appelé Rastegerd, et en ce lieu on le lapida. Dans l'endroit où il fut lapidé, un myrte poussa; mais les païens, mus par la haine, l'arrachèrent. Dans la suite, les fidèles bâtirent un superbe monastère sous le vocable du bienheureux.

9. — *Le bienheureux **Bar-Sahdê**, qui bâtit un couvent à côté de Harbê, ville située sur le Tigre.* — Il était persan d' origine, de la ville du roi Sapor. Le nom de son pays était Astahr, et sa ville s'appelait Hêh-Schabhour, du nom du roi qui la bâtit.

Il vint à la ville de Baçrah, et s'instruisit dans les écoles. Il reçut l'habit monacal. Un compagnon nommé Serguis s'attacha à lui. Il vécut quatre-vingt-dix ans et mourut dans une heureuse vieillesse, en l'an 128 des Arabes, le vendredi 5 de kanoun second. Son corps fut déposé dans le couvent qu'il avait fondé près de la ville de Harbê.

10. — *Le bienheureux Mar Jean de Kaschkar, du monastère de 'Ain-Déqlê, sur le mont Ourouk, dans le pays de Beit Garmai.* — Sa famille était du pays de Kaschkar. Après avoir étudié la doctrine des livres, il alla à un couvent du pays de Kaschkar, celui que restaura plus tard saint Mar Gani, disciple de Mar Abraham le Grand, et qu'on appelle encore aujourd'hui de son nom. Il servit dans le sanctuaire, et en était le portier, lorsque, le dimanche de la Résurrection, il fut transporté avec un autre ascète, au désert de Scété. Il vit là l'assemblée des anachorètes de Beit Onesimos, et reçut leur bénédiction. Le supérieur de ces saints personnages lui ordonna d'aller servir à l'autel du Seigneur dans le couvent de 'Ain-Déqla, et, le jour même, il fut transporté et arriva au monastère dans le Beit Garmai. Après avoir servi pendant quelque temps, il mourut dans une profonde vieillesse et fut déposé dans le sanctuaire où il avait servi, le 24 d'ab. On fait sa commémoraison le premier de teschri.

11. — *Le martyr Mar Qardag, sous le nom duquel sont bâtis des couvents.* — Par son origine il était de la tribu des persans de Beit Nemroud. Son père était un des grands du roi Sapor. C'était un homme vaillant dans les combats et sa résidence était dans la ville d'Arbèle. Il se construisit une forteresse dans le voisinage d'Arbèle, sur une colline élevée appelée Malqai. Il fut instruit par les soins de Mar 'Ebedjésus. Il fut lapidé à la porte de la citadelle qu'il avait construite. On bâtit en ce lieu un important monastère. Que sa prière nous conserve tous. Amen.

12. — *Saint Mar* ***Grégoire****, supérieur, qui fit un livre sur la vie monastique.* — Il était persan d'origine, et fut marchand. Il eut de grandes visions, et embrassa l'état monastique. Il alla à Edesse, et s'instruisit près du docteur Moïse. De là, il vint au mont Izla et y demeura longtemps dans la solitude. Il s'en alla ensuite à son pays et amena sa sœur dans un couvent de Nisibe, puis il retourna à sa solitude. Il alla ensuite à l'île de Chypre, où il se fit jardinier. Il récitait par cœur tous les livres [saints]; et il eut des révélations de toutes sortes. Il revint enfin au mont Izla et, peu de jours après, il émigra vers Notre-Seigneur dans une profonde vieillesse. On le déposa près de la châsse de Mar Eugène. Que sa prière nous secoure. Amen.

13. — *Saint Mar* ***Pethion****, martyr, et moine de Halwan.* — Il y avait un païen, nommé Yazdin, qui étudia la doctrine chrétienne et alla à Karka de Beit Selouk où il s'instruisit dans les écoles. Il avait un neveu nommé Pethion. Yazdin fit venir Pethion qui devint son disciple. Il demeura longtemps dans la montagne. Ils prêchèrent les païens et subirent de leur part des supplices. Le couronnement de celui-ci arriva le 25 de teschri 1er.

14. *Saint Mar* ***Abraham le Grand****, le prince des moines, qui fonda un couvent sur le mont Izla dans le voisinage de Nisibe.* — Sa famille était du pays de Kaschkar. Dès son enfance ses parents l'envoyèrent aux écoles de leur village. Plus tard, il alla à la ville de Hirta. Il prêcha beaucoup parmi les païens. Il alla jusqu'en Egypte, à Scété, et au mont Sinaï, puis il revint aux écoles de Nisibe. Il fut le compagnon de Mar Abraham disciple de Mar Narsai et de Jean de Beit Rabban, son parent. Il fit des prodiges comme les Apôtres et il établit des règles convenables pour les moines. Le premier, il institua la tonsure monacale. De nombreux disciples s'attachèrent à lui, qui fondèrent à leur tour des couvents célèbres. Entre autres: Abba Siméon qui fonda un couvent dans la ville de Schêna; Abba

Bar'Idta, à Marga; Georges, qui fonda deux couvents: l'un dans le pays de Marga, et l'autre aux environs du village de Roumani; Mar Babai de Nisibe, qui fonda un couvent sur le mont Izla; Rabban Sahrawai qui fonda un couvent dans les monts Qardou; Henanjésus qui fonda un couvent dans la montagne de Dîbôr et de Salak, et Mar Abba, son maître; Mar Yônan, qui posa les fondements du monastère de Bar-Toura; Mar Jacques, qui fonda le monastère [de Hebischa; Mar Sabarjésus, qui fonda le couvent de] 'Abâ Schapîrâ, dans la contrée de Beit Nouhadra; Mar Yônan, l'esclave, qui fonda un couvent dans le pays d'Adiabène à côté de Aschgar; Rabban Sabôkt, qui bâtit un monastère dans la montagne de Singar; Daniel, qui fonda un couvent dans la montagne d'Orouk, au lieu appelé Baçlawi; Mar Schalita, qui fonda un couvent dans la montagne de Haran; Mar Gani, qui fonda un couvent dans le Beit Aramayê, au pays de Kaschkar; Rabban Mar Oukama, qui restaura la caverne de Mar Jean de Kamoul et en fit un couvent; Mar Yôna, du couvent de Ghelala dans le pays de Qardou; Jésusabran, qui bâtit le couvent de Zarnouqa dans le pays de Hérat; Mar Jean, qui fonda le couvent de Néhel dans le pays d'Arzoun; saint Bar Kêwêla, qui combattit contre les hérétiques et fonda la grande église de la ville de Kephar-Touta; Mar Babai le Grand, qui fonda aussi un monastère célèbre dans le Beit Zabdai; Rabban Jean, appelé Adarmah, qui bâtit un couvent dans le pays de Dasen; Mar Elia et Henanjésus qui sortirent du monastère de Mar Abraham et fondèrent [des couvents; Mar Joseph, qui fonda] le couvent de Samarouna; Georges, qui fonda un couvent dans le désert de la ville de Merw. Ceux-ci sont les fils spirituels d'Abraham de Kaschkar qui fondèrent des couvents dans ces régions, ainsi que Abraham de Nethpar, Mar Job et Etienne; et je raconterai successivement leur histoire. — Après quelque temps il rendit sa sainte âme à Notre-Seigneur, à l'âge de

quatre-vingt-cinq ans, et on déposa son saint corps dans l'église qu'il avait érigée. Que ses prières et celles de ses enfants soient un mur protecteur pour l'écrivain pécheur, pour ses frères et ses parents. Amen.

15. — *Saint **Bar-'Idta,** qui fonda un couvent dans la montagne de Marga.* — Sa famille était du pays de Ninive; dès sa jeunesse, il étudia les livres et fréquenta les écoles de Nisibe. Il fit des progrès dans toute la doctrine de l'Église et dans les sciences grecques. Ayant trouvé Rabban Mar Abraham de Kaschkar dans l'école, il s'attacha à lui et devint son fils spirituel et son disciple. Il monta au mont Izla, où il demeura quelque temps et fut le premier-né des disciples de Mar Abraham. Quand son maître sortit de la vie temporelle, il vint au pays de Marga et habita dans la région occidentale. Il bâtit un couvent célèbre, et plus de quatre cents frères se réunirent autour de lui. Parmi ceux qui vinrent recevoir de lui l'habit furent: Abba Siméon, qui fonda un couvent dans la ville de Schêna, dans la montagne près du Tigre; Rabban Mar Yozédeq, [qui fonda un couvent dans le pays de Qardou; Rabban Hormizd], qui fonda un couvent sur la montagne de Beit 'Adrai; Jean le Persan qui bâtit le couvent de Ghelala, dans le pays de Qardou, au pied de la montagne. — Après avoir travaillé de longues années, il émigra vers Notre-Seigneur dans une heureuse vieillesse. On fait sa commémoraison le premier dimanche de la Dédicace.

16. — *Saint Mar **Georges** qui fonda deux couvents: un dans le pays d'Adiabène aux environs du village de Roumini* (?), *et l'autre dans le pays de Marga.* — .... (1) là ils se séparèrent. Il alla habiter dans une caverne dans la montagne d'Adiabène, dans

(1) Il y a évidemment une lacune dans le texte. On devait raconter qu'après avoir été disciple de Abraham d'Izla, il quitta le couvent à la mort de son maître avec Bar-'Idta et Jean d'Adarmah. Cf. n° 20.

le village de [Rou]minis (?). Plus tard il bâtit un couvent célèbre, et environ cinquante hommes se réunirent près de lui. Il prêcha dans le pays de Marga et de Babagasch, et [établit] un couvent célèbre dans le village de Birta, dans le pays de Marga, au lieu appelé Beit Zaitê. Rabban Basima, qui fonda un monastère dans le pays de Qardou, vint le trouver, reçut de lui l'habit, et fut dirigé par lui. Orné de toutes les vertus, il émigra vers son Seigneur.

17. — *Mar Babai de Nisibe, qui fonda un monastère sur le mont Izla.* — Il était de la ville de Nisibe, descendant de ces persans que le roi Sapor avait amenés et établis dans cette ville. Il alla trouver Mar Abraham, se fit son disciple et se livra à l'ascétisme sous sa direction. Après la mort de son maître, il revêtit un manteau usé et s'en alla à la montagne d'Adiabène. Il se fixa dans une caverne aux environs du village d'Ati, entre Beit Gamala et le bourg d'Aschgar, où habitait avec lui Mar 'Abda qui, par la suite, fonda un couvent en cet endroit même. Il allait recevoir les mystères vivifiants dans le couvent de Mar Jésuszeka — celui qui chassa un démon de Na'aman, roi de Hirta, avec le catholicos Sabarjésus — puis il revenait à sa demeure. Plus tard, à la suite d'une révélation divine, il alla au mont Izla, et bâtit un couvent dans un ancien monastère ruiné. Il émigra vers Notre-Seigneur à l'âge de soixante-quinze ans et on déposa son corps sacré devant la balustrade de l'autel, dans la partie nord de l'édifice. Que sa prière soit en aide à l'écrivain pécheur.

18. — *Saint Mar Sahrawai.* — Celui-ci alla aussi trouver Mar Abraham et se fit son disciple. Sa famille était de Nisibe. Après la mort de son maître, il s'en alla au pays de Qardou; il bâtit là et orna un couvent. Il fit de nombreux miracles. Après avoir joui d'une profonde vieillesse, il émigra vers Notre-Seigneur et fut déposé dans l'église qu'il avait bâtie. On appelle ce couvent " monastère de Sa'id ".

19. — *Mar Elias, qui fonda un monastère dans la montagne de Mossoul.* — Il était originaire de Hirta, ville des Arabes. Après avoir étudié les sciences ecclésiastiques dans l'église de son village, il se rendit avec grand empressement près de Mar Abraham, au mont Izla, et prit l'habit monastique. Il quitta ensuite et vint à Mossoul. Il monta sur une montagne du voisinage, et vécut dans la solitude en cet endroit. Quand le nombre des frères se fut accru, Mar Elias bâtit une église. Il fit des prodiges comme les Apôtres. Il émigra vers son Seigneur étant âgé de plus de cent ans. On le déposa dans le petit martyrion qu'il avait bâti. Que sa prière [protège] l'écrivain pécheur.

20. — *Saint Jean d'Adarmah, qui fonda un couvent dans le pays de Dasen.* — Sa famille était du Beit Aramayê, du pays de Kaschkar. Il se rendit près de Mar Abraham et devint son disciple. Quand son maître fut mort, il quitta le monastère avec le bienheureux Georges et Abba Bar-'Idta, et ils vinrent au pays de Marga. De là la grâce l'appela pour aller au pays de Dasen, où il bâtit une église magnifique. Des frères s'assemblèrent autour de lui et, après avoir enduré la passion du Christ, il émigra vers Notre-Seigneur, et son corps fut déposé dans le martyrion qu'il avait bâti.

21. — *Saint Mar Henanjésus, qui fonda un couvent dans le pays de Salak et de Dîbôr.* — Il était ismaélien d'origine, de la famille du roi Na'aman. Il alla trouver Mar Abraham, à son monastère. Il s'attacha à Mar Babai le Grand, à Mar Elias, son parent, et à Georges le martyr, qui descendait de la race de Kosrau, roi des Perses. Il reçut l'habit et se fixa dans une caverne. Il engagea une grande controverse avec les hérétiques. Il alla ensuite au pays de Dîbôr et de Salak, et se mit à prêcher. Il vécut encore vingt ans après avoir bâti le couvent, et mourut dans une heureuse vieillesse. On le déposa dans l'église qu'il avait bâtie.

22. — *Saint Mar* **Jean,** *qui fonda, dans le pays d'Arzoun, un couvent qu'on appelle " couvent de Néhel ".* — Après la mort de son maître Mar Abraham, il quitta le couvent où il ne jouissait plus de la paix à cause de la dissension qui existait parmi les frères, et il vint au pays d'Arzoun. Deux frères l'accompagnaient. Quand ils parvinrent à la montagne proche du village de Néhel, il s'y fixa dans la solitude. Il bâtit un couvent dans un lieu voisin de Néhel, qui avait été auparavant un temple des idoles. Après avoir joui d'une profonde vieillesse il quitta la vie temporelle, et son corps fut déposé dans l'église qu'il avait bâtie.

23. — *Saint Mar* **Jean,** *fondateur du monastère de Qanqal.* — Au temps où Mar Babai le Grand était dans son monastère, ce saint vint le trouver et se mit sous sa direction. Il resta quelque temps près de lui. Ensuite, il alla à Jérusalem et à Scété, et se fixa dans la ville d'Emèse. Pendant deux ans, il prit soin de la châsse [contenant] la tête de Jean-Baptiste; puis il fut ordonné prêtre par l'évêque d'Emèse. Après la mort de l'évêque, on ordonna un autre évêque. Une discorde s'éleva entre lui et l'évêque, parce que les fidèles l'honoraient plus que l'évêque. Il vint à la ville d'Arzoun, sur la rive du fleuve appelé Sarbat, près du village nommé Qanqal. Il eut de nombreux disciples. Mar Jean-Baptiste lui apparut en songe et lui dit: " Retourne à Emèse; va à l'endroit où est mon reliquaire, prends une relique des cheveux de ma tête, je te la donne moi-même, et reviens te bâtir un couvent en cet endroit ". Il alla ainsi qu'il lui avait été dit dans ce songe, prit les cheveux que le saint lui avait donnés, et revint bâtir un monastère célèbre. Il plaça les cheveux dans le fondement oriental de l'autel. A l'approche du moment de sa mort, il appela ses enfants [spirituels] et leur ordonna de placer son corps à la porte de l'église, à l'extérieur, afin que quiconque entrerait ou sortirait le foulât aux pieds, et cela par humilité. Il émigra vers Notre-Seigneur le premier de kanoun Ier, et ses

enfants le déposèrent à la porte de l'église, comme il l'avait prescrit. Que sa prière secoure l'écrivain pécheur.

24. — *Saint Mar Jacques, qui fonda le couvent de Hebîscha, dans le voisinage d'Arzoun, près de la ville de Sé'ert.* — Il reçut l'habit de certains anachorètes qui habitaient les monts Qardou. Il alla trouver saint Mar Hebîscha, et resta longtemps avec lui. Ils participèrent tous deux à l'érection du couvent. Mar Tyris, évêque de Mahôzê de Arzoun du Beit Garmai, fait mention de ce saint Mar Hebîscha dans la première partie de son livre sur la vie monastique. Après avoir brillé par leur foi, ils émigrèrent vers leur Seigneur et furent déposés dans le temple qu'ils avaient bâti. Que leurs prières soient en aide à l'écrivain pécheur.

25. — *Saint Mar Aba, qui le premier jeta les fondements du monastère de Bar-Toura, lequel fut achevé ensuite par Abba Yônan, son disciple.* — La famille de saint Mar Aba était du pays de Beit'Arabayê, du village appelé Hôrdepna; il était concitoyen du juste Mar Gabrouna qui fonda le monastère de Schamouna, dans la montagne de Pirdoun, sur les frontières du [Beit] Zabdai et du [Beit] 'Arabayê. A l'âge de douze ans, il alla trouver saint Mar Dadjésus, disciple de Mar Abraham le Grand, qui habitait dans la montagne d'Abiabène, et il resta quelque temps près de lui. Il revint ensuite au monastère de Mar Abraham, à Izla, reçut le saint habit, et se livra en cet endroit à l'ascétisme. Deux frères s'attachèrent à lui: Gabriel et Berikjésus, ainsi qu'un autre nommé Oukama. Rabban Oukama fut institué évêque d'Arzoun. Dans le temps de sa vieillesse, des frères se joignirent à lui, et il s'en vint construire le monastère de Kamoul, dans le pays de Qardou. Dans ce lieu, il quitta la vie temporelle. Mar Gabriel et Berikjésus vinrent habiter dans la montagne de Singar. Par les soins de Mar Aba, une petite église fut construite dans le lieu appelé Bar-Toura. Puis vint Mar

Yônan. C'était l'homme envoyé par Dieu pour transformer cet endroit en un célèbre couvent et pour être le père [spirituel] de nombreux moines. Mar Aba ne cessait de lui prodiguer ses conseils. Il termina sa course dans une heureuse vieillesse et émigra vers Notre-Seigneur. Il fut déposé dans la petite église qu'il avait bâtie.

26. — *Mar Sabarjésus, qui fonda le couvent de 'Aba Schapîra.* — Le bienheureux Sabarjésus était du pays de Ninive. Il alla à la ville d'Arbèle, où il étudia les livres. Il entendit parler de Mar Abraham le Grand, alla le trouver, se fit son disciple, et resta quelque temps près de lui. Ensuite, la grâce l'appela pour aller bâtir un couvent dans le pays de Beit Nouhadra. Sabarjésus était un des frères qui [sortirent] du Grand couvent avec Mar Georges le martyr. Après avoir pratiqué toutes les vertus, il émigra vers Notre-Seigneur, et son corps fut déposé dans le couvent qu'il avait bâti. Plus tard, Mar Schou[bhalmaran] vint en cet endroit et fit paraître ses vertus dans le couvent de Mar Sabarjésus. Saint Mar Rabban Afnimaran illustra aussi ce couvent par toute sorte de vertus.

27. — *Saint Mar Yônan, qui fonda un couvent dans l'Adiabène.* — Ce bienheureux appartenait à un mage du village de Pharôk-Abad dans l'Adiabène. Un jour qu'il fut envoyé au village d'Aschgar pour rapporter du vin de la vigne de son maître, il vint à passer près de la caverne de saint Mar Babai de Nisibe. — Après la mort de Mar Abraham, Mar Babai avait quitté le monastère et était venu habiter dans la montagne d'Adiabène, dans les environs du village d'Ati de Beit Gamala, comme le montre l'histoire de Mar Yônan. Il se détourna de sa route, et se rendit près de saint Mar Babai. A cause de son affection pour le genre de vie du saint, il était rempli d'ardeur par les paroles de saint Mar Babai. Comme le jour touchait à son déclin, qu'il ne pouvait plus aller au village charger le vin, et qu'il

craignait d'être mal-vu de son maître, Mar Babai eut pitié de lui et lui dit: "Remplis les outres avec l'eau de ma fontaine et charge-les sur ton âne; verse ces outres d'eau dans les vases de ton maître, et ne crains rien". Il remplit donc les outres d'eau et s'en alla. Il rencontra son maître qui venait goûter le vin qu'il rapportait. Tandis qu'il était saisi d'une grande terreur, craignant que son maître ne le maltraitât et ne l'incriminât, par les prières de Mar Babai l'eau fut changée en un vin qui par sa suavité et son excellence provoqua l'étonnement du mage lui-même. Ayant appris le prodige qui avait eu lieu, il alla trouver Mar Babai à sa caverne, et implora sa prière. Sur l'ordre du saint, il affranchit Yônan. Mar Babai l'envoya à Nisibe s'instruire aux écoles, et monter au Grand couvent étudier les règles monastiques. Il reçut l'habit de Mar Dadjésus, directeur du couvent de Mar Abraham. Après avoir fait des progrès dans la crainte de Dieu, il retourna à la montagne d'Adiabène vers Mar Babai, dont il devint le fils spirituel et le disciple. Quelque temps après, il bâtit en ce lieu un couvent qu'il décora magnifiquement. Après une heureuse vieillesse, se réjouissant dans les nombreux fils spirituels qu'il avait engendrés, il émigra vers Notre-Seigneur et son corps fut déposé dans le couvent qu'il avait bâti. Que sa prière vienne en aide à l'écrivain pécheur.

28. — *Mar Gani, qui fonda un couvent dans le pays de Kaschkar.* — Ce bienheureux était originaire du Beit Aramayê, du pays béni de Kaschkar. C'était un homme riche en troupeaux, en esclaves et en servantes: il distribua ses richesses aux indigents et s'en alla au couvent d'Izla, près de Mar Abraham, et reçut de lui le saint habit. Il emmena avec lui un de ses serviteurs qui prit aussi le saint habit du monachisme. Après le décès de Mar Abraham il alla à Jérusalem, à Scété et au mont Sinaï. Il revint ensuite à son pays de Kaschkar, et son serviteur avec lui. Saint Mar Siméon de Taiboutha, aussi appelé Lucas,

rend témoignage à Mar Gani et raconte ses vertus. Saint Mar Gani disait qu'il n'est pas permis aux moines de causer ensemble avant l'heure de Tierce. Il bâtit un couvent dans la plaine déserte du pays de Kaschkar. Il émigra vers Notre-Seigneur et son corps fut déposé dans le couvent qu'il avait bâti.

29. — *Saint Mar **Sabôkt**, disciple de Mar Abraham d'Izla, qui fonda un monastère dans la montagne, aux environs de la ville de Singar.* — Ce bienheureux était de la ville de Nisibe, fils de gens nobles et riches. Sabôkt monta avec Sahrawai vers Mar Abraham et reçut de lui l'habit monastique. Il s'attacha à Mar Babai de Nisibe. Quand Mar Abraham fut mort, il se joignit aux saints partisans de Mar Aba, Gabriel et Berikjésus qui jetèrent les premiers fondements du couvent de Bar-Toura et y habitèrent dans la solitude. Il bâtit lui-même un couvent important au-dessus de Bar-Toura. Après avoir pratiqué la vertu, il émigra vers Notre-Seigneur le vendredi des Confesseurs, et son corps fut déposé dans le martyrion qu'il avait bâti. Que sa prière secoure l'écrivain pécheur.

30. — *Saint Mar **Oukama**, qui fonda un couvent sur la grotte de Mar Jean de Kamoul, village du pays de Qardou* (1). — Premièrement le ciel dit: "Chez moi [se trouvent] le royaume et les anges"; et la terre lui répondit en disant: "Chez moi [se trouvent] les assemblées des justes". Le ciel dit: "Chez moi les anges qui se tiennent devant le trône"; la terre dit: "Chez moi les peuples et les nations innombrables qui se tiennent devant la Croix". Le ciel dit: "Chez moi les astres et les étoiles"; la terre dit: "Chez moi les justes et les humbles". Le ciel dit: "Chez moi les tonnerres qui font trembler tes habitants";

(1) Peut-être ce morceau est-il tiré d'une des hymnes composées par Jésusdenah. On ne voit pas sa raison d'être ici. Serait-ce parce qu'on y rencontre le nom d'*oukama* (vêtement *noir*)? Il est fait mention de ce personnage plus haut, nos 7 et 25.

la terre dit: "Chez moi les prières qui inspirent la crainte aux tiens„. Le ciel dit: "Chez moi les foudres qui descendent sur toi sans échelle„; la terre dit: "Chez moi les justes qui volent jusqu'à toi sans ailes„. Le ciel dit: "Chez moi les nuées qui portent la pluie sans fontaines„; la terre dit: "Chez moi la Vierge qui conçut sans homme„. Le ciel dit: "Chez moi la rosée qui répand partout son bienfait„; la terre dit: "Chez moi les larmes qui apaisent le Dieu des dieux„. Le ciel dit: "Chez moi les anges qui dispersent les nuées„; la terre dit: "Chez moi les saints qui font revivre les morts„. Le ciel dit: "Chez moi les flammes qui consument les méchants„; la terre dit: "Chez moi le baptême qui efface les péchés„. Le ciel dit: "Chez moi le feu qui brûle les impies„; la terre dit: "Chez moi le Sacrifice qui vivifie ceux qui le mangent„. Le ciel dit: "Moi, j'ai honoré mon Maître, et j'ai obscurci mes astres pour qu'on ne voie pas le Seigneur sur le Golgotha„; la terre dit: "Moi, je l'ai ressuscité, j'ai tremblé et tressailli dans mes fondements; j'ai ouvert mes tombeaux, j'ai convoqué mes morts, j'ai réuni autour du Sépulcre ceux qui étaient ensevelis, j'ai revêtu des vêtements noirs (*oukamé*) et je me suis assise dans le deuil jusqu'à ce que je le voie ressuscitant dans la gloire; et trois jours après il me faisait quitter mes vêtements noirs pour revêtir des vêtements blancs„. Le ciel dit: "Je suis le bonheur des saints„; la terre dit: "Il m'a tirée de la poussière, il m'a élevée de la cendre; il m'a fait asseoir à sa droite; il a rempli ses tables de mets excellents et m'a fait manger; il a préparé la vie dans son calice, et m'a fait boire; il a établi chez moi le jardin de son église, et j'attends maintenant l'accomplissement de ses promesses joyeuses„. Le ciel dit: "Chez moi il siège sur son trône„; la terre dit: "Chez moi se trouve son autel„. Le ciel dit: "Chez moi sa résurrection causa la joie„; la terre dit: "Au jour de sa résurrection, il me ceignit d'une

couronne„. Le ciel dit: “Chez moi est adoré le Créateur seul, et chez toi, terre, on adore toute espèce d'idoles d'argent et d'or„; la terre dit: “S'il en est chez moi qui adorent les idoles, chez moi aussi sont les martyrs qui apaisent Dieu par leur sang„.

31. — *Mar Daniel, qui bâtit un couvent dans la montagne d'Ourouk.* — Sa famille était du Beit Aramayê, de Kaschkar, au pays de Babylone, et ses parents étaient des adorateurs des idoles. Ce bienheureux s'en alla près de Mar Abraham (1)...dans la montagne d'Ourouk et bâtit là un monastère. Ayant obtenu la couronne du martyre, il émigra vers Notre-Seigneur et son corps fut déposé dans son monastère. Que sa prière vienne en aide aux fidèles. Amen.

32. — *Le bienheureux Mar [Bar-] Kêwêla, qui fonda une église à Kephar-Touta, ville de la Mésopotamie.* — Après la mort de Rabban Abraham, Bar-Kêwêla sortit du couvent et vint à la ville de Kephar-Touta où il habita dans une caverne pendant un certain temps. Cette ville était célèbre par l'impiété de Jacques Bourde'ana, de Sévère et de Cyrille. C'est pourquoi les hérétiques allaient constamment près de lui, pour obtenir son appui. Bien des fois il demanda un endroit pour y bâtir une église sans qu'on le lui accordât. Il resta là un long laps de temps, dans l'espoir de propager l'orthodoxie: beaucoup de gens se laissèrent persuader par ses paroles. Il bâtit une église magnifique, dans laquelle on célébrait fréquemment l'office. Il fit des miracles, et il instruisit toute la ville. Il émigra vers Notre-Seigneur et son corps fut déposé dans l'église qu'il avait bâtie. Que sa prière vienne en aide aux fidèles. Amen.

33. — *Saint Rabban Yôna qui fonda un couvent dans le pays de Qardou.* — Sa famille était (1)..... On dit de lui que de sa vie il ne vit de l'argent. Après avoir étudié les livres, il monta

(1) Lacune dans le texte.

au mont Izla, reçut le saint habit et habita là dans la solitude. Ensuite, la grâce le conduisit au monastère ruiné qui avait été fondé autrefois près du village de Houtîr, par un disciple de Mar Eugène. Il bâtit en cet endroit une belle église et une habitation pour les frères. Beaucoup de frères s'assemblèrent près de lui. A l'âge de quatre-vingt-quatre ans, il émigra vers Notre-Seigneur et son corps fut déposé dans le monastère qu'il avait bâti. Que sa prière secoure l'écrivain pécheur!

34. — *Saint Mar Jacques qui fonda le monastère de Beit 'Abê dans la montagne de Marga.* — Sa famille était du Beit Garmai, du village de Laschoum. Il s'en allait assidûment vénérer quelques [anachorètes] qui habitaient la montagne. Il fréquenta ensuite les écoles du village d'Adrayê, et il s'attacha à un docteur qui était un des disciples de Mar Jean de Beit Rabban et qui lui enseigna et lui fit étudier les livres. Ensuite, il se rendit au village de Beit Mabar (?) et y enseigna pendant quelque temps. Il visitait constamment Sabarjésus qui habitait alors dans la montagne de Sche'ran et qui, par la suite, devint évêque de Laschoum, puis catholicos; il vivait dans son intimité. Il alla à Jérusalem, y fit ses dévotions et revint au monastère de Mar Abraham où il prit l'habit. Plus tard, à cause de la jalousie et d'une certaine discussion, il sortit du couvent de Mar Abraham avec neuf frères qui s'étaient joints à lui. Mar Jacques se sépara ensuite de ceux-ci et s'en alla au pays de Marga, au nord, dans un lieu appelé Beit 'Abê. Il y avait beaucoup de bois et de roseaux en cet endroit qui avait été auparavant un temple des idoles. Il y bâtit une belle église et les frères qui étaient avec lui bâtirent des cellules. Orné de la couronne de la vieillesse, il émigra vers Notre-Seigneur et on déposa son corps dans le martyrion qu'il avait bâti. Que sa prière vienne en aide à l'écrivain pécheur et misérable. Amen.

35. — *Saint Mar* **Schalita**, *évêque, qui fonda un couvent entre Haran et Édesse.* — Sa famille était du Beit Garmai, son village s'appelait Zarak. Il alla trouver Mar Abraham [à Izla], reçut l'habit monacal, et se livra là à l'ascétisme pendant quelque temps. Il fut ensuite établi évêque de Haran, et il bâtit de nombreuses églises. Il construisit dans la montagne de Haran un couvent qui réunit de nombreux frères. Il émigra vers son Seigneur dans une heureuse vieillesse et fut déposé dans le couvent qu'il avait bâti. Que sa prière nous protège tous. Amen.

36. — *Saint Mar* **Georges** *Marwazaya, qui fonda le couvent d'Egalgal* (?) *dans le voisinage de Merw, ville du Khorasan.* — Il était originaire de la Perse, ses parents étaient riches. Son père ayant voulu le faire instruire dans la doctrine des Perses, comme les grands de ce monde, il n'y consentit point, mais il se rendit aux écoles de la doctrine vivifiante fondées dans sa ville épiscopale par saint Bar-Schaba qui prêcha la vraie foi à la ville de Merw. Son père lui demanda : “ Pour quel motif n'étudies-tu pas la doctrine persane ? „ Il répondit : “ Parce que toute doctrine qui n'enseigne pas la crainte de Dieu est un mensonge de Satan „. Son père fut surpris de ce qu'il lui entendait dire. Après avoir étudié aux écoles, il alla à Jérusalem et fit ses dévotions aux Lieux-Saints. Il revint ensuite sur le mont Izla près de Mar Abraham dont il se fit le disciple. Il resta là quelque temps, puis il retourna à son pays et habita dans le village de Zaraq sous une tente qu'il s'était dressée. Avec le temps, des frères s'assemblèrent autour de lui et il bâtit un monastère avec une école. Il émigra vers Notre-Seigneur et fut déposé dans l'église qu'il avait bâtie.

37. — *Saint Mar* **Joseph** *Marwazaya, qui fonda dans le pays de Palestine, dans la montagne d'Ephraïm, un couvent qu'on appelle “ de Samarouna „.* — Sa famille était de la célèbre ville de Merw, dans le pays du Khorasan. Ses parents et lui-même étaient

possesseurs de richesses. Ayant entendu parler du bienheureux Mar Abraham du mont Izla, il se rendit près de lui et reçut de lui l'habit monastique; puis il alla à Jérusalem. Il bâtit un illustre couvent. Après avoir brillé par ses œuvres de vertu, il émigra vers Notre-Seigneur et on déposa son corps dans l'église qu'il avait bâtie.

38. — *Saint Mar Dadjésus, directeur et supérieur du couvent, disciple de Mar Abraham le Grand.* — Sa famille était du Beit Aramayê. Il abandonna ses parents et s'en alla aux écoles de Nisibe, où il s'instruisit. Il sortit de là pour se rendre dans l'Adiabène, et il étudia les livres saints dans les écoles de la ville d'Arbèle. Ensuite, il monta sur la montagne d'Adiabène et y habita dans la solitude. Au moment où Mar Abraham était sur le point de quitter ce monde, ses disciples lui dirent: "O notre Père, à qui laisses-tu le couvent?„ Et il leur répondit: "Dadjésus viendra de la montagne d'Adiabène et prendra la direction du couvent. Ne vous inquiétez point„. Trois mois après la mort du vieillard, Mar Dadjésus vint, et dirigea le couvent d'une manière prospère. A l'âge de soixante-quinze ans, il quitta la vie et son corps fut déposé au sud, en face de Mar Abraham.

39. — *Saint Mar Babai le Grand, qui fonda une école et un monastère célèbre dans le Beit Zabdai.* — Sa famille était du Beit Zabdai; son village se nommait Beit 'Ainâtha, ses parents étaient des fidèles, possesseurs de serviteurs et de servantes. Il s'appliqua à l'étude de la doctrine et des commentaires pendant quinze ans, puis il fut docteur à Nisibe dans le xénodochion. Plus tard il alla à la montagne près de Mar Abraham, et se fit son disciple. Il demeura quelque temps en cet endroit, puis il revint dans le Beit Zabdai et bâtit au milieu des champs de ses parents un monastère célèbre auquel il adjoignit de grandes écoles. Il retourna au monastère de Mar Abraham et y vécut longtemps dans la solitude. Il écrivit beaucoup de livres et de commen-

taires. Il émigra vers Notre-Seigneur à l'âge de soixante-dix-sept ans, et son corps fut déposé entre Mar Abraham et Mar Dadjésus.

40. — *Saint Mar* **Yab,** *l'ascète, qui écrivit sur Dieu et ses créatures.* — Ce saint homme de Dieu habitait sur la montagne de Beit Nouhadra, dans un lieu appelé Darîscha. Plus tard, il vint trouver Mar Daniel, qui habitait dans la montagne d'Ourouk, et se fixa près de lui. Il fit de nombreux livres. Dans une profonde vieillesse il émigra vers Notre-Seigneur et fut déposé dans sa caverne.

41. — *Saint* **Abimélek,** *l'interprète des écoles, qui acheva l'école de Beit Sahdê, à Nisibe, à l'entrée de la montagne.* — Ce bienheureux était du pays de Qardou. Il monta à la montagne d'Izla et devint le disciple de Mar Abraham. Il fut [d'abord] docteur dans la ville de Balad. Ensuite, Mar Elias, métropolitain de Nisibe, le contraignit à devenir docteur et interprète de l'école de Beit Sahdê bâtie par le diacre Elisée. Il bâtit lui-même le monastère en pierres de taille. Il fit de nombreux prodiges. Orné de toutes les vertus, il émigra vers Notre-Seigneur, et on le déposa dans le monastère de l'école.

42. — *Saint Mar* **Abraham,** *interprète et martyr de Nisibe.* — Sa famille était du pays de Behqawad dans la contrée des Aramayê. Il étudia la doctrine dans son pays; puis la grâce l'amena à la ville de Nisibe, où il fut docteur pendant un temps. Il monta ensuite près de Mar Abraham, se fit son disciple et par ordre de son maître devint docteur dans l'école de Beit Sahdê. Un jour qu'il se rendait à une des villas du monastère, une troupe de brigands Romains l'assaillit; l'un d'eux le frappa de la lance qu'il portait à la main et il rendit l'âme. Les fidèles sortirent, emportèrent son corps en chantant l'office et le déposèrent dans l'école de Beit Sahdê.

43. — *Saint Mar Abraham de Nethpar, qui écrivit sur la vie monastique.* — Il était de l'Adiabène, du village de Beit Nethpar. Ses parents étaient des fidèles de la famille des martyrs mis à mort par le roi Sapor qui versa leur sang dans les eaux du fleuve Dara, à côté de Beit Nethpar. Dans sa jeunesse, il étudia les livres. Ensuite, il alla habiter dans une caverne éloignée de deux étapes de Beit Nethpar, son village. Il y demeura trois ans. Après cela il alla en Egypte, au monastère d'Abba Pakomios; puis il revint dans l'Adiabène habiter sa caverne. Il fit de nombreux livres. Il mourut dans une heureuse vieillesse, et on le déposa dans l'église du village de Beit Nethpar. Quelque temps après, Mar [Job (?)] bâtit un couvent au-dessus de sa caverne et l'y transporta.

44. —*Mar Job, qui fonda un couvent dans la région d'Adiabène.* — Il était persan d'origine, de la ville de Riwardeschir. Ses parents possédaient des esclaves et des servantes; son père était marchand de perles et de pierres précieuses. Il l'envoya au pays des Romains, porteur de perles pour la capitale. Il arriva jusqu'à Nisibe, et logea dans un couvent [situé] à l'est de cette ville. Par un effet de la providence divine, il y tomba gravement malade. Il vit les frères de ce monastère appliqués à l'étude et à la lecture, et prenant la nourriture le soir pour jusqu'au lendemain soir. Leur genre de vie lui plut. Il commença à méditer et à se dire à lui-même: " Où sont mes ancêtres et les rois qu'ils ont servis? Pour moi, je passerai comme ces religieux le reste du cours de ma vie, si je guéris de cette maladie ". En peu de jours il guérit de sa maladie; il affranchit ses serviteurs, et s'instruisit de la doctrine divine, au point qu'il lut tous les livres. Puis il s'en alla au monastère de Mar Abraham de Nethpar et demeura en ce lieu. De nombreux frères s'assemblèrent auprès de lui. Dans une profonde vieillesse, il

émigra vers Notre-Seigneur et son corps fut déposé dans le temple qu'il avait bâti.

45. — *Saint Mar Qardag, de la famille de Mar Babai le Grand.* — Il était du pays de Ma'alta et de Henaita. Il étudia les Ecritures et les Commentaires dans les écoles de Beit Afrayê son village. Bar-Schabta, évêque de la ville de Henaita, le mit à la tête d'un monastère pendant longtemps. Ensuite, il alla trouver Mar Abraham et se fit son disciple. Il demeura quarante ans dans la solitude. Il émigra vers Notre-Seigneur illustré par les œuvres de vertu.

46. — *Saint Mar Jean, du monastère de Me'arê sur le mont Izla.* — Sa famille était de la ville de Hirta, chez les Arabes. Il était fils de parents riches et illustres. Il sortit de sa ville, s'en alla à Nisibe, la mère des sciences, et là s'instruisit. Ensuite, il fut pasteur de troupeaux dans la montagne de Singar. Puis il alla au mont Izla et habita un lieu appelé Me'arê. Il fit là de nombreux prodiges, et après avoir joui de la vieillesse, il émigra vers Notre-Seigneur. Un prince Arménien dont il avait guéri la fille, voulut emmener son corps dans son pays d'Arménie; mais les habitants de l'endroit s'y opposèrent. Un des soldats de ce chef eut l'impiété de couper la tête du saint, et ils l'emportèrent dans leur pays. On ensevelit son corps dans sa caverne, et on bâtit au-dessus un temple illustre qui est encore appelé aujourd'hui „ monastère de Me'arê, de Mar Jean l'Arabe „.

47. — *Saint Mar Jésuszeka, qui bâtit trois couvents et leur annexa des écoles.* — Sa famille était de Schêna, ville du Beit Ramman, appelée par les Perses Qardil-abad. Dès son enfance, il fut instruit dans les livres saints. Il s'en alla ensuite bâtir un monastère dans le Beit 'Arabayê; et il établit dans ce monastère des maîtres et des écoles. Puis, il alla dans la montagne de Heftoun et de Beit Bagasch. Au temps de sa

vieillesse, il vint dans la région d'Adiabène, laissant son monastère aux mains des maîtres ainsi que les écoles qu'il y avait annexées. Il bâtit un monastère en pierre et en chaux dans un endroit des montagnes d'Adiabène qui était plus que tout autre le repaire des voleurs. Il y établit des maîtres et des écoles et, jusqu'à ce jour, on l'appelle de son nom: " monastère de chaux (*Gaça*) de Jésuszeka ". Il alla avec le catholicos Mar Sabarjésus près de Na'aman, roi des Arabes, qui habitait dans la ville de Hirta. Ils guérirent le roi et ses disciples. Plus tard, il alla visiter Mar Jacques de Beit 'Abê. Après être parvenu à une grande vieillesse, il émigra vers Notre-Seigneur, et son corps fut déposé dans le monastère des montagnes de l'Adiabène. Plus de deux cents ans après, le monastère fut dévasté. Les moines du monastère de Rabban Yônan, dans la montagne d'Adiabène, vinrent alors retirer de son monastère le corps de Mar Jésuszeka, en l'an troisième du règne de Djaffar, fils de Mo' taçem, roi des Arabes. Son corps fut trouvé intact et sans corruption après plus de deux cent soixante ans. Ils le placèrent dans un cercueil neuf et le déposèrent près du tombeau du bienheureux Mar Yônan fondateur de cette sainte maison.

48. — *Le bienheureux Mar Nestorius, qui fonda un couvent dans le pays d'Adiabène.* — Sa famille était du pays de Dasen. Dans sa jeunesse, il alla à la montagne de Halita (?), près d'un moine qui habitait dans une caverne, et se fit son disciple. Celui-ci lui donna le saint habit, et il travailla sous sa direction à la lecture des livres et à l'étude de la doctrine. Quand ce moine mourut, Nestorius l'ensevelit dans sa caverne et il y demeura lui-même. Comme il y avait là beaucoup d'allants et venants, il quitta cet endroit pour le pays d'Adiabène. De nombreux frères habitèrent avec lui, et il bâtit un couvent dans les environs du village appelé Raçaf (?). Comme Mar Babai de Nisibe habitait dans la montagne d'Adiabène, ces deux personnages, Mar Nestorius

et Mar Babai, goûtaient continuellement ensemble les charmes de la conversation divine. A l'âge de soixante-treize ans, Mar Nestorius émigra vers Notre-Seigneur et fut déposé dans le martyrion qu'il avait bâti.

49. — *Saint Abba Yônan, qui fonda le monastère de Bar-Toura dans le voisinage de la ville de Singar.* — Quant il était jeune, un ange lui apparut en songe [et lui dit]: "Lève-toi, va trouver saint Sabôkt et reste près de lui dans le monastère; copie des manuscrits et instruis-toi dans les livres avec ses enfants spirituels". Il se leva, fit comme il lui avait été indiqué en songe, et devint le fils spirituel et le disciple de Sabôkt pendant un certain temps. Ensuite il alla trouver saint Mar Aba qui à cette époque avait quitté le Grand monastère et habitait à Bar-Toura. Il se fit son serviteur, et de nombreux frères s'assemblèrent près d'eux. Mar Aba dit alors à ses enfants: "Voici l'homme dont les mains transformeront ce petit temple, que nous avons bâti pour y célébrer les saints mystères, en un grand et illustre couvent. Dieu l'a choisi pour que cet édifice soit placé sous son vocable". Il lui donna ensuite l'habit monastique et lui enseigna la voie de la crainte de Dieu. Il servit les frères pendant dix ans. Mar Aba mourut ensuite; il le déposa dans le temple et demeura en cet endroit. Beaucoup de frères s'assemblèrent autour de lui; il bâtit un grand temple et des cellules pour les frères. Le saint sortit plus tard du monastère de Bar-Toura, qu'il avait édifié, à cause de la perturbation de la contrée, et il s'en alla avec tous ses fils spirituels au monastère de la religieuse Hadoudokt (1). Il dit aux frères: "Vous m'ensevelirez ici; mais que cela ne vous chagrine pas. Après sept ans la paix régnera; vous retournerez dans le monastère, et j'y retournerai avec vous". Puis il étendit ses pieds et mourut. On l'ensevelit dans ce monastère. Sept ans après

(1) Le passage parait altéré. Il s'agit probablement du même couvent de religieuses dont il est question au n° 103.

la paix régna. Les frères se réunirent dans le couvent de Bar-Toura, et vinrent au monastère chercher le corps du saint qu'ils placèrent aux pieds des saints Mar Aba et Mar Gabriel.

50. — *Saint Bar-Qousrê, qui bâtit un monastère à Mossoul.* — Sa famille était du pays de Ninive. Il s'appliqua à la lecture dès livres dès sa jeunesse. Il alla ensuite trouver Mar Job, disciple de Mar Abraham de Nethpar, qui fonda un monastère dans la contrée d'Adiabène. Celui-ci lui donna l'habit monastique et il travailla en toute humilité à servir les frères. Au bout de quinze ans, il alla à Jérusalem. A son retour, il monta sur le mont Elpheph, dans le pays de Ninive, et y habita dans une caverne. Les hérétiques qui habitaient dans cette montagne le maltraitèrent souvent. Il s'en vint ensuite à Hesna 'Ebraya, c'est-à-dire à Mossoul, car à cette époque la ville n'était pas encore bâtie et ce n'était qu'une toute petite forteresse. Des frères se réunirent près de lui et bâtirent un monastère et des cellules. Il émigra vers le Seigneur, orné de toutes les vertus, le premier dimanche du jeûne des Apôtres.

51. — *Saint Rabban Gabrouna, qui fonda dans la montagne de Pirdoun (?), c'est-à-dire à Qarta (?), un couvent que l'on appelle encore aujourd'hui couvent de Schamouna.* — Sa famille était du Beit 'Arabayê, du village de Hôrdepna. Il abandonna ses parents et alla trouver les Pères qui habitaient le monastère de Bar-Toura. Il se livra à l'ascétisme avec les enfants spirituels de Mar Yônan. Puis, au bout d'un certain temps, il s'en alla à la montagne appelée Pirdoun, sur les confins du Beit Zabdai et du Beit 'Arabayê, et y demeura dans la solitude. Il existait alors dans la montagne de Pirdoun une forteresse dont le chef, appelé Schamouna, avait une fille possédée du démon: le saint la guérit. Des frères s'assemblèrent près de lui et il bâtit là aux frais de Schamouna un temple remarquable [que l'on appelle] encore aujourd'hui du nom de ce dernier. Orné de toutes

les vertus, il émigra vers Notre-Seigneur, et fut deposé dans le temple qu'il avait bâti.

52. — *Saint Mar Habib, du monastère de Qardou.* — Dès sa jeunesse il se dirigea avec empressement vers les écoles de la ville royale de Ctésiphon. Là, il fit ses études et prit l'habit; puis il vint au mont Zinai avec trente hommes pieux de Ninive. Plus tard, ils bâtirent une belle église sur le mont Zamar. Habib habita en ce lieu pendant quelque temps. Ensuite il eut une vision lui disant d'aller habiter dans un certain monastère, au village de Kephar-Touta. Des frères se réunirent autour de lui, et bâtirent un temple remarquable. Il émigra vers Notre-Seigneur à l'âge de cent vingt ans, et on déposa son corps dans le temple qu'il avait bâti.

53. — *Saint Mar Basima, du monastère de Kephar-Touta.* — La famille était du pays de Qardou. A l'âge de trente ans, il se fit inscrire au service du roi de la terre, car c'était un homme robuste de corps et vaillant. Il eut ensuite un songe. Il monta sur un chameau et courut le raconter à un mage qui lui dit: "Tu seras moine, d'après tes propres paroles„. Plus tard, il vint à Karka de Beit Selouk, et entra dans le monastère de Mar Çeliba. Il s'y instruisit dans la doctrine et alla ensuite trouver le bienheureux Mar Georges qui avait fondé deux couvents, à Marga et dans l'Adiabène. Celui-ci lui donna l'habit. Après quelque temps il revint au pays de Qardou et trouva douze Pères qui habitaient dans les cavernes (1) de cette montagne. Il demeura avec eux. Il reçut de Dieu l'ordre d'aller au monastère bâti par Habib. Avec les frères qui étaient en ce lieu, il agrandit et orna le monastère. Il émigra vers Notre-Seigneur, et fut déposé aux pieds de saint Mar Habib.

(1) Peut-être faut-il lire: à Me'arê. Cf. n° 46.

54. — *Saint Mar Titus, qui bâtit l'église cathédrale de Hadeth.* — Il était du pays de Siarzour, d'une famille de mages. A cause de la peste, il quitta son pays, avec sa mère, et s'en vint habiter à Karka de Beit Selouk. Dieu plaça ensuite dans son cœur le désir d'embrasser la doctrine vivifiante; et il se fit le disciple du docteur Dinhâ. Il étudia les Ecritures et les sciences, puis il descendit à Médinat esch-Schalem, près du catholicos Mar Ezéchiel. Il demeura là quelque temps et reçut l'habit. Ensuite le catholicos l'ordonna évêque de la ville de Hadeth et écrivit au métropolitain d'Assyrie de le recevoir. Il lui donna une campagne des environs de la ville. Il fit de nombreux prodiges et miracles; il combattit les hérétiques et les chassa de la ville. Il bâtit ensuite une belle église, et après avoir rempli les fonctions de l'épiscopat pendant quelque temps, il émigra vers Notre-Seigneur le sixième jour de kanoun Ier.

55. — *Saint Rabban Schabhour, qui fonda un monastère dans le pays de Beit Houzâyê.* — Il étudia les livres dès son enfance et reçut le saint habit. Il fit de la propagande chez les païens et habita dans la montagne située près de la ville de Schouschtara. Il bâtit un magnifique couvent dans un lieu qui était auparavant un temple des idoles. Orné de toutes les vertus, il émigra vers Notre-Seigneur, et son corps fut placé dans la basilique où se fait l'office pendant l'été.

56. — *Saint Grégoire, métropolitain de Nisibe, qui a écrit sur les devoirs de la vie monastique, fit beaucoup de prosélytes, et bâtit une école.* — Sa famille était du Beit Aramayê, du pays béni de Kaschkar. Ses parents étaient chrétiens. Il demeura orphelin. Il alla aux écoles de la ville royale de Mahôzê, et y étudia les livres. Les habitants d'Arbèle vinrent le chercher et le demandèrent comme docteur. Il fut donc interprète et docteur à Arbèle pendant quelque temps; puis il alla fonder une école à Kaschkar. Ensuite le catholicos Mar Sabarjésus l'or-

donna métropolitain de Nisibe. De son temps, Hanana l'Adiabénien fut interprète à Nisibe et pervertit la foi. Le saint ayant usé de miséricorde envers lui, les habitants d'Arbèle le regardèrent d'un mauvais œil. Il s'enfuit pendant la nuit, maudit la ville, et s'en alla chez les païens où il prêcha beaucoup et fit des livres et une Histoire ecclésiastique. Puis il revint à Kaschkar, son pays, et y finit sa vie temporelle.

57. — *Saint Mar* **Georges,** *moine et martyr, qui fonda une école à Babylone, et écrivit sur la vie monastique et contre les hérétiques.* — Sa famille était du Beit Aramayê, du pays de Babylone. Il était mage, puis il embrassa la foi orthodoxe et reçut le baptême. Il s'en alla au Grand monastère, près de Mar Dadjésus, et prit l'habit monastique. Il demeura là quelque temps et écrivit des livres sur les devoirs des moines et contre les hérétiques partisans de Gabriel de Singar. Ensuite, par la malice des habitants de Singar, il fut jeté en prison, et, sur l'ordre du roi Kosrau, il fut crucifié pour avoir abandonné le magisme et s'être fait chrétien.

58. — *Saint Mar* **Schoubhalmaran,** *métropolitain de Karka de Beit Selouk, qui fit des livres sur la vie monastique.* — Ce bienheureux vivait au temps de l'hérétique Gabriel, médecin du roi Kosrau, et était métropolitain de Karka de Beit Selouk. A cette époque il n'y avait pas de catholicos. Il écrivit de nombreux ouvrages sur la vie monastique. A cause des difficultés qu'il eut avec les habitants de Singar, le roi Kosrau le condamna à l'exil et il y finit sa vie.

59. — *Saint Mar* **Sabarjésus,** *fondateur du monastère de Beit Qôqa, dans le pays d'Adiabène.* — Sa famille était du pays de Tirhan, du village d'Awâna. Il fit son éducation dans l'école de son village, et vint ensuite dans l'Adiabène. Il vit saint Jésusabran, le martyr, dans la prison d'Arbèle. Il se précipita sur ses chaînes et les baisa avec respect. Il reçut le saint habit des

mains de Jésusabran, puis se rendit dans la montagne et entra au monastère bâti près du Grand Zab. Il vit le saint ascète Hormizd qui vivait en cet endroit, et devint son disciple et son secrétaire. Celui-ci lui donna une caverne dans laquelle il habita pendant douze ans. Saint Jésusyab, métropolitain d'Adiabène, qui devint plus tard catholicos, alla le visiter et ils se saluèrent mutuellement. Il se réjouit de voir la nombreuse congrégation des frères réunis autour du saint, et l'établit leur supérieur. Il eut jusqu'à cinquante disciples, et il décora son monastère de toute sorte d'ornements. Il mourut le premier jour du grand jeûne, et fut enseveli dans le martyrion qu'il avait bâti. Que sa prière vienne en aide au pauvre écrivain.

60. — *Le moine **Jésusabran**, martyr, sous le vocable duquel un monastère a été bâti dans la ville d'Arbèle, et les douze martyrs ses compagnons.* — Au temps du roi Kosrau, la trentième année de son règne, treize confesseurs furent saisis. Le nom du premier d'entre eux était Jésusabran. Pendant quinze ans, ils furent chargés de chaînes dans la ville d'Arbèle. On les emmena ensuite au village de Dewarda (?), à côté du pont qui sépare le Beit Garmai du pays de Beleschphar, et là on les crucifia. Quelques fidèles d'Arbèle vinrent prendre leurs reliques, et bâtirent en leur honneur un monastère célèbre.

61. — *Saint Mar **Mikael**, qui fonda un couvent dans l'Adiabène, dans le voisinage de la ville de Kephar-'Ouziel.* — Ce bienheureux avait été le disciple de Mar Sabarjésus de Beit Qôqa. Après qu'il eut vécu longtemps dans la solitude, la grâce l'appela à sortir du monastère de Sabarjésus pour bâtir un autre couvent dans le voisinage de la ville de Kephar-'Ouziel, dans le village de Tar'el, à environ cinq étapes du monastère de son père spirituel. Il s'appliqua aux œuvres de vertu. Il enrichit son monastère de livres, d'ornements superbes et de biens. Il émigra vers son Seigneur dans une profonde vieillesse. Son monastère

fut achevé et agrandi par les soins de Sabarjésus, fils de Nakôr, de la ville de Kephar-'Ouziel.

62. — *Saint Henanjésus, disciple de Mar Sabarjésus de Beit Qôqa.* — Sa famille était de l'Adiabène et son village s'appelait Nahschirwân. Il étudia les livres et leurs commentaires, aux écoles de son village. Il vint ensuite trouver saint Sabarjésus qui lui donna le saint habit. Il demeura longtemps dans une cellule, jusqu'à ce que sa concupiscence fût apaisée. Il devint supérieur du couvent de Beit Qôqa. Il émigra vers le Seigneur et son corps fut déposé dans le martyrion.

63. — *Saint Mar Jean, supérieur du monastère de Beit Qôqa.* — Sa famille était de l'Adiabène. Il vint trouver Mar Sabarjésus et reçut de lui l'habit. Puis il s'en alla avec son frère dans la montagne de Zamar. Plus tard, les disciples de Mar Sabarjésus vinrent le chercher pour le faire leur supérieur après [la mort de] Henanjésus. Il s'acquitta de cette fonction pendant quelque temps et émigra vers Notre-Seigneur.

64. — *Saint Schoubhalmaran, supérieur du couvent de Beit Qôqa.* — Il était du pays de Ma'alta. Il alla au couvent de Mar Sabarjésus et reçut l'habit. Il passa trente ans dans une solitude complète. Il succéda à Mar Jean et fit des prodiges comme les Apôtres. Après avoir été supérieur pendant trente-cinq ans, il émigra vers son Maître, et fut déposé dans le martyrion.

65. — *Le bienheureux Mar Joseph, supérieur du couvent de Beit Qôqa.* — Sa famille était du pays de Marga, et son village s'appelait Gaphita. Après avoir étudié les livres, il prit l'habit. Jusqu'à sa mort il ne mangea rien de cuit. Il habita quelque temps dans la montagne. Il fit une courte maladie et émigra vers Notre-Seigneur. On le déposa avec les Pères dans le martyrion.

66. — *Saint Mar **Nataniel**, supérieur du monastère de Beit Qôqa.* — Sa famille était du pays de Marga, et son village.... (1).

66a. — ..... (2) *interprète, martyr, et évêque de Siarouzour, qui fit un commentaire sur David, et écrivit contre les mages.* — Il était du pays de Siarouzour, et alla aux écoles de Nisibe où il s'instruisit dans la doctrine; puis il écrivit un traité de polémique contre les mages, et un commentaire des psaumes. Il devint ensuite évêque de Scheharzour. Le roi Kosrau usa à son égard des plus cruels supplices et finit par le faire crucifier. Les fidèles le déposèrent dans son église cathédrale.

67. — *Saint Abba **Siméon** qui fonda le monastère de la ville de Schênâ.* — Sa famille était du Beit Aramayê, du pays de Kaschkar. Avant d'avoir pris l'habit monastique, il passa le Tigre. Il alla trouver Rabban Bar-'Idta, qui fonda un couvent dans le pays de Marga et reçut de lui l'habit monastique. Il vécut dans la solitude dans ce couvent, et alla ensuite à Jérusalem où il passa un long temps. Puis il revint, et vécut en solitaire dans la montagne de Beit Ninivê. Des frères s'assemblèrent près de lui et il bâtit un beau temple. Il devint supérieur dans le monastère de Mar Ganiba, dans le voisinage de Karka de Beit Selouk. Saint Rabban Afnimaran, qui fonda le monastère de Beit Nouhadra, fut dirigé par Mar Siméon. Il mourut et fut déposé dans le couvent de Mar Çeliba près du fleuve Çarçar. Deux ans après sa mort on le retira pour le transporter à la ville de Schêna, et il fut déposé dans son monastère.

68. — *Saint Mar **Habiba**, supérieur du Grand couvent d'Izla.* Sa famille était du pays de Beit Nouhadra. Il fut élevé par

(1) Le texte présente ici une lacune.

(2) Le nom de cet évêque se trouvait dans la partie qui manque. Il s'agit sans doute de l'oncle et prédécesseur de Jacques de Siarouzour dont Jésusyab fait l'éloge dans une lettre à ce dernier. Cf. *Bibl. or.*, t. III, 1, p. 143. Il s'appelait peut-être aussi Nataniel, ce qui expliquerait la confusion (cf. Guidi, ZDMG., XLIII, 413).

Rabban Dadjésus supérieur du Grand monastère. On le fit supérieur, et à l'âge de quatre-vingt-douze ans il quitta ce monde et fut déposé dans le martyrion.

69. — *Saint Abba Zinai, qui fit des livres sur la vie monastique et fonda un monastère dans la montagne d'Adiabène.* — Après avoir suffisamment étudié les livres, il vint trouver un certain religieux célèbre qui habitait un monastère de l'Adiabène et s'appelait Etienne. Il reçut de lui l'habit. Quand ce saint homme mourut, Abba Zinai, après l'avoir enseveli dans sa caverne, descendit au pied de la montagne, et bâtit dans les environs du Petit Zab une église et un couvent. Puis il alla trouver Mar Babai de Nisibe, ainsi que saint Rabban 'Ebedjésus son compagnon; et ils passèrent quelque temps ensemble. Plus de soixante frères se réunirent autour de lui. Après avoir orné le monastère de toute sorte de décorations, il émigra vers Notre-Seigneur, et son corps fut déposé dans l'église. Il laissa le monastère entre les mains de saint Mar Bar-Schabta qui lui-même s'en alla quelques années après et fonda un couvent dans le pays de Ma'alta et de Henaitha.

70. — *Saint Mar 'Ebedjésus, disciple de Mar Babai de Nisibe.* — Sa famille était du pays de Schaharzour; ses parents étaient nobles. Il alla trouver Mar Babai, et se mit sous sa direction. Quand Mar Babai s'en alla habiter dans la montagne d'Adiabène et revint ensuite fonder un monastère sur le mont Izla, 'Ebedjésus l'accompagna. Il vécut quarante-neuf ans, et émigra vers Notre-Seigneur. Il fut déposé dans l'église, en face de Mar Babai.

71. — *Saint Mar Siméon, qui fonda le couvent de Beit Bagasch.* — Lorsque... entièrement... (1) de Mar Yônan, dans les environs du village d'Aschgar, et il s'y exerça à l'ascétisme pendant

(1) Il y a évidemment une lacune dans le texte.

quelque temps. Ensuite, il quitta le couvent et s'en alla dans la montagne de Beit Bagasch, où il habita dans une caverne. Il bâtit des cellules ainsi qu'une église et il instruisit de nombreux disciples. A l'âge de soixante-dix ans il émigra vers Notre-Seigneur, et son corps fut déposé dans le monastère qu'il avait bâti.

72. — *Saint Rabban Mar Narsai, supérieur du monastère de Mar Abraham le Grand, à Izla.* — Sa famille charnelle était du pays de Kaschkar. Il étudia les livres et leurs commentaires, et fit son noviciat dans le Grand couvent. La nuit de la Passion, il alla à Jérusalem et revint cette même nuit. Il quitta la vie temporelle, et à l'âge de quatre-vingt-seize ans émigra vers Notre-Seigneur; son corps fut déposé dans le martyrion.

73. — *Saint Mar Théodore, qui fonda une école dans le pays de Kaschkar.* — Il était du pays de Kaschkar. Il alla trouver Mar Babai de Nisibe, reçut de lui l'habit et s'en retourna dans son pays. Il y bâtit un grand monastère, dans lequel il établit un docteur et une école. Saint Mar Makika qui fonda le couvent de Beit Nischar fut dirigé par lui. Après avoir joui d'une belle vieillesse, il émigra vers Notre-Seigneur et fut déposé dans l'école qu'il avait bâtie.

74. — *Saint Mar Babai, le scribe, qui fit un livre sur la vie monastique.* — Il était originaire du pays de Beit Qardou, et s'en alla à la ville de Hirta. Il devint scribe du marzban de Hirta. Il sortit un jour avec le marzban pour aller à la chasse; et il plut à Dieu de prendre Mar Babai lui-même. Il arriva par hasard à une caverne du désert de Hirta dans laquelle il trouva un religieux. Il entra près de celui-ci qui l'instruisit dans la pratique de la vertu et lui donna le saint habit. Il resta longtemps près de lui et écrivit des livres sur la vie monastique. Il prophétisa sur le désert de Beit Hâlê et sur Rabban Koudâhwi son fondateur. Il y eut une fois une dissension dans la ville de Hirta, à propos de la foi. Les habitants vinrent le chercher et l'emmenèrent.

L'évêque lui dit: "Dirige les gens qui ont placé en toi leur confiance„. Il se tourna vers un petit enfant qui n'avait jamais parlé et lui dit: "Enfant, en qui es-tu baptisé?„. Et l'enfant, jusqu'alors privé de parole, répondit: "Je suis baptisé au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit, et je confesse que le Christ est Dieu parfait et homme parfait „. Alors le saint leur dit: "Voici la confession sainte et véritable „.—Lorsqu' il retourna vers Notre-Seigneur, il ordonna à Mar Abba 'Abda de le déposer dans sa caverne. Plus tard on bâtit un monastère au-dessus.

75. — *Saint Mar 'Abda, du monastère de Me'arê.* — Sa famille était du Beit Aramayê, des environs de la ville de 'Aqoula, près de Hirta. Il était mage. Un jour il s'en alla au monastère de Mar Serguis. C'était le samedi, veille du dimanche de la Résurrection. Une foule nombreuse se trouvait ce jour-là dans ce monastère. Il vit une lumière qui illuminait les baptisés. Il alla aux écoles, et étudia les livres; puis il se rendit près de Mar Babai le Scribe qui lui donna le saint habit. Il demeura près de lui un certain temps. Quand il voulut s'en aller, il eut un songe dans lequel [Dieu] lui disait: "Ne t'en va pas; voici qu'un homme de Hirta [vient] te trouver; change son nom, et appelle-le Mar 'Abda. Il est destiné à recevoir de grandes révélations „. Son songe se réalisa. Quand il mourut, Mar 'Abda le Jeune, son disciple, le déposa dans sa caverne et bâtit au-dessus un couvent qu'on appelle encore aujourd'hui "Couvent d'Abba Mar 'Abda „.

76. — *Saint Mar 'Abda le Jeune Bar-Hôtif, disciple d'Abba Mar 'Abda, fondateur du couvent de Me'arê.* — Sa famille charnelle était de la ville de Hirta, et une des plus nobles. Il n'avait jamais songé de lui-même à se faire moine et sa vocation vint de Dieu. Mar 'Abda [l'Ancien] était sur le point de rendre le dernier soupir lorsqu'un ange du Seigneur lui dit: "Voici que je t'amène un jeune homme de Hirta. Il te soulagera par ses services. Change son nom et appelle-le Mar 'Abda de ton propre

nom „. — Et cet ange dit [au jeune homme]: "Pars, fais-toi moine, et mets-toi au service du vieillard Mar 'Abda „. L'ange lui apparut trois fois. Il vint trouver Mar 'Abda, reçut de lui l'habit et le servit jusqu'à sa mort. Il fit beaucoup de conversions parmi les païens. De son temps fut bâti le couvent de Beit Hâlê. Il vécut cent ans, et émigra vers Notre-Seigneur.

77. — *Saint Rabban* **Bar-Sahdê,** *qui fonda un monastère au village de Barouqa (?), dans les environs du monastère de Gamrê (?).* — Sa famille était de la ville de Dêrin qui est dans une île de la mer des Qatarayê. Il descendait avec les marchands, par mer, au pays de l'Inde. Dans un de ces voyages, ils furent surpris par les pirates qui tuèrent ceux qui étaient avec lui dans le navire. Il fit alors ce vœu: " Si je m'échappe, je me ferai moine „. Aucun de ceux qui étaient dans le navire n'échappa, excepté lui. Il s'en alla ensuite au monastère de Rabban Schabhour qui lui donna l'habit; puis il vint trouver Rabban 'Abda et se fit son disciple. Plus tard, il se retira dans la solitude dans les environs du village de Barouqa (?). Il bâtit un monastère, et des frères s'assemblèrent près de lui. Il rendit son esprit à Notre-Seigneur et fut déposé dans l'église qu'il avait construite.

78. — *Saint Mar* **Koudáhwi,** *qui fonda le monastère de Beit Hâlê.* — Sa famille était du Beit 'Aramayê. Après avoir fréquenté les écoles, il alla trouver saint Rabban Abba Schabhour, qui avait fondé un monastère dans la montagne de Schischtarin, ville du Beit Houzayê. Il reçut de lui le saint habit et se livra à l'ascétisme dans une cellule pendant quelque temps. Il s'en alla ensuite au désert de Hirta, et y habita dans une caverne. Il bâtit un monastère dans le désert de Beit Hâlê. A l'âge de quatre-vingt-quinze ans, il émigra vers Notre-Seigneur et son corps fut déposé sous le portique de l'église.

79. — *Mar* **Schoubhalmaran,** *l'ascète, qui fonda un monastère dans la montagne de Masabadan.* — Sa famille était du Beit

Aramayê. Il alla trouver Rabban Koudâhwi, fondateur du monastère de Beit Hâlê, et reçut de lui l'habit. Il habita quelque temps la montagne, dans la solitude, puis des frères se réunirent près de lui et il bâtit un monastère. Il mourut et fut enseveli dans ce monastère.

80. — *Mar* **Serguis Daouda,** *qui fonda un monastère dans la montagne de Kaschkar.* — Sa famille était du Beit Aramayê, du pays de Kaschkar. Il reçut l'habit monastique dans le monastère de Rabban Koudâhwi, et y habita longtemps dans la solitude. Il bâtit un monastère dans son pays de Kaschkar. A l'âge de cent dix ans il émigra vers Notre-Seigneur et fut déposé dans l'église qu'il avait bâtie.

81. — *Le bienheureux* **Schoubhalmaran,** *qui fonda un monastère à côté de Schabroug* (?) *de Beit Garmai.* — Sa famille était du Beit Aramayê. Il se rendit au couvent de Rabban Koudâhwi, de Beit Hâlê, et revêtit l'habit. Deux frères se joignirent à lui: Basile et Schila. Il devint portier du monastère; puis il se livra pendant quelque temps à l'ascétisme dans la solitude. Il reçut de Dieu l'ordre de bâtir un monastère sur le bord du fleuve Schabroud (?) dans le Beit Garmai. Soixante-dix hommes se réunirent autour de lui. Il sortit de ce monde dans une heureuse vieillesse et laissa le monastère au bienheureux Basile. Son corps fut déposé dans le martyrion qu'il avait construit.

82. — *Le bienheureux* **Dadjésus**, *qui bâtit un monastère.* — Sa famille était de Mahozê de Badaroun, ville des environs de Bagdad. Il s'en alla au monastère de Beit Hâlê, et reçut l'habit des mains du supérieur du couvent, Mar Babai, disciple de Rabban Koudhâwi. Il vécut quelque temps dans une cellule, puis il bâtit un monastère dans le voisinage de la ville de Hirta. Il mourut dans une heureuse vieillesse et on le déposa dans ce monastère.

83. — *Le bienheureux Mar* **Abraham**, *qui restaura, avec Mar Dadjésus, le monastère de Qâqi* (1) *près du village de Badaroun dans le voisinage de Bagdad, et en fit un couvent.* — Sa famille était du Beit Aramayê. Il alla au monastère de Beit Hâlê et revêtit l'habit. Il s'attacha à Jean Azraq qui par la suite devint évêque de Hirta. Il demeura quelque temps dans une cellule, puis il quitta le monastère avec dix frères qui s'attachèrent à lui et s'en alla à Mahôzé de Badaroun, sur la rive du Tigre. Les fidèles le choisirent pour directeur avec Mar Dadjésus. Il restaura le monastère de Qâqî (?) et en fit un couvent magnifique. Il eut autour de lui jusqu'à quatre-vingt-dix frères. Il émigra vers Notre-Seigneur et fut déposé dans le monastère.

84. — *Le bienheureux Mar* **Ezéchiel**, *qui fonda un monastère dans le Beit Garmai.* — Mar Ezéchiel naquit le même jour que l'empereur Constantin. Il était de la ville d'Egyptos, de la tribu de Manassé, fils de Joseph. Il reçut l'habit des mains de Mar Eugène. Il mourut le premier vendredi de l'Avent, le six de kanoun Ier. Il y eut dans son monastère seize cent cinquante-deux moines.

85. — *Saint Mar* **Dausa**, *qui fonda un monastère dans le Beit Aramayê, dans le voisinage de la ville de Beit Aschkaphil, qu'on appelle encore aujourd'hui « monastère de Bar-Haziz ».* — Sa famille était du pays de Kaschkar. Il alla, avec un autre individu nommé Jean, au monastère de Rabban Koudâhwi et reçut l'habit. Il demeura quelque temps dans une cellule; puis il quitta le monastère avec Jean, et ils vinrent ensemble près du village d'Aschkaphil, dans le voisinage de Doura de Qounî. Ils bâtirent un monastère, et des frères s'assemblèrent près d'eux. Après avoir joui d'une heureuse vieillesse, il émigra vers son Seigneur et son corps fut déposé dans le monastère qu'il avait bâti.

(1) La lecture de ce nom est incertaine, on peut hésiter en Qâqî et Babai.

86. — *Le bienheureux Mar Babai, le persan, supérieur de monastère.* — Il fut le disciple de Rabban Koudâhwi et prit l'habit. Quand Rabban Koudahwi mourut il le désigna pour son successeur. Il mourut lui-même et fut enseveli dans le monastère.

87. — *Le bienheureux Mar David Bar-Noutara, qui fonda un monastère dans le voisinage de Merw, ville du Korasan.* — Sa famille était de Merw. Il alla au monastère de Rabban Koudahwi et prit l'habit. Puis il revint dans son pays et bâtit un monastère superbe. Après avoir joui d'une heureuse vieillesse, il émigra vers Notre-Seigneur, et son corps fut déposé dans le temple qu'il avait bâti.

88. — *Saint Rabban Hormizd, qui bâtit un monastère dans la montagne de la ville de Beit 'Adrai.* — Il était persan d'origine. Après avoir étudié les livres, il alla au monastère de Rabban Bar-'Idta et revêtit l'habit. Pendant des années, il s'exerça à l'ascétisme dans une cellule, et demeura avec Rabban Yôzédeq dans le couvent de Rischa, qui est dans la montagne de Beit Nouhadra. Plus tard, il s'en alla à la montagne de Beit 'Adrai, dans le voisinage du village d'Alqosch, et il bâtit là un monastère. A l'âge de quatre-vingt-dix ans, il émigra vers Notre-Seigneur et son corps fut déposé dans le martyrion qu'il avait bâti.

89. — *Saint Rabban Qamjésus, qui fonda un couvent dans la montagne de Heftoun, près de Marga.* — Il était du pays de Marga, du village de Qouf. Il alla trouver Mar Jacques de Beit 'Abê. Il donna le saint habit à Bar-Sahdê, c'est-à-dire Mar Tyris, qui s'était attaché à lui, et tous deux allèrent ensuite à la montagne d'Ourouk, où ils habitèrent quelque temps dans la solitude; puis ils retournèrent à Beit 'Abê, où Qamjésus fut fait supérieur. Il abandonna sa charge et s'en alla habiter dans la montagne de Heftoun, à environ dix milles de Beit 'Abê. Il bâtit ensuite un monastère en cet endroit; et, dans une heureuse

vieillesse, il s'en alla vers Notre-Seigneur. Son corps fut déposé dans son monastère.

90. — *Saint Mar* ***Yôzédeq,*** *qui fonda un monastère dans les monts Qardou.* — Il était du pays de Ninive, du village appelé Beit Schamina. Après avoir étudié les livres, il alla au monastère de Rabban Bar-'Idta, dans le pays de Marga, et reçut l'habit monastique. Il vécut dans la familiarité de Rabban Hormizd, qui fonda un monastère dans la montagne d'Alqosch, et d'Abba Siméon, qui en fonda un dans la montagne de Schêna. Il quitta le couvent et alla habiter quelque temps le monastère de Rischa. Il eut une révélation et s'en alla dans le pays de Qardou, où il bâtit un couvent célèbre. Des frères s'assemblèrent autour de lui. Il quitta ce monde à l'âge de quatre-vingts ans et il fut déposé dans le temple qu'il avait bâti.

91. — *Saint Mar* ***Jésusabran,*** *supérieur du monastère que Rabban Yôzédeq avait fondé dans les monts Qardou.* — Sa famille était du pays de Nouhadra. Après avoir étudié les livres, il alla trouver Mar Yôzédeq et mena la vie commune pendant sept ans, selon la règle établie par Rabban Yôzédeq dans son monastère. Il vécut ensuite dans la solitude, et devint supérieur du monastère. Il émigra vers Notre-Seigneur, et fut déposé dans le couvent de son maître.

92. — *Saint Mar* ***Sabarjésus,*** *métropolitain de Beit Garmai.* — Sa famille était du Beit Aramayê. Il étudia les livres dans le pays de Radan. Le catholicos Mar Sabarjésus le fit lecteur dans son propre monastère du Beit Garmai, où il resta quelque temps. Il partit ensuite et s'en alla à la montagne de Sche'ran, habiter, dans la solitude, la caverne de son maître. Quand la peste ravagea le Beit Garmai, il pria, et la peste fut arrêtée. Il bâtit un grand monastère dans le lieu appelé Babta de Mahôzê, qui se trouve dans la montagne de Basche'ran. Il quitta ce monde et on le déposa dans le monastère qu'il avait bâti. Il avait

reçu l'imposition des mains du catholicos Mar Ameh, en qualité de métropolitain du Beit Garmai.

93. — *Saint Mar Afnimaran, qui fonda un monastère dans la montagne de Beit Nouhadra.* — Sa famille était de Karka de Beit Selouk. Il alla trouver Abba Siméon qui fonda un couvent dans la ville de Schêna. Celui-ci lui conseilla de se rendre à Beit 'Abê, et il suivit ce conseil. Il reçut l'habit de Rabban Qamjésus, supérieur du couvent de Beit 'Abê. Après avoir mené la vie commune, il habita quelque temps dans une profonde solitude, puis s'en alla au monastère de Zarnouqa où il resta trois ans. Il en partit avec des frères qui s'étaient attachés à lui, et vint au monastère de Mar Jean de Halhalah. Il en fit un magnifique couvent; mais il excita la jalousie; il partit et habita dans la solitude dans le lieu où avait demeuré saint Gousjésus l'anachorète, au pied de la montagne. Il y bâtit un monastère célèbre et des frères se réunirent autour de lui. Il quitta la vie temporelle à l'âge de cent ans, et on le déposa dans le martyrion qu'il avait bâti.

94. — *Saint Mar Georges.* — Il était de la famille de Jésusabran le martyr. Il passa quelque temps dans le couvent de Mar Yôzédeq. A l'âge de quatre-vingt-dix ans il émigra vers Notre-Seigneur, et son corps fut déposé dans le martyrion.

95. — *Saint Mar Makika, ermite du couvent de Beit Nischar.* — Après avoir étudié les livres, il alla à Jérusalem. Sa famille était de Kaschkar. Il vint au couvent de Beit Nischar et vécut dans une profonde solitude. Il émigra vers Notre-Seigneur, et on le déposa dans le monastère.

96. — *Le bienheureux Rabban Abraham, qui fonda un monastère à Dasen.* — Sa famille était du pays de Kaschkar. Il alla à Beit 'Abê, reçut l'habit et demeura quelque temps dans une cellule. Il fut poussé par Dieu à se rendre au pays de Dasen et à y bâtir un couvent. Il sortit donc de Beit 'Abê avec saint

Mar Zekajésus qui s'était attaché à lui, et alla habiter la solitude de la montagne. Il bâtit un couvent, et environ quarante frères se réunirent près de lui. A cette époque, le catholicos Mar Georges monta dans le pays de Marga et contraignit Mar Abraham d'accepter l'épiscopat de Dasen. Il fit de nombreuses prédications. Quand il abdiqua l'épiscopat, il retourna à Beit 'Abê, et demeura quelque temps dans une cellule. Il mourut et fut déposé aux pieds de Mar Jacques.

97. — *Le bienheureux Abba* **Salomon**, *supérieur du monastère de Mar Jésusyab de Beit Nouhadra.* — Sa famille était du pays d'Adiabène. Il alla au monastère de Mar Sabarjésus de 'Aba Schapîra et prit le saint habit. On le contraignit à devenir superieur du couvent de Mar Jésusyab. Il occupa quelque temps cette charge; puis il mourut et fut déposé aux pieds de Mar Jésusyab et de Mar Jacques.

98. — *Rabban* **Mélekjésus**, *du monastère Neuf de 'Elam.* — Sa famille était du Beit Houzayê. Il étudia les livres et reçut l'habit de Schabhour dont il se fit le disciple. Il bâtit un couvent dans le désert de 'Elam, au pied de la montagne. Des frères s'assemblèrent auprès de lui. Il mourut et fut déposé dans son couvent.

99. — *Le bienheureux* **Pethion**, *disciple de Rabban Afnimaran le Grand.* — Sa famille était du village de Basoum, dans le Beit Garmai. Il fut élevé sous les yeux de Rabban Afnimaran, et il prit l'habit. Il devint supérieur du Petit couvent. Il mourut, et défendit qu'on écrivît son histoire. Son corps fut déposé aux pieds de Mar Afnimaran.

100. — *Saint Rabban* **Georges**, *qui fonda un couvent dans le pays de Perse, dans le voisinage de la ville de Astahr.* — Dans son enfance, il étudia aux écoles de Kaschkar, sa ville natale. Il alla trouver l'ermite Makika, reçut de lui l'habit et vécut sous sa direction pendant quelque temps. Il alla ensuite dans les montagnes de la Perse et bâtit un couvent dans la ville d'Astahr.

Des frères s'assemblèrent près de lui. Il émigra vers Notre-Seigneur, et fut déposé dans le monastère qu'il avait bâti.

101. — *Abba Çeliba, qui fonda le monastère de Beit Nouhadra.* — Sa famille était du pays d'Adiabène. Il avait quatre frères charnels qui étaient moines. Son village était Beit Çaida... (1) il reçut l'habit et s'attacha à lui pendant quelque temps. Puis il s'en alla dans la montagne de Beit Nouhadra, au lieu appelé Beit Asya (?). Il bâtit un superbe couvent en cet endroit. Une cinquantaine de frères s'assemblèrent autour de lui. Il réunit les frères près de lui et établit pour supérieur Rabban Cyriacus le Grand, qui devint par la suite évêque de Balad. Il émigra vers Notre-Seigneur à l'âge de quatre-vingts ans, le jeudi de la semaine de la Dédicace de l'Eglise.

102. — *Le bienheureux Cyriacus, disciple d'Abba Çeliba et évêque de Balad.* — Il était de Doura 'Arabayâ, village chrétien du pays de Tirhan. Il s'en alla dans le Beit Arabayê, près de saint Rabban Ba'outh qui lui donna l'habit. Puis il vint à la montagne de Zinai, où il demeura quelque temps; ensuite il s'en alla dans les monts Qardou, où il se fixa dans le voisinage du monastère de Kamoul. Plus tard il vint habiter près d'Abba Çeliba dont il se fit le disciple. Cent trente frères étaient réunis autour d'eux. Par la suite, les habitants de Balad vinrent avec un édit de Mar Cyprianus de Nisibe et le prirent pour en faire leur évêque. Il laissa le monastère aux mains de saint Mar Atqen. Il fut consacré évêque. Il redoubla ses labeurs, et bâtit une magnifique église cathédrale. Après avoir gouverné son diocèse pendant treize ans, il émigra vers Notre-Seigneur et son corps fut déposé dans la grande église qu'il avait bâtie.

103. — *Saint Rabban Ba'outh, du monastère de Mar Yônan de Bar-Toura, qui fonda un monastère dans le pays de Beit*

(1) Le texte présente évidemment une lacune.

Nouhadra. — Sa famille était du Beit 'Arabayê. Il reçut l'habit des mains de Mar Yônan de Bar-Toura, et vécut quelque temps dans la réclusion. Il eut un songe: "Tu dormiras avec une mère et sa fille„. Il fit connaître son songe à Mar Jésusabran, le disciple chéri de Mar Jean de Dailam, qui lui répondit: "Le Christ m'a fait savoir que tu devais aller au monastère qui se trouve à côté de Beit Nouhadra pour le transformer en un magnifique couvent. Tu quitteras ce monde et tu seras enseveli avec les bienheureuses Kouhadokt et sa fille (1), qui dans les temps passés ont jeté les fondements de ce monastère„. — Alors il sortit du monastère de Bar-Toura et s'en alla transformer le monastère en couvent. Quand il émigra vers Notre-Seigneur, son corps fut déposé aux pieds des saintes, et ainsi fut accomplie la prophétie de Jésusabran.

104.— *Saint **Jésusabran**, compagnon de Mar Jean de Dailam.*— Sa famille était du Beit Garmai. Après avoir étudié les livres, il alla trouver saint Abba Siméon de Kaschkar, qui avait fondé un monastère dans la montagne de Schêna, et il reçut de lui l'habit monastique. A cette époque, saint Abba Siméon était supérieur du couvent de Mar Ganiba, dans le Beit Garmai. Mar Jésusabran quitta le monastère de Mar Ganiba et s'en alla à la montagne de Beit Bagasch où il trouva Mar Jean de Dailam avec Abraham Sanouta son maître, et il habita près d'eux dans une caverne. Après quelque temps, ils vinrent tous les trois au désert de Beit Gaza, et il vécut dans la solitude. Survint dans le pays d'Adiabène une troupe de brigands du pays de Dailam qui s'empara de saint Jésusabran et de Mar Jean de Dailam, et les emmena captifs, chacun de son côté. Jésusabran fut pasteur des troupeaux de celui qui l'avait saisi. Par la suite, il guérit d'une grave maladie le fils de son maître qui l'affranchit. Après être

(1) Traduction douteuse. Le texte paraît altéré. Cf. n° 48.

parvenu à une profonde vieillesse, il émigra vers Notre-Seigneur et son corps fut déposé aux pieds d'Abba Yônan de Bar-Toura.

105. — *Le bienheureux Abba Dairata, disciple d'Afnimaran le Grand.* — Sa famille était du Beit Garmai, et il reçut l'habit d'Abba Siméon, fondateur du couvent de Schêna, alors que ce dernier était supérieur du couvent de Mar Ganiba, dans le pays de Beit Garmai. Ensuite, il s'en alla au couvent de Beit 'Abê et s'attacha à saint Afnimaran, qui fonda un couvent dans la montagne de Beit Nouhadra. Il sortit de Beit 'Abê, ainsi que Rabban Afnimaran, et il vint au couvent bâti par ce dernier où il se livra à l'ascétisme pendant quelque temps. Après avoir accompli beaucoup d'œuvres, il émigra vers Notre-Seigneur et fut déposé aux pieds d'Afnimaran.

106. — *Saint Mar Abraham de Me'arê, qui bâtit le couvent de Mar Eugène.* — Sa famille était du village de Me'arê. Il reçut l'habit des mains de Mar Abraham qui bâtit [un couvent] sur le sommet de la montagne de Beit Nouhadra. Il demeura quelque temps dans le couvent de Rischa (*i. e.* du sommet), et ensuite Mar Abraham l'envoya au couvent du mont Izla. Il répara les ruines du couvent de Mar Eugène. Une cinquantaine d'hommes se réunirent autour de lui. Il tomba malade, fit appeler ses fils spirituels et leur dit: "Voici qu'après ma mort, viendra Rouzbîhân du couvent de Mar Mikael de Mossoul; il sera votre supérieur". Et il émigra vers Notre-Seigneur, et son corps fut déposé dans le martyrion du couvent.

107. — *Saint Rouzbîhân, métropolitain de Nisibe.* — Sa famille était de la ville de Nisibe. Il alla au petit monastère de Mar Mikael de Mossoul. Il reçut l'habit de Mar Jésusyab, supérieur du monastère, neveu par sa mère du catholicos Mar Çelibazeka. Il demeura quelque temps en cet endroit, et s'en alla ensuite au monastère de Mar Eugène, après la mort du

supérieur, Mar Abraham, ainsi que ce dernier l'avait prophétisé. Quelque temps après, il fut nommé métropolitain de Nisibe. Il donna un village appelé Hizgan, au monastère de Mar Eugène. Puis il émigra vers Notre-Seigneur et son corps fut déposé dans l'église de Nisibe.

108. — *Saint Mar Zokê, évêque de Hadeth.* — Sa famille était du Beit Garmai. Il alla au couvent de 'Aba Schapîra, après avoir reçu l'habit dans le couvent de Rabban Basîma, dans le pays de Qardou. Il s'attacha à saint Afnimaran le Grand. Il fut institué canoniquement évêque de la ville de Hadeth. Il fit de nombreux miracles et prodiges. Il émigra vers Notre-Seigneur, et son corps fut déposé dans le martyrion de la grande église (cathédrale).

109. — *Saint Rabban Safra, qui fonda un monastère sur le mont Izla.* — Il était de la Mésopotamie. Il reçut l'habit dans le couvent de Mar Eugène, et vécut dans la solitude jusqu'à la mort de son maître. Il s'éloigna alors à deux étapes du monastère et en bâtit lui-même un. Des moines s'assemblèrent autour de lui. Après avoir accompli sa vieillesse, il émigra vers Notre-Seigneur et son corps fut déposé dans le couvent qu'il avait bâti.

110. — *Saint Abba Joseph, qui bâtit un couvent en face de la ville de Balad.* — Il était du pays de Schahrazour, et il s'en alla au couvent de Beit 'Abê, où il prit l'habit. Il se livra à l'ascétisme avec ardeur et gouverna le couvent pendant des années. Quand le catholicos Çelibazeka alla au couvent, Joseph se démit de sa charge, sortit de là et s'en vint dans le désert sur la rive du Tigre, dans les environs de la ville de Balad. Il y avait là deux frères; il y bâtit un couvent célèbre; il donna ses instructions aux frères au sujet de ce couvent et émigra vers Notre-Seigneur.

111. — *Saint Abba Jésus, supérieur du couvent, disciple de Rabban Afnimaran.* — Sa famille était de Awâna dans le

Tirhan. Il s'instruisit aux écoles, et s'en alla trouver Afnimaran. Il prit l'habit, et se livra à l'ascétisme dans la solitude. Il vint au couvent d'Abba Joseph, à côté de Balad, et y finit sa vie. Il fut déposé aux pieds de Rabban Afnimaran et de Rabban Pethion.

112. — *Le bienheureux Mar **Jean**, qui bâtit un couvent dans le pays de Qardou.* — Il était persan d'origine. Il reçut l'habit dans le monastère de Rabban Bar-'Idta de Marga, et y pratiqua quelque temps l'ascétisme. Puis il quitta le couvent et s'en alla habiter une caverne dans les monts Qardou. Il bâtit une magnifique église dans les environs du village de Dadar. Il demeura en cet endroit jusqu'à la fin de sa vie, et on le déposa dans son couvent.

113. — *Le bienheureux **Siméon**, supérieur du monastère de Rabban Yôzédeq.* — Il était du village de Marga, situé dans la région des monts Qardou. Il fit son éducation dans le monastère de Mar Adôna, dans le pays de Qardou. Cet Adôna était de Kaschkar, dans le Beit Aramayê; il devint métropolitain de 'Elam et reçut la couronne du martyre sous le roi Sapor. On transporta ses reliques dans la contrée de Qardou et on construisit au-dessus [de son tombeau] l'école dans laquelle fut élevé Mar Siméon. Ce dernier alla trouver Mar Jésusabran, disciple de Rabban Yôzédeq, qui lui donna l'habit. Il vécut quelque temps dans une cellule, et devint supérieur du couvent de Mar Yôzédeq. Il émigra vers Notre-Seigneur et fut déposé dans ce couvent.

114. — *Le bienheureux Rabban **Joseph**, qui fonda un monastère dans le pays de Beit Nouhadra.* — Il était du pays de Dasen. Il alla trouver Rabban Jacques qui habitait dans une caverne. Celui-ci lui donna l'habit. Il étudia la doctrine et se livra quelque temps à l'ascétisme. Il construisit une église superbe. Quand Mar Jacques s'en alla au couvent de Mar Jésusyab,

et vint dans la montagne de Beit Nouhadra, Rabban Joseph demeura avec lui dans ce couvent et ils y finirent leur vie.

115. — *Saint Abba* ***Bar-Daira,*** *anachorète.* — Son village, situé dans le pays de Qardou, s'appelait Scheban. Il étudia aux écoles, puis s'en alla trouver Cyriacus, supérieur du monastère d'Abba Çeliba, qui devint ensuite évêque de Balad. Celui-ci lui donna l'habit. Il se livra à l'ascétisme avec ardeur et habita dans les monts Qardou. Il fut opprimé par la famine, et une martre apporta et plaça devant lui douze glands. Une autre fois, ayant senti une odeur de grillé, il sortit à la porte, vit une grosse sauterelle sur le feu, et la mangea. Pendant vingt jours Dieu lui prépara ainsi quotidiennement une grosse sauterelle pour sa nourriture. Il vint ensuite au couvent de Rabban Afnimaran de Beit Nouhadra; il y mourut et y fut déposé.

116. — *Saint* ***Jean*** *de Dailam, qui fonda un monastère dans la montagne de Perse, dans les environs de la ville d'Argan.* — Il était de la ville de Hadeth et il fut emmené en captivité dans leur pays par les gens du Dailam. Il bâtit deux couvents. Il mourut et fut déposé dans le couvent des Syriens.

117. — *Abba* ***Aharon,*** *qui fonda un monastère sous le vocable du Bois de la Sainte-Croix, dans les environs de la ville de Balad.* — Il était de Awana, dans le Tirhan. Il étudia les livres près de Mar Jacques Hazzaya, et il vint au couvent de saint Mar Jésusyab, qui se trouve dans le pays de Beit Nouhadra. Il s'y livra à l'ascétisme jusqu'à la mort de Mar Jacques qui lui avait donné l'habit. A l'instigation de Mar Cyriacus, évêque de Balad, et par les soins d'Aharon, un monastère fut bâti sous le vocable du Bois adorable de la Sainte Croix, et il s'appelle encore aujourd'hui " Couvent de la Sainte-Croix, fondé par Abba Aharon ". Il mourut et son corps fut déposé dans ce couvent.

118. — *Mar* ***Bôktjésus,*** *qui fonda au pied de la montagne de Zinai un couvent qu'on appelle couvent de Marga* (1). — Il était de l'Adiabène, du village nommé Qatarta du Zab. Il s'en alla au couvent situé à côté du petit Zab et appelé couvent de Schinerê. Il y prit l'habit et s'y exerça à l'ascétisme avec ardeur. Il alla ensuite habiter quelque temps dans la montagne de Zinai. Devenu vieux, il descendit demeurer au village de Zinai, dans l'endroit appelé Margana, où saint Mar Niha avait autrefois habité. Des frères s'assemblèrent autour de lui et il bâtit un couvent et des cellules. Il s'endormit dans le Seigneur et son corps fut déposé dans le martyrion qu'il avait bâti.

119. — *Le bienheureux Mar* ***Atqen,*** *qui bâtit un couvent dans la montagne de Beit Nouhadra.* — Il était du Beit Garmai; après avoir étudié la doctrine, il alla au couvent de Mar Abraham le Grand. Il reçut l'habit et se livra à l'ascétisme avec ardeur. Ensuite, il alla habiter la montagne du Beit Nouhadra, dans le voisinage du couvent d'Abba Çeliba. Il y bâtit un couvent magnifique, et rassembla des frères autour de lui. Il mourut et fut déposé dans ce couvent.

120. — *Le bienheureux Mar* ***Abraham,*** *qui fonda un couvent dans les environs de la ville de Hîth, sur la rive de l'Euphrate.* — Il était du Beit Aramayê. Il prit l'habit dans le couvent de Beit Hâlê, et alla au monastère de Gamrê où il se livra à l'ascétisme. Il fut choisi pour être supérieur du couvent de Barouqa, situé dans le voisinage de celui de Gamrê. Plus tard il vint à la ville de Hîth, dans le Beit Aramayê, où il bâtit un couvent et des cellules, sur la rive de l'Euphrate. Des frères s'assemblèrent autour de lui. Il mourut dans une heureuse vieillesse, et on le déposa dans son couvent.

(1) Plus bas: Margana.

121. — *Le bienheureux Mar* **Gabriel** *de Kaschkar, qui fonda trois couvents: le premier dans les environs de Mahozê d'Ariwan, dans le Beit Garmai; le second aux environs de Doura de Qouni; et le troisième, qu'on appelle couvent de Gabbârê, dans le pays de Beit Rouschmê.* — Il était du Beit Aramayê. Il bâtit un monastère en dehors de son village; il y réunit des frères, puis il partit pour Jérusalem. Il prit l'habit dans un couvent, situé à côté de Çaidîn, qui avait été fondé par un saint personnage du pays de Kaschkar. Il se livra là à l'ascétisme, puis il retourna au pays de Kaschkar à Doura de Qouni, et il bâtit auprès du village de Karsa un couvent qu'on appelle encore aujourd'hui " couvent de Karsa ". Il y eut jusqu'à deux cents frères dans ce couvent. Peu de temps après, il s'en alla au pays de Beit Rouschmê, près du pays de Kaschkar, et bâtit dans les environs du village appelé Houçaraya, un couvent qu'on nomme encore aujourd'hui " couvent de Gabbârê ". Ce bienheureux bâtit aussi le couvent de Mar Gabriel de Mossoul. Il mourut dans un monastère du Beit Garmai, en l'an mil cinquante des Grecs. On emporta son corps, et on le déposa dans son couvent. Plus tard Mahôzê fut dévastée et le couvent fut détruit cinquante-neuf ans après la mort de Mar Gabriel. Les frères du monastère de Karsa prirent soin de son corps et le déposèrent devant l'église.

122. — *Le bienheureux* **Henanjésus**, *qui bâtit le couvent de Beit Reqna, près de la ville de Hadeth.* — Sa famille était de l'Adiabène. Il prit l'habit et vint à la ville de Hadeth, où il bâtit un couvent sous le vocable de Mar Jean l'Evangéliste. Il fut aidé dans cette construction par les gens de la tribu appelée Beit Reqna, et le couvent s'appelle encore aujourd'hui " couvent de Beit Reqna ". Il mourut, et ses fils spirituels le déposèrent sous le péristyle de l'église qu'il avait bâtie.

123. — *Saint Abba Schamascha, qui bâtit un couvent dans le Beit Aramayê, dans les environs de la ville de Anbar, près du village appelé Rewab* (?). — Il était du Beit Aramayê. Il fut disciple de saint Rabban Mar 'Abda, et s'exerça à l'ascétisme sous sa direction. Il alla ensuite pendant quelque temps à la montagne des Assyriens, et vint dans les environs de Anbar. Il bâtit un couvent et réunit des frères autour de lui. Il s'endormit dans le Seigneur et fut déposé dans son couvent.

124. — *Saint Mar Isaac, évêque de Ninive, qui abdiqua l'épiscopat et fit des livres sur la vie monastique.* — Il fut créé évêque de Ninive par le catholicos Mar Georges, dans le monastère de Beit 'Abê. Après avoir gouverné pendant cinq mois le diocèse de Ninive, comme successeur de l'évêque Moïse, il abdiqua l'épiscopat pour des raisons que Dieu connaît, et alla habiter dans la montagne. Le siège demeura vacant pendant quelque temps; puis il eut pour successeur Mar Sabarjésus, qui lui-même abdiqua l'épiscopat, vécut en anachorète au temps du catholicos Henanjésus, et mourut dans le monastère de Mar Schahin, dans le pays de Qardou. Isaac, après avoir quitté le siège de Ninive, s'en alla dans la montagne de Matout qui entoure le pays de Beit Houzayê, et habita dans la solitude avec les anachorètes qui se trouvaient là. Il vint ensuite au couvent de Rabban Schabhour. Il était très appliqué à l'étude des livres saints, au point qu'il perdit la vue par suite de son application à la lecture et de son abstinence. Il était très versé dans la connaissance des divins mystères; il fit des ouvrages admirables sur la vie monastique. Il écrivit trois propositions qui ne furent point acceptées par beaucoup de gens. Daniel Bar Toubanitha, évêque du Beit Garmai, s'éleva contre lui à cause des choses qu'il avait dites. Il quitta la vie temporelle dans une profonde vieillesse, et son corps fut déposé dans le monastère de Schabhour. Comme il était du Beit Qatarayê, je pense que la jalousie excita contre lui les gens de la

Mésopotamie (1), de même que contre Joseph Hazzaya, Jean d'Apamée et Jean de Dilaita.

125. — *Saint Abba Joseph Hazzaya, aussi appelé 'Ebedjésus.* — Il était persan d'origine; sa ville s'appelait Nemroud. Son père était mage, et lui-même fut chef des Mages. Lorsque 'Omar Ibn Hatib eut pris les rênes de l'empire des Arabes, et qu'il envoya ses troupes livrer bataille aux Turcs, la ville de Nemroud, bâtie par Nemroud, qui l'appela de son nom, se révolta contre lui et ne lui ouvrit point ses portes. Joseph, qui fut trouvé hors de la porte, fut fait captif avec cent trente personnes. Il était âgé de sept ans quand il fut pris. Un arabe de la ville de Singar l'acheta pour trois cent soixante-dix zouzê, le circoncit avec ses enfants, et en fit un païen. Il demeura près de cet homme pendant trois ans. Alors son maître mourut et ses enfants le vendirent à un chrétien nommé Cyriacus, du village de Dadar, dans le pays de Qardou, pour cinq cent soixante-dix zouzê. Cet homme l'emmena avec lui dans sa maison dont il l'établit intendant, parce qu'il n'avait point de fils. Cyriacus le pressait vivement de se faire chrétien; mais il ne se laissait pas persuader. Il l'emmenait avec lui au monastère de Kamoul, qui était dans les environs du village, et le jeune homme, en voyant les moines, fut excité par l'amour de Notre-Seigneur et reçut le baptême dans le monastère de Mar Jean de Kamoul. Cyriacus l'affranchit en voyant qu'il était assidu à la prière et avait le désir de devenir moine. Il partit alors pour le monastère d'Abba Çeliba, dans le pays de Beit Nouhadra. Il fut reçu par le bienheureux Cyriacus, supérieur du monastère, qui devint par la suite évêque de Balad. Il pratiqua la vie commune, et s'appliqua surtout à la lecture des psaumes et des livres saints. Puis il se rendit au pays de Qardou, et habita dans le lieu appelé 'Araba. Il y resta de longues années. Ensuite, les fidèles

(1) Littéralement: « les gens de l'intérieur ».

vinrent le chercher pour le faire supérieur du monastère de Mar Basima, dans le pays de Qardou. Il gouverna quelque temps ce monastère, puis s'en alla dans la montagne de Zinai. Il y demeura un certain temps, et, à l'instigation de Mar Koudahwi, évêque de Hirta, les fidèles le firent supérieur du couvent de Rabban Bôktjésus, surnommé "de Margana", qui se trouvait dans les environs du village de Zinai. Il ne cessait de composer des livres. Il avait un frère charnel qui s'appelait 'Ebedjésus. Celui-ci vint de la ville de Nemroud, reçut le baptême et se fit moine. Depuis lors, il fit tous ses livres sous le nom de son frère 'Ebedjésus. Il écrivit dans ses ouvrages quatre passages, qui ne furent point approuvés par les docteurs de l'Eglise. Mar Timothée tint un synode et l'anathématisa, l'an 170 du règne des fils de Hischam. Où Joseph Hazzaya avait-il puisé sa doctrine? On peut l'apprendre de son histoire écrite par Mar Nestorius, évêque de Beit Nouhadra. Je pense que le catholicos agit ainsi par jalousie: Dieu sait la vérité. Après avoir gouverné pendant des années le couvent de Marga, il mourut dans une profonde vieillesse et les frères l'ensevelirent dans le couvent de Rabban Mar Atqen, en attendant que le Seigneur vienne le ressusciter. Que ses prières et les prières de tous les saints qui sont mentionnés dans ce livre soient un mur protecteur pour le misérable qui le possède et pour ses parents. Amen.

126. — *Saint Mar Jean, qui fonda un monastère dans le pays de Qardou et habita dans la montagne de Beit Dilaita.* — Il était du pays de Beit Nouhadra et il lut tous les livres dans les écoles. Il prit l'habit dans le monastère de Mar Yôzédeq et s'attacha au bienheureux Etienne, disciple de Mar Jacques Hazzaya et de Rabban Afnimaran. Jean avait deux frères charnels: Serguis et Théodoros, qui se firent moines, eux aussi. Il quitta le couvent pour aller habiter dans la montagne de Beit Dilaita, où il avait pour nourriture des mûres sauvages au lieu de pain.

Il fit de nombreux ouvrages sur la vie monastique. Plus tard, il vint demeurer dans les monts Qardou, aux environs du village d'Argoul. Des frères s'assemblèrent autour de lui et il bâtit un monastère. Les livres qu'il composa ne furent pas approuvés par le catholicos Timothée qui réunit un synode et l'anathématisa pour avoir dit dans son ouvrage que l'humanité de Notre-Seigneur est unie à sa divinité. Parvenu à une grande vieillesse, il rassembla les fidèles et les moines et leur donna ses instructions relativement aux monastères. Au même instant, il émigra vers Notre-Seigneur et son corps fut déposé dans le couvent de Sahdôna.

127. — *L'évêque de Mahozê d'Ariwan, **Mar Tyris** aussi appelé **Bar-Sahdê*** (1). — Il était du pays de Beit Nouhadra, du village de Halamoun. Il fut élevé dans l'école de Mar Aitallaha. Ayant appris que Mar Jacques était sorti du monastère de Mar Abraham, sur le mont Izla, et commençait à bâtir un couvent dans le pays de Marga, il vint le trouver et se mit sous sa direction. Le bienheureux Qamjésus, qui dans sa vieillesse bâtit un monastère sur le sommet de la montagne de Heftoun, vint se joindre à lui. Mar Jacques leur donna l'habit; il préposa Qamjésus à la construction du couvent, et en fit Mar Tyris l'intendant. Il se livra à l'ascétisme et vécut dans la solitude. Il fit des livres sur la vie monastique, et Jésusyab d'Arbèle l'établit évêque de Mahozê d'Ariwan dans le Beit Garmai. Il s'écarta de la foi orthodoxe. Quand Jésusyab, métropolitain d'Adiabène, apprit cela, comme il lui portait de l'affection, il lui écrivit: "Abandonne ton opinion". Mais il ne se laissa point persuader par les paroles de Mar Jésusyab. Les Pères s'assemblèrent près du catholicos Mar Ameh, l'anathématisèrent, déchirèrent sa profession de foi, et établirent à sa place comme évêque Mar Saba. Il s'en alla donc habiter dans la

(1) C'est le fameux Sahdôna, comme il est nommé plus bas.

montagne. Comme il ne trouvait point la paix de la conscience, il revint promptement trouver Mar Sabarjésus, métropolitain du Beit Garmai, et confessa son erreur. Mais il ne persévéra point dans ce sentiment. Il alla trouver l'empereur des Romains, Héraclius, qui était alors à Jérusalem, et il lui dit: "Je suis persécuté par les évêques orientaux parceque je professe la vraie foi". Et il fit sa profession de foi dans l'église, et anathématisa les saints partisans de Diodore. Alors, sur l'ordre de l'empereur, il fut institué évêque d'Edesse. Il gouverna le diocèse d'Edesse pendant peu de temps, car son apostasie ne lui profita point. Quelques individus allèrent trouver l'empereur et lui affirmèrent qu'il professait les opinions de Diodore. Sur l'ordre de l'empereur on le chassa d'Edesse. Il vint alors trouver le catholicos Mar Ameh et lui demanda l'absolution. Comme c'était un ascète qui avait pratiqué la vertu, le catholicos Mar Ameh consentit à ce que Sahdôna retournât à son siège, car le bienheureux Mar Saba était mort. Quand Mar Jésusyab d'Arbèle apprit cela, il écrivit à Mar Ameh une lettre dans laquelle il lui disait: "C'est Satan qui a amené Sahdôna du pays des Romains et l'a manifestement conduit devant vous. Il a avec lui deux livres qu'il a composés contre notre foi et notre croyance". Quand [les Pères] lurent cette lettre, ils ne voulurent plus admettre dans l'Église Mar Tyris Sahdôna. Il ne resta point en cet endroit, mais, pleurant et gémissant, il revint à Edesse et habita dans une caverne de la montagne. On dit qu'il rejeta les opinions hérétiques et se convertit à la vérité. Il vécut longtemps dans la solitude, et quand il mourut, il fut enseveli dans sa caverne. Après que Sahdôna fut chassé de l'Église, Gabriel, supérieur du couvent de Beit 'Abê alla le trouver à Edesse, comme il l'atteste dans ses écrits: "Après que Sahdôna fut chassé de l'église, moi Gabriel, enflammé d'un zèle ardent, je me rendis près de lui à Edesse, je disputai avec lui et je le confondis".

128. — *Le fidèle* ***Ramwai,*** *qui fonda un monastère à Kaschkar.* — Il était du pays de Kaschkar, et il bâtit un célèbre couvent dans son pays.

129. — *Le fidèle* ***Baqra*** fonda [un monastère] sur le Tigre, dans les environs de Ghebilta.

130. — *Le fidèle* ***Gayan*** fonda un couvent dans le pays de Kaschkar.

131. — *Le moine* ***Abraham*** fonda un monastère dans le pays de Masabadan.

132. — *La bienheureuse religieuse* ***Daudai*** fonda un monastère à Hirta, ville des Arabes.

133. — ***Héléna,*** religieuse, sœur de Siméon supérieur du couvent de Rabban Yôzédeq, dans le pays de Qardou, resta sans [manger de] pain depuis le samedi de la Rogation des Ninivites jusqu'au dimanche de la Résurrection.

134. — *La bienheureuse* ***Adramanag,*** bâtit aussi un monastère à Hirta.

135. — *Mar* ***Abraham,*** pendant la vie duquel ***Mar Jésuzeka,*** zélateur et martyr fonda un couvent dans le pays de Imameh.

136. — *Mar* ***Gabriel*** bâtit un monastère dans le pays de Radan.

137. — *Mar* ***Jean*** bâtit un couvent dans le pays de Beit Arnê.

138. — *Mar* ***Etienne*** bâtit un couvent dans le Sagistan.

139. — *Saint Mar* ***Jésusyab,*** *qui quitta son pays pour aller fonder un monastère dans la montagne de Beit Nouhadra.* — Lorsqu'il était jeune, il alla aux écoles de Tamanôn, et étudia là les livres. Il sortit des écoles et alla trouver Mar Jésuszeka dans le pays d'Adiabène. Il fut lecteur dans le monastère de Mar Jésus Çeliba Zeka. Après quelque temps Mar Zeka l'envoya à Mar Babai de Nisibe, et il reçut le saint habit sur le mont Izla. Après la mort de son maître, il vint à la montagne de Beit Nouhadra avec trois autres frères, et il fonda en cet endroit un monastère célèbre. Des frères s'assemblèrent près de

lui. Plus tard, le bienheureux Mar Isaac, évêque de Beit Nouhadra, le supplia de ne pas abandonner son monastère. Il se laissa persuader par l'évêque. Après une vie illustre, il émigra vers Notre-Seigneur à l'âge de cinquante-six ans, et fut déposé dans le martyrion du couvent qu'il avait bâti.

140. — *Saint Mar Jacques, le prophète et le voyant, disciple de Mar Jésusyab.* — Sa famille était du Beit Garmai. Il fit ses études dans les écoles de Harbath-Ghelal, et s'en alla au monastère de Beit 'Abê. Il reçut l'habit des mains de Mar Abraham, supérieur du monastère, originaire de Kaschkar, — disciple de Mar Jacques, fondateur de Beit 'Abê — qui fonda lui-même un couvent dans le pays de Dasen. Il se fit son disciple, et habita dans la solitude. Le catholicos Georges voulut l'ordonner évêque, mais il n'y consentit point. Le bienheureux Henanjésus, catholicos, [voulut aussi le faire métropolitain] de Nisibe, mais il ne l'écouta point. Il s'en alla au pays de Beit Nouhadra et habita pendant trois ans dans une caverne. Alors, Mar Isaac, évêque de Nouhadra, et les fidèles vinrent le chercher pour le monastère de Mar Jésusyab. Il alla avec eux. Il y avait plus de trois cents frères dans ce monastère. Il bâtit une église magnifique. Il émigra vers Notre-Seigneur à l'âge de quatre-vingt-dix ans, et il fut déposé dans le martyrion aux pieds de Mar Jésusyab.

Fin de l'histoire de ces saints, des monastères qu'ils ont bâtis, des pays qu'ils ont habités, [rédigée] *en notices abrégées; ils sont au nombre de 140 sans compter Héléna sus-mentionnée* (1). *Que leur prière et celle des justes et des saints obtiennent au misérable écrivain le pardon de ses péchés, maintenant et toujours.*

(1) Nous corrigeons ainsi le texte du ms. Il y a en réalité 141 notices (cf. n° 66 et 66[a]) et Héléna n'a pas fondé de couvent ni écrit sur la vie monastique (V. le titre).

TABLE DES NOMS PROPRES.

[N.-B. — *Le chiffres correspondent aux paragraphes du texte. — La lettre* p *renvoie à la préface, et la lettre* t *au titre. — Les noms figurant dans une note sont placés sous le numéro du paragraphe auquel appartient cette note. — Le même nom peut se trouver plusieurs fois dans le même paragraphe*].

ERRATA

	Lire :	*au lieu de :*
Page 4, ligne 4,	ܫܡܘܠ	ܒܡܘܠ
» 7, » 5,	: ܕܝܥܡܘܗ ܚܕܐܡ	ܕܝܥܡܘܗ : ܚܕܐܡ
» 8, titre,	ܫܬܒܐ	ܠܡܪܝ
» 8, ligne 17,	ܘܒܒܝܗ̇	ܘܒܒܝܗ
» 11, » 17,	ܕܗܡܢܢ̣	ܕܗܡܢܢ̇
» 20, » 19,	ܗܠܝ̈ܢ	ܗܠܝ̈ܢ
» 48, » 4,	ܘܐܣܝܪܐ	ܘܐܣܝܪܐ

Imp. polyglotte Polleunis et Ceuterick. 30, rue des Orphelins, Louvain.

INDEX

N. B. — *Cet index ne comprend que les noms, par ordre alphabétique, des personnages auxquels sont consacrées les 140 notices du* Livre de la Chasteté. — *Pour la liste complète des noms propres, voir la Table qui fait suite à la traduction française.*

(p. 61, l. 3) ܡܪܓܠܐ ; mais p. 65, l. 4 a f., de nouveau ܡܪܓܠܐ, et p. 66, l. 11, ܒܡܕܪܐ ܕܡܪ̈ܓܠܐ

29. — N° 124, p. 64, l. 7, cod. : ܐܣܟܘܡܐ ܠܡܕܪܝܐ

30. — N° 125 — *a)* p. 65, l. 4 a f. et p. 66, l. 11, voyez la note 28; — *b)* p. 65, l. 2 a f., cod. : ܕܐܠܗܒܠ

31. — N° 127, p. 67, l. ult. Les deux mots entre crochets sont à la marge du ms., sans renvoi.

32. — N° 131, cod. : ܒܐܬܪܐ ܕܡܫܡܫܢ

33. — N° 134, on pourrait lire : ܐܕܪܡܝܠ

34. — N°s 135-136. Le ms. ne porte aucun signe de ponctuation. On pourrait donc lire :

ܐܒܪܗܡ ܕܒܢܘܗܝ ܢܟܒ ܒܡܕܪܐ ܒܐܬܪܐ ܕܡܫܡܫ ܀

ܡܪܝ ܡܫܒܚܢܐ . . . . . ܘܡܪܝ ܠܒܪܝܠ ܢܟܒ (pour ܢܟܒܘ)

ܒܡܕܪܐ ܒܐܬܪܐ ܕܕܪܢ ܀

35. — N° 139, l. 5, cod. : ܠܐܬܪܐ ܕܢܣܒ

36. — P. 71, l. 3 a f., cod. : ܡܪܝ ܡܢ ܥܠܡ ܐܫܒܚܐ; voyez la note de la traduction.

12. — N° 33, l. 2, lacune évidente après ܒܫܢܝܗ

13. — N° 45, ll. 2 et 4, cod. ܫܚܝܢܬܐ pour ܫܚܝܬܐ

14. — N° 47, l. 7, cod. : ܒܪܒܐ ܕܡܫܝܚܘܬܗ

15. — N° 48, l. 3, ܫܠܝܬܐ ; *sic*, peut-être pour ܫܚܝܬܐ

16. — N° 49, p. 50, l. 7 a f. : ܕܝܫܘܕ ܕܘܟܬ Cette forme altérée paraît cacher le même nom qui se rencontre au n° 103, p. 55, l. 3, où, au lieu de notre restitution : ܟܘܫܘܟܬ, ܘܟܪܬܗ̇ le ms. porte : ܟܘܫܕ ܘܟܬ, ܟܬܪ

17. — N° 54, l. 9, cod. : ܠܫܪܐ ܡܕܝܢܬܐ

18. — N° 77, l. 4, cod : ܠܐܬܪܐ ܕܗܢ̈ܕܘ,

19. — N° 78 — *a)* ll. 3-4, cod. : ܐܪܡ ܚܒܠܐ ܥܒܝܪ ; — *b)* l. 7, ܕܚܒܠܐ est probablement une faute du ms. pour ܘܚܒܠܐ (cf. p. 47, l. 3).

20. — N° 79, p. 46, l. 1, cod. : ܒܠܘܪܐ ܕܡܩܒܪܝܢ

21. — N° 82, ll. 1-2, cod. : ܡܢ ܡܫܘܠܐ ܕܒܝܐܪܕܘܢ

22 — N° 83 — *a)* ll. 2 et 10, au lieu de ܡܢ on pourrait lire ܒܢ ; — *b)* l. 2, cod. : ܚܠܒ ܒܝܐܪܕܘܢ ; — *c)* l. 8, cod. : ܠܡܫܘܪܐ ܕܒܝܐܪܕܘܢ

23. — N° 92, l. 4 a f., cod. : ܠܘܪܐ ܕܒܥܒܕܝܢ

24. — N° 93, l. penult., cod. : ܘܥܕ ܡܢ ܐܬ̈ܪܐ

25. — N° 95, ll. 1-2, cod. : ܕܒܘܡܪܐ ܕܒܝܬ ܥܒܝܪ

26. — N° 99, l. 1, cod. : ܕܠܘܒܢܐ ܡܠܝܘܢ

27. — N° 103, p. 55, l. 3, voir ci-dessus, note 16.

28. — N° 118, l. 2, ܒܘܡܪܐ ܕܡܪܝܠܐ ; *sic*. Plus bas

ERRATA

	Lire :	*au lieu de :*
Page 4, ligne 4,	ܫܩܘܠ	ܒܩܘܠ
» 7, » 5,	ܕܢܦܫܗ ܚܐܕܐܡ :	ܕܢܦܫܗ : ܚܐܕܐܡ
» 8, titre,	ܫܪܒܐ	ܠܒܪܝ
» 8, ligne 17,	ܘܠܒܪܗ̇	ܘܠܒܪܗ
» 11, » 17,	ܕܦܚܕ	ܕܦܚܪ
» 20, » 19,	ܦܓܪ̈ܝ	ܦܓܪ̈ܝ
» 48, » 4,	ܘܐܚܪܢܐ	ܘܐܚܪܢܐ

Imp. polyglotte Polleunis et Ceuterick. 30, rue des Orphelins, Louvain.

INDEX

N. B. — *Cet index ne comprend que les noms, par ordre alphabétique, des personnages auxquels sont consacrées les 140 notices du* Livre de la Chasteté. — *Pour la liste complète des noms propres, voir la Table qui fait suite à la traduction française.*

(p. 61, l. 3) ܡܪܓܠܐ ; mais p. 65, l. 4 a f., de nouveau ܡܪܓܠܐ, et p. 66, l. 11, ܠܡܪܐ ܕܡܪ̈ܓܠܐ

29. — N° 124, p. 64, l. 7, cod. : ܐܣܛܘܟܣܐ ܠܡܪ̈ܝܐ

30. — N° 125 — *a)* p. 65, l. 4 a f. et p. 66, l. 11, voyez la note 28; — *b)* p. 65, l. 2 a f., cod. : ܕܠܡܚܠ

31. — N° 127, p. 67, l. ult. Les deux mots entre crochets sont à la marge du ms., sans renvoi.

32. — N° 131, cod. : ܒܐܬܘܪܐ ܕܡܫܡܪ̈ܝܢ

33. — N° 134, on pourrait lire : ܐܬܪ̈ܡܝܢ

34. — N°s 135-136. Le ms. ne porte aucun signe de ponctuation. On pourrait donc lire :

ܐܒܪܗܡ ܕܒܢܘ̈ܗܝ ܢܝܚ ܠܡܪܐ ܒܐܬܘܪܐ ܕܡܫܡܫܝܢ ܀

ܡܪܝ ܥܒܕܝܫܘܥ . . . . ܘܡܪܝ ܠܒܢܝܠ ܢܝܚ (pour ܢܝܚܘ) ܠܡܪܐ ܒܐܬܘܪܐ ܕܪ̈ܪ ܀

35. — N° 139, l. 5, cod. : ܠܐܬܘܪܐ ܕܢܝܚ

36. — P. 71, l. 3 a f., cod. : ܩܠܝܪ ܡܢ ܡܠܟ ܐܫܘܪܝܐ; voyez la note de la traduction.

12. — N° 33, l. 2, lacune évidente après ܒܝܫܘܥ

13. — N° 45, ll. 2 et 4, cod. ܫܢܢܬܐ pour ܫܢܝܬܐ

14. — N° 47, l. 7, cod. : ܟܪܟܐ ܕܡܫܝܚܘܬܗ

15. — N° 48, l. 3, ܫܠܝܬܐ ; *sic*, peut-être pour ܫܢܝܬܐ

16. — N° 49, p. 50, l. 7 a f. : ܕܝܫܘܥ ܕܥܒܬ Cette forme altérée paraît cacher le même nom qui se rencontre au n° 103, p. 55, l. 3, où, au lieu de notre restitution : ܒܥܘܕܝܫܒܬ, ܘܒܪܬܗ le ms. porte : ܒܥܘܕ ܘܥܒܬ, ܒܪܬ

17. — N° 54, l. 9, cod. : ܠܝܕܐ ܡܕܝܢܬܐ

18. — N° 77, l. 4, cod : ܠܐܬܪܐ ܕܡܝܫܘܢ

19. — N° 78 — *a)* ll. 3-4, cod. : ܪܡ ܒܒܠܐ ܥܡܪ ; — *b)* l. 7, ܕܒܝܠܐ est probablement une faute du ms. pour ܘܒܒܠܐ (cf. p. 47, l. 3).

20. — N° 79, p. 46, l. 1, cod. : ܒܛܘܪܐ ܕܡܣܡܪܝܢ

21. — N° 82, ll. 1-2, cod. : ܡܢ ܡܘܨܠܐ ܕܒܪܐܕܘܢ

22 — N° 83 — *a)* ll. 2 et 10, au lieu de ܩܡ on pourrait lire ܒܡ ; — *b)* l. 2, cod. : ܠܘܬ ܒܪܐܕܘܢ ; — *c)* l. 8, cod. : ܠܡܘܨܠܐ ܕܒܪܐܕܘܢ

23. — N° 92, l. 4 a f., cod. : ܠܛܘܪܐ ܕܒܝܢܝܢ

24. — N° 93, l. penult., cod. : ܘܥܒܪ ܡܢ ܐܪܥܐ

25. — N° 95, ll. 1-2, cod. : ܕܒܘܡܪܐ ܕܒܝܬ ܥܒܕܝ

26. — N° 99, l. 1, cod. : ܕܛܘܒܢܐ ܩܠܝܘܢ

27. — N° 103, p. 55, l. 3, voir ci-dessus, note 16.

28. — N° 118, l. 2, ܒܡܪܝܐ ܕܡܪܝܠܟܐ ; *sic*. Plus bas

corriger ainsi : ܕܕܐܟܪ ܘܕܫܠܡܘܗܝ (cf. n° 21); — *c)* p. 8, l. 9, il faut sans doute lire : ܡܡܘܒ [ܕܢܝܚ ܠܡܘܡܪܐ ܕܫܒܝܚܐ. ... ܘܡܪܝ، ܡܒܪܫܘܒ] ܕܢܝܚ ܠܡܘܡܪܐ ... (cf. n°s 24 et 26); — *d)* p. 8, l. 8 a f., je soupçonne, sans pouvoir l'affirmer sûrement, que quelques mots sont omis entre ܘܡܪܝ، ܡܘܒܐ et ܕܠܡܘܡܪܐ ܕܒܠܠܐ (cf. n° 15, p. 10, l. 2, et n° 33); — *e)* p. 9, ll. 1 et 2, il faut compléter ... ܕܢܝܚܘ [ܕܡܝܬܐ. ... ܘܡܪܝ، ܡܘܫܐ ܕܢܝܚ] ܠܡܘܡܪܐ ܕܫܡܪܘܒܐ ... (cf. n° 37).

4. — N° 15, p. 9, l. ult., il faut probablement compléter ainsi une lacune du ms. : ܡܪܝ، ܡܘܙܒ [ܕܢܝܚ ܠܡܘܡܪܐ ... ܒܠܘܪܐ ܕܡܪܝܘ . ܘܪܒ ܡܘܪܡܒܪܕ] ܗܘ ... (cf. n°s 88, 90).

5. — N° 16, l. 5, ܕܡܢܝܢܣ est probablement pour ܪܡܢܝܢܣ (cf. l. 2).

6. — N° 17, l. 5, ܐܘܪܕܟܐ ܒܠ̈ܬܘܬܐ est sans doute à restituer ܐܘܪܕܕܝܐ ܒܠܬܘܬܐ, ou encore ܐܘܪ̈ܒܟܐ ܒܠ̈ܬܘܬܐ

7. — N° 18, lin. ult., ܣܒܝܪ est une faute du ms. pour ܣܒܝܕ

8. — N° 21, l. 2, le ms. porte ܕܫܠܘܗܝ ܘܕܐܪܟܒ

9. — N° 24, l. 7, ܐܪܕܘܢ est une faute du ms. pour ܐܪܝܘܢ (cf. n° 127).

10. — N° 26, p. 16, l. 4, ܥܘ̄ est pour ܥܘܒܠܝܪܝܢ (cf. n° 64).

11. — N° 31, l. 4, il y a probablement une lacune avant les mots : ܠܛܠܘܪܐ ܕܐܘܪܘܗܝ

NOTES

Les limites de temps et d'espace qui m'étaient accordées pour la publication de cet ouvrage ne m'ont pas permis d'y joindre les notes historiques et philologiques que j'aurais désiré y ajouter. Je me propose de publier un commentaire du *Livre de la Chasteté* dans lequel j'espère pouvoir éclaircir un certain nombre de points obscurs, mettre en relief les nouveaux renseignements hagiographiques et géographiques qui s'y rencontrent, et restituer quelques passages altérés reproduits conformément à mon manuscrit, que j'ai donné à la Bibliothèque nationale où il est classé parmi les mss. syriaques sous le nº 333. — Je crois toutefois devoir présenter ici quelques observations relatives à certains mots du texte corrigés ou à corriger dans mon édition.

J.-B. C.

1. — Il n'y a dans le ms. aucun indice matériel des lacunes que nous avons signalées par des points de suspension (nºs 66, 71, 101). En dehors de celles-ci, il en existe d'autres que nous indiquons dans les notes suivantes. — Les mots placés entre crochets ne se trouvent pas dans le ms.

2. — Nº 10 — *a)* l. 4, la leçon du ms. ܡܒܪ، ܒܒܝܢ doit sans doute être corrigée en ܡܒܪ، ܒܟ (cf. nº 28) ; — *b)* l. 12, le dernier mot devrait probablement être au pluriel : ܕܓ̈ܠܐ

3. — Nº 14 — *a)* p. 8, l. 5, au lieu de ܦܣܩܪܘ، le ms. porte (ici comme partout ailleurs) ܦܣܩܕܘ، ; — *b)* p. 8, l. 7, la leçon du ms. ܕܕܪܐ ܒܕܘܕ ܡܠܘܟ est probablement à

140. ܡܫܝܚܐ ܡܪܝ ܫܡܥܘܢ ܢܒܝܐ ܘܫܠܝܚܐ : ܬܠܡܝܕܗ ܕܡܪܝ
ܡܫܒܚܢ ܀ ܟܠܢܫ ܡܢ ܒܬܪ ܠܘܬܗ . ܒܐܣܟܘܠܐ
ܕܫܪܒܬ ܥܠ ܐܬܪܗ . ܘܠܝܘܡܢܐ ܕܒܗ ܒܬܪܗ ܐܝܟ .
ܘܡܢ ܐܣܟܡܐ ܡܢ ܐܚܪܝ ܡܪܝ ܐܒܪܗܡ : ܪܫ ܒܝܘܡܢܐ :
ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܒܫܪ : ܬܠܡܝܕܗ ܕܡܪܝ ܡܫܒܚܢ ܕܒܗ
ܒܬܪܐ ܘܢܨܚܗ : ܗܢܐ ܕܢܨܚ ܒܝܘܡܢܐ ܒܐܬܪܐ ܕܕܡܫ .
ܘܗܘܐ ܠܗ ܬܠܡܝܕܐ : ܘܢܦܩ ܒܫܠܝܐ . ܟܢܫܗ ܒܝܘܡܢܗ
ܬܘܠܡܐ ܕܡܫܝܚܘܬܗ ܐܦܣܩܘܦܐ : ܘܠܐ ܐܬܦܢܝܘ .
ܘܦܠܚܢܐ ܚܫܝܫܐ ܬܘܠܡܐ ܠܢܨܚܝܢ : ܘܠܐ ܫܡܥܘܗ .
ܘܐܦܐ ܠܐܬܪܐ ܕܒܗ ܢܗܘܪܐ : ܘܟܦܪ ܒܡܕܒܪܬܐ
ܬܠܬ ܫܢܝܢ . ܗܝܕܝܢ ܡܪܝ ܐܒܝܫܘܥ ܐܦܣܩܘܦܐ ܕܢܗܘܪܐ
ܘܡܫܡܫܢܐ ܒܝܘ ܡܢܗ ܡܛܠ ܒܝܘܡܢܐ ܕܡܪܝ ܡܫܒܚ
ܡܫܒ . ܘܗܘܐ ܕܝܢ ܐܝܟ ܒܡܫܝܚܘ . ܘܢܬܪ ܡܢ ܬܠܡܝܕܘܬܐ
ܐܚܝ ܗܘܐ ܒܗ ܒܒܝܘܡܢܐ . ܘܟܢܫܐ ܗܘܠܐ ܫܒܝܚܐ .
ܘܫܒ ܠܘܬ ܡܪ̈ܝ ܒܪ ܬܫܒܚܢ ܫܢܝܢ : ܘܐܬܬܢܝܚ ܒܒܫܬ
ܗܘܪܐ : ܥܠ ܒܝܬ ܩܒܘܪܗ ܕܡܪܝ ܡܫܒܚܢ ܀

ܫܠܡ ܫܪܒܐ ܕܗܠܝܢ ܡܫܝ̈ܚܐ : ܘܒܝܘܡܢ̈ܐ ܕܒܗ
ܘܕܘܟܪܢܬܐ ܕܕܝܠܗ ܒܝܘܡ : ܕܗܘܝܢ ܡܢܐܐ
ܘܐܪܒܥܝܢ : ܫܠܡ ܡܢ ܗܠܝܢ ܢܫܡ̈ܬܐ . ܬܫܠܘܬܗܘܢ ܬܫܘܒܚܬܐ
ܫܠܡ̈ܬܐ ܕܕܘܝܐ ܒܬܘܟܐ ܒܫܠܘܬܗܘܢ ܕܟ̈ܐܢܐ ܘܙ̈ܕܝܩܐ :
ܐܡܝܢ ܘܐܡܝܢ ܀

133. ܫܠܡܐ ܒܪܬ ܩܠܐ: ܚܬܡܗ ܕܫܡܥܘܢ ܒܪ ܚܡܘܪܐ
ܕܝܠܗ ܗܘܐ ܒܐܬܪܐ ܕܥܕܪܘ: ܦܫܛ ܡܢ ܥܠܡܐ ܕܒܥܘܬܐ
ܕܢܘܗܪܐ ܘܥܒܪܗ ܠܡܫܒܚܐ ܕܡܠܟܘܬܐ: ܕܠܐ ܠܫܘܠܡܐ ܀

134. ܐܦ ܠܦܘܫܩܐ ܐܪܡܝܐ ܒܝܬ ܢܗܪܐ ܒܣܘܪܝܬܐ ܀

135. ܡܪܝ, ܐܒܪܗܡ ܕܟܫܟܪܗ, ܢܝܚ ܠܡܪܝܐ ܒܐܬܪܐ
ܕܢܗܪܗ ܡܪܝ, ܝܫܘܥܝܒ ܦܠܝܛܐ ܘܫܡܘܐܝܠ ܀

136. ܘܡܪܝ, ܒܚܝܠ ܢܝܚ ܠܡܪܝܐ ܒܐܬܪܐ ܪܙܝܩ ܀

137. ܡܪܝ, ܝܘܚܢܢ ܢܝܚ ܠܡܪܝܐ ܒܐܬܪܐ ܕܒܝܬ ܐܪܙܢܐ ܀

138. ܡܪܝ, ܐܘܣܛܐܘܣ ܢܝܚ ܠܡܪܝܐ ܒܣܛܘܡܣܘܬ ܀

139. ܡܕܝܢܐ ܡܪܝ, ܝܥܩܘܒ: ܕܦܫ ܡܢ ܕܒܬܪܗ ܕܢܝܚ
ܠܡܪܝܐ ܒܠܘܪܐ ܕܒܝܬ ܢܘܗܕܪܐ ܀ ܒܪ ܫܒܥܐ ܗܘܐ ܠܠܝܫܐ
ܐܙܠ ܠܐܘܪܫܠܡ ܕܬܡܢܐ: ܘܬܡܢ ܐܬܕܪܫ ܒܬܘܬܐ.
ܘܢܦܩ ܡܢ ܐܘܪܫܠܡ: ܘܐܙܠ ܠܘܬ ܡܪܝ, ܝܥܩܘܒܐ:
ܠܐܬܪܐ ܚܕܝܒ. ܘܗܘܐ ܡܕܝܢܐ ܒܕܝܪܐ ܕܡܪܝ, ܝܥܩܘܒ
ܢܨܝܒܐ ܗܘ. ܘܒܬܪ ܝܘܡܐ ܙܒܢܐ ܡܪܝ, ܗܘ ܠܘܬ ܡܪܝ,
ܒܗ ܒܪ ܢܝܫܢܐ: ܘܩܒܠ ܐܣܟܡܐ ܡܕܝܢܐ ܠܦܘܪܐ
ܕܐܝܠܐ. ܘܒܬܪ ܕܒܢܐ ܪܒܗ ܐܬܐ ܠܦܘܪܐ ܕܒܝܬ
ܢܘܗܕܪܐ: ܘܗܘܐ ܬܠܬܐ ܐܢܫܐ ܐܚܪܢܐ: ܘܢܝܚ ܬܡܢ
ܠܡܪܝܐ ܥܒܘܕܐ: ܘܐܬܟܢܫ ܠܘܬܗ ܐܢܫܐ. ܗܢܝܢ
ܠܦܘܪܐ ܡܪܝ, ܐܣܛܦܢܘܣ ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܕܒܝܬ ܢܘܗܕܪܐ
ܕܒܐ ܡܢܗ ܡܛܠ ܠܡܪܝܗ ܕܠܐ ܢܦܩܘܢ. ܘܐܬܠܦܫܘ
ܠܐܦܝܩܘܦܐ. ܘܡܕ ܡܛܪܬ ܒܫܝܢܘܬܐ: ܥܕ ܠܘܬ ܡܪܝ,
ܒܪ ܚܡܝܫܝܢ ܘܫܬ ܫܢܝܢ: ܘܐܬܬܢܝܚ ܒܒܝܬ ܣܗܕܐ
ܒܡܪܝܐ ܕܒܝܐ ܀

ܡܬܬܠܝܫܐ ܐܟܪܙܘܬܐ: ܘܐܡܪ ܒܗ ܫܠܝܐ: ܐܬܢܝܚ ܠܟ
ܫܠܡܐ ܠܫܘܕܥܐ ܡܢ ܒܗ ܪ̈ܘܚܢܐ: ܘܟܠܐܝܬ ܫܡܥܗ
ܡܕܡܚܝܢ : ܟܕ ܐܝܬ ܒܥܡܗ ܒܬܪ̈ܐ ܗܘܝܢ ܕܒܥܕܢ
ܠܗ ܠܘܩܒܠ ܫܡܫܘܬܐ ܘܬܘܕܝܬܐ ܕܝܠܗ. ܟܕ ܕܝܢ ܡܢܘ
ܐܟܪܙܘܬܐ: ܦܫܘ ܡܢ ܕܫܠܡܘܗܝ ܠܒܪܬܐ ܠܡܪܝ ܦܘܪܫܗ
ܫܘܕܥܐ . ܠܐ ܗܘ : ܐܠܐ ܟܕ ܐܒܝܠ ܘܦܟܪ ܓܠܗ
ܠܐܘܪܗܝ : ܢܦܩ ܒܡܕܝܢܬܐ ܒܠܘܪܐ . ܒܬܐܡܪܐ ܕܝܢ
ܕܫܡܗ ܠܬܪܥܝܬܐ ܗܪܛܝܩܘܬܐ ܘܩܒܠ ܠܘܬ ܫܪܪܐ . ܘܟܕ
ܒܥܠܡܐ ܢܦܩ ܘܟܠܐ ܝܚܢܐ : ܘܥܕ ܡܢ ܐܢ̈ܫܐ ܕܝܟܐ : ܒܗ
ܒܡܕܝܢܬܗ ܐܬܬܚܫܒ . ܘܟܕ ܐܬܦܢܝ ܫܘܕܥܐ ܡܢ
ܕܝܬܐ : ܐܙܠ ܒܪܝܫ ܙܟ ܒܡܕܝܢܬܐ ܕܒܗ ܒܬ̈ܐ ܠܘܬܗ
ܠܐܘܪܗܝ . ܐܝܟ ܕܢܫܡܝ ܒܡܬܒܥܢܘܬܗ : ܕܟܠܒܐ ܗܘ
ܕܐܬܕܚܫ ܫܘܕܥܐ ܡܢ ܒܝܬܐ : ܐܝܟ ܐܢܐ ܒܪܝܫ
ܐܬܚܡܒܬ ܒܠܠܐ ܚܡܝܡܐ ܕܢܦܫ : ܘܐܙܠܬ ܠܐܘܪܗܝ
ܠܘܬܗ . ܘܬܡܢ ܕܪܫܬ ܒܥܡܗ ܘܚܡܬܗ ܀

128. ܕܡܗܝܡܢܐ ܗܘܐ ܒܗ : ܕܢܝܚ ܒܡܕܝܢܬܐ ܒܫܒܬܐ ܀ ܡܢ
ܐܬܪܐ ܕܫܒܬܐ ܐܢܬܘܢ . ܒܝܢܐ ܒܡܕܝܢܬܐ ܫܒܝܚܐ
ܒܐܬܪܗ ܀

129. ܘܡܗܝܡܢܐ ܒܡܕܝܢܬܐ ܢܝܚ [ܒܡܕܝܢܬܐ] ܒܠ ܕܝܠܗ
ܒܫܒܒܘܬܐ ܕܒܠܒܬܐ ܀

130. ܘܟܠܗܝܢ ܡܗܝܡܢܐ ܢܝܚ ܒܡܕܝܢܬܐ ܒܐܬܪܐ ܕܫܒܬܐ ܀

131. ܐܒܪܗܡ ܚܣܝܐ ܢܝܚ ܒܡܕܝܢܬܐ ܒܐܬܪܐ ܕܡܗܝܡܢ ܀

132. ܦܘܠܝܢܘܬܐ ܕܝܠܗ ܒܪܬ ܡܫܟܐ ܢܝܚܬ ܕܚܪܐ ܒܚܪܬܐ
ܡܕܝܢܬܐ ܕܦ̈ܠܚܐ ܀

ܘܐܫܬܡܠܝ ܡܢ ܗܝܡܢܘܬܐ ܬܪܝܨܬܐ. ܟܕ ܕܝܢ ܫܒܥ
ܡܪܝ ܝܘܚܢܢ ܡܦܝܠܣܘܦܘܬܐ ܕܢܦܫ: ܡܛܠ ܕܪܚܡܗ
ܗܘܐ ܓܒܪ ܠܗܬܗ: ܗܘܫ ܡܢ ܗܢܐ ܪܒܢܐ ܕܒܠܝܐ. ܘܠܐ
ܐܬܦܣܗ ܠܡܠܟܘܗܝ ܕܡܪܝ ܝܘܚܢܢ. ܘܐܬܟܢܫܘ ܐܦܝܣܩܘܦܐ
ܠܘܬ ܡܪܝ ܐܡܝܢ ܡܬܬܠܝܢܐ: ܘܐܣܪܗܘܢ ܘܠܡܗܝܡܢܘܬܐ
ܕܟܒܪ ܢܦܩܘ: ܘܗܕܟ ܫܠܡܘ ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܠܡܪܝ ܗܕܐ.
ܘܦܘ ܕܝܢ ܐܙܠ ܘܢܦܩ ܠܒܪܐ. ܡܛܠ ܕܠܐ ܐܫܟܚ ܢܝܚܐ
ܕܠܚܡܐ: ܘܠܡܠܟܐܝܬ ܓܒܠܗ ܠܘܬ ܡܪܝ ܗܦܪܫܘܢ
ܡܦܝܠܣܘܦܘܬܐ ܕܚܢܢ ܚܘܒܪ: ܘܐܡܪ ܒܡܫܠܡܘܬܗ. ܠܐ ܕܝܢ
ܓܒܪ ܒܪܢܫܐ ܗܢܐ: ܐܠܐ ܐܙܠ ܠܘܬ ܗܪܛܝܩܐ ܡܠܟܐ
ܕܗܘܡܝܢܐ ܕܒܗܘܢ ܘܟܠܗ ܐܟܬܐ ܠܐܘܪܫܠܡ: ܘܐܡܪ
ܠܗ: ܕܪܕܦܐ ܐܢܬ ܡܢ ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܕܡܛܠܝܢܐ: ܡܛܠ
ܗܝܡܢܘܬܐ ܕܫܪܪܐ ܕܐܚܝܕ ܐܢܐ. ܘܬܪܓܡ ܒܟܕܬܐ:
ܘܐܪܫܡ ܠܡܠܟܐ ܕܒܢܬ ܕܝܘܪܘܣ. ܗܘܝܢ ܒܦܘܪܫܢܐ
ܕܡܠܟܐ ܐܦܪܣܘܗܝ ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܠܐܘܪܗܝ. ܡܢ ܗܝܠ
ܕܕܒܪ ܐܚܘܬܗ ܕܐܘܪܗܝ ܘܡܬܚܬܐ ܒܟܘܪܐ: ܠܐ ܫܠܡܬ
ܬܪܥܘܬܗ ܠܝܫ. ܘܐܙܠܘ ܐܢܫܝܢ ܠܘܬ ܡܠܟܐ: ܘܐܫܬܥܝܘ
ܟܠܗܝ: ܕܗܝܡܢܘܬܐ ܕܚܢܢ ܕܝܘܪܘܣ ܐܚܝܕ. ܘܗܟܝܢ
ܦܩܕ ܘܦܪܕܘܗܝ ܡܢ ܐܘܪܗܝ. ܗܘ ܕܝܢ ܐܬܐ ܠܘܬ ܡܪܝ
ܐܡܝܢ ܡܬܬܠܝܢܐ: ܘܬܒܥ ܫܘܒܩܢܐ. ܡܛܠ ܕܒܟܪܐ
ܗܘܐ ܢܝܚܐ ܕܡܬܢܒܝܬ ܒܕܘܟܬܐ ܫܦܝܪܐ: ܐܬܦܣܗ ܡܪܝ
ܐܡܝܢ ܡܬܬܠܝܢܐ ܠܡܫܡܫܘܬܗ ܕܗܕܘܪܢܐ ܠܟܘܪܣܝܗ:
ܒܗ ܕܠܘܒܢܐ ܡܪܝ ܗܕܐ ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܥܠ ܠܘܬ ܡܪܝ.
ܟܕ ܫܡܥ ܡܪܝ ܝܘܚܢܢ ܕܐܪܒܠ ܓܒܪ ܠܡܪܝ ܐܡܝܢ

ܣܠܩ ܠܫܡܝܐ ܒܢ̈ܒܝܐ ܕܐܠܗܘܬܐ. ܥܠ ܕܘܒܪ̈ܐ ܕܡܫܝܚܘܬܐ
ܚܙܐ ܒܬ̈ܐ ܫܦܝ̈ܪܐ. ܘܗܘܝܢ ܐܬܪܐ ܘܚܙܐ ܒܦܘܪܐ
ܕܡܪܕܘ: ܘܒܫܒܒܘܬ ܕܐܪܥܠ ܡܪܕܬܐ. ܘܐܬܒܝܫܘ ܠܘܬܗ
ܐܢ̈ܫܐ: ܘܚܙܐ ܒܡܕܝܢܬܐ. ܘܡܬܢ̈ܐ ܕܚܙܐ ܠܗ ܐܬܡܟܠ
ܡܢ ܠܫܡܬܐܘܗܝ ܡܬܠܒܫܐ: ܘܚܙܐ ܗܘܠܡܕܘܗ
ܘܐܣܪܡܗ: ܡܛܠ ܕܐܡܪ ܒܬܘܒܗ ܕܚܝܐ ܐܚܝܘܬܗ
ܕܡܪܝ ܠܐܠܗܘܬܗ. ܡܢ ܕܝܢ ܕܒܬܘ ܒܡܫܒܘܬܐ: ܒܢܫ
ܠܡܫܝܚ̈ܝܐ ܘܠܫܪ̈ܝܐ: ܘܦܩܕ ܥܠ ܒܡܕܝܢܬܐ. ܘܒܗ
ܒܒܝܬܐ ܥܕ ܠܘܬ ܡܪܝ: ܘܦܩܕܗ ܐܬܬܚܝܒ ܒܡܕܝܢܬܗ
ܕܡܫܕܘܢܐ ܀

127. ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܕܡܕܝܢܬܐ ܕܐܪܙܘܢ: ܕܗܘܐ ܡܪܝ
ܦܪܘܣ: ܐܦ ܒܪ ܗܕܪܐ ܡܬܘܡܪܐ ܀ ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܒܝܬ
ܢܗܘܪܐ ܡܢ ܗܠܝܢ ܡܪܕܬܐ. ܐܬܪܐ ܕܡܛܘܠ ܒܐܦܣܩܘܦܘܬܐ
ܕܡܪܝ ܐܢܛܘܢܝܐ. ܘܟܕ ܕܝܢ ܥܒܕ ܕܡܪܝ ܝܘܚܢܢ
ܥܕ ܡܢ ܒܡܕܝܢܬܐ ܕܡܪܝ ܐܒܪܗܡ ܕܒܦܘܪܐ ܕܐܢܛܟܝܐ:
ܘܚܙܝ ܒܒܝܬܐ ܕܡܕܝܢܬܗ ܒܐܬܪܐ ܕܡܪܥܝܐ: ܘܐܬܐ
ܠܘܬܗ: ܘܗܘܐ ܠܗ ܬܠܡܝܕܐ. ܘܐܬܠܘ ܠܗ ܒܡܕܝܢܬܐ
ܕܡܪܥܝܐ ܠܦܘܒܢܐ ܡܫܝܚܘܬ: ܗܘ ܕܢܦܩ ܒܪܒܢܐ
ܕܫܒܘܩܗ ܕܚܕܐ ܕܐܢ̈ܫܐ ܒܡܫܡܫܢܐ ܕܦܘܪܐ ܕܐܬܪܐ
ܕܫܬܘܩ. ܘܢܦܩ ܠܗܘܢ ܡܪܝ ܝܘܚܢܢ ܐܦܝܣܩܘܦܐ:
ܘܐܣܡܟܗ ܠܡܫܡܫܢܘܬ ܥܠ ܥܕܬܐ ܕܡܕܝܢܬܐ: ܘܠܡܪܝ
ܠܦܘܪܐ ܒܒܝܬܗ ܡܫܡܫܢܐ. ܘܫܠܡ ܘܢܦܩ ܒܫܠܝܐ. ܘܚܙܐ
ܒܬܒܐ ܥܠ ܕܘܒܪ̈ܐ ܕܡܫܝܚܘܬܐ. ܘܫܡܗ [ܝܘܚܢܢ
ܕܐܪܒܠ] ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܠܡܕܝܢܬܐ ܕܐܪܙܘܢ ܕܒܝܬ ܒܪ̈ܝܟ.

ܡܕܝܢܬܗ : ܡܛܠ ܡܫܡܫܢܘܬܐ : ܘܗܘܐ ܚܣܝܐ . ܘܡܢ
ܗܝܕܝܢ ܟܠܗܘܢ ܟܬܒܘܗܝ، ܟܠ ܫܡܐ ܕܐܝܬܘܗܝ، ܒܒܝܫܘܒ
ܒܒܝܪ . ܡܛܠ ܕܐܬܟܬܒܐ ܡܐܡܪܝܢ ܐܡܪ ܒܡܫܬܒܚܘܬܗ :
ܘܠܐ ܐܬܡܢܥ ܡܢ ܡܠܦܢܐ ܕܒܝܬܐ : ܘܡܪܝ، ܠܡܫܡܫܘܬܐܘܗܝ
ܒܓܒ ܦܘܠܘܣܘܗܝ ܘܐܣܪܗ : ܒܫܢܬ ܡܐܐ ܘܫܒܥܝܢ
ܫܢܝܢ ܕܡܠܟܘܬܐ ܕܒܢܝ ܗܫܡ . ܕܡܢ ܐܡܬܝ ܡܛܠ ܘܠܦܢܐ
ܝܘܣܦ ܚܙܐ : ܕܪܡ ܠܐܢܫ ܠܡܐܠܦ ܡܢ ܬܫܒܘܚܬܗ : ܗܘ،
ܕܡܢ ܢܦܠܘܣܐ ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܕܒܝܬ ܢܗܪܕܪܐ ܐܬܬܚܫܒܬ .
ܘܦܩܕ ܐܢܐ ܒܠܬܗ ܕܢܬܠܡܢܐ ܢܫܒܩܐ ܗܘܐ : ܘܐܠܗܐ
ܢܒܥ ܫܪܪܐ . ܟܕ ܕܝܢ ܕܟܪ ܢܦܪܐ ܕܫܢܝܐ ܠܒܘܡܪܐ
ܕܡܪܝܢܐ : ܒܪܫܢܘܬܗ ܚܒܝܒ ܒܫܒܘܬܐ ܒܡܫܡܫܢܘܬܐ :
ܘܡܕܝܢܬܗ، ܐܫܬܐ ܒܒܡܪܝܐ ܕܪܡ ܡܪܝ، ܐܬܬܡ : ܒܕܡܟܐ
ܕܐܬܬܐ ܡܪܝ̈ ܘܡܥܒܕ ܠܗ . ܕܒܠܐܬܗ ܘܬܠܐܬܐ ܕܠܒܗܘܢ
ܗܠܝܢ ܡܕ̈ܒܪܐ ܕܫܡܥܝܢ ܒܟܬܒܐ ܗܢܐ ܢܩܘܡ ܫܦܝܪܐ
ܘܡܪܝ ܫܦܝܪܐ ܠܒܘܝܐ ܡܢܗ ܘܠܒܢ̈ܘܗܝ . ܐܡܝܢ ܀

126. ܕܡܕܡܟܐ ܡܪܝ، ܝܘܚܢܢ : ܕܒܢܝܢ ܒܡܕܝܢܬܐ ܕܒܐܬܪܐ
ܕܡܪܕܘ : ܘܒܥܒܪ ܟܠܦܪܐ ܕܒܝܬ ܕܠܬܬܐ ܀ ܡܢ ܐܬܪܐ
ܕܒܝܬ ܢܗܪܕܪܐ ܐܝܬܘܗܝ، . ܘܦܪܘܐ ܟܠܗܘܢ ܟܬܒܐ
ܒܐܫܩܠܐ . ܡܛܠ ܐܫܡܟܐ ܒܡܕܝܢܬܐ ܕܡܪܝ، ܝܘܚܢܢ :
ܘܐܬܝܢܫ ܠܦܟܢܐ ܐܘܦܢܘܗܝ : ܗܘ ܕܐܬܟܢܫܬܐ ܕܡܪܝ،
ܡܫܡܫ ܚܢܢܐ ܘܕܪܫ ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܗܘܐ . ܘܐܢܬ ܗܘܐ
ܠܗ ܠܝܘܚܢܢ ܐܚ̈ܐ ܬܪܝܢ ܒܢ̈ܝܐ : ܗܪܟܝܢ ܘܐܬܕܪܘܢܗܝ :
ܕܐܦ ܗܘܢ ܗܘܘ ܚܣ̈ܝܐ . ܢܦܫ ܕܝܢ ܡܢ ܒܡܕܝܢܬܐ :
ܐܙܠ ܘܢܦܩ ܟܠܦܪܐ ܕܒܝܬ ܕܠܬܬܐ : ܘܡܬܬܒܪܢܐ ܗܘܐ

ܘܒܢܘܗܝ܂ ܒܢ̈ܘܗܝ܂ ܠܒܢܝܐ ܒܐܣܛܘܢܐ ܕܢܒܢܘܢ ܡܩܪܒܘܗܝ :
ܡܢ ܕܕܪ ܡܢܬܐ ܕܒܐܬܪܐ ܕܡܪܕܘ : ܒܫܡܫܡܫܐܐ
ܘܬܫܒܚܢ ܙ̈ܩܝܐ. ܘܐܬܚܙܝܘ ܠܚܕܘܗܝ ܘܐܫܬܠܛܘ ܥܠ ܟܠܗ
ܒܬܪܗ : ܡܛܠ ܕܠܝܬ ܗܘܐ ܠܗ ܒܪܐ. ܘܗܟܢ ܒܟܝܐ ܡܟܝܟ
ܡܩܪܒܘܗܝ ܕܢܗܘܐ ܒܐܣܛܘܢܐ : ܘܠܐ ܐܬܛܦܝܣ. ܟܕ ܕܝܢ
ܚܙܐ ܕܒܪ ܗܘܐ ܠܗ ܠܡܘܬܪܐ ܕܡܣܩܠ ܕܒܫܡܫܘܬ
ܡܢܬܐ : ܘܫܪܐ ܗܘܐ ܠܡܬܪܝܐ : ܪܘܚ ܛܠܝܐ ܒܣܘܒܗ
ܕܡܪܝ : ܘܡܒܠ ܡܡܠܠܘܬܐ ܒܡܘܬܪܐ ܕܡܪܝ܂ ܘܡܣܝܡ
ܕܡܡܠ. ܡܛܠ ܕܚܝܘܗܝ ܡܩܪܒܘܗܝ ܕܐܡܝܢ ܒܝܠܘܬܐ
ܘܪܓܝܓ ܕܢܗܘܐ ܚܫܝܟܐ : ܫܒܩܘ ܒܪ ܢܫܐ. ܗܘ
ܕܝܢ ܐܙܠ ܠܡܘܬܪܐ ܕܐܟܐ ܦܠܚܐ : ܕܒܐܬܪܐ ܕܒܝܬ
ܢܗܪܝܐ. ܐܬܩܒܠ ܡܢ ܦܘܠܚܢܐ ܡܩܪܒܘܗܝ ܙܒܢ ܠܡܘܬܪܐ :
ܗܘ ܕܠܝܬܪܘܬܐ ܗܘܐ ܐܣܩܘܩܐ ܕܟܠܗ. ܘܦܠܥ ܡܘܗܢ :
ܘܐܬܬܪܝ ܒܡܢܝܐ ܕܡܘܬܪܐ ܘܒܬܘܒ̈ܐ. ܗܘܝܢ ܐܢܬܐ
ܠܐܬܪܐ ܕܡܪܕܘ : ܘܦܬܟ ܒܕܘܒܬܐ ܕܡܬܦܪܢܐ ܒܪܒܐ.
ܘܗܘ ܛܦܚ ܥܢܢܐ ܫܦܝܪܬܐ : ܘܗܘܝܢ ܐܬܘ ܡܗܠܟ̈ܢܐ
ܒܬܪܗ : ܘܒܒܝܬܗ ܙܒ ܠܡܘܬܪܐ ܕܡܪܝ ܒܫܡܫܐ
ܕܒܐܬܪܐ ܕܡܪܕܘ . ܘܙܒܢܗ ܠܡܘܬܪܐ ܙܒܢܐ : ܘܗܘܝܢ
ܐܬܐ ܠܛܘܪܐ ܕܐܡܪ : ܘܗܘ [ܬܘܡܢ] ܙܒܢܐ . ܘܒܦܫܩܐ ܕܡܪܝ
ܒܕܗܘ ܐܣܩܘܦܐ ܕܚܙܬܐ : ܡܗܝܡܢ̈ܐ ܒܒܕܗܘ
ܙܒ ܠܡܘܬܪܐ ܕܐܝܟ ܒܗܘܒ ܚܘܒ : ܕܡܬܒܢܐ ܕܡܪܟܐ :
ܕܒܫܡܫܘܬܐ ܕܐܡܪ ܡܢܬܐ . ܘܠܐ ܫܠܐ ܗܘܐ ܡܢ
ܕܠܡܡܠ ܒܫܘܡܠܝܘܬܐ ܕܡܬܒ̈ܢܐ . ܘܐܝܬ ܗܘܐ ܠܗ ܐܝܟ
ܚܝܠܐ ܕܢܥܒܕ ܒܕܒܫܘܒ : ܗܘ ܕܟܕ ܐܬܐ ܡܢ ܠܡܪܕܘ

ܕܬܚܡ . ܘܗܝܕܝܢ ܐܬܐ ܠܗܘܡܪܐ ܕܪܝܡ ܫܒܘܪ : ܘܡܕܝܢ
ܗܘܐ ܒܡܬܐ ܐܠܗܝܐ ܡܫܬܪܝܬ : ܒܕܡܘܬܐ ܕܐܬܚܠ
ܡܢ ܢܗܘܪܐ ܕܚܝ̈ܘܗܝ ܡܢ ܡܪܝܐ ܘܢܝܪܘܬܐ . ܘܐܬܚܠܠ
ܒܐܪ̈ܙܐ ܐܠܗܝܐ ܫܡܝܫܐܝܬ . ܘܒܬܪ ܚܬܡܐ ܟܠ ܕܘܒܪܐ
ܐܠܗܝܐ ܕܢܨܝܚܐ : ܘܬܠܬܐ ܫܘܒ̈ܚܐ ܐܡܪ ܕܠܐ
ܐܬܩܒܠܗ ܡܢ ܫܡ̈ܝܢܐ . ܐܬܚܫܠ ܟܠܗܘܢ ܕܢܫܐܠ
ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܠܦܛܪܝܪܟܐ ܒܪ ܦܠܣܛܝܢܐ : ܡܛܠ ܗܠܝܢ
ܫܪ̈ܒܐ ܕܡܠܠ . ܟܕ ܕܝܢ ܒܫܒܘܬܐ ܒܡܫܡܫܢܘܬܐ ܗܘܐ :
ܟܕ ܡܢ ܫܢܐ ܕܘܟܝܐ : ܘܐܬܬܫܝܡ ܦܪܢܣܗ ܒܒܗܘܦܪܐ
ܕܫܒܘܪ . ܟܢܫܗ ܕܝܢ ܡܢ ܒܬ ܡܠܦܢܐ ܐܬܬܘܗܝ . ܘܫܒܩ
ܐܢܐ ܕܫܡܥܬ ܐܬܬܟܢܪ ܟܠܗܘܢ ܡܢ ܒܘܫܝܐ : ܐܡܝܢ
ܘܫܘܫ ܚܢܝܐ ܘܫܘܚ ܐܦܣܩܘܦܐ ܘܗܘܫܝ ܕܕܠܝܬܗ ܀

125. ܕܡܝܟܐ ܐܒܐ ܘܫܘܫ ܚܢܝܐ : ܕܗܦܘ ܒܒܝܫܘܒ ܀
ܒܢܝܗܘ ܦܪܣܝܐ : ܘܡܬܘܡܪܝܐ ܡܕܝܢܬܗ ܠܢܚܘܪ .
ܘܐܒܘܗܝ ܡܓܘܫܐ ܗܘܐ : ܘܪܒܐ ܗܘܐ ܕܡܓܘ̈ܫܐ .
ܕܐܒܢܐ ܕܟܣܪ ܒܪ ܩܒܕ ܐܝܟ ܗܘܐ ܬܡܝܕܐ ܕܡܠܟܘܬܐ
ܕܦܠܚܝܐ ܫܦܝܪ : ܚܠܘܬܗ ܠܡܟܒܕ ܡܪܟܐ ܒܗ ܦܘܪܣܝܐ .
ܡܪܕܬ ܠܢܚܘܪ ܡܕܝܢܬܐ ܟܠܗܘܢ : ܗܘ ܕܟܢܫ ܠܢܚܘܪ
ܡܠܟܐ : ܘܦܪܫ ܒܫܒܗ : ܠܐ ܦܬܚܬ ܠܗ ܬܪܥܐ . ܘܟܕ
ܕܝܢ ܐܫܬܡܥܗ ܠܒܪ ܡܢ ܬܪܥܐ : ܘܫܒܩܐܘܗܝ ܒܪ
ܡܟܐ ܘܬܠܬܝܢ ܢܫܝܢ . ܘܒܪ ܐܬܬܘܗܝ ܒܪ ܫܒܥ ܫܢܝܢ
ܐܫܬܡܥܗ . ܘܟܢܫ ܕܝܢ ܐܝܬ ܦܠܚܐ ܡܢ ܫܝܪܝ ܡܕܝܢܬܐ :
ܒܬܠܬܡܐܐ ܘܫܒܥܝܢ ܘܬܪܝܢ . ܘܡܦܪܣ ܒܗ ܒܢ̈ܘܗܝ
ܘܡܒܕܗ ܫܦܝܐ . ܘܗܘܝ ܠܗܘܬ ܬܠܬ ܫܢܝܢ : ܘܡܢ ܡܚܘܗ .

ܘܥܕܪܘܗܝ ܒܒܢܝܢܐ ܕܥܘܡܪܐ ܐܚܝ̈ܢ ܡܢ ܫܪܒܬܐ
ܕܡܬܩܪܝܐ ܕܒܝܬ ܙܘܢܐ. ܘܐܬܩܪܝ، ܥܘܡܪܐ ܕܒܝܬ ܙܘܢܐ
ܒܫܡܐ ܠܗܘܡܢܐ. ܘܢܚ: ܘܣܡܘܗܝ، ܒܢ̈ܘܗܝ، ܒܐܣܛܘܢܐ
ܕܗܝܟܠܐ ܕܒܢܐ ܀

123. ܕܡܕܝܢܐ ܐܒܐ ܫܡܥܘܢܐ : ܕܢܚ ܒܥܘܡܪܐ ܒܒܝܬ
ܐܪ̈ܡܝܐ ܒܢܟܦܘܬܐ ܕܐܝܟ ܡܕܝܢܬܐ : ܒܡܪܕܘܬܐ
ܕܡܪܝܬܐ ܕܫܡܥܘܢ ܪܒܢ ܀ ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܒܝܬ ܐܪ̈ܡܝܐ
ܐܝܬܘܗܝ. ܘܐܬܬܠܡܕ ܠܡܕܝܢܐ ܪܒ ܡܪܝ، ܚܕܝܐ : ܘܩܠܝܠ
ܠܘܬܗ ܙܒܢܐ. ܘܐܙܠ ܠܛܘܪܐ ܕܐܬܘܪ̈ܝܐ ܙܒܢܐ : ܘܐܬܐ
ܠܡܪܒܘܬܐ ܕܐܝܬܝ. ܘܒܢܐ ܥܘܡܪܐ ܫܒܝܚܐ : ܘܦܠܚ
ܠܘܬܗ ܐܚ̈ܐ. ܘܫܡܫ ܘܐܬܬܢܝܚ ܒܥܘܡܪܗ ܀

124. ܕܡܕܝܢܐ ܡܪܝ، ܐܝܫܘܥ ܐܦܣܩܘܦܐ ܕܚܕܝܐ : ܕܐܪܦ
ܐܦܣܩܘܦܘܬܐ : ܘܒܢܐ ܥܘܡܪ̈ܐ ܥܠ ܕܘܒܪ̈ܐ ܕܚܕܝ̈ܐ ܀
ܐܬܬܣܝܡ ܐܦܣܩܘܦܐ ܠܚܕܝܐ ܡܢ ܡܪܝ، ܚܢܢܝܫܘܥ
ܩܬܘܠܝܩܐ : ܒܥܘܡܪܐ ܕܒܝܬ ܥܒ̈ܐ. ܘܡܢ ܕܕܒܪ ܚܡܫܝܢ
ܫ̈ܢܝܢ ܪܒܘܬܐ ܕܚܕܝܐ : ܡܢ ܒܬܪ ܡܘܬܐ ܕܐܦܣܩܘܦܐ
ܕܡܕܝܢܬܗ، : ܐܪܦ ܐܦܣܩܘܦܘܬܗ ܒܥܠܬܐ ܕܠܐܠܗܐ
ܢܚܝܐ : ܘܐܙܠ ܘܒܢܐ ܥܘܡܪܐ . ܘܡܢ ܕܦܫ ܒܥܘܡܪܐ
ܗܢܐ ܙܒܢܐ : ܐܬܬܣܝܡ ܠܦܛܪܝܪܟܐ ܡܢ ܒܬܪܗ :
ܗܘ ܕܐܦ ܗܘ ܫܡܗ ܐܦܣܩܘܦܘܬܗ : ܘܗܘܐ ܢܘܪ̈ܝܦܠܐ
ܒܝܘܡܝ ܚܢܢܝܫܘܥ ܩܬܘܠܝܩܐ : ܘܒܥܘܡܪܐ ܕܡܪܝ، ܫܡܥܘܢ
ܕܐܬܪܐ ܕܡܪܕܐ ܚܕܐ . ܡܢ ܗܝܟܠ ܕܫܡܗ ܐܝܫܘܥ
ܠܒܘܪܟܐ ܕܝܫܘܥ : ܗܠܝܢ ܠܛܘܪܐ ܕܡܬܩܪܐ ܕܡܬܩܪܝ
ܠܐܬܪܐ ܕܒܝܬ ܗܘܪ̈ܝܐ : ܘܒܢܐ ܒܥܠܝܐ ܚܕ ܢܘܟܪ̈ܝܐ

ܐܬܪܐ ܕܟܠܗ ܟܐܒܐ: ܘܬܪܝܢܐ ܒܫܒܒܘܬ ܕܕܘܪܐ ܕܪܘܚ:
ܘܬܠܬܐ ܐܬܪܐ ܕܟܠܗ ܪ̈ܘܫܡܐ: ܘܡܬܘܪܬܐ ܒܚܡܪܐ
ܕܒܥܪ̈ܐ ܀ ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܟܠܗ ܐܪ̈ܡܝܐ ܐܬܘܗܝ. ܒܢܝܐ
ܕܝܢܐ ܠܒܪ ܡܢ ܡܪܘܬܗ: ܕܢܦܩ ܠܗ ܐܘ̈ܠܐ. ܘܐܦܠ
ܠܐܘܪܫܠܡ. ܘܡܒܠ ܐܣܟܝܡܐ ܒܚܡܪܐ ܕܟܠ ܚܕ
ܝܘܡܝܢ: ܕܐܬܦܠܓ ܬܡܢ ܡܢ ܐܝܟ ܡܕܝܢܐ ܡܢ ܐܬܪܐ
ܕܫܡܫ. ܘܦܠܚ ܬܡܢ. ܘܡܢ ܓܠܦ ܠܐܬܪܐ ܕܫܡܫ ܠܕܘܪܐ
ܕܪܘܚ: ܘܒܢܝܐ ܬܡܢ ܒܚܡܪܐ ܕܒܫܒܒܘܬܐ ܕܦܪܣܐ
ܡܪܝܬܐ: ܘܐܬܡܪܝ ܒܚܡܪܐ ܕܦܪܣܐ ܒܝܡܢܐ ܠܗܡܢܐ.
ܘܒܝܡܢܐ ܠܐܬܝܬܝܢ ܐܢܫܐ ܐܬܦܢܝܘ ܒܗ. ܘܒܬܪ ܩܠܝܠ
ܐܦܠ ܠܐܬܪܐ ܕܟܠܗ ܪ̈ܘܫܡܐ: ܕܡܪܝܒ ܠܐܬܪܐ ܕܫܡܫ:
ܘܒܢܝܐ ܒܚܡܪܐ ܒܫܒܒܘܬܐ ܕܡܪܝܬܐ ܕܡܬܘܡܪܝܐ
ܣܘܪܝܐ: ܘܡܫܬܡܗ ܒܚܡܪܐ ܕܒܥܪ̈ܐ ܒܝܡܢܐ
ܠܗܡܢܐ. ܘܐܦ ܒܚܡܪܐ ܕܡܢ ܒܦܪܢܠ ܕܡܘܓܠ: ܗܢܐ
ܦܘܒܢܐ ܒܢܘܗܝ. ܓܢܕ ܗܡܠ ܒܒܚܡܪܐ ܒܟܠܗ ܒܪ̈ܡܝ:
ܒܥܠܬ ܐܠܦ ܘܣܡܝܢ ܕܡܘܬܐ. ܘܢܩܘܗܝ ܠܦܓܪܗ:
ܘܫܡܘܗܝ ܒܗ ܒܒܚܡܪܐ. ܘܒܬܪ ܝܘܡܐ ܚܢܒܬ
ܡܣܩܪܐ: ܘܐܦ ܒܚܡܪܐ ܚܢܒ: ܒܬܪ ܣܡܝܢ ܘܬܫܒ
ܥܢܢ ܕܒܘܢܝܐ ܕܡܢ ܒܦܪܢܠ: ܒܒܢܘ ܕܠܠܘܬܐ ܐܢܫܐ
ܕܒܚܡܪܐ ܕܦܪܣܐ: ܘܫܡܘܗܝ ܡܢܟ ܗܡܠܐ ܀
122. ܕܦܘܒܢܐ ܣܣܝܘܒ: ܕܒܢܐ ܒܚܡܪܐ ܕܟܠܗ ܪܘܢܐ ܠܘܬ
ܣܢܬܐ ܡܕܝܢܬܐ ܀ ܒܦܢܘܗ ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܢܝܒ ܐܬܘܗܝ.
ܘܡܒܠ ܐܣܟܝܡܐ: ܘܐܬܐ ܠܣܢܬܐ ܡܕܝܢܬܐ. ܘܒܢܝܐ
ܒܚܡܪܐ ܟܠ ܫܡܗ ܕܡܢ ܗܘܢܝܢ ܐܘܪܫܠܡܐ.

ܒܡܘܡܪܐ ܕܥܢܝܢ̈ܐ: ܘܦܩܕ ܐܦܣܩܘܦܐ ܘܓܠܝ ܘܐܟܪܙ.
ܐܝܟ ܡܦܩ ܒܠܘܬܐ ܕܐܢܫ ܐܚܪܢܐ. ܘܢܣܒܬ ܒܝܬ ܚܡܘܬܗ:
ܘܡܦܩ ܒܝܬ ܡܢܬܐ: ܒܕܘܟܬܐ ܕܡܬܩܪܝܐ ܡܪܓܢܐ:
ܗ̇ܝ ܕܡܩܝܡܐ ܡܪܝ. ܢܣܒܐ ܡܢ ܐܒܢ̈ܐ ܡܬܡܢܝܐ ܒܡܦܩ
ܒܗ̇. ܘܐܬܒܥܘ ܠܗܘܢ ܐܢܫ̈ܐ: ܘܓܒܪܐ ܗܢܐ ܘܒܘܪܟܐ.
ܘܥܒܕ ܘܐܬܬܚܝܒ ܦܠܓܗ ܒܒܝܬ ܚܣܪ̈ܐ ܕܒܢܐ ܀

119. ܕܠܘܒܟܐ ܡܪܝ ܐܬܘܡ: ܕܐܝܟ ܒܡܘܡܪܐ ܒܠܘܬܐ ܕܒܝܬ
ܢܘܗܕܪܐ ܀ ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܒܝܬ ܚܬܢܘܗܝ ܐܬܬܘܗܝ. ܘܒܬܪ
ܕܐܬܕܪܫ ܒܡܠܟܐ: ܐܝܟ ܠܡܘܡܪܐ ܕܡܪܝ ܐܒܪܗܡ
ܪܒܐ: ܘܡܒܠ ܐܦܣܩܘܦܐ: ܘܓܠܝ ܘܓܒܪ. ܗܘܝܢ ܐܝܟ
ܠܠܘܬܐ ܕܒܝܬ ܢܘܗܕܪܐ ܕܒܡܪܒܘܬܐ ܕܡܘܡܪܐ ܕܐܒܐ
ܠܒܢܐ: ܘܒܬܪ ܬܠܬ. ܘܒܢܐ ܒܡܘܡܪܐ ܥܒܝܕܐ: ܘܦܩܕ
ܠܗܘܢ ܐܢܫ̈ܐ. ܘܥܒܕ ܘܐܬܬܚܝܒ ܒܡܘܡܪܗ ܀

120. ܕܠܘܒܟܐ ܡܪܝ ܐܒܪܗܡ: ܕܐܝܟ ܒܡܘܡܪܐ ܘܡܘܡܪܐ ܒܫܒܒܘܬܐ
ܕܗܘܬ ܡܕܝܢܬܐ ܕܟܠ ܚܕ ܦܪܬ ܀ ܕܒܝܬ ܐܪܡܝܐ
ܐܬܬܗ. ܡܢ ܐܦܣܩܘܦܐ ܒܡܘܡܪܐ ܕܒܝܬ ܫܠܝܐ: ܘܐܝܟ
ܠܡܘܡܪܐ ܕܟܗܢ̈ܐ: ܘܓܠܝ ܬܠܬ. ܘܐܬܬܟܠ ܕܢܗܘܐ
ܙܢ ܒܡܘܡܪܐ ܕܒܪܘܟܐ: ܕܒܫܒܒܘܬ ܒܡܘܡܪܐ ܕܟܗܢ̈ܐ.
ܘܒܬܪ ܐܬܬܐ ܠܗܘܬ ܡܕܝܢܬܐ ܕܒܝܬ ܐܪܡܝܐ: ܘܒܢܐ
ܒܡܘܡܪܐ ܟܠ ܚܕ ܦܪܬ ܢܗܪܐ ܘܒܘܪܟܐ. ܘܐܬܒܥܘ
ܠܗܘܢ ܐܢܫ̈ܐ. ܘܥܒܕ ܒܫܒܒܘܬܐ ܠܥܠܡܐ: ܘܫܡܥܘܗܝ
ܒܡܘܡܪܗ ܀

121. ܕܠܘܒܟܐ ܡܪܝ ܒܪܢܫ ܒܥܕܢܐ: ܕܐܝܟ ܬܠܬܐ
ܒܡܘܡܪܐ: ܡܕܝܢܬܐ ܒܫܒܒܘܬܐ ܕܡܫܘܪܐ ܕܐܪܘܢ:

ܘܥܕܡܐ ܠܣܘܦܗ ܡܫܠܡ ܚܕ ܚܢܢܝܐ ܡܠܟ ܗܘܐ
ܠܗ ܡܪܝ ܠܐܘܪܫܠܡ . ܘܐܬܐ ܠܡܕܝܢܬܐ ܕܪܘܡ ܐܦܝ
ܡܪܝ ܕܟܬܒ ܢܘܗܕܪܐ : ܘܓܒܐ : ܘܐܬܬܣܝܡ ܒܗ
ܒܡܐܡܪܐ ܀

116. ܕܡܥܢܝܐ ܡܪܝ ܡܘܫܐ ܕܠܡܕܢܚܐ : ܕܢܦܩ ܒܡܐܡܪܐ
ܟܠܘܪܐ ܕܦܪܘܩ : ܕܒܥܒܕܘܬܐ ܕܐܪܟܝܢ ܡܪܢܝܬܐ ܀ ܡܢ
ܫܢܬܐ ܡܪܢܝܬܐ ܐܬܬܘܗܝ : ܘܐܙܠ ܒܥܒܕܐ ܠܐܬܪܘܬܐ
ܕܠܡܕܢܚܐ . ܘܟܬܒܐ ܬܪܝܢ ܒܡܐܡܪܐ . ܘܟܢܫ : ܘܐܬܬܣܝܡ
ܒܗ ܒܡܐܡܪܐ ܕܫܘܪܝܐ ܀

117. ܕܐܒܐ ܐܦܪܝܡ : ܕܢܦܩ ܒܡܐܡܪܐ ܕܥܠ ܫܡ ܡܫܝܚܐ
ܕܡܪܝ ܝܠܝܦܐ : ܒܥܒܕܘܬ ܕܠܐ ܡܪܢܝܬܐ ܀ ܡܢ ܐܘܢܐ
ܕܦܠܘܣ ܐܬܘܗܝ : ܘܐܬܬܪܝܫ ܒܬܘܬܐ ܠܘܬ ܡܪܝ
ܫܡܥܘܢ ܫܢܝܐ . ܐܬܬܐ ܠܡܐܡܪܐ ܡܪܝܡ ܕܡܪܝ
ܫܡܥܘܢ : ܕܐܬܪܐ ܕܟܬܒ ܢܘܗܕܪܐ : ܘܦܠܛ ܬܦܢ
ܒܥܒܐ ܠܒܘܢܝܗ ܕܡܪܝ ܫܡܥܘܢ : ܗܘ ܕܡܛܠ ܡܢܗ
ܐܬܡܢܐ . ܘܒܪ ܒܫܘܠܛܢܐ ܕܡܪܝ ܘܦܘܪܣܘܗ ܐܦܣܩܘܦܐ
ܕܠܒ : ܘܒܡܣܝܒܢܘܬܐ ܕܠܗ : ܐܬܟܢܫ ܒܡܐܡܪܐ ܕܥܠ ܫܡ
ܡܫܝܚܐ ܦܛܪܝܪܐ ܕܡܪܝ ܝܠܝܦܐ . ܘܐܬܬܪܝ ܫܒܗ :
ܒܡܐܡܪܐ ܕܡܪܝ ܝܠܝܦܐ : ܕܢܦܩ ܐܒܐ ܐܦܪܝܡ . ܘܟܢܫ
ܘܐܬܬܣܝܡ ܦܪܢܗ ܒܗ ܒܡܐܡܪܐ ܀

118. ܕܡܪܝ ܒܡܬܬܡܫܡܫ : ܕܢܦܩ ܒܡܐܡܪܐ ܒܥܘܩܠ ܛܘܪܐ
ܕܐܡܕ : ܘܡܬܩܪܝܢܐ ܒܡܐܡܪܐ ܕܡܪܝܠܟܐ ܀ ܡܢ ܐܬܪܐ
ܕܫܝܒ ܗܘܐ : ܡܢ ܡܕܝܢܬܐ ܕܫܡܥܘܢ ܦܠܛܝܬܐ ܕܪܚܡܐ .
ܘܐܙܠ ܠܡܐܡܪܐ ܕܥܠ ܠܒܒ ܐܒܐ ܐܒܘܪܐ : ܘܡܬܩܪܝܐ

ܕܦܪܕܘ. ܗܢܐ ܕܝܢ ܐܕܘܢܐ ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܒܝܬ ܐܪܡܝܐ ܕܗܘ̣
ܒܫܢܝ̈ ܐܒܘܗܝ. ܗܘ̣ܐ: ܘܐܒܘܗܝ. ܗܘ̣ܐ ܡܝܛܪܦܘܠܝܛܐ
ܕܒܝܠܦܛ. ܡܛܠ ܥܠܠܐ ܕܫܘܕܥܬܐ ܡܢ ܥܒܘܪ ܡܠܟܐ.
ܘܐܬܬܘܟܠܬ ܫܡܥܬܐ ܡܒܢܫ ܠܐܬܪܐ ܕܦܪܕܘ: ܘܒܢܐ
ܥܠܝܗ̇ ܐܣܟܘܠܐ: ܘܒܗܕܐ ܐܣܟܘܠܐ ܐܬܕܪܫ ܡܪܝ
ܥܒܕܘܢ. ܒܬܪ ܕܝܢ ܠܘܬ ܡܕܝܢܬܐ ܝܫܘܥܝܗܒ: ܬܠܡܝܕܗ
ܕܪܒܢ ܡܪܘܢ: ܘܝܠܦ ܠܗ ܐܣܟܘܠܐ: ܘܫܠܡ ܒܟܘܪܣܐ
ܘܒܢܐ. ܘܗܘ̣ܐ ܪܫ ܒܡܕܝܢܬܐ ܕܡܪܝ ܡܪܘܢ. ܘܥܕ ܠܘܬ
ܡܪܝ: ܘܐܬܬܚܫܒ ܒܗ ܒܒܡܕܝܢܬܐ ܀

114. ܕܝܘܠܦܢܐ ܪܒ ܝܘܣܦ: ܕܢܦܩ ܒܡܕܝܢܬܐ ܒܐܬܪܐ ܕܒܝܬ
ܢܘܗܕܪܐ ܀ ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܕܝܪ ܐܒܘܗܝ. ܘܐܙܠ ܠܘܬ ܪܒ
ܡܫܘܚ ܕܫܡܥ ܗܘ̣ܐ ܒܡܕܝܢܬܐ: ܘܝܗܒ ܠܗ ܐܣܟܝܡܐ:
ܘܐܬܕܪܫ ܒܝܘܠܦܢܐ. ܘܫܠܡ ܙܒܢܐ: ܘܒܢܐ ܗܝܟܠܐ
ܥܒܝܕܐ. ܟܕ ܕܝܢ ܐܙܠ ܡܪܝ ܡܫܘܚ ܠܡܕܝܢܬܐ ܕܡܪܝ
ܝܫܘܥܝܗܒ: ܘܐܙܠ ܠܛܘܪܐ ܕܒܝܬ ܢܘܗܕܪܐ: ܗܘ̣ ܘܪܒ
ܝܘܣܦ ܗܘ̣ܐ ܒܗ ܕܝܢܐ ܒܡܕܝܢܬܐ. ܘܒܗ ܫܠܡ ܚܝܘ̈ܗܝ ܀

115. ܕܝܘܚܢܢ ܐܒܐ ܒܪ ܕܝܪܐ ܢܣܛܘܪܝܢܐ ܀ ܦܪܘܫܗ ܡܬܦܪܫܢܐ
ܥܡ ܕܒܐܬܪܐ ܕܦܪܕܘ. ܘܐܬܕܪܫ ܒܐܣܟܘܠܐ: ܘܐܙܠ
ܠܘܬ ܦܘܪܣܘܦܐ: ܪܒ ܡܕܝܢܬܐ ܕܐܒܐ ܦܠܝܚܐ: ܗܘ̣
ܕܗܘ̣ܐ ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܕܒܠܕ: ܘܝܗܒ ܠܗ ܐܣܟܝܡܐ. ܘܫܠܡ
ܘܫܒܩ ܘܫܡܥ ܠܘܬܗ ܡܕܘ. ܘܐܬܬܠܝ ܡܢ ܒܢܝܐ:
ܘܚܘܬܐ ܫܡܥܬܐ ܬܘܒܢܪ ܒܠܫܢܐ ܐܚܪܢܝܬ ܘܣܡܥܬ
ܡܕܒܘܢܝ. ܘܒܢܐ ܐܚܪܬܐ ܐܟܐ ܠܗ ܥܕ ܫܘܢܐ:
ܘܝܗܒ ܠܬܪܒ: ܘܝܗܒ ܚܝܠܐ ܒܠ ܢܘܪܐ: ܘܐܟܠ ܠܗ.

110. ܕܡܕܢܚܐ ܐܒܐ ܝܘܣܦ: ܕܢܨܒ ܥܘܡܪܐ ܠܢܦܫܗ ܥܠ
ܡܕܝܢܬܐ ܀ ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܒܝܬܢܘܪ ܐܝܬܘܗܝ܂ ܗܘܐ܂ ܘܐܙܠ
ܠܥܘܡܪܐ ܕܒܝܬ ܥܒ̈ܐ: ܘܩܒܠ ܐܣܟܡܐ܂ ܘܩܠܝܠ
ܒܫܢܐܝܬ: ܘܕܒܪ ܪܝܫܘܬܐ ܕܥܘܡܪܐ ܫܢ̈ܝܐ܂ ܘܒܬܪ ܐܝܠ
ܝܠܕܐ ܪܒܐ ܡܬܠܡܕܐ ܠܥܘܡܪܐ: ܐܫܬܐܠ ܡܢ
ܪܝܫܘܬܐ: ܘܢܦܩ ܡܢ ܬܡܢ: ܘܐܬܐ ܠܡܕܒܪܐ ܥܠ ܓܢܒ
ܕܛܘܪܐ: ܒܫܒܒܘܬܐ ܕܟܠܗ ܡܕܝܢܬܐ܂ ܘܐܝܬ ܗܘܐ ܬܡܢ
ܬܪ̈ܝܢ ܐܚ̈ܐ܂ ܘܒܢܐ ܥܘܡܪܐ ܥܡܝܩܐ܂ ܘܟܢܫ ܠܐܚ̈ܐ
ܥܠ ܥܘܡܪܗ: ܘܫܢܝ ܠܘܬ ܡܪܢ ܀

111. ܕܡܕܢܚܐ ܐܒܐ ܥܘܒܕ: ܪܫ ܥܘܡܪܐ: ܬܠܡܝܕܗ ܕܪܒܢ
ܐܦܝ ܡܪܢ ܀ ܡܢ ܐܘܟܐ ܕܩܠܝܪܝܘܢ ܐܝܬܘܗܝ܂ ܒܟܫܗ܂
ܘܐܬܕܪܫ ܒܐܫܦܩܠܐ: ܘܐܙܠ ܠܘܬ ܐܦܝ ܡܪܢ: ܘܩܒܠ
ܠܗ ܐܣܟܡܐ: ܘܩܠܝܠ ܒܫܠܝܐ܂ ܘܐܬܐ ܠܥܘܡܪܐ ܕܐܒܐ
ܗܘܫܥ ܕܥܠ ܓܢܒ ܟܠܝ܂ ܘܬܡܢ ܫܠܡ ܚܝܘܗܝ: ܘܐܬܬܣܝܡ
ܥܠ ܬ̈ܓܠܘܗܝ ܕܪܒܢ ܐܦܝ ܡܪܢ ܘܪܒܢ ܦܠܘܡܘܢ ܀

112. ܠܦܘܟܝܐ ܡܪܝ ܗܘܫܥ: ܕܒܢܐ ܥܘܡܪܐ ܒܐܬܪܐ ܕܡܕܪܘ ܀
ܡܢ ܟܢܫܐ ܕܩܘ̈ܫܝܐ ܐܝܬܘܗܝ܂ ܘܩܒܠ ܐܣܟܡܐ
ܒܥܘܡܪܐ ܕܪܒܢ ܒܪ ܥܕܬܐ ܕܡܪܝܟܐ: ܘܩܠܝܠ ܝܘܡܢܐ܂
ܘܢܦܩ ܘܐܙܠ ܘܝܬܒ ܒܡܕܝܢܬܐ ܟܠܘܬܝ ܡܕܪܘ: ܘܒܢܐ
ܗܝܟܠܐ ܥܣܝܐ ܒܫܒܒܘܬ ܡܕܝܢܬܐ ܕܪܪ܂ ܘܬܡܢ ܫܟܒ
ܒܫܝܢܐ ܠܥܠܡ ܚܝ̈ܘܗܝ: ܘܡܫܟܢܗ ܒܥܘܡܪܗ ܀

113. ܕܠܦܘܟܝܐ ܥܡܟܘܢ: ܪܫ ܥܘܡܪܐ ܕܪܒܢ ܗܘܕܘܢ ܀
ܡܕܝܢܬܗ ܡܪܝܟܐ: ܕܫܝܢܐ ܒܐܬܪܐ ܕܠܦܘܪ ܡܕܪܘ܂
ܘܐܬܕܪܫ ܒܬܘܬܒܐ ܒܕܝܪܐ ܕܡܪܝ ܐܕܘܢܐ ܕܒܐܬܪܐ

107. ܕܩܕܝܫܐ ܝܘܚܢܢ : ܡܝܛܪܦܘܠܝܛܐ ܕܢܨܝܒܝܢ ✤ ܗܢܘ
ܡܢ ܢܨܝܒܝܢ ܡܕܝܢܬܐ ܐܝܬܘܗܝ. ܘܐܙܠ ܠܥܘܡܪܐ ܙܒܘܪܐ
ܕܡܪܝ ܡܝܟܐܝܠ ܕܡܘܨܠ : ܘܩܒܠ ܐܣܟܡܐ ܡܢ ܡܪܝ
ܥܒܕܝܫܘܥ ܪܫ ܥܘܡܪܐ : ܒܪ ܣܬܗ ܕܡܪܝ ܝܠܕܐ ܐܚܐ
ܬܘܠܡܝܕܐ : ܘܗܘ ܬܘܒ ܐܚܐ . ܘܐܙܠ ܠܥܘܡܪܐ ܕܡܪܝ
ܐܘܓܝܢ : ܒܬܪ ܕܥܒܕ ܡܪܝ ܐܒܪܗܡ ܪܫ ܥܘܡܪܐ : ܐܝܟ
ܢܣܒܬܐ ܕܟܠܗܘܢ . ܘܒܬܪ ܙܒܢܐ ܐܬܬܣܝܡ ܡܝܛܪܦܘܠܝܛܐ
ܠܢܨܝܒܝܢ . ܘܝܗܒ ܡܢܬܐ ܕܥܡܗ ܗܘܝܢ ܠܥܘܡܪܐ
ܕܡܪܝ ܐܘܓܝܢ . ܘܥܕ ܠܘܬ ܡܪܢ : ܘܐܬܬܣܝܡ ܦܓܪܗ
ܒܥܕܬܐ ܕܢܨܝܒܝܢ ✤

108. ܕܩܕܝܫܐ ܡܪܝ ܐܚܐ ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܕܚܕܬܐ ✤ ܡܢ ܐܬܪܐ
ܕܒܝܬ ܓܪ̈ܡܝ ܐܝܬܘܗܝ . ܗܘܐ ܟܗܢܐ . ܘܐܬܐ ܠܥܘܡܪܐ
ܕܒܝܬ ܥܒܐ : ܒܬܪ ܕܩܒܠ ܐܣܟܡܐ ܒܥܘܡܪܐ ܕܪܝܫ
ܒܥܘܡܪܐ ܒܐܬܪܐ ܕܒܪܘܢ . ܘܐܬܢܝܚ ܠܥܝܢܐ ܐܚܐ ܡܪܝ
ܙܟܐ . ܘܐܬܬܣܝܡ ܒܥܘܢܐ ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܠܚܕܬܐ ܡܕܝܢܬܐ .
ܘܕܒܪ ܚܝܠܐ ܘܐܬܘ̈ܬܐ ܦܪ̈ܝܫܬܐ . ܘܥܕ ܠܘܬ ܡܪܢ :
ܘܐܬܬܣܝܡ ܦܓܪܗ ܒܒܝܬ ܣܗ̈ܕܐ ܕܒܢܬܐ ܐܬܪܐ ✤

109. ܕܩܕܝܫܐ ܐܒܐ ܫܒܪܐ : ܕܒܢܐ ܥܘܡܪܐ ܒܛܘܪܐ
ܕܐܝܠܐ ✤ ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܒܝܬ ܢܘ̈ܗܕܪ . ܘܩܒܠ ܐܣܟܡܐ
ܒܥܘܡܪܐ ܕܡܪܝ ܐܘܓܝܢ . ܘܗܘܐ ܒܥܠܝܬܐ ܥܒܕܐ
ܠܥܘܢܐ ܕܝܠܗ . ܘܐܙܠ ܡܢ ܥܘܡܪܐ ܐܝܟ ܡܫ̈ܝܢܐ
ܬ̈ܢܢ : ܘܒܢܐ ܥܘܡܪܐ ܥܒܝܕܐ . ܘܐܬܟܢܫܘ ܠܘܬܗ
ܐܚ̈ܐ . ܘܒܪ ܡܟܝܠ ܒܫܘܠܡܐ : ܥܕ ܠܘܬ ܡܪܢ :
ܘܐܬܬܣܝܡ ܦܓܪܗ ܒܥܘܡܪܐ ܕܒܢܐ ✤

ܠܘܬ ܡܪܝ : ܘܐܬܬܚܫܡ ܦܓܪܗ ܥܠ ܐܝܕܝ ܬ̈ܠܡܝܕܘܗܝ،
ܕܐܒܐ ܗܘܢ ܕܒܪ ܠܦܘܪܐ ܀

105. ܕܦܠܘܒܝܢܐ ܐܒܐ ܕܝܪܬܐ : ܬܠܡܝܕܗ ܕܐܒܘܢ ܡܪܝ
ܐܒܐ ܀ ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܒܝܬ ܥܒ̈ܪܝ ܐܝܬܘܗܝ، ܗܘܐ ܒܫܒܛܗ :
ܘܡܢ ܐܣܟܝܡܐ ܡܢ ܐܒܐ ܫܡܥܘܢ : ܗܘ ܕܒܢܐ
ܥܘܡܪܐ ܒܫܡܗ : ܗܢ ܐܝܬܘܗܝ، ܗܘܐ ܒܗܘ ܙܒܢܐ ܪܫ
ܥܘܡܪܐ ܕܡܪܝ، ܥܒܕܐ ܕܒܐܬܪܐ ܕܒܝܬ ܥܒ̈ܪܝ . ܘܡ
ܥܕ ܠܥܘܡܪܐ ܕܒܝܬ ܥܒ̈ܐ : ܘܠܡܫܝܚܐ ܐܒܘܢ ܡܪܝ
ܐܬܬܢܝܚ : ܗܘ ܕܒܢܐ ܥܘܡܪܐ ܒܛܘܪܐ ܕܒܝܬ ܢܘܗܕܪܐ .
ܘܢܦܩ ܡܢ ܒܝܬ ܥܒ̈ܐ ܘܗܘܐ ܥܡ ܐܒܘܢ ܡܪܝ . ܘܐܬܐ
ܠܥܘܡܪܐ ܕܒܢܐ ܐܒܘܢ ܡܪܝ : ܘܫܠܡ ܬܡܢ . ܘܒܬܪ
ܫ̈ܢܘܗܝ، ܥܕ ܠܘܬ ܡܪܝ : ܘܐܬܬܚܫܡ ܥܠ ܬ̈ܠܡܝܕܘܗܝ،
ܕܐܒܘܢ ܡܪܝ ܀

106. ܕܡܫܝܚܐ ܡܪܝ ܐܒܪܗܡ ܒܪ ܡܕ̈ܝܢܝܐ : ܕܒܢܐ ܥܘܡܪܐ
ܕܡܪܝ ܐܘܓܝܢ ܀ ܡܢ ܡܕ̈ܝܢܬܐ ܦܢܝܬܐ ܐܝܬܘܗܝ، ܒܫܒܛܗ :
ܘܡܢ ܐܣܟܝܡܐ ܡܢ ܡܪܝ ܐܒܪܗܡ : ܗܘ ܕܒܢܐ [ܕܝܪܐ]
ܒܪܝܫܐ ܕܦܠܘܪܐ ܕܒܝܬ ܢܘܗܕܪܐ . ܘܗܘ، ܒܝܪܚܐ ܕܝܪܝܐ
ܘܒܢܐ : ܘܗܘܝܘ ܥܕܪ ܡܪܝ ܐܒܪܗܡ ܠܦܠܘܪܐ ܕܐܝܠܢܐ :
ܘܐܘܣܦ ܫ̈ܒܥܘܗܝ ܕܥܘܡܪܐ ܕܡܪܝ ܐܘܓܝܢ . ܘܐܬܒܛܝܠ
ܠܘܬܗ ܐܢܫ ܣܓܝܐܐ ܒܪ̈ܝܢ . ܘܐܬܟܢܫܘ : ܘܒܢܐ ܠܕ̈ܝܪܘܗܝ :
ܘܐܡܪ ܠܗܘܢ : ܗܐ ܟܕܪ ܒܥܘܢܝ ܐܬܪܐ ܪܘܒܝܫܢ :
ܡܢ ܥܘܡܪܐ ܕܡܪܝ، ܡܫܟܢܐ ܕܡܫܝܚ : ܘܗܘܐ ܪܒܐ
ܚܠܫܘܢ . ܘܥܕ ܠܘܬ ܡܪܝ : ܘܐܬܬܚܫܡ ܦܓܪܗ ܒܒܝܬ
ܣܗܕܐ ܕܥܘܡܪܐ ܀

ܕܢܗܘܪܐ : ܘܬܫܒܘܚܬܗ ܠܡܪܝܐ ܡܫܝܚܐ . ܘܟܕ ܪܡܫ ܐܬܐ
ܡܢ ܥܠܡܐ ܗܢܐ : ܘܡܬܬܡܪ ܐܢܬ ܥܡ ܦܠܚܘܬܐ
ܒܡܫܪܘܬܗ ܘܒܪܬܗ : ܗܟܝܠ ܕܡܢ ܕܪܐ ܡܬܪܢܝܐ ܡܕܡ
ܫܬܐܩܐ ܕܥܕܢܐ ܗܘ . ܗܝܕܝܢ ܢܦܩ ܡܢ ܒܡܕܝܢܬܐ ܕܒܪ
ܦܠܓܐ : ܘܐܙܠ ܘܒܢܐ ܠܕܝܪܐ ܒܡܕܝܢܬܐ . ܘܟܕ ܫܡܥ ܠܗܘ
ܡܪܝ : ܘܐܬܬܗܝܒ ܦܪܨܘܦܗ ܥܠ ܒܢܝ ܕܝܠܗܘܢ ܕܡܫܝܚܝܘܬܐ .
ܘܗܕܝܐ ܐܫܬܡܠܝܬ ܒܝܘܡܬܗ ܕܝܫܘܥܣܒܪܢ ܀

104. ܕܥܕܢܐ ܝܫܘܥܣܒܪܢ : ܒܪ ܒܢܝܢܗ ܕܡܪܝ ܝܘܚܢܢ
ܕܠܘܡܢܐ ܀ ܒܫܢܝܗ ܕܝܢ ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܒܝܬ ܓܪܡܝ . ܘܡܢ
ܕܐܬܕܪܫ ܒܬܘܕܝܬܐ : ܐܙܠ ܠܗܘ ܡܪܥܝܬܐ ܐܚܪܝܐ ܫܡܥܘܢ
ܒܡܕܝܢܬܐ : ܗܘ ܕܫܡܗ ܒܡܕܝܢܬܐ ܕܦܠܘܓܬܐ ܕܒܝܬ : ܘܦܓܥ
ܠܗ ܐܘܣܒܝܐ ܕܡܫܝܚܝܘܬܐ . ܒܝܘܡܐ ܗܘ ܡܕܝܢܐ ܐܚܪܐ
ܫܡܥܘܢ ܟܕ ܒܡܕܝܢܬܐ ܐܬܘܗܝ، ܗܘܐ ܕܒܡܕܝܢܬܐ ܕܡܪܝ
ܒܫܢܬܐ : ܕܐܬܪܐ ܕܒܝܬ ܓܪܡܝ . ܘܢܦܩ ܡܪܝ ܝܫܘܥܣܒܪܢ
ܡܢ ܒܡܕܝܢܬܐ ܕܡܪܝ ܒܫܢܬܐ : ܘܐܙܠ ܠܦܠܓܐ ܕܒܝܬ
ܓܪܡܝ : ܘܐܫܬܘܕܥ ܠܡܪܝ ܝܘܚܢܢ ܕܠܘܡܢܐ : ܘܠܐܒܘܗܝ
ܗܘܦܟܐ ܪܒܐ ܕܠܗ : ܘܗܘܐ ܒܡܕܝܢܬܐ ܠܬܠܡܝܕܘ .
ܘܒܬܪ ܝܘܡܐ ܐܚܕ ܬܠܡܝܕܘܗܝ ܠܡܕܝܢܬܐ ܕܒܝܬ ܓܪܡܐ :
ܘܩܒܠ ܦܠܓܐ ܒܥܠܝܐ . ܘܐܩܝܡܬܐ ܒܫܡܐ ܕܕܠܘܡܢܝܐ
ܠܐܬܪܐ ܕܐܫܬܝܒ : ܘܟܢܫܗܘܢ ܠܡܕܝܢܐ ܝܫܘܥܣܒܪܢ
ܘܠܡܪܝ ܝܘܚܢܢ ܕܠܘܡܢܐ : ܘܒܗܘܢ ܐܙܠ ܒܥܒܝܐ : ܒܠܝܬ
ܒܠܝܠܝܐ . ܘܗܘܐ ܝܫܘܥܣܒܪܢ ܪܒܐ ܕܕܝܪܐ ܕܗܘ
ܕܥܒܕܗ . ܘܒܬܪ ܪܒܐ ܐܚܪ ܒܪܗ ܡܢ ܒܡܕܝܢܬܐ : ܘܥܒܕܗ
ܒܪ ܫܢܝܐ . ܘܟܕ ܐܬܘܗܝ ܒܡܕܝܢܬܐ ܒܡܕܝܢܬܐ : ܫܢܝ

102. ܕܦܘܠܒܢܐ ܡܘܪܝܩܘܫ: ܬܠܡܝܕܗ ܕܐܒܐ ܦܝܠܝܢܐ:
ܕܗܘܐ ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܕܒܠܕ܀ ܗܢ ܕܘܪܐ ܒܪܒܢܐ ܡܢܬܪܐ
ܡܫܡܫܢܘܬܐ ܕܟܐܬܪܐ ܕܦܪܢܣܗ. ܘܐܬܐ ܠܐܬܪܐ ܕܒܝܬ
ܥܒܝܐ: ܠܘܬ ܡܪܝܐ ܐܒܐ ܒܒܝܬ: ܘܢܦܩ ܠܗ
ܐܣܩܡܐ. ܘܐܬܐ ܠܦܘܪܐ ܕܢܡܪ: ܗܘܐ ܐܒܐ. ܘܐܬܐ
ܠܦܘܪܝ ܡܙܕܪ: ܗܘܐ ܗܘܐ ܒܥܒܕܘܬܐ ܕܒܘܡܪܐ
ܕܒܡܒܠ. ܗܢܝܢ ܐܬܐ ܘܓܡܪ ܠܘܬ ܐܒܐ ܝܠܝܕܐ:
ܘܐܬܬܠܡܕ ܠܗ. ܘܡܟܐ ܘܬܠܬܝܢ ܫܢܝܢ ܐܬܚܒܫ
ܠܘܬܗܘܢ. ܗܢܝܢ ܐܬܐ ܒܠܒܢܐ: ܘܡܢܘܢܐ ܕܡܢܝ
ܘܦܪܢܣܐ ܕܢܦܫܗ ܒܡܫܒܘܢ: ܘܥܡܠܗ ܕܢܗܘܐ ܠܗܘܢ
ܐܦܣܩܘܦܐ. ܘܐܟܠܠ ܠܒܡܕܪܐ ܠܐܚܝ̈ܗܘܢ ܕܗܢܝܢܐ
ܡܢܝ ܐܬܗܢ. ܘܐܬܬܫܡܫ ܐܦܣܩܘܦܐ. ܒܗ ܐܢܘܢ
ܠܒܢ̈ܝܢܘܢ: ܘܒܢܐ ܒܝܬܐ ܕܗܘܪܫܘܢ ܒܫܡܐ ܥܫܝܢܐ.
ܘܗܢ ܒܬܪ ܕܕܒܪ ܐܦܣܩܘܦܘܬܐ ܬܠܬܥܣܪܐ ܫܢ̈ܝܢ:
ܥܕ ܠܘܬ ܡܢܝ: ܘܐܬܬܫܡܫ ܦܓܪܗ ܒܒܝܬܐ ܪܒܬܐ
ܕܒܢܐ܀

103. ܕܡܫܒܚܐ ܪܒܢ ܒܒܘܬ: ܕܢܨܒ ܒܘܡܪܐ ܕܒܐܬܪܐ ܕܒܝܬ
ܢܘܗܕܪܐ: ܗܢ ܒܘܡܪܐ ܕܡܢܝ ܗܘܝ ܕܒܢ ܦܘܪܐ܀ ܗܢ
ܐܬܪܐ ܕܒܝܬ ܒܪܒܢܐ ܐܬܘܗܝ ܒܫܡܗ. ܘܡܒܠ
ܐܣܩܡܐ ܒܐܚܝܐ ܕܡܢܝ ܗܘܝ ܕܒܢ ܦܘܪܐ: ܗܘܐ ܘܒܢܐ
ܒܫܘܥܝܐ. ܢܝܚܐ ܕܝܢ ܫܠܡܐ: ܕܒܗ ܐܡܟܐ ܘܒܪܬܗ
ܐܬܬ ܠܗ ܠܡܕܝܢܬܐ. ܘܐܘܕܥ ܠܗܝ ܡܫܒܚܢܝܢ ܒܪ
ܫܒܥܐ ܕܡܢܝ ܗܘܝܢ ܕܠܡܢܝܐ ܫܠܡܐ ܕܢܝܚܐ: ܘܦܩܕ
ܠܗ: ܫܘܡܗ ܡܫܝܚܐ ܕܬܐܝܠ ܠܕܝܪܐ ܕܥܠ ܓܒ ܕܒܐܬܪܐ

99. ܕܬܠܡܝܕܐ ܦܫܛܘܢ ܬܠܡܝܕܘܗܝ ܕܝܢ ܐܚܐ ܡܪܢ ܐܢܐ ܀
ܡܢ ܒܗܘܢ ܡܢܬܐ ܕܟܠܗ ܠܒ̈ܢܝ ܐܚܘܗܝ ܟܠܗܘܢ .
ܘܐܬܕܪܫ ܡܕܡ ܐܝܟ ܐܚܐ ܡܪܢ : ܘܩܒܠ ܐܣܟܡܐ .
ܘܗܘܐ ܪܫ ܒܥܘܡܪܐ ܕܚܘܪܐ . ܘܒܬܪ : ܘܦܩܕ ܕܠܐ ܐܢܫ
ܢܥܒܕ ܠܗ ܬܫܡܫܬܐ . ܘܐܬܬܚܣܢ ܦܓܪܗ ܥܠ ܟܠܢ
ܬ̈ܠܡܝܕܘܗܝ ܕܡܪܝ ܐܚܐ ܡܪܢ ܀

100. ܡܕܝܢܐ ܐܦܢ ܠܥܘܡܪܗ : ܕܢܦܩ ܒܥܘܡܪܐ ܒܐܬܪܐ
ܕܦܪܘ : ܒܫܒܒܘܬ ܐܣܦܘܪ ܡܕܝܢܬܐ ܀ ܒܪ ܕܝܢ ܗܘܦܐ
ܒܠܚܕܐ : ܐܬܕܪܫ ܒܐܣܟܘܠܐ ܕܒܒܒܪ ܐܬܪܗ : ܘܐܙܠ
ܠܘܬ ܡܒܝܢܐ ܐܒܝܠܐ : ܘܩܒܠ ܡܢܗ ܐܣܟܡܐ :
ܘܐܬܬܠܡܕ ܠܗ ܙܒܢܐ . ܘܐܙܠ ܠܛܘܪ̈ܐ ܦܪܘ : ܘܒܢܐ
ܒܥܘܡܪܐ ܒܐܣܦܘܪ ܡܕܝܢܬܐ . ܘܐܬܟܢܫܘ ܠܘܬܗ ܐܚ̈ܐ .
ܘܥܒܪ ܠܘܬ ܡܪܢ : ܘܐܬܬܣܝܡ ܒܥܘܡܪܐ ܕܒܢܐ ܀

101. ܕܐܟܐ ܝܠܝܦܐ : ܕܢܦܩ ܒܥܘܡܪܐ ܒܝܬ ܢܘܗܕܪܐ ܀ ܡܢ
ܐܬܪܐ ܕܢܝܢܘܐ ܐܚܘܗܝ ܟܠܗܘܢ : ܘܐܪܒܥܐ ܐܚ̈ܐ
ܚܢ̈ܢܐ ܗܘܘ ܠܗ ܚܒ̈ܪܐ : ܘܦܪܫܘܗܝ ܒܝܬ ܝܘܢܝܐ . . . .
ܘܩܒܠ ܐܣܟܡܐ. ܘܐܬܬܠܡܕ ܠܗ ܙܒܢܐ ܣܓܝܐܐ . ܘܡܢ
ܠܛܘܪܐ ܕܒܝܬ ܢܘܗܕܪܐ : ܠܕܘܟܬܐ ܕܡܬܩܪܝܐ ܒܝܬ
ܐܚܝܐ . ܘܒܢܐ ܒܥܘܡܪܐ ܥܒܝܢܐ ܒܗ̇ ܒܕܘܟܬܐ :
ܘܐܬܟܢܫܘ ܠܘܬܗ ܐܝܟ ܫܒܥܝܢ ܐܚ̈ܐ . ܘܒܢܐ ܠܐܚ̈ܐ
ܠܗܘܢ : ܘܐܩܝܡ ܠܗܘܢ ܢܡܘܣܐ ܪܥܝܐ ܟܠܗܘܢ : ܗܘ̇
ܕܗܘܐ ܐܣܩܘܡܐ ܕܟܠܗ . ܘܥܒܪ ܠܘܬ ܡܪܢ ܒܪ
ܐܚܘܗܝ ܒܪ ܬܡܢܝܢ ܫܢܝܢ . ܥܡ ܟܠܗܘܢ ܫܡܫܡܫܡܐ
ܒܥܡܠܐ ܕܦܘܠܚܢ ܪܘܚܢܬܐ ܀

96. ܕܛܘܒܢܐ ܪܒܢ ܐܒܪܗܡ : ܕܒܝܬ ܥܘܡܪܐ ܕܗܝܘܢ ܀ ܡܢ
ܐܬܪܐ ܕܒܥܕܪܝ ܐܒܘܗܝ, ܒܢܫܗ. ܘܐܙܠ ܠܥܠܬ ܚܛܗܐ :
ܘܩܒܠ ܐܣܟܡܐ : ܘܫܠܡ ܒܥܘܢܝܐ ܘܒܝܬܐ. ܩܒܠ ܕܝܢ ܡܢ
ܐܠܗܐ ܕܢܐܙܠ ܠܐܬܪܐ ܕܕܗܒ ܘܒܢܐ ܥܘܡܪܐ. ܗܝܕܝܢ
ܢܦܩ ܡܢ ܒܝܬ ܚܛܗܐ : ܟܕ ܠܘܐ ܠܗ ܡܕܝܢܐ ܡܪܝ
ܥܒܕܝܫܘܥ : ܘܫܠܡ ܒܫܠܡܐ ܒܛܘܪܐ. ܘܒܢܐ ܥܘܡܪܐ :
ܘܐܬܟܢܫܘ ܠܘܬܗ ܐܟܙ ܐܪܒܥܝܢ ܐܢܫܐ. ܘܒܢܝܢܐ ܗܘ
ܗܠܘ ܡܪܝ ܣܒܪܝܫܘܥ ܡܬܠܒܫܐ ܠܐܬܪܐ ܕܡܪܓܐ :
ܘܥܡܗ ܠܡܪܝ ܐܒܪܗܡ : ܘܐܫܬܪܝܗ ܐܦܣܩܘܦܐ
ܠܕܗܒ. ܘܥܒܕ ܬܘܠܡܕܐ ܪܒܐ. ܟܕ ܥܒܕ ܠܐܦܣܩܘܦܘܬܐ :
ܘܐܬܐ ܠܥܠܬ ܚܛܗܐ : ܘܗܘ ܘܒܝܬܐ ܒܥܘܢܝܐ : ܘܫܢܝ :
ܘܐܬܬܣܝܡ ܥܠ ܓ̈ܢܒܘܗܝ ܕܡܪܝ ܫܡܥܘܢ ܀
97. ܕܛܘܒܢܐ ܐܒܐ ܫܠܝܡܘܢ : ܪܫ ܥܘܡܪܐ ܕܡܪܝ
ܫܡܥܘܢ ܕܒܝܬ ܢܘܗܕܪܐ ܀ ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܚܕܝܒ ܐܒܘܗܝ,
ܓܒܪܐ. ܘܐܬܐ ܠܥܘܡܪܐ ܕܡܪܝ ܫܒܪܝܫܘܥ ܕܒܝܬ
ܩܘܩܐ : ܘܩܒܠ ܐܣܟܡܐ ܡܕܝܢܐ. ܘܒܝܘܡܬܗ, ܘܒܬܕܘܗ,
ܪܫ ܥܘܡܪܐ ܕܡܪܝ ܫܡܥܘܢ : ܘܫܡܫ ܘܒܝܬܐ
ܪܫܘܬܐ. ܘܫܢܝ : ܘܐܬܬܣܝܡ ܥܠ ܓܢܒ ܓ̈ܢܒܘܗܝ
ܕܡܪܝ ܫܡܥܘܢ ܘܕܡܪܝ ܫܒܪܝܫܘܥ ܀
98. ܕܪܒ ܡܠܝܫܘܥ : ܕܥܘܡܪܐ ܚܕܬܐ ܘܩܠܡ ܀ ܡܢ ܒܝܬ
ܗܘܪܝܐ ܐܒܘܗܝ, ܓܒܪܐ. ܘܐܬܕܪܫ ܒܥܘ̈ܠܐ : ܘܩܒܠ
ܐܣܟܡܐ ܡܢ ܫܒܘܪ : ܘܐܬܬܠܡܕ ܠܗ. ܘܒܢܐ ܥܘܡܪܐ
ܒܡܕܒܪܐ ܕܩܠܡ : ܒܫܘܩ̈ܠ ܛܘܪܐ : ܘܐܬܟܢܫܘ ܠܘܬܗ
ܐܚ̈ܐ. ܘܫܢܝ ܘܐܬܬܣܝܡ ܒܥܘܡܪܗ ܀

93. ܕܡܫܝܚܐ ܡܪܝ ܐܫܥܝ ܡܪܢ: ܕܢܚܬ ܠܡܨܪܝܢ ܒܩܠܝܠܐ
ܕܒܝܬ ܢܗܘܪܐ ÷ ܒܥܠܡܗ ܡܢ ܫܪܒܐ ܕܒܝܬ ܫܠܘܡ
ܐܬܘܗܝ. ܐܝܟ ܠܘܬ ܡܫܝܚܐ ܐܒܐ ܫܡܝܐ: ܗܘ
ܕܢܚܬ ܠܡܨܪܝܢ ܒܥܢܢܐ ܡܕܝܢܬܐ. ܘܡܠܟܗ ܕܐܝܠ
ܠܡܨܪܝܐ ܕܒܝܬ ܒܢܝܐ. ܘܐܝܟ ܐܢܫ ܗܘܕܝܗ: ܘܡܟܠ
ܐܫܬܡܫܐ ܡܢ ܪܘܡ ܡܢ ܫܡܝܐ ܪܫ ܠܡܨܪܝܐ ܕܒܝܬ
ܒܢܝܐ. ܘܡܢ ܟܠܗ ܕܟܠܗ ܘܐܬܒ ܒܫܠܝܐ ܪܒܐ ܕܒܢܝܐ:
ܘܐܝܟ ܠܡܨܪܝܐ ܕܕܘܟܝܐ: ܗܘܘ ܬܠܬ ܫܢܝܢ. ܘܒܬܪ
ܡܢ ܬܡܢ ܥܡ ܐܒܗܐ ܕܠܦܝܢ ܗܘܘ ܠܗ: ܘܐܬܐ ܠܐܪܥܐ
ܕܡܪܝ ܡܫܝܚ ܕܫܠܝܐ. ܘܠܡܨܪܝܐ ܥܒܕܝܢܐ ܢܦܫܗ:
ܘܐܬܬܟܪܝ ܫܡܥܐ. ܘܟܕ ܘܐܬܒ ܒܫܠܝܐ: ܒܬܘܒܬܐ
ܗܝ ܕܥܒܪ ܒܗ ܡܫܝܚܐ ܠܡܫܡܫ ܢܦܫܗ ܐܝܟܢܐ: ܒܟܠܗ
ܦܘܪܐ. ܘܟܢܐ ܠܡܨܪܝܐ ܫܡܥܐ: ܘܐܬܟܢܫܘ ܠܘܬܗ
ܐܢܫܐ. ܘܟܕ ܡܢ ܩܠܐ ܕܐܒܐ ܒܪ ܡܐܐ ܫܢܝܢ:
ܘܫܡܥܘܗܝ ܒܒܝܬ ܫܡܝܐ ܕܒܢܐ ÷

94. ܕܡܫܝܚܐ ܡܪܝ ܠܡܨܪܝܐ ÷ ܒܪ ܒܢܝܢܐ ܕܡܫܒܚܢ
ܫܡܥܐ ܐܬܘܗܝ ܗܘܐ. ܘܗܘܐ ܒܡܨܪܝܐ ܕܡܪܝ ܡܘܪܒ
ܘܟܠܐ. ܘܒܪ ܐܬܘܗܝ ܒܪ ܬܫܥܝܢ ܫܢܝܢ: ܘܟܕ ܠܘܬ
ܡܪܢ: ܘܦܠܚܗ ܐܬܬܚܫܒ ܒܒܝܬ ܫܡܝܐ ÷

95. ܕܡܫܝܚܐ ܡܪܝ ܡܫܝܚܐ: ܐܒܝܠܐ ܕܠܡܨܪܝܐ ܕܒܝܬ
ܢܗܪ ÷ ܒܪ ܕܝܢ ܐܬܕܒܪ ܒܬܟܠܐ: ܐܝܟ ܠܟܘܪܒܝܐ.
ܘܐܬܘܗܝ ܒܠܡܨܪܗ ܡܢ ܒܚܪ. ܘܐܝܟ ܠܡܨܪܝܐ ܕܒܝܬ
ܢܗܪ: ܘܢܦܩ ܫܠܝܐ ܒܡܕܒܪܐ. ܘܟܕ ܠܘܬ ܡܪܢ:
ܘܫܡܥܘܗܝ ܒܗ ܒܡܨܪܝܐ ÷

ܒܥܘܡܪܐ : ܘܐܙܠ ܘܩܒܪ ܒܕܝܪܐ ܕܪܥܝܐ ܘܒܢܐ . ܘܡܟܠ
ܟܠܢܫܐ : ܘܐܬܐ ܠܐܬܪܐ ܕܗܢܪܘ : ܘܩܒܠܐ ܒܥܘܡܪܐ
ܚܣܝܐ : ܘܐܬܟܢܫ ܠܘܬܗ ܐܚ̈ܐ . ܘܥܢܕ ܡܢ ܥܠܡܐ :
ܟܕ ܐܝܬܘܗܝ ܒܪ ܬܡܢܝܢ ܫܢܝܢ : ܘܐܬܬܣܝܡ ܒܗܝܟܠܐ
ܕܒܢܐ ܀

91. ܕܩܕܝܫܐ ܫܘܒܚܡܪܢ : ܗܢܐ ܒܥܘܡܪܐ ܕܪܒܢ ܗܘܐ :
ܕܒܢܐ ܒܥܘܡܪܐ ܟܠܘܪܐ ܕܗܢܪܘ ܀ ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܢܘܗܕܪܐ
ܐܝܬܘܗܝ ܒܢܝܫܘܗ . ܟܕ ܕܝܢ ܐܬܕܪܫ ܒܣܦܪ̈ܐ : ܐܬܐ
ܠܘܬ ܡܪܝ ܗܢܢ : ܘܩܒܠܗ ܥܒܕ ܫܢܝ ܥܘܡܪܗ : ܐܝܟ ܕܗܘ
ܐܚܝ ܗܢܢ ܒܥܘܡܪܗ . ܘܟܬܒ ܒܫܠܝܐ . ܘܗܘܐ ܪܫ
ܒܥܘܡܪܐ . ܘܥܢܕ ܠܘܬ ܡܪܝ : ܘܐܬܬܣܝܡ ܒܥܘܡܪܗ
ܕܒܢܗ ܀

92. ܕܩܕܝܫܐ ܡܪܝ ܣܒܪܝܫܘܥ ܡܝܛܪܘܦܘܠܝܛܐ ܕܒܝܬ
ܓܪܡܝ ܀ ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܒܝܬ ܐܪܡܝܐ ܐܝܬܘܗܝ ܒܢܝܫܘܗ .
ܘܒܐܬܪܐ ܕܝܢ ܐܬܕܪܫ ܒܣܦܪ̈ܐ . ܘܒܒܝܬܗ ܡܪܝ
ܣܒܪܝܫܘܥ ܡܬܘܠܝܬܐ : ܡܦܪܢܣܐ ܒܥܘܡܪܐ ܕܝܠܗ : ܗܘ
ܕܒܝܬ ܠܒܛ : ܘܟܠܗ . ܘܡܢ ܥܕ : ܘܐܙܠ ܘܩܒܪ ܟܠܘܪܐ
ܕܡܪܝ ܒܥܠܝܐ : ܒܡܪܢܝܬܗ ܕܪܒܢ . ܟܕ ܐܫܬܠܛ
ܡܘܬܒܐ ܒܒܝܬ ܠܒܛ : ܐܝܟ ܒܗܘܬ ܐܘܬܐ : ܘܐܬܬܠܝ
ܡܘܬܒܐ . ܘܒܢܐ ܕܝܪܐ ܙܒܬܐ ܒܙܘܗܬܐ ܕܡܬܩܪܝܐ
ܒܒܝܬܐ ܕܡܣܩ̈ܝܐ ܕܒܒܢܝ ܦܠܘܪܐ . ܘܥܢܕ ܡܢ ܥܠܡܐ
ܗܢܐ : ܘܐܬܬܣܝܡ ܒܕܝܪܐ ܕܒܢܐ . ܘܡܟܠ ܫܘܒܚܐ
ܕܡܝܛܪܘܦܘܠܝܛܘܬܐ ܕܒܝܬ ܓܪܡܝ ܡܢ ܐܒܗ̈ܝ ܡܪܝ ܐܚܝܗ
ܡܬܘܠܝܬܐ ܀

ܕܪܫܐ : ܗܘ ܕܝܢ ܝܘܙܕܩ : ܗܿܘ ܕܐܬܬܗܿ ܒܛܘܪܐ ܕܒܝܬ
ܢܘܗܕܪܐ . ܘܗܘܝܘ ܐܬܪܐ ܠܛܘܪܐ ܕܒܝܬ ܒܢܝ ܒܥܒܕܘܬܐ
ܕܐܠܗܘܬ ܡܢܬܐ : ܘܒܢܐ ܬܡܢ ܒܡܥܪܐ . ܘܟܕ ܐܬܘܗܝ
ܒܪ ܬܫܥܝܢ ܫܢܝܢ : ܫܟܒ ܠܘܬ ܡܪܢ : ܘܐܬܬܣܝܡ ܦܓܪܗ
ܒܒܝܬ ܣܗܕܐ ܕܒܢܐ ܀

89. ܕܡܫܝܚܐ ܪܒܢ ܡܢ ܡܥܡܕ : ܕܢܦܩ ܒܡܥܪܐ ܒܛܘܪܐ
ܕܫܦܬܢ ܕܡܢܝܢ ܠܡܕܝܢܬܐ ܀ ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܡܕܝܢܬܐ
ܐܬܘܗܝ : ܡܢ ܗܘܐ ܡܢܬܐ . ܘܐܙܠ ܠܘܬ ܪܒܢ ܡܥܡܕ
ܕܒܝܬ ܚܕܐ . ܟܕ ܢܦܩ ܠܗ ܒܪ ܫܢܝܐ : ܕܗܘܐ ܡܪܝ
ܦܛܪܘܣ : ܘܝܗܒ ܠܗ ܐܣܟܡܐ ܡܕܝܐ . ܘܗܘܝܘ ܐܙܠܗ
ܬܪܥܘܢ ܠܛܘܪܐ ܕܐܪܘܪܘܢ : ܘܫܪܒ ܒܥܠܝܐ ܝܒܝܐ :
ܘܡܒܪܕ ܗܦܟܗ ܠܒܝܬ ܚܕܐ : ܘܐܬܚܫܒܘܗܝ ܠܪܒܢ
ܡܚܫܒܢ ܪܫ ܠܡܥܪܐ ܒܒܝܬ ܚܕܐ . ܘܫܒܩ ܪܫܘܬܐ :
ܘܐܙܠ ܘܥܒܪ ܒܛܘܪܐ ܕܫܦܬܢ . ܐܪܘܚ ܡܢ ܚܕܐ
ܐܝܟ ܒܫܢܐ ܡܬܠܝܢ . ܘܗܘܝܘ ܒܢܐ ܠܡܥܪܐ ܒܪܘܚܬܐ
ܗܿ . ܘܟܕ ܡܗܕܪ ܒܫܒܘܬܐ ܦܠܚܬܐ : ܫܟܒ ܠܘܬ ܡܪܢ :
ܘܦܓܪܗ ܐܬܬܣܝܡ ܒܡܥܪܬܗ ܀

90. ܕܡܫܝܚܐ ܡܪܝ ܝܘܙܕܩ : ܕܢܦܩ ܒܡܥܪܐ ܒܛܘܪܐ ܕܡܕܪܘ ܀
ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܢܘܗܕܪܐ ܐܬܘܗܝ : ܡܢ ܡܕܝܢܬܐ ܕܫܡܗܿ ܒܝܬ
ܫܡܫܢܐ . ܟܕ ܕܝܢ ܐܬܕܪܫ ܒܬܘܠܬܐ : ܐܙܠ ܠܡܥܪܬܐ
ܕܪܒܢ ܒܪ ܒܥܘܬܐ ܕܒܐܬܪܐ ܕܡܕܝܢܬܐ . ܘܩܒܠ ܐܣܟܡܐ
ܕܡܫܝܚܘܬܐ : ܘܡܢ ܬܡܢ ܗܘܦܪܕ ܗܘ ܕܢܦܩ ܠܡܥܪܐ
ܒܛܘܪܐ ܕܐܠܗܘܬ : ܘܡܢ ܐܟܢܐ ܫܡܥܢܢ ܢܦܘܫܗ
ܕܡܥܪܐ ܕܒܛܘܪܐ ܕܫܟܝܐ : ܗܘܐ ܒܢܝܗ . ܘܝܩܪ ܡܢ

85. ܕܡܫܝܚܐ ܡܪܝ ܕܘܟܐ : ܕܢܝܚ ܠܡܪܝܐ ܒܥܠܬ ܐܪ̈ܡܠܐ :
ܒܝܬܒܘܬ ܥܡ ܐܢܫܝܢ ܡܫܝܚܝܐ : ܘܡܬܬܪܥܐ ܠܡܪܝܐ
ܕܒܪ ܢܦܫ ܒܡܪܝܐ ܠܡܝܬܐ ܀ ܒܢܝܢܗ ܡܢ ܐܬܪܐ
ܕܒܝܬ . ܐܝܟ ܗܘ ܘܐܢܫܐ ܕܡܫܟܚ ܗܘܝܢ ܠܡܪܝܐ
ܕܐܡܪ ܒܦܘܡܗ، ܘܡܠܠ ܐܫܬܒܚܐ : ܘܢܦܩ ܒܥܠܬܐ ܘܟܠܐ .
ܘܢܫܘ ܡܢ ܠܡܪܝܐ ܗܘ ܘܗܘܝܢ : ܘܐܬܘ ܬܪܥܘܗܝ̱
ܠܘܬ ܐܢܫܝܢ ܩܪܝܬܐ : ܕܒܝܬܒܘܬ ܕܪܘܪܐ ܕܗܘܝ . ܘܟܠܗ
ܠܡܪܝܐ ܘܐܬܒܢܝܘ ܐܢܫܐ ܠܬܗܘܢ̱ . ܘܟܕ ܐܫܬܡܠܝ
ܒܫܘܒܬܐ ܠܒܬܐ : ܥܠ ܠܘܬ ܡܪܗ : ܘܦܪܩܗ ܐܬܬܚܣܝ
ܒܗܝܠܐ ܕܟܝܢܐ ܀
86. ܕܦܘܠܘܣ ܡܪܝ، ܒܒܝ ܦܝܫܐ : ܦܫ ܠܡܪܝܐ ܀ ܬܠܡܝܕܗ
ܕܐܡܪ ܒܦܘܡܗ، : ܘܡܠܠ ܐܫܬܒܚܐ . ܘܟܕ ܕܝܢ ܒܝܬ ܐܡܪ
ܒܦܘܡܗ، : ܠܗ ܐܫܬܡ ܦܫ ܠܡܪܝܐ ܒܬܪܗ . ܘܟܝܬ :
ܘܐܬܬܚܣܝ ܒܗ ܒܡܪܝܐ ܀
87. ܕܦܘܠܘܣ ܡܪܝ، ܕܗܘܐ ܒܪ ܢܦܠܝܐ : ܕܢܝܚ ܠܡܪܝܐ
ܕܒܝܬܒܘܬܐ ܕܡܪܗ ܡܫܝܚܐ ܕܦܘܪܣܢ ܀ ܡܢ ܡܪܗ
ܐܬܬܘܗܝ، ܒܢܝܢܗ . ܘܐܝܟ ܠܡܪܝܐ ܕܐܡܪ ܒܦܘܡܗ، :
ܘܡܠܠ ܐܫܬܒܚܐ . ܘܦܠܛ ܠܐܬܪܗ : ܘܟܠܐ ܠܡܪܝܐ
ܥܒܝܕܐ . ܘܟܕ ܡܗܪܝ ܒܫܘܒܬܐ ܠܒܬܐ : ܥܠ ܠܘܬ
ܡܪܗ̱ : ܘܦܪܩܗ ܐܬܬܚܣܝ ܒܗܝܠܐ ܕܟܝܢܐ ܀
88. ܕܡܫܝܚܐ ܒܪ ܗܘܪܡܙܕ : ܕܒܝܬܐ ܠܡܪܝܐ ܒܦܘܪܐ ܕܒܝܬ
ܒܝܬ، ܡܫܝܚܐ ܀ ܦܝܫܐ ܗܘ ܒܢܝܢܗ . ܘܟܕ ܡܫܝܚ
ܒܬܘܟܐ : ܐܝܟ ܠܡܪܝܐ ܕܐܡܪ ܒܪ ܒܝܬܐ : ܘܦܠܚ
ܐܫܬܡܠܝ : ܘܡܠܟ ܥܠܝܗ ܒܦܘܪܫܐ . ܘܟܕ ܒܢܝܐ

ܒܝܘܡܗ. ܐܙܠ ܠܥܘܡܪܐ ܕܒܝܬ ܩܘܩܐ: ܘܬܡܢ ܐܫܬܡܠܝ
ܡܢ ܡܪܝ ܒܒܝ ܪܒ ܒܥܘܡܪܐ: ܬܠܡܝܕܗ ܕܪܒܢ ܒܘܕܐܗܘܝ.
ܘܩܡ ܒܥܠܝܬܐ ܚܕܐ. ܗܝܕܝܢ ܓܒܐ ܕܝܪܐ ܒܡܪܒܥܬܐ
ܕܝܪܬܐ ܡܕܝܢܬܐ. ܘܓܒܝ ܒܡܫܒܚܬܐ ܠܒܬܐ: ܘܫܡܥܘܗܝ
ܒܗ ܒܕܝܪܐ ✤

83. ܕܘܟܪܢܐ ܡܪܝ ܐܒܪܗܡ: ܕܝܠܕܬ ܒܪ ܡܪܝ ܕܕܝܫܘܥ
ܕܝܪܐ ܕܫܡܝ: ܕܥܠ ܓܢܒ ܒܕܐܪܘܢ ܡܕܝܢܬܐ ܕܒܥܠܒܒܘܬ
ܒܓܙܪ: ܘܒܒܕܘܗܝ ܒܥܘܡܪܐ ✤ ܒܝܘܡܗ ܡܢ ܒܝܬ
ܐܪܡܝܐ: ܘܐܙܠ ܠܥܘܡܪܐ ܕܒܝܬ ܩܘܩܐ: ܘܠܒܫ ܐܣܟܡܐ.
ܘܐܬܢܨܚ ܠܘܬ ܐܪܝܡ: ܗܘ ܕܠܝܪܬܐ ܗܘܐ ܐܦܣܩܘܦܐ
ܕܝܪܬܐ. ܘܓܒܪ ܚܕܐ ܒܥܠܝܬܐ. ܗܝܕܝܢ ܢܦܩ ܡܢ
ܥܘܡܪܐ. ܘܐܬܠܘܗ ܠܗ ܒܝܪܐ ܐܚܪܢܐ. ܘܐܙܠ ܠܡܕܘܪܐ
ܕܒܐܪܘܢ ܕܥܠ ܓܢܒ ܕܥܠܬ: ܘܐܬܩܒܪܘܗܝ ܡܥܡܕܢܐ:
ܗܘ ܘܡܪܝ ܕܕܝܫܘܥ: ܕܢܫܘܘܢ ܡܪܒܝܢܐ. ܘܢܦܩܬ ܕܝܪܐ
ܕܫܡܝ: ܘܓܒܪܗ ܒܥܘܡܪܐ ܥܒܝܕܐ. ܘܡܕܒܪܐ ܠܬܠܡܝܕܐ
ܐܚܪܢܐ ܐܬܒܢܝܘ ܠܘܬܗ. ܘܥܒܕ ܠܘܬ ܡܪܝ: ܘܐܬܬܣܝܡ
ܒܥܘܡܪܐ ✤

84. ܕܘܟܪܢܐ ܡܪܝ ܚܢܢܐܝܠ: ܕܝܠܕ ܒܥܘܡܪܐ ܕܒܝܬ
ܓܒܪܝܢ ✤ ܒܝܘܡܐ ܕܐܬܬܠܝ ܡܦܣܝܠܢܘܬܐ ܡܠܟܐ: ܒܗ
ܐܬܬܠܝ ܡܪܝ ܚܢܢܐܝܠ. ܡܢ ܐܟܦܠܘܣ ܡܕܝܢܬܐ
ܐܬܘܗܝ: ܡܢ ܫܒܠܐ ܕܡܒܝܢܐ ܒܪ ܢܘܫܦ. ܘܡܠ
ܐܣܟܡܐ ܡܢ ܐܝܕܝ ܡܪܝ ܐܒܪܗܡ: ܘܥܒܕ ܒܕܝܪܘܬܐ.
ܐ̄. ܕܫܘܒܚܐ: ܫܢܬܐ ܒܥܒܕ ܡܕܝܢ. ܘܐܬܒܢܝܘ ܚܝܕܐ
ܒܥܘܡܪܗ ܐܠܦܐ ܘܫܬ ܡܐܐ ܘܫܬܝܢ ܘܬܪܝܢ ܚܕܬܐ ✤

ܒܛܘܪܐ ܕܡܫܟܢ܀ ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܒܝܬ ܐܪ̈ܡܝܐ ܐܝܬܘܗܝ
ܒܓܢܣܗ. ܘܐܙܠ ܠܘܬ ܪܒܢ ܒܘܕܐܗܘܝ: ܗܘ ܕܒܢܝ
ܥܘܡܪܐ ܕܒܝܬ ܥܠܐ: ܘܡܛܠ ܡܢܗ ܐܫܬܡܥܐ. ܘܡܝܬܪ
ܙܒܢܐ ܒܥܠܝܐ ܒܛܘܪܐ. ܘܐܬܟܢܫܘ ܠܘܬܗ ܐܚ̈ܐ. ܘܒܢܐ
ܥܘܡܪܐ: ܘܒܗ: ܘܐܬܬܢܝܚ ܒܗ܀

80. ܕܡܪܝ ܣܒܪܝܫܘܥ ܕܪܘܕܐ: ܕܒܢܝ ܥܘܡܪܐ ܒܛܘܪܐ
ܕܩܪܕܘ܀ ܐܪ̈ܡܝܐ ܗܘܐ ܒܓܢܣܗ: ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܩܪܕܘ.
ܘܡܛܠ ܕܝܢ ܐܫܬܡܥܐ ܕܢܝܚܘܬܐ ܒܥܘܡܪܐ ܕܪܒܢ
ܦܘܕܐܗܘܝ. ܘܢܦܩ ܒܥܠܝܐ ܙܒܢܐ ܣܓܝܐܐ. ܘܒܢܐ
ܥܘܡܪܐ ܒܐܬܪܗ ܒܥܒܪ. ܘܟܕ ܐܝܬܘܗܝ ܒܪ ܡܐܐ
ܘܚܡܫ ܫܢܝܢ: ܥܢܕ ܠܘܬ ܡܪܢ: ܘܐܬܬܢܝܚ ܒܫܠܡܐ
ܕܒܢܐ܀

81. ܕܝܘܚܢܢ ܫܘܒܚܠܡܪܢ ܕܒܢܝ ܥܘܡܪܐ ܥܠ ܓܢܒ
ܥܒܪܗ ܕܒܝܬ ܢܘܗܕܪ܀ ܡܢ ܒܝܬ ܐܪ̈ܡܝܐ ܐܝܬܘܗܝ
ܒܓܢܣܗ. ܘܐܙܠ ܠܥܘܡܪܐ ܕܪܒܢ ܒܘܕܐܗܘܝ ܕܒܝܬ ܥܠܐ:
ܘܠܒܫ ܐܣܟܡܐ. ܘܐܬܠܡܕܘ ܠܗ ܬܡܢ ܐܚ̈ܐ: ܒܚܝܠܗ
ܘܥܡܠܐ. ܘܗܘܐ ܡܫܢܐ ܒܥܘܡܪܐ. ܘܦܠܚ ܒܥܠܝܐ ܙܒܢܐ.
ܘܡܛܠ ܦܘܩܕܢܐ ܡܢ ܐܠܗܐ: ܘܒܢܐ ܥܘܡܪܐ ܥܠ ܓܢܒ
ܥܒܪܗ ܢܗܪܐ ܕܒܝܬ ܢܘܗܕܪ. ܘܐܬܟܢܫܘ ܠܘܬܗ ܣܓܝܐܝܢ
ܓܒܪ̈ܐ. ܘܢܦܩ ܡܢ ܥܠܡܐ ܒܫܝܒܘܬܐ ܛܒܬܐ:
ܘܐܬܟܠܠ ܠܥܘܡܪܐ ܠܝܘܚܢܢ ܒܫܠܡܗ. ܘܫܠܕܗ
ܐܬܬܣܝܡ ܒܒܝܬ ܣܗܕܐ ܕܒܢܐ܀

82. ܕܝܘܚܢܢ ܡܪܝ ܕܕܫܘܒ ܕܒܢܐ ܥܘܡܪܐ܀ ܡܢ ܡܚܘܙܐ
ܕܒܐܪܘܢ ܡܕܝܢܬܐ ܗܝ ܕܒܥܒܥܘܬ ܒܓܕܕ: ܐܝܬܘܗܝ

77. ܕܩܕܝܫܐ ܐܦ ܒܪ ܗܘ̈ܢܐ: ܕܢܚ ܒܡܕܝܢܬܐ ܕܪܘܡܐ
ܡܪܬܐ ܕܡܫܡܫܢܘܬ ܒܡܕܝܢܬܐ ܕܓܡܪ̈ܐ ܀ ܒܝܘܡܬܗ ܡܢ
ܕܢܚܡ ܡܕܝܢܬܐ ܕܒܢܝܪܬܐ ܕܡܬܐ ܕܦܠܛܝܢܐ . ܘܟܕ
ܬܓܪܐ ܒܫܢܐ ܢܦܩ ܗܘܐ ܠܐܬܪܐ ܕܗܢܕܘܝܐ . ܘܒܝܕ
ܡܢ ܙܒܢܝܢ ܟܕ ܗܘ ܐܪܐ ܒܫܢܐ : ܢܦܠ ܒܠܣܛܝ̈ܐ ܠܦܠܛܝܐ :
ܘܫܩܠܘ ܠܣܚܪ̈ܘܗܝ ܕܟܠܗܝܢ . ܘܢܓܕ ܢܓܪܐ : ܕܐ
ܡܫܬܘܕܐ : ܗܘܐ ܚܣܝܐ . ܘܠܐ ܦܫ ܡܢ ܐܠܗܐ ܫܦܝܪ
ܡܢܗ . ܗܝܕܝܢ ܐܬܐ ܠܒܝܪܬܐ ܕܐܦ ܥܒܘܪ : ܘܝܗܒ
ܠܗ ܐܦ ܥܒܘܪ ܐܫܟܚܐ . ܘܐܬܬܐ ܠܘܬ ܐܦ ܒܥܕܐ :
ܘܗܘܐ ܠܗ ܠܬܠܡܝܕܐ . ܘܗܝܕܝܢ ܐܝܟ ܡܛܒ ܒܥܠܝܐ
ܒܡܫܡܫܢܘܬܐ ܕܒܪܘܡܐ . ܘܒܝܬܐ ܒܡܕܝܢܬܐ : ܘܐܬܒܥܝܬ
ܠܘܬܗ ܐܢܫܐ . ܘܐܫܠܡ ܪܘܚܗ ܠܡܪܢ : ܘܐܬܬܢܝܚ
ܒܫܠܡܐ ܕܒܝܬܐ ܀

78. ܕܩܕܝܫܐ ܡܪܝ ܒܪܨܘܡܐ : ܕܢܚ ܒܡܕܝܢܬܐ ܕܒܝܬ
ܫܠܡܐ ܀ ܒܝܘܡܬܗ ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܒܝܬ ܐܪܡܝܐ ܐܝܬܘܗܝ .
ܘܗܘ ܒܐܣܟܝܡܐ ܐܬܬܪܨ : ܠܘܬ ܡܕܝܢܬܐ ܐܦ ܐܟܢܐ
ܥܒܘܪ ܐܝܟ : ܗܘ ܕܢܚ ܒܡܕܝܢܬܐ ܕܦܠܛܝܐ ܕܒܝܫܬܐ ܝܢ
ܡܕܝܢܬܐ ܕܒܝܬ ܗܘܕܪܐ : ܘܗܘܐ ܡܢܗ ܐܣܟܝܡܐ
ܡܕܝܢܬܐ . ܘܫܠܡ ܒܫܠܝܘܬܐ ܕܒܝܬܐ . ܗܝܕܝܢ ܐܬܐ ܠܡܕܝܢܬܐ
ܕܣܢܝܪܬܐ : ܘܒܗܝ ܦܘܫ ܒܡܕܝܢܬܐ . ܘܒܝܬܐ ܒܡܕܝܢܬܐ
ܒܡܕܝܢܬܐ ܕܒܝܬ ܫܠܡܐ . ܘܗܘ ܐܬܘܗܝ ܟܕ ܦܫܝܢ
ܘܫܒܩ ܫܢܝܢ : ܥܕ ܠܘܬ ܡܪܢ : ܘܐܬܬܢܝܚ ܦܓܪܗ
ܒܐܣܟܝܡܐ ܕܗܝܟܠܐ ܀

79. ܕܡܪܝ ܥܒܕܝܫܘܥ ܢܘܗܪܝܐ : ܕܢܚ ܒܡܕܝܢܬܐ

ܒܐܬܪܐ . ܘܐܙܠ ܠܘܬ ܡܪܝ ܒܒܝ ܫܦܝܪܐ : ܘܝܗܒ ܠܗ
ܐܣܟܡܐ ܕܝܪܝܐ . ܘܝܬܒ ܠܘܬܗ ܙܒܢܐ . ܘܟܕ ܒܢܐ
ܕܝܪܐ : ܘܐܬܚܙܝ ܠܗ ܒܚܠܡܐ : ܕܠܐ ܬܒܢܐ . ܗܐ
ܠܘܬܟ ܒܪ ܚܐܪܘܬܐ . ܫܠܘܦ ܫܡܗ : ܘܦܪܘܗܝ ܡܪܝ
ܒܒܝܐ . ܟܕ ܫܡܥ ܗܘ ܓܒܪ ܕܐܙܠ ܠܡܠܟܐ . ܘܗܘܐ
ܐܝܟ ܕܐܬܚܙܝ ܠܗ . ܘܡܢ ܕܒܢܐ ܗܘܐ ܡܪܝ ܒܒܝܐ
ܘܫܘܪܐ ܒܗ ܒܡܕܝܢܬܐ . ܘܒܢܐ ܒܓܘܗ ܬܠܡܝܕܘܗܝ
ܒܥܘܡܪܐ : ܘܐܬܬܢܝ ܒܥܘܡܪܐ ܕܐܒܐ ܒܒܝܐ ܒܝܬܐ
ܠܥܘܡܪܢܐ ܀

76. ܕܥܡܝܐ ܡܪܝ ܒܒܝܐ ܕܥܘܪܐ ܒܪ ܢܘܚܬ : ܬܠܡܝܕܗ
ܕܐܒܐ ܡܪܝ ܒܒܝܐ : ܢܘܚܐ ܕܒܥܘܡܪܐ ܕܡܥܪ̈ܐ ܀
ܒܝܘܡܝ ܒܦܪܝܫܐ ܡܢ ܚܐܪܘܬܐ ܡܕܝܢܬܐ : ܡܢ ܡ̈ܕܝܢܐ
ܕܡܕܝܢܬܐ . ܗܢܐ ܒܪ ܠܐ ܗܘܐ ܟܠ ܟܠܗ ܡܢ ܡܬܘܡ
ܕܢܗܘܐ ܡܕܝܢܐ : ܡܢ ܐܠܗܐ ܗܘܐ ܦܘܬ ܪܘܚܗ . ܒܪ ܕܝܢ
ܦܐܡ ܐܒܐ ܡܪܝ ܒܒܝܐ : ܡܠܐܟܐ ܕܡܪܝܐ ܐܡܪ
ܠܗ : ܗܐ ܡܒܝܪ ܐܢܐ ܠܟ ܒܠܝܟܐ ܒܪ ܚܐܪܘܬܐ :
ܘܡܚܝܝܢ ܠܟ ܒܬܫܡܫܬܗ . ܐܝܬ ܫܠܘܦ ܫܡܗ :
ܘܬܘܒܐ ܡܪܝ ܒܒܝܐ ܒܫܡܐ ܕܠܟ . ܘܦܪܘܗܝ ܡܠܐܟܐ
ܘܐܡܪ ܠܗ : ܙܠ : ܗܘ ܕܝܢܐ : ܘܫܡܫ ܠܡܪܝ ܒܒܝܐ
ܗܟܢܐ . ܘܬܠܬ ܙܒ̈ܢܝܢ ܐܬܚܙܝ ܠܗ ܡܠܐܟܐ . ܘܐܙܠ ܠܘܬ
ܡܪܝ ܒܒܝܐ : ܘܩܒܠ ܡܢܗ ܐܣܟܡܐ : ܘܫܡܫܗ ܒܫܡܫܐ
ܠܒܘܝܢܐ ܕܝܢܗ . ܘܒܬܪ ܬܘܠܡܕܐ ܣܓܝܐܐ ܒܥܘܩܐ .
ܘܒܫ̈ܡܗܬܗ ܐܬܚܝܒ ܒܥܘܡܪܐ ܕܒܢܐ ܗܘܐ . ܘܡܢ ܕܢܚܐ
ܡܢܐ ܥܢܝܢ : ܥܕ ܠܘܬ ܡܪܝ ܀

ܐܣܬܩܒܠ ܠܚܕܐ ܡܢ ܡܥܪ̈ܐ ܒܡܕܒܪܐ ܕܚܝܪܬܐ :
ܘܐܫܟܚ ܒܗ̇ ܚܘܝܐ : ܘܓܠ ܠܘܬܗ : ܘܐܬܬܒܪ ܡܟܝܟ :
ܘܝܗܒ ܠܗ ܐܣܟܡܐ ܕܢܝܚܐ . ܘܦܩܕ ܥܠ ܓܢܒܗ
ܘܟܠܐ ܫܠܡܐ : ܘܓܒܪ ܒܬܪ̈ܐ ܥܠ ܕܘܒܪ̈ܐ ܕܚܝ̈ܘܬܐ .
ܘܗܘ ܐܬܢܒܪ ܥܠ ܡܕܒܪܐ ܕܒܝܬ ܫܠܐ : ܘܥܠ ܦܪܡ
ܒܕܪܐܣܗ ܢܘܟܝܗ . ܘܗܘܐ ܒܬܪ ܦܠܓܐ ܒܫܢܬܐ
ܡܕܝܢܬܐ : ܒܥ̈ܒܕܐ ܗܝܡܢܘܬܐ : ܘܐܬܐ ܒܬܪܗ
ܘܐܘܟܠܗܘܢ . ܘܐܡܪ ܠܗ ܐܦܝܣܩܘܦܐ : ܬܪܥ ܠܐܚ̈ܐ
ܕܐܬܟܢܫܘ ܟܢ . ܘܐܬܦܠܓ ܦܠܓܐ ܚܕ ܐܝܟ ܚܘܪܐ : ܕܠܐ
ܡܠܠ ܡܬܘܡ : ܘܐܡܪ : ܐܘ ܥܒܪܐ . ܒܡܪܝܐ ܒܡܫܝܚ ܐܢܬ .
ܘܥܒܪܐ ܕܠܐ ܡܠܬܐ ܗܘ : ܒܥܝܢܐ ܕܐܒܐ ܘܒܪܐ
ܘܪܘܚܐ ܕܩܘܕܫܐ ܒܡܫܝܚ ܐܢܐ : ܘܡܘܕܐ ܐܢܐ ܒܡܫܝܚܐ
ܕܐܬܘܗܝ ܐܠܗܐ ܡܫܡܠܝܐ ܘܒܪܢܫܐ ܡܫܡܠܝܐ .
ܗܢܝܢ ܐܡܪ ܠܗܘܢ ܡܪܝܐ : ܗܕܐ ܗ̇ܝ ܬܘܕܝܬܐ
ܡܫܝܚܝܬܐ ܫܪܝܪܬܐ . ܘܒܪ ܗܒܠ ܫܒ ܠܗܘܢ ܡܪܢ : ܦܩܕ
ܠܐܒܐ ܡܪܝ ܒܒܪܐ ܕܒܗ̇ ܒܡܕܝܢܬܗ ܢܫܡܫܘܢܝ .
ܘܒܬܪܡ ܐܬܟܢܫ ܒܡܕܝܢܬܐ ܥܠܘܗܝ ܀

75. ܕܡܫܝܚܐ ܡܪܝ ܒܒܪܐ ܕܒܡܕܝܢܬܐ ܕܡܕܒܪܐ ܀ ܓܠܝܫܗ
ܡܢ ܒܝܬ ܐܪ̈ܡܝܐ : ܘܒܥܒܕܘܬ ܒܗܘܠܐ ܡܕܝܢܬܐ
ܕܠܘܬ ܚܪܬܐ : ܘܡܟܫܢܐ ܗܘܐ . ܒܚܕ ܡܢ ܡܘܬܢ̈ܝ : ܐܙܠ
ܠܚܝܪܐ ܕܡܪܝ ܦܢܓܝܣ . ܘܐܬܢܗܘܢ ܗܘܐ ܡܘܬܐ
ܕܥܒܬܐ ܕܡܟܝܗ̇ ܚܕܥܒܕܐ ܕܡܫܬܐ : ܘܒܬܪܐ ܦܓܥܬܐ
ܚܡܪ ܗܘܐ ܒܗܝܢܐ ܡܘܬܐ ܒܗ̇ ܕܚܝܪܐ . ܘܢܝܚܐ ܢܗܘܪܐ
ܕܕܝܫ ܥܠ ܒܡܫܝܪܐ . ܘܐܙܠ ܠܐܣܩܘܠܐ ܘܐܬܕܪܫ

ܘܐܙܠ ܠܛܘܪܐ ܕܒܝܬ ܩܕܫ. ܘܝܬܒ ܒܡܥܪܬܐ: ܘܒܢܐ
ܒܗ ܥܘܡܪܐ ܘܗܝܟܠܐ. ܘܬܠܡܕ ܠܣܓܝܐܐ. ܘܡܢ ܕܗܘܐ ܒܪ
ܬܡܢܝܢ ܫܢܝܢ: ܫܟܒ ܠܘܬ ܡܪܢ: ܘܐܬܬܣܝܡ ܦܓܪܗ
ܒܥܘܡܪܐ ܕܒܢܐ ܀

72. ܕܩܕܝܫܐ ܙܟܝ. ܡܪܝ ܢܘܚ: ܪܫ ܥܘܡܪܐ ܕܡܪܝ
ܐܒܪܗܡ ܪܒܐ ܕܐܝܙܠܐ ܀ ܟܢܘܫܗ ܒܡܪܥܝܬܐ ܡܢ ܐܬܪܐ
ܕܟܫܟܪ. ܡܕܒܪ ܗܘܐ ܕܝܢ ܒܬܘܬܒܐ ܘܒܫܥܒܕܘܗܝ:
ܘܐܬܬܠܡܕ ܒܥܘܡܪܐ ܪܒܐ. ܘܒܠܠܝܐ ܕܫܝܐ: ܐܙܠ
ܠܐܘܪܫܠܡ. ܘܟܪܙ ܒܗ ܒܠܠܝܐ. ܘܫܒܩ ܡܢ ܫܢܐ ܕܪܒܝܐ.
ܘܟܕ ܐܝܬܘܗܝ ܒܪ ܬܫܥܝܢ ܘܫܬ ܫܢܝܢ: ܫܟܒ ܠܘܬ ܡܪܢ:
ܘܐܬܬܣܝܡ ܦܓܪܗ ܒܒܝܬ ܣܗܕܐ ܀

73. ܕܩܕܝܫܐ ܪܒ ܬܐܘܕܘܪܘܣ: ܕܢܦܩ ܐܣܩܘ̈ܠܐ ܒܐܬܪܐ
ܕܡܪܝ ܀ ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܡܪܝ ܐܬܘܗܝ. ܐܙܠ ܠܘܬ ܡܪܝ
ܒܪ ܒܪ ܚܢܢܝܫܘܥ: ܘܩܒܠ ܡܢܗ ܐܣܟܝܡܐ. ܘܐܙܠ
ܠܛܘܪܗ: ܘܒܢܐ ܕܝܪܐ ܒܫܝܢܬܐ: ܘܐܟܝܢ ܒܗ ܡܠܦܢܐ
ܘܐܣܟܘܠܐ. ܘܡܢܝܢܐ ܡܢܝ ܡܫܡܫܢܐ: ܗܘ ܕܢܒܥ ܒܥܘܡܪܐ
ܕܒܝܬ ܫܪ: ܡܢܗ ܐܬܘܗܝ. ܘܟܕ ܡܦܢܐ ܒܡܫܡܫܘܬܐ:
ܫܟܒ ܠܘܬ ܡܪܢ: ܘܐܬܬܣܝܡ ܒܐܣܟܘܠܐ ܕܡܢܗ
ܐܬܒܢܝܬ ܀

74. ܕܩܕܝܫܐ ܡܪܝ ܒܪ ܨܦܪܐ: ܕܒܢܐ ܥܘ̈ܡܪܐ ܒܠ ܕܘܒܪܐ
ܕܝܚܝܕܝܘܬܐ ܀ ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܒܝܬ ܢܘܗܕܪܐ: ܘܪܢܒ ܠܡܕܝܢܬܐ
ܚܪܬܐ ܐܝܬܘܗܝ ܒܫܡܗ. ܘܫܦܝܪܐ ܗܘܐ ܕܡܕܒܪܢܐ
ܪܒܐ ܕܚܝܬܐ. ܘܒܢܐ ܒܗ ܡܕܒܪܢܐ ܒܫܡ ܡܢ ܡܗܝܡܢ
ܠܚܝܐ. ܘܟܕ ܣܓܝܐ ܐܠܗܐ ܕܚܘܕܘܗܝ ܠܡܪܝ ܒܪ.

ܕܚܣܝܘܬܐ : ܘܢܦܩ ܒܡܕܒܪܐ ܒܛܘܪܐ ܕܣܝܢܝ ܀ ܡܕܒܪ
ܗܘܐ ܕܝܢ ܒܡܬ̈ܢܝܐ ܗܣܘܣܝܬ : ܘܐܬܐ ܠܘܬ ܐܢܫ ܚܕ ܒܗܘܢܐ
ܪܒܐ ܕܒܫܢܝ ܗܘܐ ܒܥܘܡܪܐ ܕܣܝܢܝ : ܘܫܡܥܗ
ܐܘܢܓܠܝܘܢ . ܐܫܬܡܥܐ ܡܢܗ ܡܠܠ . ܘܡܢ ܒܬܪ ܕܥܒܕ ܗܘ
ܡܫܝܚܐ : ܘܒܥܘܗ ܒܗ ܒܡܕܒܪܬܐ : ܢܦܩ ܐܒܐ ܐܝܟ
ܠܡܩܠܠ ܠܛܘܪܐ : ܘܒܥܒܕܘܬܐ ܕܐܒܐ ܐܚܘܪܐ ܗܘܠܟܐ
ܓܒܐ ܘܟܠܐ . ܘܐܬܐ ܠܘܬ ܡܪܝ، ܒܟ ܒܪ ܚܢܢ̈ܝܐ :
ܘܡܫܝܐ ܪܡ ܒܒܫܘܒ ܒܪ ܚܢܢܗ : ܘܗܘܐ ܐܟܠܐ ܒܝ
ܚܪ̈ܝܐ . ܘܚܙܪ ܡܢ ܫܘܡ ܐܢܫܐ ܐܬܚܒܫܘ ܠܘܬܗ . ܘܡܢ
ܕܐܒܘܗ ܠܥܘܡܪܐ ܒܠܠ ܫܘܦܪܝܢ : ܫܐܠ ܠܘܬ ܡܪܝ :
ܘܐܬܬܦܝܣ ܦܬܝܗ ܒܗܘܠܐ . ܘܐܓܒܠܗ ܠܥܘܡܪܐ
ܒܐܢ̈ܫܝ ܡܫܝܚܐ ܒܪ ܫܒܬܐ : ܗܘ ܕܐܦ ܗܘ ܐܝܠ ܒܬܪ
ܫܢ̈ܝܐ : ܘܢܦܩ ܠܥܘܡܪܐ ܒܐܬܪܐ ܕܡܟܠܬܐ ܘܕܚܝܫܬܐ ܀

70. ܕܡܫܝܐ ܡܪܝ، ܒܒܫܘܒ ܬܫܒܘܚܬܗ ܕܡܪܝ، ܒܟ ܒܪ
ܚܢܢ̈ܝܐ ܀ ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܫܡܪܝܢ ܐܬܘܗܝ، ܒܚܫܐ :
ܒܪ ܙ̈ܒܢܐ . ܘܐܝܠ ܠܘܬ ܡܪܝ، ܒܟ : ܘܐܬܬܠܡܕ ܠܗ .
ܘܐܬܐ ܗܘ ܡܪܝ، ܒܟ ܘܒܡܪܝ ܠܛܘܪܐ ܕܣܝܢܝ . ܗܢܝܢ
ܠܘܬ ܡܪܝ، ܒܟ : ܘܒܢܐ ܒܥܘܡܪܐ ܠܛܘܪܐ ܕܐܝܠܝܐ :
ܘܒܒܫܘܒ ܒܟܢܗ . ܚܙܐ ܕܝܢ ܐܪܒܥܝܢ ܘܬܫܥ ܫܢܝ̈ܢ :
ܘܫܐ ܠܘܬ ܡܪܝ : ܘܐܬܬܦܝܣ ܒܗܘܠܐ ܠܘܡܒܠ ܡܪܝ،
ܒܟ ܀

71. ܕܡܫܝܐ ܡܪܝ، ܫܡܥܘܢ : ܕܢܦܩ ܠܥܘܡܪܐ ܕܒܢܐ ܒܚܒܫ ܀
ܗܢ ܕܝܢ .... ܡܠܐܟܘܬ .... ܕܡܪܝ، ܗܘܝ ܕܒܫܒܥܘܬ ܐܫܒܢܪ
ܡܢܬܐ : ܘܫܠܡ ܬܘܡ ܐܒܢܐ . ܗܢܝܢ ܢܦܩ ܡܢ ܠܥܘܡܪܐ :

ܘܒܫܪܬܐ ܙܩܦܘܗ ܥܠ ܩܝܣܐ . ܘܫܡܥܘܗܝ܂ ܡܗܝ̈ܡܢܐ
ܒܥܕܬܐ ܕܒܪܘܡܝܘܣ ܀

67. ܕܝܘܓܢܝܐ ܐܡܪ ܫܡܥܘܢ : ܕܐܝܟ ܠܡܕܒܪܢܐ ܕܡܠܟܐ
ܡܕܝܢܬܐ ܀ ܡܢ ܒܬܪ ܐܪ̈ܡܠܬܐ : ܐܬܪܐ ܕܥܒܕܝ : ܐܝܬܘܗܝ܂
ܗܘܐ ܠܒܘܫܗ . ܘܡܚܦܪ ܥܠ ܡܐ̈ܢܐ ܕܗܠܟܬ : ܟܕ ܠܗ ܟܪ ܠܐ ܡܚܠ
ܐܣܟܡܐ ܕܚܝܪܘܬܐ . ܘܐܙܠ ܠܘܬ ܐܢ ܟܪ ܚܕܬܐ :
ܗܘ ܕܐܝܟ ܠܡܕܒܪܐ ܒܐܬܪܐ ܕܡܪܒܥܐ : ܘܡܟܠ ܡܕܡ
ܐܣܟܡܐ ܕܚܝܪܘܬܐ . ܘܥܒܕ ܒܥܠܡܐ ܒܗ ܒܡܕܒܪܐ .
ܗܢܘܢ ܓܝܪ ܠܐܘܪܫܠܡ . ܘܐܬܡܛܠ ܠܡܫܡܫܬܐ ܪܒܬܐ .
ܘܓܠܝܐ ܘܥܒܕ ܒܥܠܡܐ ܒܠܘܪܐ ܕܚܝܬ ܚܘܝܐ . ܘܐܬܒܠܥܘ
ܠܘܬܗ ܐܢܫܐ : ܘܓܒܢܐ ܗܠܟܐ ܫܒܚܐ . ܘܫܡܫ ܪܫܘܬܐ
ܒܡܕܒܪܐ ܕܡܢܝ ܚܢܢܐ : ܕܫܒܒܘܬ ܒܪܟܐ ܕܒܝܬ
ܩܠܝܘܢ . ܘܡܕܝܢܐ ܐܝܟ ܐܡܪ ܡܢ : ܗܘ ܕܐܝܟ ܠܡܕܒܪܐ
ܕܒܝܬ ܢܗܪܐ : ܡܢܗ ܕܡܢ ܫܠܡܘܢ ܐܫܬܒܠ . ܘܓܒܝ :
ܘܐܬܬܚܝܛ ܒܡܕܒܪܗ ܕܡܢ ܓܠܝܢܐ ܕܒܢܝܪܗ ܪܓܪ .
ܘܡܢ ܐܫܬܝ ܒܬܪ ܬܪ̈ܬܝܢ ܫܢܝ̈ܢ ܕܒܢܝܢܗ : ܐܝܬܘܗܝ܂ ܠܥܢܝܐ
ܡܕܝܢܬܐ : ܘܡܫܡܗܝ܂ ܒܡܕܒܪܗ ܀

68. ܕܝܘܓܢܝܐ ܡܢ ܚܕܒܫܒܐ : ܐܙ ܠܡܕܒܪܐ ܐܝܟܐ ܕܐܝܠܐ ܀
ܐܝܬܘܗܝ܂ ܒܝܠܝܗ ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܒܝܬ ܢܗܪܐ .
ܘܐܬܬܠܡܕ ܥܠ ܐܝܕܝ ܐܢܫ ܕܕܝܫܘܒ ܐܙ ܠܡܕܒܪܐ ܐܝܟܐ .
ܘܐܩܝܡܘܗܝ܂ ܡܕܒܪܢܐ . ܘܟܕ ܐܝܬܘܗܝ܂ ܒܪ ܬܫܥܝܢ
ܘܬܪ̈ܬܝܢ ܫܢܝ̈ܢ : ܫܒܩ ܡܢ ܥܠܡܐ ܗܢܐ : ܘܐܬܬܚܝܛ ܒܒܝܬ
ܩܒܘܪܐ ܀

69. ܕܐܝܟܐ ܗܘܐ ܩܕܝܫܐ : ܕܢܒܝܐ ܡܬܢܐ ܥܠ ܕܡܒܪܐ

ܒܬܪܗ : ܘܟܢܫܘܗܝ ܡܕܒܪܢܐ ܀ ܟܕ ܚܫܝܫܘܬܗ . ܘܫܡܥ
ܪܫܘܬܐ ܕܟܠܐ : ܘܫܟܒ ܠܘܬ ܡܪܢ ܀

64. ܕܘܟܪܢܐ ܫܡܥܘܢ ܚܕ ܒܩܢܘܢ ܐܚܪܝܐ ܕܒܬܪ ܩܝܡܬܐ ܀
ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܩܝܠܝܩܝܐ ܐܝܬܘܗܝ ܗܘܐ . ܘܐܙܠ ܠܩܘܪܝܐ
ܕܡܪܝ ܣܪܓܝܣ : ܘܩܒܠ ܐܣܟܝܡܐ . ܬܠܬܝܢ ܫܢܝܢ ܣܓܝ
ܒܣܘܦܐ ܕܚܝܘܗܝ ܒܡܕܒܪܐ . ܘܗܘܐ ܟܘܪ ܡܪܝ ܝܘܚܢܢ :
ܘܒܬܪ ܐܬܬܐ ܐܝܟ ܕܥܠܝܬܐ . ܘܒܬܪ ܬܠܬܝܢ ܘܫܒܥ
ܫܢܝܢ ܫܒܩ ܥܠܡܐ : ܥܠ ܠܘܬ ܡܪܗ : ܘܐܬܬܣܝܡ ܒܟܘܪ
ܩܕܝܫܐ ܀

65. ܕܦܠܒܢܐ ܡܪܝ ܝܘܣܦ ܚܕ ܒܩܢܘܢ ܐܚܪܝܐ ܕܒܬܪ ܩܝܡܬܐ ܀
ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܡܪܕܝܢ ܐܝܬܘܗܝ ܗܘܐ ܒܝܘܡܘܗܝ : ܘܩܪܝܬܗ ܫܡܗ̇
ܒܝܬܐ . ܘܗܘ ܐܬܢܨܚ ܒܬܠܬܐ ܡܢܠ ܐܣܟܝܡܐ .
ܘܕܒܪܢܐ ܠܡܪܘܬܗ ܐܦ ܐܬܢܨܚ ܒܟܘܫܦܐ : ܘܥܒܕ
ܟܦܘܪܐ ܕܟܠܐ . ܐܬܟܪܗ ܡܢܠ ܡܟܬܫܐ : ܘܫܒܩ ܠܘܬ
ܡܪܢ . ܘܐܬܬܣܝܡ ܒܟܘܪ ܩܕܝܫܐ ܥܡ ܐܒܗ̈ܬܐ ܀

66. ܕܘܟܪܢܐ ܡܪܝ ܢܘܚ : ܚܕ ܒܩܢܘܢ ܐܚܪܝܐ ܕܒܬܪ ܩܝܡܬܐ ܀
ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܡܪܕܝܢ ܐܝܬܘܗܝ ܒܝܘܡܘܗܝ : ܘܩܪܝܬܗ . . . .
. . . . *[lacuna]* . . . .
66a. . . . ܡܫܡܫܢܐ ܘܩܫܝܫܐ ܘܐܦܝܣܩܘܦܐ ܕܫܝܪܘܪ : ܘܥܒܕ
ܦܘܪܫܢܐ ܕܟܘܠ : ܘܫܬܐ ܕܠܘܟܠ ܡܟܬܫܐ ܀ ܡܢ ܐܬܪܐ
ܕܫܝܪܘܪ ܐܝܬܘܗܝ . ܘܐܙܠ ܠܐܣܩܘܠܐ ܕܢܨܝܒܝܢ :
ܘܐܬܬܪܫ ܒܝܘܠܦܢܐ . ܘܥܒܕ ܕܪܫܐ ܠܘܟܠ ܡܟܬܫܐ :
ܘܦܘܫܩܐ ܕܟܬܒܐ : ܘܐܬܬܣܝܡ ܐܦܝܣܩܘܦܐ
ܠܫܝܪܘܪ . ܘܐܫܬܕܪ ܒܗ ܦܣܩܘ ܡܠܟܐ ܟܠ ܫܢܝܢ :

61. ܕܡܪܝ، ܡܝܟܐܝܠ ܩܕܝܫܐ : ܕܒܢܐ ܠܥܘܡܪܐ ܒܐܬܪܐ
ܕܚܕܝܒ : ܒܫܒܒܘܬ ܟܦܪ ܥܘܙܠ ܡܕܝܢܬܐ ✠ ܗܢܐ ܗܘܐ ܕܝܢ
ܠܦܘܒܢܐ ܬܠܡܝܕܗ ܕܡܪܝ، ܫܒܪܝܫܘܥ ܕܒܝܬ ܩܘܩܐ
ܐܚܘܗܝ، ܗ̇ܘܐ . ܘܩܪܝܗ ܠܦܫܝܛܘܬܐ ܒܬܪ ܫܘܠܐܐ
ܕܫܢܐ : ܘܢܦܩ ܡܢ ܥܘܡܪܐ ܕܡܪܝ، ܫܒܪܝܫܘܥ : ܘܒܢܐ
ܠܥܘܡܪܐ ܒܦܪܢܣܘܬܐ ܕܟܦܪ ܥܘܙܠ ܡܕܝܢܬܐ : ܒܬܪܒܠ
ܡܪܬܐ . ܐܪܣܐ ܡܢ ܥܘܡܪܐ ܕܐܒܘܗܝ، ܪܘܚܢܐ ܐܝܟ
ܣܓܝܐ ܡܫܝ̈ܚܝܐ . ܘܡܢܟܠ ܒܕܘܒܪܐ ܕܡܝܬܪܘܬܐ :
ܘܐܡܝܢ ܠܥܘܡܪܗ ܬܠܬܐ ܘܫ̈ܒܥܝܢ ܫ̈ܢܝܐ ܘܫ̈ܒܥܬܐ .
ܥܕ ܠܘܬ ܡܪܗ ܒܫܝܢܘܬܐ ܒܡܫܝܢܘܬܐ . ܐܫܬܩܠ ܕܝܢ
ܠܥܘܡܪܗ ܘܐܬܬܪ ܒܡܝܬܘܬܗ ܕܫܒܪܝܫܘܥ ܒܪ ܢܘܢ :
ܡܢ ܟܦܪ ܥܘܙܠ ܡܕܝܢܬܐ ✠

62. ܕܩܕܝܫܐ ܚܢܢܝܫܘܥ : ܬܠܡܝܕܗ ܕܡܪܝ، ܫܒܪܝܫܘܥ
ܕܒܝܬ ܩܘܩܐ ✠ ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܚܕܝܒ ܐܝܬܘܗܝ، ܒܓܢܣܗ :
ܘܡܬܩܪܝܐ ܩܪܝܬܗ ܠܚܢܢܝܫܘܥ . ܘܐܬܕܪܫ ܒܟܬ̈ܒܐ
ܘܒܦܘܫܩ̈ܗܘܢ ܒܐܣܟ̈ܘܠܐ ܕܐܬܪܗ . ܘܐܬܐ ܠܘܬ
ܩܕܝܫܐ ܫܒܪܝܫܘܥ : ܘܢܣܒ ܐܣܟܝܡܐ ܩܕܝܫܐ . ܘܢܦܩ
ܒܥܠܬܐ ܢܘܟܪܝܐ ܫܒܝܠܐ : ܒܕܡܘܬܐ ܐܫܬܡܥ ܒܫܡܗ
ܫܘܬܐ . ܘܗ̇ܘܐ ܪܫ ܠܥܘܡܪܐ ܕܒܢܐ ܗܘܐ . ܘܫܒܩ
ܠܬܠܡܝܕܘܗܝ : ܘܐܬܬܢܝܚ ܩܒܪܗ ܒܟܦܪ ܥܘܙ̈ܪܐ ✠

63. ܕܩܕܝܫܐ ܡܪܝ، ܡܘܫܐ : ܕܒܢܐ ܠܥܘܡܪܐ ܕܒܝܬ ܩܘܩܐ ✠
ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܚܕܝܒ ܐܝܬܘܗܝ، ܒܓܢܣܗ . ܘܐܬܐ ܠܘܬ ܡܪܝ،
ܫܒܪܝܫܘܥ : ܘܩܒܠ ܡܢܗ ܐܣܟܝܡܐ . ܘܐܙܠ ܗ̇ܘ ܘܐܚܘܗܝ،
ܠܛܘܪܐ ܕܡܪܝ . ܗ̣ܢܘܢ ܐܬܘ ܒܢ̈ܘܗܝ، ܕܡܪܝ، ܫܒܪܝܫܘܥ

ܡܫܒܚܙܢ ܫܘܪܐ ܒܒܝܬ ܢܘܗܕܪܐ ܕܐܪܒܝܠ : ܘܝܬܒ
ܥܠ ܐܦܣܩܘܦܘܬܗ ; ܘܢܦܩ ܗܘܐ ܠܗܘܢ . ܘܩܒܠ ܐܦܣܩܦܐ
ܡܕܝܢܐ ܡܢ ܐܚܘܗܝ ܡܫܒܚܙܢ : ܘܐܙܠ ܠܛܘܪܐ ܘܒܥܐ
ܠܚܕܪܐ ܕܒܢܐ ܥܠ ܫܡܗ ܕܒܝܬ ܐܒܐ . ܘܝܗܒ ܠܡܕܝܢܐ
ܗܘܪܡܙܕ ܒܢܝܢܐ ܕܒܥܐ ܗܘܐ ܬܡܢ : ܘܗܘܐ ܬܠܡܝܕܗ
ܘܫܒܩܗ . ܘܡܝܬ ܠܗ ܡܢܝܬܐ : ܘܝܬܒ ܒܗ ܬܪܬܝܢܫܪܐ
ܫܢܝܢ . ܘܐܙܠ ܠܘܬܗ ܡܕܝܢܐ ܡܫܒܚܢܘܬ ܢܨܝܒܝܢܐ
ܡܬܦܪܫܢܘܬܐ : ܗܘ ܕܗܘܐ ܡܬܠܡܝܕܐ : ܘܐܬܒܪܟܘ
ܡܢ ܚܙܬܐ . ܘܚܙܝ ܒܟܘܢܫܐ ܕܐܚܪܢܐ ܕܐܬܟܢܫܘ ܠܘܬܗ :
ܘܒܥܘ ܠܡܕܝܢܐ ܪܫܐ ܥܠܝܗܘܢ . ܗܘ ܕܝܢ ܫܩܠܝܢ
ܒܢܝܢ ܗܘܘ ܠܗ : ܘܫܡܫܘ ܠܦܘܩܕܢܗ ܒܟܠ ܝܘܡܬܐ .
ܒܬܪ ܒܝܘܡܐ ܡܕܝܢܐ ܕܡܚܠ ܝܘܡܐ ܪܒܐ : ܘܐܬܬܢܝܚ
ܦܓܪܗ ܒܒܝܬ ܫܘܪܐ ܕܒܢܐ . ܝܠܬܗ ܬܒܪܘ ܠܬܘܒܐ
ܡܚܝܠܐ ܀

60. ܕܫܘܪܐ ܡܫܒܚܢ ܡܚܕܝܢܐ : ܕܐܬܟܒܢ ܥܠܘܗܝ
ܕܝܢܐ ܒܐܪܒܝܠ ܡܕܝܢܬܐ : ܘܬܪܬܝܢ ܫܘܪܐ ܒܡܫܗ ܀
ܒܝܘܡܝ ܒܫܪܘ ܡܠܟܐ : ܒܫܢܬ ܬܠܬܝܢ ܕܡܠܟܘܬܗ :
ܐܬܠܒܒ ܗܘܐ ܬܠܬܝܢ ܡܕܝܢܬܐ . ܫܒܩܗ ܕܡܕܝܢܐ
ܡܕܝܢܐ ܡܫܒܚܢ . ܘܫܒܩܬܝܢ ܫܢܝܢ ܐܬܬܣܪ
ܒܫܢܬܐ ܒܐܪܒܝܠ ܡܕܝܢܬܐ . ܘܗܘܝܢ ܐܬܬܘ ܐܝܟ
ܠܕܘܪܐ ܡܕܝܢܬܐ : ܥܠ ܒܢܝ ܒܢܝܢܐ ܕܒܝܬ ܒܬܘܪ̈ܢܐ
ܠܐܬܪܐ ܕܒܠܫܦܪ : ܘܬܘܒ ܙܘܥܐ ܐܝܟ . ܘܐܝܢܫܝܢ
ܡܗܝܡܢܐ ܕܐܪܒܝܠ ܐܢܫ ܘܢܦܫܗ ܡܢܘܬܐ ܡܢܗܘܢ :
ܘܒܗ ܒܠܚܘܕ ܕܝܢܐ ܢܨܚܢܬܐ ܀

57. ܕܩܕܝܫܐ ܡܪܝ ܒܘܪܟܝܫܘܥ ܚܣܝܐ ܘܡܗܕܝܐ : ܕܢܝܒ
ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܒܒܒܠ : ܘܐܬܒ ܥܠ ܕܘܒܪܐ ܕܝܚܝܕܝܘܬܐ
ܘܟܬܒܐ ܕܠܘܩܒܠ ܗܪܛܝܩܐ ❖ ܘܡܢ ܒܬܪ ܐܪܟܢܐ ܐܬܬܘܗܝ
ܒܢܝܗ̈ : ܘܡܢ ܒܟܠ ܐܬܪܐ . ܐܬܬܘܗܝ ܗܘܐ ܗܘܐ ܡܥܠܝܐ .
ܗܢܝܢ ܐܬܥܒܪ ܠܡܫܝܚܘܬܐ ܬܪܝܢܝܬܐ : ܘܡܟܠ
ܡܟܝܟܘܬܐ : ܘܐܙܠ ܠܡܕܒܪܐ ܙܒܢܐ : ܠܘܬ ܡܪܝ
ܝܥܩܘܒ . ܘܡܟܠ ܐܫܟܚܐ ܕܝܚܝܕܝܘܬܐ : ܘܗܘܐ ܛܥܡ
ܚܕܐ . ܘܟܬܒ ܟܬܒܐ ܥܠ ܕܘܒܪܐ ܕܝܚܝܕܝܐ : ܕܠܘܩܒܠ
ܗܪܛܝܩܐ ܕܒܝܬ ܒܬܪ ܥܝܢܐ . ܘܗܢܝܢ ܒܒܥܘܬܗܘܢ
ܕܥܝܢܐ ܐܫܬܪܝ ܒܟܘܠ ܐܫܬܝܐ . ܘܟܬܒ ܦܘܕ ܒܫܢܬ
ܡܠܟܐ : ܘܝܗܒܗ ܠܗ ܢܝܫܐ : ܕܠ ܕܐܝܪ ܡܦܣܩܘܬܐ :
ܘܗܘܐ ܒܪܡܠܝܢܐ ❖
58. ܕܩܕܝܫܐ ܡܪܝ ܫܘܒܚܠܡܪܢ ܡܝܛܪܦܘܠܝܛܐ ܕܟܪܟܐ
ܕܒܝܬ ܣܠܘܟ : ܕܟܬܒ ܟܬܒܐ ܥܠ ܕܘܒܪܐ ܕܝܚܝܕܝܘܬܐ ❖
ܗܢܐ ܕܝܢ ܛܘܒܢܐ ܒܝܘܡܝ ܕܟܬܐܠ ܗܪܛܝܩܐ ܐܬܥܢܐ
ܕܡܠܟܐ ܟܣܪܘ : ܘܡܝܛܪܦܘܠܝܛܐ ܕܟܪܟܐ ܕܒܝܬ ܣܠܘܟ
ܐܬܬܘܗܝ ܗܘܐ . ܘܡܬܘܡܠܝܐ ܠܘܬ ܗܘܐ ܟܣܦ ܐܚܐ .
ܟܬܒ ܟܬܒܐ ܦܝܪܝܐ ܥܠ ܕܘܒܪܐ ܕܝܚܝܕܝܘܬܐ .
ܘܟܠܠܗ ܣܘܪܢܐ ܕܗܘܐ ܒܗ ܠܗ ܘܠܥܝܢܝܐ : ܕܫܝܪܘܗܝ
ܡܠܟܐ ܟܣܪܘ ܠܐܢܛܝܟܝܐ : ܘܐܬܢܝܚ ܒܫܠܡ ܥܠܘܗܝ ❖
59. ܕܩܕܝܫܐ ܡܪܝ ܣܒܪܝܫܘܥ : ܢܘܗܕܪܐ ܕܒܡܪܝܐ ܕܒܝܬ
ܘܗܘܐ ܒܐܬܪܐ ܕܝܠܝܕ ❖ ܒܥܠܡܐ ܕܝܢ ܡܢ ܐܬܪܐ
ܕܦܪܣܝܐ ܡܢ ܐܘܢܐ ܡܟܬܪܐ . ܐܬܕܪܫ ܕܝܢ ܒܐܣܟܘܠܐ
ܕܢܨܝܒܝܢ : ܘܐܬܒܐ ܠܐܬܪܐ ܕܝܠܝܕ . ܘܩܪܐ ܠܡܕܝܢܐ

55. ܕܘܡܝܐ ܪܡ ܥܒܘܪ: ܕܢܚܬ ܠܡܥܪܐ ܒܐܬܪܐ ܕܒܝܬ
ܫܪܝܐ܀ ܡܢܘܪܐ ܗܘܐ ܕܝܢ ܒܬܚܬܝܐ ܡܢ ܓܠܝܘܬܗ:
ܘܡܛܠ ܐܫܬܟܚ ܦܘܪܫܐ. ܘܓܒܪ ܬܘܠܡܝܕܐ ܒܢܝܫܐ.
ܘܡܢ ܟܠܘܪܐ ܕܟܠ ܚܕ ܫܘܫܠܬܐ ܡܕܢܚܬܐ. ܘܓܠܐ
ܠܘܡܪܐ ܫܒܝܚܐ ܒܕܘܟܬܐ ܕܐܚܪܬܗ ܗܘܬ ܒܝܬ
ܦܬܟܪܐ ܡܢ ܩܕܡ. ܘܟܕ ܡܛܠ ܒܡܕܝܢܬܐ: ܥܠ
ܠܘܬ ܡܪܝ: ܘܦܠܚܗ ܐܬܬܚܝܒ ܒܥܠܡܐ: ܐܝܟܐ
ܕܡܫܡܫܝܢ ܒܟܠܝܐ܀

56. ܕܘܡܝܐ ܠܒܪܘܫܘ ܡܦܪܣܘܠܝܬܐ ܕܢܘܚܡ: ܕܐܬܬܒ
ܥܠ ܕܒܪܐ ܕܚܝܘܬܐ: ܘܐܫܟܚ ܬܘܠܡܝܕܐ: ܘܢܚܒ
ܐܫܬܠܡ܀ ܒܟܢܫܗ ܕܝܢ ܡܢ ܟܠܗ ܐܪܥܐ: ܡܢ ܐܬܪܐ
ܒܪܝܐ ܕܥܒܕܪ: ܘܐܒܪܗܡ ܡܫܝܚܐ. ܘܟܕ ܐܬܬܚܡ
ܡܢ ܐܒܪܗܡ: ܐܬܐ ܠܐܫܬܠܡܐ ܕܡܕܢܚܬ ܡܠܟܘܬܐ
ܡܫܝܪܐ: ܘܐܬܬܪܫ ܒܬܪܬܐ. ܘܐܬܐ ܒܬܪ ܐܪܒܥܝܢ
ܒܬܪܗ: ܘܟܕܘܗܝ ܡܠܟܐ ܠܬܗܘܢ: ܘܗܘܐ ܡܫܡܫܢܐ
ܘܡܠܟܐ ܒܐܪܒܥܝܢ ܝܘܡܐ. ܐܝܟ ܘܢܚܒ ܐܫܬܠܡܐ ܒܐܬܪܐ
ܕܥܒܕܪ. ܘܗܕܡ ܐܫܪܝܗ ܡܢ ܫܡܪܫܢ ܡܬܠܝܫܐ
ܡܦܪܣܘܠܝܬܐ ܠܢܘܚܡ. ܘܒܝܫܘܬܗ ܗܘܐ ܫܝܢܐ
ܫܡܥܝܐ ܡܫܡܫܢܐ ܕܢܘܚܡ: ܘܚܠܦ ܠܗܡܢܘܬܐ.
ܘܐܬܪܫܡ ܗܘ ܫܡܝܐ: ܘܫܪܝܘܗܝ ܒܬܪ ܢܘܚܡ. ܘܢܦܩ
ܡܢ ܠܗܘܢ ܟܠܝܐ: ܘܠܟܠ ܠܡܕܝܢܬܐ: ܘܐܙܠ
ܠܐܬܪܘܬܐ ܕܫܝܦܐ. ܘܟܕ ܬܘܠܡܝܕܐ ܫܟܝܚܐ: ܘܓܒܪ
ܒܬܪܐ ܘܐܘܠܦܢܝܐ. ܘܐܬܐ ܠܥܒܕܪ ܐܬܪܗ: ܘܬܡܢ
ܒܪܐ ܫܢܐ ܕܐܒܘܢ܀

ܠܥܡܗ . ܗܝܕܝܢ ܐܬܐ ܠܟܪܟܐ ܕܒܝܬ ܣܠܘܟ : ܘܟܠ
ܠܚܐܪܐ ܕܡܪܝ ܢܠܗܒܐ : ܘܐܬܕܪܫ ܒܝܘܠܦܢܐ . ܘܒܬܪܡ
ܐܙܠ ܠܘܬ ܛܘܒܢܐ ܚܘܪܢܝܗ : ܗܘ ܕܢܝܚ ܒܡܕܒܪܐ
ܬܪܝܢ ܒܡܪܥܝܬܐ ܘܒܫܢܝܢ : ܘܢܦܩ ܠܗ ܐܣܟܡܐ . ܘܡܢ
ܒܬܪ ܝܘܡܐ ܐܬܐ ܠܐܬܪܐ ܕܩܪܕܘ : ܘܐܫܟܚ ܬܪܒܝܫ
ܐܒܗ̈ܬܐ ܕܢܛܪܝܢ ܗܘܘ ܒܠܘܪܐ ܗܘ ܒܡܒܪ̈ܐ : ܘܡܒܪ
ܒܢܝ̈ܬܗܘܢ . ܡܛܠ ܕܝܢ ܦܘܩܕܢܐ ܡܢ ܐܠܗܐ ܠܗܢܐ ܕܢܐܙܠ
ܠܒܘܡܪܐ ܗܘ ܕܒܝܐ ܫܒܩ . ܗܝܕܝܢ ܥܡ ܐܚ̈ܐ ܕܐܬܘ
ܒܫܢܝܐ ܥܣܝܢܐ ܢܬܠܘܢ ܠܒܘܡܪܐ . ܘܥܠ ܠܘܬ ܡܪܝ :
ܘܐܬܬܥܝܪ ܠܘܬ ܬ̈ܠܡܝܕܘܗܝ ܕܡܫܝܚܐ ܡܪܝ ܫܠܝܚܐ ܀
54. ܕܡܫܝܚܐ ܡܪܝ ܬܠܡܝܕܗ : ܕܢܝܚ ܒܥܕܬܐ ܕܟܘܪܣܝܢܐ
ܕܫܢܬܐ ܀ ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܣܘܪ : ܡܢ ܟܢܫܐ ܕܡܛܠܘܢ̈ܐ :
ܘܒܟܠ ܡܕܝܢܬܐ ܢܦܩ ܗܘܐ ܘܐܡܪ : ܘܐܬܐ ܠܟܪܟܐ
ܕܒܝܬ ܣܠܘܟ : ܘܡܢ ܬܡܢ . ܗܝܕܝܢ ܐܬܪܐ ܐܠܗܐ ܠܟܠܗ
ܕܠܘܩܒܠܐ ܡܫܝܚܐ ܢܛܘܪ . ܘܐܬܬܠܡܕܘ ܠܕܝܢܐ ܡܠܟܐ :
ܘܐܬܕܪܫ ܒܬܘܬܐ ܘܒܡܘܬܢܐ . ܘܟܕ ܢܦܩ ܠܡܕܝܢܬ ܥܠܡ :
ܠܘܬ ܡܪܝ ܫܡܥܘܢ ܡܬܠܝܢܐ . ܘܗܘܐ ܬܡܢ ܝܘܡܐ :
ܘܡܛܠ ܐܘܟܡܐ . ܘܗܝܕܝܢ ܐܣܪܝܗ ܡܬܠܝܢܐ ܐܦܣܩܘܦܐ
ܠܢܝܬܐ ܡܕܝܢܬܐ : ܘܓܠܒ ܠܗ ܠܡܦܪܢܣܘܬܐ ܕܐܬܘܪ
ܕܢܡܟܠܘܢܝ : ܘܝܗܒ ܠܗ ܪܘܫܡܐ ܚܕ ܚܕ̈ܝ ܡܕܝܢܬܗ .
ܘܦܩܕ ܐܬ̈ܬܐ ܘܫܬܠܐ ܦܓܪ̈ܐ . ܘܐܡܪ ܠܗܘܢ
ܗܘܦܠܓܐ : ܘܦܠܓ ܗܘܘ ܡܢ ܡܕܝܢܬܐ . ܘܗܝܕܝܢ ܕܒܢܐ
ܗܝܠܐ ܥܒܫܝܐ . ܘܡܢ ܕܥܒܕ ܙܒܢܘܬܗ ܘܒܢܐ : ܥܕ
ܠܘܬ ܡܪܝ ܒܝܘܡ ܥܒܬܐ ܒܒܝܬ ܡܪܝܡ ܀

ܘܬܒ ܒܥܠܝܐ. ܘܐܝܟ ܗܘܐ ܒܪܒܝܐ ܗܘ ܣܓܝܐ ܚܕ
ܟܦܘܪܐ ܕܦܪܕܘ: ܘܪܥܝܗ ܥܡܘܕܝܐ. ܘܐܝܟ ܗܘܐ ܠܗ
ܒܪܬܐ ܕܡܬܢܫܝܐ ܗܘܬ ܡܢ ܫܠܝܐ: ܘܐܫܬܥܝ ܗܘܐ
ܡܕܝܢܐ. ܘܐܬܒܢܝܘ ܠܗܬܘܢ ܐܘܢܐ. ܘܗܝܟܠܐ ܥܡܝܢܐ
ܕܒܐ ܬܡܢ ܡܢ ܒܬܪܐ ܕܥܡܘܕܝܐ [ܘܡܬܬܘܪܐ ܒܡܘܪܐ
ܕܥܡܘܕܝܐ] ܒܕܡܝܐ ܠܡܘܡܝܢܐ. ܘܡܢ ܡܚܒܬ ܒܟܠ
ܥܘܦܪܝܢ: ܥܕ ܠܘܬ ܡܪܢ: ܘܐܬܬܣܝܡ ܒܗܝܟܠܐ ܕܒܢܐ ܀

52. ܕܡܕܝܢܐ ܡܪܝ ܣܒܝܒ ܕܒܘܡܪܐ ܕܡܪܕܘ ܀ ܟܕ ܕܝܢ ܗܘܐ
ܒܠܝܡܐ: ܐܟܠ ܢܘܦܠܗ ܠܐܣܦܩܠܝܐ ܕܡܕܝܢܬ ܡܠܘܬܐ
ܡܠܝܣܦܘ: ܘܬܡܢ ܐܬܬܪܥ: ܘܩܒܠ ܐܣܟܝܡܐ ܡܕܝܢܐ.
ܘܗܘܝܢ ܠܦܘܪܐ ܕܝܠܗ ܐܬܝܐ: ܘܒܝܘܡܐ ܬܠܬܝܢ ܒܕܝܢ
ܫܦܝܐ ܢܦܩܐ. ܘܗܘܝܢ ܒܗ ܗܝܟܠܐ ܥܡܝܢܐ ܟܦܘܪܐ
ܕܡܪܢ. ܘܒܓܢ ܬܡܢ ܘܒܢܐ. ܘܗܘܝܢ ܗܘܐ ܒܠܘܗܝ
ܫܘܐ ܕܢܐܙܠ ܠܡܪܝ ܒܦܦܪ ܬܘܬܐ ܡܪܬܐ: ܒܡܒܪܬܐ
ܚܕܐ. ܘܐܬܒܢܝܘ ܠܗܬܘܢ ܐܘܢܐ: ܘܒܗ ܗܝܟܠܐ ܥܡܝܢܐ.
ܘܡܢ ܐܒܘܗܝ ܒܪ ܡܢܐ ܘܒܗܪܝܢ ܥܢܝܢ: ܥܕ ܠܘܬ
ܡܪܢ: ܘܫܡܥܘܗܝ ܠܦܓܪܗ ܒܗܝܟܠܐ ܕܒܢܐ ܀

53. ܕܡܕܝܢܐ ܡܪܝ ܒܫܡܥܐ ܕܒܘܡܪܐ ܕܦܦܪ ܬܘܬܐ ܀ ܡܢ
ܐܬܪܐ ܕܡܪܕܘ ܐܒܘܗܝ ܒܫܡܗ. ܘܡܢ ܒܪ ܬܠܬܝܢ ܥܢܝܢ
ܐܒܘܗܝ ܗܘܐ ܐܟܬܒ ܢܥܡܗ ܒܠܫܢܘܬܐ ܕܡܠܟܐ
ܐܪܒܥܐ: ܡܛܠ ܕܒܒܪ ܗܘܐ ܒܓܘܥܡܗ ܘܒܫܠܗ.
ܗܝܢ ܒܝܐ ܫܠܡܐ: ܡܛܠ ܗܘ ܕܪܒܝܒ ܒܡܠܟܐ ܘܪܗܛ
ܘܐܙܠ ܘܬܒ ܫܠܡܗ ܠܗ ܡܢ ܡܓܘܫܐ. ܘܟܕ ܠܗ ܗܘ
ܡܓܘܫܐ: ܕܡܫܝܚܝܐ ܗܘܐ ܐܝܬ: ܐܡܪ ܕܐܬܬ ܒܠ

ܡܫܝܚܐ: ܘܫܡܥܘܗܝ، ܟܠ ܓܢܣ ܕ̈ܟܠܝܗܘܢ ܕܡܫܝܚܐ ܡܪܝ،
ܐܒܐ ܘܡܪܝ، ܒܒܢܝܠ ܀

50. ܕܡܫܝܚܐ ܪܒ ܘܫܘܪܝܐ: ܕܟܠܐ ܕܝܢܐ ܒܥܘܡܩܠ ܀ ܡܢ
ܐܬܪܐ ܕܝܘܢܝܐ ܐܬܘܗܝ، ܒܢܫܗ: ܘܐܬܕܪܫ ܒܠܠܘܬܐ
ܒܡܪ̈ܝܢܐ ܕܒܬ̈ܠܬܐ. ܗܢܝܢ ܠܘܬ ܡܫܝܚܐ ܡܪܝ، ܐܝܟ ܐܠܝ:
ܗܘ ܕܝܢܒ ܒܥܘܡܪܐ ܒܠܘܪܐ ܕܢܝܢ: ܬܠܡܝܕܘܗܝ ܕܡܪܝ،
ܐܒܪܗܡ ܢܬܦܪܐ. ܘܢܦܩ ܠܗ ܐܫܡܥܐ ܕܝܫܝܘܬܐ.
ܘܦܠܛ ܗܦܐ ܡܢܡ ܐܝܟܐ ܒܟܠܗ ܡܫܝܚܘܬܐ. ܢܦܩ ܕܝܢ
ܒܬܪ ܫܡܥܡܫܪܐ ܥܢܢ ܘܐܙܠ ܠܐܘܪܫܠܡ. ܘܡܢ ܦܢܐ
ܡܢ ܐܘܪܫܗ ܗܠܘ ܠܦܠܘܪܐ ܕܐܠܦܘ ܕܒܐܬܪܐ ܕܝܘܢܐ:
ܘܒܬܒ ܒܡܒܢܪܬܐ ܢܕܐ. ܗܪ̈ܦܢܐ ܕܝܢ ܕܓܡܪܝܢ ܗܦܘ
ܒܠܘܪܐ ܗܘ ܘܒܢܝܢ ܗܟ̈ܢܐ ܡܢܐܘܗܝ، ܗܢܝܢ ܐܬܦܐ
ܠܢܫܐ ܒܒܢܝܐ ܕܗܝ، ܡܗܝܠ: ܡܛܠ ܕܒܗܘ ܘܒܢܐ
ܠܐ ܐܬܒܢܝܬ ܡܢܝܢܬܐ: ܐܠܐ ܢܫܘܢܐ ܘܒܘܪܐ.
ܘܐܬܒܢܝܘ ܠܘܬܗ ܐܢ̈ܫܐ: ܘܒܢܘ ܕܝܪܐ ܘܒܘܪܝܐ. ܘܒܙ
ܒܟܠܗ ܡܫܪܬܘܬܐ ܡܢܟܬ: ܥܒܕ ܠܘܬ ܡܪܝ: ܒܫܒܥܝܢܐ
ܕܡܟܠ ܝܘܡܐ ܕܥܠܝܬܐ ܀

51. ܕܡܫܝܚܐ ܪܒ ܒܒܪܘܢܐ: ܕܢܝܚ ܒܥܘܡܪܐ ܒܠܘܪܐ
ܕܦܪܢܘܢ ܕܗܘ ܡܢܬܐ: ܘܡܬܘܪܐ ܒܥܘܡܪܐ ܕܡܫܝܚܘܬܐ ܀
ܒܢܫܗ ܕܝܢ ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܒܝܬ ܒܪ̈ܟܐ ܐܬܘܗܝ، ܡܢ
ܫܘܪܕܢܐ ܡܢܬܐ. ܐܘܦ ܒܢܫܗ: ܘܠܘܬ ܡܪ̈ܝܐ
ܕܒܟܪ̈ܝܢ ܒܥܘܡܪܐ ܕܒܪ ܠܦܘܪܐ ܐܝܠ: ܘܟܠܫ ܡܫܡܫܢܘܢ
ܕܒܢ̈ܘܗܝ، ܕܡܪܝ، ܗܢܝܢ. ܗܢܝܢ ܒܬܪ ܘܒܢܐ ܐܬܦܐ ܠܦܠܘܪܐ
ܕܡܬܘܪܐ ܦܪ̈ܝܘܢ: ܒܬܫܡܫܬܐ ܕܒ̈ܝܪܝܐ ܘܒܢܝ̈ܐ:

ܩܒܘܒܬ݂ : ܘܗܘܝ ܬܚܬ ܒܕܝܪܐ ܠܘܬܗ : ܘܒܬܘܒ ܚܣܝܢܐ
ܘܪܕܝܐ ܒܬܘܬܐ ܥܡ ܒܢܘܗܝ . ܘܗܘܝܢ ܦܩܕ ܐܝܠ ܐܝܟ
ܕܐܬܢܣܘ ܠܗ : ܘܗܘܐ ܠܗ ܒܪܐ ܘܬܠܡܝܕܐ ܘܒܢܐ .
ܘܡܢ ܒܬܪ ܠܘܬ ܡܢܝܢܐ ܡܪܝ ܐܒܐ : ܕܢܦܩ ܡܢ ܥܘܡܪܐ
ܪܒܐ ܕܒܢܝܐ ܗܘ ܘܡܥܡܪ ܒܒܪ ܛܘܪܐ : ܘܫܡܫܗ .
ܘܐܬܒܥܝܘ ܠܘܬܗܘܢ ܐܒܐ ܩܕܝܫܐ . ܗܘܝܢ ܐܡܪ
ܡܪܝ ܐܒܐ ܠܒܢܝܗܝ : ܕܗܘܐ ܒܪܢܐ ܕܟܠ ܐܚܝܢܘܗܝ
ܗܟܠܢܐ ܗܘܐ ܝܘܡܐ ܕܟܢܫ ܠܡܟܒܕ ܒܗ ܐܝܪܐ
ܚܝܫܬܢܐ : ܒܡܘܪܝܐ ܪܒܐ ܘܥܒܝܫܐ ܡܬܬܠܠ : ܘܠܗ
ܒܓܒܐ ܐܠܗܐ ܕܝܬܪܐ ܗܟܠܐ ܗܘܐ ܒܠ ܥܡܗ . ܗܘܝܢ
ܢܦܩ ܠܗ ܐܫܟܚܐ ܕܡܚܝܢܘܬܐ : ܘܡܢܗ ܐܘܪܚܐ
ܕܫܠܬ ܐܠܗܐ . ܘܥܒܕ ܐܝܟ ܠܐܚܐ ܒܫܢܝ ܥܣܪ .
ܘܗܘܝܢ ܒܝܕ ܡܪܝ ܐܒܐ : ܘܫܡܗ ܒܗܝܟܠܐ : ܘܗܘܐ ܒܗ
ܕܒܘܟܬܐ . ܘܐܬܒܥܝܘ ܠܘܬܗ ܐܚܝܐ ܩܕܝܫܐ : ܘܓܒܐ
ܗܟܠܐ ܥܒܝܫܐ ܘܡܘܪܝܐ ܠܐܚܐ . ܘܗܘܝܢ ܢܦܩ ܡܢܝܢܐ
ܡܢ ܥܘܡܪܐ ܕܒܪ ܛܘܪܐ ܕܓܒܐ : ܒܒܠܬ ܥܓܘܢܝܐ
ܕܐܬܪܐ . ܘܐܬܦܩ ܠܗ ܥܡ ܟܠܗܘܢ ܒܢܘܗܝ ܠܕܝܪܐ
ܕܝܘܢܢ ܕܒܬ ܒܪܬ ܡܢܝܐ . ܘܐܡܪ ܠܐܚܐ : ܕܐܝܟܐ
ܗܪܟܐ ܡܬܢܛܪܘܢ ܠܝ . ܐܠܐ ܠܐ ܬܦܪܐ ܠܗܘܢ : ܡܛܠ
ܕܒܬܪ ܥܣܪ ܫܢܝܢ ܗܘܦܐ ܥܝܢܐ ܒܟܠ : ܘܦܝܫ ܐܢܬܘܢ
ܠܗ ܠܥܘܡܪܐ . ܘܐܦ ܐܢܐ ܦܠܚܐ ܐܢܐ ܒܗܘܢ . ܘܦܫܛ
ܬܠܘܗܝ : ܘܥܒܪ ܡܢ ܚܝܐ . ܘܫܒܩܘܗܝ ܒܗ ܒܕܝܪܐ .
ܘܒܬܪ ܥܣܪ ܫܢܝܢ ܐܡܠܟ ܥܝܢܐ . ܘܐܬܒܥܝܘ ܐܚܐ
ܠܥܘܡܪܐ ܕܒܪ ܛܘܪܐ : ܘܐܬܘ ܠܕܝܪܐ : ܘܫܠܡܘܗܝ ܠܦܓܪܗ

ܘܫܘܐ ܠܦܬܓܡܗ ܡܕܝܢܬܐ ܕܡܪܝ، ܡܫܡܠܝܐ ܡܢ ܕܢܚܗ :
ܒܫܢܬ ܬܠܬ ܕܡܠܟܘܬܗ ܕܝܙܕܓܪܕ ܒܪ ܒܗܪܡܓܘܪ ܡܠܟܐ
ܕܦܪ̈ܣܝܐ . ܐܫܬܡܥ ܦܬܓܡܗ ܒܝܕ ܢܫܪ ܕܠܐ ܚܠܐ : ܡܢ
ܒܬܪ ܡܐܬܝܢ ܘܫܬܝܢ ܫܢܝ̈ܢ ܘܬܪܬܝܢ : ܘܫܡܥܘܗܝ، ܒܒܥܘܬܐ
ܚܕܬܐ : ܘܫܡܥܘܗܝ، ܠܘܬ ܡܪܗ ܕܛܘܒܢܐ ܡܪܝ، ܘܐܢ
ܢܝܚܗ ܕܒܥܬܐ ܗܘ ܡܕܝܢܬܐ ܀

48. ܕܛܘܒܢܐ ܡܪܝ، ܢܣܛܘܪܝܣ : ܕܢܚܡ ܠܡܪܬܐ ܒܐܬܪܐ
ܕܚܝܒ ܀ ܐܬܘܢ، ܗܘܐ ܕܝܢ ܠܚܫܗ ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܕܘܢ .
ܟܕ ܕܝܢ ܗܘܐ ܠܥܠܡܐ ܐܝܟ ܠܦܘܪܐ ܕܚܠܘܬܐ : ܠܘܬ
ܚܘܕܝܐ ܚܕ ܕܥܒܕ ܗܘܐ ܒܡܕܒܪܐ ܚܕ : ܘܗܘܐ ܠܗ
ܬܠܡܝܕܐ : ܘܝܗܒ ܠܗ ܐܣܟܡܐ ܡܕܝܢܐ : ܘܫܒܩ
ܠܗܘܢ ܒܡܕܝܢܬܐ ܕܒܬ̈ܝܐ ܘܒܥܠܡܐ . ܘܡܢ ܕܢܦܩ ܗܘ
ܚܘܕܝܐ : ܗܟܢ ܒܗ ܒܡܕܒܪܬܐ : ܘܢܦܩ ܒܗ ܗܘ
ܢܣܛܘܪܝܣ . ܘܩܒܠܬ ܠܥܠܡ، ܪܒܐ ܕܐܘܪܚܐ ܘܐܬܘܬܐ :
ܘܫܕܪ ܡܢ ܬܡܢ ܠܐܬܪܐ ܕܚܝܒ . ܘܡܕܝܢܬܐ ܒܗܘܢ ܐܢ̈ܫܐ
ܦܠܢ̈ܝܐ . ܟܕܝܐ ܒܡܕܝܢܬܐ ܒܫܢܬ ܡܪܝܬܐ ܪܒܬܐ ܕܡܬܩܪܝܐ
ܕܪܝܦ . ܘܟܕ ܟܠܘܪܐ ܕܚܝܒ ܡܪܝ، ܟܕܝ ܒܪ ܢܝܩܘܣܐ
ܒܫܢܬ ܗܘܐ : ܒܟܠ ܐܝܟ ܒܚܘܫܒܐ ܕܐܠܗܐ ܡܬܟܫܦܝܢ
ܗܘܘ ܡܪܝ، ܢܣܛܘܪܝܣ ܘܡܪܝ، ܟܕܝ . ܘܟܕ ܐܬܘܗܝ، ܒܪ
ܫܒܥܝܢ ܫܢ̈ܝܢ ܘܬܠܬ : ܘܫܒܩ ܠܘܬ ܡܪܝ . ܘܐܫܬܬܐܝܡ
ܒܫܢܬ ܗܡܕܐ ܕܟܝܢܐ ܀

49. ܕܡܕܝܢܬܐ ܐܟܝܐ ܗܘܝܢ : ܕܢܚܡ ܠܡܪܬܐ ܕܒܪ ܠܦܘܪܐ
ܒܫܒܥܘܬ ܫܢܝ̈ܢ ܡܕܝܢܬܐ ܀ ܟܕ ܕܝܢ ܗܘܐ ܠܥܠܡܐ :
ܐܬܚܙܝ، ܠܗ ܡܠܐܟܐ ܒܚܠܡܐ : ܕܢܩܘܡ : ܙܠ ܠܘܬ ܡܕܝܢܬܐ

ܘܐܘܒܠܘܗܝ ܠܐܬܪܗܘܢ . ܠܦܓܪܗ ܕܝܢ ܩܒܪܘܗܝ ܒܗ
ܒܩܒܪܬܗ : ܘܐܬܒܢܝ ܥܠܘܗܝ ܗܝܟܠܐ ܫܒܝܚܐ : ܘܐܬܗܕܪ
ܒܥܘܡܪܐ ܕܡܥܪܬܐ ܕܡܪܝ ܘܣܝܡ ܓܢܝܐ ܒܝܡܝܢܐ
ܠܗܘܡܒܠܐ ܀

47. ܕܩܕܝܫܐ ܡܪܝ ܫܡܥܘܢܐ : ܕܒܬܪ ܬܠܬ ܕܝܪܐ ܘܐܣܟܘܠܐ
ܒܢܝܢ ܠܗܝܢ ܀ ܐܬܘܗܝ ܕܝܢ ܒܢܝܐ ܕܡܢ ܥܒܪܐ ܡܕܝܢܬܐ
ܕܒܝܬ ܙܒܢ : ܘܡܬܬܘܪܐ ܡܢ ܦܘܫܩܐ ܩܕܝܠ ܐܒܕ . ܗܢܐ
ܡܢ ܠܘܬܗ ܐܬܕܪܫ ܒܣܦܪܐ ܩܪܝܢܐ . ܐܝܟ ܗܟܢܠ
ܒܢܝܐ ܕܝܪܐ ܒܥܢܝܬܐ ܒܐܬܪܐ ܕܒܝܬ ܒܪܝܢܐ : ܘܐܡܝܢ
ܒܗ ܡܠܦܢܐ ܘܐܣܟܘܠܐ . ܘܟܕ ܐܝܟ ܠܝܘܪܐ ܕܫܦܝܘܢ
ܘܕܒܝܬ ܢܟܪ . ܒܕܒܠܐ ܕܝܢ ܕܫܒܝܘܗܝ : ܐܬܐ ܠܐܬܪܐ
ܕܚܕܝܒ : ܘܫܡܥܗ ܠܕܝܪܐ ܗܘ ܒܐܝܕܝ ܡܠܦܢܐ ܘܐܣܟܘܠܐ
ܕܒܢܐ ܠܗ . ܘܒܢܐ ܕܝܪܐ ܥܡܝܢܬܐ ܒܐܦܝ ܐܬܪܐ ܘܥܒܕܐ
ܒܕܘܡܬܐ ܐܝܕܐ ܕܡܢ ܒܠܚܘܕ ܠܝܘܪܐ ܕܚܕܝܒ : ܡܕܝܢܬܐ
ܕܠܥܡܠܝܐ ܐܬܝܗ ܗܘܬ . ܘܐܡܝܢ ܒܗ ܡܠܦܢܐ
ܘܐܣܟܘܠܐ : ܘܡܬܬܘܪܐ ܥܠ ܫܡܗ ܒܕܡܟܐ ܠܗܘܡܒܠܐ :
ܕܝܪܐ ܕܐܟܠܐ ܕܫܡܥܘܢܐ . ܘܗܘܐ ܐܝܟ ܒܡ ܠܝܘܒܢܐ
ܡܪܝ ܫܒܪܫܘܒ ܡܬܘܠܝܢܐ ܠܘܬ ܢܣܡ ܡܠܟܐ ܕܠܝܢܐ :
ܕܒܚܪ ܗܘܐ ܒܣܪܬܐ ܡܕܝܢܬܐ . ܘܐܫܝܢ ܠܡܠܟܐ
ܘܬܠܡܝܕܘܗܝ . ܘܡܢ ܐܝܟ ܠܝܬܗ ܕܡܪܝ ܢܣܡܘܟ ܕܒܝܬ
ܒܢܝܐ . ܘܒܕ ܡܫܕܪ ܒܫܝܢܘܬܐ ܠܒܬܐ : ܥܕ ܠܘܬ
ܡܪܝ : ܘܐܬܬܫܝܡ ܦܓܪܗ ܒܕܝܪܐ ܗܘ ܕܒܠܘܪܐ
ܕܚܕܝܒ . ܘܒܬܪ ܡܐܬܝܢ ܥܣܪ ܘܬܪܝܢ ܫܢܝܢ ܕܝܪܐ ܗܘ .
ܐܝܟ ܚܝܕܐ ܒܢܝܗ ܕܪܒܝ ܗܘܝ ܕܒܠܘܪܐ ܕܚܕܝܒ :

ܐܬܚܠܡ ܡܢ ܟܐܒܗ̇ : ܘܚܙܐ ܠܒܢܘ̈ܗܝ : ܘܐܬܬܪܫ
ܒܫܠܡܐ ܐܠܗܝܐ : ܒܕܡܘܬܐ ܕܗܘܐ ܒܬܪ̈ܥܐ ܠܟܠܗܘܢ .
ܘܗܟܢ ܠܥܘܡܪܐ ܕܡܪܝ ܐܒܪܗܡ ܢܗܝܪܐ : ܘܫܒܩ.
ܬܡܢ . ܘܐܬܒܢܝܘ ܠܘܬܗ ܐܢܫ̈ܐ ܣܓܝ̈ܐܐ . ܘܒܫܡܫܘܬܐ
ܒܫܡܫܬܐ ܥܕ ܠܘܬ ܡܪܢ : ܘܐܬܬܢܝܚ ܦܓܪܗ ܒܗܝܟܠܐ
ܕܒܢܐ ܀

45. ܕܘܟܪܢܐ ܡܪܝ ܡܪܩܘܣ ܕܐܚܘܗܝ ܕܡܪܝ ܒܪ ܙܟܐ ܀
ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܡܠܝܬܐ ܘܕܝܠܝܬܐ . ܘܒܐܣܩܘܠܐ ܕܒܝܬ
ܐܦܪ̈ܝܐ ܩܪܝܬܗ ܐܬܕܪܫ ܒܟܬܒ̈ܐ ܘܒܦܘܫܩ̈ܐ . ܒܒܕܗ
ܒܪ ܫܢܬܐ ܐܦܣܩܘܦܐ ܕܝܠܝܬܐ ܥܠ ܕܝܪܐ ܪܒܐ
ܗܘܐܐ . ܘܗܘܝܢ ܐܙܠ ܠܘܬ ܡܪܝ ܐܒܪܗܡ ܘܐܬܬܠܡܕ
ܠܗ . ܘܐܪܒܥܝܢ ܫܢܝ̈ܢ ܝܬܒ ܒܥܠܝܐ . ܒܗ ܡܕܝܪ ܒܕܘܒܪܐ
ܕܡܝܬܪܘܬܐ : ܥܕ ܠܘܬ ܡܪܢ ܀

46. ܕܘܟܪܢܐ ܡܪܝ ܝܘܚܢ ܕܒܝܡܪܐ ܕܡܕܝܢܬܐ ܕܟܠܘܪܐ
ܕܐܝܠܝܐ ܀ ܒܢܝܫܗ ܕܝܢ ܡܢ ܚܢܬܐ ܡܕܝܢܬܐ ܕܠܫ̈ܢܐ :
ܒܪ ܐܒ̈ܗܐ ܒܬܪ̈ܝܐ ܘܡܗܝܡ̈ܢܐ . ܝܗܒ ܗܘܐ ܡܢ
ܡܕܝܢܬܗ : ܘܐܙܠ ܠܓܙܪܬܐ : ܐܡܟܐ ܕܝܘܠܦܢܐ : ܘܐܬܕܪܫ
ܬܡܢ . ܘܡܢ ܗܘܐ ܐܚܪܢܐ ܕܒܢܝ̈ܐ ܟܠܘܪܐ ܕܥܒܕ ܗܘܐ . ܘܡܢ
ܠܟܠܘܪܐ ܕܐܝܠܝܐ ܐܙܠ : ܘܒܝܬ ܒܕܘܒܪܐ ܕܡܬܗܘܪܢܐ
ܡܒܪ̈ܢܐ . ܘܫܒܩ ܬܡܢ ܐܬܘ̈ܬܐ ܣܓܝ̈ܐܬܐ . ܘܒܬ ܡܦܪܢܐ
ܒܫܝܢܘܬܐ : ܥܕ ܠܘܬ ܡܪܢ . ܚܕ ܕܝܢ ܡܢ ܬ̈ܠܡܝܕܐ
ܕܐܬܒܢܝܐ ܕܐܡܪ ܠܒܪܬܗ : ܒܝܬܐ ܕܢܘܟܠܝܘܬܗ ܠܦܓܪܗ
ܠܐܬܪ̈ܬܐ ܕܐܝܬܝܢ : ܘܐܬܚܪܘ ܒܝܘܡ ܒܢ̈ܝ ܐܬܪܐ . ܘܚܕ
ܡܢ ܚܠܩ̈ܬܗ ܫܡܫܐ ܠܪܝܫܗ ܕܘܟܪܢܐ ܡܪܝܐ ܗܪܝܐܬ :

ܡܠܟܐ ܫܒܘܪ : ܘܫܠܚ ܕܢܟܣܘܢ ܟܡܪ̈ܐ ܕܢܘܪܐ ܕܪܐ :
ܥܠ ܚܕ ܒܝܬ ܢܘܗܪܐ. ܘܟܕ ܗܘܐ ܥܠܝܡܐ ܐܬܕܟܪ
ܒܛܠܝܐ. ܗܘܝܘ ܐܝܟ ܡܛܠ ܒܡܕܒܪܬܐ ܕܢܣܒ ܡܢ
ܒܝܬ ܢܘܗܪܐ ܡܢܬܗ ܡܫܩܠܐ ܬܪܝܢ : ܘܗܘ ܒܗ
ܬܠܬ ܫܢܝܢ. ܘܗܘܝܘ ܐܝܟ ܠܡܪܝܡ ܠܕܝܪܐ ܕܐܒܗܐ
ܦܘܡܒܘ. ܘܥܠܠ ܡܢ ܬܡܢ ܠܐܬܪܐ ܕܝܚܒ : ܘܝܬܒ
ܒܡܕܒܪܬܗ. ܘܥܒܕ ܚܬ̈ܐ ܣܓܝ̈ܐܐ. ܘܥܒܕ ܒܫܒܘܬܐ
ܠܚܬܐ : ܘܫܡܒܘܗܝ ܒܫܘܠܡܐ ܕܒܝܬ ܢܘܗܪܐ ܡܢܬܐ.
ܒܬܪ ܢܘܚܪܐ ܕܪܒܝܐ : ܡܪܝ [ܐܝܘܒ] ܒܝܗ ܠܡܕܒܪܬܗ
ܒܡܪܝܐ ܘܫܝܚܗ ܠܥܠܡ ܀

44\. ܕܡܪܝ ܐܝܘܒ : ܕܐܬܝܠܕ ܒܡܪܝܐ ܒܐܬܪܐ ܕܝܚܒ ܀ ܫܘܒܚܗ
ܕܡܢ ܦܪܫܝܐ ܐܬܘܗܝ ܗܘܐ : ܡܢ ܪܘܐܕܫܝܪ ܡܕܝܢܬܐ.
ܘܐܒܘܗܝ ܡܪܝ ܒܢܝ̈ܐ ܘܐܡܗ̈ܬܐ. ܘܐܬܘܗܝ ܗܘܐ
ܐܒܘܗܝ ܬܚܢܐ ܕܡܪܙܒܢܘܬܐ ܘܕܒܐܩ̈ܐ ܦܪ̈ܬܐ. ܘܫܕܪܗ
ܐܒܘܗܝ ܠܒܝܬ ܣ̈ܘܦܡܢܐ : ܟܕ ܦܠܚܝܢ ܡܪ̈ܙܒܢܘܬܐ
ܠܡܠܒܘܬܐ. ܘܐܬܬܐ ܒܝܡܐ ܠܝܘܡܝܢ : ܘܫܪܐ ܒܝܕܪܐ
ܚܙܐ ܒܡܕܝܢܬܗ ܕܝܘܡܝܢ. ܘܡܢ ܡܕܒܪܘܬܐ ܐܠܗܝܬܐ
ܐܬܬܚܝܕ ܬܡܢ ܒܒܘܪܢܐ ܡܫܝܐ. ܘܫܪܐ ܠܐܚ̈ܝܐ ܠܐܝܢܐ ܕܒܝܕܪܐ
ܕܒܝܬ ܒܥܠܕܒܐ ܘܒܡܪܝܐ : ܘܡܢ ܪܡܫܐ ܠܪܡܫܐ
ܡܫܬܒܝܢ ܗܘܐ. ܘܐܬܬܣܝܡ ܕܒܝܪܘܗܝ ܒܒ̈ܢܘܗܝ.
ܘܫܪܝ ܕܐܢܝ ܒܣܘܪ̈ܒܘܗܝ ܘܐܡܪ ܠܦܫܛܗ : ܐܚܕܐ ܐܝܟ
ܐܟܡ̈ܐ ܕܐܒܘܗܝ : ܘܡ̈ܠܟܐ ܕܠܗܘܢ ܫܒܩܘ. ܘܐܦ ܐܢܐ
ܬܘܒ ܪܘܚܐ ܕܝܠܝ ܐܝܟ ܗܠܝܢ ܡܫܠܡ ܐܢܐ : ܐܢ
ܡܬܚܫܒ ܐܢܐ ܡܢ ܦܘܪܫܢܐ ܗܢܐ. ܘܒܫܒܘܬܐ ܠܒܘܪ̈ܐ

ܐܣܟܘܠܐ ܕܒܝܬ ܣܗܕܐ ܕܢܨܝܒܝܢ ܕܒܬܪܗ ܕܬܠܬܪܐ ܀
ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܦܪܙܘ ܐܝܬܘܗܝ. ܠܛܘܒܢܐ. ܗܠܝܢ ܠܛܘܒܢܐ
ܠܛܘܪܐ ܕܐܝܙܠܐ: ܘܐܬܬܠܡܕ ܠܡܪܝ ܐܒܪܗܡ. ܘܗܘܐ
ܡܠܦܢܐ ܒܟܠ ܡܕܝܢܬܐ. ܗܝܕܝܢ ܡܪܝ ܐܠܝܐ ܡܛܪܦܘܠܝܛܐ
ܕܢܨܝܒܝܢ ܚܒܝܒܗ: ܘܒܥܕܢܗ ܡܠܦܢܐ ܘܡܦܫܩܢܐ ܕܐܣܟܘܠܐ
ܕܒܝܬ ܣܗܕܐ: ܗ̇ܘ ܕܒܝܬ ܐܠܝܫܥ ܡܥܡܕܢܐ. ܗܘ̣ ܕܝܢ
ܒܢܗ̇ ܠܕܝܪܐ ܒܫܠܝܘܬܐ. ܫܒܩ ܕܝܢ ܐܬܘܬܐ ܫܒܝܚܬܐ.
ܘܒܪ ܡܝܬ ܒܟܠ ܥܩܪܝܢ: ܥܢܕ ܠܘܬ ܡܪܗ: ܘܩܒܪܘܗܝ
ܒܕܝܪܐ ܕܐܣܟܘܠܐ ܀

42. ܕܝܪܝܐ ܡܪܝ ܐܒܪܗܡ ܡܦܫܩܢܐ ܘܣܗܕܐ ܕܢܨܝܒܝܢ ܀
ܗܢܘ ܕܝܢ ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܒܝܬ ܕܪܒܘܢ: ܡܢ ܩܪܝܬܐ ܕܐܪܙܘܢܐ.
ܘܐܬܪܒܝ ܒܝܘܠܦܢܐ ܒܐܬܪܗ. ܗܝܕܝܢ ܐܬܬܘܗܝ ܠܛܘܒܬܐ
ܠܢܨܝܒܝܢ ܡܕܝܢܬܐ: ܘܗܘܐ ܡܠܦܢܐ ܒܢܨܝܒܝܢ ܫܢܝܐ.
ܘܡܢ ܗܠܝܢ ܠܘܬ ܡܪܝ ܐܒܪܗܡ: ܘܐܬܬܠܡܕ ܠܗ: ܘܗܘܐ
ܡܠܦܢܐ ܒܐܣܟܘܠܐ ܒܣܗܕܐ ܒܝܘܡܝܗ ܕܪܒܗ. ܘܒܬܪ
ܡܢ ܫܢܝܬܐ: ܟܕ ܐܙܠ ܗܘܐ ܠܚܙܐ ܡܢ ܩܪܝܬܐ ܕܝܪܐ
ܦܓܥ ܒܗ ܚܝܘܬܐ ܕܪܡܫܐ: ܘܡܚܝܗ ܚܕ ܡܢܗܘܢ
ܒܢܝܫܐ ܕܐܝܢܗ. ܘܥܢܕ ܢܦܫܗ ܡܢܗ. ܘܢܦܩ
ܡܫܬܡܠܝܐ ܘܐܬܬܘܗܝ ܒܬܫܡܫܬܐ: ܘܩܒܪܘܗܝ ܠܦܓܪܗ
ܒܐܣܟܘܠܐ ܕܒܝܬ ܣܗܕܐ ܀

43. ܕܝܪܝܐ ܡܪܝ ܐܒܪܗܡ ܢܬܦܪܝܐ: ܕܐܒܬܪ ܒܠ
ܕܘܒܪܐ ܕܝܚܝܕܝܘܬܐ ܀ ܗܢܘ ܕܝܢ ܐܬܘܗܝ ܗܘܐ ܡܢ
ܐܬܪܐ ܕܝܚܝܕ: ܡܢ ܩܪܝܬܐ ܕܒܝܬ ܢܬܦܪܐ. ܘܐܒܘܗܝ
ܡܫܡܫܢܐ ܡܢ ܠܡܘܟܐ ܕܡܫܪܐ ܗܘܐ ܕܦܠܓ

ܫܢܝܢ : ܥܕ ܡܢ ܣܓܝܐ . ܘܦܠܚܢܗ ܐܬܬܦܝܣ ܒܟܠܗ
ܬܘܒܢܐ ܠܗܘܠܗ ܕܡܪܝ ܐܒܪܗܡ ܀

39. ܕܡܘܬܐ ܡܪܝ ܒܗ ܙܒܢܐ : ܕܐܝܟ ܐܣܦܘܓܐ ܘܕܡܝܐ
ܒܫܢܬܐ ܒܐܬܪܐ ܕܒܝܬ ܙܒܕܝ ܀ ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܒܝܬ ܙܒܕܝ
ܐܬܘܗܝ ܠܒܗܘܢ : ܡܢ ܡܕܝܢܬܐ ܕܫܓܪܢ ܒܝܬ ܚܝܘܬܐ .
ܘܐܒܗܘܗܝ ܡܗܝܡܢܐ : ܡܪܝܐ ܒܒܪܐ ܘܐܡܗܬܐ .
ܒܟܠ ܕܝܢ ܒܝܘܠܦܢܐ ܘܒܦܘܪܫܢܐ ܚܟܡܬܢܝܐ ܫܦܝܪ .
ܘܟܕ ܗܘܐ ܡܠܦܢܐ ܒܐܦܣܩܘܦܘܬܐ ܒܢܨܝܒܝܢ . ܘܡܢ ܐܦܠ
ܠܛܘܪܐ ܠܘܬ ܡܪܝ ܐܒܪܗܡ : ܘܐܬܬܠܡܕ ܠܗ : ܘܗܘܐ ܛܦܣ
ܕܝܠܗ . ܘܗܘܐ ܐܦܠ ܠܐܬܪܐ ܕܒܝܬ ܙܒܕܝ : ܘܒܢܐ
ܒܡܕܝܢܬܐ ܚܘܠܬܐ ܕܐܒܪܗܡ ܕܡܪܐ ܒܫܢܬܐ . ܘܟܕ
ܠܗ ܐܦܣܩܘܦܐ ܦܝܠܝܐ . ܘܗܦܟ ܠܡܕܝܢܬܐ ܕܡܪܝ
ܐܒܪܗܡ : ܘܗܘܐ ܙܒܢܐ ܦܝܠܝܐ ܒܥܠܡܐ : ܘܡܢܗ ܡܠܘܐ
ܦܝܠܝܐ ܘܦܘܪܫܢܐ . ܘܥܕ ܠܘܬ ܡܪܢ ܒܪ ܐܬܘܗܝ
ܒܪ ܥܒܕܢ ܘܥܒܕ ܫܢܝܢ : ܘܐܬܬܢܝܚ ܦܓܪܗ ܒܡܕܝܢܬܐ
ܒܝܬ ܡܪܝ ܐܒܪܗܡ ܠܡܪܝ ܕܕܝܫܘܥ ܀

40. ܕܡܘܬܐ ܡܪܝ ܝܫܘܥ ܢܒܝܛܠܐ : ܕܐܬܝܬ ܒܠ ܐܠܗܐ
ܘܒܪܬܐ ܀ ܗܢܐ ܕܝܢ ܡܕܝܢܐ ܕܡܪܝܐ ܓܒܪ ܒܛܘܪܐ
ܕܒܝܬ ܢܗܪܝܢ : ܒܕܘܟܬܐ ܕܡܬܩܪܝܐ ܕܪܝܫܐ . ܘܗܘܝܢ
ܐܝܟ ܠܘܬ ܡܪܝ ܕܝܫܘܥ ܕܒܬܪ ܗܘܐ ܒܛܘܪܐ
ܕܐܪܘܢ : ܘܬܒ ܠܘܬܗ . ܘܟܒܪ ܚܘܒܐ ܦܝܠܝܐ .
ܘܡܫܒܚܘܬܐ ܒܡܕܝܢܬܐ ܥܕ ܠܘܬ ܡܪܢ : ܘܒܗ
ܒܡܕܝܢܬܗ ܐܬܬܢܝܚ ܀

41. ܕܡܘܬܐ ܐܒܫܠܡܐ ܡܦܫܡܢܐ ܕܐܣܦܘܓܐ : ܕܫܠܠ

ܐܬܚܙܝܘ ܠܗܘܢ ܐܢ̈ܫܐ : ܘܚܙܐ ܒܡܕܢܚܐ ܘܐܣܟܘܠܐ .
ܘܥܕ ܠܘܬ ܡܪܢ : ܘܐܬܬܘܣܦ ܒܥܘܠܐ ܕܒܢܐ ܀
37. ܕܡܕܢܚܐ ܡܪܝ ܝܘܚܢܢ ܡܪܘܢܝܐ : ܕܐܝܟ ܒܥܘܡܪܐ
ܒܐܬܪܐ ܕܦܠܣܛܝܢܐ ܒܛܘܪܐ ܕܐܦܪܝܡ : ܘܡܬܘܡܪܐ
ܕܡܪܘܢܝܐ ܀ ܡܢ ܡܪܘ ܡܕܝܢܬܐ ܡܥܡܪܘܬܐ ܕܒܐܬܪܐ
ܕܦܘܪܣ ܐܢܬܘܢ ܒܥܕܢܐ : ܘܡܪ̈ܝ ܒܥܘܬܪܐ ܗܘ
ܘܐܒܗܘܗܝ . ܟܕ ܕܝܢ ܒܠܥ ܟܠ ܛܘܒܢܐ ܡܪܝ ܐܒܪܗܡ
ܕܒܛܘܪܐ ܕܐܝܙܠܐ : ܠܘܬܗ ܐܙܠ : ܘܩܒܠ ܡܢܗ ܐܣܟܡܐ
ܕܝܚܝܕܝܘܬܐ : ܘܐܙܠ ܠܐܘܪܫܠܡ . ܒܢܐ ܕܝܢ ܒܥܘܡܪܐ
ܥܡܝܩܐ . ܘܟܕ ܡܬܚܡܣ ܒܥܘܒܕ̈ܐ ܕܡܬܟܪܘܬܐ : ܥܕ ܠܘܬ
ܡܪܢ : ܘܫܟܒܘܗܝ ܠܦܓܪܗ ܒܥܘܠܐ ܕܒܢܐ ܀
38. ܕܡܕܢܚܐ ܡܪܝ ܕܝܫܘܥ ܡܕܒܪܢܐ ܘܪܝܫ ܒܥܘܡܪܐ :
ܬܠܡܝܕܗ ܕܡܪܝ ܐܒܪܗܡ ܪܒܐ ܀ ܒܢܝܢܐ ܕܝܢ ܡܢ
ܐܬܪܐ ܕܒܝܬ ܐܪܡܝܐ . ܥܒܕ ܠܐܒܗܘܗܝ : ܘܐܬܐ
ܠܐܣܩܘܠܐ ܕܢܨܝܒܝܢ : ܘܬܡܢ ܐܬܕܪܫ . ܘܢܦܩ ܡܢ ܬܡܢ
ܘܐܬܐ ܠܐܬܪܐ ܕܚܕܝܒ : ܘܐܬܕܪܫ ܒܟܬܒ̈ܐ ܩܕܝܫܐ
ܒܐܣܟܘܠܐ ܕܐܪܒܝܠ ܡܕܝܢܬܐ . ܘܡܢ ܬܡܢ ܠܛܘܪܐ
ܕܐܝܙܠ : ܘܡܠܦܢ ܒܥܠܝܐ . ܟܕ ܕܝܢ ܢܦܩ ܡܪܝ ܐܒܪܗܡ
ܕܢܫܢܐ ܡܢ ܥܠܡܐ : ܐܡܪܝܢ ܠܗ ܬܠܡܝܕܘܗܝ : ܥܠ ܡܢ
ܫܒܩ ܐܢܬ ܠܗ ܠܥܘܡܪܐ : ܐܘ ܠܡܢ ܕܫܠܡ . ܘܗܘ ܐܡܪ
ܠܗܘܢ : ܕܕܝܫܘܥ ܐܚܘܗܝ ܡܢ ܛܘܪܐ ܕܐܝܙܠ : ܘܡܟܪܙ
ܪܝܫܘܬܗ ܕܥܘܡܪܐ : ܠܐ ܬܬܦܠܓ ܠܟܘܢ . ܘܟܕ ܬܠܬܐ
ܫܢ̈ܝܐ ܕܥܘܢܝܗ ܕܫܒܩܐ : ܐܬܐ ܡܪܝ ܕܝܫܘܥ ܘܕܒܪ
ܠܥܘܡܪܐ ܫܦܝܪܐܝܬ . ܘܟܕ ܐܫܬܘܕܝ ܟܕ ܥܒܕܝܢ ܘܫܒܩ

ܒܝܬ ܚܪܢ ܠܐܘܪܗܝ܀ ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܒܝܬ ܓܪ̈ܡܝ ܐܝܬܘܗܝ
ܒܓܢܣܗ: ܘܫܡܐ ܕܡܕܝܢܬܗ ܙܪܓ. ܗܢܐ ܐܙܠ ܠܘܬ ܡܪܝ
ܐܒܪܗܡ: ܘܩܒܠ ܐܣܟܡܐ ܕܝܚܝܕܝܘܬܐ: ܘܦܠܚ ܬܡܢ
ܙܒܢܐ. ܘܟܕ ܐܬܬܣܝܡ ܐܦܣܩܘܦܐ ܠܚܪܢ: ܘܕܒܪܗ
ܒܪ̈ܬܐ ܡܫܡܫܢܘܬܐ. ܘܒܢܐ ܒܗܡܢܐ ܒܠܘܬܐ ܕܚܪܢ:
ܘܐܬܬܪܝ ܒܐܝܢܐ ܡܫܡܫܢܘܬܐ. ܘܫܡܫ ܠܘܬ ܡܪܗ ܒܫܡܫܘܬܐ
ܠܒܬܐ: ܘܐܬܬܣܝܡ ܒܗܡܢܐ ܕܒܢܐ. ܒܬܠܘܬܗ ܬܗܘܐ
ܠܟܠ. ܐܡܝܢ܀

36. ܕܡܢܝܢܐ ܡܪܝ ܒܗܪܒܗ ܡܬܩܪܐ: ܕܒܝܬ ܒܗܡܢܐ
ܕܐܝܟܠܠ ܒܥܒܕܘܬܐ ܘܡܪܗ ܡܕܝܢܬܐ ܕܒܗܪܗܡ܀ ܐܝܬܘܗܝ
ܕܗܘ ܒܓܢܣܗ ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܦܪܣ: ܘܡܢ ܐܢܫܐ ܒܬ̈ܪܝܐ
ܐܝܬܘܗܝ ܗܘܐ. ܟܕ ܗܘܐ ܫܡܥ ܐܒܘܗܝ ܕܢܬܪܙ
ܒܡܕܪܫܐ ܦܪܣܝܐ ܐܝܟ ܕܥܡܐ ܕܒܠܫܢܐ: ܠܐ ܐܬܦܫܗ:
ܐܠܐ ܐܙܠ ܗܘܐ ܠܐܣܟܘܠܐ ܕܒܠܫܢܐ ܡܫܝܚܐ: ܗܘ
ܕܒܝܬ ܡܕܝܢܐ ܒܪ ܥܒܕܐ ܒܡܕܝܢܬ ܒܝܪܫܡܝ: ܗܘ ܕܗܘ
ܬܠܡܝܕܗ ܠܡܪܝ ܡܕܝܢܬܐ ܕܥܪܪܐ. ܐܡܪ ܠܗ ܐܒܘܗܝ:
ܕܐܡܪܐ ܗܘ ܒܠܬܐ ܕܠܐ ܡܬܪܙ ܐܝܬ ܒܡܕܪܫܐ ܦܪܣܝܐ.
ܘܗܘ ܐܡܪ ܠܗ: ܕܟܠ ܡܠܦܢܐ ܕܠܐ ܡܠܦ ܕܫܠܝܬ ܐܠܗܐ:
ܒܕܝܐ ܗܘ ܕܡܠܟܐ. ܘܐܬܕܡܪ ܐܒܘܗܝ ܒܟܠܡ ܕܥܒܕ
ܡܢܗ. ܘܡܢ ܕܐܬܕܪܫ ܒܐܣܟܘܠܐ: ܐܙܠ ܠܐܘܪܫܠܡ:
ܘܐܬܒܪܟ ܡܢ ܕܘܟܝܬܐ ܡܩܕ̈ܫܬܐ. ܘܗܦܟ ܡܢܐ ܘܫܠܡ
ܠܛܘܪܐ ܕܐܝܙܠܐ: ܠܘܬ ܡܪܝ ܐܒܪܗܡ: ܘܐܬܬܠܡܕ ܠܗ:
ܘܗܘ ܙܒܢܐ ܬܡܢ. ܘܡܢ ܡܢܐ ܠܐܬܪܗ: ܘܡܡܠܠ ܒܡܕܝܢܬܐ
ܕܢܣܒ ܙܘܢ: ܒܡܫܠܡܢܘܬܐ ܕܡܢܐ ܠܗ. ܘܒܬܪ ܙܒܢܐ

34. ܕܩܕܝܫܐ ܡܪܝ ܝܥܩܘܒ: ܕܒܢܐ ܒܡܕܒܪܐ ܕܒܝܬ ܒܬ̈ܐ
ܒܛܘܪܐ ܕܡܪܕܐ ÷ ܗܢܘ ܕܝܢ ܐܝܬܘܗܝ، ܡܢ ܐܬܪܐ
ܕܒܝܬ ܥܪ̈ܒܝ: ܡܢ ܠܚܘܡ ܩܪܝܬܐ. ܐܝܟ ܗܘܐ ܕܝܢ
ܒܐܡܕܝܢܘ ܠܘܬ ܐܢܫܝܢ ܕܒܡܕܢܚܐ ܒܛܘܪܐ: ܘܡܬܒܪ̈ܝܢ
ܗܘ̇ܐ ܡܒܣܡܘܢ. ܗܢܝܢ ܐܝܟ ܠܐܣܟܡܐ ܕܐܝܚܝ̈ܕܝܐ
ܩܪܝܬܐ: ܘܐܬܬܦܝܣ ܠܡܠܦܢܐ ܚܕ ܕܐܝܬܘܗܝ، ܚܕ ܡܢ
ܬܠܡܝ̈ܕܘܗܝ، ܕܡܪܝ ܝܘܢܢ ܕܒܝܬ ܪܡ: ܘܐܠܦܗ ܘܕܪܫܗ
ܒܟܬ̈ܒܐ. ܘܐܝܟ ܠܒܝܬ ܡܕܒܪ ܩܪܝܬܐ. ܘܗܘܐ ܬܡܢ
ܡܠܦܢܐ ܙܒܢܐ. ܘܒܐܡܕܝܢܘ ܐܝܟ ܗܘܐ ܠܘܬ ܫܒܪܝܫܘܒ
ܕܝܬܒ ܗܘܐ ܒܛܘܪܐ ܕܡܕܒܪ: ܗܘ ܕܗܘܐ ܐܦܝܣܩܘܦܐ
ܕܠܫܘܡ ܘܒܬܪܟܢ ܡܛܪܦܘܠܝܛܐ: ܘܗܘ̇ܐ ܗܘܐ ܒܒܝܬܗ.
ܘܐܙܠ ܠܐܘܪܫܠܡ ܘܐܬܒܪܟ ܡܢ ܬܡܢ: ܘܗܦܟ ܘܐܬܐ
ܠܛܘܪܐ ܕܡܪܝ، ܐܒܪܗܡ: ܘܒܢܐ ܐܣܟܝܡܐ ܕܝܪܐ.
ܗܘܝܢ ܒܥܠܬܐ ܫܚܡܐ ܘܣܓܝܐܐ ܡܕܡ: ܢܦܩ ܡܢ
ܠܡܕ̈ܝܢܐ ܕܡܪܝ، ܐܒܪܗܡ: ܘܐܬܬܠܝܘ ܠܗ ܬܠܡܝܕܐ ܐܚܪ̈ܢܐ.
ܗܘܝܢ ܡܪܝ، ܝܥܩܘܒ ܦܪܫ ܡܢܗܘܢ: ܘܐܙܠ ܠܐܬܪܐ
ܕܡܪܕܐ: ܒܢܐ ܒܝܬܐ ܕܐܬܪܐ ܒܕܘܟܬܐ ܕܡܬܩܪܝܐ
ܒܝܬ ܒܬ̈ܐ. ܘܒܗ ܕܝܪ̈ܝܐ ܫܦܝܪ̈ܐ ܐܝܬ ܒܗ:
ܘܐܬܝܗ̇ ܗܘܬ ܡܢ ܩܕܝܡ ܒܝܬ ܦܬܟܪ̈ܐ. ܘܒܢܐ ܒܗ̇
ܗܝܟܠܐ ܥܫܝܢܐ: ܘܐܚ̈ܐ ܕܝܬܒܝܢ ܒܗ ܒܘܪ̈ܟܐ. ܘܟܕ
ܡܫܡܠܝ ܟܠܝܠܐ ܕܩܕܝܫܘܬܐ: ܥܢܕ ܠܘܬ ܡܪܢ: ܘܐܬܩܒܪ،
ܠܦܓܪܗ ܒܗܘ ܗܝܟܠܐ ܕܒܢܐ. ܨܠܘܬܗ ܬܗܘܐ ܠܢܛܘܪܐ
ܣܝܥܐ ܘܡܣܟܢܐ. ܐܡܝܢ ÷
35. ܕܩܕܝܫܐ ܡܪܝ، ܫܠܝܚܐ ܐܦܝܣܩܘܦܐ: ܕܒܢܐ ܒܡܕܒܪܐ

ܡܕܝܢܬܐ ܕܒܝܬ ܢܗܪ̈ܝܢ ܀ ܟܬܪ ܒܘܢܝܗ ܕܪܒ ܐܒܪܗܡ
ܢܦܩ ܒܪ ܒܐܘܠܐ ܡܢ ܒܘܡܪܐ: ܘܐܬܐ ܠܦܫܪ ܬܘܬܐ
ܡܕܝܢܬܐ: ܘܟܡܪ ܒܗ ܒܡܕܝܢܬܐ ܚܕܐ ܕܟܝܐ. ܘܡܛܠ
ܪܘܚܢܐ ܕܒܥܘܒ ܒܘܪܟܢܐ ܘܕܘܪܫܐ ܘܕܘܪܫܗ ܘܚܘܠܢܗ
ܢܨܚܐ ܗܘܬ ܡܕܝܢܬܐ ܗܕܐ: ܡܛܠ ܕܐܡܝܢܝܢ ܗܘܘ
ܗܪ̈ܝܡܐ ܠܡܐܬܐ ܠܘܬܗ ܕܐܬܒܪܟܘ ܡܢܗ. ܘܪ̈ܡܝܢ
ܗܘܘ̈ ܒܐܠ ܕܘܟܬܐ ܕܒܪܬܐ ܠܟܢܫܐ: ܘܠܐ ܢܦܩ
ܠܗ. ܒܪ ܕܝܢ ܗܘ ܬܘܒ ܢܘܟܪܝܐ ܗܘܐ ܟܠ ܫܒܪܐ
ܕܬܘܪܟܝܐ: ܗܘ̈ܝܐ ܐܬܬܩܝܡܘ ܠܡܠܘ̈ܗܝ. ܘܒܢܐ ܒܝܬܐ
ܒܒܢܝܐ ܥܡܝܩܐ: ܘܫܟܢܗ ܬܘܒ ܬܥܡܘܪܬܐ. ܘܒܢܐ
ܐܬܬܐ: ܘܬܠܡܕ ܠܟܠܗ ܡܕܝܢܬܐ. ܘܥܒܕ ܠܗܘܢ ܡܪܢ:
ܘܐܬܬܥܝܪ ܦܓܪܗ ܒܡܫܠܐ ܕܒܢܐ. ܝܗܒ ܗܘܐ ܬܘܒܐ
ܒܪܘܢܐ ܠܡܫ̈ܒܚܢܐ. ܐܡܝܢ ܀

33. ܕܡܕܢܚܐ ܪܡ ܗܘܐ ܕܢܦܩ ܒܘܡܪܐ ܒܐܬܪܐ ܕܦܪܘ ܀
ܐܬܘܗܝ ܒܚܝܫܘ. ܡܬܐܡܪܐ ܒܠܘܗܝ ܕܠܐ ܢܦܩ
ܒܐܦ̈ܝܗ ܒܫܦܝܐ ܒܠܘܗ̱ܝ ܗܬܪ̈ܘܗܝ. ܘܒܪ ܡܬܬܪܥ
ܒܬܘ̈ܒܐ: ܫܠܡ ܠܦܘܪܐ ܕܐܝܠܐ: ܘܡܒܠ ܐܫܟܒܐ
ܡܕܥܐ: ܘܝܗܒ ܒܥܠܝܐ. ܗܝܕܝܢ ܡܪܬܗ ܠܡܒܘܢܬܐ: ܘܐܬܐ
ܠܕܝܪܐ ܚܪܒܬܐ ܕܡܪܒܥܐ ܠܫܘܦܪܢ ܡܪܬܐ: ܕܢܝܚܬܐ
ܗܘܬ ܠܗ ܡܢ ܬܠܡܝ̈ܕܘܗܝ ܕܡܪܝ ܐܘܓܝܢ ܒܪܒܥܐ
ܡܕܡܢܐ. ܘܒܢܐ ܒܕܘܟܬܗ ܗܝܟܠܐ ܥܡܝܩܐ ܘܒܝܬ ܐܢ̈ܫܐ.
ܘܐܬܒܪܟܘ ܠܗܘܢ ܗܪ̈ܝܡܐ. ܘܒܪ ܐܬܘܗܝ ܒܪ ܬܘܡܐܢܝܢ
ܘܐܪܒܥ ܥܣ̈ܪܝܢ: ܘܥܒܕ ܠܗܘܢ ܡܪܢ: ܘܐܬܬܥܝܪ ܦܓܪܗ
ܒܒܘܡܪܐ ܕܒܢܐ. ܝܗܒ ܗܘܐ ܬܒܪܘ ܠܬܘܒܐ ܚܠܝܐ ܀

ܡܪܢ، ܘܡܫܒܚ ܠܚܢܢܗ، : ܘܡܫܡܫ ܠܡܪܢ، ܠܡܫܝܚܐ :
ܘܠܒܫܬ ܐܘܟ̈ܡܐ ܘܡܬܒܫܬ ܒܐܝܠܐ ܒܕܡܘܬܐ ܕܠܒܫ ܕܘܝܕ
ܠܗ ܒܫܘܒܚܐ : ܘܡܢ ܒܬܪ ܬܠܬܐ ܩܪ̈ܝܢ ܐܫܠܡܘܗܝ
ܐܘܦ̈ܪܐ : ܘܐܠܒܫܘܗ ܚܘܪܐ ؛ ܐܡܪܐ ܫܡܫܐ : ܐܢܐ ܚܕܝܬ
ܒܫܘܬܐ . ܐܡܪܐ ܐܢܫܐ : ܐܬܡܢܥ ܡܢ ܒܦܪܐ ܘܐܫܡܫ
ܡܢ ܡܠܟܐ : ܘܡܫܚ ܠܗ ܒܝ ܚܘܒܐ ܕܒܪܬܗ : ܘܐܬܘܬܒ
ܡܢ ܡܫܝܚܗ : ܘܡܢܠܐ ܦܬܘܪܗ ܠܡ̈ܚܝܐ ܘܐܘܟܠܝ : ܘܡܢܠܟ
ܫܢܐ ܒܥܘܡܗ ܘܐܥܫܝ : ܘܗܐ ܡܫܡܫܐ ܐܢܐ ܠܥܘܠܝܗܝ،
ܡܫܬܢܝܐ ؛ ܐܡܪܐ ܫܡܫܐ : ܒܝ ܡܢ ܟܠ ܒܘܪܫܐ .
ܐܡܪܐ ܐܢܫܐ : ܒܝ ܥܪܐ ܡܪܟܒܗ ؛ ܐܡܪܐ ܫܡܫܐ :
ܒܝ ܚܕܘܬܐ ܓܒܪ ܠܝ ܒܡܫܒܚܬܗ . ܐܡܪܐ ܐܢܫܐ : ܒܠܠܐ
ܡܠܟܝ ܒܠܘܚܡܗ ؛ ܐܡܪܐ ܫܡܫܐ : ܒܝ ܡܫܬܒܚ ܒܒܘܕܐ
ܒܠܫܕܘܗܝ، : ܘܒܝ ܐܢܫܐ ܡܫܬܒܚܝܢ ܦܬܓ̈ܡܐ ܕܫܐܡܐ
ܘܕܗܒܐ ܕܟܠ ܒܢܫ . ܐܡܪܐ ܐܢܫܐ : ܐܝܟ ܐܢܬ ܒܝ
ܕܫܒܝܢ ܠܦܬܓܡܐ : ܐܢܬ ܒܝ ܚܘܪܐ ܕܒܙܗܘܢ ܙܢܘܗܝ،
ܠܐܠܗܐ ؛

31. ܕܟܠ ܡܪܝ، ܕܢܚܬܠ ܕܒܟܐ ܒܡܫܪܐ ܒܛܘܪܐ ܕܐܘܪܘܢ ؛
ܡܢ ܒܝܬ ܐܘܪܫܠܡ ܐܝܬ ܗܘܐ ܒܢܫܗ : ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܒܒܠ
ܡܢ ܒܥܒܪ : ܘܐܒܫ̈ܘܗܝ، ܫܒ̈ܪܝ، ܦܬܓܡܐ ܗܘܘ . ܐܝܟ ܕܡܢ
ܗܢܐ ܠܦܘܒܢܐ ܠܘܬ ܡܪܝ، ܐܒܪܗܡ ܠܛܘܪܐ ܕܐܘܪܘܢ .
ܘܐܝܟ ܠܗܠܝܢ ܘܒܢܝܐ ܕܢܬܪܐ . ܘܒܪ ܛܒܝܢ ܒܠܠܐ ܕܫܒܪܘܬܐ :
ܥܡ ܠܘܬ ܡܪܝ، . ܘܐܬܬܚܫܡ ܦܠܢܗ ܒܕܢܚܗ . ܒܠܛܘܗ
ܬܒܪܪ ܠܡܫܝܚܝܐ . ܐܡܝܢ ؛

32. ܕܛܠܒܝܢܐ ܡܪܝ، [ܒܪ] ܒܡܘܠܐ : ܕܢܦܩ ܒܪܬܐ ܕܒܪܬܐ ܒܦܬܘܪܬܐ

30. ܕܡܫܝܚܐ ܡܪܝ ܐܘܟܡܐ: ܕܢܝܚ ܒܡܘܡܪܐ ܒܡܡܪܢܘܬܗ ܕܡܪܝ
ܘܚܝܢ ܕܒܡܘܠ ܡܪܬܐ ܕܒܐܬܪܐ ܕܡܪܕܘ ⁘ ⁘ ܡܕܡܒܐܬ
ܫܡܝܢܐ ܐܡܪܐ: ܐܝܟ ܒ ܡܠܡܘܬܐ ܘܡ̈ܠܐܟܐ. ܘܡܒܝܢܐ
ܠܗ ܐܪܒܐ ܘܐܡܪܐ: ܐܝܟ ܒ ܒܪ̈ܬܐ ܕܙܕܝܩܐ ⁘ ܐܡܪܐ
ܫܡܝܢܐ: ܒ ܡ̈ܠܐܟܐ ܕܡܫܒܚܝܢ ܡܕܡ ܒܩܘܕܫܐ. ܐܡܪܐ
ܐܪܒܐ: ܒ ܒܡܦ̈ܬܐ ܘܐܡܗ̈ܬܐ ܘܒ̈ܪܘܬܐ ܕܡܫܒܚܝܢ ܡܕܡ
ܠܝܠܒܐ ⁘ ܐܡܪܐ ܫܡܝܢܐ: ܒ ܢܒܝ̈ܐ ܘܫܠܝ̈ܚܐ. ܐܡܪܐ
ܐܪܒܐ: ܒ ܟܗ̈ܢܐ ܘܡܫܡ̈ܫܢܐ ⁘ ܐܡܪܐ ܫܡܝܢܐ: ܒ
ܒ̈ܢܝܐ ܕܡܪܝܡ ܠܡܫܝܚܐ. ܐܡܪܐ ܐܪܒܐ: ܒ ܝܠ̈ܕܬܐ
ܕܡܪܗ̈ܝܢ ܠܗܝܢ ⁘ ܐܡܪܐ ܫܡܝܢܐ: ܒ ܒ̈ܬܘܠܐ ܕܢܛܪܝܢ
ܒܠܒܗܘܢ ܕܠܐ ܙ̈ܢܝܐ. ܐܡܪܐ ܐܪܒܐ: ܒ ܙ̈ܕܝܩܐ ܕܢܛܪܝܢ
ܠܢܦܫܗܘܢ ܕܠܐ ܚܛ̈ܗܐ ⁘ ܐܡܪܐ ܫܡܝܢܐ: ܒ ܒ̈ܢܝܐ ܕܡܠܒܝܢ
ܡܠܒܝܢܐ ܕܠܐ ܡܒ̈ܢܝܢ. ܐܡܪܐ ܐܪܒܐ: ܒ ܫܘܬܠܬܐ
ܕܡܠܒܝܢ ܕܠܐ ܒܪܢܐ ⁘ ܐܡܪܐ ܫܡܝܢܐ: ܒ ܛܠܐ ܕܠܐ ܕܡܒܝܢ
ܠܟܠ ܦܠܓ. ܐܡܪܐ ܐܪܒܐ: ܒ ܕܡ̈ܟܐ ܕܡܕܪܢܝܢ ܠܢܦܫܗܘܢ
ܐܠܗܝܢ ⁘ ܐܡܪܐ ܫܡܝܢܐ: ܒ ܡܠܐܟ̈ܐ ܕܐܬܓܠܝܘ
ܠܒܝ̈ܢܐ. ܐܡܪܐ ܐܪܒܐ: ܒ ܡܕ̈ܝܢܐ ܕܡܒܝܢ ܡܒ̈ܢܝܬܐ ⁘
ܐܡܪܐ ܫܡܝܢܐ: ܒ ܫܠܡܫ̈ܢܬܐ ܕܡܦܫܢ ܒܥ̈ܝܐ. ܐܡܪܐ
ܐܪܒܐ: ܒ ܡܒܡܒܕܢܬܐ ܕܡܬܚܫܒܝܢ ܒܗ̇ ܚܠ̈ܢܐ ⁘
ܐܡܪܐ ܫܡܝܢܐ: ܒ ܢܘܪܐ ܕܡܘܕܒܐ ܠܒ̈ܢܝܐ. ܐܡܪܐ
ܐܪܒܐ: ܒ ܡܘܪܒܢܐ ܕܡܫܝܚܐ ܠܐܒ̈ܢܝܗܘܢ ⁘ ܐܡܪܐ
ܫܡܝܢܐ: ܐܝܟ ܕܐܝܬ ܠܡܪܝ ܘܫܒܝܬ ܠܒܢ̈ܝ: ܕܠܐ
ܢܬܚܫܒ ܡܪܝܐ ܒܠ ܚܛܝܬܐ. ܐܡܪܐ ܐܪܒܐ: ܐܝܟ
ܡܫܝܚܐ ܠܗ ܕܐܝܬܝܗ̇ ܘܐܪܝܟܬ ܠܡܢ̈ܝ: ܘܦܬܚܬ

ܡܪܝ ܐܒܪܗܡ : ܘܩܒܠ ܡܢܗ ܐܣܟܡܐ ܩܕܝܫܐ . ܘܚܕ
ܡܢ ܒܢܘ̈ܗܝ ܕܒܪ ܥܡܗ : ܘܩܒܠ ܐܦ ܗܿܘ ܐܣܟܡܐ
ܩܕܝܫܐ ܕܝܚܝܕܝܘܬܐ . ܘܒܬܪ ܢܘܚܗ ܕܡܪܝ ܐܒܪܗܡ :
ܐܙܠ ܠܐܘܪܫܠܡ ܘܠܐܣܩܛܝܣ ܘܠܛܘܪ ܣܝܢܝ . ܘܟܕ ܦܢܐ
ܠܐܬܪܗ ܒܢܐ : ܘܡܚܡܗ ܒܒܝܬܐ ܕܝܠܗ . ܐܣܟܝܡ ܩܕܝܫܐ
ܡܪܝ ܫܡܥܘܢ ܕܩܝܠܡܘܬܐ : ܗܿܘ ܕܝܠܘܕܐ ܐܢܬܘܟܝܗ : ܘܓܠܐ
ܡܫܝܚ̈ܘܬܗ ܕܡܪܝ ܟܢ . ܘܐܡܪ ܗ̇ܘܐ ܗܘ ܩܕܝܫܐ ܡܪܝ
ܟܢ : ܠܐ ܙܕܩ ܠܡܫܝ̈ܚܐ ܕܢܬܠܠܘܢ ܥܡ ܚܕ̈ܪܐ ܡܕܡ
ܒܙܒܢܐ ܕܬܠܬ ܫܢܝܢ . ܘܒܢܐ ܒܘܡܪܐ ܒܬܚܘܡ ܡܕܒܪܐ
ܕܐܬܪܐ ܕܒܝܬ ܢܘܗܕܪܐ . ܘܥܢܕ ܠܘܬ ܡܪܢ : ܘܐܬܬܣܝܡ ܦܓܪܗ
ܒܒܘܡܪܐ ܕܒܢܐ ✤

29. ܕܩܕܝܫܐ ܡܪܝ ܫܒܘܒܬ ܬܠܡܝܕܗ ܕܡܪܝ ܐܒܪܗܡ
ܕܐܝܙܠܐ : ܕܢܦܩ ܠܒܘܡܪܐ ܒܥܘܒܒܘܬ ܥܒܪ ܡܕܝܢܬܐ
ܒܛܘܪܐ ✤ ܡܢ ܢܨܝܒܝܢ ܡܕܝܢܬܐ ܐܝܬܘܗܝ ܗܘܐ ܛܘܒܢܐ :
ܒܪ ܪ̈ܒܢܐ ܘܡܠܦ̈ܢܐ . ܗܢܐ ܫܒܘܒܬ ܥܡ ܫܡܪܘ
ܫܠܡ ܠܘܬ ܡܪܝ ܐܒܪܗܡ : ܘܩܒܠ ܡܢܗ ܐܣܟܡܐ
ܕܝܚܝܕܝܘܬܐ : ܘܢܦܩ ܠܡܪܝ ܟܕ ܢܟܝܠܐ . ܘܡܢ ܕܒܢܐ
ܡܪܝ ܐܒܪܗܡ : ܐܬܠܘ ܠܡܕ̈ܝܢܬܐ ܕܒܝܬ ܡܪܝ ܐܒܐ :
ܘܒܢܐ ܘܒܝܢܘܬܐ : ܗܘܐ ܕܢܦܩ ܠܡܕܝܢܬܐ ܕܒܪ
ܛܘܪܐ ܒܡܕܝܢܬܐ : ܘܡܕܒܪܘ ܒܗܘܢ ܒܥܠܡܐ . ܘܒܢܐ
ܕܝܪܐ ܒܚܘܬܐ ܠܗܠ ܡܢ ܒܪ ܛܘܪܐ . ܘܒܬܪ ܕܓܡܠ
ܒܣܝܒܘܬܐ : ܥܢܕ ܠܘܬ ܡܪܢ ܒܪܘܚܬܐ ܕܡܘܬ̈ܢܐ :
ܘܐܬܬܣܝܡ ܦܓܪܗ ܒܒܝܬ ܣܗܕܐ ܕܒܢܐ . ܢܩܠܬܗ ܬܒܪ
ܠܬܘܒܐ ܚܠܝܐ ✤

ܠܗ : ܡܛܠ ܕܩܢܐ ܡܢ̈ܝܐ ܡܢ ܡܫܝܚܐ ܗܕܐ ܕܝܠܗ : ܘܐܝܟܢ
ܠܡܫܪܝܢ ܘܗܟܢ ܒܐܝܠܢ̈ܐ ܕܡܫܪܝܢ ܠܦܩܐ ܕܡܢ̈ܝܐ : ܘܠܐ
ܬܕܚܠ . ܟܕ ܕܝܢ ܡܓܠܐ ܐܢܫ ܡܢ̈ܝܐ : ܘܐܙܠ . ܦܓܥ ܒܗ
ܡܪܗ ܕܢܠܒܫ ܠܡܫܪܝܐ ܕܐܝܟܢ . ܘܟܕ ܩܡ ܒܕܘܟܬܐ
ܪܒܬܐ ܕܦܓܥ ܗܘܐ ܕܕܡ ܠܦܪܘܣܐ ܘܬܘܚܡ ܡܢ ܡܪܗ :
ܒܝܠܕܬܗ ܕܡܪܝ ܟܕ ܐܫܬܠܡܘ ܡܢ̈ܝܐ ܘܗܘܐ ܫܪܝܐ :
ܗܘ ܕܡܠܠ ܗܘܝܬܗ ܐܬܘܪ ܠܡܦܩܢܐ ܗܘ ܒܠܒܘܬܗ
ܕܡܪܝܐ ܗܘ . ܘܢܚܬ ܒܬܕܡܘܪܬܐ ܕܐܫܬܒܪܬ . ܗܘܝܢ
ܐܬܐ ܠܘܬ ܡܪܝ ܟܕ ܠܡܬܪܬܐ : ܘܢܦܠ ܥܠ ܬܪܥܐ :
ܘܒܟܘܪܝܗ ܫܒܩܗ ܒܪ ܣܐܢܐ ܠܗܘܢ . ܘܡܪܝ ܟܕ ܥܕܪܗ
ܠܢܦܫܗ ܕܢܬܕܪܫ ܒܐܘܟܠܐ : ܘܫܩܠ ܠܚܘܡܪܐ ܪܒܐ :
ܘܐܙܠ ܠܩܛܠܐ ܕܚܫ̈ܝܐ : ܘܫܩܠ ܐܘܟܠܐ ܡܢ ܡܪܝ
ܕܕܝܕܘܒ : ܗܘ ܕܗܘܐ ܡܕܒܪܢܐ ܕܒܘܡܪܗ ܕܡܪܝ
ܐܒܪܗܡ . ܘܟܬܒ ܕܢܦܠ ܒܕܘܟܬ ܐܠܗܐ : ܐܬܐ ܠܘܬ
ܡܪܝ ܟܕ ܠܝܘܪܐ ܕܕܝܪܐ : ܘܗܘܐ ܠܗ ܒܪܐ ܘܬܠܡܝܕܐ .
ܘܟܬܒ ܘܟܠܗ ܟܢܗ ܒܗ ܒܕܘܟܬܐ ܠܘܡܪܐ ܘܦܓܥܬܗ
ܫܘܦܪܝܢ . ܘܟܕ ܒܫܘܠܡܬܐ ܡܦܪܓ ܘܫܕܐ ܒܚܝ̈ܐ
ܪ̈ܘܚܢܐ ܕܐܘܠܨ : ܥܕ ܠܘܬ ܡܪܝ : ܘܐܬܬܚܢܢ ܦܓܪܗ
ܒܠܘܡܪܐ ܕܒܝܬܐ . ܒܝܘܡ ܬܠܬܐ ܠܬܫܘܒܚܐ ܫܠܝܚܐ ܀
28. ܕܒܬ ܡܪܝ ܒܪ : ܕܢܝܚ ܠܘܡܪܐ ܒܐܬܪܐ ܕܒܝܬ ܀
ܗܢܐ ܕܝܢ ܦܘܠܒܐ : ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܒܝܬ ܐܪ̈ܡܝܐ ܐܝܬܘܗܝ
ܒܢܝܗܘ : ܡܢ ܐܬܪܐ ܒܪܝܬܐ ܕܒܝܬ . ܡܛܠ ܕܒܒܪܐ
ܗܘܐ ܒܬܪܐ ܒܢܦܫܐ ܘܒܒܪ̈ܐ ܘܐܡܘ̈ܬܐ : ܒܕܪܗ
ܥܠ ܗܝܦܐ ܠܒܬܪܗ : ܘܐܙܠ ܠܦܘܪܐ ܕܐܝܠܢܐ ܠܘܬ

ܘܫܒܩ ܟܠ ܡܪܝ ܐܦܪܝܡ ܦܪܢܐ: ܘܐܙܠ ܠܘܬܗ ܘܐܬܬܠܡܕ
ܠܗ: ܘܗܘܐ ܠܘܬܗ ܫܢܝܐ. ܗܝܕܝܢ ܡܪܘܬܗ ܦܠܚܘܬܐ ܕܢܟܐܠ
ܘܢܚܝܐ ܒܡܕܒܪܐ ܒܐܬܪܐ ܕܚܝܠ ܢܘܗܪܐ. ܘܫܪ ܡܢ
ܗܘܢ̱ ܐܢܫܐ ܕܒܗ ܒܣܘܪܝܐ ܗܘܕܐ ܡܢ ܒܡܕܒܪܐ
ܪܒܐ ܐܝܬܘܗܝ ܡܪܝ ܗܒܝܫܘܥ. ܘܡܢ ܒܬܪ ܕܐܫܬܠܡ
ܒܫܠܡ ܡܫܝܪܘܬܐ ܥܡ ܠܘܬ ܡܪܝ̱: ܘܐܬܬܚܫܡ ܦܓܪܗ
ܒܡܕܒܪܐ ܕܓܒܠܐ. ܗܝܕܝܢ ܦܠܚܘܢܐ ܡܪܝ ܫܘ̄. ܐܢܓܠܒ
ܠܬܡܢ ܘܗܘܐ ܫܘܫܒܝܢܗ ܒܡܠܬܐ ܕܡܪܝ ܗܒܝܫܘܥ.
ܘܐܦ ܡܕܝܢܬܐ ܡܪܝ ܐܦ ܐܗܪ ܡܪܝ̱ ܗܡܢܐ ܠܡܕܒܪܐ
ܒܫܠܡ ܡܫܝܪܘܬܐ ܀

27. ܕܡܕܝܢܬܐ ܡܪܝ ܗܘܝ: ܕܒܝܬ ܒܡܕܒܪܐ ܒܫܝܢ ܀ ܗܢܐ
ܕܝܢ ܦܠܚܢܐ ܐܝܬܘܗܝ ܗܘܐ ܕܐܝܟ ܡܫܒܚܐ: ܡܢ ܦܪܘܩ
ܐܒܘܢ ܡܪܝ ܬܘܡܐ ܕܒܐܬܪܐ ܕܫܝܢ. ܒܫܢ ܡܢ ܩܘܡܬܐ ܒܗ
ܐܫܬܪܝ ܠܐܦܝ̈ ܡܪܝܬܐ: ܕܝܠܬܐ ܡܢ ܦܪܘܣ ܫܡܝܐ:
ܐܬܬܡܨܐ ܠܘܬ ܡܪܝܬܗ ܕܡܕܝܢܬܐ ܡܪܝ ܒܗܝ ܒܗ
ܝܘܡܢܐ. ܡܢ ܒܬܪ ܒܘܫܢܐ ܕܡܪܝ ܐܦܪܝܡ: ܢܦܩ ܡܪܝ
ܒܗܝ ܡܢ ܒܡܕܒܪܐ: ܘܐܬܐ ܠܡܕ ܒܡܕܝܢܬܐ ܕܦܠܘܪܐ
ܕܫܝܢ. ܒܟܒܘܬܐ ܕܐܝܟ ܡܪܝܬܐ ܕܒܝܬ ܠܡܠܟܐ: ܐܝܟ
ܕܡܠܟܐ ܬܫܒܚܬܗ ܕܡܪܝ ܗܘܝ. ܐܫܦܠ ܡܢ ܐܘܪܚܐ:
ܘܐܬܐ ܠܘܬܗ ܕܡܕܝܢܬܐ ܡܪܝ ܒܗܝ. ܘܡܢ ܫܘܒܗ
ܕܠܘܒܝܐ ܕܡܕܝܢܬܐ: ܪܬܚ ܗܘܐ ܒܟܠܗܘܢ ܕܡܪܝ ܒܗܝ
ܡܕܝܢܬܐ. ܘܡܛܠ ܕܕܪܝܟ ܗܘܐ ܠܡܫܝܚܐ: ܘܠܐ ܡܟܝܢ
ܗܘܐ ܕܢܐܙܠ ܠܡܪܝܬܐ ܠܡܠܟܐ ܫܡܝܐ: ܘܕܢܠ ܗܘܐ
ܡܢ ܡܪܗ ܕܢܦܘܪ: ܐܬܪܝܫ ܒܠܗܘܢ ܡܪܝ ܒܗܝ ܘܐܡܪ

ܕܟܠܗ ܒܢ̈ܝܢܐ : ܡܢ ܡܪܕܘܬܐ ܕܡܬܡܪܕܢܐ ܚܘܪ ܕܦܠܓܐ :
ܒܪ ܡܪܕܘܬܐ ܕܙܕܝܩܐ ܡܪܝ ܒܪܘܚܐ : ܗܘ ܕܐܝܟ ܒܫܡܪܐ
ܕܫܡܫܐ ܒܠܘܪܐ ܕܦܬܘ̈ܪܝ ܕܒܬܫܡܫܬܐ ܕܐܒ̈ܗܬܐ
ܘܕܒܬ̈ܪܝܢܐ . ܒܗ ܗܘܐ ܒܪ ܬܬܒܫܪܬܐ ܫܡ̈ܝܢ : ܐܝܟ ܠܘܬ
ܡܫܝܚܐ ܡܪܝ ܕܝܫܘܥ ܬܠܡܝܕܘܗܝ ܕܡܪܝ ܐܒܪܗܡ ܪܒܐ :
ܗܘ ܕܒܫܦܪ ܗܘܐ ܒܠܘܪܐ ܕܝܫܘܥ . ܘܡܢ ܠܘܬܗ
ܡܬܬܐ . ܘܗܦܟ ܠܡܕܝܪܐ ܕܡܪܝ ܐܒܪܗܡ ܕܟܐܝܠܐ .
ܘܡܢ ܐܫܟܚܬܐ ܡܫܝܚܐ : ܘܢܦܠ ܗܦܟ . ܘܐܬܬܠܘ ܠܗ
ܬܪܝܢ ܐܚ̈ܝܢ : ܒܟܪܝܠ ܘܒܪܝܫܘܥ : ܘܐܚܪܢܐ ܕܫܡܗ
ܐܘܣܛܐ . ܘܪܒܢ ܐܒܫܡܝܐ ܐܬܬܚܫܒ ܐܣܩܘܩܘܣܐ
ܠܐܪ̈ܕܘ . ܘܒܪܒܢܐ ܕܡܫܒܘܬܗ ܐܬܦܩܘ ܠܗ ܐܚܪܢܐ
ܡܫ̈ܝܚܐ . ܘܐܬܐ ܘܒܢܝܗܝ ܠܡܕܝܪܐ ܕܡܫܡܠ : ܕܟܐܬܪܐ
ܕܡܪ̈ܕܘ . ܘܒܗ ܥܕ ܡܢ ܫܢܝܐ ܕܙܒܢܐ . ܘܡܪܝ ܒܟܪܝܠ
ܘܒܪܝܫܘܥ ܐܬܘ ܘܡܢܚܘ ܒܠܘܪܐ ܕܫܝ̈ܚܐ . ܘܒܫܘܠܡܗ
ܕܡܫܝܚܐ ܡܪܝ ܐܒܪܐ : ܗܦܟ ܠܘܪܐ ܒܢܐ ܒܕܘܒܬܗ
ܕܒܪ ܠܘܪܐ : ܒܕܡܒܐ ܕܐܬܐ ܡܪܝ ܡܘܢ . ܗܘܝ ܒܢܝܐ
ܕܕܝܪܗ ܐܠܗܐ ܕܒܒܕܝܢ ܠܕܘܒܬܐ ܗܕܐ ܒܫܡܪܐ
ܥܒܝܕܐ : ܘܐܒܐ ܕܡܝܬܢ̈ܐ ܢܗܘܐ . ܘܠܐ ܥܠܐ ܗܘܐ
ܡܢ ܕܢܠܦܘܗܝ ܗܘ ܡܪܝ ܐܒܐ . ܒܗ ܕܝܢ ܐܫܬܡܠ
ܐܒܘܢ ܒܫܡܒܘܬܐ ܦܠܒܬܐ : ܥܕ ܠܘܬ ܡܪܝ :
ܘܐܬܬܫܝܡ ܒܫܘܠܐ ܒܘܪܐ ܕܒܝܬܐ ✤

26. ✤ ܕܡܪܝ ܫܒܪܝܫܘܥ : ܕܐܝܟ ܒܫܡܪܐ ܕܒܢ̈ܝܐ ܥܫܝܪܐ
ܠܒܒܐ ܫܒܪܝܫܘܥ ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܢܫܘܐ ܐܬܬܘܗܝ ܗܘܐ .
ܘܐܝܟ ܠܐܪܒܠ ܡܕܝܢܬܐ : ܘܐܬܕܪܫ ܒܡܬܬ̈ܐ ܗܦܟ .

ܘܬܐ : ܒܒܪ ܠܝ ܒܠܗܘܢ، ܒܗܘܢܐ ܕܒܘܡܬܐ ܗܕܐ .
ܘܐܝܠ ܐܝܟ ܕܐܬܝܬ، ܠܗ ܒܒܗܘܢܐ ܒܫܠܡܐ . ܘܥܡܠ
ܫܒܪܐ ܕܢܦܫ ܠܗ ܡܕܝܢܐ : ܘܗܦܟ . ܘܒܝܐ ܒܗܘܢܐ
ܥܒܝܕܐ : ܘܠܫܒܪ ܫܒܗ ܒܐܫܬܐ ܡܕܝܢܬܐ ܕܡܕܒܪܐ .
ܘܒܪ ܡܢ ܒܪܢܫܐ ܕܡܘܬܗ : ܦܢܐ ܠܒܝܬܗ، ܘܓܡܪ
ܫܘܡ ܕܢܫܒܘܚܘܗܝ، ܠܓܒܪܗ ܒܬܪܒܐ ܕܗܘܠܐ ܦܓܢ
ܠܒܪ : ܕܒܠ ܦܡ ܕܒܐܠ ܘܢܦܩ ܕܐܬܐ ܠܗ . ܘܗܕܐ ܦܠܠ
ܡܗܒܒܗ . ܘܥܒܪ ܠܘܬ ܦܪܘܩ : ܒܪܥܗ ܕܒܝܘ ܡܕܝܢ .
ܘܫܒܚܗ، ܒܢܦܗ، ܒܠ ܬܪܒܐ ܕܗܘܠܐ ܐܝܟ ܦܘܡܕܝܗ .
ܠܘܬܗ ܬܒܥܐ ܠܬܘܒܐ ܫܠܡܐ ܀

24. ܕܡܕܝܢܬܐ ܡܪܢ، ܒܡܘܒܠ : ܕܢܝܚ ܒܗܘܢܐ ܕܫܒܝܚܐ
ܒܡܪܒܘܬܐ ܕܐܪܙܘܗܝ ܠܘܬ ܫܒܪ ܡܕܝܢܬܐ ܀ ܦܒܠ
ܐܫܒܚܐ ܦܓ ܐܝܢܝ ܢܒܪܬܐ ܕܒܦܪܝܗ ܗܘܘ ܒܠܘܪܐ
ܕܡܪܕܘ . ܘܐܝܠ ܠܘܬ ܡܕܝܢܐ ܡܪܢ، ܢܒܝܫܐ : ܘܗܘܘܐ ܒܡܒܗ
ܘܒܢܐ ܫܒܝܚܐ . ܘܬܪܝܗܘܢ ܐܫܬܘܬܦܘ ܒܒܢܝܢܐ
ܕܒܗܘܢܐ . ܗܢܐ ܡܕܝܢܐ ܡܪܢ، ܢܒܝܫܐ : ܡܪܢ، ܦܠܘܪܝܫ
ܐܦܣܩܘܦܐ ܕܡܚܘܙܐ ܕܐܪܙܘܗܝ ܕܒܝܬ ܒܝܬܡܪ :
ܒܦܠܓܘܬܐ ܡܕܡܝܬܐ ܕܒܝܕ ܒܠ ܕܘܒܪܐ ܕܢܝܚܘܬܐ
ܡܝܬܐ ܒܗܘܢܝܗ . ܘܒܪ ܢܝܫܢ ܒܗܘܢܒܘܬܐ : ܥܝܢܗ
ܠܘܬ ܡܪܗܘܢ : ܘܐܬܦܫܒܘ ܒܗܘܠܐ ܕܒܝܗ . ܘܠܬܘܒܗܘܢ
ܢܦܘܩ ܒܪܐ ܠܬܘܒܐ ܫܠܡܐ ܀

25. ܕܡܕܝܢܐ ܡܪܢ، ܐܒܐ : ܕܗܘ ܡܕܒܪܢܘܬ ܦܓܪ ܥܬܝܩܘܬܗ،
ܕܒܗܘܢܐ ܕܒܪ ܦܠܘܪܐ : ܘܥܠܠܗ ܐܒܐ ܗܘܝ ܬܠܡܝܕܗ ܦܓ
ܒܬܪܗ ܀ ܠܒܫܗ ܕܝ ܕܡܕܝܢܐ ܡܪܢ، ܐܒܐ ܡܢ ܐܬܪܐ

ܕܐܘܪܗܝ : ܘܡܬܘܡܪܐ ܒܡܕܝܢܬܐ ܕܢܫܠ ܀ ܡܢ ܒܬܪ ܒܘܝܢܐ
ܕܪܒܘ ܡܪܝ ܐܒܪܗܡ : ܢܦܩ ܡܢ ܒܡܕܝܢܬܐ : ܟܕ ܠܐ ܡܟܝܢ
ܡܛܠ ܚܪܝܢܐ ܕܗܘܐ ܒܝܬ ܐܚܐ : ܘܐܙܠ ܠܐܬܪܐ
ܕܐܘܪܗܝ . ܟܕ ܐܝܬ ܒܗܘܢ ܐܚܐ ܬܪܝܢ . ܘܟܕ ܡܟܝܟܘ
ܠܛܘܪܐ ܕܡܪܝܒ ܠܢܫܠ ܡܪܬܐ : ܢܦܩ ܬܡܢ ܒܥܠܝܐ . ܘܟܝܢܐ
ܒܡܕܝܢܬܐ ܒܪܘܟܬܐ ܗܘܝܐ ܕܐܬܝܬܘܢ ܗܘܬ ܒܝܬ ܦܬܪܟܐ
ܡܢ ܡܫܝܚ : ܒܟܒܟܘܬܐ ܕܢܫܠ . ܘܟܕ ܡܢܝܚܬ ܒܡܫܟܢܘܬܐ
ܒܡܫܝܚܘܬܐ : ܥܕ ܡܢ ܚܝܐ ܕܪܒܢܐ . ܘܐܬܬܚܝܡ ܦܓܪܗ
ܒܡܫܠܐ ܕܓܒܐ ܀

23. ܕܡܢܝܢܐ ܡܪܝ ܝܘܚܢܢ : ܢܘܒܗ ܕܒܡܕܝܢܬܐ ܕܡܫܠ ܀
ܗܢܐ ܕܝܢ ܡܢܝܢܐ ܒܪܒܢܐ ܕܐܬܬܘܗܝ ܗܘܐ ܡܪܝ ܒܟܪ
ܪܒܐ ܒܕܝܢܗ : ܐܬܐ ܠܘܬܗ ܘܐܬܬܠܡܕ ܠܗ . ܘܗܘܐ
ܠܘܬܗ ܝܘܡܐ . ܘܡܢ ܒܬܪ ܠܐܘܪܫܠܡ ܘܠܐܣܩܝܛܘܬܐ . ܘܗܘܐ
ܒܫܢܝ ܡܪܝܢܘܬܐ . ܘܬܪܬܝܢ ܫܢܝܢ ܟܕ ܡܟܡܟ ܫܡܝܢܬܐ
ܕܪܫܗ ܕܗܘܐ ܡܟܡܪܝܢܐ : ܘܐܬܬܚܝܡ ܡܫܝܢܐ ܡܢ
ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܕܫܡܝ . ܘܒܬܪ ܒܘܝܢܐ ܕܐܦܝܣܩܘܦܐ
ܐܬܬܚܝܡ ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܐܚܪܢܐ : ܘܗܘܐ ܫܡܥܐ ܒܝܬ
ܠܗ ܘܠܐܦܝܣܩܘܦܐ : ܡܛܠ ܕܡܢܝܢܐ ܗܘܐ ܠܗ ܡܫܡܫܢܐ
ܬܢܝܢ ܡܢ ܐܦܝܣܩܘܦܐ . ܐܬܐ ܠܐܘܪܗܝ ܡܕܝܢܬܐ ܟܠ
ܟܕ ܢܗܪܐ ܕܡܬܘܡܪܐ ܗܘܝܟ : ܠܘܬ ܡܪܝܬܐ ܕܡܬܘܡܪܝܢܐ
ܡܢܠ : ܘܟܒܪ ܬܘܠܡܕܐ ܗܘܝܢܐ . ܘܐܬܚܙܝ ܠܗ ܒܫܠܡܐ
ܕܡܪܝ ܝܘܚܢܢ ܡܟܡܪܝܢܐ : ܘܐܡܪ ܠܗ : ܕܗܘܝܬ ܠܫܡܝ
ܡܪܝܢܘܬܐ . ܘܬܘܒ ܠܐܒܗܐ ܫܡܝܢܬܐ ܕܐܬܬܝܗܒ ܕܝܠܝ . ܘܫܡܘܠ
ܡܢܬܐ ܡܢ ܫܡܝܐ ܕܝܠܝ : ܕܢܦܩܒ ܐܢܐ ܠܟ ܡܢ ܟܕ .

ܐܬܘ̈ܬܐ ܐܝܟ ܕܫܠܝ̈ܚܐ. ܘܥܢܕ ܠܘܬ ܡܪܗ: ܟܕ ܐܝܬܘܗܝ
ܒܪ ܡܐܐ ܫܢ̈ܝܢ ܘܬܪ̈ܝܢ. ܘܩܒܪܘܗܝ ܒܒܝܬ ܩܕ̈ܝܫܐ
ܕܥܘܡܪܐ ܕܒܢܐ. ܨܠܘܬܗ ܥܡ ܚܘܒܬܐ ܫܠܝܚܐ ÷

20. ܕܩܕܝܫܐ ܝܘܚܢܢ ܕܐܕܪܡܘܗ: ܕܒܢܐ ܥܘܡܪܐ ܒܐܬܪܐ
ܕܕܝܠܡ ÷ ܘܗܘ ܒܝܬ ܐܪܙܘܢܝܐ ܒܢܫܘܗ: ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܩܪܕܘ.
ܘܐܙܠ ܠܘܬ ܡܪܝ ܐܒܪܗܡ: ܘܐܬܬܠܡܕ ܠܗ. ܘܟܕ ܓܒܪ
ܪܒܗ ܢܦܩ ܡܢ ܥܘܡܪܐ: ܥܡ ܬܠܡܝܕܐ ܚܕ ܒܚܘܪ̈ܒܢܘܗ
ܘܐܟܠܐ ܒܪܒܘܬܐ: ܘܐܬܘ ܠܐܬܪܐ ܕܡܪ̈ܓܐ ܪܒܐ. ܘܡܢ
ܬܡܢ ܡܪܬܗ ܠܦܪܘܬܐ ܕܒܝܠ ܠܐܬܪܐ ܕܕܝܠܡ. ܘܟܕ ܬܡܢ
ܗܘܠܐ ܥܡܝܩܐ. ܘܐܬܚܙܝܘ ܠܘܬܗ ܐܢ̈ܫܐ. ܘܟܕ ܚܙܘ
ܫܘ̈ܒܚܗ ܕܡܫܝܚܐ: ܥܠ ܠܘܬ ܡܪܗ: ܘܐܬܬܢܝܚ ܦܓܪܗ
ܒܒܝܬ ܩܕ̈ܝܫܐ ܕܒܢܐ ÷

21. ܕܩܕܝܫܐ ܡܪܝ ܫܒܝܫܘܥ: ܕܒܢܐ ܥܘܡܪܐ ܒܐܬܪܐ
ܕܫܠܟ ܘܕܐܕܪ̈ܒܝ ÷ ܐܣܟܡܠܝܐ ܗܘܐ ܒܟܢܫܗ: ܡܢ
ܦܘܡܗ ܕܢܒܝܐ ܡܠܟܐ. ܐܙܠ ܠܘܬ ܡܪܝ ܐܒܪܗܡ
ܠܥܘܡܪܐ. ܘܐܬܢܣܒ ܠܡܪܝ ܟܕ ܪܒܐ: ܘܠܡܪܝ ܐܒܐ
ܒܪ ܦܘܡܗ: ܘܠܦܘܪܩܢܗ ܫܡܥܐ: ܗܘ ܕܡܢ ܥܡܪܐ
ܕܫܡܥܘ ܡܠܟܐ ܕܦܪ̈ܣܝܐ ܢܦܩ ܡܟܠܗ. ܘܩܒܠ ܐܣܟܡܐ
ܘܢܦܩ ܠܡܕܒܪܬܐ. ܘܟܕ ܕܪܫܐ ܡܫܟܚܐ ܥܡ ܗܪ̈ܛܝܩܐ.
ܘܗܕܝܡ ܐܙܠ ܠܐܬܪܐ ܕܕܫܟܪ ܘܫܠܡ. ܘܟܕ ܬܠܡܝܕܐ
ܬܡܢ. ܘܟܕ ܒܫܢ̈ܝܢ ܥܣ̈ܪܝܢ ܢܦܩ: ܡܢ ܟܠܗ ܕܢܝܚܗ
ܠܡܪܝܐ: ܓܒܪ ܒܫܘܒܚܬܐ ܠܟܬܐ. ܘܩܒܪܘܗܝ ܒܗܝܟܠܐ
ܕܒܢܐ ÷

22. ܕܩܕܝܫܐ ܡܪܝ ܝܘܚܢܢ: ܕܒܢܐ ܥܘܡܪܐ ܒܐܬܪܐ

ܘܥܡܗ ܒܗܘ ܡܪܝ ܚܒܝܒܐ: ܗܘ ܕܠܫܪܬܐ ܕܝܬܒ ܒܡܥܪܐ
ܒܗ̇ ܒܪܘܚܬܐ ܗܝ. ܘܐܙܠ ܗܘܐ ܢܦܩ ܐܪ̈ܙܐ ܡܫܝ̈ܚܐ
ܒܪܝܫܗ ܕܡܪܝ ܥܘܒܕܝܐ: ܗܘ ܕܐܦܩ ܥܒܕܐ ܡܢ ܢܚܡ
ܡܠܟܐ ܕܫܪܬܐ: ܗܘ ܘܡܫܪܫܘܒ ܡܬܠܒܫܐ: ܘܒܠܦ
ܗܘܐ ܠܒܘܚܬܗ. ܗܢܘܢ ܐܝܟ ܒܚܘܒܐ ܐܠܗܝܐ ܠܛܘܪܐ
ܕܐܝܠܝܐ. ܘܒܝܬܐ ܚܘܡܪܐ ܒܪܝܫܐ ܚܕܐ ܕܐܬܚܪܒܬ.
ܘܥܕ ܠܘܬ ܡܪܝ: ܘܡܕ ܐܬܘܗܝ، ܒܪ ܥܒܕܝܢ ܘܫܡܥ
ܥܡܗ. ܘܫܡܥܗ، ܠܦܪܘܗ ܡܢܝܐ ܡܢܗ ܡܦܠܪܘܚܐ
ܕܡܕܒܫܐ ܒܓܒܐ ܓܪܒܝܐ ܕܗܘܠܐ. ܢܛܠܬܗ ܬܘܗܐ
ܒܢܪܐ ܠܬܘܒܐ ܫܠܝܐ ܀
18. ܕܡܫܝܚܐ ܡܪܝ ܗܡܪܘ܀ ܐܦ ܗܢܐ ܠܘܬ ܡܪܝ ܐܒܪܗܡ
ܐܙܠ ܘܐܬܬܠܡܕ ܠܗ. ܡܢ ܢܝܚܡ ܐܬܘܗܝ، ܗܘܐ
ܒܟܠܗܘܢ. ܘܢܦܩ ܒܬܪ ܚܘܒܐ ܕܐܒܘܗ: ܘܐܙܠ ܠܐܬܪܐ
ܕܡܪܕܘ. ܘܒܢܐ ܬܡܢ ܚܘܡܪܐ ܘܢܒܬܗ: ܘܦܫܪ ܐܬܬ̈ܐ
ܦܓܝܥܬܐ. ܘܡܕ ܢܦܩ ܒܡܫܘܬܐ ܚܡܫܘܬܐ ܥܕ ܠܘܬ
ܡܪܝ: ܘܐܬܬܦܫܩ ܒܡܠܐ ܕܒܢܐ. ܘܡܬܘܪܐ ܗܢܐ
ܚܘܡܪܐ ܕܝܢܐ ܕܡܫܝܢܪ ܀
19. ܥܠ ܡܪܝ ܐܠܝܐ: ܕܝܬܒ ܒܡܥܪܐ ܒܛܘܪܐ ܕܟܪܡܠ ܀
ܘܡܢ ܫܪܬܐ ܡܕܝܢܬܐ ܕܐܢܛܝܟܝܐ ܐܬܘܗܝ، ܒܢܝܫܗ.
ܘܡܕ ܒܫܦܪܐ ܕܒܪܬܐ ܐܬܪܥܫ ܒܒܪܬܐ ܕܡܪܬܗ:
ܡܠܠܬܗ ܪܘܚܐ ܠܛܘܪܐ ܕܐܝܠܝܐ ܠܘܬ ܡܪܝ ܐܒܪܗܡ
ܘܦܒܠ ܐܣܟܡܐ. ܘܡܢ ܒܬܪ ܘܐܬܐ ܠܟܪܡܠ: ܘܫܠܡ
ܛܘܪܐ ܕܡܪܝ ܠܗܘܢ: ܘܒܢܐ ܬܡܢ ܒܥܠܝܐ. ܒܪ ܕܝܢ
ܗܢܝܢ ܐܣܘܬܐ: ܒܝܕ ܡܪܝ ܐܠܝܐ ܗܘܠܐ. ܘܒܢܐ

ܕܢܚܬ ܠܥܠܡܐ ܒܦܓܪܐ ܕܒܝܬ ܕܘܝܕ. ܘܦܪܩ ܦܪܨܘܦܐ:
ܗܘ ܕܓܒܐ ܠܥܠܡܐ ܕܟܠܠܗ: ܒܐܬܪܐ ܕܡܕܪܘ: ܒܥܘܩܠ
ܠܦܪܐ. ܘܡܢ ܕܒܥܠܘ ܥܒܕܐ ܡܫܬܐܬܐ: ܥܕ ܠܘܬ ܡܪܢ
ܒܫܡܘܬܐ ܠܒܬܐ. ܘܒܫܘܒܚܐ ܡܕܡܝܐ ܕܫܘܕܬܐ
ܒܒܢܝܢ ܕܘܟܪܢܗ ܀
16. ܕܡܕܒܪܐ ܡܪܢ ܒܡܘܪܒܗ ܕܢܚܬ ܠܥܠܡܐ ܬܐܡ: ܫܕ
ܠܐܬܪܐ ܕܝܫܘܥ ܒܥܡܡܘܬ ܪܘܚܝܗ ܡܪܬܐ: ܘܐܫܪܝܐ
ܠܐܬܪܐ ܕܡܪܢܐ ܀ ܘܡܢ ܬܡܢ ܦܪܩܘ ܡܢ ܫܕܪܐ.
ܘܐܝܠ ܘܡܛܠ ܒܦܓܪܐ ܕܢܚܬ ܠܡܚܪܬܐ ܒܪܘܬܘܬܐ
ܕܡܫܝܚܐ. ܘܗܘܝܢ ܓܒܐ ܠܥܠܡܐ ܥܡܘܝܐ. ܘܐܬܚܠܘ
ܠܘܬܗ ܐܝܟ ܫܡܥܝܢ ܠܒܢܝܢ. ܘܓܒܪ ܬܘܠܡܕܐ ܠܐܬܪܐ
ܕܡܪܢܐ ܘܕܒܒܝܢ: ܘܠܡܕܪܐ ܥܡܘܝܐ ܒܪܘܬܘܬܐ
ܕܒܢܬܐ ܕܠܐܬܪܐ ܕܡܪܢܐ: ܒܕܘܒܬܐ ܕܡܬܬܕܢܐ
ܕܒܝܬ ܢܬܒܐ. ܘܐܬܐ ܠܘܬܗ ܪܒ ܒܫܡܝܐ: ܗܘ ܕܢܚܬ
ܠܥܠܡܐ ܠܐܬܪܐ ܕܡܪܘ: ܘܡܠܠ ܦܓܪܗ ܐܫܡܥܐ
ܕܚܕܘܬܐ: ܘܡܢܗ ܐܬܬܠܠ. ܘܡܢ ܡܢܟܬ ܒܡܫܬܪܬܐ
ܥܕ ܠܘܬ ܡܪܢܗ ܀
17. ܕܡܪܢ ܟܕ ܒܪ ܢܫܡܫܐ: ܕܢܚܬ ܠܥܠܡܐ ܒܦܓܪܐ
ܕܐܢܫܐ ܀ ܕܡܢ ܢܫܡܢ ܡܕܝܢܬܐ ܐܬܘܗܝ: ܡܢ ܒܢܝ
ܦܪܨܘܦܐ: ܡܢ ܗܘܘ ܕܐܝܬܝ ܥܒܘܪ ܘܐܬܘܒ ܒܢܫܡܢ.
ܘܐܙܠ ܠܘܬ ܡܪܢ ܐܒܪܗܡ: ܘܐܬܬܠܡܕ ܠܗ: ܘܓܠܫ
ܡܕܡܘܗܝ. ܘܒܬܪ ܒܘܢܝܗ ܕܪܒܗ ܠܒܝܬ ܐܘܪܒܐ ܒܠܝܬܐ:
ܘܐܙܠ ܠܠܥܠܡܐ ܕܢܚܬ ܘܡܛܠ ܒܡܚܪܬܐ ܒܥܒܘܕܘܬܐ
ܕܐܝܟ ܡܪܝܬܐ [ܕܒܝܬ] ܒܡܠܟܐ ܘܕܐܒܝܕܪ ܡܘܪܝܐ.

ܘܫܠܝܡܘܬ ܕܢܦܫܗ ܡܢ ܥܘܡܪܐ ܕܡܪܝ ܐܒܪܗܡ : ܘܢܦܩܘ
ܠܥܘܡܪܐ ܕܡܪܘܢܐ . ܘܫܘܪܟܢܗ ܕܢܦܩ ܠܥܘܡܪܐ
ܒܡܕܒܪܐ ܕܡܪܘ ܡܕܝܢܬܐ . ܗܠܝܢ ܗܘܘ ܒܢܘܗܝ
ܕܐܒܪܗܡ ܒܥܒܪܐ ܕܢܦܩ ܠܥܘܡܪܐ ܒܗܠܝܢ ܦܢܝܬܐ .
ܘܐܦ ܐܒܪܗܡ ܬܦܢܝܐ : ܘܡܪܝ ܐܝܘܒ : ܘܐܡܦܠܝܘܣ .
ܘܗܘܐ ܬܠܡܝܕܘܗܝ ܒܬܪ ܫܢܝܐ ܦܫܐ ܐܢܐ . ܘܒܬܪ
ܙܒܢܐ ܐܫܠܡ ܢܦܫܗ ܫܦܝܪܐ ܠܡܪܗ : ܒܪ ܐܝܬܘܗܝ ܒܪ
ܬܡܢܝܢ ܘܫܒܥ ܫܢܝܢ . ܘܫܩܠܘܗܝ ܠܦܓܪܗ ܩܕܝܫܐ ܒܥܘܡܪܐ
ܕܡܪܝ . ܕܨܠܘܬܗ ܘܒܥܘܬܗ ܢܗܘܝܢ ܥܡܢ ܠܥܠܡܐ ܥܠܡܝܢ
ܘܠܐܒܗܘܗܝ ܘܠܐܚܘܗܝ . ܐܡܝܢ ✣

15. ܕܡܪܝܡܐ ܒܪ ܒܪܬܐ : ܕܢܦܩ ܠܥܘܡܪܐ ܒܛܘܪܐ
ܕܡܪܕܐ ✣ ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܢܘܗܕܪܐ ܐܝܬܘܗܝ ܚܣܝܢܐ . ܘܡܢ
ܕܗܘܐ ܒܠܝܠܝܐ ܘܒܐܝܡܡܐ ܡܬܕܪܫ ܗܘܐ : ܐܝܟ ܠܗ
ܠܐܝܡܬܝ ܕܢܦܩ . ܘܐܬܕܪ ܒܥܠܡܐ ܦܠܚܘܬܐ
ܕܝܠܕܐ ܘܡܕܒܪܢܘܬܐ ܕܝܗܘܕܝܐ . ܒܪ ܕܝܢ ܐܫܠܡ ܠܗܘܢ
ܡܪܝ ܐܒܪܗܡ ܒܥܒܪܐ ܒܐܝܡܬܐ ܢܦܫܗ : ܘܗܘܐ
ܠܗ ܒܪܐ ܘܬܠܡܝܕܐ . ܘܫܡܗ ܠܛܘܪܐ ܕܐܝܠܝܐ . ܘܗܘܐ
ܬܡܢ ܙܒܢܐ . ܘܗܘܐ ܗܘܐ ܒܥܘܡܪܐ ܕܬܠܡܝܕܘܗܝ ܕܡܪܝ
ܐܒܪܗܡ . ܘܡܢ ܕܫܡܥ ܪܫܡܐ ܡܢ ܫܢܝܐ ܕܙܒܢܐ : ܐܬܐ
ܠܐܬܪܐ ܕܡܪܕܐ . ܘܡܛܐ ܬܡܢ ܡܢ ܡܕܒܪܝܗ ܕܐܬܪܐ :
ܘܒܢܐ ܥܘܡܪܐ ܫܡܝܢܐ . ܘܢܛܪ ܡܢ ܐܪܒܥܝܢܐ ܐܢܫܐ
ܐܬܟܢܫܘ ܠܘܬܗ . ܘܐܬܐ ܐܚܪܢܐ ܘܒܢܐ ܥܠܝܗ ܐܣܟܝܡܐ
ܡܪܝܡܐ . ܐܢܫ ܐܚܪܐ ܫܡܥܘܢ ܕܢܦܩ ܠܥܘܡܪܐ ܒܥܕܢܐ
ܡܕܝܢܬܐ ܒܛܘܪܐ ܕܒܝܬ ܕܠܬܐ . ܘܪܒ ܡܪܝ ܝܘܢܢ : ܗܘ

ܫܡܫܘ̱ ܕܢܝܚ ܠܡܪܝܐ ܒܫܝܢܐ ܡܕܝܢܬܐ. ܘܐܝܟܐ ܒܪ
ܒܝܬܐ ܒܡܪܓܠܐ. ܘܠܡܘܪܓܠܣ ܕܢܝܚ ܛܘܪ ܠܡܪܝܐ:
ܚܕ ܒܐܬܪܐ ܕܡܪܓܠܐ ܘܐܚܪܢܐ ܒܠܘܪܐ ܒܫܒܒܘܬ
ܪܘܡܝܐ ܩܪܝܬܐ. ܘܡܪܝ ܒܝܬ ܒܪ ܢܚܡܝܐ ܕܢܝܚ ܠܡܪܝܐ
ܒܠܘܪܐ ܕܐܣܠܐ. ܘܪܒܡ ܦܘܪܘܝ ܕܢܝܚ ܠܡܪܝܐ
ܒܠܘܪܐ ܕܩܕܪܘ. ܘܢܩܫܘܒ ܕܢܝܚ ܠܡܪܝܐ ܒܠܘܪܐ
ܕܪܪܐ ܒܕܘܕ ܦܠܘܣ. ܘܡܪܝ ܐܝܟܐ ܪܒܘ. ܘܡܪܝ ܡܘܢ
ܕܗܘ̣ ܗܘ ܫܬܐܦܘܗܝ ܕܠܡܪܝܐ ܕܒܪ ܠܘܪܐ. ܘܡܪܝ
ܡܘܡܒ ܕܢܝܚ ܠܡܪܝܐ ܕܒܢܝܐ ܫܦܝܪܐ: ܒܐܬܪܐ ܕܒܝܬ
ܢܗܪܕܪܐ. ܘܡܪܝ ܡܘܢ ܒܒܝܐ ܕܢܝܚ ܠܡܪܝܐ ܒܐܬܪܐ
ܕܚܕܒ: ܕܒܠ ܚܒܝ ܐܫܟܪ. ܘܪܒܡ ܡܒܘܒܬ ܕܒܝܢܐ ܕܡܪܐ
ܒܠܘܪܐ ܕܫܟܪ. ܘܕܢܝܐܝܠ ܕܢܝܚ ܠܡܪܝܐ ܒܠܘܪܐ
ܕܐܘܪܗܝ: ܒܕܘܟܬܐ ܕܡܬܩܪܝܐ ܒܒܝܠܘ. ܘܡܪܝ ܫܠܝܛܐ
ܕܒܢܝܐ ܠܡܪܝܐ ܒܠܘܪܐ ܕܚܪ̱. ܘܡܪܝ ܚܒܝ ܕܢܝܚ
ܠܡܪܝܐ ܒܒܝܬ ܐܪܡܢܝܐ ܕܐܬܪܐ ܕܫܟܪ. ܘܪܒܡ ܡܪܝ
ܐܘܒܡܝܐ: ܗܘ̇ ܕܢܝܬ ܡܕܝܢܬܗ ܕܡܪܝ ܡܘܚܝ ܕܒܡܒܠ
ܘܒܒܕܗ ܠܡܪܝܐ. ܘܡܪܝ ܡܘܢܐ ܕܠܡܪܝܐ ܕܟܠܠܐ
ܕܒܐܬܪܐ ܕܩܕܪܘ. ܘܫܘܒܡܒܪ̱ ܕܒܝܢܐ ܠܠܡܪܝܐ
ܕܕܝܢܘܡܐ ܕܚܕܒ. ܘܡܪܝ ܡܘܚܝ ܕܢܝܚ ܠܡܪܝܐ ܕܚܠܠ:
ܒܐܬܪܐ ܕܐܕܘܪ̱. ܘܢܩܕܫܐ ܒܪ ܒܐܘܠܐ ܕܐܪܕܒ
ܠܘܡܒܠ ܗܪܛܠܝܘܣܐ: ܘܢܝܚ ܒܕܝܬܐ ܪܒܬܐ ܕܒܦܬܪܘܬܐ
ܡܕܝܢܬܐ. ܘܡܪܝ ܒܒܝ ܪܒܐ ܕܢܝܚ ܐܦ ܕܡܪܐ ܡܫܒܗܬܐ
ܒܐܬܪܐ ܕܒܝܬ ܙܒܕ̈ܝ. ܘܪܒܡ ܡܘܚܝ ܗ̇ܘ ܕܡܬܩܪܝܐ
ܐܕܪܡܘܣ: ܕܒܝܢܐ ܠܡܪܝܐ ܒܐܬܪܐ ܕܕܘܡ. ܘܡܪܝ ܐܠܝܐ

ܘܫܕ ܠܘܬ ܡܪܝ ܒܫܡܫܘܬܐ ܒܡܫܡܫܘܬܐ : ܘܐܬܬܥܝܪ
ܠܘܬ ܫܡܫܘܗ̇ ܕܡܪܝ ܐܘܓܝܢ . ܠܬܠܡܝܕܘܗܝ ܬܫܒ ܠܝ .
ܐܡܝܢ ܀

13. ܕܡܫܝܚܐ ܡܪܝ ܦܘܬܐ : ܗܘܕܐ ܘܫܬܝܬܐ ܕܫܠܘ ܀
ܐܝܬ ܗܘܐ ܒܒܪܐ ܚܕܐ ܕܫܡܗ : ܡܕܡ ܘܐܬܬܠܡܕ
ܠܦܪܘܫܘܬܐ : ܘܐܙܠ ܠܦܪܢܐ ܕܒܝܬ ܗܠܘܢ : ܘܐܬܕܪܫ
ܬܡܢ ܒܐܫܦܘܠܐ . ܘܡܢ ܐܝܟ ܒܥܝܪ ܟܠܘܪܐ . ܘܐܬܐ
ܗܘܐ ܠܗ ܒܪ ܐܢܫܐ : ܘܡܬܬܡܪܐ ܗܘܐ ܦܬܝܘ .
ܘܦܪܥܗ ܡܕܡ ܠܦܬܝܘ : ܘܗܘܐ ܠܗ ܬܠܡܝܕܐ . ܘܝܬܒ
ܟܠܘܪܐ ܘܟܠܐ ܗܟܢܐ . ܘܡܢ ܗܘܘ ܡܬܬܠܡܕܝܢ ܕܫܢܝܐ :
ܘܫܟܠܘ ܥܢܝܐ ܡܢܗܘܢ . ܘܗܘܐ ܒܨܠܘܬܗ ܒܫܦܝܪ
ܘܫܟܒ ܒܬܥܪܝ ܡܕܡ ܀

14. ܕܡܕܡ ܡܪܝ ܐܒܪܗܡ ܪܒܐ ܘܪܥܝܐ ܕܫܝܢܐ : ܕܢܦܩ
ܒܡܕܝܢܐ ܟܠܘܪܐ ܕܐܬܠܝܐ ܕܒܥܒܕܘܬ ܢܦܩܝܢ ܀ ܒܥܡܗ
ܕܝܢ ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܒܥܒܪ . ܘܡܢ ܕܩܠܝܬܗ ܡܫܟܢܗ
ܐܒܗܘ̈ܗܝ ܠܐܣܟܠܐ ܕܒܪܝܬܗܘܢ . ܘܡܢ ܐܝܟ ܠܫܪܝܬܐ
ܡܕܝܢܬܐ : ܘܒܥܝܕ ܬܠܡܝܕܐ ܫܡܫܐ ܒܫܟܐ . ܘܐܙܠ
ܒܕܡܐ ܠܡܕܝܢ ܘܠܐܣܟܝܡܗ ܘܠܦܘܪ ܫܢܐ . ܘܡܢ ܒܬܪ
ܠܐܣܟܠܐ ܕܢܦܩܢ : ܘܗܘܐ ܒܪ ܫܢܝܗ ܕܡܪܝ ܐܒܪܗܡ
ܕܒܝܬ ܡܪܝ ܢܘܚ : ܡܝܢ ܕܒܝܬ ܐܡ ܐܚܝܗ . ܘܡܢ ܗܠܘ
ܠܦܘܪܐ ܕܐܬܠܝܐ . ܘܫܡܥ ܐܬܬܐ ܐܝܟ ܥܠܝܬܐ . ܘܫܡܥ
ܡܢܩܝܐ ܕܠܝܡܝܢ ܠܫܢܝܐ . ܘܗܘ ܒܪ ܒܡܫܪܐ ܕܟܠ
ܪܥܝܐ ܕܫܢܝܐ . ܘܐܬܢܝܚ ܠܗ ܬܠܡܝܕܐ ܫܟܝܢܐ :
ܕܐܬ ܗܘܝܘ ܒܝܗ ܒܡܕܝܢܬܐ ܡܫܟܢܬܐ . ܐܝܟ ܐܒܐ

ܘܟܡܐ ܒܢܘܡܐ ܐܬܚܠܦ ܐܝܟܐ ܠܡܘܡܪܐ ܕܒܝܬ ܒܪ̈ܝܡ.
ܘܟܕ ܫܡܥ ܗܠܝܢ. ܚܕܝ ܒܫܘܒܚܬܐ ܕܡܫܝܚܘܬܐ:
ܘܐܬܬܚܝܒ ܒܚܝܘܬܐ ܩܕܝܫܐ ܕܫܡܥ ܒܗ: ܒܟܫܝܪܝܢ
ܘܐܪܒܥܐ ܒܐܒ. ܘܒܪܥܗ ܕܐܬܥܪܝ ܡܬܟܢܫ ܕܘܒܪܗ ❖
11. ܕܡܪܝ ܩܪܝܒ ܗܘܕܝܐ: ܕܟܠ ܫܡܥܗ ܐܬܟܢܫ ܕܝ̈ܠܕܬܐ ❖
ܒܟܠܗܘܢ ܕܝܢ ܐܬܘܗܝ، ܡܢ ܫܪܒܬܐ ܕܦܪ̈ܘܫܐ ܕܒܝܬ
ܢܡܪܘܕ: ܘܐܒܗܘܗܝ، ܢܕܝܒܐ ܗܘܐ ܡܠܟܐ ܫܒܘܪ:
ܘܐܬܘܗܝ، ܠܒܪܐ ܡܪܒܝܬܐ ܒܡܪ̈ܟܐ: ܘܒܝܬܗ ܒܐܪܒܝܠ
ܡܕܝܢܬܐ ܗܘܬ ܗܘܐ. ܒܝܬܐ ܠܗ ܣܓܝܐܐ ܒܥܝܢܐ
ܒܥܒܕܘܬ ܐܪܒܝܠ: ܟܠ ܬܠܬܐ ܙܒܢܐ ܕܫܡܥܗ ܡܠܟ.
ܘܐܬܬܠܡܕ ܟܠ ܐܒܝ، ܡܪܝ، ܒܕܒܫܘܒܐ. ܘܐܬܬܪܓܡ ܟܠ
ܬܪܒ ܬܠܬܐ ܕܒܝܬܐ. ܘܐܬܟܢܫ ܟܠܗܘܢ، ܕܒܢܝܐ ܒܚܝܘܬܐ.
ܕܝܠܬܗ ܬܘܬܪ ܠܟܠ. ܐܡܝܢ ❖
12. ܡܪܝ، ܩܕܝܫܐ ܓܪ̈ܝܓܘܪܝܘܣ ܡܕܒܪܢܐ: ܗܘ ܕܒܒܪ ܗܘ
ܬܫܥܝܬܐ ܕܟܠ ܕܘܒܪܐ ܕܡܫܝܚܘܬܐ ❖ ܦܪܘܫܐ ܐܬܘܗܝ،
ܒܟܠܗܘܢ: ܘܬܠܡܝܕܐ ܗܘܐ. ܘܒܝܬܐ ܣܘܪܝܐ ܙܘܬܪܐ.
ܘܐܬܦܢܝ ܠܕܘܒܪܐ ܕܡܫܝܚܘܬܐ. ܘܐܙܠ ܠܐܘܪܗܝ:
ܘܐܬܬܪܥ ܩܕܝܫ ܡܘܥܢܐ ܡܠܦܢܐ. ܘܡܢ ܬܡܢ ܐܬܐ
ܠܛܘܪܐ ܕܐܝܙܠܐ. ܘܟܡܐ ܬܡܢ ܒܥܠܝܒ ܕܒܝܐ ܡܓܠܝܐ.
ܘܟܕ ܚܙܐ ܠܐܬܘܪܗ: ܘܐܬܝܬ، ܫܬܘܗܝ ܠܕܝܪܐ ܫܕܐ
ܕܒܢܝܡܝܢ: ܘܗܘܐ ܩܒܐ ܠܥܠܝܗ. ܘܡܢ ܬܡܢ ܐܙܠ ܠܩܦܪܘܣ
ܓܙܪܬܐ: ܘܗܘܐ ܬܡܢ ܒܢܝܐ. ܘܬܘܒ ܗܘܐ ܠܬܫܥܬܐ
ܒܠܫܘ ܡܢ ܩܫܘܡ: ܘܗܘܐ ܠܬܠܬܗ ܒܠܝܢܐ ܕܟܠ ܒܢܫܐ.
ܘܡܢ ܒܬܪ ܠܛܘܪܐ ܕܐܝܙܠܐ: ܘܗܘܐ، ܡܠܝܠ ܡܫܝܚܘܬܐ.

9. ܥܠ ܛܘܒܢܐ ܒܪ ܝܘܢܐ: ܕܒܢܐ ܒܪܗܘܡܐ ܥܠ ܟܐܦ
ܫܪܪܐ ܡܗܝܡܢܘܬܐ ܕܥܠ ܕܗܠܬ ܀ ܐܝܬܘܗܝ، ܕܐܝܟ ܒܠܝܫܗܘ
ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܒܪܘ: ܡܢ ܡܕܝܢܬܗ ܕܫܡܥܘܢ ܡܠܟܐ: ܘܫܡܥܐ
ܕܐܬܪܗ ܐܫܦܛܪ: ܘܡܕܝܢܬܗ ܡܬܘܡܪܐ ܗܘ ܫܡܥܘܢ:
ܥܠ ܫܡ ܡܠܟܐ ܕܟܢܫ. ܐܬܐ ܠܪܗܘܡ ܡܕܝܢܬܐ:
ܘܐܬܕܪܫ ܒܐܣܟܘܠܐ. ܘܩܒܠ ܐܣܟܡܐ ܕܢܙܝܪܘܬܐ.
ܘܐܬܠܘܝ ܠܗ ܥܒܕܐ ܐܚܝܢܐ ܕܫܡܗ ܦܪܟܘܣ. ܢܒܝܐ
ܕܝܢ ܬܫܥܝܢ ܫܢܝܢ. ܘܫܡܫ ܒܡܫܝܚܘܬܐ ܠܒܠܬܐ: ܒܫܢܬ
ܡܐܐ ܘܚܡܫܝܢ ܘܬܡܢܝܐ ܫܢܝܢ ܠܫܢܝܐ ܕܝܘܢܝܐ: ܒܝܪܚ
ܟܢܘܢ ܐܚܪܝ: ܒܥܣܪܐ ܒܗ: ܒܝܘܡ ܥܪܘܒܬܐ.
ܘܐܬܬܣܝܡ ܦܓܪܗ ܒܪܗܘܡܐ ܕܒܢܐ ܥܠ ܟܐܦ ܫܪܪܐ
ܡܗܝܡܢܘܬܐ ܀

10. ܕܛܘܒܢܐ ܡܪܝ ܝܘܚܢܢ ܡܥܡܕܢܐ: ܕܒܡܥܡܘܕܝܬܐ ܕܥܡܕ
ܕܡܠܟܐ ܕܛܘܪܐ ܕܐܘܪܗܝ ܕܒܐܬܪܐ ܕܟܢܫ ܠܥܡܡܐ ܀
ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܫܡܥܘܢ ܐܬܘܗܝ، ܗܘܐ ܠܚܡܫܘ. ܘܡܢ
ܟܕ ܕܐܬܕܪܫ ܒܝܘܠܦܢܐ ܕܟܬܒܐ: ܐܬܐ ܠܒܘܡܪܐ
ܕܟܐܬܪܐ ܕܫܡܥܘܢ: ܗܘ ܕܐܬܪܓܫ ܡܕܝܢܐ ܡܪܝ، ܒܝܘܡ
ܬܠܡܝܕܘܗܝ ܕܡܪܝ، ܐܒܪܗܡ ܪܒܐ ܚܝܘܗܝ: ܘܥܠ ܥܡܗ
ܐܬܡܪܝ، ܒܡܥܡܕܢܐ ܠܝܘܚܢܢ. ܘܦܠܚ ܬܡܢ ܒܡܕܒܪܐ.
ܘܬܘܒ ܡܢ ܐܬܘܗܝ، ܗܘܐ ܡܥܡܕܐ ܒܗ: ܒܝܘܡ ܒܥܕܐ
ܕܡܫܝܚܐ ܐܬܩܠܣ ܠܡܥܡܕܝܐ ܕܐܫܠܡܗ ܒܗ ܐܟܠܐ
ܐܚܝܢܐ. ܘܚܒܝܫ ܠܚܘܠܫܐ ܕܡܫܝܚܐ ܕܒܗ ܐܬܐܚܕܘ:
ܘܐܬܥܒܪ ܡܟܣܘ. ܘܦܫܛܘ ܕܡܟܪܐ ܦܓܪܗ ܕܝܠܗ
ܠܫܥܒ ܘܡܡ ܡܕܝܢܬܐ ܕܡܪܐ ܒܡܥܡܕܢܐ ܕܒܝܬ ܕܢܐ.

ܘܒܪܐ ܠܐܒ̈ܗܐ ܕܡܬܦܪܫܝܢ ܡܢ ܡܢ̈ܝܐ. ܝܠܗ : ܘܡܢ
ܝܠܘܬܗ ܡܢ ܬܘܒܬ ܐܒ̈ܐ ܕܒܝܬܗ ܕܗܘܠܐ ܢܦܩ ܡܒܝܥܐ
ܕܡܢ̈ܐ ܀

7. ܕܟܠ ܡܢܝ، ܡܘܕܝܢ : ܕܢܣܒ ܒܡܘܡܬܐ ܕܡܘܡܠ ܀ ܡܢ
ܐܬܪܐ ܕܒܝܬ ܒܢܝ̈ܐ ܐܢܘܬܗܘܢ، ܒܟܢܫܗ : ܡܟܘܢܫܐ ܘܒܝ
ܣܩ̈ܐ. ܢܦܩ ܥܩ̈ܐ ܕܡܠܟܘܬܐ ܕܫܪ̈ܝܐ ܢܘܬ ܡܘܒܠܗ.
ܗܢܐ ܐܝܟܐ ܠܝܘܡܢ : ܘܐܬܬܠܡܕ ܠܡܕܝܢܐ ܡܢܝ، ܐܘܟܝܢ.
ܘܐܙܠ ܠܐܒܗܐ ܕܐܬܬܢܝܚܬ ܡܚܘܬܐ : ܘܗܘ، ܬܘܒ ܝܕܥܐ.
ܘܫܒܪ ܫܠܝܐ ܘܐܬܬܐܬܐ. ܘܐܬܬܢܝܚ : ܘܫܡܥܘܗ، ܒܗ̇
ܒܡܒܪܬܗ. ܘܒܬܪ ܢܘܒܪܐ ܕܪܒܢܐ ܐܝܟܐ ܦܘܠܝܢܐ ܪܡ
ܐܘܫܡܐ ܡܢ ܒܡܘܡܪܐ ܕܡܢܝ، ܐܒܘܗܝ ܪܒܐ : ܘܗܘܠܝܐ
ܥܒܝܕܐ ܒܠ ܥܡܗ ܕܡܢܝ، ܡܘܢ ܥܠܠ : ܘܫܡܥܘܗ ܠܝܒܪܘܗ
ܒܝܘܡ. ܕܝܠܝܕܘܬܗ ܢܫܩܘܢ ܒܪܕܐ ܠܒܬܘܠܬܐ ܣܝܡܐ
ܘܠܡܪܘܢܐ ܘܠܫܡܥ̈ܐ. ܐܡܝܢ ܀

8. ܕܡܕܝܢܐ ܡܢܝ، ܐܢܬܐܠܘܢܐ : ܕܐܫܩܠܝ̈ܬܐ ܕܐܬܪܐ
ܕܒܝܬ ܢܘܗܪܝܢ ܀ ܒܝܢܝܗ ܕܝܥܩܘܒ ܡܠܟܐ ܐܢܬܘܢ،
ܗܦܟܐ. ܘܐܬܬܐܟܠܘ ܡܬܝܪܘܗܝ، ܡܥܒܕܘܗܝ، ܘܐܫܬܪܘܗܝ،
ܒܥܠ̈ܬܐ : ܘܐܘܟܠܘܗܝ، ܠܐܪܒܥ ܡܕܝܢܬܐ. ܘܗܘ، ܝܕܥܐ
ܫܒܝܢܐ : ܒܕ ܡܬܥܢܕܝܢ ܒܗ ܗܠ ܐܘܠܝܢ̈. ܘܡܢ
ܬܘܒ ܐܘܟܠܘܗܝ، ܠܐܬܪܐ ܕܒܝܬ ܢܘܗܪܐ ܠܡܕܝܢܬܐ
ܕܥܡܗ ܪܘܡܝܪ. ܘܬܘܒ ܪܒܘܗܝ، ܒܐܦ̈ܐ. ܘܥܡܘܣ
ܒܕܘܟܬܐ ܕܐܬܪܒܝ ܒܗ ܐܢܠܝܢܐ ܕܐܡܐ. ܘܗܘܕܝܢ
ܣܩ̈ܐ ܡܢ ܫܡܫܘܢ ܒܡܕܝܢܬܗ. ܘܒܬܪ ܝܒܢܐ ܐܬܬܢܝܚ
ܡܢ ܡܗܝܡ̈ܢܐ ܕܢܘܪܐ ܡܥܡܕܘܬܐ ܒܠ ܥܡܗ ܕܝܠܘܢܐ ܀

ܘܡܛܠ: ܐܬܐ ܠܛܘܪܐ ܕܕܝܪܐ ܡܕܝܢܬܐ. ܘܟܝܢܐ ܗܘܬ
ܕܝܪܐ ܡܥܡܪܢܝܬܐ. ܘܟܬܪܬ ܐܘܪܚܗ ܡܪܝ ܣܒܪܝܫܘܥ
ܡܬܦܪܢܣܢܘܬܐ ܕܝܠܗ: ܘܒܥܕܗ ܠܥܘܡܪܐ ܡܫܡܫܢܐ.
ܘܥܕ ܠܘܬ ܡܪܗ: ܘܐܬܬܣܝܡ ܦܪܘܗ ܒܥܘܡܪܐ ܀
4. ܕܘܝܕܐ ܡܪܝ ܗܘܢ ܢܨܪܢܝܐ: ܕܟܠ ܥܡܗ ܐܬܝܒ
ܕܝܪܐ ܕܐܒܗܝ ܕܡܪܝܡܐ ܠܟܢܫܐ ܀ ܐܬܘܗܝ ܕܝܢ ܒܠܘܥܡܗ
ܐܪܒܥܝܢ ܥܡ ܒܢ̈ܝܐ ܕܟܠܝܢܐ ܕܡܘܣܟܢܐ ܕܟܝܢܬ
ܘܡܫܒܚܢܘܬܗ: ܘܐܡܪܘܗܝ ܫܘܠܛܢܐ ܗܦܐ. ܘܐܙܠ ܠܘܬ
ܡܪܝ ܐܘܟܝܢ: ܘܐܬܬܠܡܕ ܠܗ: ܘܡܚܝܗ ܡܟܠ ܐܫܡܥܐ.
ܘܗܠܟ ܘܐܬܕܪܝܟ ܒܐܬܪܘܬܐ ܬܠܝܬܝܐ ܒܕܡܟܐ ܠܐܘܪܫܠܡ
ܘܠܐܢܛܝܘܟܝܐ. ܘܗܦܟ ܐܬܐ ܡܬܐ̈ܢܝܬܐ ܕܒܪ̈ܐ
ܠܡܘܬܒܐ. ܘܐܬܬܚܝܒ ܘܐܬܬܣܝܡ ܒܥܘܡܪܗ. ܕܝܠ̈ܬܗ
ܢܫܘܡ ܠܬܘܟܐ ܫܠܝܐ: ܘܠܡܪܘܝܐ ܘܠܥܡܘ̈ܪܐ. ܐܡܝܢ ܀
5. ܕܘܝܕܐ ܡܪܝ ܥܠܝܬܐ: ܕܢܝܚ ܒܥܘܡܪܐ ܒܐܬܪܐ
ܕܐܘܪܗܝ ܘܕܪ̈ܒܝܥܝܐ ܀ ܡܢ ܝܘܢܝܐ ܐܬܘܗܝ ܒܬܘܡܗ. ܟܝܢܐ
ܬܠܬ ܫܢ̈ܝܢ. ܘܐܙܠ ܠܕܝܪܐ ܕܐܟܢܐ ܦܦܘܣ: ܘܡܛܠ
ܐܫܡܥܐ. ܘܟܕ ܐܬܐ ܠܗܝܢ ܡܪܝܬܐ ܕܒܝܬ ܙܒܢ.
ܘܩܕܡ ܗܘܐ ܙܒܢܐ: ܘܫܒܩ ܫܠܝܐ ܘܐܬܬ̈ܗܝܐ. ܘܐܬܬܚܝܒ
ܒܙ ܐܬܘܗܝ ܒܪ ܬܫܥܝܢ ܘܬܪ̈ܬܝܢ ܫܢ̈ܝܢ: ܘܫܘܡܗܘܢ
ܟܡܘܠܐ ܕܟܝܢܐ. ܕܝܠܗ ܬܟܬܪ ܠܝ. ܐܡܝܢ ܀
6. ܕܘܝܕܐ ܡܪܝ ܐܝܣܚܩ: ܢܦܫܗ ܕܒܥܘܡܪܐ ܕܙܪ̈ܢܘܩܐ ܀
ܗܢܐ ܕܝܢ ܩܕܝܫܐ: ܬܠܡܝܕܗ ܕܡܪܝ ܐܒܪܗܡ ܐܬܘܗܝ
ܗܦܐ. ܒܬܪ ܕܢܝܚܗ ܢܦܫ ܕܘܬܪܐ ܠܡܕܝܢܬܐ ܐܢܛܝ
ܡܟܢܐ ܡܢ ܒܥܘܡܪܐ ܕܐܝܠܐ. ܘܐܙܠ ܠܗܢܐ ܒܥܘܡܪܐ.

ܘܒܢܐ ܬܡܢ ܒܛܘܪܐ ܩܕܝܫܐ. ܘܐܬܒܢܝܘ ܠܗܘܢ
ܒܬ̈ܐ ܫܦܝܪ̈ܐ ܕܐܝܟܢܐ. ܒܝܘ̈ܡܬܗ ܐܬܬܚܣܝܢ ܡܪܝ
ܝܥܩܘܒ ܡܝܛܪܦܘܠܝܛܐ ܠܢܨܝܒܝܢ ܡܕܝܢܬܐ. ܗܘ ܡܪܝ
ܝܥܩܘܒ ܪܒܐ ܠܡܥܠܐ ܕܢܨܝܒܝܢ. ܘܟܕ ܬܘܒ ܫܡܥ ܡܪܝ
ܐܘܓܝܢ ܐܬ̈ܘܬܐ ܫܒܝܚܬܐ ܥܒܕ ܥܡܘܪ ܡܠܟܐ. ܘܗܘܠܝܢ
ܐܝܟ ܡܢ ܬܠܡܝܕܘܗܝ ܕܒܢܘ ܒܛܘܪܐ ܘܕܝܪ̈ܬܐ.
ܐܬܘܡܐ. ܡܪܝ ܦܠܒܐ. ܒܘܪܐ. ܒܪܨܒܘܪܘܡ. ܡܐܢܘܫ.
ܗܘܫܥ. ܥܠܝܠܐ. ܐܠܝܫܥ. ܫܪܒܝܠ. ܘܬܘܠܐ ܫܬܗ
ܕܢܚܡܐ ܡܪܝ ܐܘܓܝܢ. ܘܐܣܛܪܛܝܓܘܣ ܫܬܐ ܕܗܠܝܢ
ܐܚܪܬܐ. ܘܗܘܫܝܢ. ܘܡܪܝ. ܫܐܪܝ. ܘܡܪܝ ܡܝܟܐܝܠ.
ܘܐܬܬܢܝܚ ܘܐܬܬܣܝܡ ܒܒܝܬ ܣܗܕ̈ܐ ܥܠ ܝܕ ܗܝܟܠܐ
ܕܒܢܐ ܀

2. ܥܠ ܡܪܝ ܡܘܣܝ: ܕܢܝܚ ܒܡܕܝܢܬܐ ܒܐܬܪܐ ܕܒܝܬ ܙܒܕܝ
ܘܕܘܪܝܢ ܀ ܐܬܬܠܡܕ ܠܡܕܝܢܐ ܡܪܝ ܐܘܓܝܢ: ܘܡܥܠܗ
ܩܒܠ ܐܣܟܝܡܐ. ܘܐܙܠ ܠܚܒܪ ܒܫܒܒܘܬܐ ܕܚܝܪܐ
ܕܒܪܝܬܐ. ܘܥܒܕ ܐܬ̈ܘܬܐ ܫܒܝܚܬܐ. ܘܡܢ ܕܫܠܡ
ܪܗܛܗ ܥܕ ܠܘܬ ܡܪܢ: ܘܐܬܬܣܝܡ ܦܓܪܗ ܒܕܝܪܐ
ܕܡܫܦܪܐ: ܗܿܘ ܕܡܬܩܪܐ ܕܚܠܚܠ. ܐܦܐ ܕܝܢ ܪܒܝܢ
ܒܢܝܢ ܡܢ ܒܛܘܪܐ ܕܪܘܚܐ. ܘܥܡܗ ܠܒܛܘܪܐ ܕܠܘܬ
ܪܘܡܐ ܀

3. ܥܠ ܡܪܝܢܐ ܕܒܢܐ ܒܛܘܪܐ ܟܠܘܪܐ ܕܝܪܐ ܡܕܝܢܬܐ:
ܘܫܡܗ ܡܪܝ ܝܢܝ ܀ ܐܦ ܗܢܐ ܗܘܐ ܬܠܡܝܕܗ ܕܡܪܝ
ܐܘܓܝܢ: ܘܫܡܗ ܥܡܪ. ܐܬܐ ܠܢܨܝܒܝܢ. ܘܩܡ ܡܢ ܒܡܕܝܢܬܐ
ܘܬܫܡܫܬܐ ܐܚܪܬܐ ܐܬܢܚܬ ܗܘܐ. ܗܘܐ ܒܬܪ ܙܒܢܐ ܕܠܐ

ܥܠ ܚܠܦ ܕܡܪܢ ܝܫܘܥ ܡܫܝܚܐ ܡܥܕܪܢ ܠܡܫܡܫܬܗ
ܥܒܕܐ ܒܡܫܡܫܘܬܐ ܕܟܠܗܘܢ ܐܒܗܬܐ ܐܝܠܝܢ
ܕܢܨܚܘ ܒܡܕܒܪܐ ܒܫܡܠܝܘܬܐ ܕܕܘܒܪܐ ܘܕܝܠܝܢܐ :
ܕܟܠܗܘܢ ܐܒܗܬܐ ܐܝܠܝܢ ܕܒܥܘ ܒܬܘ̈ܒܐ ܥܠ
ܕܘܒܪܐ ܕܡܫܝܚܝܘܬܐ : ܘܕܐܝܠܝܢ ܡ̈ܕܝܢܐ ܡܝܛܪܘܦܘܠܝܛܐ
ܘܐܦܝܣܩܘܦܐ ܕܡܢܗܘܢ ܢܨܚܘ ܐܦܣܩܘܦܘ : ܘܡܢܗܘܢ
ܕܒܥܘ ܒܬܘ̈ܒܐ ܥܠ ܕܘܒܪܐ ܕܡܫܝܚܝܘܬܐ : ܘܡܢܗܘܢ
ܢܨܚܘ ܒܡܕܒܪܐ ܒܥܢܘܬܐ ܕܡܕܝܢܬܐ : ܘܕܐܝܠܝܢ ܡܬܘܕܪܐ
ܠܥܠܡܐ ܟܪܝܐ ܘܢܦܫܐ ܕܢܨܚܘ ܒܡܕܒܪܐ ܘܕܝܪܬܐ :
ܕܒܥܘ ܠܢܨܚ ܐܠܗܐ ܡܪܝ ܝܫܘܥ ܕܝܢ ܡܝܛܪܘܦܘܠܝܛܐ
ܕܦܪܬ ܕܡܝܫܢ ܗܘܝ ܒܝܘܡ . ܡܪܢ ܒܒܪܝܡ ܒܠܝܬܗܘܢ .
ܐܡܝܢ ✤

1. ܘܕܡܝܐܬ ܥܠ ܡܕܝܢܬܐ ܡܪܝ ܐܘܓܝܢ ܕܢܨܚ ܒܡܕܒܪܐ
ܒܛܘܪܐ ܕܐܝܙܠܐ ܕܒܢܨܝܒܝܢ ܡܕܝܢܬܐ ✤ ܐܝܬ
ܗܘܐ ܒܝܫܡܐ ܒܡܨܪܝܢ ܡܢ ܐܬܪܐ ܕܐܩܠܝܣܡܐ : ܡܢ
ܛܠܝܘܬܗ ܠܪܒܝܬܐ . ܘܗܢܐ ܗܘܐ ܡܫܡܫܢܐ . ܦܪܘܫ ܗܘܐ
ܢܟܦܐ ܥܠ ܐܦܝܗܝ ܘܢܟܦܬ ܗܘܐ ܒܝܫܡܐ ܘܡܫܡܫ
ܡܬܒܪܟܬܐ ܘܠܡܫܡܫܢܐ ܡܛܠ ܗܘܐ . ܘܗܢܐ ܗܘܐ
ܫܡܫܢܘ ܒܫܪܝܪ ܘܢܟܦ ܥܒܕܝ . ܘܡܛܠ ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܒܝܫܪܐ
ܕܐܟܠܐ ܫܒܩ . ܘܐܬܐ ܗܘ ܘܬܠܡܝܕܘܗܝ ܠܛܘܪܐ ܕܐܝܙܠܐ .

LE MONUMENT DE BENOIT XII

DANS LA BASILIQUE DE SAINT-PIERRE

Les Pontifes français qui régnèrent à Avignon pendant le XIVe siècle ne se désintéressèrent à aucun point de vue de ce qui se passait à Rome. Ils s'appliquèrent tous à y maintenir ou plutôt à y restaurer leur pouvoir souverain; et en ce qui concerne les édifices, s'ils n'entreprirent pas de travaux neufs, ils eurent au moins le mérite de veiller à la conservation des monuments vénérables des premiers âges du christianisme. L'église de Saint-Pierre, sanctifiée par la tombe du Prince des Apôtres était à leurs yeux une relique infiniment précieuse, et elle fut à ce titre, plus spécialement, l'objet de leurs soins. Les textes publiés d'après les registres pontificaux, dans le *Bullaire de la Basilique Vaticane* (1), d'autres documents qu'on y pourrait joindre, témoignent suffisamment de leur sollicitude à cet égard.

Benoît XII (1335-1341), en particulier, s'occupa activement de la restauration de Saint-Pierre. Quand il monta sur le trône, de grands travaux étaient devenus nécessaires: la majeure partie des poutres de la charpente étaient pourries, menaçaient de tomber et de ruiner tout l'édifice. Il fallait aviser promptement aux moyens de parer à ce danger. Le Pontife envoya d'Avignon un architecte, et ordonna une enquête: on reconnut que la toiture devait être refaite entièrement. Le Pape voulut que les travaux fussent commencés sur le champ, et assigna les sommes

(1) *Collectionis bullarum Sacrosanctae Basilicae Vaticanae,* Tomus primus, Romae 1747.

nécessaires. On se mit à l'œuvre, et pendant tout son règne, Benoît XII ne cessa de s'inquiéter de l'état d'avancement des réparations, ainsi qu'en font foi les lettres insérées dans le *Bullaire* que nous venons de citer. Pour remplacer les poutres anciennes hors d'usage, on fit venir des bois de la Calabre, et en 1341, le délicat travail de réfection de la toiture était terminé.

Nous pouvons suivre pour ainsi dire jour par jour le progrès de l'œuvre et tout son détail, grâce aux comptes tenus par l'"Altararius" de la Basilique, conservés dans les registres désignés sous le nom d' "Introitus et Exitus Camerae Apostolicae". Ces documents mériteraient certainement une minutieuse étude: nous ne pouvons pour le moment qu'en signaler l'intérêt, et noter l'importance des restaurations exécutées à Saint-Pierre sous le règne de Benoît XII et par ses ordres.

C'est une coutume constante parmi les Papes de mentionner dans des inscriptions plus ou moins pompeuses, le fait de leur intervention dans la construction des monuments, ou dans la réparation des édifices anciens. Cet usage, qui rend et rendra à l'archéologie des services que nul ne songe à contester, a parfois dégénéré en abus, — et tous ceux qui ont quelque peu parcouru Rome s'en sont aperçus. Mais il est des cas, très nombreux, où les Pontifes, en inscrivant leur nom sur un monument, et en rappelant ce qu'ils ont fait pour la religion ou pour l'art en ordonnant des travaux, n'ont fait en somme qu'une œuvre de justice. Or Benoît XII présida à la réfection totale du toit de Saint-Pierre, il préserva d'une ruine certaine la Basilique que tant de traditions vénérables recommandaient à sa sollicitude: à ce titre, il méritait bien que le souvenir en demeurât présent à la mémoire de tous.

Par les soins de Pierre Laurent, chanoine d'Arras, et "Altararius" de Saint-Pierre, on plaça en 1341 au-dessus de la porte de la nef majeure de l'église, un monument destiné à perpétuer la

mémoire du Pontife. Il se composait d'un buste du Pape en marbre, ou plutôt de son effigie jusqu'aux jambes, accompagné de motifs d'architecture et d'une inscription (1) ainsi conçue :

+ BENEDITVS PP XII
THOLOSANVS FECIT
FIERI :· DE NOVO :· TECTA
HVIVS :· BASILICE :· SVB :· ANNO
DNI :· M :· CCC :· XLI.

MAGISTER
PAVLVS · DES
ENIS · MEFECI · T ·

Enlevé lors de la démolition de l'ancien Saint-Pierre il a pris place avec tant d'autres précieux fragments dans les cryptes Vaticanes. Il ne forme plus un tout complet, et est actuellement divisé en trois parties (2).

Nous empruntons à Mgr Barbier de Montault la description du monument de Benoît XII, ou plutôt de ce qu'il en reste (3).

« Buste en marbre blanc de Benoît XII (4).... Il est adossé à une draperie, vêtu d'une chape agrafée sur la poitrine et coiffé

(1) *Sacrarum Vaticanae Basilicae cryptarum monumenta aereis tabulis incisa et a Philippo Laurentio Dionysio..... illustrata* — Rome 1828 (planche VIII).

(2) Des reproductions de ces trois parties ont été données par Dionisi (op. cit.), planches VII, VIII et IX. Avec les fragments d'architecture qui proviennent du monument de Benoît XII et d'autres morceaux, on a construit une chaire sur laquelle on a placé une statue de saint Pierre.

(3) *Les souterrains et le trésor de Saint-Pierre à Rome*..... par X. Barbier de Montault. Rome 1866 (pp. 18 et 19).

(4) « Benedictus XII..... hic exhibetur barba tonsa ac facie admodum pingui et succulenta... » (Philippi Laurentii Dionysii op. cit. p. 16). Le Pape est représenté tel que ses biographes nous l'ont décrit.

d'une tiare haute à deux couronnes dont les fanons sont ramenés en avant. Il bénit de la main droite, et de la main gauche tient deux clefs, emblême de son double pouvoir spirituel d'ouvrir et de fermer les cieux..... Inscription gravée en belle gothique ronde qui rappelle la rénovation du toit de la Basilique..... Une triple arcade ogivale ornée de mosaïques d'émail avec colonnettes torses et pignons à crochets fait fond à la statue.....„

Deux mentions relevées aux archives du Vatican dans le registre des " Introitus et Exitus „ n° 180 confirment, la première ce que nous savions déja par l'inscription relatée plus haut, de l'auteur de la statue: elle est due à maître Paul de Sienne (1). Nous apprenons en outre qu'il reçut pour prix de son travail la somme de 20 florins d'or, et que c'est lui qui composa et exécuta les décorations architecturales qui accompagnaient l'effigie du Pape.

La deuxième mention nous fait connaître que la figure et les ornements étaient rehaussés d'or et de couleurs. Il en restait à peine trace au temps de Torrigio qui dit seulement: " l'effigie..... è dipinto di rosso „ (2). Enfin, sur le mur, autour du monument, on voyait une décoration également peinte. C'est maître Lello Gariofoli qui fit ce travail pour 10 livres siennoises.

Die ultimo Septembris Ind. IX.

Item solvi magistro Paulo de Senis pro una ymagine marmorea facta per eum omnibus suis sumptibus et expensis a cru-

(1) Mgr Barbier de Montault croit pouvoir (op. cit. p. 19) identifier maître Paul de Sienne avec le « Magister Paulus » qui a signé la figure tombale du Cardinal Stefaneschi à Santa Maria in Trastevere, et à qui on attribue également le monument du Cardinal Caraffa au Prieuré de Malte (V. Burckhardt. *Le Cicerone.* Traduction Gérard, 2e partie p. 397).

(2) *Le sacre grotte Vaticane* di Franc. Maria Torrigio. Rome 1739 (p. 72).

ribus supra, ad similitudinem Sanctissimi Domini, Domini nostri Pape Benedicti XII ad modum pontificale, cum mutellis (?), columpnellis et fenestris, posita etiam per eum in muro supra portam navis majoris dicte Sacrosancte Basilice, dictis suis sumptibus et expensis, florenos auri viginti, de quibus fecit recognitionem, presentibus magistro Thomasio Picardo et Butio Leonardi, ad hoc ut memoria ipsius Domini nostri Summi Pontificis, qui tecta ipsius Basilice sic laudabiliter de novo reparari fecit, in ipsa Basilica perpetuo remaneret, flor. auri XX.

Die V Octobris Ind. IX.

Item solvi magistro Lello Gariofoli pictori qui pinxit ipsam cum mutellis (?) columpnellis, fenestris, videlicet mitram et frisos cape ac fenestras et columpnellos, auro de Florencia et azulo fino ac alia de bonis et ottimis coloribus, ac fecit quoddam celon (?) seu tappetum circum circa ipsam ymaginem, libras decem denariorum Senensium, et hec omnia suis sumptibus et expensis, et sic recognovit, presentibus magistro Thomasio, Ponsetto et Piccardo (1). Lib. X.

GEORGES DAUMET.

(1) Arch. du Vatican. « Introitus et Exitus », n° 180, f° 113 verso.

UNE COLLECTION DE TESSÈRES

Les 42 jetons d'os (1) que je publie ici font actuellement partie de la collection Martinetti, à Rome. C'est de Rome même, m'a-t-on dit, ou des environs qu'ils proviennent tous. Les uns, de forme circulaire, appartiennent à la catégorie des tessères (2) dites théâtrales. Les autres, qui représentent presque toujours des animaux ou des fruits, sont considérés comme des tessères convivales. Quelques-uns n'ont pas un caractère assez nettement déterminé pour qu'on puisse les attribuer au premier groupe plutôt qu'au second; peut-être même en est-il qui ne rentrent dans aucune des catégories précédentes; je les ai réunis dans un groupe à part, à la suite des jetons de théâtre.

I.

Nous connaissions déjà une centaine de tessères théâtrales, disséminées aujourd'hui dans les différents musées d'Europe et dans certaines collections privées. M. Adrien Blanchet en a donné le catalogue illustré dans une série d'articles de la *Revue Ar-*

(1) Les planches VI et VII ont été tirées avant la rédaction de cet article et les tessères y ont été disposées sans ordre; il faut donc se résigner à une double numérotation des tessères reproduites.

(2) On a déjà insisté sur le peu d'exactitude de cette appellation. Une tessère ne peut être logiquement qu'une pièce à quatre faces longues (cf. les *tesserae gladiatoriae*). Les anciens avaient déjà détourné ce mot de son acception primitive en l'appliquant aux dés à six faces et aux cubes de mosaïque.

chéologique, en 1889 (1). Ce travail est précédé d'une excellente bibliographie et suivi d'un exposé des divers motifs qui ont fait rattacher au théâtre cette série de monuments. Voici quelques compléments à la bibliographie de M. Blanchet :

Duméril, *Histoire de la Comédie* (Paris, 1864-1869), tome II, p. 350-357;

Benndorf, *Beitraege zur Kenntniss d. att. Theater*, dans la *Zeitschrift für Oester. Gymnas.*, XXVI (1875);

Notizie d. Scavi, 1886, p. 240 sqq. (15 tessères trouvées dans une tombe de Rudies);

Kaibel, *Inscr. graecae Sic. et Ital.* (1890), p. 620 sqq. (l'auteur n'a pu mettre à profit le catalogue de M. Blanchet, qui est plus complet);

Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 2e éd. (1890), p. 321-322;

Friedlaender, *Les jeux chez les Romains*, dans Mommsen et Marquardt, *Le Culte*, tr. par Brissaud (Paris, 1890), t. II, p. 313-314.

Quelques tessères d'os trouvées à Rome sont mentionnées, sans description, dans le *Bullett. della Comm. arch.*, 1883, p. 266 (t. avec le chiffre VII; autre "avec une espèce de fer de lance"); 1889, p. 499 (STE VIII); 1895 (avec le chiffre VI).

Les différents types figurés sur ces jetons peuvent se résumer ainsi :

1° tête de divinité;

2° buste d'homme ou, plus rarement, de femme;

3° masque comique;

4° partie d'un édifice (gradins, tour, mur, porte, spina d'un cirque, pylône, façade d'un temple);

(1) Nouv. série, XIII, p. 225 sqq. et 369 sqq.; XIV, p. 64 sqq. et 243 sqq.

5° couronne, en général de chêne ou de laurier, à l'intérieur de laquelle est quelquefois gravé le nom de certains jeux (Ὀλύνπια, Παναθήναια, Πύθια).

Sur l'autre face, qui constitue le revers, sont inscrits l'un sous l'autre un chiffre latin et un chiffre grec qui se correspondent; aucun de ces chiffres ne dépasse XV. Entre les deux est gravée, la plupart du temps, une légende grecque. Lorsque la face reproduit un type de divinité, la légende est en relation avec ce type (Ἀθηνᾶ, Ἀπόλλων, Ἄρης, etc.). On en peut dire autant des tessères qui nous présentent telle ou telle partie d'un édifice, théâtre ou amphithéâtre (ἡμικύκλια, πύλη, πτερά?). On peut donc supposer que sur les jetons qui portent des représentations d'hommes ou de femmes l'inscription nous offre bien le nom du personnage. Sauf deux exceptions (Γάϊος, Καῖσαρ), ces noms appartiennent à l'onomastique grecque; beaucoup paraissent d'ailleurs être d'origine asiatique. Il est à remarquer que parmi les jetons de cette série une dizaine sont sans légende et huit autres sans légende ni chiffres au revers. Aucun nom n'est gravé sur les tessères à masque comique; parfois même la numérotation grecque n'y est pas employée.

Il est généralement admis qu'on utilisait ces tessères pour les entrées au théâtre ou au cirque. Mais comme le nombre de celles qu'on a trouvées est assez restreint et que d'autre part elles étaient plus difficiles à fabriquer que des tessères de plomb (1), il est vraisemblable qu'elles n'étaient pas d'un usage courant et ne donnaient droit qu'à certaines places réservées; nous savons d'ailleurs qu'il y avait, sous l'empire, une quantité considérable de places gratuites qui appartenaient au premier

(1) Sur les tessères de plomb, qui sont très nombreuses, v. Garrucci, *I piombi antichi*, et Dumont, *De plumbeis apud Graecos tesseris*.

occupant. Les chiffres désigneraient, non pas les divers gradins ou les rangs des sièges, comme le supposaient Henzen et Wieseler, mais les différentes subdivisions du théâtre en *cunei* ou κερκίδες (1). Ces *cunei* pouvaient facilement atteindre le nombre de quinze dans un théâtre grec ou romain, mais ils ne le dépassaient guère. D'après les fragments du plan de Rome conservé au Capitole, le théâtre de Pompée en comptait seize.

Faut-il considérer les figures représentées sur les tessères comme des ornements accessoires et sans la moindre importance? Il est permis de supposer que les images de divinités, celles de Caius et de César, les têtes d'athlètes, souvent couronnées ou diadémées, qu'on retrouve sur plusieurs jetons, correspondaient aux statues, aux bustes et aux hermès de marbre qui devaient décorer l'intérieur de l'édifice. Les Romains, comme les Grecs (2), avaient, semble-t-il, l'habitude de désigner les différentes parties du théâtre par des noms de divinités, de princes, peut-être d'acteurs ou d'athlètes célèbres.

Mais pourquoi des légendes et des chiffres grecs? Overbeck concluait des tessères de Pompei que l'on parlait grec dans cette ville, et Kaibel (3) déclare que ces jetons ne pouvaient être en usage que dans la Campanie, où l'on parlait à la fois les deux langues. Il est vrai qu'on en a découvert beaucoup à Pompei, à Herculanum, à Pouzzoles, à Capoue; et nous savons d'autre part qu'au temps de Strabon les institutions helléniques avaient laissé bien des traces dans toute cette région (4); on y avait en particulier conservé la tradition des jeux grecs. Mais il faudrait

(1) Sur la division des places d'après les *cunei*, v. p. ex. Sueton., *Domit.: in singulos cuneos equestris ac senatorii ordinis.*

(2) Cf. les noms de Zeus Olympios et d'Héraklès Kraterophrôn sur les murs de la précinction du théâtre de Syracuse.

(3) P. 620.

(4) Strab., V, 4, 7.

admettre que les tessères qu'on trouve à Rome (1) y furent apportées jadis de Campanie (2), et l'hypothèse n'est pas vraisemblable. Aussi bien en connaît-on qui proviennent de Vérone, de Vaison, d'Arles. M. Blanchet en mentionne une quinzaine qui proviennent d'Alexandrie et de Beïrouth. La mode n'en aurait-elle pas été introduite à Rome par les Campaniens ou les Grecs d'Egypte et de Syrie? On sait d'ailleurs quelle place tenait l'élément grec dans la population romaine, aux premiers siècles de l'empire; on devait jouer sur les théâtres de Rome et des principales villes d'Italie des pièces grecques; quant aux comédiens eux-mêmes, aux pantomimes, aux athlètes, ils étaient pour la plupart d'origine grecque ou asiatique (3).

Les tessères suivantes sont presque toutes inédites. Trois d'entre elles ont été signalées par Helbig, qui n'en donne aucune reproduction.

1 (pl. VII, 2). Diam. 0,03. Tête nue, imberbe et ridée, tournée vers la droite; le personnage a le cou étroit, le nez fort, l'oreille exagérée.

℟ VI

ΓΑΥΠΤΗ

ς

(1) Déjà au XVIII[e] siècle l'abbé Barthélemy avait rapporté de Rome deux jetons, qui sont aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale (Blanchet, *l. c.*, XIII, p. 376 et XIV, p. 78). Une tessère de la coll. Kestner avait été trouvée près de Rome, *ibid.*, XIV, p. 75. Il faut peut-être ajouter celles de la coll. Castellani.

(2) C'est l'opinion de Kaibel, *l. c.*: « Si qua ad ipsam Urbem effossa perhibetur, aut error subesse putandus est aut casu ipsa tessera sive antiquiore seu recentiore tempore Romam delata est ».

(3) Il y avait à Rome une importante société d'athlètes que nous connaissons par une série d'inscriptions toutes rédigées en grec (ξυστικὴ σύνοδος στεφανειτῶν ἱερονικῶν περὶ τὸν Ἡρακλέα ἀθλητῶν); v. Kaibel, n[os] 1102-1110. Un vainqueur aux jeux Capitolins est d'Aphrodisias de Lycie (*C. I. G.*, 2810), un autre est un grec d'Alexandrie (*C. I. G.*, 5804).

Epigraphie soignée. Le revers nous apprend que la tête est celle d'une femme. Le nom de Γλύπτη se retrouve sur une inscription carienne de l'époque romaine (Αὐρηλία Γλύπτη, *C. I. G.*, 2840) et sur une épitaphe latine de Baies (*Glypte*, *C. I. L.*, X, 2483); cf. Γλύπτος, *C. I. G.*, 307, 2850 *b*, 2926.

2 (pl. VII, 6) = Helbig, *Bull. dell'Inst.*, 1882, p. 6, n° 4, et Blanchet, dans la *Revue Arch.*, 1889, XIII, p. 374, n° 36 *bis*. Diam. 0,029. Tête diadémée d'un homme encore jeune et imberbe.

℞ VII
ЄICAC
I

Εἰσᾶς est pour Ἰσᾶς, nom déjà connu par plusieurs inscriptions et que MM. Helbig et Blanchet rapprochent d'Ἰσίδωρος (cf. Μηνᾶς et Μηνόδωρος). Cette forme en ᾶς est surtout fréquente dans l'onomastique asiatique; v. *C. I. G.*, IV, à l'index: Ἀρτεμᾶς, Ἀσκληπᾶς, Τροφᾶς, Τροφιμᾶς, etc.

3 (pl. VII, 12). Diam. 0,028. Tête imberbe, glabre et ridée, tournée vers la droite; le type rappelle celui de la première tessère.

VIIII
ЄICAC
Θ

Le jeton est brisé à droite de la tête, et une grande partie du chiffre grec a disparu. L'amorce qui subsiste semble au premier abord être celle d'un H; mais il faudrait alors supposer que le graveur s'est trompé d'une unité; il vaut mieux voir dans ce fragment la partie supérieure d'un Θ de forme carrée. L'épigraphie de certaines tessères rappelle beaucoup plus l'écriture cursive et négligée des graffites que l'écriture monumentale.

4 (pl. VII, 9) = Helbig, *l. c.*, 1882, p. 6, n° 2, et Blanchet, *ibid.*, p. 375, n° 37 *bis*. Diam. 0,027. Tête virile, imberbe, tournée vers la droite; Helbig lui trouve quelque ressemblance avec celle de Néron jeune (1). Travail peu soigné.

II
KAICAP
B

Une tessère de la Bibliothèque Nationale porte la même légende, avec les chiffres I, A. Il est vraisemblable que le graveur a eu la prétention d'esquisser sur ces deux jetons quelque portrait d'empereur. Une série de tessères romaines en bronze portent le buste d'un César et au revers un chiffre, de I à XVIII, dans une couronne (V. *Annuaire de la Soc. de Numism.*, 1889, p. 69 sqq. et planches).

5. Personnage ithyphallique, vêtu d'un court manteau à capuchon qui cache les bras et laisse les jambes nues; il semble courir vers la droite.

℞ VIIII
OAMOAHC
Θ

Epigraphie peu soignée. On pourrait lire Ὀλμόλης, mais la seconde lettre est bien un A; je crois qu'il faut lire Θαμόλης. Une tessère de l'ancienne collection Pérétié, à Beïrouth, porte le nom de Παμόλης (Blanchet, *ibid.*, p. 377, n° 43), et Albert Dumont en décrit une autre (2) de la même collection avec la légende Φαμόλης.

(1) Le dessin reproduit sur notre planche durcit trop les traits de la physionomie.

(2) M. Blanchet croit que, malgré les différences de description et de lecture, il s'agit de la même tessère.

6 (pl. VII, 4). Tête virile, barbue, tournée vers la droite. L'aspect massif, le cou robuste, l'oreille épaisse, le front étroit rappellent certains types d'athlètes. Le travail est un peu moins grossier que celui de la plupart des tessères.

℞ VIIII

ΠΑΠΙΑC

Θ

Assez bonne épigraphie. Le nom de Παπίας, fréquent en Asie Mineure, s'est déjà rencontré en Italie: *C. I. L.*, X, 5687, *l*; Kaibel, *l. c.*, 1237, 1926.

7 (pl. VII, 7). Diam. 0, 03. A l'intérieur d'une épaisse couronne de laurier (?), ornée de lemnisques:

ΓVM

ΝΑ

Il n'est pas probable qu'il s'agisse ici d'un nom propre, bien qu'on connaisse un personnage du nom de Γυμνάσιος; il faut lire γυμνά(σιον), mot qui, à Rome, était souvent employé dans le sens de jeux gymniques (*gymnasium edere*). Une des fêtes gymniques les plus importantes de Rome était l'*Agon Capitolinus*, fondé par Domitien. La couronne gravée sur ce jeton représente celle qu'on avait coutume de donner au vainqueur.

℞ XIIII

ΙΔ

Epigraphie beaucoup plus soignée que celle de la légende.

8 = Helbig, *l. c.*, p. 6, n° 6 et Blanchet, *l. c.*, XIV, p. 77, n° 72 *bis*. Diam. 0, 028. Je signale, au-dessus des deux premières lettres de la légende ΔΙΑ, une lettre plus petite qui est un A ou un Λ; cette légende n'est pas gravée avec autant de soin

que les chiffres du revers et n'est sans doute pas de la même main.

Sur une autre tessère, qui porte un crâne avec la légende (Στ)ησίχορος, on lit aussi les lettres ΔΙΑ, légèrement tracées à la pointe. Helbig pense qu'il s'agit de jeux en l'honneur de Jupiter (Δῖα, Διάσια). On peut songer à Jupiter Capitolinus et aux jeux capitolins.

9 (pl. VII, 5). Porte fermée d'un édifice, probablement d'un théâtre ou d'un cirque; elle est décorée d'une sorte de frise que surmonte un fronton triangulaire; à droite et à gauche, amorces de murs. On connaît un certain nombre de tessères avec représentations d'édifices (Blanchet, *l. c.*, XVI, p. 66 sqq., n°s 52-61 et 68). L'une d'elles (n° 59) rappelle de très près la nôtre, mais la porte est entrebâillée.

℞ V

ЄΛЄVCIN

Є

Une tessère du musée de Naples porte ///ευσιν, et une autre, trouvée près de Rome, Ἐλευσειν (Armellini, dans le *Bull. d. Inst.*, 1884, p. 38; cf. Blanchet, *l. c.* XIV, p. 75). Henzen (*Annali*, XX, p. 295), Franz (*C. I. G.*, 8597), Armellini et Blanchet lisent Ἐλευσεῖν(ια) Ἐλευσίν(ια), la déesse d'Eleusis ou les fêtes d'Eleusis; de même on lit sur d'autres jetons Ὀλύνπι(α) (1), Πύθια, etc. Mais on pourrait aussi bien supposer un nom propre, comme Ἐλευσίνιος (*C. I. G.*, 184, 186, 189, etc); cf. Eleusinius, *C. I. L.*, X, 1523. Une quatrième tessère qui provient de Capoue et fait partie de la collection Bourguignon, à Naples, porte la légende Ἐλευσίν///ν (Kaibel, *l. c.*, n° 19), c'est-à-dire ἐλευσινίων

(1) M. Blanchet ne parle pas des jeux Olympiens fondés à Rome par Domitien (Ῥώμην Καπετώλεινα Ὀλύμπια, *C. I. G.*, 2810 b, add.).

ou ἐλευσίνιον. Sur tous ces jetons (1) sont représentées des tours ou des portes; ce nom ne serait-il pas celui de quelque édifice?

10 (pl. VII, 1). Diam. 0, 031. Représentation partielle d'un édifice; au centre, tour percée d'une longue et étroite fenêtre; à gauche, mur surmonté d'un fronton ou d'un toit pointu; à droite, l'ensemble des traits gravés n'est pas clair: il y a peut-être l'indication d'une porte. Cf. des types analogues dans Blanchet, *l. c.*, nos 53, 54, 55.

℞ VIIII
IBICON//
Θ

Peut-être y avait-il une lettre de plus à la fin. Sur une tessère du musée du Louvre, dont la face représente une porte à demi ouverte, on lit ///BICON (Blanchet, nº 59). Ne serait-ce pas ce mot qu'il faudrait restituer sur une tessère publiée par Huebner (cf. Blanchet, *l. c.*, nº 60), lequel ne lit avec certitude que la première et la dernière lettre et propose Ἱ(ερό)ν? On y voit aussi la porte d'un monument, gardée par divers animaux.

11 (pl. VII, 13). Diam. 0,028. Tête de profil vers la gauche, coiffée d'une sorte de bonnet phrygien qui laisse l'oreille dégagée. Le jeton est brisé à gauche de la tête.

℞ IIII
Δ.

12 (pl. VII, 10). Même diam.. Tête de profil vers la droite, coiffée d'un bonnet phrygien qui présente les mêmes ornements que celui de la tessère précédente.

℞ VIIII
Θ.

(1) Celui que signale Armellini n'est pas décrit.

13 (pl. VII, 11). Diam. 0,026. Masque de théâtre, vu de profil vers la droite; cf. des types analogues dans Blanchet, *l. c.*, XIV, p. 78 et 246. Travail soigné.

℟ XIII
IΓ

14 (pl. VII, 8) = Helbig, dans le *Bull. d. Inst.*, 1882, p. 6, n° 1 et Blanchet, *l. c.*, p. 244, n° 15 *bis*. Diam. 0,029. Buste d'un personnage viril et imberbe, coiffé du *pileus* et tourné de profil vers la gauche. Helbig pense à Vulcain; ce serait plutôt un Dioscure; M. Blanchet signale quatre tessères avec le buste de Castor (v. *l. c.*, XIII, p. 241, n° 19 et le dessin).

II

Je réunis ici les jetons de forme circulaire dont il est plus difficile de déterminer l'usage. L'un d'eux porte une représentation obscène.

15. Diam. 0,034. Homme et femme sur une κλίνη recouverte de coussins. Exécution soignée.

℟ II
ЄIC TO ΓONV
B

La légende fait évidemment allusion à la scène érotique. Helbig a déjà signalé une tessère analogue, qui appartient à la même collection (*l. c.*, 1882, p. 6; Blanchet, *l. c.*, XIV, p. 244, n° 16 *bis*). Il ne peut admettre qu'elle ait servi d'entrée à un théâtre et l'attribue à quelque lupanar. Mais ce n'est point seulement « dans les mots » que « les Latins bravaient l'honnêteté » et la licence de certains spectacles, dans les théâtres de l'empire, nous

autorise à supposer que ces tessères pouvaient avoir la même destination que les précédentes.

Quatre autres jetons n'ont pas de représentations figurées, mais une de leurs faces est légérement convexe et décorée d'un ou de plusieurs sillons circulaires autour d'un ombilic central; l'autre face est plate, et très souvent le chiffre grec y fait défaut. Henzen voulait, je ne sais pourquoi, que les assez nombreux jetons de cette série fussent des tessères frumentaires et que le chiffre indiquât le numéro de la porte ou du guichet où chacun allait se présenter pour recevoir sa portion de blé. Il propose aussi d'y voir des tessères d'amphithéâtre, avec le numéro d'une porte d'entrée ou d'un *cuneus*. Il est du moins à noter que, dans cette catégorie de jetons, les chiffres montent jusqu'à XXV.

16 = Helbig, *l. c.*, p. 6. Diam. 0,026.

℞. II
B.

17. Diam. 0,027.

℞ XV
IЄ.

18 = Helbig, *l. c.* Diam. 0,025. Un seul sillon circulaire autour de l'ombilic central. ℞. VIII. Exécution très soignée.

19. Diam. 0,027. ℞. XII. Bonne gravure; traces de minium dans le creux des chiffres.

Enfin deux autres tessères appartiennent à une série étudiée par Froehner dans un intéressant travail sur le *Comput digital* (1). Elles portent: au droit, une main dont les doigts présentent certaines inflexions; au revers, un chiffre latin. Froehner

(1) Dans l'*Annuaire de la Soc. de Numism.*, 1884, p. 232 sqq. et pl. III.

a retrouvé dans un curieux traité de Nicolas de Smyrne περὶ δακτυλικοῦ μέτρου le sens de ces différentes inflexions, qui correspondent toutes au chiffre du revers. Chaque chiffre est ainsi reproduit à la fois sous sa forme épigraphique et sous une forme imagée. La numérotation va de I à XV, comme sur les tessères dites théâtrales (1).

20 (pl. VII, 14) = Helbig, *l. c.*, 1882, p. 6, n° 5 et Froehner, *l. c.*, pl. III, n° 9. Diam. 0,031. Main gauche levée (2), vue à l'intérieur, avec le poignet et une partie de l'avant-bras. Le doigt du milieu est seul dressé; le pouce et l'index se touchent.

℟ XII.

Le traité de Nicolas de Smyrne nous apprend que l'union du pouce et de l'index exprimait le chiffre X, la flexion de l'annulaire et du petit doigt le chiffre II.

21 (pl. VII, 3) = Helbig, *l. c.*, p. 6, n° 3, et Froehner, *l. c.*, pl. III, n° 12. Diam. 0,034. Buste d'un personnage imberbe, drapé dans la toge et tourné vers la droite. Sa main droite est levée à la hauteur du visage; les doigts sont dressés, à l'exception de celui du milieu, et le pouce et l'index sont réunis.

℟ XV.

L'inclinaison du médius indique le chiffre V.

III

Parmi les 21 tessères qui nous restent, une seule présente la forme circulaire et le type des précédents jetons. Les autres offrent l'image réduite et souvent grossière de certains animaux

(1) Froehner ne veut voir dans les unes et dans les autres que des jetons de jeu ou de comptoir.

(2) Le dessin a été mal disposé sur notre planche.

domestiques (chien, truie, canard), de bêtes sauvages comme le sanglier, de poissons, de coquillages, de fruits. On connaît beaucoup d'exemplaires analogues. Henzen (1) en a publié un grand nombre de la collection Kestner et du musée de Naples (Pouzzoles, Pompei, etc.); M. Blanchet (2) en mentionne d'autres qui sont à la Bibliothèque Nationale et au British Museum; quelques tessères de la collection Martinetti ont été signalées déjà par Helbig (3). Sauf pour la plupart des fruits, ces jetons ont un côté plat, qui porte un chiffre latin et, très rarement, un chiffre grec. Aucun de ces chiffres ne dépasse, jusqu'à présent, XV. On suppose que ces petits monuments, de forme très particulière, sont des tessères convivales, sortes de bons qui donnaient droit à divers objets de consommation ou accès à un banquet; ce seraient les *missilia* ou *nomismata* que les empereurs distribuaient au peuple, les magistrats des municipes à leurs électeurs, ou simplement les patrons à leurs clients. Ces *sparsiones* étaient fréquentes sous l'Empire; il y en eut de célèbres à Rome sous Agrippa, Caligula, Néron, Titus, Domitien, Hadrien, Elagabal. Les inscriptions nous en signalent d'autres à Bénévent, Villa Magna, Cirta, Rusicade. Voir les textes dans Blanchet, *l. c.*, XIV, p. 251, et la bibliographie dans Mommsen et Marquardt, *Le Culte chez les Romains*, p. 264, note 6.

22 (pl. VI, fig. 9). Tessère ronde; diam. 0,029. D'un côté, jambon et objet long et conique, de nature indéterminée (cf. Blanchet, *l. c.*, p. 245, n° 23: tête de sanglier et massue?).

Au revers

I

A

(1) Dans les *Monum.*, IV (1848), pl. LII-LIII et les *Annali*, XX, p. 285.

(2) *L. c.*, XIV, p. 248.

(3) *L. c.*, p. 7.

Blanchet (p. 244-246) publie 12 jetons du même type qui portent sur une de leurs faces des oiseaux, un bélier, un crabe, un homard, des corbeilles de fruits, etc.

23-24 (pl. VI, fig. 8). Têtes de béliers tournées vers la gauche; sur la face plate de la première (long. 0,026), III; de la seconde, XIIII. Cf. *Monumenti*, IV, 1848, pl. LII, fig. 27.

25 Tête de bélier tournée vers la droite (long. 0,027); sur la face plate, XIIII.

26 (pl. VI, fig. 6). Canard; long. 0,03. Sur le côté plat, I.

27 (fig. 12). Autre, la tête brisée. ℟. VIII (1).

28 (fig. 7). Volaille plumée et préparée pour la cuisson (tête coupée, ailes et pattes repliées et attachées au corps); long. 0,039. Sur la face intérieure, II.

29-30 (fig. 11) = Helbig, *l. c.*, p. 7. Autres, avec le chiffre VIII.

31 = Helbig, p. 7. Autre, avec le chiffre XI (2); long. 0,05.

32 (fig. 2). Petit chien à oreilles longues, assis sur ses pattes et tourné vers la gauche; il paraît porter un collier. Long. 0,032. Sur la face plate, VII.

33 (fig. 3). Lapin tourné vers la droite; long. 0,027. ℟: X. Cf. *Monum.*, *l. c.*, fig. 26.

34 (fig. 1). Sanglier courant vers la gauche; long. 0,034. ℟: X.

35 (fig. 4). Truie tournée vers la dr.; long. 0,037. Au plat, XI.

36-38 (V. le n° 37 à la fig. 5). Poissons portant les chiffres V, VI, VIII; long. 0,04-0,05.

39 (fig. 10). Coquille Saint Jacques, portant au plat le chiffre XI (et non pas XL, comme on lit dans Helbig, *l. c.*, p. 7).

(1) Reproduit à l'envers; on voit à droite l'amorce du cou.

(2) Ce n'est pas le chiffre IX, qui est toujours écrit sous la forme VIIII.

40 = Helbig, *l. c.*. Moitié de fruit (demi-melon?); long. 0,02. Sur la tranche:

VIIII.

Θ.

41. Fruit (amande?), avec le chiffre VIIII; long. 0,025.

42. Noisette: XI.

H. Graillot.

ÉTUDES SUR L'ORGANISATION MUNICIPALE DU HAUT-EMPIRE

I.

De la distinction faite par Aulu-Gelle entre les municipes et les colonies des provinces, à l'époque impériale.

Un des fragments que nous avons conservés du livre XVI des *Nuits Attiques* d'Aulu-Gelle contient une distinction souvent citée du municipe et de la colonie à l'époque impériale. Cette distinction a soulevé les controverses les plus vives. L'opinion qui paraît aujourd'hui la plus répandue est celle que M. Mommsen a exprimée, avec sa vigueur accoutumée, dans son *Droit public romain* (1): " C'est un chef-d'œuvre de confusion historico-juridique et de mélange de l'ancien et du nouveau langage ". Nous avons récemment éprouvé à nos dépens qu'on ne s'inscrivait pas sans danger en faux contre l'avis du savant historien allemand (2).

Au risque d'encourir une seconde fois les mêmes critiques et de nous exposer en outre au reproche d'obstination, nous voudrions étudier de nouveau cette page si controversée, et montrer qu'elle nous donne des renseignements très intéressants,

(1) Mommsen et Marquardt, *Manuel des antiquités romaines,* trad. française, tome VI, 2me partie, p. 444, note 3.

(2) E. Beaudouin, *La colonisation romaine dans l'Afrique du Nord,* dans la *Revue Générale du droit,* année 1896, p. 200-202.

dont, en bonne critique, nous n'avons pas le droit de faire fi sous l'unique prétexte qu'ils ne concordent pas avec ceux que contiennent des documents d'une autre époque.

L'établissement du texte n'a donné lieu, semble-t-il, à aucune contestation. La plus récente édition critique des œuvres d'Aulu-Gelle, l'édition Hertz (1), ne signale à propos de notre fragment ni interpolation ni variante sérieuse. On peut donc en considérer le texte comme certain et définitif. Le voici:

Municipes et municipia verba sunt dictu facilia, et usu obvia, et neutiquam reperias qui haec dicit, quin scire se plane putet quid dicat. Sed profecto aliud est atque aliter dicitur. Quotus enim fere nostrum est, qui, cum ex colonia populi Romani sit, non se "municipem" esse et populares suos "municipes" esse dicat, quod est a ratione et a veritate longe aversum? Sic adeo et municipia quid et quo jure sint quantumque a colonia differant ignoramus existimamusque meliore condicione esse colonias quam municipia.

De cujus opinationis tam promiscae erroribus divus Hadrianus in oratione, quam de Italicensibus, unde ipse ortus fuit, in senatu habuit, peritissime disseruit mirarique se ostendit, quod et ipsi Italicenses et quaedam item alia municipia antiqua, in quibus Uticenses nominat, cum suis moribus legibusque uti possent, in jus coloniarum mutari gestiverint. Praenestinos autem refert maximo opere a Tiberio imperatore petisse orasseque, ut ex colonia in municipii statum redigerentur, idque illis Tiberium pro ferenda gratia tribuisse, quod in eorum finibus sub ipso oppido ex capitali morbo revaluisset.

Municipes ergo sunt cives Romani ex municipiis, legibus suis et suo jure utentes, muneris tantum cum populo Romano hono-

(1) 1885, t. II, p. 296-298. Cf. Edit. Teubner, 1886, II p. 178-179.

rarii participes, a quo munere capessendo appellati videntur, nullis aliis necessitatibus neque ulla populi Romani lege adstricti, nisi in quam populus eorum fundus factus est. Primos autem municipes sine suffragii jure Caerites esse factos accepimus, concessumque illis ut civitatis Romanae honorem quidem caperent, sed negotiis tamen atque oneribus vacarent pro sacris bello Gallico receptis custoditisque. Hinc tabulae Caerites appellatae vice versa, in quas censores referri jubebant quos notae causa suffragiis privabant.

Sed coloniarum alia necessitudo est. Non enim veniunt extrinsecus in civitatem nec suis radicibus nituntur, sed ex civitate quasi propagatae sunt, et jura institutaque omnia populi Romani, non sui arbitrii habent. Quae tamen condicio, cum sit magis obnoxia et minus libera, potior tamen et praestabilior existimatur, propter amplitudinem majestatemque populi Romani, cujus istae coloniae quasi effigies parvae simulacraque quaedam esse videntur, et simul quia obscura obliterataque sunt municipiorum jura, quibus uti jam per innotitiam non queunt.

Examinons ce que contient cette page et essayons de déterminer le degré de confiance que l'on peut avoir en elle.

Nous y trouvons d'abord mentionnés quelques faits très précis, les uns contemporains ou presque contemporains de l'auteur, les autres plus anciens.

Les faits contemporains ou presque contemporains d'Aulu-Gelle sont les suivants :

1° A l'époque d'Aulu-Gelle, c'est-à-dire au IIe siècle de l'ère chrétienne, il n'était pas rare que les citoyens des colonies romaines se servissent, pour se désigner entre eux, du terme *Municipes.*

2° Italica, en Bétique, et Utique, dans l'Afrique proconsulaire, étaient restées municipes jusqu'au règne d'Hadrien;

mais sous cet empereur les deux villes sollicitèrent instamment d'être érigées en colonies.

Il nous est possible de contrôler ces assertions d'Aulu-Gelle. Sur le premier point, sans sortir de l'Afrique romaine, deux textes épigraphiques prouvent qu'en effet les habitants des colonies employaient le mot *Municipes* en parlant de leurs concitoyens:

C. I. L., VIII, 1641. Legs alimentaire de P. Licinius Papirianus, *procurator a rationibus* des empereurs Marc-Aurèle et L. Verus, en faveur de sa patrie, la *Colonia Julia Veneria Cirta nova Sicca* (El Kef): " MUNICIPIBUS *meis Cirtensibus Siccensibus carissimis mihi dare volo* HS |XIII|. *Vestrae fidei committo*, MUNICIPES *carissimi, ut ex usuris ejus summae......* *Legi autem debebunt* MUNICIPES, *item incolae, dumtaxat incolae qui intra continentia* COLONIAE *nostrae aedificia morabuntur.....* "

Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, ann. 1895, p. 71: "..... *Patriae suae* COL(ONIAE) *Jul(iae) Th....?, simplice in patriam et* MUNICIPES *suos amore, M. Paetius Victor, f(lamen) p(erpetuus), duumvir, filius ejus, m(erenti) posuit* ".

En second lieu, ce que nous savons par les inscriptions et les monnaies de l'histoire municipale d'Italica et d'Utique concorde parfaitement avec les passages précités d'Aulu-Gelle. Italica était municipe au premier siècle de l'empire (*C. I. L.* II, p. 146); plus tard elle devint colonie, et son nom complet était *Colonia Aelia Augusta Italica* (*C. I. L.* XII, 1856), ce qui prouve que c'est bien sous Hadrien qu'elle passa du rang de municipe à celui de colonie. De même Utique, élevée par Auguste au rang de municipe, reçut d'Hadrien le titre de colonie: le nom complet qu'elle porte sur une inscription rappelle les noms de ses deux bienfaiteurs: *C. I. L.* VIII, 1181: *Col(onia) Jul(ia) Ael(ia) Hadr(iana) Aug(usta) Utik(a)*. Cf. Dion Cassius, XLIX, 16.

Aulu-Gelle n'est donc en défaut pour aucun des faits de son temps qu'il nous cite.

Il rapporte aussi des évènements plus anciens: Préneste, colonie avant Tibère et pendant une partie du règne de cet empereur, demanda instamment à redevenir municipe, et Tibère le lui accorda par reconnaissance, parce qu'il avait été guéri sous les murs de Préneste d'une très grave maladie. — Les habitants de Caere furent les premiers étrangers auxquels Rome concéda le titre de citoyens romains; mais ce titre fut purement honorifique; car les Caerites ne reçurent pas le droit de suffrage et ne furent pas soumis aux charges ordinaires des citoyens. Rome avait voulu seulement leur témoigner sa gratitude de ce que, pendant l'invasion des Gaulois, ils avaient accueilli chez eux et gardé les objets sacrés. — Les listes des citoyens privés par les censeurs du droit de suffrage furent appelées les Tables des Caerites (*tabulae Caerites* ou *Caeritum*).

Remarquons d'abord la circonspection d'Aulu-Gelle: il n'affirme pas en son propre nom. C'est à l'empereur Hadrien qu'il emprunte le renseignement sur Préneste: *Praenestinos autem refert* (*divus Hadrianus*)..... — Quant au caractère tout spécial de la *civitas* concédée aux habitants de Caere, il prend bien soin de dire qu'il a trouvé ce détail dans d'autres écrivains: *Primos autem municipes sine suffragii jure Caerites esse factos accepimus*..... Notre auteur est donc très prudent, et ce que nous devons examiner ici, c'est moins sa véracité ou sa science personnelle que la valeur des informations qu'il s'est contenté de nous transmettre.

Or toutes ces informations paraissent empruntées à des sources très sérieuses. En ce qui concerne l'histoire municipale de Préneste, les documents épigraphiques confirment les paroles de l'empereur Hadrien (1). — Tite-Live (V, 40, § 9 et 10) et Strabon (V, 2 § 3) racontent, comme Aulu-Gelle, que, lors de la prise

(1) *C. I. L.* XIV, pages 289-290.

de Rome par les Gaulois, les Vestales et les vases sacrés furent transportés et accueillis à Caere; cette anecdote est d'ailleurs corroborée par une curieuse inscription (1). Quant à la nature spéciale de la *civitas* concédée aux Caerites par les Romains, Tite-Live (V, 50, § 3) parle seulement d'un *hospitium publice factum;* mais Strabon (V, 2, § 3) est d'accord avec Aulu-Gelle pour affirmer que la concession de la *civitas* aux habitants de Caere n'entraîna pas leur inscription sur la liste des citoyens qui possédaient le droit de suffrage. — Enfin le renseignement qu'Aulu-Gelle nous donne sur les fameuses *Tabulae Caeritum* est en parfaite concordance avec un texte de Strabon (*loc. cit.*), et une scolie du Pseudo-Asconius à un passage de Cicéron (2).

Des observations précédentes il résulte, à notre avis, que les faits cités par Aulu-Gelle dans le fragment 13 du livre XVI ont été puisés par lui aux meilleures sources, et que ses assertions sont confirmées soit par des documents épigraphiques soit par des auteurs plus anciens. Ce n'est donc pas à la légère qu'il a écrit ce passage des *Nuits Attiques*, et il nous semble que les indications fournies par lui dans ces quelques lignes sur les municipes et les colonies de l'époque impériale ne méritent nullement le dédain trop facile avec lequel on se plaît à les traiter.

Ces indications sont contenues dans trois phrases principales:

1. *De cujus opinationis tam promiscae erroribus divus Hadrianus in oratione, quam de Italicensibus, unde ipse ortus fuit, in senatu habuit, peritissime disseruit mirarique se ostendit quod et ipsi Italicenses et quaedam item alia municipia antiqua in quibus Uticenses nominat, cum suis moribus legibusque uti possent, in jus coloniarum mutari gestiverint.*

(1) *C. I. L.* I, p. 285, n° XXIV = VI, 1272.
(2) Cicéron, éd. Orelli et Baiter, *Scholiastes,* tome II, p. 103.

2. *Municipes ergo sunt cives Romani ex municipiis, legibus suis et suo jure utentes, muneris tantum cum populo Romano honorarii participes, a quo munere capessendo appellati videntur, nullis aliis necessitatibus neque ulla populi Romani lege adstricti, nisi in quam populus eorum fundus factus est.*

3. *Sed coloniarum alia necessitudo est. Non enim veniunt extrinsecus in civitatem nec suis radicibus nituntur, sed ex civitate quasi propagatae sunt, et jura institutaque omnia populi Romani non sui arbitrii habent.*

Remarquons d'abord quel est le point de départ, et en même temps, pourrait-on dire, le point d'appui du développement. C'est une phrase empruntée à un discours que l'empereur Hadrien prononça devant les sénateurs, à Rome. Les habitants d'Italica avaient demandé que leur patrie, de municipe qu'elle était, devînt colonie. Hadrien, dont la famille était originaire de cette ville, prit à ce sujet la parole dans le sénat; il s'éleva contre cette demande et contre d'autres demandes analogues; il manifesta son étonnement de ce que les habitants des municipes, *cum suis moribus legibusque uti possent,* fussent si impatients d'obtenir le *jus coloniarum*. On nous accordera bien que, dans la bouche d'Hadrien, de telles paroles ont une réelle importance. Ce n'est pas un polygraphe, d'une érudition superficielle, qui les prononce; c'est un des empereurs qui ont le mieux connu l'empire, un de ceux qui, avant de monter sur le trône impérial, avaient gouverné plusieurs provinces, notamment la Pannonie inférieure et la Syrie, un homme, par conséquent, qui devait avoir l'expérience de l'administration provinciale.

Que signifient exactement les mots: *cum suis moribus legibusque uti possent?* Nous croyons en trouver l'explication dans Gaïus, *Institut.*, I, 1 = *Digeste*, I, 1, § 9: "*Omnes populi qui legibus et moribus reguntur, partim suo proprio, partim communi omnium hominum jure utuntur*". Les *leges moresque* de

chaque peuple forment donc son droit, son *jus*. Hadrien veut dire que les habitants des municipes peuvent se servir de leur droit propre, de ce que Gaïus, dans le passage précité, appelle *jus proprium ipsius civitatis*, et il oppose ce *jus* au *jus coloniarum* qui n'est autre que le droit romain. Nous ne pensons pas qu'il puisse être ici question de l'organisation administrative. Hadrien ne peut opposer la constitution politique d'un municipe à celle d'une colonie, puisque de son temps les divers organes en étaient à peu près identiques dans l'une et l'autre forme de cité.

La définition qu'Aulu-Gelle donne ensuite des *municipes* n'est que le développement de la phrase d'Hadrien. " Les *municipes* sont donc, dit-il, des citoyens romains originaires des municipes; ils se servent de leurs lois et de leur droit propres; ils n'ont de commun avec le peuple romain que la faculté de parvenir aux honneurs, et c'est de là qu'ils semblent tenir leur nom; ils ne sont soumis à aucune autre obligation, à aucune loi du peuple romain, à moins qu'ils ne l'aient adoptée spontanément ". Cette définition ne doit pas être considérée et étudiée dans chacun de ses membres, comme un texte de loi; il faut en voir moins chaque détail et chaque terme que l'idée générale (1). Or cette idée générale est bien celle qu'exprimait l'empereur Hadrien dans son discours au sénat: Les habitants des municipes provinciaux de l'époque impériale sont citoyens romains de nom plus encore que de fait; ils peuvent conserver leur ancien droit local et leurs anciennes coutumes; quand ils adoptent le droit romain, c'est spontanément. Ils jouissent donc dans ce sens d'une liberté plus grande que les habitants des colonies.

(1) Il serait parfaitement oiseux, à notre avis, de discuter ici l'étymologie proposée par Aulu-Gelle pour le terme *municeps*. Cette question n'a aucun rapport avec le sujet limité que nous nous proposons de traiter dans cette étude.

Et cette idée s'accuse encore plus nettement par le contraste qu'Aulu-Gelle établit entre le municipe et la colonie. "Les relations des colonies avec le peuple romain sont bien différentes, ajoute-t-il. Les colonies ne sont pas des éléments étrangers qui viennent du dehors s'agréger à la cité romaine et qui continuent à s'appuyer sur leurs propres racines; ce sont, pour ainsi dire, des prolongements de la cité; elles tiennent du peuple romain, et non d'elles-mêmes, tout leur droit et toutes leurs institutions".

Si donc, laissant de côté tout ce qui ne se rapporte pas exactement aux municipes et aux colonies des provinces romaines à l'époque impériale, nous essayons de dégager les renseignements que l'empereur Hadrien et Aulu-Gelle après lui nous fournissent sur ce qui distinguait de leur temps ces deux catégories de cités, nous trouvons en dernière analyse l'idée très simple et très nette que voici: "Dans les villes appelées municipes, le droit local et les anciennes coutumes (*leges moresque*) subsistaient ou du moins pouvaient subsister, tandis que dans les villes érigées en colonies seuls le droit romain et les lois romaines étaient en vigueur". Il nous semble qu'il n'y a là ni confusion historico-juridique ni mélange de l'ancien et du nouveau langage. En tout cas l'indéniable compétence de l'empereur Hadrien en matière administrative nous fait un devoir d'étudier avec soin cette distinction du municipe et de la colonie.

On a souvent affirmé que les renseignements contenus dans ce fragment d'Aulu-Gelle étaient en contradiction avec ce que d'autres documents nous apprenaient sur les municipes, en particulier avec la définition que Festus donne du mot *Municipium*. Nous ne croyons pas que cette contradiction existe. Hadrien et Aulu-Gelle parlent de municipes provinciaux comme Italica et Utique; Festus ne cite que des municipes italiques, dont l'annexion à la cité romaine remonte aux temps lointains de la Ré-

publique. On ne peut pas opposer l'une à l'autre les définitions de deux catégories de cités qui, bien que désignées par le même nom, appartiennent à deux périodes tout à fait différentes de l'histoire romaine et doivent être soigneusement distinguées. Ce mode de raisonnement, toujours suspect, est, dans l'espèce, d'autant moins justifié, que, sous l'empire romain, le mot *municeps* avait perdu le sens précis qu'il avait eu jadis (1). Pour infirmer sérieusement le témoignage d'Aulu-Gelle, il faudrait produire un document du IIe ou du IIIe siècle de l'empire; c'est ce que l'on n'a pas fait. On a émis des aphorismes comme ceux-ci: "La cité de citoyens n'a pas de droit propre différent de celui de l'empire„ (2), ou encore: "Il est tout à fait certain que les habitants des municipes, étant des citoyens romains, ne sauraient comme tels avoir un autre droit que le droit romain„ (3). On a écrit qu'Aulu-Gelle avait commis "une bévue inexcusable même chez un non-jurisconsulte„ (4). Mais ces affirmations et cette critique ne sont étayées sur aucun texte, sur aucun document de l'époque impériale. Et en effet, pour notre part du moins, nous ne connaissons rien ni dans les jurisconsultes, ni dans les codes, ni dans les inscriptions, ni dans les auteurs, qui justifie, en ce qui concerne les municipes provinciaux de cette époque, des affirmations aussi générales et aussi tranchées.

Le texte d'Aulu-Gelle, inspiré d'un discours de l'empereur Hadrien, est le seul qui traite ce point très particulier. Il nous

(1) « *Et proprie quidem,* écrit Ulpien (*Digeste,* L, 1, § 1), *municipes appellantur muneris participes, recepti in civitatem ut munera nobiscum facerent: sed nunc abusive municipes dicimus suae cujusque civitatis cives, ut puta Campanos, Puteolanos* ».

(2) Mommsen et Marquardt, trad. française, t. VI, 2me partie, pag. 461.

(3) Beaudouin, *La colonisation romaine dans l'Afrique du Nord,* dans la *Revue générale du droit,* ann. 1896, p. 201-202.

(4) Mommsen et Marquardt, *loc. cit.* p. 444, note 3.

reste à en déterminer la véritable portée et à rechercher s'il n'est pas en contradiction avec ce que nous savons d'autre part de la constitution générale des municipes provinciaux sous l'empire.

Qu'était-ce alors qu'un municipe provincial? C'était une ancienne cité de pérégrins, *civitas*, dont les citoyens avaient reçu en bloc le droit de cité romaine. Prenons comme exemple la cité d'Avitta Bibba dans l'Afrique proconsulaire. Cette ville, fondée probablement par Carthage au temps de sa domination, resta une cité pérégrine pendant le premier siècle de l'ère chrétienne et les premières années du deuxième siècle (1). Il est possible que la cité romaine ait été pendant cette période concédée individuellement à quelques habitants de cette petite ville africaine; mais ces privilèges exceptionnels ne modifièrent en rien le statut municipal: c'étaient toujours des suffètes qui administraient la commune. Vers l'année 137, l'empereur Hadrien érigea Avitta Bibba en municipe (2); il en fit une cité de citoyens romains; les suffètes disparurent; des duumvirs, des édiles, des questeurs remplacèrent les anciens magistrats locaux. Quelle fut la véritable nature de ce changement? La promotion de la *civitas* au rang de municipe romain ne modifia en rien les réalités concrètes dont cette ville se composait: après comme avant cette promotion, ce furent les mêmes hommes qui vécurent dans les murs d'Avitta Bibba, les mêmes familles qui y furent riches et influentes; il n'y eut pas afflux d'habitants nouveaux; la vie économique ne fut point bouleversée; il n'y eut aucune solution de continuité entre ce qui avait existé jusqu'alors et ce qui devait exister désormais en ce point du territoire romain. Les habitants avaient acquis un titre nouveau, titre convoité par tous les sujets de l'empire, et qui assurait de nombreux

(1) *C. I. L.* VIII, p. 100, n°s 797, 798, 799.
(2) *C. I. L.* VIII, 798.

avantages, sur lesquels nous ne croyons pas qu'il y ait lieu d'insister ici. De même le cadre de l'administration municipale fut modifié; les noms que portèrent désormais les magistrats locaux furent des noms romains.

Est-ce à dire que du jour au lendemain le droit et les coutumes qui réglaient les relations mutuelles des habitants de cette ville provinciale disparurent totalement pour faire place au droit romain? Est-ce à dire que les duumvirs et les édiles, qui étaient des juges en même temps que des administrateurs, appliquèrent immédiatement dans leurs tribunaux respectifs toutes les règles de la procédure romaine? Les mariages, les testaments, les ventes et autres actes de cette espèce durent-ils désormais se conclure obligatoirement d'après le droit romain? Les différends, que les duumvirs et les édiles avaient à juger, et qui devaient ressembler de bien près à ceux qui sont aujourd'hui portés devant nos tribunaux de simple police (1), furent-ils tranchés forcément d'après les lois romaines? Voilà, croyons-nous, les questions auxquelles répondent par la négative et l'empereur Hadrien et Aulu-Gelle. Dans cette ville provinciale, devenue municipe, les

(1) Nous savons par les Gromatiques que fréquemment de curieux procès s'élevaient entre Africains au sujet du ruissellement des eaux de pluie sur les pentes cultivées: Frontin, *De controversiis agrorum*, liv. II (*Gromatici*, Éd. Lachmann, p. 36): *Nam cum in Italia ad aquam pluviam arcendam controversia non minima concitetur, diverse in Africa ex eadem re tractatur. Quum sit enim regio aridissima, nihil magis in querela habent quam si quis inhibuerit aquam pluviam in suum influere; nam et aggeres faciunt, et excipiunt et continent eam ut ibi potius consumatur quam effluat.* Aggenus Urbicus, *De controversiis agrorum* (*Gromatici*, éd. Lachmann, p. 86 et suiv.): *In Italia non exigua est injuria, si in alienum agrum aquam immittas; in provincia autem Africa, si transire non patiaris.* Ce genre de procès, particulier aux provinces africaines. était sans doute jugé d'après des règles et des coutumes locales : est-il vraisemblable que du jour au lendemain ces règles et ces coutumes fussent abrogées, dans les cités érigées en municipes, pour faire place au droit romain?

mores legesques, qui existaient la veille, pouvaient continuer à être observés et appliqués. En cette matière et sur ce terrain, la concession de la cité romaine n'avait point pour résultat de faire table rase du passé.

Toutefois c'était dans des limites assez restreintes que les coutumes et le droit de jadis survivaient. Naturellement il n'en était pas tenu compte devant les tribunaux d'empire, c'est-à-dire dans les procès qui excédaient la compétence exclusive des juges municipaux et qui devaient être plaidés devant les fonctionnaires préposés par le gouvernement central à l'administration des provinces. Là le droit romain était seul en vigueur. Il n'est d'ailleurs guère possible de tracer entre les deux juridictions une ligne précise de démarcation ; la compétence judiciaire des magistrats municipaux était en effet plus ou moins étendue suivant les cités ; il semble qu'elle fût surtout civile (1).

Ce maintien d'un droit coutumier local dans les municipes provinciaux, qui étaient des cités de citoyens romains, est-il en contradiction avec tout ce que nous savons de l'organisation de l'empire ? Nous ne le pensons pas. A l'époque impériale la concession de la cité romaine ne produisait plus tous les effets qu'elle produisait jadis sous la République. La preuve en est fournie par la fameuse constitution de Caracalla qui proclama citoyens romains tous les pérégrins ingénus domiciliés dans l'empire. Les documents épigraphiques nous apprennent qu'il y eut encore, longtemps après Caracalla, des cités pérégrines dans le monde romain. Dans l'Afrique proconsulaire, par exemple, plusieurs villes portaient encore, au milieu du troisième siècle, le

(1) Mommsen et Marquardt, *Manuel des antiquités romaines*, trad. française, t. VI, 2[me] partie, p. 461.

titre de *civitas* (1), quoique leurs habitants fussent des citoyens romains. La concession de la cité romaine n'avait donc pas entraîné la transformation des communes pérégrines en villes de constitution romaine ; elle n'avait pas eu pour résultat de faire disparaître les anciennes magistratures locales. Il ne faut donc pas dire que, par la concession de la cité romaine, les pérégrins provinciaux, sous l'empire, étaient complètement assimilés aux citoyens romains d'origine. Il ne nous appartient pas de rechercher si, *en droit*, cette conclusion est logiquement déduite ; ce qui paraît certain, c'est qu'*en fait* elle est inexacte. Or en histoire les déductions ne nous semblent pas être des arguments suffisants pour infirmer ou pour amoindrir la valeur de textes précis et de documents authentiques.

Nous tenons donc pour vraie la distinction que l'empereur Hadrien et Aulu-Gelle établissent entre les municipes et les colonies des provinces, à l'époque impériale. Dans les municipes, les *leges moresque* de la veille ne sont pas abrogés; le plus souvent sans doute ils disparaissent peu à peu et le droit romain se substitue aux anciennes coutumes locales; mais cette substitution n'est ni subite ni obligatoire; elle ne s'accomplit que par la volonté des habitants du municipe. Dans les colonies au contraire seul le droit romain est appliqué. Qu'est-ce, en effet, qu'une colonie provinciale sous l'empire? Primitivement c'était un groupe de citoyens romains, le plus souvent des vétérans de légions, que l'on installait en un point donné du territoire impérial. Ce groupe formait une commune, une cité romaine; c'était, suivant l'expression d'Aulu-Gelle, comme une prolongation de Rome. Le droit y était forcément romain.

(1) Par exemple Tepelte en Proconsulaire, *C. I. L.* VIII, 12250. D'autres cités de la même province n'acquirent qu'après Caracalla le titre de municipe: Abbir Cella, Giufis: *Id., ibid.,* 814, 865, 866. Il serait facile de multiplier les exemples.

Les citoyens de ces premières colonies n'étaient point des indigènes dotés par la faveur impériale du droit de cité; la commune qu'ils constituaient ne tenait par aucune racine au sol provincial; ils avaient été, pour ainsi dire, transplantés là en bloc, et ils apportaient avec eux le droit et les institutions de Rome. Plus tard le titre de colonie fut accordé par une fiction juridique à des municipes provinciaux où pourtant n'avait été envoyé aucun groupe de colons. Hadrien et Aulu-Gelle nous apprennent même que ce titre était très ardemment sollicité par les municipes, entre autres raisons parce que l'ancien droit local et les coutumes de jadis devenaient de plus en plus obscurs et incompréhensibles (1). On pourrait donc presque dire qu'au IIe et au IIIe siècle de l'empire chaque transformation de municipe en colonie était une conquête du droit romain sur les droits locaux, un pas fait vers l'unification du droit dans le monde romain.

J. Toutain.

(1) Dans la phrase d'Aulu-Gelle: « *Et simul quia obscura oblitterataque sunt municipiorum jura...* », il ne nous semble pas possible d'admettre que *municipiorum jura* signifie *la constitution du municipe*. En effet cette constitution était écrite; la charte donnée par Rome à chaque municipe était, nous le savons, gravée sur une plaque de bronze, et en cas de doute il eût suffi de consulter cette charte. Au contraire les anciennes coutumes locales ne devaient pas former un droit écrit; elle se transmettaient par la tradition de génération en génération; aussi n'est-il pas étonnant qu'elles aient fini par devenir obscures et incompréhensibles.

DESCRIPTION
DU MANUSCRIT DE PLAUTE *B.*

On sait que les manuscrits de Plaute découverts jusqu'à ce jour se partagent quant à l'écriture en deux grandes classes: l'une représentée uniquement par le palimpseste en capitale *Ambrosianus G 82 sup.* (ms. *A*), l'autre comprenant tous les manuscrits en minuscule et notamment le *Vaticanus Palatinus lat. 1615* (ms. *B*). *A* nous est connu aussi bien que possible en l'état actuel de la science par la copie de W. Studemund: *Plauti fabularum reliquiae Ambrosianae,* Berlin, Weidmann, 1889; sur *B* au contraire, nous n'avons rien de complet, de coordonné, d'assez sûr. Voici une contribution à l'étude à faire.

Notre manuscrit, en parchemin, se compose de 213 feuillets formant 105 feuilles doubles plus 3 feuilles simples, ainsi assemblées:

f. 1-8, 9-16, 17-24, 25-32, 33-40, 41-48, 49-56, 57-64, 65-72, 73-80, 81-88, 89-96,	12 cahiers de 4 feuilles doubles;
f. 97-100,	1 cahier de 2 feuilles doubles;
f. 101-108, 109-116, 117-124, 125-132, 133-140, 141-148,	6 cahiers de 4 feuilles doubles;
f. 149-157,	1 cahier de 4 feuilles doubles, plus une feuille simple, f. 157, collée sur 149^r;
f. 158-165,	1 cahier de 4 feuilles doubles;
f. 166-169, 170-173, 174-177,	3 cahiers de 2 feuilles doubles;

f. 178-182,	1 cahier de 2 feuilles doubles, plus une feuille simple, f. 180, collée sur 179 v;
f. 183-190, 191-198, 199-206,	3 cahiers de 4 feuilles doubles;
f. 207-213,	1 cahier de 3 feuilles doubles, plus une feuille simple, f. 208, collée sur 212 v.

Les régions du texte se succèdent ainsi:

f. 1 r, l. 1-24,	table des pièces contenues dans le manuscrit, moins la *Vidularia* (v. ci-après);
f. 1 r, l. 25-dern.,	blanches;
f. 1 v, marg. sup.-f. 9 r, l. 27,	*Querolus;*
f. 9 r, l. 28-dern.,	blanches;
f. 9 v, l. 1-9,	table, grattée en second lieu, des 8 pièces immédiatement suivantes;
f. 9 v, l. 10-dern.,	blanches;
f. 9 v, marg. sup. et f. 10 r, marg. sup.-f. 21 r, l. 32,	*Amphitryo;*
f. 21 r, l. 33-f. 30 r, dern. l.,	*Asinaria;*
f. 30 v, marg. sup.-f. 38 v, l. 50,	*Aulularia;*
f. 38 v, l. 51-dern.,	blanches;
f. 39 r, l. 1-f. 49 r, l. 1,	*Captiui;*
f. 49 r, l. 2-f. 56 r, l. 1,	*Curculio;*
f. 56 r, marg. sup. et l. 2-f. 64 r, l. 19,	*Casina;*
f. 64 r, marg. sup. et l. 20-f. 68 v, l. 11,	*Cistellaria;*
f. 68 v, l. 12,	blanche;

f. 68^{v}, marg. sup. et l. 13 - f. 74^{v}, l. 39,	*Epidicus;*
f. 74^{v}, l. 40-51,	blanches;
f. 74^{v}, l. 52 - f. 86^{v}, l. 8,	*Bacchides;*
f. 86^{v}, l. 9,	blanche;
f. 86^{v}, marg. sup. et l. 10 - f. 97^{v}, l. 27,	*Mostellaria;*
f. 97^{v}, marg. sup. et l. 28 - f. 108^{r}, l. 46,	*Menaechmi;*
f. 108^{r}, l. 46 - f. 122^{v}, l. 43,	*Miles gloriosus;*
f. 122^{v}, l. 43 - f. 133^{r}, l. 9,	*Mercator;*
f. 133^{r}, marg. sup. et l. 9 - f. 144^{r}, l. 39,	*Pseudolus;*
f. 144^{r}, l. 39 - f. 160^{r}, l. 30,	*Poenulus;*
f. 160^{r}, l. 30 - f. 170^{v}, l. 21,	*Persa;*
f. 170^{v}, l. 21 (1) - f. 182^{r}, l. 39,	*Rudens;*
f. 182^{r}, l. 39 - f. 189^{v}, l. 45,	*Stichus;*
f. 189^{v}, marg. sup. et l. 46 - f. 201^{v}, l. 28,	*Trinummus;*
f. 201^{v}, marg. sup. et l. 29 - f. 211^{v}, l. 28,	*Truculentus;*
f. 211^{v}, l. 28-29,	titre de la *Vidularia;*
f. 211^{v}, l. 30 - f, 213^{v},	blancs.

Pourquoi cette table au f. 9^{v}, immédiatement après le cahier 1? tel est le premier problème qui s'offre à nous. La présence d'une table plus complète en tête du manuscrit et le grattage postérieurement subi par la table partielle donnent tout de suite à penser que celle-ci a été remplacée par l'autre et lui est anté-

(1) Et très probablement aussi marge supérieure. Ainsi que nous le verrons plus tard, cette marge, mutilée par le relieur, a dû porter le titre courant *Plauti.*

rieure. Effectivement, il suffit d'en lire le début: *In hoc uolumine continentur Plauti comediae VIII*, pour voir que dans le projet initial *B* devait comprendre seulement ces huit pièces et avoir la même étendue qu'ont reçue plus tard les manuscrits de Plaute *E*, *J*, *V*. Dans la dernière marge inférieure des cahiers 2, 3, 4, 5, nous trouvons les signatures *I*, *II*, *III*, *IIII*, de la même main que le texte de ces cahiers; il n'y a donc plus lieu au moindre doute: le point de départ de la formation du manuscrit a été le cahier 2, et le cahier 1 n'est venu s'y superposer que plus tard.

A quel moment s'est ainsi élargi le projet initial? Si cet élargissement remonte à la même cause qui a fait ajouter les treize dernières pièces, on peut le croire antérieur à l'exécution des deux derniers feuillets de l'*Epidicus* (f. 73-74), la pièce à laquelle le manuscrit devait d'abord finir. Ces deux feuillets commencent en effet un cahier de quatre feuilles doubles, et à supposer que les deux feuilles du milieu fussent restées absentes, le copiste se mettait toujours dans la nécessité de sacrifier deux feuillets, ce qui est peu vraisemblable. Reprenons le relevé des signatures de tout-à-l'heure; nous n'en trouvons plus une seule de même série passé le cahier 5; c'est donc probablement du cahier 6 que date l'idée d'accroître le manuscrit par la superposition du *Querolus*, cette superposition faussant le numérotage primitif des cahiers et en entraînant un nouveau. Celui-ci existe, en chiffres arabes, à l'intérieur de la dernière marge inférieure de chaque cahier jusqu'au cahier 16 (f. 124^v, troisième feuillet du *Mercator*). De la même encre, et, autant qu'on en peut juger, de la même main que ce second numérotage, est une note à la fin de la ligne 51 et dernière du f. 120^r, le premier des feuillets médiaux du cahier 16, ainsi conçue: *probationis examen*. Ces mots ont trait évidemment à la même vérification de cahiers que le numérotage, et il est clair que l'auteur de la vérification a poursuivi son travail jusqu'au dernier cahier alors réuni au

talon du volume. Il apparaît de là que le cahier 1 a précédé le cahier 17 dans l'ordre d'adjonction des cahiers, en autres termes que le *Querolus* a été copié au plus tard avant la seconde moitié du *Mercator*. Tout s'accorde donc à nous présenter le *Querolus* comme faisant partie de la même série d'agrandissements que les treize dernières pièces; et d'autre part l'étroite contiguïté de celles-ci, qui se rejoignent uniformément l'une l'autre sur le même côté d'un même feuillet, la terminaison habituelle des douze avant-dernières à deux feuillets de distance au moins de la fin du dernier cahier qu'elles occupent (1) et par conséquent le peu d'aptitude de la plupart à clore le manuscrit, sont autant de faits qui attestent que le projet initial s'est élargi à la suite d'une décision unique. Nous pouvons désormais généraliser le raisonnement que nous appliquions au *Querolus*, et rapporter la date du projet définitif au cahier 6. Peut-être la table f. 9v a-t-elle été grattée dès lors, ou plutôt l'aura-t-elle été après l'achèvement du volume, au même temps qu'on la remplaçait par la table f. 1r.

Est-ce à dire maintenant que l'exécution du manuscrit ait marché continue et régulière d'un bout à l'autre? Il ne le semble pas. Sans parler des repos qui s'insèrent inévitablement entre les différentes tâches du copiste et dont l'étude devra être différée tant qu'on n'aura pas de transcription scientifique du manuscrit entier, le hâle qui couvre parfois le r° initial ou le v° final des cahiers, ainsi que la variété du parchemin dont ils sont formés, suffisent à révéler des périodes d'interruption de même genre, quoique dues à des causes différentes. Ce hâle en effet, ne saurait être attribué qu'à des arrêts, qui ont eu pour résultat de laisser à découvert la page dernièrement achevée et la page expectante; et si la qualité du parchemin varie, c'est

(1) Les *Menaechmi* et le *Rudens* se terminent sur un feuillet final r°, le *Stichus* sur le v° d'un feuillet pénultième.

un indice qu'on n'a pas eu du premier coup toutes les feuilles à disposition et qu'on est allé en renouveler la provision à plusieurs reprises, ou peut-être qu'on n'en préparait qu'une quantité proportionnée à la tâche que le copiste prévoyait chaque fois.

Les traces de hâle sont surtout sensibles aux feuillets ci-après : 9^{r} (celui-là même qui est resté un certain temps le f. initial du volume), 32^{v}-33^{r}, 40^{v}-41^{r} (ont marqué la dernière heure du projet initial et l'adoption du projet définitif), 48^{v}-49^{r} (dernier f. des *Captiui*, à l'*explicit* près, et premier f. du *Curculio*), 56^{v}-57^{r}, 64^{v}-65^{r} (entre *Casina* et la *Cistellaria*), 72^{v}-73^{r} (au contact du premier et du dernier cahier de l'*Epidicus*), 100^{v}-101^{r} (celui-ci rouvrant la série des cahiers de 4 feuilles doubles interrompue par le *binio* précédent), 158^{r}, 165^{v}-166^{r}, 169^{v}, 207^{r}. C'est à ces places-là que le copiste aura pris le plus de loisir. La couche hâlée est moins forte, mais encore appréciable aux feuillets que voici: 16^{v}-17^{r}, 124^{v}-125^{r}, 132^{v}-133^{r} (dernier f., à 9 lignes près, du *Mercator* et premier f. du *Pseudolus*), 149^{r}, 170^{r}, 173^{v}-174^{r}, 183^{r}, 190^{v}-191^{r}, 198^{v}. Il va sans dire que les feuillets 1^{r} et 213^{v} sont parmi les plus atteints, mais ils n'entrent point ici en ligne de compte. Inversement, nous ne relevons aucune trace de hâle aux f. 8^{v}, 148^{v}, 157^{v}, 182^{v}, 199^{r}, 206^{v}, quoiqu'il s'en trouve aux v^{os} ou r^{os} contigus. Pour 8^{v}, cela indique que le cahier 1 a été superposé aussitôt écrit au volume primitif, et par conséquent que le *Querolus* (qui se renferme dans ce cahier à une demi-page près) a été recopié spécialement en vue de notre manuscrit, ce qui date l'exécution de cette pièce au plus tôt après celle du cahier 5 ou premier des *Captiui*. Quelque hasard peut avoir préservé les cinq autres feuillets; toutefois, pour 157^{v} et 182^{v}, nous rencontrerons une explication plus tard aux changements de copiste. Remarquons enfin que tout vestige d'« extériorité » est absent du f. 80^{v}, dernier feuillet du cahier où finit l'*Epidicus;* nou-

velle marque que *B* n'est pas un juxtaposé de deux manuscrits distincts.

Voici maintenant la délimitation des cahiers, groupes de cahiers ou feuillets au point de vue de la qualité du parchemin:

cahier 1 (f. 1-8) parchemin brunâtre, assez luisant, mince, assez lisse;
cahiers 2-5 (f. 9-40) parchemin blanc, luisant, mince, lisse; c'est, avec celui du f. 166/169 (v. ci-après), le plus fin de tout le manuscrit;
cahiers 6-7 (f. 41-56) parchemin un peu moins blanc, moins fin, mais encore assez poli;
cahier 8 (f. 57-64) parchemin foncé, très rugueux, très épais, le plus grossier du manuscrit;
cahier 9 (f. 65-72) même parchemin que 6-7;
cahiers 10-12 (f. 73-96) parchemin assez blanc, soigné, mais épais, rêche, très mat;
cahier 13 (f. 97-100) parchemin presque aussi brun que 1, mais à peu près aussi poli que 2-5;
cahiers 14-15 (f. 101-116) même parchemin que 10-12;
cahiers 16-17 (f. 117-132) même parchemin que 6-7, 9;
cahiers 18-20 (f. 133-157) même parchemin que 10-12, 14-15;
cahier 21 (f. 158-165) même parchemin que 6-7, 9, 16-17;
cahier 22 { f. 166/169 même parchemin que 2-5 et en particulier que f. 18/23; f. 167/168 même parchemin que 6-7, 9, 16-17, 21;
cahiers 23-24 (f. 170-177) même parchemin que 6-7, 9, 16-17, 21, f. 167/168;
cahiers 25-27 (f. 178-198) même parchemin que 10-12, 14-15, 18-20, seulement plus luisant;
cahiers 28-29 (f. 199-213) même parchemin (plus négligé peut-être) que 6-7, 9, 16-17, 21, f. 167/168; 23-24.

Il ne faudrait d'ailleurs point prendre cette délimitation trop à la lettre. Elle est vraie entre les cahiers ou groupes de cahiers, sur les frontières, si je puis ainsi dire ; mais à l'intérieur d'un même cahier, on rencontre souvent des feuillets disparates que l'on hésite à classer ensemble. Jamais cependant la dissemblance n'est aussi marquée qu'entre les deux feuillets du cahier 22, et voilà pourquoi, par exception, j'ai cru utile de les distinguer.

C'est un fait connu que dans la confection des cahiers, l'orientation réciproque des feuilles de parchemin n'était pas chose indifférente, mais qu'on les opposait l'une l'autre par leurs faces semblables, autrement dit par deux endroits ou deux envers de la peau dont elles étaient fabriquées. En outre, chaque cahier devait se présenter par la face externe de sa feuille extérieure ; et comme le nombre de feuillets d'un cahier à feuilles doubles est forcément pair, si nous appelons *e* la page externe, *i* la page interne de chaque feuillet d'un manuscrit quelconque, | marquant le plan de séparation médial du volume, nous devrons avoir entre les deux plans extrêmes la succession suivante :

1 *ei ie ei .... ie ei ie* | *ei ie ei .... ie ei ie*

Théoriquement, cette succession ne peut être contrariée que par une seule circonstance, savoir l'insertion d'une feuille simple (ou d'un nombre impair de feuilles simples). Elle se transforme alors selon l'un des deux schémas suivants, bornés cette fois à l'étendue d'un cahier, dans lesquels des ( ) enclosent la feuille simple et des [ ] le feuillet irrégulièrement orienté :

2 *ei* { (1) [(*ei*)] / [(*ie*)] } *ie ... ei ie* | *ei ie ... ei ic*

3 *ci* (*ie*) *ei ... ei ie* | *ei ie ...* [*ie*] *ie*

(1) L'un ou l'autre.

Ceux qui ont assemblé le ms. *B* (nous verrons plus tard qu'ils ont dû être plusieurs) se sont tous, sauf un, conformés à la règle exprimée par le schéma 1, et quand il leur est arrivé de l'enfreindre, on peut croire qu'ils ne l'ont fait que par mégarde ou par presque impossibilité de l'appliquer. Ce dernier cas se présentait aux cahiers 10-12, 14-15, 20, où le parchemin offre une teinte tellement mate et un grain si rêche qu'il est très malaisé d'en reconnaître les deux faces (pour le cahier 10 et surtout pour le cahier 15, je ne saurais affirmer s'ils sortent ou non de la règle, les deux feuilles qui la contrarieraient ne laissant guère apercevoir d'indice qui en permette le classement). Voici, d'après les conventions ci-dessus, les schémas de ces différents cahiers; le caractère gras indique l'absence de certitude.

cahier 10 *ei* *ie* *ei* [***ei***] | [***ie***] *ie* *ei* *ie*

cahier 11 ***ei*** [*ei*] ***ei*** [***ei***] | [***ie***] ***ie*** [*ie*] ***ie***

cahier 12 *ei* ***ie*** [*ie*] [*ei*] | [*ie*] [*ei*] ***ei*** *ie*

cahier 14 *ei* [*ei*] ***ei*** ***ie*** | ***ei*** ***ie*** [*ie*] *ie*

cahier 15 *ei* [***ei***] *ei* *ie* | *ei* *ie* [***ie***] *ie*

cahier 20 *ei* *ie* *ei* [*ei*] | [*ie*] *ie* *ei* *ie* [(*ie*)]

Ailleurs, cahier 28, c'est un assembleur nouveau, qui, sans doute par inadvertance, pose à rebours sa première feuille:

cahier 28 [*ie*] *ie* *ei* *ie* | *ei* *ie* *ei* [*ei*]

La règle ne se trouve ouvertement violée qu'aux cahiers 18 et 19. Bien que ces cahiers soient formés du même parchemin prêtant à la même incertitude que les cahiers 10-12, 14-15, 20, leur irrégularité systématique a été certainement voulue, et suffirait déjà à présupposer l'intervention d'un assembleur spécial, qui avait ses préférences en pareille matière:

cahier 18 *ei* [*ei*] *ei* [*ei*] | [*ie*] *ie* [*ie*] *ie*

cahier 19 *ei* [*ei*] *ei* [*ei*] | [*ie*] *ie* [*ie*] *ie*

Donnons enfin, pour être complet, l'orientation des trois feuilles simples que contient le manuscrit par rapport aux autres feuilles des cahiers afférents:

cahier 20 (se reporter ci-dessus)
cahier 25 *ei ie* [(*ie*)] | *ei ie*
cahier 29 *ei* (*ie*) *ei ie* | *ei* [*ie*] *ie*

Les cahiers 20 et 25 offrent le schéma 2; c'est au contraire le schéma 3 que représente le cahier 29.

Nous venons de pressentir, dans l'étourderie apparemment commise au cahier 28 et dans le flagrant parti pris d'irrégularité aux cahiers 18-19, l'existence de plusieurs assembleurs successifs du manuscrit. Par là se laisse présumer la survenue, au cours de son exécution, non plus de périodes d'interruption, comme nous en entrevoyions plus haut, mais des périodes complémentaires de facture. Nous nous en tiendrons provisoirement à cette présomption, quitte à la fortifier plus tard, pour confirmer la réalité des périodes d'interruption elles-mêmes, et nous allons clore cette série d'aperçus sur la genèse du ms. *B* en montrant que ce ne peut être un manuscrit complet.

Comment s'expliquer en effet qu'à cinq feuillets de distance de la fin de sa tâche, le copiste (unique) du cahier final y ait inséré une feuille simple (f. 208), s'il avait cru que les deux derniers feuillets du cahier (f. 212-213) resteraient vides? Or il pouvait avoir de quoi les remplir, et bien au-delà, dans cette *Vidularia* dont il a écrit l'*incipit* et le titre avant d'abandonner son ouvrage, et dont les autres manuscrits en minuscule ne paraissent nous avoir rien conservé. A coup sûr ces deux feuillets devaient servir, dans sa pensée, à entamer l'exécution de cette pièce. Il l'avait donc entre les mains, à cette époque encore, ou tout au moins ne désespérait-on pas autour de lui de se la procurer.

Voilà, esquissées dans leurs grandes lignes, les vicissitudes éprouvées par notre manuscrit au cours de sa formation et de sa genèse, comme nous disions tout-à-l'heure. Que pouvons-nous savoir maintenant des vicissitudes de la copie? Mais avant d'entreprendre cet examen, il convient de nous ménager dans le texte même du *Querolus* et de Plaute des points de repère, en reportant sur une édition de ce texte la pagination de *B*. Le tableau que voici indique les résultats de ce décalque opéré sur l'édition du *Querolus* de M. L. Havet (Bibliothèque de l'École des Hautes Etudes, 41e fascicule, Paris, Vieweg, 1880) et sur le Plaute dit de Ritschl (*T. Macci Plauti Comoediae*, 4 vol., Leipzig, Teubner; a paru et se réédite par pièces isolées; je me suis servi des exemplaires suivants: *Amphitruo*, 1882; *Asinaria*, 1881; *Aulularia*, 1881; *Captiui*, 1887; *Curculio*, 1879; *Casina*, 1890 (2e éd.); *Cistellaria*, 1894; *Epidicus*, 1878; *Bacchides*, 1886 (2e); *Mostellaria*, 1893 (2e); *Menaechmi*, 1889 (2e); *Miles gloriosus*, 1890 (2e); *Mercator*, 1883 (2e); *Pseudolus*, 1887 (2e); *Poenulus*, 1884; *Persa*, 1892 (2e); *Rudens*, 1887; *Stichus*, 1883; *Trinummus*, 1884 (3e); *Truculentus*, 1881).

Pagination de B:	Incidence		de cette pagination dans les éditions susdites:
1^r		0	
1^v		0	Quérolus, Dédicace 1, *Rutili*
2^r	Quérolus,	Morceau 2, 15, ... *est,*	*furto*
2^v	»	Morceau 8, 2, ... *te*	*capitalia*
3^r	»	Morceau 10, 13, . . . *agnosceres*	14 *Felix*
3^v	»	Morceau 17, 2, ... *muneras*	*quem*
4^r	»	Morceau 23, 11, ... *facere*	*me*
4^v	»	Morceau 31, 7, ... *inermes*	*quantum*
5^r	»	Morceau 34, 3, ... *plu*	*rimum*
5^v	»	Morceau 39, 19, ... *ipsum*	*uidi*
6^r	»	Morceau 47, 11, ... SARD.	*Barbarum*
6^v	»	Morceau 56, 2, ... *aliqui*	*somnulentos*

7^r	Quérolus,	Morceau 61, 11, ...	*locum.*	12, MAND.
7^v	»	Morceau 66, 7, ...	SARD.	*Consilium*
8^r	»	Morceau 73, 3, ...	*facias.*	MAND.
8^v	»	Morceau 77, 2,	*Quandoquidem*	*me*
9^r	»	Morceau 83, ...	3	4
9^v	»	Morceau 84, 37, .	*potestatem.* »	0
10^r			0	*Amphitruo, Argumentum I,* 1
10^v	*Amphitruo,*	*Prologus,*	28	29
11^r	»	»	81	82
11^v	»	»	133	134
12^r	»	*Actus I,*	186	187
12^v	»	»	239	240
13^r	»	»	292	MERCVRIVS
13^v	»	» 344, ...	*nunc*	MERCVRIVS
14^r	»	»	395	SOSIA
14^v	»	»	446	447
15^r	»	»	497	498
15^v	»	»	548	549
16^r	»	*Actus II,*	602	AMPHITRVO
16^v	»	»	656	657
17^r	»	»	708	AMPHITRVO
17^v	»	»	761	AMPHITRVO
18^r	»	»	814	ALCVMENA
18^v	»	*Actus III,*	865	866
19^r	»	»	915	916
19^v	»	»	966	IVPPITER
20^r	»	»	1016	1017
20^v	»	*Actus V,*	1066	1067
21^r	»	»	1117	1118
21^v	*Asinaria,*	*Argumentum,*	3	4
22^r	»	*Actus I,*	61	DEMAENETVS
22^v	»	»	111	112
23^r	»	»	161	CLEAERETA
23^v	»	»	213	214
24^r	»	*Actus II,*	265	266
24^v	»	»	316	317

25^r	*Asinaria,*	*Actus II,*	 369	LIBANUS
25^v	»	»	 421	422
26^r	»	»	 473	MERCATOR
26^v	»	*Actus III,*	 525	526
27^r	»	»	 581	582
27^v	»	»	 634	635
28^r	»	»	 686	PHILAENIVM
28^v	»	»	 739	740
29^r	»	*Actus IV,*	 790	791
29^v	»	*Actus V,*	 843	844
30^r	»	»	 898	ARTEMONA 901
30^v	»	»	 947	*Aulularia, Argumentum I,* 1
31^r	*Aulularia,*	*Prologus,*	 28	29
31^v	»	*Actus I,*	 80	81
32^r	»	*Actus II,*	 133	134
32^v	»	»	 192	193
33^r	»	»	 245	246
33^v	»	»	 296	297
34^r	»	»	 348	349
34^v	»	»	 397	ANTHRAX
35^r	»	*Actus III,*	 447	448
35^v	»	»	 495	EVCLIO
36^r	»	»	 542	543
36^v	»	*Actus IV,*	 589	590
37^r	»	»	 637	EVCLIO
37^v	»	»	 684	EVNOMIA
38^r	»	»	731, ... *miser*	*et*
38^v	»	»	 783	EVCLIO
39^r	»	*Actus V,*	 833	*Captiui, Argumentum,* 1.
39^v	*Captiui,*	*Prologus,*	 40	41
40^r	»	*Actus I,*	 87	88
40^v	»	»	 133	HEGIO
41^r	»	»	 190	191
41^v	»	*Actus II,*	 244	245
42^r	»	»	 295	296

42^{v}	*Captiui,*	*Actus II,*	 347	348
43^{r}	»	»	 398	PHILOCRATES
43^{v}	»	»	 451	452
44^{r}	»	*Actus III,*	 503	504
44^{v}	»	»	 555	ARISTOPHONTES
45^{r}	»	»	 607	608
45^{v}	»	»	 659	TYNDARVS
46^{r}	»	»	 723	724
46^{v}	»	*Actus IV,*	 782	783
47^{r}	»	»	836, . . . *Quantumst*	*hominum*
47^{v}	»	»	 887	HEGIO
48^{r}	»	*Actus V,*	 936	HEGIO
48^{v}	»	»	 986	PHILOCRATES
49^{r}	»	»	 1036	*Curculio, Argumentum,* 1
49^{v}	*Curculio,*	*Actus I,*	 41	PALINVRVS
50^{r}	»	»	 95	LEAENA.
50^{v}	»	»	 149	150
51^{r}	»	»	 200	PHAEDROMVS
51^{v}	»	*Actus II,*	. . . . CAPPADOX	COQVOS
52^{r}	»	»	 301	302
52^{v}	»	»	 353	354
53^{r}	»	*Actus III,*	 410	411
53^{v}	»	*Actus IV,*	 465	466
54^{r}	»	»	 516	CVRCVLIO
54^{v}	»	»	 564	565
55^{r}	»	*Actus V,*	 612	CVRCVLIO
55^{v}	»	»	 674	CVRCVLIO
56^{r}	»	»	 729	*Casina, Prologus,* 1
56^{v}	*Casina,*	*Prologus,*	 59	60
57^{r}	»	*Actus I,*	117, ... *facies?*	OLYMPIO
57^{v}	»	*Actus II,*	 202	CLEOSTRATA
58^{r}	»	»	 259	260
58^{v}	»	»	 314	315
59^{r}	»	»	 374	LYSIDAMVS
59^{v}	»	»	 428	429
60^{r}	»	»	 497	498

60v	*Casina,*	*Actus III,*	 554	555
61r	»	»	 618	619
61v	»	»	 685	686
62r	»	»	 758	*Actus IV,* PARDALISCA
62v	»	»	 820	821
63r	»	*Actus V,*	883, ... *mollio*	884
63v	»	»	 944	945
64r	»	»	 1001	1002
64v	*Cistellaria,*	*Actus I,*	 21	22
65r	»	»	 75	76
65v	»	»	 128	129
66r	»	»	 199	200
66v	»	*Actus III,*	 530	531
67r	»	»	. . . . MELAENIS	599
67v	»	*Actus V,*	 660	661
68r	»	»	 718	HALISCA 719
68v	»	»	 778	779
69r	*Epidicus,*	*Actus I,*	 35	36
69v	»	»	 91	92
70r	»	»	 150	STRATIPPOCLES
70v	»	*Actus II,*	 212	EPIDICVS
71r	»	»	 270	271
71v	»	*Actus III,*	 326	327
72r	»	»	 384	385
72v	»	»	459, ... *militem.*	*adulescens*
73r	»	*Actus IV,*	532, ... *potita*	*neque*
73v	»	»	589, ... *filiam,*	*matrem*
74r	»	*Actus V,*	 644	EPIDICVS
74v	»	»	 695	EPIDICVS
75r	»	»	 733	*Bacchides, Actus I,* BACCHIS 35
75v	*Bacchides,*	*Actus I,*	 88	BACCHIS
76r	»	*Actus II,*	 139	140
76v	»	»	 185	186
77r	»	»	 237	238
77v	»	»	 289	290

78^r	*Bacchides,*	*Actus II,*	341	NICOBVLVS
78^v	»	»	391	392
79^r	»	»	442	443
79^v	»	»	495	PHILOXENUS 499
80^r	»	*Actus III,*	540	541
80^v	»	»	590	591
81^r	»	»	639	CHRYSALVS.
81^v	»	»	696	697
82^r	»	»	749	750
82^v	»	»	799	CHRYSALVS
83^r	»	»	850	CHRYSALVS
83^v	»	»	902	CLEOMACHVS
84^r	»	*Actus IV,*	953	954
84^v	»	»	1005	1006
85^r	»	»	1058	NICOBVLVS
85^v	»	*Actus V,*	1107	NICOBVLVS
86^r	»	»	1156	1157
86^v	»	»	1204	BACCHIS
87^r	*Mostellaria,*	*Actus I,*	31	32
87^v	»	»	85	86
88^r	»	»	137	138
88^v	»	»	189	190
89^r	»	»	240	PHILOLACHES
89^v	»	»	292	293
90^r	»	»	344	DELPHIVM
90^v	»	*Actus II,*	395	TRANIO
91^r	»	*Actus III,*	444	445
91^v	»	»	497	498
92^r	»	»	549	553
92^v	»	»	599	686
93^r	»	»	736	737
93^v	»	»	787	TRANIO
94^r	»	*Actus IV,*	880	881
94^v	»	*Actus III,*	606	607
95^r	»	*Actus IV,*	903	TRANIO.
95^v	»	»	962	963
96^r	»	»	1023	THEOPROPIDES

96v	*Mostellaria,*	*Actus III,*	 670	TRANIO
97r	»	*Actus V,*	 1102	TRANIO
97v	»	»	 1155	1156
98r	*Menaechmi,*	*Prologus,*	13, ... *fuit*	14
98v	»	»	 65	66
99r	»	*Actus I,*	 133	134
99v	»	»	 191	EROTIVM
100r	»	*Actus I,*	 265	MESSENIO
100v	»	»	 329	330
101r	»	»	 380	381
101v	»	»	 441	442
102r	»	*Actus III,*	 494	495 *qui*
102v	»	»	 549	550
103r	»	»	 604	605
103v	»	»	 655	656
104r	»	*Actus IV,*	 705	MENAECHMVS
104v	»	»	 756	757
105r	»	»	 808	809
105v	»	»	 862	863
106r	»	*Actus V,*	 911	912
106v	»	»	 968	969
107r	»	»	 1020	MENAECHMVS
107v	»	»	 1061	MESSENIO
108r	»	»	 1114	1115
108v	*Miles gloriosus,*	*Argumentum I,*	 5	6
109r	»	*Actus I,*	 30	PYRGOPOLINICES
109v	»	*Actus II,*	 80	81
110r	»	»	 132	133
110v	»	»	 183	184
111r	»	»	234, ... *consilia.*	PERIPLECOMENVS
111v	»	»	 284	PALAESTRIO
112r	»	»	 335	PALAESTRIO
112v	»	»	 384	385
113r	»	»	 435	436
113v	»	»	 485	PERIPLECOMENVS
114r	»	»	536, ... *intus*	SCELEDRVS
114v	»	»	 589	590

115r	*Miles gloriosus,*	*Actus III,*	688	689
115v	»	»	690	691
116r	»	»	744	PERIPLECOMENVS
116v	»	»	795	796
117r	»	»	847	LVRCIO
117v	»	»	897	898
118r	»	*Actus IV,*	948	949
118v	»	»	998	999
119r	»	»	1048	1049
119v	»	»	1099	1097
120r	»	»	1147	1148
120v	»	»	1199	PYRGOPOLINICES
121r	»	»	1248	MILPHIDIPPA
121v	»	»	1297	1298
122r	»	»	1345	PYRGOPOLINICES
122v	»	*Actus V,*	1395	PYRGOPOLINICES
123r	*Mercator,*	*Argumentum I,*	7	8
123v	»	*Actus I,*	32	33
124r	»	»	84	85
124v	»	»	132	CHARINVS
125r	»	»	182	CHARINVS
125v	»		235	236
126r	»		334	CHARINVS.
126v	»		388	389
127r	»		439	DEMIPHO
127v	»		490	491
128r	»	*Actus III,*	538	539
128v	»	»	585	586
129r	»	»	632	EVTYCHVS
129v	»	*Actus IV,*	679	680
130r	»	»	724	LYSIMACHVS
130v	»	»	774	LYSIMACHVS
131r	»	*Actus V,*	808	809
131v	»	»	868	869
132r	»	»	918	919
132v	»	»	962	EVTYCHVS 964
133r	»	»	1018	EVTYCHVS

133v	*Pseudolus,*	*Actus I,*	 56	57
134r	»	»	 121	PSEVDOLVS
134v	»	»	 179	180
135r	»	»	 233	234
135v	»	»	 289	CALIDORVS
136r	»	»	 342	CALIDORVS
136v	»	»	 396	397
137r	»	»	 449	450
137v	»	»	 530	SIMO
138r	»	*Actus II,*	. . . . . PSEVDOLVS	HARPAX
138v	»	»	 652	653
139r	»	»	 701	PSEVDOLVS
139v	»	»	 759	760
140r	»	*Actus III,*	 811	812
140v	»	»	 877	878
141r	»	»	 948	SIMIA
141v	»	»	 999	1000
142r	»	*Actus IV,*	 1064	BALLIO
142v	»	»	. . . . .1132b	1133
143r	»	»	 1188	1189
143v	»	»	 1235	1236
144r	»	*Actus V,*	 1279	1280a
144v	*Poenulus,*	*Prologus,*	 1	2
145r	»	»	 46	47
145v	»	»	 91	92
146r	»	*Actus I,*	 135	136
146v	»	»	 201	202
147r	»	»	 316	317
147v	»	»	 286	287
148r	»	»	 362	363
148v	»	»	 410	411
149r	»		 463	464
149v	»		 585	586
150r	»		 508	*Actus III,* AGORA-STOCLES.
150v	»		 614	LYCVS.
151r	»		 664	665

151v	*Poenulus,*		 704	COLLABISCUS
152r	»		 740	AGORASTOCLES 739
152v	»		 775	776
153r	»		 812	813
153v	«	*Actus IV,*	 847	848
154r	»	»	 884	885
154v	»	»	 920	921
155r	»	*Actus V,*	 957	958
155v	»	»	 1005	MILPHIO
156r	»	»	 1056	1057
156v	»	»	1107, . . *mortalem*	1108
157r	»	»	 1145	AGORASTOCLES
157v	»	»	 1172	1173
158r	»	»	1191, ... *quaeso*.	*Ne*
158v	»	»	 1240	1241
159r	»	»	 1291	1292
159v	»	»	 1343	1344
160r	»	»	 1394	1395
160v	*Persa,*	*Actus I,*	 14	15
161r	»	*Actus II,*	 65	66
161v	»	»	 115	116
162r	»	»	 166	167
162v	»	»	 216	217
163r	»	*Actus III,*	 261	262
163v	»	»	271, ... *eccum*	PAEGNIUM.
164r	»	»	 318	319
164v	»	»	370, ... *Cauere,*	*quid*
165r	»	»	 419	420
165v	»	*Actus IV,*	 467	468
166r	»	»	 517	518
166v	»	»	 554	555
167r	»	»	 588	589
167v	»	»	 631	632
168r	»	»	 662	663
168v	»	»	 698	699
169r	»	»	 737	SATVRIO.
169v	»	*Actus V,*	772, ... *propera,*	*Paegnium*

170r	*Persa,*	*Actus V,*	 781	782
170v	»	»	 835	836
171r	*Rudens,*	*Prologus,*	 50	51
171v	»	*Actus I,*	 115	116
172r	»	»	 167	168
172v col. 1	»	»	 216	217
172v col. 2	»	»	 257	PTOLEMOCRATIA.
173r col. 1	»	*Actus II,*	 308	309
173r col. 2	»	»	355, . . . *audiuisti,*	*amabo*
173v	»	»	405, ... *suis*	*peterem*
174r	»	»	 451	452
174v col. 1	»	»	 498	(499)
174v col. 2	»	»	 549	550
175r col. 1	»	*Actus III,*	 598	599
175r col. 2	»	»	648, ... *nunc*	649
175v	»	»	 697	698
176r	»	»	 746	747
176v col. 1	»	»	 797	798
176v col. 2	»	»	 848	849
177r	»	*Actus IV,*	 897	898
177v	»	»	 945	946
178r	»	»	 976	977
178v	»	»	 1027	1028
179r	»	»	 1077	1078
179v	»	»	 1128	1129
180r	»	»	 1180	1181
180v	»	»	 1231	1232
181r	»	*Actus V,*	 1282	1283
181v	»	»	 1334	1335
182r	»	»	 1386	1387
182v	*Stichus,*	*Actus I,*	 9	10
183r	»	»	 65	66
183v	»	»	 117	118
184r	»	*Actus II,*	 168	169
184v	»	»	 219	220
185r	»	»	. . . . . GELASIMVS	274
185v	»	»	. . . . . PANEGYRIS.	326

186^r	*Stichus,*	*Actus I,*	376	377
186^v	»	*Actus III,*	430	431
187^r	»	»	487	488
187^v	»	*Actus IV,*	540	541
188^r	»	»	594	595
188^v	»	»	637	638
189^r	»	*Actus V,*	681	682
189^v	»	»	730	731
190^r	*Trinummus,*	*Argumentum,*	6	7
190^v	»	*Actus I,*	47	48
191^r	»	»	98	99
191^v	»	»	150	151
192^r	»	»	202	203
192^v	»	*Actus II,*	251	252
193^r	»	»	300	LYSITELES
193^v	»	»	352	353
194^r	»	»	403	404
194^v	»	»	455	456
195^r	»	»	510	507
195^v	»	»	559	560
196^r	»	*Actus III,*	610	STASIMUS
196^v	»	»	660	661
197^r	»	»	689	690
197^v	»	»	755	MEGARONIDES
198^r	»	»	807	808
198^v	»	*Actus IV,*	860	861
199^r	»	»	914	915
199^v	»	»	963	SYCOPHANTA
200^r	»	»	1013	1014
200^v	»	»	1063	CHARMIDES
201^r	»	*Actus V,*	LYSITELES	1115
201^v	»	»	1163	CHARMIDES
202^r	*Truculentus,*	*Prologus,*	10	11
202^v	»	*Actus I,*	59	61
203^r	»	»	109	110
203^v	»	»	163	164
204^r	»	»	215	216

204v	*Truculentus,*	*Actus I,*	 264	265
205r	»	»	 314	315
205v	»	»	 364	365
206r	»	»	 419	420 *diuortium*
206v	»	*Actus II,*	474, ... *prius*	*praecaueo*
207r	»	»	521, ... *istic*	522
207v	»	»	 562	563
208r	»	»	 609	610
208v	»	*Actus III,*	 659	660
209r	»	*Actus IV,*	 707	708
209v	»	»	 753	754
210r	»	»	802, ... *inquam,*	CALLICLES
210v	»	»	 851	852
211r	»	»	895, ... *mihi*	896
211v	»	»	 943	944
212r-213v	»	»	 968	0

(La fin prochainement).

F. Nougaret.

LE SAC DE ROME

(1527).

RELATION INÉDITE DE JEAN CAVE, ORLÉANAIS

INTRODUCTION.

I.

Un Français d'un nom illustre, César Grolier, le fils naturel du grand bibliophile, a laissé, sous forme de lettre à son père, une relation du sac de Rome, qui n'a été publiée qu'en 1637 (1). Ni la lettre dédicatoire ni le récit ne sont datés; mais ce petit ouvrage (en dépit des réserves trop modestes de la préface) est d'une exécution si soignée qu'il a dû être écrit à loisir, après l'apaisement de la tempête qui venait de fondre sur Rome. D'autre part, le bel accent de sincérité qui le domine tout entier, donne à croire qu'il est postérieur de peu de mois aux événements, ou tout au moins qu'il a été composé sur de copieuses notes prises au jour le jour et dont l'auteur, peut-être beaucoup plus par prudence de "courtisan" que par coquetterie d'historien élégant, n'a retenu que les faits principaux.

Le récit que je publie aujourd'hui a également pour auteur un Français. Sa latinité est aussi pauvre que son nom est obscur.

(1) *Historia expugnatae et direptae urbis Romae per exercitum Caroli V, Imp. die VI. maii M. D. XXVII. Clemente VII. Pontifice,* Caesare Grolierio Lugdunensi auctore. — Paris, Sébastien Cramoisy, 1637, in-4°.

Son œuvre, en ce qui concerne la forme, est bien inferieure à celle de Grolier. Mais, comme celle de Grolier, plus encore peut-être, elle est vivifiée par un profond accent de vérité; et l'on constatera facilement, sans s'en trop étonner, que, d'une manière générale, les narrations de ces deux compatriotes, (qui d'ailleurs ne paraissent point s'être connus, mais qui étaient animés des mêmes sentiments politiques), ont un air de famille singulièrement frappant.

Il n'y a qu'une différence notable entre les deux récits. L'indignation de Grolier s'exprime avec force, mais avec mesure; chez son pauvre compatriote, elle est âpre à l'égal du style, qui est resté barbare en dépit de tout effort. Cette diversité de ton s'explique facilement. Grolier avait fixé sa demeure à Rome; il savait que la protection de son père, en dépit de tous événements, lui assurait sa carrière à la curie Romaine (1). Notre historien d'occasion, qui ne possédait pas un tel appui, quitte Rome, sans idée de retour (au moins à ce qu'il semble), dès que les circonstances le lui permettent, — et il regagne sa patrie, plus que jamais incertain de l'avenir.

Ce désespéré signe "Joannes Cavus„. Comme il latinise avec assez peu de raffinement les noms des personnages qu'il cite dans sa narration, rédigée dès son retour en France et presque exclusivement d'après ses souvenirs, on peut croire, sans trop de risque, qu'il s'appelait Jean Cave. Il était originaire d'Orléans. Il nous apprend, dans un court prologue, qu'il était déjà, lors du sac, depuis longtemps à Rome, où l'avaient conduit des circonstances imprévues, " temporum inopinata tempestas „. L'expression est assez obscure. Cacherait-elle quelque malheur de famille? Cave, privé de ses parents dans un âge peu avancé, aurait-il dû tout

(1) Cf. *infra,* § IV, et à l'Appendice (V), quelques détails sur César Grolier et sa famille.

à coup chercher fortune hors du pays natal? C'est chose vraisemblable. Car, si, obligé de penser à gagner son pain quotidien, Cave s'est rendu à Rome, il n'a pas choisi sans de graves motifs la ville de Léon X, hospitalière aux nobles et aux riches, mais où un jeune étranger dépourvu de tout, même de belle latinité, ne pouvait guère espérer faire son chemin. Cave était homme de réflexion, et ce qui le prouve, c'est qu'il ne mourut pas de faim à la porte de quelque palais cardinalice. Il avait probablement à Rome un protecteur, peut-être un parent.

Grâce à un passage de Gaspar de Vérone, cette hypothèse devient tout à fait séduisante. Après avoir parlé de divers personnages connus à Rome de son temps, le précepteur du futur Alexandre VI écrit, sous la date de 1466: "Je passe sous silence le médecin français Jean Cave, qui n'est pas très connu des Romains, mais qui, à mon avis, est supérieur à tous ses collégues„ (1). Et Marini nomme, parmi les secrétaires apostoliques du règne de Paul III, un personnage qui s'appelle " Andrea Cave „ (2). Ainsi Jean était sans doute venu retrouver l'excellent médecin, alors déjà vieilli, qui portait le même nom et le même prénom que lui, et qui était peut-être son oncle; et, quand il quitta Rome, en 1527, le nom de Cave ne disparut pas avec lui de la liste des employés apostoliques.

Ce qui confirme encore notre hypothèse, c'est que Cave semble être parvenu à occuper un petit poste à la Chancellerie. Il nous dit lui-même qu'au nombre des fugitifs qui, au moment

(1) Cité par Marini, *Degli Archiatri pontificj*, t. II, p. 205.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 351, note. — Dans le recensement de Rome publié par M. le comte D. Gnoli, p. 471*a*, on trouve, parmi les habitants du rione Regola, un «Andrea *Cane*, procurator», qui doit être le même personnage. On le retrouve dans la liste des rançonnés du palais Della Valle; cf. Alessandro Corvisieri, *Documenti inediti sul sacco di Roma nel MDXXVII* (Nozze Ruspoli-Balboni), Rome, 1873, in-8°, p. 33; mais ici il est correctement appelé «Andrea Cave».

de l'assaut, se noyèrent dans le Tibre, figurait le pro-sommiste de la Chancellerie, nommé Maurice, qui était son ami intime, " noster intimus amicus ", mais dont il ne dépendait pas immédiatement. Son patron, " scientificus patronus meus ", se nommait Geronimo di Castello; il était, en latin de curie, " majoris praesidentiae abbreviator ", en italien, " abbreviatore del parco maggiore ", et il habitait dans le rione Parione (1), près de la nouvelle Chancellerie, où Cave a pris copie de la bulle fulminée par Clément VII, le 4 mai 1527, contre le connétable de Bourbon.

Nous ne savons rien de plus de Jean Cave. Mais l'intérêt qui fait défaut à sa personne, ne manque pas à son œuvre, dont l'indignation et la douleur naïves font un témoignage presque unique. Tous les historiens du sac, littérateurs ou hommes politiques, ont plus ou moins parlé de la triste armée de prêtres timides et d'artisans indisciplinés que commandait Renzo de Ceri; aucun d'entre eux, pas même Guillaume Du Bellay dans sa lettre à l'amiral Chabot (2), n'en a donné une idée aussi lamentable que Jean Cave. Dans son latin barbare, il a noté, en traits d'une vigoureuse précision, la débandade de ces prêtres (3) et de ces moines qui tenaient une arquebuse pour la première fois de leur vie. Il a relevé, avec la même franchise, l'égoïsme des Romains, qui, au plus fort du danger, oublient le péril commun pour ne penser qu'à leur intérêt privé. Enfin, rien n'égale

(1) Cf. D. Gnoli, *Descriptio Urbis o censimento della popolazione di Roma avanti il sacco Borbonico* (dans l'*Archivio della R. Società Romana di storia patria,* t. XVII, 1894), p. 465 *a*, au bas: « Geronimo de Castello. — 10 ». Ce chiffre indique le nombre des habitants de la maison, parmi lesquels se trouvait sans aucun doute Jean Cave.

(2) Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint* (Paris, 1875, in-8°), cite plusieurs passages de cette lettre, encore inédite, dans son t. II, pp. 316, 318, 319, etc. On en trouvera plus bas, à l'Appendice (I), le texte complet.

(3) « E quorum infausto numero unus eram ».

le sobre et douloureux récit qu'il fait de son retour en France: « Nous autres Français, gens d'au-delà des monts, privés de tout subside et dont la vie languissait dans un corps épuisé, comme les hirondelles, à l'approche de l'hiver, nous nous rassemblons pour nous mettre en quête du pays de France. Une partie des nôtres se confièrent à la mer; quant à nous, nous nous mîmes à ramper à travers les âpres montagnes inhospitalières, alors toutes blanchissantes de neige. Leurs sauvages habitants, campagnards dénués de tout sentiment d'humanité, occupaient les chemins et les étroits passages, pour nous dépouiller de nos vêtements et des moindres objets que nous portions avec nous. Enfin, avec l'aide du Dieu tout-puissant, échappés à des dangers de toute sorte, amaigris par la faim, appuyés sur des bâtons, couverts d'habits sordides, nous avons revu Paris, pour y conter à nos amis cette guerre terrible et impie ».

II.

Mêlé, par le fait même de sa mince condition, à tous les incidents de ces mois désastreux, Cave les a donc retracés avec une vivacité dont son inexpérience littéraire ne fait qu'accroître le charme. Les événements qu'il rapporte, les sentiments qu'il exprime sont à peu près les mêmes que ceux que l'on trouve dans l'Histoire de Grolier; mais le ton de Cave est si différent de celui de Grolier qu'après avoir lu celui-ci, on lit volontiers celui-là; peut-être même plus volontiers, parce que la modération savante du premier fait ressortir encore l'énergique rudesse du second, — sauf sur un point remarquable.

En effet, Grolier, dont l'ouvrage est très étudié, use de grands ménagements envers Charles-Quint et réserve toutes ses colères à son lieutenant Charles de Bourbon, tué au premier assaut.

Cave, qui n'a rien à ménager, n'est guère moins discret. Cet accord des deux chroniqueurs mérite d'être noté. Sans doute on peut l'expliquer, dans une certaine mesure, par un ressentissement assez naturel contre le connétable qui a trahi leur pays. Mais il prouve aussi que nos deux Français ont écrit sous l'influence directe de l'opinion qui dominait alors à Rome.

Le titre d'Empereur, si habilement emprunté aux traditions antiques, d'abord par Charlemagne, puis par les souverains de la maison de Souabe, pour justifier leurs prétentions sur l'Italie, avait longtemps inspiré aux populations de la péninsule une vénération rétrospective. Après les échecs politiques du Saint Empire et les premiers réveils de l'italianisme (1), les goûts et les progrès de la Renaissance littéraire et artistique donnèrent, au XVe siècle, un regain de faveur à ce mot qui représentait un passé glorieux et dont les monuments, surtout à Rome, parlaient avec une éloquence incomparable.

D'autre part, beaucoup des écrivains qui vivaient alors à Rome, devenue, depuis la chûte de Pierre de Médicis, la capitale intellectuelle de l'Italie, faisaient partie de la „ famille „ d'un gentilhomme ou d'un cardinal gibelin. Pour complaire à Pompeo Colonna, le poète Marcantonio Casanova s'était rendu odieux à plus d'un grand personnage (2); encore n'avait-il fait que suivre l'exemple de beaucoup d'entre ses amis. La protection paternelle du dataire, Gianmatteo Giberti, que ses solides sympathies françaises firent reléguer un peu plus tard dans son évêché de Vérone, n'avait pu les détacher du parti impérial. Peut-être ambitionnaient-ils le titre vieilli de „ poète lauréat „.

Quoi qu'il en soit, les mots d' „ Empereur „ et d' „ Empire „ paraissent avoir fasciné ces imaginations, toutes nourries des sou-

(1) Cola di Rienzo, puis Stefano Porcari.
(2) Valeriano, *De infel. litt.*, (éd. de Venise, 1620), p. 86.

venirs antiques. On en a une bien curieuse preuve dans le *De infelicitate litteratorum* de Giampierio Valeriano, qui peut avoir été rédigé vers le commencement de l'année 1529 (1). Les interlocuteurs de ce dialogue souvent cité, mais insuffisamment étudié jusqu'ici, sont Gasparo Contarini, alors ambassadeur de Venise à Rome, Pietro Mellini, Angelo Colocci, Lorenzo Grana, Tommaso Pietrasanta, Giammaria Cattaneo, Pietro Corsi, Donato Pollio et Giampierio Valeriano. Parmi eux, Mellini, Colocci, Grana avaient eu beaucoup à souffrir du siége; Pietro Corsi avait imploré l'assistance de la France (2); Valeriano était un familier des Médicis (3) et un protégé de Giberti. En dépit de cela, tout en énumérant avec des larmes les malheurs survenus aux écrivains, particulièrement lors du sac de Rome, dans les cinquante années qui viennent de s'écouler, ces doctes gens expriment ou entendent leurs amis exprimer sans nul embarras leurs sentiments impériaux et leur antipathie pour la France. Il est vrai que le souvenir de la dispersion de l'Académie florentine par l'invasion de Charles VIII, (qui, lui aussi, avait quelque peu humilié Rome dans la personne d'Alexandre VI et donné le signal d'une nouvelle ingérence de l'étranger dans les affaires de la péninsule), peut excuser, jusqu'à un certain point, ces préférences de littérateurs. Mais il faut avouer qu'elles ne prennent pas la peine de se déguiser. Parlant des malheurs de Cristoforo Batti, Cattaneo dit sans ambages: « Mais voici que, peu après, les Français, commandés par Lautrec, sous prétexte de venir au secours de Clément assiégé dans le Château Saint-

(1) Contarini était rentré à Rome au mois d'octobre. Cf. Fr. Dittrich, *Regesten u. Briefe des Cardinals Gasparo Contarini* (Braunschweig, 1881, in-8°), p. 36. — Je cite le dialogue de Valeriano d'après l'édition de Venise, 1620.

(2) Dans son beau poème latin, réimprimé plus loin.

(3) Cf. *infra* la lettre de Mellini à Ippolito de' Medici.

Ange, entrent dans Parme... „ (1). Et le dialogue prend fin sur l'assurance, pompeusement donnée par Contarini, que Charles-Quint n'a jamais pensé qu'au plus grand bien de l'Italie. Colocci, auquel l'ambassadeur vénitien semble tenir à imposer son opinion, n'oppose rien à cette étrange assertion. Mellini, à qui ce discours s'adressait aussi, répond, en hôte poli, par une phrase banale, et Pietro Corsi, qui avait peut-être écrit son beau poème quelques jours auparavant, ne souffle mot (2). Qu'on fût Impérial ou non, il fallait au moins le paraître. Clément VII lui-même, bombardé, pillé, emprisonné, rançonné, dut céder à la pression de l'opinion égarée. Si Charles-Quint ne l'enferma pas, comme François Ier, dans un château espagnol, (il s'en fallut, dit-on, de bien peu), du moins il le força de venir, quelques années après, à Bologne, en attendant qu'il fît lui-même son entrée solennelle à Rome.

Mais une sorte de mot d'ordre était donné. Par une de ces fourberies politiques qui sont de tous les temps et de tous les pays, il fut alors tacitement convenu, en Italie, de n'accuser du désastre de Rome que le seul Bourbon. Cette accusation portée contre un traître donnait satisfaction aux consciences les plus incertaines. On abondait, en apparence, dans le sens français, et, en réalité, on épargnait l'Empereur.

Il semble bien cependant que Charles-Quint ne soit pas innocent de cet attentat. Malgré ses tardives protestations, il reste qu'il avait, de son plein gré, nommé Bourbon son " capitaine et lieutenant général en Italie „; qu'il connaissait parfaitement sa propre impuissance financière et l'indiscipline de l'armée d'Ita-

(1) *Loc. cit.*, p. 64. Le cardinal Ridolfi n'était pas de l'avis de Cattaneo. Cf. plus bas, à l'Appendice (III), sa lettre au chancelier Du Prat. — Ce n'était pas non plus l'opinion de Corsi, si l'on en croit sa lettre à Louise de Savoie et son poème.

(2) *Ibid.*, pp. 110-111.

lie (1); qu'Ugo de Moncada et Charles de Lannoy, enfin, n'agissaient pas à son insu. Le secrétaire Juan Perez lui écrivait de Rome, dès le 26 janvier 1527, que le bruit courait que le vice-roi disait aux soldats impériaux „qu'il ne leur pouvait leur donner d'autre solde que le sac de Rome et de Florence„ (2). Et le 11 mars, Alonzo Sanchez l'informe que, dès le 1er mars, Bourbon était décidé à marcher sur Rome „à grandes journées „ (3). Si Charles-Quint avait donné des ordres formels à ses lieutenants, il eût presque sûrement arrêté Bourbon. Le sac des Colonna de l'année précédente et les perfides négociations de Lannoy prouvent qu'il a plutôt lancé le connétable sur Rome (4), quitte à rejeter plus tard, s'il le fallait, la responsabilité de ce désastre sur un homme déjà inscrit au nombre des grands criminels (5).

(1) V. sa longue lettre à Bourbon, datée de Grenade, 12 juin 1526. Bibliothèque nationale, *Collection Dupuy*, t. 281, fol. 9, orig. — V. aussi Antonio Rodriguez Villa, *Memorias para la historia del asalto y saqueo de Roma en 1527*... (Madrid, 1875, in-12°), p. 258, et ailleurs.

(2) Villa, *op. cit.*, p. 59.

(3) *Ibid.*, p. 70.

(4) Villa, *op. cit.*, p. 37. Lettre de Juan Perez à l'Empereur, Rome, 22 oct. 1526.

(5) Deux mois après le sac, Charles-Quint écrivait à la duchesse de Lorraine, Renée de Bourbon-Montpensier, la lettre suivante: « Ma cousine, Pour la proximité de sang dont feu mon bon cousin le duc de Bourbonnoys et d'Auvergne vous attenoit et la bonne amour que je sçay bien il vous pourtoit, je ne fais nulle doubte qu'estes du nombre de ceulx qui ont eu de son trespas le desplaisir qu'est raison, et que en tout ce que peut concerner la conservacion de l'estat d'une si noble maison qu'est celle de Bourbon dont sommes descenduz, ne vous oblierez d'en faire à l'acquict de vostre devoir, ainsi qu'il convient à vostre propre bien. A ces causes, ma cousine, ensuivant les grandes obligacions en quoy me sens tenu audit feu duc de Bourbon, et à tous ceulx de son nom et succession, je vous veulx bien advertir par cestes que la bonne affection que je luy pourtoys, n'est en riens diminuée par son trespas, mais suis entierement deliberé la continuer envers vous et autres de sadite succession, et assister au bon droit et au remède des affaires qu'il a delaissé, comme si c'estoient les myennes propres, sans y espargner chose qui soit en mon

Charles-Quint avait contre les Romains un grave ressentiment. Lorsqu'en 1522, grâce à d'habiles intrigues et malgré l'opposition du cardinal Franciotto Orsini, dévoué à la France, l'Empereur était parvenu à faire asseoir dans la chaire de saint Pierre le grand inquisiteur d'Espagne, son ancien précepteur, il pensait réduire ainsi à néant toutes les prétentions de son rival François I[er] sur Naples et sur Milan. Bientôt, il apprit l'accueil fait à Adrien VI par le chauvinisme romain, et, quand il l'eût vu mourir sous les piqûres venimeuses de l'infatigable Pasquino, il ne connut plus de bornes à sa colère contre cette Rome qui, avide d'une digne indépendance, cherchait à rester en dehors et de l'influence française et de l'influence hispano-germanique.

En abandonnant Rome au connétable, Charles-Quint poursuivait (semble-t-il) un plan délibérement arrêté. En ne protestant pas contre les paroles de Contarini, les littérateurs romains réunis chez Pietro Mellini, moins logiques, oubliaient la guerre sans merci que plusieurs d'entre eux (1) avaient déclarée au pape impérial.

III.

Si Cave et Grolier ont été également discrets sur le rôle de Charles-Quint dans le sac de Rome, il est un autre fait, très caractéristique, sur lequel Cave a gardé le silence et que Grolier, au contraire, a tenu à ne pas oublier.

pouvoir... Vailladolid, le derrenier jour de juillet MDXXVII ». Bibl. nat. *Collection Dupuy,* t. 281, fol. 12, orig. — Str. von Schwartzenau a dédié au roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV une curieuse apologie de Bourbon: *Der Konnetable Karl von Bourbon. Bilder aus seinem Leben und seiner Zeit,* mit zwei Plänen (Berlin, 1852, in-8°).

(1) Tel Jacques Sadolet, qui s'était retiré dans sa « vigna », puis à Carpentras. Cf. Tiraboschi, *Biblioteca Modenese,* t. IV, p. 429.

Cave, comme beaucoup de ses compatriotes, n'était pas encore sorti des errements du moyen-âge à son déclin; il ne paraît pas avoir goûté le charme singulier de Rome à cette époque; sans doute il ne songeait qu'aux difficultés de la vie. A l'abri du besoin, très lettré, Grolier, et par son père, et par sa mère, une Italienne, appartenait aux temps nouveaux. Il n'est donc pas étonnant que la destruction des monuments artistiques et littéraires par les Impériaux n'ait pas frappé l'un et ait éveillé l'attention de l'autre.

Les monuments artistiques furent détruits à cause de leur caractère religieux, ou volés à cause de leur valeur pécuniaire (1). A en croire le témoignage à peu près unanime des historiens, les objets sacrés furent sauvagement détruits par les lansquenets, Luthériens fanatiques; quant aux Espagnols, sujets du Roi très catholique, ils n'y touchèrent que s'ils étaient d'or ou d'argent, ou ornés de pierres précieuses. Mais, quelque soit le mobile qui ait poussé les envahisseurs, le résultat était identique.

L'enlèvement des objets d'art est une des calamités qui accompagnent ordinairement tout pillage. La mise à sac des bibliothèques et des archives est beaucoup plus rare. Malheureusement pour elles, les archives de la Chambre apostolique et la bibliothèque du Vatican avaient alors de nombreux ennemis.

(1) Sur ce point, v. surtout Müntz, *Recherches sur l'œuvre archéologique de Jacques Grimaldi,* pp. 263-268 (dans le t. I de la *Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*). Cf. à la liste des objets volés dressée par Grimaldi, la liste satirique de l'Arétin, *Prima parte de Ragionamenti* (1584, in-8°), p. 102. — V. encore Léon Dorez, *Extrait de la correspondance de François de Dinteville, ambassadeur de France à Rome* (1531-1533), dans la *Revue des Bibliothèques,* t. IV (1894), pp. 86-87. Dinteville écrivait à Lazare de Baïf, son collègue de Venise, le 7 sept. 1531 : « Je m'amuseray *à ce peu de reste de ruines des ruines de Rome,* qui ne sera sans vous y souhaiter ». Bibl. nat. *Collection Dupuy,* t. 260, fol. 12. Ce passage rappelle le mot de Luigi Guicciardini : « quest'ultima ruina di Roma ». (Dans le recueil de C. Milanesi, p. 19).

Le cardinal camerlingue, Francesco Armellini, avait suscité contre lui, par les sévérités de son administration, des haines terribles. Les historiens du temps, Paul Jove par exemple et Alberini parmi les Italiens, et, parmi les Français, Grolier et Cave, sont d'accord dans le jugement qu'ils portent sur lui: c'est l'"infâme" et l'"avare" Armellini. On l'accusait d'avoir, par ses "editti", fait monter à des prix exorbitants les denrées de première nécessité, et d'affamer Rome à son profit personnel. Cela seul eût suffi pour pousser un peuple furieux à détruire, à la faveur des troubles de la guerre, les registres de la "Camera". Mais ces archives contenaient en outre les comptes du denier de saint Pierre, si odieux aux Luthériens. Tout se réunissait contre elles. Les nombreux mécontents de la population cosmopolite de Rome s'étaient joints, en 1526, à Ugo de Moncada et aux Colonna pour attaquer le Vatican; ils recommencèrent de plus belle en 1527.

Depuis Sixte IV, ces archives se trouvaient au rez-de-chaussée de l'ancienne partie du palais, dans la salle "secrète" de la Bibliothèque, qui leur dut la visite des envahisseurs (1). On n'a pas encore, après plus de trois siècles écoulés, dressé le bilan des pertes que fit alors la Vaticane. Il est vrai que ce serait un long et délicat travail. Il faudrait, tout d'abord, établir une concordance entre les inventaires rédigés sous Léon X (2) et l'inventaire de 1533 (3), et, en second lieu, une concordance entre ce dernier et les inventaires actuellement en usage; en outre, il serait nécessaire, pour les pertes accidentelles ou les substitutions,

(1) Cf. *Memorie istoriche degli archivi della Santa Sede,* scritte da Mons. Gaetano Marini, réimprimées à la fin des *Monumenta Vaticana* de H. Laemmer (Fribourg-en-Brisgau, 1861, in-8°), p. 442 et suiv. — Pour la topographie, v. Paul Fabre, *La Vaticane de Sixte IV,* dans les présents *Mélanges,* t. XV (1896).

(2) Müntz, *Bibl. du Vatican au XVI*e *siècle,* pp. 41 et 50.

(3) *Ibid.,* p. 66.

de tenir compte des inventaires intermédiaires. Mais on peut affirmer presque à coup sûr que la bibliothèque "secrète", où se conservaient les livres caméraux, la série des registres pontificaux et les volumes les plus précieux, souffrit plus que les autres salles. C'est ce que prouvent nettement les témoignages contemporains. La nature des premiers de ces documents les désignait, comme je l'ai déjà dit, aux Luthériens et aux mécontents; la valeur des seconds, bien connus des Romains, en faisait une proie tout indiquée pour les pillards.

Il ne sera peut-être pas inutile de grouper ici les témoignages auxquels je viens de faire allusion, en commençant par les plus généraux.

Le premier en date, et l'un des plus importants, est celui du cardinal de Côme, Scaramuccia Trivulzio, dans une lettre à son secrétaire (Cività-Vecchia, 24 mai 1527):

" Tutti li registri et libri di supplicazione et scritture di Camera apostolica saccheggiate, stracciate et parte brusate, che non se ne trova pezzo insieme. Quante bolle hanno trovato tagliato il piombo e fatte ballotte d'archibusi! Quella bella libreria secreta del papa, che in tutto il mondo non è una simile, fu cominciata a saccheggiare: ma Dentuulla (?) del principe di Orange, il quale è stato qua, ne ha detto che il principe d'Orange, per avere lì appresso la sua guardarobba, ha impedito che non fu molto saccheggiata: chè duriamo gran fatica a crederlo " (1).

Un Espagnol, Francisco de Salazar, écrit de Rome, sans doute à un ministre de l'Empereur, le 18 mai 1527: " ....Los registros de los notarios y los de la Cámara apostolica de las bullas y suplicaciones ó la mayor parte, todo está destruido y quemado, que es una cosa espantosa de verlo " (2).

(1) Dans le recueil de Carlo Milanesi, pp. 487-488.
(2) Villa, *op. cit.*, p. 150.

Avant de transcrire le passage de Grolier, je citerai celui de "Joannes Staphyleus„, parce qu'il est daté: il est postérieur d'un an au sac et a une valeur presque officielle:

" Libri nostri ac Bibliothecae, in quibus leges saluberrimae, adeoque omnia divina ac humana iura continebantur, et quibus ad conservationem iustitiae per universum orbem Christianum utebamur, abolitae perditaeque sunt. Igitur eos libros partim conscissos faede laniarunt, partim igne concremaverunt, nonnullos turpissima ratione illis denuo vendiderunt, quorum ante fuerant, multis ad res turpes et nefarias ludibriaque mera conversis „ (1).

Grolier, à son tour, s'exprime en ces termes:

" Ceterum quoniam quae amamus quibusque oblectamur, eorum infelicis sortis ultro misereri solemus, iccirco facere non possum, quin quanta librorum vilitas, quanta iactura facta fuerit, tibi dolenter significem. Quorum singularium, veterum scilicet atque recentium, maxima copia Romae, si alibi, fuit. Quod damnum ego gravius et diutius eluxi, quam ulla mater unicum filium. Patebant librariae tabernae, ex quibus non cuncta, sicut ex aliis, erant ablata. Sed libri, qui reliqui fuerant disiecti, et squallore, illuvie, coeno foedati iacebant. Et quo hi barbari plenius libidini suae indulgerent, vias illorum foliis sternebant. Sed minus hoc deploro, quia impressa eorum exemplaria habebantur. Illa nempe, illa me angunt et excruciant, quae manu exscripta et in Bibliotheca Vaticana caeterisque privatis recondita, magno universae rei literariae dispendio fuere deperdita, unica antiqui et diserti illius saeculi vestigia. Admovebant illi emptores, eosque

(1) *Oratio reverendissimi Johannis Staphylei, episcopi Siburicensis, quam ad curiales aulae Pontificiae habuit in audientia Romana decimo quinto die maii anni* M. D. XXVIII. *De causis direptae atque devastatae urbis per exercitum Caroli Quinti Imperatoris, duce Carolo Borbonio*, p. 30 (imprimé à la fin de l'"Ἅλωσις *Romae*; *cf. infra*).

quam minimo vendebant. Sed exsi (*sic*) de pretio interdum non convenisset, quia difficilis erat tunc pecuniae ratio, acervo extructo, palam omnes succendebant, dilacerabant, disperdebant, in quîs innumerabilia monarchetypa fuerunt, ita ut facilius nunc ad ea credenda animum inducam, quae Gothicis illis tempestatibus usu venisse memoriae proditum est. Volumina tamen plurima venalia pluribus in locis proposita vilissimo divendita sunt „ (1).

Un Allemand, Adam Reissner, qui fut aussi témoin oculaire du désastre (2), confirme, avec quelque exagération, les renseignements qui précèdent:

“ Die grosse Liberey, welche Nicolaus V. angefangen, und Bapst Sixtus mit alten griechischen und lateinischen Büchern gezieret hat, ist gar verwüst, und alle bäpstliche Bullen und Brieff verbrennt, zerrissen und zu nichten gemacht, dass alle Gassen voll Bullen, Brieff und Bücher lagen, den Rossen in S. Peters und andern Tempeln untergestreuet worden, und ist alles, was man für heilig hielte, zu Schanden worden. Es ist auch so gar nichts gantz blieben, dass auch das alte Bild Lacoontis, welches Kayser Titus in seinem Hauss gehabt, auss einem gantzen Marmorstein kunstreich gehauen, und in so vielfältiger Römischer Zerstörung bissher hinkommen, so Bapst Julius mit grossem Geld kaufft, und in seinem Lust-Garten, Belvidere genannt, gesezt hat, jezt zerbrochen worden „ (3).

Je citerai, pour finir, un second témoignage allemand:

“ Libri magnarum opum rationes, reditus expensasque continentes, discissi disiectique numquam post usui dominis suis

(1) *Historia*, pp. 84-85.

(2) Ou plutôt qui se servit des renseignements à lui fournis par un témoin oculaire, Jacob Ziegler. Cf. Hans Schulz, *Der Sacco di Roma. Karls V. Truppen in Rom.* 1527-1528 (Halle, 1894, in-8°), p. 62 et suiv.

(3) Cité dans les *Amoenitates literariae* (Francfort et Leipzig, 1727, in-8°), t. VII, p. 120, note *s*.

fuere. Bullae papales, chartae sigillis pontificiis munitae, vetera magnatum privilegia, conscissa, pedibus proculcata, dentibus etiam disrupta sunt. Ingens malum miles mercatoribus et faeneratoribus dedit, syngraphis chirographisque pessumdatis, quibus maxima pecuniae summa credita debitaque continebatur. Nec ulla re maior auri vis periisse tum putanda est, stabula equorum, asinorum mularumque papalibus bullis literisque magnatum negociatorumque opplebantur, ne quis stramentorum inquirendorum labor esset „ (1). Et un peu plus loin: " Vetustissimam aediculam Palatii, in qua solemni more plurimis retro Pontificibus sacra peracta fuerant, stabulo equino asinarioque lixae commutavere. Bullae papales, indulgentiarum testimonia, rescripta antistitum straminis loco jumentis cubilia praebuerunt. Ingentium regiorumque redituum et thesaurorum instrumenta irrecuperabili damno instar putris faeni consumta sunt „ (2).

Les témoignages qui viennent d'être cités, se rapportent à quatre groupes de documents, qui sont:

1° les archives de la Chambre apostolique;
2° la Bibliothèque Vaticane proprement dite;
3° les bibliothèques et les archives privées;
4° les librairies.

Pour la Chambre apostolique, je n'ai rien d'important à ajouter aux assertions des chroniqueurs contemporains, sauf

(1) Ἅλωσις *Romae, sive narratio historica quo pacto urbs Roma sexto die maii mensis*... M. D. XXVII. *ab exercitu Caroli Quinti Imperatoris, duce Carolo Burbonio, oppugnata, capta, direpta vastataque sit, ex fide dignis exemplaribus italico hispanicoque idiomate scriptis fideli opera studioque in linguam latinam translata*... (Francfort, 1625, in-4°), pp. 7 et 8.

(2) *Ibid.*, pp. 16 et 17.

un renseignement découvert par M. De Rossi dans le *Vat. lat.* 3924, fol. 25 v°, où Onofrio Panvini a écrit: " Libros, qui tempore Innocentii VIII erant in Camera et hodie non reperiuntur... " (1).

Pour la Vaticane, au contraire, il nous est parvenu quelques faits plus précis. Il y a plus de vingt ans, Gasparoni a publié (2) un certificat des custodes, Fausto Sabeo et Niccolò Majorano, attestant qu'ils avaient reçu " un registro di Papa Gregorio nono del anno III et 15mo del suo Pontificato, in pergameno, ligato in tavole et coperto di corio rosso, quale si perse al tempo del sacco in Roma et hora è recuperato per diligentia del R.^mo Car.^le Sta Croce, et è costato un scudo d'oro..... " (5 déc. 1548) (3).

Un registre de Clément IV semble avoir subi les mêmes fortunes: " Noi custodi de la Libraria Palatina havemo recevuto lo Registro di Clemente Quarto del p° 2° 3° et 4° anno del suo pontificato, in pergameno, quale lo R.^mo Car. de Viseo ha recuperato et donato alla Libraria sopraditta... Adì 5 de aprile 1549. In Roma. — Ita est. Faustus Sabeus custos me subscripsi. — Ita est. Nicolaus Maioranus custos " (4).

(1) Dans son mémoire *De origine, historia, indicibus scrinii et bibliothecae Sedis apostolicae,* p. cx (en tête des *Codices Palatini Latini Bibliothecae Vaticanae descripti,* Rome, 1886, in-4°).

(2) *Arti e Lettere,* scritti raccolti da Benvenuto Gasparoni. Rome, 1865, in-8°, t. II (p. 31 du tirage à part du *Diluvio di Roma che fu a* VII *d'ottobre l'anno* M. D. XXX).

(3) Cf. *Vat. lat.* 3963, fol. 1. «3 decembris 1548..... Registrum Gregorii IX, qui liber amissus in excidio Urbis, opera R.^mi S.^tae † est recuperatus».

(4) Archives privées de la Vaticane. Dossier C, fol. 22. — Cf. *Vat. lat.* 3963, fol. 3. «A di 5 d'aprile 1549. Registrum Clementis quarti anno eius p° 2° 3° et 4°... dono dedit Bibliothece Palatine R.^mus Car.^lis Visensis».

Enfin, le 15 décembre 1548, en tête d'une longue liste de manuscrits et d'imprimés, les custodes écrivent: „ Nos custodes Bibliothecae Palatinae suscepimus e manu R.[mi] Car. S.[te] Crucis infrascrittos (*sic*) libros, *quos suo aere et industria emit et redemit* „ (1).

C'est sans doute le rapprochement de ces diverses mentions qui a fait croire à Gasparoni (2) que le *Vat. lat.* 3963 (registre des acquisitions faites sous le bibliothécariat du cardinal de Santa Croce, Marcello Cervini) contenait uniquement des manuscrits et des livres perdus par la Vaticane lors du sac et réintégrés par les soins du futur Marcel II (3). Je n'aurai pas de peine à prouver, dans un prochain travail, qu'il est loin d'en être ainsi.

La perte certaine du registre de Grégoire IX et la perte probable de celui de Clément IV lors du pillage de 1527 prouvent que les Impériaux avaient pénétré dans la bibliothèque secrète (4). C'est là encore qu'ils enlevèrent des reliures précieuses. Zanelli rapporte que le manuscrit autographe dédié par Henri VIII à Léon X fut privé de sa reliure en or (5). Même sort advint au manuscrit grec des Actes des Apôtres, écrit en

(1) Archives privées de la Vaticane. Dossier C, fol. 13. — Cette liste de mss. et d'imprimés se retrouve, mais sans cette mention, en tête du *Vat. lat.* 3963.

(2) *Loc. cit.*

(3) M. De Rossi a répété cette erreur. V. *La Biblioteca della Sede apostolica ed i catalogi dei suoi manoscritti,* dans les *Studi e Doc. di storia e diritto,* t. V (1884), p. 357, et en tête du catalogue des mss. Palatins latins, p. CX.

(4) Cf. la lettre du cardinal de Côme, citée plus haut.

(5) Domenico Zanelli, *La Biblioteca Vaticana dalla sua origine fino al presente* (Rome, 1857, in-8°), p. 26. — L'ouvrage de Henri VIII, *Assertio septem sacramentorum adversus Martinum Lutherum,* est exposé dans les vitrines de la Vaticane. Cf. Léon-Dorez, *Le cardinal Marcello Cervini et l'imprimerie à Rome,* dans les présents *Mélanges,* t. XII (1892); p. 311, et note 3.

lettres d'or (1), dont la couverture seule tenta la convoitise des pillards (2).

Les bibliothèques des couvents durent souffrir plus encore que la Vaticane. Je n'ai cependant recueilli qu'un témoignage qui les concerne. En parlant de Sainte Sabine, Georgius Fabricius remarque que cette église " habuit bibliothecam nobilem, quae, capta urbe, a milite barbaro cremata est " (3). Le texte de Fabricius n'est pas très explicite; mais comme il écrivait en 1550, je suppose qu'il ne pouvait parler d'une manière aussi peu précise que d'un événement encore présent à la mémoire de tous, c'est-à-dire du sac de 1527.

Les bibliothèques privées subirent d'irréparables désastres. Celle d'Angelo Colocci, qui était riche en volumes latins, grecs et hébreux, fut entièrement dispersée (4). Agosto Valdo, professeur à la Sapienza, ne pardonna jamais à Charles-Quint le traitement infligé à ses livres et à ses papiers (5). Paul Jove nous

(1) B. G. Struvius, qui affirme ce fait (*Introductio in notitiam rei litterariae...*, Francfort et Leipzig, 1754, in-8°, t. I, p. 280), dit que ce ms., auj. *Vat. Graec.* 1208, fut donné à Innocent IX *(sic)* par la reine de Chypre. Selon Scrivener (*A plain introduction to the criticism of the new Testament,* t. I, éd. de 1894, p. 302, n° 246), il a probablement appartenu à Charlotte, reine de Jérusalem, de Chypre et d'Arménie, morte à Rome en 1487, et elle en fit don, à ce que l'on croit, au pape Innocent VIII, dont les armes sont peintes au commencement du volume. Cf. Gregory, *Novum Testamentum graece, Prolegomena,* t. III (1896), p. 647, n° 326.

(2) Si l'on en croit une lettre de Giacomo Goria au duc Charles-Emmanuel I[er], mise en tête du ms. lat. II *b* VI, 43, de la bibliothèque de l'Université de Turin, ce volume (une Bible) proviendrait aussi de la Vaticane. Cf. Joseph Pasini, *Codices mss. bibliothecae regii Taurinensis Athenaei,* (Turin, 1749, in-fol.), t. II, p. 1.

(3) *Roma.* Bâle, [1550], in-8°, p. 268.

(4) Cf. *Vita Angeli Colotii episcopi Nucerini,* auctore Federico Ubaldino (Rome, 1673), p. 55; et G. F. Lancellotti, *Poesie italiane e latine di Monsignor Angelo Colocci...* (Jesi, in-4°, 1772), p. 27.

(5) V. Léon Dorez, *L'exemplaire de Pline l'ancien d'Agosto Valdo de Padoue et le cardinal Marcello Cervini* (*Revue des Bibliothèques,* t. V, 1895, p. 14 et suiv.; cf. *ibid.*, pp. 214-215).

apprend qu'il avait déposé les cahiers manuscrits de ses *Historiae* à Sainte-Marie de la Minerve et que les capitaines espagnols firent deux parts du coffret qui les contenait. Le premier, Antonio Gamboa, s'empara de l'argent *(elaborati argenti pondo centum)*. Le second, Errera de Cordoue, point trop sot *(non insulso ingenio)*, choisit parmi les cahiers ceux qui étaient recopiés sur parchemin, abandonnant ceux qui n'étaient que sur papier; puis il les porta à Jove en demandant une honnête récompense: touché par les larmes de l'historien, Clément VII accorda à l'Espagnol, en échange des manuscrits, un bénéfice ecclésiastique que le personnage désirait vivement. L'esprit inventif de Jove a passé par là; mais il n'en manque pas moins à son œuvre les six derniers livres de la première décade (1). Gilles de Viterbe, moins heureux encore, perdit le manuscrit de son "*Historia XX saeculorum*" (2).

Pietro Mellini, chez qui plusieurs de ses amis avaient déposé leurs livres, eut la douleur de les revoir brûles, déchirés, ou de ne les plus retrouver du tout. C'est lui-même qui le raconte dans une curieuse lettre dédicatoire à Ippolito de' Medici, dont Gasparoni (3) a publié une traduction italienne et dont je crois utile de reproduire le texte original. Ce document est important en ce qu'il confirme ce fait déjà connu par ailleurs (4) que dans le pillage, les Romains rivalisèrent avec les Impériaux.

" Petrus Melinus Romanus Hippolyto Medicae S. P. D. — Post relictam a publicis hostibus patriam, suisque sedibus Cle-

(1) *Pauli Jovii Novocomensis opera quotquot extant omnia* (Bâle, 1578, in-fol.), t. I, p. 151. — Ces six livres ne sont représentés dans l'œuvre de Jove que par de courts sommaires. — Cf. encore *ibid.*, t. I, 2e partie, pp. 1-2, à la fin de la dédicace à Cosme de Médicis.

(2) Cf. Tiraboschi, *Storia della lett. ital.*, t. VII, p. 2340 (éd. de Milan, 1824).

(3) *Loc. cit.*

(4) Cf. particulièrement le récit de Leonardo Santoro, *Dei successi del sacco di Roma e guerra del regno di Napoli sotto Lotrech*, publié par Scipione Volpicella (Naples, 1858, in-8°), p. 10: « Ma non erano

mentem restitutum, ubi domum me recepi (1), nihil mihi prius curae fuit, magnanime Hippolyte, quam libros revisere, omnesque tum meos, tum amicorum qui apud me asservabantur, colligere, ut eos ex tam foeda et diuturna tempestate velut certo in portu collocarem. Quos dùm sedulo et diligenter evolverem multosque partim in ignem conjectos, partim efferatissimis manibus dilaceratos et in frusta conscerptos, partim etiam diperditos, et non ab inimicis tantum, sed etiam a nostris distractos ex Mauro puerulo, quem solum domi reliqueram, comperissem, magno afficiebar dolore, ut qui jacturam sane longe aliis omnibus graviorem et nullo sarciendam tempore aestimarem. Accidit mihi, bono certe fato, ut inter miserabilem hujusce stragis ruinam apparerent nonnulla Pierii nostri (2) monumenta, quae is, dum publice in Romano gymnasio Catullum interpretaretur, brevibus quibusdam sc[h]edulis adnotaret; accedebant sua pleraque alia, quae nos ex legentis ore excerpta describi jusseramus. Quae in unum collecta et suis reddita partibus, licet pleraque interierint, ne quo tum tempore funditus pessum irent, volui ea sic descripta ad te mittere ut, quando nunc, ut accepi, coactus est ille domesticas res suas invisere, haberes in indignissimo hoc exilio jucundam sane qua tete oblectaris lectionem, jam etsi eam nondum absolutam, longe non (?) satius putavi luxatum hoc atque mutilum tuas in manus tradi quam supprimere, exemplum in hac re secutus nostrum et precipue tuum, qui, cum miro antiquorum operum desyderio (3) tenearis, soles vel unum statuae alicujus pedem aut manum aut

meno infuriati gl'Italiani emulando la crudeltà barbara contra le viscere sue e nel sangue proprio e di quella patria, che aveva illuminato lo mondo... ».

(1) Il habitait dans le rione Parione, à Tor Mellina, comme on dit encore aujourd'hui. Cf. Gnoli, *loc. cit.*, p. 454.

(2) Giampierio Valeriano. Cf. *supra*.

(3) V. l'inventaire des sculptures recueillies par Mellini dans U. Aldrovandi, *Le antichità della città di Roma*, (Venise, 1558), pp. 178 et 179.

caput admirari, nec minore cum diligentia ista perquiris quam faceres integra: quippe qui vel ex illis artificis ingenium, artem et solertiam perpendas. Tu velim haec praeceptoris tui scripta publicanda cures neque quicquam verearis id eo inscio et inconsulto facere; nam aequo animo ferat necesse est, quod et meo, qui illi amicissimus sum, et auctoritate tua, cujus ille patrocinio tot annos fruitur, factum fuerit; neque est ut nostrum de se judicium sit unquam aspernaturus. Tu vale, et nos atque illum, quod facis, ama. Rome, kalendas martii M D XXVII „ (1).

Tous les littérateurs Romains avaient commis la même faute: ils avaient porté dans les églises, dans les couvents ou dans les palais, en les enfermant souvent dans le même coffret, leurs papiers les plus précieux et leur petite fortune. Il était cependant facile à prévoir que ces riches édifices devaient attirer dès l'abord l'attention des pillards. Aussi manuscrits et papiers furent-ils détruits ou vendus à vil prix, et plus d'un Romain dut faire renouveler ses titres, comme cet auditeur de rote que signale Felice Contelori (2).

Il ne nous reste plus qu'à dire un mot des librairies. Grolier, comme on l'a vu, affirme qu'elles furent ou vendues à des prix dérisoires ou, faute d'acquéreur, détruites par le feu: ses

(1) *Vat. lat.* 5215, en tête. Jove dit de Mellini dans son Dialogue sur les littérateurs illustres de son temps: « Petrum Mellinum natalibus ac ingenii suavitate Romanae principem juventutis, qui est perjucundus Catullianae puritatis imitator ». Dans Tiraboschi, *Stor. della lett. ital.*, t. VII (Milan, 1824), p. 2455.

(2) Dans un recueil dédié au cardinal Francesco Barberini et intitulé: « Quaedam historica, quae ad notitiam temporum pertinent pontificatuum Leonis X, Adriani VI et Clementis VII, ex libris notariorum sub iisdem Pontificibus ». *Barberin.* XXXII, 219. — On y lit, au fol. 25, d'après le « liber sextus diversorum Clementis VII »: « Camillo de Baleonibus, auditori Rotae, concessa fuit exemptio ga-

renseignements sont confirmés par l'acte de vente de la librairie des frères Mazocchi, publié par Gasparoni en 1865 (1).

On comprend, après de pareils désastres, le désespoir des écrivains et des artistes italiens qui, après la chûte des Médicis, s'étaient groupés à Rome. Bembo pouvait parler du " pitoyable cadavre de la belle Rome " (2), et Corsi dater son poème " ex Urbis cadavere " (3). Au moins autant qu'eux, Clément VII, qui était un fin lettré et un grand bibliophile (4), dut déplorer cet attentat à la dignité des Muses romaines. Tous avaient raison: le sac de 1527 marque la fin de la période vraiment féconde de la Renaissance italienne.

IV.

Pour revenir à Jean Cave, son œuvre forme, avec celle de Grolier, la lettre de Guillaume Du Bellay et le journal de l'auteur anonyme publié par M. Omont, une série de chroniques françaises du sac de Rome, à laquelle on ne peut comparer que l'ensemble des documents italiens. Les Espagnols et les Alle-

bellae pro molendino, *et quia in direptione Urbis scripturas amiserat*, renovari mandatur facultas construendi molendinum in propriis bonis territorii Perusini, et exemptio a solutione gabellae. Die 15 julii 1529. Fol. 193 ».

(1) *Loc. cit.*

(2) Cf. Léon Dorez, *Antonio Tebaldeo, les Sadolet et le cardinal Jean Du Bellay*, dans le *Giornale storico della letteratura italiana*, t. XXVI (1895), p. 383.

(3) Cf. *infra.*

(4) Cf. Müntz, *Bibl. du Vat. au XVIe siècle*, p. 65 et suiv.

(5) Jacques Sadolet s'était embarqué avec sa bibliothèque, vingt jours avant le sac. Il arriva sain et sauf à Carpentras; mais on ne sut jamais ce qu'étaient devenus ses livres ni le bateau qui les transportait. Cf. Tiraboschi, *Biblioteca Modenese*, t. IV, p. 431, et une lettre de Sadolet lui-même, datée de Carpentras, sept. 1527, dans le Recueil de ses *Epistolae familiares*, t. I, p. 196.

mands ne furent pas trop fiers, après réflexion, de leur sacrilége équipée.

Si je joins aux récits de Cave, de Grolier et de Du Bellay celui de l'anonyme, c'est que ce dernier a avec l'un d'entre eux plus que la communauté de la patrie. Que l'anonyme ait des sympathies françaises, il est facile de le prouver: elles se font jour à chaque instant dans ses notes. Trois citations suffiront amplement. A la page 28: " Die XV [januarii MDXXVIII] audivi vocem, cum essem scribens in supremo Calvinae domus cubiculo, quae " Franciam, Franciam " claro sonitu conclamavit, quae vox bis geminata (ut fit in victoriis) praejudicium est Francorum felicitatis. Ea autem vox unde vel a quo prolata fuerit inscius sum, sed mihi humana clarior de coelo descendisse visa est ". A la page 51, sous la date du 23 mars 1528: " Hic autem Octavianus [Spiritus] est dux et caput factionis Columnensis Viterbii, sed si fortuna Gallis secundo aspirabit numine, quod Dñi faciant, dabit sane pertinaciae suae poenas ". Enfin, à la page 52 (25 mars 1528): " Item quod Romani decreverunt, cum primum Lautrecus potitus erit victoria, statuam illi in Capitolio erigere ob debellatos Ecclesiae eversores ". Et il suit jour par jour, avec une anxiété toute patriotique, les progrès de Lautrec et de son armée (1). Nul doute qu'il ne soit Français (2).

Il habite à Rome chez un certain Calvo, dont il donne le prénom, Francesco, à la page 37. Ce Calvo est en relation avec des marchands de papier (p. 35); chose assez naturelle, car on apprend (p. 60) que le légat Campeggio l'a fait appeler, le

(1) V. plus bas, à l'Appendice (V).

(2) P. 54. Le 28 mars, au ponte Sisto, un Romain le prend pour un Espagnol; mais, dit-il, « audito meo sermone, sic locutus est: Abi, abi, credebam te esse Hispanum; qui si fuisses, nunc, nunc te interfecissem! » — Peut-être d'ailleurs l'anonyme a-t-il parlé italien, et non pas français, en cette occasion. Cependant il reste qu'il avait l'air d'un étranger.

13 avril, et lui a remis, pour l'imprimer, la bulle *In Coena Domini*. Dans la maison de cet imprimeur, prise par lui en location d'un certain Lampognano dont le frère est négociant à Lyon (p. 42), habitent, à la mode romaine, deux sous-locataires: Gasparo Pizogni, de Brescia, un Italien renégat qui s'est enrôlé sous la bannière impériale, et l'auteur du journal. Il y a de plus un hôte forcé, un lansquenet, Jean Cromer, et enfin un domestique, Jacopo Antonio, qui, le 26 février, se transperce le pied d'un grand clou, de sorte que, le lendemain, on est obligé d'engager, pour faire la cuisine, un autre valet, un Breton du diocèse de Vannes, nommé Jean, aux gages mensuels de huit carolus. En ne tenant pas compte du lansquenet, dont la présence n'était pas prévue, on trouve donc quatre personnes au logis: Calvo, Pizogni, l'auteur du journal, et un domestique. Ces détails, on va le voir, sont d'une singulière importance, et montrent en outre toute l'exactitude du recensement de la Ville fait peu de mois avant le sac et récemment publié par M. D. Gnoli. On y remarque, en effet, que dans le rione Parione habite " Francisco Calvo estampatore — 4 " (1), ce chiffre indiquant le nombre des hôtes de la maison. Calvo s'était logé près de la Chancellerie, qui lui fournissait des travaux d'impression, et il sous-louait volontiers quelques chambres, surtout à des jeunes gens qui, comme l'auteur du journal, voulaient faire leur carrière dans les bureaux apostoliques.

Quel est donc ce jeune Français, qui suit avec tant de zèle les cours d'Angelo de Modène, le professeur renommé des diverses écritures employées dans les actes officiels de la Chancellerie pontificale? A coup sûr, il était venu dans la Ville avec de sérieuses recommandations; car ses relations sont loin d'être banales, et, à un âge aussi peu avancé que le sien, c'était chose

(1) *Loc. cit.*, p. 463*a*.

rare dans le monde Romain que d'être admis à de telles amitiés. Il habite chez un imprimeur. Il connaît presque tout le cercle des littérateurs de Rome, de ceux qui se groupaient, avant le sac, dans les célèbres jardins d'Angelo Colocci. Il a eu pour professeur de logique un des plus illustres adversaires de Luther, le dominicain Ambrogio Politi, qu'il visite à la Minerve. Il fréquente Tommaso Pietrasanta, Niccolò Giudeco, Giovanni Maria Cattaneo, Pietro Corsi, Evangelista Tarrasconi, qui lui donnent des nouvelles de la guerre. Enfin, il a pour confesseur le savant Pietro Galatino, l'auteur du *De arcanis catholicae veritatis contra Judaeorum nostrae aetatis perfidiam*. Ses relations ont donc un caractère littéraire fort marqué, et l'on s'en étonnera peu en apprenant qu'il était le fils naturel d'un des Mécènes les plus glorieux de la Renaissance. On lit en effet, dans l'*Historia expugnatae et direptae urbis Romae*, ce membre de phrase qui donne la solution du problème: "Intercedebat *Francisco Calvo, cuius (ut ipse nosti) contubernalis sum, eique non vulgaribus suis in me beneficiis in perpetuum obligatus*, maxima amicitia cum episcopo Cassadoro natione Hispano... " (1). Or l'*Historia* est de César Grolier, et c'est lui aussi qui est l'auteur du journal publié par M. Omont. L'auteur du journal anonyme et celui de l'*Historia* ne font qu'un (2). On doit grandement féliciter M. Omont d'avoir fait connaître le premier un document aussi intéressant pour l'histoire de Rome et pour celle des relations de la France et de l'Italie au commencement du XVIe siècle.

Léon Dorez.

(1) *Historia* citée, p. 86.

(2) Il est douteux que Grolier ait jamais été «scrittore» de la pénitencerie apostolique. Je crois qu'il faut adopter pour la phrase alléguée par l'éditeur, l'interprétation proposée dans le *Giornale Storico della letteratura italiana*, t. XXVIII (1896), p. 256, note 1.

BELLUM ROMANUM

(1527).

Johannes Cavus Aurelianus lectoribus S.

Bellum Romanum diebus nostris, sedente papa Clemente Septimo anno quarto, a Cesarianis, Carolo Borbonio horum ductore, gestum, acu perstringere conabor, ut temporibus futuris omnibus adamussim innotescat, non nescius ego hujusce cladis et inexpiabilis fati, quem illo longe ante temporum inopinata tempestas deportaverat et incauto huic demerserat periculo. Quenam causa tanti sceleris fuerit, inter legendum, diversis intromissis casibus, ad explanationem tamen facientibus, Deo propicio auxiliante, manifestabitur. Quare quid temporis hujus belli lecture recte consulendo benigne ac[c]ommodate, rogo.

[P]ostquam Franciscus, Francorum rex Christianissimus, Helvetios Mediolanum vi occupare nitentes miserabiliter supra modum trucidavit, Leo X Pontifex maximus, nominis Francie imprimis emulus, effluxis nonnullis annis, accitisque hujus inimicis, Mediolanum obsidet, tandem dominum Odetum Lautricum, inter mortales bellicosissimum, cum tota ejus potentia profligit. Leone autem ac Adriano sexto, ejus successore, pontificibus ab humanis assumptis, Julius Medices Cardinalis (qui tunc Leonis exercitui prefectus erat) summum pontific[at]um adeptus est, et Clemens septimus appellatur. Eo temporis, Carolus Mompenserius, dux Borbonius, necnon Gallici regni conestabilis, ob aliquam eum adversus in Senatu Parisiensi contentionem super jure Borbonii ducatus ac aliarum terrarum ab illustrissima do-

mina Ludovica, Christianissimi regis matre, motam, illiusque connubio aspreto, in regiam conjurat majestatem, interque primates aulicos sue proditionis fautores secum allicit, detectaque proditione N. (*sic*) Sancti Boneti (1) delatione, poenitentia ducti, qui unus ex factiosis aderat, Caroli Hispanorum regis electi Imperatoris partes sequutus, per Burgundiam ad Hannones (*sic*) celeri via etiam dif[f]icili extra regnum se recipit, et arma magno cum exercitu in Marsiliam sub Hispanorum presidio movet, quem ab ea intrepide strenuissimus vir N. Rainceus (2) propellit, eumque Rex mox cum tota sui regni nobilium manu prosequitur. Sese Mediolanum confert; Francie exercitus feroci ac bellicoso animo illi terrorem non modicum incutit, quo Mediolanum vi deserit et se in Papiam cum suis copiis obsidem dat. Munito Mediolano potentissimi viri Chandei potentia, Rex Borbonium fugientem minime per otium sinit torpescere; ad Papiam castrametatus, cum murorum maxima totiusque urbis jactura, consilio, ut fertur, admiraldi Boniveti, a menium oppugnatione superseditur, fitque mora belli. Perosus Pontifex Gallici exercitus et potenciam et gloriam, quo ea immineret (3) et e quo causarum (*sic*) collatis signis inferiorem Hispanicis viribus efficeret, militum copiam adversus Neapolitanum regnum ab Rege sibi dari efflagitat: huic negotio Albanensis dux cum decem millibus peditum preter milites gregarios preficitur. Interea Borbonius una cum Hispanorum, Germanorum ac Latinorum non modica manu, Gallum sic dimissis in Apuliam copiis enervatum, propere variis belli vaframentis et dolosis insultibus usus, adoritur, castraque

Conjuratio C. Borbonii.

Obsessio civitatis Marsilie.

Initium eversionis Francorum exercitus.

(1) Hector Dangeray, seigneur de Bruzon, dit de Saint-Bonnet. Cf. Bibl. nat. *Collection Dupuy,* t. 484, fol. 42 v°.

(2) Il semble qu'il y ait eu ici, dans les souvenirs de Cave, une confusion entre deux personnages bien distincts: Nicolas Raince, « le secrétaire Raince », agent diplomatique de France à Rome, et Renzo [Lorenzo] da Ceri (Orsini).

(3) *Ms.* imminerat.

Gallorum perfulgentia, ductore acri viro Anthonio Levio (1), crebro pertentat, fugit, redit, fortius ac propius irruit; alternatur victoria; nostros defatigat hiis repetitis vicibus; tandem die inopinato, jam nostris pigritantibus et voluptati indulgentibus, rursus toto cum suo exercitu castra Francigena multo fortius quam antehac adoritur, fortalicia et propugnacula stationum nostratum evertit; utriusque fit armorum concursus, ferro oppugnatur, tormenta adversariorum captivantur: C. Borbonius tota cum Papie potentia in suorum exit presidium. Francie machine truculenter hostes disrumpunt; Rex sui animi (pro dolor) immoderator cum suis nobilibus in medio conflictus et in ore machinarum suarum se exponit; obmutescunt machine ne Regi officiant, silent Helvetii, inflammatur pugna, nostri humo prosternuntur. Dux Alenconis, retrogardie ductor, cum suis militibus equorum velocitate viam querit salutis, Regem dimicantem cum suo exercitu proditorie deserendo. Hostium animus crescit, vires nostros fallunt, rumpitur exercitus, cataphracti ac pedites undique fugiunt; Rex hostium conglobatis turmis circumvallatur incredibilibus, et [quamvis] corporis et animi viribus viriliter apprime quam quisque ratus esset, alium feriendo, alium prosternendo aliumque cedendo se tueatur, sui custodibus, non sine tamen gloria, interfectis, manu hostili capitur, viceregis Neapolitani, cui nomen Carolus de Lanne (2) est, deditioni sese dedens, qui mox a Papia in Pisquetum (3) captivatur. Nostri exercitus ruina Albanensi duci (4) in regnum Neapolitanum proficiscenti haud dolo patefacta, Romam versus cum suis expeditis iter facit. Colonnenses semper Francorum fortune ac nomini oppido odiosi, qui in regni Neapolitani presid[i]um ducem Albanensem seorsum

Aggrediuntur Franci.

Francorum perturbatio.

Rex capitur.

(1) Antonio de Leiva.
(2) Charles de Lannoy.
(3) Pizzighettone (prov. de Crémone).
(4) Jean Stuart, duc d'Albany.

pedetentim sequebantur, nostros pedites famelicos et longo itinere fractos, non procul ab urbe Roma, militibus nostris jam segregatis, invadunt, illosque feriunt, mutilant, cedunt, spoliant. Reliquos vero nostrum, qui urbem in presidium, afflatu veloci fuga quasi deperdito, jam tenebant, incole urbis nobis adversantes variis affecere damnis (1). Captivo Rege, Hispani universam Longobardiam ex voto possidentes, certo tempore elapso, Regi persuasere ut aliquod colloquium cum Carolo electo imperatore in Hispania agente haberet; demum propria classe ac suorum hostium in Hispaniam vehitur. Pontifex hujus rei finem animo revolvens, ut adventum electi Imperatoris in Italiam federe horum ineundo principum (in sui grave prejudicium censebat existere) prepediat, sacrum amicitie et Christiane religionis conservande fedus cum Francis, Anglorum rege, Venetis, Helvetiis, Florantinis (*sic*) et nonnullis aliis ducibus sibi conciliatis conglutinat. Burgundi, Teutonici et quamplures alii electo Imperatori faventes, ante hujusce electi oratoris, ducis Sessensis nuncupati (2), palatium ultro sese offerunt, existimantes stipendia accepturos a prefato oratore, defensionis hujusmodi electi gratia. Hoc Pontifici patefacto, edicto publico jubet, ne quis sub pena capitis presidium aliquod suis adversariis attentet prestare. Orator, his compertis, Pontificem al[l]oquitur; qui, triduo elapso aut circa, se in regnum Neapolitanum confert. Illic gravi percussus morbo, locum nuntio Rome sibi dare valetudinis causa recuperande a Pontifice precatur, qui Montem Caballum, locum amenissimum, sibi prefigit; quo in loco post non multos dies viam universe carnis ingreditur (3). Interea Clemens pontifex duos copiose gentis exercitus hinc inde ex tota Italia conradit; quo-

Disrumpuntur Galli revertendo e regno Neapolitano.

Rex in Hispaniam deportatur.

Fomes Romane eversionis.

(1) Alberini, *Diario*, publié par D. Orano (*Arch. della Soc. Rom. di storia patria*, t. XVIII, 1895), p. 329.

(2) Le duc de Sessa, Don Luis de Cordoba. Il habitait dans le rione Parione. Cf. Gnoli, *loc. cit.*, p. 455 *a*.

(3) Il mourut le 18 août 1526.

rum alterum adversus Senas expedit, qui (*sic*) non minus intrepide quam at(t)rociter disrumpunt ac queque munimenta et machinas bellicas depredantur (1); alterum vero, cui Johanninus Medices preerat, in Longobardiam contra Hispanos, ut illis viam Rome precludat, mittit. Electus Imperator Borbonium haud mora in Hesperia agentem in Longobardie defensionem delegat (2), qui fines Papie, longa navigatione maritima peracta, applicuit. Cardinalis, qui vulgariter de Colonna nuncupatur, cum aliis nobilibus Gebellinis et eorum subditis in Presulem et Sedem Romanam ad Hispanorum levamen arma arripuit, huc et illuc, que ditionis Romane ecclesie erant, discurrens et hostili animo (et) vastans. Adnimavertens (*sic*) Pontifex sibi insidias tum a Borb[o]nio, tum a Senensibus necnon Col(l)onnensibus preparari et rem sibi minime prospere suc[c]essuram, cum dicto cardinale et illi adherentibus inducias obtinet (3). Verum Col(l)onnenses, ut pacti immemores, septembris die vigesima anno a nativitate Salvatoris millesimo quingentesimo vigesimo quinto, viam Rome clandestine quodquot hujus itineris eos versus euntes ac redeuntes morando profecti sunt; tandem, luna perfecta et radiente, circa auroram, portam Divi Joh[a]nnis invadunt, custodes et interimunt (4). Extemplo Pontifex super hoc monitus in eorum occursum pedites presoluto stipendio evocat; tamen nullos aut saltem paucos in sui auxilium reperiit; eo, defensione cessante, ad aream Col(l)onnensem (5) usque transmeavere. Helvetii, qui curam gerunt excubiarum Pontificis, duodecim belli tormenta a palatii fronte aptavere; aliunde nichilominus in suburbium et Pontificis pala-

Senarum nvasio.

Cardinalis de Colonna adversus Romam.

Invasio Urbis.

(1) Cf. Alessandro Sozzini, *Diario*, pp. 19-20. (*Arch. Stor. Ital.*, t. II, 1842).

(2) V. la lettre de Charles-Quint à Bourbon, datée de Grenade, 12 juin 1526. Bibl. nat. *Collection Dupuy*, t. 281, fol. 9.

(3) Alberini, pp. 330-331.

(4) Alberini, p. 332.

(5) Piazza Santi Apostoli (?).

Fuga pontificis. tium intravere (1). Pontifex in Sancti Angeli arcem subito evolat; bona affatim incolarum suburbii et palacii apostolici diripuere, templaque spoliavere. Porro Pontifex, ne Roma majoribus agitaretur periculis, cardinalem predictum toto cum suo exercitu ingenti ducatorum copia ditat, ac fedus pacis cum illis hac lege ferit, quod, quem in Longobardia habebat Hispanos adversus exercitum, dissolveret, et super hoc obsides ditissimos Romanos daret. Inito federe et obsidibus datis, Pontifici cardinalis cessit propria remeando. Romanus Antistes hanc memorie commendat injuriam (2); imprimis eum fratrum consilio cardinalatus dignitate ac omni sancto honore consistorialiter privat; dein duo millia Helvetiorum cum paucis quos, ut potuit, Italis terras ipsius cardinalis depredari mittit, qui paulo post Marinum, Rocam Papam et Criptam Ferratam oppida spoliavere. Cava vero Helvetiorum impetum minime evitare potuit. Eo temporis Pontifex sacram Christianissimi regis exorat majestatem (quem jam Francia ab Hespericis latebris, Dalphino (3) et Aurelianensi duce obsidibus datis, exolverat), ut aliquid presidii sibi daret; haud segnis (4) velutique variis bellorum anfractibus nunquam attritus aut perterritus, Gallus laudande ge-

Fedus pontificis.

Car. de Colonna capitis diminutio.

(1) Alberini, p. 332.

(2) Clément VII écrivait à François I[er], le 22 septembre 1526 (cette lettre porte le contreseing de J. Sadolet, qui a dû l'écrire, bien qu'elle ne figure pas dans le recueil de ses lettres, publié à Rome en 1759): «... Talia certe sunt quae omnium temporum memoriam, omnium rerum acerbissimarum superant calamitatem. Vidimus enim nostris oculis templum B. Petri, palatiumque Apostolicum, sedem Sancti Pontificatus, atque in eo sacellum Dei omnipotentis beatissimorumque apostolorum, quod religione ac reverentia quam divitiis erat opulentius, manibus impiorum vexari, dilacerari, diripi. » Bibl. nat. *Collection Dupuy,* t. 549, fol. 16 v°. — Cf. la lettre du pape au roi de Portugal, dans les *Epistolae pontificiae* de Sadolet, *éd. citée,* pp. 174-181.

(3) *Sic.*

(4) *Ms.* segnes.

nerositatis viros principem Vaudemontensem (1), N. Rainceum (2) inter Latinorum astra fulgentissimum delegat, eosque Andreas Daurius marit[i]ma classe ad Civitatem Veterem cum eorum copiis vexit. Rome appulsos Pontifex magnifice recepit, ac capitaneos (quos coronatos (3) Latini vocant) accersiri jubet, quibus peditum cohortes aggregandi provinciam dat, quas in prefatorum Italorum et Helvetiorum presidium sub dicti Raincei manu ad hujusmodi Colonnenses terras invadendas mittit. In alteram vero marit[i]mam regni Neapolitani partem Vaudemo[n]tensis bellicis insultibus tumultuans, oppidum, quod Aquilam vocant, subjugat. Et Rainceus Taillacostam necnon Castellum Maris oppida alia ex parte debellat. C. Hispanorum rex ad Borbonium aliquot Hispanorum millia per mare Adriaticum expedit, quos tempestas in Corsicam deportavit. Andreas Daurius, hoc comperto, e Civitate Veteri navium suarum ac triremium celeri defluxu illuc devectus, hos circundat Hispanos et tormentis bellicis oppugnat; finita tempestate, reliqui illorum in mare dispersi felicioribus undis demum ad Genuensium (4) portus devenerunt, ac se Borbonio junxere. Hiis electo Imperatori patefactis, in Borbonii auxilium quindecim millia Teuthonicorum, morbo languentium Lutheriano, ab Almania venire festinat, quibus Johanninus Medices (5), Longobardie protector, obvius profectus est; qui, ab eis crudeli satisque difficili pugna devictus, tandem pila tormentaria lethaliter percutitur. Cruris inde sec(a)tione, qua sibi salutem servaret, diem clausit extremum. Hinc moventes Teu-

Predatio terrarum Colonnensium.

Deportatio Hispanorum a tempestate.

Jo. Medices obitus.

(1) François de Lorraine, comte de Vaudemont, frère du duc Antoine, descendant de la maison d'Anjou, « maison fort desirée par les Napolitains », dit Martin Du Bellay dans ses Mémoires. (*Coll. Michaud et Poujoulat,* t. V, p. 206 *a*).

(2) Cf. *supra,* note de la p. 382.

(3) *Coronels,* colonels.

(4) *Ms.* Ganuensium.

(5) Giovanni dalle Bande nere. Les historiens italiens l'appellent souvent « Giovannino ».

Cremona obsidetur.

Defectio abbatis de Farfe.

Abbas de Farfe in carcerem detruditur.

Proditio viceregis Neapo[litani].

Seditio Italorum.

tho(n)nici auxiliares Borbonio tute deferuntur. Illis paululum refectis, Cremonam Borbonius obsidet. Franciotus Ursinus, quem abbatem de Farfe (*sic*) (1) vocabat vulgus, qui signa Pontificis prius adversus Colonnenses sequebatur, ad Cardinalem deficit, et, ut fama erat, Pontificem una cum incol(l)is illi adherentibus delecta nocte aut interimere aut captivum detinere proposuit. Parum adhuc delitescente, ut videbatur, conjuratione, Pontifex eum ad se evocat; aliquid Pontificis condonans (2) jussioni, Romam properat; sed non longe ab urbe, Pontificis jussu, in Sancti Angeli arcem hospitaliter incaute receptus detenditur. Pontifex septem vexilla, que nuper pontifici (*sic*) Johannini Medicei erant in Longobardia, adversus Col(l)onnensem ad incrementum sui exercitus demittit. Verum vicerex Neapolitani regni presentiens potenciam hanc sibi adversari et regnum hujusmodi quasi filo pendere, Borbonio per nuntium aperit se subdolam pacem cum Pontifice facturum, et quem exercitum Neapoli habebat, cogeret. Dein ad Pontificem oratorem mittit persuasurum electum Imperatorem toto conatu cum eo pacem inquirere. Pontifex, hujus proditionis inscius, nullo cum suis prehabito consilio, huic insane persuasioni astipul(l)atur, ac dictos nobilem gallice generositatis Vaudemontensem et N. Rainceum stren(n)uissimum militarem ducem e regno Neapolitano et terris Colonnensium evocat, illis(que) asserens se cum electo Imperatore pacem composuisse. Helvetii quoque, quos Pontifex ad sui presidium accersiverat, Romam rediere, ibi stipendia illis debita recepturi; Itali quos turmatim reperiunt, trucidant, populum ad arma in eos arripienda hac vociferatione: "Italia! Italia!" commovent. Helvetii sese in Campifloris planicie ag[g]lomerantes, illicque belli ordinem cum animo virili et indesperata audatia instruxere. Alii vero

(1) Confusion entre le cardinal Franciotto Orsini, et Napoleone Orsini, abbé de Farfa.

(2) *Ms.* condonens.

Helvetiorum, qui Pontificiis in palatio apostolico defensionis custodiam gerunt, vario armorum, tormentorum et instrumentorum bellice munitionis ex apostolico palatio genere protecti, in suorum convolant defensionem, pari cum animi decreto hujusmodi Italos ad unum gladio perimere. Jo. Paulinus (1), Rancei filius cum nonnullis, timens Rome seditionem et bellum civile eo suboriri, maxima cum audacia Italos aggreditur, et blandis sermonibus unumquemque illorum ad suas edes remittit. Statim Helvetii, stipendio habito, paratam ab hujusmodi tumultu Romam dimisere. Sequenti postero die, predictorum Vaudemontensis principis et Raincei cohortes cum sexdecim tormentis bellicis horridis supra modum rediere; quos dissolvi jubet Pontifex. Illustris dominus Vaudemontensis blanda humilique salutacione ac affabili (qua solent Galli pervenuste inter mortales uti) Antistitem Romanum alloqutus, longo equoris tractu in Franciam devenit. Neapolitanus autem vicerex proditorie ad sacram Presulis accel(l)erat majestatem, cui obviam presules ac proceres Urbis premittit. Cum autem ad milliare unum Romam adventaret perfidus ille, totus aer quasi penitus obscuro sole obnubilatur, atque, nullo signo previo, coruscationibus, fulgure, tonitru, grandine, tempestate, ventis validis et pluvia intol(l)erabili prodigiose inhorruit; que aeris intemperies nos abdito et tanto proditori honoris causa factos obvios Romam usque varie

Paratio seditionis.

Regressus ab r[egno] Nea[politano] dominorum Rain[cæi] et Vaudemon[tensis].

Prodigium.

(1) Giovanni Paolo da Ceri, fils de Renzo. Il resta dans les bonnes grâces de François Ier, comme le prouve ce passage d'une lettre du Roi à François de Dinteville, ambassadeur à Rome (Nantes, 24 août 1532): «... Et quant au seigneur Jehan Paule, filz du seigneur Rance, dont m'avez de rechef escript par une de voz lectres, je vous ay puis naguères faict sçavoir le desir que j'avoye de le bien traicter, et l'appoinctement que je luy ay accordé. Par quoy n'est besoing que je vous en dye riens davantage par la presente, faisant compte que vous luy aurez faict entendre mon voulloir et intencion...». Bibl. nat. *Collection Dupuy*, t. 547, fol. 118 v° (orig.) Publié dans Camusat, *Mélanges*, p. 102.

perturbavit. A Pontifice plus equo licet intempèstive recepto, serenatus est aer, reparente (*sic*) sole, qui lucidior quam antehac apparuit; id quid prodigii suspicatur vulgus. Illic remoratus aliquot dies subdolus ille, variis sub ficte fidei sacramentis Pontifici pollicetur se exercitum, quem Borbonius in Longobardia al(l)ebat, dissoluturum. Quo autem compromissum istud absolvat, incautus Pontifex octuaginta ducatorum millia, ut ferebatur, illi enumerat; nec differt moras, sed incunctanter ad Borbonium viam festinat, cum quo, ut creditur, subdolam cum Pontifice initam pacem renovat et variis commentis firmat. Demum Pontifici per nuntium revel(l)at pactis suis Rome invicem initis Borbonium dissentire, necnon pacta eadem irrita prorsus Borbonium habere. Nec Romam revertitur vaf(f)er ille. At Borbonius Cremonam oppugnare pertentans, cum negotium illi minime prospere succedere videt, excogitat profugus ipse una cum ceteris Gallice defectionis suis consortibus atque gallici s[c]eptri perfidis, utpote Aurarie vulgo principe, Lurcernio, Laillerino ac Montanneo et plurimis aliis, grandi gallici nominis inimicorum colluvie, Florantiam (*sic*), Boloniam (*sic*) terrasque alias Romane ecclesie jure subditas oppugnatum iri. Pontifex viceregis, cui cordis abdita commiserat, damnatam perfidiam intempestive, sero tamen, persentiens, huic morbo lethali subvenire conatur, sepius desiderato nobilis Vaudemontensis principis auxilio, qui jam mare subdebat remis.

Levitas pont[ificis].

Conjuratores in Regem.

Bello hoc stante rapaci, syderum Rector nobis certis quibusdam signis Rome incommoda proxime ventura patefecit. Nam qui adhuc imbecillioribus annis, utpote septem, octo, novem, decem et pluribus, nati erant, Ursini, Colonnenses, et contra fundis, baculis, lapidibus, tandem pugionibus sese, eorum parentibus minime prohibere valentibus, publicis viis et plateis, loco et hora ac diebus diversis, sibi hinc inde assignatis, cum eorum magna jactura aggrediebantur. Hoc unum obiter

Insurrectio belli infausta.

dicam, dum hoc duellum juvenile cum quodam Hispano nationi Gallicane et michi improperante certo e spectaculo in A(n)gonali theatro, quo in loco hoc bellum exercebatur, perspicerem, assertus puer saxo quodam funda impulso supercilium hujusce Hispani michi adherentis egregie partitus est at(t)rociter, quod vulnus improperii stipendio recepit. Aliud fatale signum subortum est proclamatu cujusdam presbyteri (ut ejus lingua manifestabat) Normani (1), qui idiomate materno unumquemque publica voce penitentiam agere sacrosanctis pluribus in locis, citatis Evangeliis, per civitatem monebat; quem vulgus dementit (*sic*), debaccationibus subactum reputans, et plurimis (ut solet) ob[s]cenitatibus tentabat; veram (*sic*) demisso vultu queque infligebantur, benigne tol(l)erabat, victum queritans, et ad penitentiam publice proclamandum a Deo(que) se ipsum missum p(r)etentibus asserebat. Alius quidam rusticus, dum Pontifex more solito Christianis, Cene Domini die, publicam Christi fidelibus absolutionem impartiretur, a tergo suffultus quadam antiqua lapidea ymagine, ante Divi Petri templum (quo in loco hoc christianissimum opus fiebat), aperto ore, omnibus audientibus, nullo timore perterritus, plurima Pontifici et ordini ecclesiastico comminabatur in proximum contingentia. Concionatores tempore quadragesimali uno ore ac voce publica Rome eversionem prophetabant spiritu divino. Deus vindex criminum ad suam nos expectans misericordiam, inveterata nostra malicia plus equo perseverantes sordescente, nostri sinistri fati agnitionem a nobis avertit (2). Demum ut ad rem regrediamur, Borbonius una cum

Ut Jonas in Ninivam.

Portentum.

Esai[a]s c. 50.

(1) Luigi Guicciardini (recueil de C. Milanesi, p. 177) dit que c'est « uno di vilissima condizione del contado di Siena ». Cf. Schulz, *ouvr. cité*, p. 66. « Velut alter Jonas », dit Lanceolinus. — Il s'agit peut-être de Bartolommeo Carosi, dit « il Brandano ». Cf. Novaës, *Elementi della storia de' Sommi Pontefici*, t. VI, p. 229, noto *b*.

(2) Cf. Luigi Guicciardini, dans le recueil de C. Milanesi, p. 180, au bas.

suo exercitu iter Romam versus agens, dimissa Cremona, pluviamque fugiens densissimam, que maximo sibi pene per mensem impedimento fuerat, oppidum, quod Castellum sancti Johannis (1) incole vocant, ingreditur; sedata pluvia, cum suis expeditis Romam versus ci(l)tius properat, civitates, oppida ac Ecclesie dominia evertere pertentans. Trito tempore aliquo et fortuna in hujusmodi negotio minime sibi arridente, tentoria movet, iterque Romanum prosequitur, victualium penuria pressus, eo quod Ecclesie exercitus uno eum antecedebat die, victualia undecumque ad se coaggerens. Cu(u)m id anxius Pontifex percepisset, tanto imminenti periculo cavere subnixus, barones, proceres et nobiles Romanos una cum Armel[l]ino cardinale, camerario apostolico (2), contrahit, et perscrutatur quid opus foret mature facto. Qui censuerunt omnes incunctanter arma paranda et armis sese et civitatem tuendam esse, quam egregii viri N. Raincei protexioni (*sic*) dedere. Presul timens Teuthonicorum, Hispanorum, Burgondorum aliorumque insurrectionem, qui in civitate plus quam ter centum super octo milia existebant, obtionem (quod aiunt) eis protulit, aut inermes Romam deserant, aut sese armis accingant et eorum nationis officiales et primates nationis nomine, ne quid rebellionis agatur, sub capitis pena spopondeant. Consilio inter eos habito, prefati officiales et primates sese cum eorum tota natione vitam et bona pro Reipublice Romane defensione offerunt. Rainceus, Urbis protector, illico pedites accumulat, portas ac Urbis muros fortificat, necnon Divi Petri suburbium (quod Burgum vocant) undique munit. Hoc tempore ingens frumenti penuria nos mirum in modum vexabat, eo quod nulli hominum aut frumentum vel

Tarda previsio.

Victualium penuria.

(1) San Giovanni in Persiceto, entre Cento et Bologne (27 février 1527). Cf. Ravioli, *La guerra dei sette anni sotto Clemente VII* (dans l'*Arch. della Soc. Rom. di storia patria,* t. VI, 1883), p. 327.

(2) Francesco Armellini, si détesté des Romains. « Quell'infame Cardinale Armellino », dit Alberini, *loc. cit.*, p. 330.

farinam seu quid simile emere aut vendere sub maxima pena indita licebat, nisi ab horreo Camere apostolice, quod is avidus Armel[l]inus, camerarius apostolicus, in sui jamdiu utilitatem a Pontifice emerat; ex quo rugius frumenti, quem sextarium nostra mensura vocamus, licet paulo majori incremento existat, decem ducatis, non tamen sine maximo favore, vendebatur, farinamque ille mecanicus bombi sonitu ac preconis voce populo intimabat venalem. Ad hec effrenis fama Borbonium paucis diebus Romam emersurum presagiebat. Patres vero Romani ac senatores cum subsannatione adjecta flocci facientes, sue id impotentie alligabant. Postquam Rainceus pro viribus peditum copias accumulavit, Pontifex tredecim caprionibus (hoc est Urbis regionum prefectis) imperat ut suos subditos prelii in ordine aptant (*sic*); qui extemplo, eorum ut officii est, ex una quaque domo unum ad minus peditem aptum bello evocant.

Dum hec Rome geruntur, vigil Borbonius, exercitu ecclesiastico, uno eum (ut prediximus) die antecedente, non obstante, cui dux Urbitanus preerat (1), Romam versus agit, fame attritus, secum biscocti exiguam vehens sarcinam pro sui et totius exercitus sustentatione, suos hiis aut similibus verbis adhortando: „Egregii comilitones, videtis nos inedia maxima, loci angustia ac hostium exercitu circumventos. Date operam ut virtus vestra ne formidini et ignavie ascribatur (*sic*). Vobis arridet fortuna; vos opulentissima expectat preda, si eam prosequamini. Expergiscimini igitur et cavete ne victoriam illustrem, quam tam longo tempore consecuti estis, uno die cum vita vestra miserabiliter perdatis„. Hec ubi dixit, clam exercitum suum celeriter festinare sollicitat, qui ducem Urbitanum ac Salusiarum marchionem, Ecclesie exercitus prefectos, die ac nocte una sine mora consumptis, deambulatione antecedit. Romani vero et Urbis incole, qui bonum privatum communi bono

Prevenit Ca[rolus] Borbonius.

Oratio C. Borbo[nii].

Prevenit C. Borbo[nius].

(1) Francesco Maria Della Rovere.

semper anteposuere, alii suam suppellectilem ad ecclesias ac monasteria, quidam ad Cardinalium palatia (1) hostium partes foventium aut Hispanorum domos vel Teuthonicorum portabant; quamplurimi in terram fodiebant; quisque vero pro privatis bonis conservandis sue domus loca abdita scrutabatur; quidam in cloacis et puteis (quod conservari posset) jactabant. Interea impiger Borbonius, festinationum deditione, qui partibus Cesarianis favebant, Senas occupat (*sic*). Quo comperto, vires Romanorum repentinus timor obsidet. Quidam vesana mente obsiti bellique damnorum inscii, ut supplices fusis Deo precibus, Rome jam presentem hostem desiderabant, quos posthac eorum desiderii penituit obnixe. Refecto paululum Senis Borbonii agmine, viam Rome aggreditur. Viterbienses sponte maxima cum accel(l)eratione civitatis claves Borbonio obtulere, sue ditioni se su[b]mittendo. Rainceus ad Urbis muros decem milia peditum lectorum sollicitat. Hoc videns Pontifex in Borbonii exercitum spiritualis sui gladii mucrone utitur ac Rempublicam protegit; super quo diploma (quod inferius inscribitur) (2) fieri et publicari jubet, quo ordini ecclesiastico se armis accingere jubet. Strenuus Rainceus jamdiu Pontificem preclare monuerat quamplures alios pedites, illis longe armis peritiores quibus confidebat, habere, qui omnes artisani armorum inscii erant. Preterea tridecim (*sic*) capriones suos, prout ordo belli postulat, ordinavere, imprimis tormentarios cum teretariis; dein ordine secundo illos hastarii et ballistarii sequebantur; preterea vexillarii cum (ut aiunt) ensium disgladiatoribus duarum manuum. Ad hec ranconarii, scorpionarii, serpentinarii et varii hujusce generis armorum delatores, tormentarii admixti jungebantur. Audax Borbonius cum levis armature maxime copiis militum huc illuc seorsum sinistrorsum armenta depredando cursitabat. Compertum id Rome; quilibet eos adversus, impari tamen animo,

Insanum vulgus.

Viterbienses def(f)iciunt.

Usus galdii (*sic*) spiritualis ecclesie.

Discursio Bor[bonii] exercitus.

(1) Celui du cardinal Della Valle, par exemple.
(2) Cf. *infra*, p. 407.

in arma ruit; peracto longo itinere, fines Rome applicuit hostis. Patres sane Romani, omisso bono publico, eorum particulare conservantes, domos suas propugnaculis, tormentis bellicis, hastis aliisque armis incassum munivere, immemores quod, capta urbe, nulla victis domus tuta est. Matrone pudice Romane cum suis puellulis, infantulis ac pedisequis pavore trementes, tanquam ad asilum ad Cardinalium palatia, alie Hispanorum, quedam monasteria sese conferebant.

In vanum laborantes.

Dominica die, tertio nonas maias (1), Borbonius cum suo exercitu ad Rome muros successive adventat. Capriones, ordine belli servato, rursus suos pedites diliculo evocant preliatum iri. Tunc civitas tum pavore tum armorum arreptione supra modum commota fuit; ita ut quilibet magistralis, subalterna, transversalis via magna in copia equites ac pedites armatos evomebat. Sane nullus erat ex populo qui preliari posset, arma virium tamen imparia non gereret. At nos infelices (lamentabile dictu) timore trepidantes, pallidi, ingenii ebetes, armorum inscii (e quorum infausto numero unus eram) sacerdotes, religiosi promiscue ad muros diversis in locis in eorum oppugnatione animo liquefacto sine ordine currebamus. Mox Rainceus intimoratus partem nostrum cum suis peditibus ad portarum defensionem instruit. Tandem Borbonius pone Divi Pancratii portam aciem in locum equum collocat, die sequenti preliaturus. Nostri, qui illic in defensionem pernoctando vigilabant, omni murmure sublato, sepe tormentis bellicis levibus e menium cacumine crepitabant. Divum contemptor Borbonius, pridie nonas maias (2), aurora vix apparente, quinque vexillarios Teuthonicos cum expeditis in porte oppu-

Exercitus Ca-[roli] B[orbonii] contra urbem.

Aggrediuntur muri civitatis.

(1) Le dimanche 5 mai. Suivant Francesco Vettori (recueil de C. Milanesi, p. 431), Bourbon serait arrivé le samedi 4 mai. Cette dernière date est adoptée par Ravioli, *loc. cit.*, p. 336. Cf. Schulz, *ouvr. cité*, pp. 100 et 103. Le 4 mai, Bourbon n'était qu'à l'Isola Farnese.

(2) 6 mai.

gnationem et menium delegat, qui, scalis parietibus subnixis, clam muros conscendunt. Nostri vero vigiles eos at(t)rociter repellere, depredatis eorum quinque insigniis, que Pontifici nos e palatio suo animanti delata fuere (1). Teuthonicorum fragmenta viam pedibus per caveta, vineas utcunque celeriter quesiere. Borbonius haud incaute ad id timoris commi[n]endo e vestigio fugientes Teuthonicos ad se evocat, eos denuo preliatum iri adhortando; quibus renuentibus, una cum callidis Hispanis ipsemet ipse cum suis nonnullis sequacibus fortunam tentat: scalis ad menia arreptis progreditur, quibus vi invasis hec conscendunt. Nostri tamen haud inulti ceduntur tormentarii vigilesque e menibus in solum, et qui restabant una cum inimicis ruunt portis, propugnacula et disrumpunt. Hinc unusquisque inimicus impu(g)ne ingreditur; nostri, qui citra muros et alienationis et defensionis causa astabant, salutem fuga in Divi Petri suburbio inquirunt. Tunc feroces inimici de Monte aureo (qui Vaticanus nuncupatur) e vestigio elabuntur, ad Sanctum Onoffrium stationem facientes, et illic belli ordinem instruentes. Natura in arte magica (Deus scit, mirabile dictu) pruina quedam densissima nostros involvit hostes, cujus caligine eorum aspectu omnino caruimus, qua circundati ad Turionis (2) menia suburbii invadenda festinavere. Iis prope accel(l)eratis hec in aera arripitur. Demum, illis patefactis, nos operam nostris tormentis bellicis damus. Infelix, nimium infelix Borbonius, tanti ductor [s]celeris, imprimis tormentaria pila in superiori femoris seu inguinaria parte lethaliter feritur. Tunc sui humo prostratum sanguine conspersum a conflictu segregavere; quo non obstante vulnere, suos audaci et animo non ulcerato, lethale vulnus palliando, sub hec verba adhortatur: "Invicti commilitones, nil inter vos ob hoc formidinis subrepat. Nostra est victoria. Propiciam

Vexil[l]orum depredatio.

C[arolus] B[orbonius] in persona tanta (*sic, pro* tentat) fortunam.

Disruptio nostrum.

Res digna notatu.

Feritur lethali ictu C. Bo[rbonius].

Adhortatio C. B. ad suos.

(1) Cf. *infra* la lettre de Guillaume Du Bellay.

(2) C'est la *porta Posterula,* nommée aussi *porta del Torrione,* (auj. *porta Cavalleggieri*). Cf. Ravioli, *loc. cit.,* p. 343.

sequamini fortunam„. Hiis completis, paululo temporis spacio elapso, fauste sedis animam efflavit dubiam, et proditore condignas et sacrilego portavit penas. Tunc fama volat cessum esse Borbonium. Letamur omnes; nondum peracto prelio, victoriam ad astra voce libera clamitamus et attollimus. Nostri hujus propugnaculi defensores, lapides, saxa in adversarios, verba hec: "Judei, perfidi, Marrani, Hispani, Lutherani„ proferendo jactitabant. At ubi Borbonii casum infortunati hostes persenserunt, qui ante co[n]flictum nulla, saltem modica sui curandi mora concessa, quasi tota die per estus et cedes nichil cibi desumpserant, viribus omnibus videbantur deficere, rursum mentibus et animis eorum obrepsit timor ab Urbitano duce e Monterotondo Ecclesie exercitum ex adverso pedetentim admovente (1): formidolosus hostis in semiprostatas vires Romanorum irruit animo desperato. Mox utriusque dejecta spe salutis future, debacchatur in alterum. Uterque exercitus instauratur pugna et animo pertinacissimo utriusque dimicatur. Pile tormentarie e Sancti Angeli arce truculenter mittuntur; fortuna diu anceps et pendula gladio coheret; aer clamore, strepitu et clangore resonat; hostis acerrime insistit atque imperterritus, ductore suo licet orbatus, obstinato animo preliatur. Nostrum autem plurimi, ex parte vulnerati et tanto belli inaudito pondere pressi, terga dedere, etiam Fugit populus cesis ex nostris illo conflictu sex et ultra peditum millibus. Tunc nostrorum pulveres tormentorum incendio damus, ac duo fulmina belli apprime horrida nostris inimicis simul cum propugnaculo nostro deserimus. Hoc stante conflictu, plurimi nostrum Romam navigatione querentes, in quibus Cancellarie vice-summista, nomine Mauricius, noster intimus amicus, nauf(f)ragium fecere (2), pup[p]i ob nimiam ingredientium copiam in profondo (*sic*)

(1) Sur les lenteurs étranges du duc d'Urbino, cf. Alberini, *loc. cit.*, p. 348.

(2) *Ms.* facere.

Tiberis demersa. Crudeles Cesariani (dictu lamentabile) egrotantes quotquot omnes in Sancti Spiritus hospitali, loco conflictus adjacente, jugulavere. Pontifex, qui nos e palatio apostolico hortabatur ad pugnam, conspecta suorum tanta strage, pro tutiori presidio per sui palatii muros in Sancti Angeli arcem se recepit. Paulo post hostes in nostros et palatium et Divi Petri atrium defendentes quam pernitiosissime irruere. Cadunt gloriose Helvetii (1); Congeus (2) egregius capitaneus occumbit. Caprio Imperirius cum suis copiis pariter confoditur, nec remansit salvus insignis nobilitatis Mateus Saxus Romanus Ursinus. Mox un(i)usquisque peditum ac cataphractorum promiscue viam Rome fuga querit; equites vero, equorum impulsu, pedites armorum varia genera deserentes, ut celerrime fugerent, in terram prosternabant (*sic*). Feroces (3) inimici nostri sanguinis sitibundi vie pontis Sancti Angeli nos discursu insequebantur. Tanta discurrentium copia terebatur via, ut nulla loci vacua patebat portiuncula. Repente ferree cathene pontis porte cardinibus introsubvecte fuere, ne hostes nos prosequentes una civitatem ingrederentur (4). Eo nostrum quamplurimi oppressione suffocati fuere. Tunc tormenta Angelice arcis magnum in hostes impetum fecere, quo illi procul se substraxere. Hora circiter meridiana putre Borbonis infelicis cadaver in Divi Petri templum delatum est, ubi per aliquot dies ornamentis sui saccelli coopertum, ibidem divi Francisci de Paula nonnullis fratribus Deo preces fundentibus, jacuit. Interea N. Rainceus, persentiens nullam victorie spem, una cum ejus filio Johanne Paulo arcem Angelicam cum nonnullis Cardinalibus et Romanis ceteris fugientibus ingreditur; hostes, paululum recreatis per

Ceduntur [H]elvetii.

Equites et pedites promiscue fugiunt.

Delatio cadaveris C. B

(1) Grolier, *Historia*, p. 66.

(2) Ce nom, probablement déformé par Cave, doit être ajouté à la liste dressée par Ravioli, *loc. cit.*, p. 363.

(3) *Ms.* ferauces.

(4) Cf. Grolier, *Hist.*, p. 67.

prandium animis, in regionem Transtiberinam et aream Colonnensem meavere, quam Tiberis alveus a Roma dividit. Dein pontem Sixti duos ac alios invadunt, quibus illis dumtaxat Rome patebat accessus; quorum infractioni, sano super hoc Raincei rejecto consilio, Romani incumbere distulerunt (1), sed illos dumtaxat trabibus tranversis ac doliis propugnaculi loco, ullo absque humano presidio, muniere. Nonnulli nostrum in illorum presidium et defensionem cucurrere. Callidi inimici, modo accel(l)erando modo retrocedendo, dein propius clam passim corpore inflexo accedendo, nulla inventa humana defensione, dolia et trabes in Tiberim precipitavere altius progrediendo. Nostri vero pauci numero in pontis ore se et pontem defendentes gloriose cadunt. Invasio pontium.

Tunc superbientes hostes (vasth miseria) hora vigesima, apud Francos secunda postmeridiana, lune pridie nonas maias, anno a nativitate Christi supra mille quingentesimo vigesimo septimo, valido cum clamore vociferantes: " Imperium ! Victoria ! Hispania ! Hispania ! „ altera manu ensem, altera ignem deferentes Romam ingrediuntur, undecumque discurrendo, foras captivos, effractis carceribus, in quis Franciotus Ursinus, abbas de Farfe nuncupatus, enumerabatur, mittunt. Vachs nos miserrimi et plusquam infelices, huc illuc eorum sevitiam effugere tentantes discurrebamus. Iii sane, uti lupi rapaces, fame macerati, oves, ita nos insequebantur. Quoscumque sibi factos inermes et armatos obvios ad unum necant. Quam plurimi nostrum ad templa pro tutiori presidio confugerunt; illi mediusfidius Deo pium credentes sacrificium offere, hos pro holocaustis mactabant. Qui domi erant e spectaculis eos placare putantes alta voce: " Imperium ! Hispania ! „ vicibus repetitis, rubra indirecta cruce adjecta, clamabant; pocula illis vino plena ac cibaria ad valvas eorum amicitie causa acquirende objectabant. Teutonici, qui nec idioma nec litteras callebant, Urbis captio.

(1) Cf. Alberini, p. 337, et surtout la lettre de G. Du Bellay, *infra*, p. 410.

illos pacifice alloquentes duris verberibus premebant. Quidam (1) eorum sacrilegi (nephandum dictum) monasteria disrumpunt, sacras moniales ac verecundas et tenerulas illic virgines inclusas coram earum matribus excruciatis tunsionibus lividis, sparsis capillis, brachiis tortis, lacrimis madentibus, sinu nudato, vestibus laceratis pro earum defensione, violant, necnon pudicas matronas ante maritorum ora fedant. Alii templa quibusvis ornamentis Deo dicatis et sacratis sceleratis manibus sanguineque humano rubrantibus sanctum viaticum et devotas sanctorum reliquias attrectant et spoliant (2). Ossa defunctorum e sepulchris, oc[c]ultas rantes pecunias ibidem fore, everrunt. Hispani, Teuthonicis callidiores (3), qui Urbem antehac incol(l)uere, ad Cardinalium, trapesitarum et Romanorum divitum domorum depredationem cucur[r]ere. Undique fores disrumpunt; (vero) presidiis [vero ac] munitionibus resistentes, combustis foribus, dominum, domesticos, omnes et inclusos gladio trucidant. Aer mulierum luctu, infantium vagitu, armorum strepitu, canum latratu, equorum hinnitu, domorum fragore, incendiorum et tormentorum crepitu supra modum resonabat.

Violatio virginum.

Romane mulieres stuprantur.

Spoliatio ecclesiarum.

Horrendum auditu.

Capta urbe, nobis miserabilibus victis misericordiam frustra imprecantibus nihil impredatum remansit. Quidam Theuthonici vestibus, pannis, lint(h)eaminibus, oc(c)reis, calceis, laudicibus se deportando onerabant. Hispani et Burgundi astutiores vasis argenteis malleis et lapidibus contusis saccis plenis ac lapidibus preciosis, cathenis aureis, annul(l)is, ducatis aliisque rebus preciosioribus, que cum suis miser[r]imis captivis ad palatia jam per eos predata deferunt (4). Quidam nostrum huic prede se immiscuere, quos hostes, interrogatione facta,

(1) *Ms.* Quiden.

(2) Guicciardini (dans le recueil de Milanesi), p. 204. — Cf. Grolier, *Hist.*, p. 74.

(3) Cf. Ἅλωσις *Romae*, p. 11.

(4) Cf. Guicciardini, *loc. cit.*, p. 204.

variis plagi(i)s et verberibus affecerunt. Illos vero (1), qui partes fovebant hostium et dudum Rome (ut prediximus) eos exoptaverant, aliis crudelius variis damnis et tormentis, quovis Imperatoris famulatu non obstante allegato (2), agitavere, eo quod in eorum occursum (ut aiebant) non affuere opem ferendo. Romani et urbis incole qui in domorum suarum receptaculis et abditis locis se latitaverant, hostis illos sinistro hercule adinvenit. Nulla quippe cujusvis domus, nationis, nedum ipsius electi Imperatoris oratoris (3), a preda immunis fuit. Quedam mulier Romana cum ab hoste violata fuisset, lacrimis conspersa virum suum in Sancti Angeli arce receptum adiit; quo evocato, violentiam sibi illatam retulit; cujus dolorem vir lenire nitens, sed illa delibate pudicitie impatiens, sese, vidente viro, e ponte precipitem in Tiberim dedit miserabiliter. **Altera Lucrecia.**

Ut vulgi rumor ad nos passim diffusus suggessit, cardinalis de Colonna, sedis apostolice vicecancellarius, octavo idus maii Romam e Neapoli applicuit. **Regressus C. de Colonna.** Mox matrone Romane maxima in copia earum cum infantulis et pedisequis ad ejus Sancti Georgii palatium (quod novam Cancellariam vocant) se tuitioni sui humiliter committendo sine ullo commeatu confugere, nuda humo diu noctuque **Res execrabilis.** jacentes palam, opera nature gravia et verecunda exercentes; tantus ibidem odor fetidus harum prenimia et Theutonicorum copia, ut quempiam sanum huc ingredientem morbus illico invaderet. Quod perdulce illis earum mariti plus equo defraudaverant, Theutonici et Hispani unus post alium inverecunde palam more canino supplevere. Superbas Romanarum vestes gemmis et auro contextas Cesaris exercitus pellices, turpitudine ipsa difformiores, illas vilipendentes induebant. Veneris nimphe (quas cor-

(1) *Ms.* vere.

(2) *Ibid.*, p. 205. — Cf. dans Grolier, p. 78, l'histoire d'un jeune Allemand, étudiant de Padoue, qui se trouvait alors à Rome.

(3) Le secrétaire Juan Perez (le duc de Sessa était mort près d'un an auparavant).

Cortisanarum aff[l]ictio.

tisanas vulgus appellat), que sui corporis copiam decem non minori pretio ducatis pro uno amplexo venereo antehac, non sine tamen magno previo lenocinio, faciebant, sese ultro ad cujusvis libitum sine personarum selectu pro bucella panis offerebant. Teuthonici, tormentorum pulvere conspersi, vestes bonbicinas, velutias et auro arte subtili imbrocatas ad talos usque super impositis illorum tormentis; alii diploides panni auri frizati eorum more incisos setam undecunque subtilem enurinando (*sic*) deferebant. Quidam eorum equis vecti, vittis pontificum capitibus suis impositis et cardinalium ornamentis ornati in Ecclesie ac Pontificis contemptum, hoc nomine nephandissimo Luther Papa prolato, crucis signum suis complicibus nates vertentibus more Pontificis largiebantur. Nonnulli Romani ingentes ducatorum copias nonnullis Hispanis sibi notis pro suarum domorum defensione, quas secrete ad id e conflictu et predatione illexerant, inter quos reverendissimus cardinalis de Valle, Romanus, qui Cesaris partes fovebat, ea de causa triginta sex millia ducatorum eis impromptu numerarunt. Tribus diebus elapsis, Teuthonici, partem domus prede petentes, domum hanc Hispanis defendêntibus invasere; porta domus incendio data, prefati Hispani, arrepta pecunia et ditiori suppellectile, una cum hiis Teuthonicis domum maximis alienis divitiis suffultam depredavere. Turres vero et domos presidio munitas conflagrabant; qui defensabant, igne jam maximo impetu urgente, sese precipitationi dabant. Dies ac noctes novem, nulla hora vacua imposita, in hac prima hominum captivitate et bonorum depredatione consumpsere; exeuntibus a domo jam prede vacua decem viginti aut circa, Teuthonici ac promiscue Hispani alii in pari vel sepe maiori numero ter quaterque in die ingrediebantur, visuri si quid preter nudos parietes impredatum superesset. Captivum a suo patrono libertate sua, presoluta redemptione, donatum, domum suam remeantem revisebant alii: captivitati et redemp-

Irrisio Lutherianorum Ecclesie.

Revisio domorum predatarum.

tioni denuo subjacebant. Facta rerum pro eorum voto depredatione, tunc domorum loca abdita, cloacas, caveas, criptas, cisternas visitavere. Si quid suppellectilis a captivis illis creditum erat, indagando demum haud mora suosque infelices captivos alios ad domorum tecta superiora, alios ad caveas ducunt monstratum iri quibus in locis suas pecunias foderent. Nonnullos testiculis tignis, laqueo retro vinctis manibus ac corpore supino, appendebant; aliorum po[l]lices, ut ita loquar, grillonibus premebant; quorumdam frontem fune nodis conspersa alligantem circumvolutione baculi hinc injecti impie angebant, quod tormentum "templetas" vocant; ceterorum plantas pedum adurebant; quosdam ad postes ligatos diversis cruciatibus afficiebant fame deficientes. Quendam sacerdotem (ita me Deus adjuvet) in mei scientifici patroni domo Hieronimi de Castello, majoris presidentie abbreviatoris, captivum fame biduo quasi deficientem medu[l]lam panis vino humefactam in ejus os imponendo instauravi, qui ab Hispanis absque ullo cujusvis cibi esu ac potu, vinctis ad tergum manibus parieti semper adherendo, illi custode adjecto, pedes staret; damnatus fuerat donec sua promeret bona ac sui beneficii annatam persolveret. Nullum pene genus tormentorum remansit inexpertum; plurium vi penarum occubuere. Quidam tormentis vexati et plures eorum cruciatui finem imponere credentes, loca eorum bona conservantia denudabant, quibus privati et tormentis rupti illos ingenti(um) ducatorum copia sub certo die, pena capitis adjecta, pro eorum redemptione persolvendorum damnabant. Artisani, qui nec quatrinum quidem habebant, horum impetum tormentorum minime evitavere. Impii Teuthonici suos captivos, ob non sue redemptionis solutionem, die adveniente, extremo supplicio afficiebant, quibus duntaxat miserrima in afflicto corpore restabat vita. Quendam Romanum divitem (ut fertur) ipsi ab illis unacum Hispanis captum super

Torquentur captivi.

Horridum actum.

sorte cuinam foret minime concordantes, ut neutri illorum contingeret, laniavere.

Novem diebus et noctibus bonorum depredatione, sanguinis humani effusione, virginum fedatione ac templorum spoliatione completis, nulla interposita quietis hora, Johannes Hurbinus (1), Hispanus vir aprime bellicosus, coronatorum Cesaris exercitus e dicto Borbonii loco prefigitur; cataphractorum exercitus Aurarie principis potestati ascriptus est; dominus de Motannensi (2) Romani Senatoris viceimperatoris locum occupavit. Quisque eorum juxta sui virtutem bellicam superioritatis locum obtinebat. Copiis recensitis, prefatus Joannes Urbinus preconis voce enuntiat, ut qui se gladio accingere et signa Imperatoris insequi vellent, stipendio donarentur non modico, jubetque, pena capitis in rebelles apposita, ut quisque cataphractorum ac peditum suo jungatur vexillifero, mulieres[que] ac pueros immunes abire sineret, pariter qui suam jam persolverent redemptionem, eorum exercitum eant artem pristinam. Quamplures Hispani (ut eorum natura est) rapinis et sacrilegiis minime saciati, dicti Jo. Urbini edictum contemnentes, " bouscatum „ (ut eorum vocabulo utar) ibant, hoc est furatum; quorum gulam laqueo Aurarie princeps fenestrarum colonnis (*sic*) domorum alligavit. Inter moras Theuthonici, Hispani, Burgondi et quam plurimi abnegati Franci, in viis ac propatulis areis, aleis aliisque diversis ludis oblectabantur, pecorum more, magna in copia, diversis in locis humo prostrati, horum quidem ducatorum maxi-

Reficitur ordo exercitus C. B[orbonii].

(1) Juan d'Urbina ou d'Orbina. Cf. Orano, p. 361, n. 2, et Milanesi, p. 473, note.

(2) Alberini l'appelle « La Motte », p. 350; le cardinal de Côme (dans Milanesi, p. 489) le nomme « Mgr della Motta di Burbon ». — Montrichart le nomme « La Motte des Noyers, lequel est capitaine de la justice de Rome et de toute l'armée, et baille les passeports à tous les courtisiés Romains qui s'en veullent retourner en leur pays ». *Bulletin de l'Académie royale de Bruxelles* (1843), t. X (2e partie), p. 481.

mos aggeres, alii scutorum, plurimi juliorum et carlenorum, pars vasorum argenti solidi, divino et prophano cultui dicatorum, alii ornamentorum ecclesiarum, virorum et mulierum auro contextorum habebant, insuper lapillos preciosos, cathenas, torques, annulos auro purissimo excus(s)os, quos fortune ludo magna in copia exponebant. A canibus obesa interfectorum cadavera jam fetida, quo in loco dannosus conflictus habitus est, et quedam adhuc respirantia modico terre cooperta fuere; alia vero sparsim per vias publicas nuda humo jacentia maxima in copia hinc inde parva fossa recepit. Pater filii, filius patris, uxor mariti, mater liberorum cadaver foris sub dio, nullo tegumine, in sue domus conspectu relinquebat inhumatum (1). Equorum corpora canum aviditati restantia incendio dabantur; eorum vero fragmenta perfidi Judei, qui mortem fortuna evitavere, ut eorum servitutis officium est, e viis publicis ad loca campestria deferebant.

Res impi[i]ssima.

Hostes Pontificem, quem arx (2) Sancti Angeli tutabatur, nullo aut saltem exiguo commeatu suffulta, circumvallatione assediavere, ac duo nostra belli fulmina, vi cum nostro propugnaculo dimissa, eam adversus locavere, quorum Teuthonicis custodia credita erat; que, iis genio indulgentibus, arquebusarii Pontificis adversus hostes defendentes octuaginta clam egressi vi in Arcem protraxere. Per id tempus Dux Urbitanus suo cum exercitu, qui, Urbe capta, Montem Rotundum, oppidum haud ab Urbe procul semotum, tenebat, adversus hostes incursiones frequentes ad Urbis menia usque accel(l)erebat. Colonnenses unacum Hispanis, qui regnum Neapolitanum protegebant, Romam in Cesariorum juvamen applicuere, qui pro-

(1) Pendant plusieurs heures, Alberini et sa famille crurent voir dans la rue leur père tué et dépouillé de ses vêtements; ils n'osèrent pas sortir du palais. — Alberini, p. 345.

(2) *Ms.* ars.

Iteratur preda. miscue denuo Urbem non minus hostiliter quam antehac predaverunt. Nullus erat rusticus qui illos e partibus sequutus fuerat (quorum non modicus erat numerus), qui suppellectilium sarcinas ad eorum domos non transferret; nil sane illis nimis vel ponderosum vel leve, quod eorum usui aptum foret. Erat Pontifex obsessus, mortem expavescens; pactum cum hostibus hac lege pepigit, ut (ab eo imprimis presoluta nummorum ingenti copia ac Romanis ditissimis obsidibus datis super restantium ducatorum pro sua redemptione presolutione) principum oratores, qui cum eo erant, ac alii quamplurimi nobiles et ditissimi viri, suis rebus ac conductu salvis, hinc abire ac impune ad partes suas transmeare liceret, quodque Arcis prefate possessione eos investiret. Accepta hinc inde conditione et abeuntibus prenominatis, Cesariani primam Arcis defensionem ingressi sunt. Illic treis vexillarios pro Pontificis custodia, ne hospite insalutato abiret, prefigere. Presoluta Pontificis redemptione, hunc libertate donavere.

Pactio pontificis cum hostibus.

Impia pestis. Demum tanta dire pestis sevicia et Saguntina fames civitati coaluit, ut edendo, deambulando, populus in magna copia horatim morte subitanea collaberetur. Urbis incole montes, rupes et loca abdita, corruptam fetido aere urbem dimittendo, petebant. Nos Franci, Citramontani, omni subsidio destituti, quibus merens in languido corpore anhelabat vita, arundinum more, appulso hyeme, turmatim Francie fines inquirimus. Pars nostrum se pelago commisere; nos vero montes asperos et nive longo tiro (*sic*) albentes invios reptamus. Horum incole agrestes et omni humanitate carentes rustici itinera et vias angustas occupabant, qui nos vestimentis et rebus, licet exiguis, omnibus spoliabant. Tandem, Deo auxiliante maximo, variis periculis elapsi, fame macerati, manum ad stipem porrigentes, sordidis vestibus cooperti, Luteciam revisimus, amicis fatale et nephandum hoc bellum relaturi.

Anno hujusce inaudite ac stupende eversionis, parvo tempore elapso, noster christianissimus Francorum rex Franciscus (cujus et vitam et imperium syderum Rector adaugeat), ut, suorum maiorum more, regum christianissimorum, in sedem divi Petri Pontificem reponeret, prefulgentem dominum Odetum Lautricum, quem prediximus, valido cum exercitu in Apuliam (1) des[c]ivit. Colon[n]enses cum toto Cesaris exercitu Romam desiere, eum adversus proficiscentes. Ea tempestate, aeris intemperies convaluit et Respublica paululum tranquil[l]itate usa est; [ex] quo Pontifex in sedem reversus est, annuente maximo Deo, cui ac ejus Matri intacte dignissime, cujus precibus tanta pericula incolumes evasimus, gratias agimus immortales. Amen.

Restitutio pontificis in sedem.

Diploma contra Carolum de Borbonio Romam invadentem, in Cancellaria apostolica Rome promulgatum.

[C]lemens episcopus, servus servorum Dei, ad futuram rei memoriam. — Cum non sine nostri animi molestia et gregis Dominici nobis commissi magna sol[l]icitudine intelligamus Carolum, de Borbonio nuncupatum, contra Cesarie Maiestatis voluntatem cum exercitu gentium Imperialium, que major[e] ex parte L(e)utherianis hereticis et perfidis Judeis constare dicuntur, post multas civitates, terras et loca nobis et sancte Romane Ecclesie immediate subjecta multis et maximis dannis [et] depredationibus communibus affecta, ad almam urbem nostram propinquare, ut similibus ac etiam majoribus vexationibus etiam beatorum Petri et Pauli ac aliorum sa[n]ctorum martirum et sanguine conseratam (*sic*) diripiant ac devastent, persuasum habemus

(1) *Ms.* Aputiam.

non minus meritorium ac ipsi omnipotenti Deo, cujus etiam causa agitur, gratum et acceptum opus nos facturum fore et dictam Urbem non solum spiritualibus, sed etiam temporalibus armis protegamus et defensemus, quam si contra Turcas et alios Infideles, Christi nominis hostes, arma sumi faceremus, ac arma ipsa sumentibus gratias et privilegia solita concederemus, eapropter, ne nobis ipsis dicteque Urbi ac curialibus et officialibus nostris in ea degentibus de(f)fuisse videamur, habita super hiis cum venerabilibus fratribus nostris, sancte Romane Ecclesie Cardinalibus, matura deliberatione et de eorum unanimi consilio, universos et singulos Christifideles, cujuscumque status, gradus et conditionis existentes, in Domino hortamur, per viscera misericordie Dei nostri requirimus, ut contra nos et dictam Urbem curialesque et officiales nostros venientes arma sumere ac nostras ipsiusque causam defensare et ab imminentibus periculis liberare velint. Quod ut eo promptius atque alacrius facere studeant, de omnipotentis Dei misericordia ac beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus auctoritate confisi, necnon verbo illius, qui nobis in persona ejusdem Petri cum pari auctoritate, non paribus meritis, successores sumus, dixit: « Quodcunque ligaveris super terram erit ligatum et in celis, et quodcumque solveris super terram erit solutum et in celis „, ac etiam de apostolice potestatis plenitudine nobis celitus tradita, omnibus et singulis qui pro nostra et dicte Urbis defensione contra predictos arma ceperint ac viriliter pugnaverint, eam prorsus [plenariam omnium peccatorum suorum indulgentiam et remissionem, que per nos et successores nostros proficiscentibus in subsidium Terre sancte et contra perfidissimos Turcas concedi consuevit, ac in proximo anno Jubilei per nos, de more predecessorum nostrorum, concessa fuit, concedimus pariter et indulgemus, ac illorum, quos in defensione hujusmodi decedere contigerit, animas sanctorum Angelorum consortio in celestibus eterne felicitatis gaudii[s]

aggregamus. Et si officiales nostri vel beneficiati fuerint, eorum officia heredibus ipsorum concedimus, beneficia vero per eorum obitum vacantia eorumdem proximioribus, qui clerici et idonei fuerint, conferimus, et ex nunc prout ex tunc et e converso concessa et collata eis fore decernimus. Non obstantibus constitucionibus et ordinationibus apostolicis ceterisque contrariis quibuscumque. — Datum Rome apud Sanctum Petrum, anno Incarnationis Dominice millesimo quingentesimo vigesimo septimo, quarto nonas maii, pontificatûs nostri anno quarto.

Brancovius.

Johannes Cavus Aurelianus ad lectores S.

Hoc nostrum opus exiguum, lectores disertissimi, peregimus; quod serena fronta suscipite, rogo. Hujus conscribendi belli provinciam longe nostris viribus imparem esse fatemur; sed ne diuturnitate temporum oblivioni hoc fatale bellum memoratu dignum daretur, eo rudi nostro marte (*sic*), juxta sane rei veritatem, hoc scripto memorie commendamus, torpescentibus aliis hujusce belli peritis et me longe litteris provectioribus mecum concaptivis. Quos peroratum velim, equi bonique consulentes (1), hoc veri opus tueantur et, dum aliquando per ocium licuerit, emunctiori stylo promulgare non desinant.

Fructus laboris juventutis mee.
Secunda et ultima hujus belli transcriptio (2).

(1) *Ms.* consulantes.

(2) Bibliothèque nationale. *Lat.* 13.841 (anc. Saint-Germain Harlay 490). C'est un volume petit in-8° de 65 feuillets, sur papier, écrit dans la première moitié du XVIe siècle, et encore revêtu de sa reliure originale, très endommagée. Au bas du fol. 1, d'une écriture du XVIIIe siècle, la signature « J. Em. de Reux ».

APPENDICE

I.

Lettre de Guillaume Du Bellay à l'amiral Chabot.
(8 juillet 1527).

Monseigneur, Combien que du lieu dont je viens je ne vous puys escripre nouvelles qui plaisent, j'ay voulu toutesfoiz satisfaire à mon debvoir de vous en mander telles qu'elles sont. Je croy que de Rome soyez assez adverty comment le dimenche v[e] de may, Bourbon vint loger son camp devers la porte Saint Pancrace, tyrant jusques au Bourg, en deliberation de bailler l'assault incontinent sans bapterie et par eschielles; car il sçavoit le peu de provision qui y estoit, et telle qu'elle y estoit, estre de gens faictz à haste, les capitaines en plus grant partie qui n'avoient jamais esté souldars, et, au demourant, telz que quant le seigneur Rence commandoit à ung de se tyrer en quelque part, ilz respondoient n'en avoir commission du pape ne du dataire, et les souldars n'en avoir commandement de leurs capitaines. Joinct avecques ce qu'il (1) avait intelligence en la ville, laquelle fut en partie descouverte et pugniz des caparions (*sic*) qui debvoient bailler les portes; mais la celerité de Bourbon fut telle qu'on n'eut loisir de verifier ne esclaircir en ceste matière tous ceulx qui en estoient coulpables. Toutesfoiz furent pour ce soir si bien serviz de menue artillerie, qu'ilz n'approchèrent la muraille. Le lendemain matin avant jour tyrèrent vers le Bourg, et dura la bapterie de harquebuses d'une part et d'aultre près d'une heure, cependant qu'ilz dressèrent leurs eschelles; à

(1) Bourbon.

quoy leur ayda fort ung tresgrant brouillaz qui se leva devant le jour, et furent en grant bransle de n'en vouloir point taster. Mais Bourbon saillit en piedz pour leur donner courage; lequel, avant qu'il arrivast à l'eschelle, eut ung coup de arquebuse au-dessus de l'aynne, dont il mourut sur l'heure, et le prince d'Orenge et son cheval estourdiz et abbatuz de la terre du bond d'ung boulet de canon. Leurs gens ne laissèrent de marcher et gaignèrent une brèche où entrèrent troys ou quattre enseignes, lors que le seigneur Rence y survint, qui les repoulsa et gaigna les enseignes. Cependant entrèrent par un(e) aultre endroict où accourut le seigneur Rence, mais n'y peult jamais attirer personne fors que le seigneur Alfonse de Lygny (?) avecques lequel il fist ce qu'il peult, qui fut peu; car ledit sieur Alfonse fut renversé et ung bradz et une jambe rompuz, le seigneur Rence repoulsé, qui à grant peine se saulva jusques au pont du Bourget, fist en diligence fermer et remparer la porte. Ce pendant le pape parlementoit de se rendre, qui estonna fort les Rommains. Je luy menay messire Berard de Padua, capitaine de deux cens chevaulx legiers, et ung espagnol, enseigne de chevaulx legiers, lesquelx m'avoient donné la foy à l'endroict où ilz s'addressèrent, auquel le seigneur m'avoit mys pour garde, et par iceulx luy feyz acertener la mort de Bourbon, esperant le remettre en cueur et esperance; mais il n'y [eut] jamais ordre de luy persuader, et les Romains commencèrent à parler de garder checun (*sic*) sa maison. Le seygneur Rence, pour leur oster ceste folle opinion, alla au Capitole où s'assembla le Conseil, et me mena avecques luy, leur offrit qu'en nous baillant ce qu'il pourroit choisir de gens en ce peu de nombre des moins maulvais, et que cependant ilz gardassent que les Colonnois n'entrassent en Rome, il entreprendroit de garder Transtevre, et qu'ilz luy rompissent les deux pontz à sa queue, pour oster a luy et ses gens toute esperance de salut sinon en bien combattre, à ce

qu'en tout pire cas advenant ilz eussent loisir de composer la ville avant que leurs ennemys eussent faict des pons: il leur sembla trop gros dommage de rompre si beaux pons; de reffuser la porte aux Colonnois citadins Rommains ne leur sembla chose honneste. De faict allèrent rompre ung rampart de terre que le seigneur Rence avoit faict faire à la porte de Sainct Jehan pour doubte des Colonnois, et ouvrirent la porte. Le seigneur Rence, ne povant myeulx faire, s'efforça de garder Transtevre, et à coups de baston fist monter les gens sur la muraille; lesquelx, cependant qu'il passoit oultre, redescendoient et gagnoient les pons pour fuyr. Le prince d'Orenge envoye quelques gens cachez par les vignes revisiter la muraille pour veoir l'endroit plus propice à y entrer. Une enseigne des nostres estant sur la muraille, les voyant près de la muraille, se perdit de sens tellement que pour fuyr se descendit du mesme(s) costé où estoit le prince hors la ville, de sorte que le prince pansa que nostre secours fust venu, et voulsissions luy donner la bataille; fist sonner à l'arme et mist ses gens en ordonnance. Mais nostre enseigne, se voyant en dangier, remonta sur la muraille et descendit devers la ville, fuyant et monstrant le chemyn aux ennemys, lesquelx en grand crainte se hazardèrent de le suyvre. L'enseigne du rat (?) monta sur la muraille et y fut long temps seul sans oser passer plus avant; quelques gentilz hommes du seigneur Rence luy lancèrent des dars qu'ilz tenoient, ne povans y faire venir arquebutiers. En fin il fut suyvy des siens qui le boutèrent jus de la muraille, de sorte qu'il se rompit une jambe. Les nostres qui desja estoient partie fuyz partie esbranlez, voyant ceste enseigne devers eulx, gettèrent picques et sacquebuttes et prindrent la course vers le Tevre. Les ennemys sans difficulté entrèrent en Rome. Le seigneur Rence à peine se sauva au Chasteau, ou quel lieu je le suyvy avecques vingt cinq gentilz hommes françois qui allasmes tousjours serrez, et furent noz ennemys si

gracieux qu'ilz s'amusèrent plus au butin que à nous suyvre. Le pape incontinent fut pressé de son Conseil d'envoyer une trompette pour se rendre, ce que le seigneur Rence pour ce soir empescha. Mais le lendemain matin, il la envoya et commença pratiques de composition en despit de tout le monde. Les menées de pluseurs jours seroient longues à reciter: au jourdhuy paix, demain guerre, aujourdhuy tyrer, demain estre deffendu. Le fin a esté que le xxxiiie jour il achepta captivité pour luy et treze cardinaulx estans avecques luy, et à ce qu'on ne le reffusast, leur accorda davantage le Chasteau, Ostie, Civita-veche, Parme, Plaisance, Modène et quelques aultres villes, avecques CCCC mil escuz, et bailla sept ostagiers, — le seigneur Rence, le conte de Carpy et tous aultres serviteurs du Roy sortans francs, et partismes le jour de Pentecoste. Depuys je fuz au camp pour en apporter nouvelles au Roy, et pour ce que là vint nouvelles que les Florentins ne vouloient confermer la capitulation par avant faicte avecques le Roy avant la mutation d'estat, pour quelle confirmation le seigneur Christofle de Saluces estoit vers eulx, je passay par là et y fuz deux jours, tant que la capitulation fust confirmée, laquelle j'ay apportée au Roy.

Le prince d'Orenge, quant je partyz, se garissoit. Son coup est à costé du nez à main droicte et sort de l'aultre part vers l'oreille. Les ennemys estoient en division; les ungs le vouloient pour chef; les aultres vouloient le viroy, lequel, s'il ne se fust sauvé, eust esté mys en pièces. Ceste decision fut remise au vouloir de l'empereur; toutesfoiz en moururent plus de cent sur ceste querelle. Depuys les Espagnolz ont voulu emmener le pape à Gaiette; les lansquenetz, pour ne perdre leur part du butin, y ont mys empeschement, et moururent en deux journées plus de troys cens sur ceste querelle; le troisiesme, plus de deux mil cinq cens. Je ne cessois de pryer Dieu qu'ilz continuassent tousjours; je ne sçay s'il aura ouy mes prières. Les inhumanitez et

impietez dont ilz ont usé envers Dieu et le monde, on ne les sçauroit penser ne escripre.

Monseigneur, je prye le Créateur vous donner tresbonne et treslongue vie. De Paris, ce VIIIme de juillet [1527].

Vostre treshumble et obéissant serviteur
Guillaume Du Bellay (1).

II.

Lettre de François Ier à Clément VII.
(Amiens, août 1527).

Tressainct Père, Nous ne sçaurions exprimer le desplaisir qu'avons eu de vostre prinse et des execrables inhumanités commises contre le sainct Siège appostolicque et en la cité où ceulx qui tienent le lieu de sainct Pierre ont acoustumé avoir leur siége et faire leur residence. Nous ne povons penser que les infidèles en eussent sceu faire davantage, d'autant que vostredicte prinse n'a esté seulement detestable, mais aussi le moien par lequel voz ennemys sont parvenuz a leur intencion; lesquelz, après vous avoir persuadé à laisser les armes, vous asseurans de tous dangiers, par grand dilligence faignans d'aller alleurs, vous sont venuz surprendre à Rome. Par quoy esperons que Dieu nostre saulveur et redempteur ne permectra ung si enorme cas perpetré contre son vicaire, demeurer impugny, comme desja commenceons en voir non petite apparance. A ceste cause vous suplions, come devot filz de saincte mère Eglise,

(1) Bibliothèque nationale. *Collection Moreau,* t. 774, fol. 37. Au fol. 38 v° se trouve l'adresse: « A Monseigneur — Monseigneur l'Admiral ». — D'une autre main: « Mr de Langé, du cas advenu à Rome en l'an Vc XXVII ».

que en usant de vostre acoustumée prudence, preniez ceste fortune à gré, sans grandement vous en molester ne travailler, ayant come nous avons confiance que le tout vous reviendra à honneur et gloire, et que telz meschans, qui ont executé ung leur si malvais talant à l'encontre de vostre personne, en porteront griefve et visible penitence. Pour autant vous prions, quelque chose que l'on vous propose ou menasse, ne condescendre à octroier ou faire acte indecent a la dignité en laquelle vous estes constitué, mesmes que vostre delivrance est plus prochaine que ne pensez. Pour la quelle mon trescher frère le Roy d'Angleterre et moy, moyenant la perpetuelle paix et amitié entre nous nouvellement concluce, sumez deliberez n'espargner aucune chose, et desja avons en Italye pour cest effect dix mille Suysses, et dans la fin de ce moys aurons pareil nombre de lansquenetz et autant d'autres pietons, tant françoys que Italyens, avec douze cens homes darmes et bonne bande d'artillerie. Outre ce que par mer avons la force plus grande que nul de noz voysins; et sera tout ce que dessus employé à vous faire service. Noz ennemys sont en petit nombre et sans chef, mal contens et chascung irrité contre eulx. S'il advient qu'ilz soient rencontrez en chemin, ne faisons doubte que la bataille ne leur soit donnée, dont est à esperer la victoire, attendu les infiniz malefices et pilleries par eux faictes contre l'Eglise.

Tressainct Père, noz progeniteurs et ancestres ont par plusieurs foys remiz les papes en leur siége, dont par leurs ennemys ils avoient esté degectez. Nous aussi, nous mectrons en tout devoir de les ensuyvre, afin de ne porter en vain le nom de Treschrestien. Et pour y donner commencement, le Roy d'Engleterre et moy avons envoyé par devers l'Empereur pour vostre delivrance; laquelle si ne povons par doulceur obtenir, inciterons contre luy les autres princes chrestiens et les electeurs de l'Empire; et, avec ce, le clergé tant de France que d'Engle-

terre incitera le reste du clergé de la chrestienté, pour poursuivre icelle vostre liberté; *jusques à mettre, si besoing sera, la main aux armes* (1). En sorte que ferons cognoistre à l'Empereur qu'il ne devoit soufrir ung si vituperable delict estre faict soulz son non et banyère. Ledict Empereur, come povez voir, pour empescher les efforts de ceulx qui pourchassent vostre liberté, ne tasche que de tirer de vous quelques provisions de recouvrer deniers; à quoy par vostre providence scaurez, s'il vous plaist, bien obvier.

Tressainct Père, nous prions Celuy a toute puyssance vous remectre en vostre liberté, afin que come auparavant puyssiez gouverner et regir l'estat de l'Esglise au salut de noz amez. A Amyens, le.... jour d'aoust (2).

(1) Les mots imprimés en italiques ont été biffés.

(2) Bibliothèque nationale. *Collection Dupuy*, t. 452, fol. 37. Copie contemporaine. Au bas: « Lettres du Roy escriptes au pape durant sa captivité ». — C'est quelques jours plus tard que François I[er] publiait l'ordonnance suivante: « *Défense de n'envoyer à Rome estant le pape Clement 7me prisonnier de l'Empereur dedans le chasteau Sainct Ange.* — François, par la grâce de Dieu roy de France, desirans sur tout pourveoir à ce que aulcuns deniers ne soient transportez dehors nostre Royaume, affin que noz ennemys et adversaires n'en puissent estre secouruz ny aydez à l'encontre de nous etc. Voulons etc. que dors en avant aulcuns banquiers, marchans ou aultres personnaiges, de quelque estat, qualité ou condition qu'ilz soient, soient estrangiers ou natifz de cestuy nostre Royaume, n'ayent à expedier ny envoyer audict Rome aulcuns courriers ne aultres personnages, soit pour matière beneficialle ou aultre chose, ny à faire tenir ny respondre par voye de banque ou par quelque aultre façon ou manière que ce soit, aulcune somme d'argent, et ce sur peyne de confiscation de biens et d'estre puniz corporellement, ainsi que par nous sera ordonné, jusques à ce que nostre dict Sainct Père soit mis à plaine delivrance et liberté, et que par nous aultrement en soit ordonné etc. Donné le XI[e] aoust 1527. — *Publié ont esté lesdites defenses à Lyon le XXIIII[e] dudict mois d'aoust et an susdict* ». (Bibl. nat. Français 5124, fol. 35). Cf. *Catalogue des actes de François I[er]*, t. I, p. 517, n. 2729, et t. VI (Supplément), p. 83, n. 19. 318. — On trouvera une traduction latine de cette lettre à la suite de l'*Historia* de Grolier, p. 131 et suiv., où elle est datée de Compiègne et du 14 septembre.

III.

Lettre du cardinal Niccolò Ridolfi au chancelier Du Prat.

(Parme, 12 oct. 1527).

R^{me} Domine Domine mi obser^{me}. Cognita a me jandudum R^{mae} D. V. erga Sedem apostolicam et S.^{m} D. N. pietate, observantia atque animi promptitudine, nec ignarus qua prudentia eadem caeterisque virtutibus praedita sit, sane non potui non continuo ea benevolentia et affectu illam prosequi, qua filius optimo Parenti, ipsa jubente natura, obligari videtur; verum post urbis direptionem, Pontificis captivitatem et totius fere Ecclesiae ruinam, qua indignatione, quo stomaco ac moerore affecta fuerit, intelligens, quidque cum Christianissimo Rege suo et aliis principibus aegerit (*sic*), ut tam insignis Christiano nomini ulcisceretur injuria, longe magis eam non solum observare et colere, sed admirari et omni laude efferre compellor; ipsa enim id cogitat et facit, quod omnes boni ac veri Christi cultores et cogitare et efficere tenentur, ut quo fessis et jacentibus Ecclesiae rebus melius oppitulari possent, eo magis totis viribus ad id incumbere et anniti deberent. His igitur meis literis et R^{mae} V. D. gratulari (ut debeo) de meritissima ejus ad apicem cardineum assumptione (1), est in animo, qua quidem nihil mihi potuit jucundius nunciari, et plurimas agere gratias pro maximis erga Sedem apostolicam et universum nostrum Collegium beneficiis ab ea cumulatissime collatis. Haud enim me fugit, transitum hujus felicissimi exercitus in Italiam, ipsiusque invictissimi Ducis in Romanam expeditionem studium atque ardorem, a V. R^{mae} D. authoritate potissimam habuisse causam; nec hoc mihi solum, sed jam cunctis latissime patet. Quare et ip-

(1) Antoine Du Prat fait partie de la promotion du château Saint-Ange (8 mai ou 21 nov. 1527).

sum D. N. et omnem christianam Rempublicam (ne dicam de sacro nostro Ordine, qui se totum illi tra(d)didit) multis obligationum vinculis perpetuo sibi devinxit; majoresque augentur in dies, quia hic res bellicae omnes R^{me} D. V. persuasionibus et impulsu coeptae magis magisque ad vota succedunt. Omitto caeteras victorias per hunc Ill^{mum} Ducem fortunatissimumque ejus exercitum, atque oppidorum expugnationes ferme currendo partas; Papia ipsa, tot tropheis superba ac munitionibus potens, paucis diebus obsessa, vi capitur atque diripitur, ut manifestissime appareat Deum opt. Max., suorum tandem misertum, contra ipsius Domicilii immanissimos hostes meritam ultionem parare, nec amplius perpeti posse illius (*sic*) qui pro se vicem gerit in terris, tam impia et atroci captivitate servili modo detineri, scelestissimisque sacrilegis et crudelissimis latronibus ludibrio esse; quod ut citius fiat, fortissimus Lautrech, Regiis mandatis et V. R^{me} D. monitis auscultans, nobisque, qui Parmae sumus, ut oppressis apostolicae Sedis rebus ac Pontificis libertati consulamus, morem gerere cupiens, jam exercitum versus Urbem ducere intendit. Ego nanque Papiae quamprimum expugnationem intellexi, tum consilio horum R^{morum} tum ex me ad ipsum Ducem proficisci institui. Quem profecto adeo incensum et stimulis agitatum ad hanc justissimam expeditionem inveni, ut freno potius quam calcharibus indigere videretur. Quare ipsi Deo imprimis, cujus nutu omnia moventur, postea Regi X^{mo}, ac eidem V. R. D. immortales habere gratias debemus. Nemini enim est dubium, quin salus Italiae, ac nutantis Ecclesiae praesidium in hoc invictissimo exercitu positum sit; qui, ut est coactus, et in hanc Provinciam missus opera, consilio, et authoritate R^{me} D. V., ita quicquid boni nobis affulxerit (*sic*), erit consentaneum ab ipsamet, post Deum, et a sacratissimo illius Rege accipere nos atque agnoscere; quem (etsi hoc hortari supervacaneum esse arbitror), tamen ut in tali officio atque constantia continere

dignetur), eandem et obsecro, et obtestor. Nihil enim magis est Regium, quam ferre opem afflictis, pessumdatos erigere, ac miseris subvenire. Quaenam orbis pars, quod genus hominum majori nunc eget auxilio, quam infelix Italia, quam ipsa Roma, et Pont. Max. carcere inclusus, et efferis satellitibus circundatus? Equidem minime vereor, fretus cum Regis X^{mi} magnanimitate, pietate, ac relligione, tum V. R^{me} D. prudentia, probitate, et studio singulari, quin, anteaquam bellum hoc honestissimum, et sanctum ad exitum suum perducatur, et S^{mi} D. N. recuperetur libertas, interrumpi nec protrahi sinatis. Quae tota spes et mea et caeterorum in manibus ejusdem V. R^{me} D. est sita. A qua, si (ut spero et opto) quemadmodum ipsa incohavit (*sic*), pergere dignabitur, summus ipse Pontifex, sacrum Cardinalium collegium, et universa Ecclesia Dei se ad pristinum suum dignitatis gradum restitutos, tanquam jure postliminii, esse fatebuntur. Hinc vero tantum sibi nominis, et famae, qua mortalibus nihil est praeclarius, comparabit, et acquiret, ut nulla unquam posteritas, nec temporis intercapedo id corrumpere neque abolere valeat. Felicissima sit R^{ma} D. V., cui me plurimum et humiliter commendo. Parmae, XII octobris M.D.XXVII (1).

Humilis servitor
N. Car. Rodulphus (2).

(1) Pendant longtemps, on a dit à Saint-Louis-des-Français, précisément au mois d'octobre, une messe pour l'âme de Lautrec: « In questa chiesa del mese d'Ottobre si dice una Messa per Mons. Lotrecco, che liberò questa Città dall'esercito di Borbone, il quale vicino a porta Cavalligieri, nel salire una scala per entrar sù le mura della Città, fù da una archibuciata per mano di Francesco Valentini Romano tra'l ventre e la coscia a morte ferito, e nella cappelletta, che hoggi v'è della Madonna del Refugio, trà le vigne delle fornaci, miseramente morì nel 1577 (*l.* 1527). La sua armatura stà nell'armeria Vaticana, et il corpo fù portato a Gaeta ». Totti, *Ritratto di Roma moderna* (Rome, 1638, in-8°), pp. 361-362.

(2) Bibliothèque nationale. *Collection Dupuy*, t. 264, fol. 185. (Original). L'adresse se trouve au fol. 186 v°: « R^{mo} Domino Domino mihi Col^{mo} Domino A. Car^{li} Senonensi Franciae Cancellario dignissimo ».

IV.

Le poème de Pietro Corsi sur le sac de Rome.

Le poème de Pietro Corsi est intéressant à deux points de vue; d'abord, en lui-même, par sa latinité quelque peu précieuse et par la précision des détails qu'il renferme; ensuite, par la lettre dédicatoire à Louise de Savoie dont il est précédé.

Composé à la fin du mois de novembre 1527, il fut aussitôt envoyé à Paris où il parut chez Robert Estienne, en mai 1528, en une petite plaquette de dix feuillets, devenue aujourd'hui d'une très grande rareté, comme toutes les plaquettes qui datent de cette époque (1).

Né à Carpineto, Corsi, humaniste distingué, péripatéticien convaincu (2), était un des membres les plus illustres de l'Académie Romaine de Colocci (3), et son petit poème eut, parmi ses doctes amis, un succès dont plusieurs d'entre eux, Paul Jove (4),

(1) A.-A. Renouard. *Annales de l'imprimerie des Estienne* (éd. de 1843), p. 29, col. 1, n° 18. — Signalé assez inexactement par H. Schulz, *op. cit.*, p. 76. — Lancellotti *(Poesie... di Mons. A. Colocci)* le cite ainsi, p. 82: « *Carmen de Romanae Urbis excidio*, in-4°. Romae cum variis pag. 127 ». Cette édition, si elle existe, a échappé à mes recherches.

(2) Il souscrit ainsi une de ses églogues, dans le *Vat. lat.* 3441: *Petrus Cursius Carpinetanus canonicus Tarracinensis opinione Peripateticus.* Cf. P. de Nolhac, *Bibliothèque de Fulvio Orsini*, p. 256. On trouvera dans le même ouvrage d'autres renseignements précieux sur Corsi à la page citée et aux pp. 132-134, etc.

(3) Cf. Lancellotti, *op. cit.*, p. 81.

(4) Dans le dialogue composé à Ischia, où il s'était retiré après le siége de Rome: « ... Curtium Hernicum, cujus musa modestior a subrustico pudore commendatur, in eo praesertim poemate, quo Romanae civitatis excidium gravissime nec plane quidem siccatis lacrymis deflevit ». Dans Tiraboschi, *Stor. d. lett. ital.*, t. VII (éd. de Milan, 1824), p. 2454. — C'est sans doute à ce « subrusticus pudor » de Corsi que

Lelio Gregorio Giraldi (1), César Grolier (2) ont témoigné dans leurs œuvres. Animé d'une éloquence douloureuse, bien qu'un peu gâtée par de fâcheux " concetti ", il méritait cet honneur; car il est sorti sans effort de l'indignation inspirée par un malheur terrible à un homme qui en avait souffert dans sa fortune (3) et dans son amour-propre de citoyen romain, mais qui en avait bien plus encore souffert dans ses nobles sentiments de poète et d'artiste.

AD HUMANI GENERIS SERVATOREM IN URBIS ROMAE EXCIDIO

P. CURSII CIVIS ROM. DEPLORATIO.

LUDOVICAE PRINCIPI LECTISSIMAE AC GALLIARUM
PRAESIDI SERENISS. FRANCISCI FRANCORUM REGIS MATRI.
P. CURSIUS CIVIS RO. S. P. D.

Quum VII iam menses, Princeps clarissima, nullum flagitiorum, rapinarum, suppliciorum, sacrilegiorum genus a Caesarianis esset militibus in urbe Roma praetermissum, nihilque omnino ad miserabilem illius fortunam deesset, praeter eam

fait allusion Arsilli dans son élégie *De poetis Urbanis* (*ibid.*, p. 2442, vers 307-310):

Ad Vatum coetus propera, blandissime Cursi,
Ne taceas clausas tristior ante fores;
Nam data carceribus citius si signa quadrigae
Contingant, frustra vocibus astra petes.

(1) *Operum tomus* II (Leyde, 1696, in-fol.), col. 916, E:

Nec qui direptam Hispanis Cymbroque feroci,
Christe, tibi illachrymans cecinit modo Cursius urbem.

(2) Dans les présents *Mélanges*, t. XVI (1896), p. 53: « Item accepi a Petro Cursio, poeta nostri temporis celeberrimo, qui direptionem Romanam carminibus mandavit incorruptis litterarum monumentis... ».

(3) Corsi s'était réfugié dans le palais du cardinal Andrea Della Valle. Sa rançon fut fixée à 50 ducats par le capitaine Fabrizio Maramaldo. Cf. Corvisieri, *Documenti* déjà cités, pp. 27 et 33.

quae publico ex incendio deformitatem contingere solet, in has verius lachrymas quam carmina erupi, idque rei tam novae, tam inusitatae, tam immanis atrocitate commotus. Videbam enim calamitates nostras nullo adhuc exitu terminari, quum omni fere temporis puncto, qui in Urbe erant, tumultuarentur, et ut certo duce carentes militaribus seditionibus conflictarentur. Perpetuam autem belli sedem ideo Romam se fecisse iactabant, quod a Caesare suo iam annuo essent stipendio fraudati; quod tamen a nobis ut victis repeterent, et quandiu illud non persolveretur, se velle ex fortunis, siquae superessent, ex bonis, ex sanguine demum nostro sibi victum parare. Hoc igitur carmine tam funestum argumentum sum complexus, non ut famam ingenii aliquam, aut pietatis laudem, sed potius, ut nonnullam acerbissimi doloris levationem mihi quaererem. Atque cum observarem afflictas clarissimarum civitatum fortunas ad misericordiam solere potentissimos principes allicere, quicquid in hoc genere elaboravi, id ad te praecipue mittendum statui: tum quod eius regni administrationi praesis, quod possit perditam nostram fortunam sublevare; tum etiam quod soleat pro clarissimis suis institutis omnium Christianorum causam tueri, omniumque bonorum dignitatem conservare. Quinetiam tum demum consilium opusculi divulgandi probare mihi videbor, cum intellexero causam excisae urbis ita a te filioque tuo Rege post hominum memoriam longe clariss. et religiosiss. susceptam, ut sceleratos hos latrones poenas dare videamus suae immanitatis, et crudelissimae rapacitatis. A vobis autem praecipue hoc genus auxilii salutarisque praesidii efflagitamus, quod Gallia vestra, postquam Christi numen coluit et illius religionem recepit, una in omnibus terris Italiam ferarum gentium Tyrannide oppressam, sublevavit, atque etiam Italiae caput Urbem, una cum suo Pontifice adversus impios semper tutata est. Et eo quidem magis, quod constat eandem Urbem a Visigotis direptam, ab Herulis

occupatam, ab Ostrogotis possessam, a Vandalis deformatam, a Langobardis vexatam, a Graecis spoliatam, a Germanis oppugnatam, a Sarracenis ferro ignique vastatam; sed nunc a Caesariano exercitu ita omni calamitatum genere afflicta est, ut omnium simul nationum omniumque seculorum avaritiam, audaciam, perfidiam, libidinem, crudelitatem superaverit. Quod sane literis mandare, hoc praecipuo tempore (1), ausus non fuissem, nisi ipsi qui haec committere non dubitarunt, se tantorum scelerum authores palam fateri, idque in summa laude ponere non erubescerent. Quinetiam illud apud animum tuum testabor, nihil mihi magis in optatis esse quam ut libellus hic, non modo lectionis, sed etiam legationis nomine tibi probetur. Eorum autem quae mandata sunt a Civitate legationi, ut tibi nuntiet, haec summa: te filio tuo authorem esse, ut quam primum exercitum, quem victorem in transpadanis habet, huc mittat, qui divorum corpora, quae summa veneratione semper a vestris hic culta sunt, ab ludibrio vindicet, templa sanctiss. ab incendiis, virgines Deo dicatas ab incestu, matronas a stupris, ingenuos pueros a servitute liberet, caeterosque omnis generis, omnis ordinis mortales a foeda vivendi conditione et ab infinitis mortis terroribus eripiat, quandoquidem nec Turcae, nec Afri, nec

(1) César Grolier, dans la lettre dédicatoire de l'*Historia*, dit à son père (p. 6): « Enimvero id [munus] ipse antea ultro subissem, et quod tibi gratum fore probe sciebam, et quod res ipsa scriptione magnopere digna videbatur, si mihi per milites Caesaris homines cum impuros, tum vero suspiciosissimos licitum fuisset, qui optimam quaeque in peiorem partem rapere semper consuevere. Tanta est enim ipsorum immanitas, non modo ut scriptum vocemque, sed ne vultum quidem liberum possint ferre cuiusquam. Verebar praeterea, cum nullus miserrimo hoc tempore obsignatas literas perferre velit, ut vel ab iis nostrae legerentur, a quibus maxime nollem; vel si interciperentur, quod saepissime propter frequentissima latrocinia usu evenit, in eorum manus veniret, qui mihi postea aliquod negotium facesserent ». Cette dernière phrase donne une des raisons pour lesquelles l'*Historia* ne fut pas publiée du vivant de César.

ullum a nostra religione disiunctum genus hominum, aut gravioribus maleficiis, aut asperioribus tormentis in nos carnificinam exercere potuissent (1). Optimo autem iure, et eo quidem nostro, hoc a vobis religiosiss. Gallis, nos qui Romani generis sumus, petimus, quum inter omnes constet Carolum sanctiss. illum et invictiss. imperatorem cum maioribus nostris perpetuam amicitiam et concordiam ad maximam divi Petri aram sanxisse. Quas autem auxiliares copias ad nos sublevandos mittetis, ea vos foelicitate missuros, et homines sperant, et Dii vobis pollicentur, ut non minus fortitudinem, virtutem, magnitudinem animi vestri, quam pietatem, fidem, et constantiam omnis sit posteritas probatura. Vale foeliciss. tuo filio et eius Regno incolumi. Ex Urbis cadavere, tertio Cal. Decembris M. D. XXVII.

AD HUMANI GENERIS SERVATOREM IN URBIS EXCIDIO

P. CURSIUS.

Summe Deûm genitor, coelo qui tecta relicto
Mortalem indutus faciem terrena subisti,
Ut veterem ablueres culpam, nosque aethere pulsos
Stellanti exciperes, tenebrosi eversor Averni;
Quique tui sedem imperii sacra templa Quiritum,
Ut primam, sic et voluisti hanc esse perennem!
Da tandem Romae requiem, et miserere labantis.
Non ego nunc veterum vires, veterumque triumphos,
Non decŏra, imperiumve peto: mea vota minora.

(1) Juan Perez écrit de Rome à Charles-Quint, le 18 mai 1527: « Roma saqueada con tanta crueldad cuanta los Turcos lo pudieran hacer... » Villa, *op. cit.*, p. 164. — Le notaire « Jacobus Appocellus » écrit de son côté à Anton Schnepff, de Spire: « ... immanes crudelitates quas hic fecerunt pultrones, quam unquam fecissent Thurce... » *Histor. Jahrb.* de la Goerres-Gesellschaft, 1891, p. 755.

Da dextram afflictae, Pater, et succurre cadenti.
Nil non Roma mali, nil non perpessa laborum,
Nil non supplicii, dum qui tua iura, vicesque
Sustinet, exosus bellum, cum Caesare pacem
Hinc init; hinc, misso vix milite, Caesaris armis,
Non iisdem (fateor) sed Caesaris, haud neget hostis,
Vi victor victus subita, atque oppressus inermis.
Sic orbis caput ac Divûm domus inclyta capta est,
Cum sol opposita signorum in parte nitebat,
Lustrabat Taurum radiis, nunc Scorpion ambit.
Necdum tot miles satiatus mensibus Urbem
Diripere, et tantae rabiem exercere rapinae.
Nec modo viva patrum, sed mortua corpora nati,
Mortua quinetiam natorum corpora patres,
Mortua tormentis, et qualia tota vetustas
Nec vidit, nec vera putent, sed ficta minores;
Veste, auro, laribus, fundis emisse coacti,
Et quidquid latuit thesauri effundere aviti.
Ast ortum trahit a magni qui stirpe Catonis
Signatus prima teneras lanugine malas,
Prorsus inops rerum, et tantum pietate beatus,
Seminecis sortem fratris miseratus acerbam
Porcius, indignis voluit succedere vinclis:
Successit, miserumque aerata compede solvit.
Non tamen hunc tulit ille diu perferre catenas,
Sed vix absterso incolumis squalore maligni
Carceris, aevo impar, sed par pietate, cruentis
Exuit invitum nodis, certantque vicissim:
Nunc subit hic, nunc ille subit, redimitque redemptus.
Foelices pueri, vincti licet; eximet Urbis
Excidio vos fama, armis obnoxia nullis,
Nec vos Ledaei vincet concordia partus.

Praeterea quis non haec somnia vana putarit?
Non ulli parsum generi, non moribus ullis;
Foedera amicitiae violata, solutaque iura
Hospitii: miser ipse unus sum passus utrunque,
Utque loquar de me, locus admonet, et dolor urget.
Namque ego dum procul hinc, sequerer quae castra, time-
Ut rabiem et tetrae fugerem contagia pestis, [bam,
Legatum, populis sanctum ac venerabile nomen,
Iunxit amicitia mihi casus et error honestus;
Ergo prius colui incolumen, affectum inde recepi
Hospitio, exceptumque diu, mecumque dolentem,
Meque sibi lapsum referentem ex aethere numen,
Sic fovi, sic cuncta domus extrema paventi
Adsedit vigilans, tanquam spes omnis, et omnis
Nostra salus, decus omne, anima penderet ab una:
Non tamen Ocnaeo et Germano sanguine creti
Hospitis ingenium potui lenire merendo.
Hic etenim, ut solitus rediit vigor artubus aegris,
Quas ego relliquias fortunae ex hoste recepi,
Abstulit immani longe hoste immanior hospes;
Quodque fuit gravius, repetenti indigna minatus:
Usqueadeo ingratos meritis implere, periclum est
Degeneres sic saepe parit terra inclyta cives;
Saepe diu et latitant vitia, et non cognita fallunt.
Nec vero haec, Fernande (1), tuis teterrima pestis
Dum comes it castris, talem te expertus in hostes
Victorem victos, eversaque tecta Quirini.

(1) Don Ferrante Gonzaga, qui était alors à Rome. Il essaya d'empêcher le pillage du palais de sa mère Isabelle d'Este, la marquise de Mantoue, qui habitait dans son palais de la place Santi Apostoli. Cf. la lettre du Cardinal de Côme, *loc. cit.*, p. 481. — V. aussi Alessandro Luzio, *Fabrizio Maramaldo, nuovi documenti* (Ancône, 1883, in-12), p. 25. On trouvera encore, dans cet intéressant opuscule, p. 26, une

Quin reliquis Romam spoliantibus, audiit hoc te
Dicentem: Mea non rapere est, sed vincere, praeda.
Regum igitur foecunda parens te Mantua fratrem
Principis esse tui merito laetatur, euntem
Per fratris decŏra alta, et fortia facta parentis
Aetas nulla tuum, iuvenis fortissime, nomen
Destruet, aethernum hoc faciet Maro (1), Molza (2), The-
Dilecti Phaebo, et nostri tria lumina secli, [baldūs (3),
Nec te hos hospitio et donis fovisse pigebit.
Ipse etiam tentabo, licet sim viribus impar
Tanto oneri, tentabo tamen: si gloria coeptis
Defuerit, famam ingrati effugisse iuvabit.
Interea pergam patriae deflere ruinas.
Nulli relligio, sexus non profuit ulli:
Capta est pro capto, atque extincto coniuge coniunx,
Capta armis, menses captam post quattuor urbem,
Ut sceleri tempus scelus adderet, adderet ensis.
Non pueri, non ipsa etiam cunabula avaras
Vitavere manus, non expers advena cladis
Extitit, indutiis pellectus et advena et hospes;
Non aris addicta tuis, sanctissima Virgo;
Non sacra, dum sacra pius facit aede sacerdos.
Ipsa simul nec tuta lues, aegreque trahentes

lettre du marquis Federico Gonzaga à Maramaldo (22 mai 1527), qui jette un jour singulier sur l'enlèvement des œuvres d'art réunies par les amateurs romains.

(1) Andrea Marone, mort le 24 mars 1528. Cf. Omont, dans les présents *Mélanges*, p. 58.

(2) Francesco Maria Molza, de Modène. — Tiraboschi *(Bibl. Modenese,* t. III, p. 241) a publié une lettre de Molza à D. Ferrante Gonzaga, alors vice-roi de Sicile (Rome, 4 mai 1538). Molza a composé de beaux vers sur le sac; cf. *Delle poesie volgari e latine di F. M. Molza* (Bergame, 1747, in-8°), t. I, p. 255. C'était un familier du cardinal Ippolito de' Medici.

(3) Antonio Tebaldeo, de Ferrare.

Membra infecta viri foeda in tormenta vocati;
Eque trabe, aut pedibus pendere, aut corporis acti
Illa parte, pudor quam publicus occulit unam (1),
(Sed manibus semper miseri post terga revinctis)
Acti igne, aut ferro, gemmas, pretiosaque vasa,
Aurum nunquam habitum properata in morte fateri.
Saepeque vix tacto morientis barbarus aere
Occubuit, poenasque dedit duo fata ferenti.
Sic praedae iam maior amor, quam cura salutis.
Nos tamen his graviora, alti fabricator Olympi,
Ferre vides; verum moderate haec ferre piorum est,
Tantorum neque fas causas tentare malorum.
Nanque Urbi et templis quem praeficis omnibus unum (2),
Cuique uni fas hic reserare, et claudere coelum,
Arce sua (3), horrendum facinus, vi captus ab hoste,
Hoste suo, pariterque tuo: simul impius ille
Iura hominum, simul ille Deûm contemnit honores,
Nec rerum putat esse vices, certusque futuri
In se unum irati nil fulmina posse tonantis.
Scandere quinetiam se coelum, et vincere posse
Iactitat, et domiti affectat cognomen Olympi.
Iamque suis nusquam templis honor: omnia praedo
Efferus obsedit, duce cassus, lege solutus,
Quadrupedesque tuis sua carpunt pabula in aris.
An referam, quod me nunquam meminisse iuvabit?
Caedi in delubris, inhumataque corpora linqui,
Foedari victas, maculari sanguine Divos

(1) Ce supplice barbare est signalé par presque tous les historiens du sac. Cf. en outre la lettre de Theodor Gescheid à Anton Schnepff, publiée par I. Mayerhofer dans l'*Historisches Jahrbuch* de la Goerres-Gesellschaft (Munich, 1891, in-8°), p. 752.

(2) Le pape Clément VII.

(3) Le château Saint-Ange.

Vidimus, et capti caesorum invidimus umbris.
Vidimus intactam, populo spectante, puellam
E templo, Romae in medio, e gremioque pudicae,
Et genere et censu matronae insignis avito,
Districto avelli gladio, metuente corona,
Luce sacra, qua sacra tuis sollennia cunctis
Roma tulit Divis: qua cunctos flesse putamus,
Et puduisse Deos, qua cunctam sensimus urbem
Ingemuisse magis, quam cum fera funera flevit.
Quod postquam capta est longo iam tempore, postquam
Direpta est toties, in vilia lustra trahatur:
Haec decuit spectare nurus, Hispane, Latinas?
Hasve refert grates tibi, Scipio fortis, Iberus?
Hoc est posse polos capere, et dare iura tonanti?
In tumulos etiam penetratum, et ditia busta,
E digitis raptusque adamas, raptique smaragdi.
De te (ne referam passim reserata sepulchra),
Maxime pontificum, et patrum pater optime Iuli (1),
De te cui tantum licuit? quem Tracius haeros,
Omnis quem tremuit regio, gens extera et omnis
Cui vivo Italiam cessit, confessa minores
Esse Deo vires hominum, spoliare sepulti
Non veritus dextram gemma impacatus Iberus.
Scilicet haec equitis, haec gloria militis ingens,
Accedat si tot spoliis et praeda sepulchri!
Sed quoniam superant, Genitor, maiora relatis,
Nec nobis iam vera queri verosque dolores
Edere iam tutum est, nec quisquam aequare canendo

(1) Paul Jove dit aussi que les Espagnols étaient mus « tanti auri cupiditate, ut Julii pontificis cadaver multa exesum carie eruere, et annulo spoliare non dubitarent ». *Pompeii Columnæ cardinalis Vita,* dans les *Opera,* éd. citée, t. II (partie II), p. 166.

Funera tot possit rerum, tot stragis acervos:
Te taciti moveant questus, tacitique labores,
Teque patrum captus princeps, captusque senatus,
Teque arctis manicis et dura compede vinctus,
Nunc cruce, nunc laqueo, nunc ense exterritus obses.
Non hic vexatae patriae reus, impia in ipsos
Nec tulit arma deos: hic pacis pignus, et auri est.
Te moveant exusta patrum monumenta sacrorum,
Qui caeli et superûm terris arcana recludunt;
Naturae et siquis reserantum occulta potentis
Tangit honos, moveant mersi nunc Tybridis alveo.
Imprimis te saeva lues, quae plurima in omni
Bacchatur Latio, atque urbes affligit Ethruscas.
Si te praeterea quae mille pericula passi
Non moveant, non mille doli, aut convitia mille;
Non moveat, si cui pestis, bellique pepercit
Diluvium, subeunda etiam rerum omnium egestas? (1)
Naturae, et caeli ratio iam versa, vicesque
Tempora non servant solitas, ruit imbribus aer
Assiduis, crebro et tonitru coelum intremit omne:
Ut cupiant, Romam nequeunt liquisse phalanges.
Frigora nos properata premunt, et Phoebus ad aequum
Phylliriden iam flectit equos, servataque nulli
Stragula, non vestes, nisi quas neglexerit hostis.
Uda thorum nudis, et sub Iove, terra ministrat;
Iamque fores domibus rarae, laquearia rara, (2)

(1) Cf. la lettre de Th. Gescheid, *loc. cit.*, p. 752.

(2) Lettre d'Appocellus, *ibid.*, p. 753: « Vix unam aut ad summum alteram domum reperies integram in Bancis... ». — Lettre de Francesco Gonzaga au marquis Federico (Rome, 9 mai 1527): «...Non è restata casa nè tecto che non habbia sentito il flagello per la parte sua, di modo che Roma resta ruinatissima per molti et molti anni, ne so se si possa sperare che mai più habbia da haver forma di Roma,

Quaeque habet e sylvis Urbs ornamenta, verendi
Quaeque operis pia templa, Deûm simulachra, cohortes
In proprios urunt usus, et (siqua supersunt)
Ne sceleris lucrive aliquid linquatur inausum,
Comminuunt, vectantque inopi venalia plebi.
Necdum meta malis: nunc praedo nigra falerna,
Nunc dubias poscit coenas, nunc commoda noctis,
Praesentisque stipem lucis, nec prorogat horam,
Non momen, mortem intentans: ut vulnera desint,
Addit verberibus gravius ferientia verba.
Sed tum praecipue metuendus militis ardor,
Cum venae intumuere mero, Germanaque passim
Cum legio frusta eiectat glomerata Lyaeo,
Improba seu plenos exhauserit alea fiscos.
Nam fora quaeque avidis ludentum oppleta catervis.
Hoc pedes in campo vires exercet, et artes
Martia queis (*sic*) olim pubes caput intulit astris;
His eques invigilat castris: haec oppida cingit,
Hos hostes urbana phalanx, has obterit arces!
Egregium hoc peditis decus, haec res digna tropheis,
Quadrupede aut equitem spoliare, aut torquibus aureis,
Aut rediisse domum argento, gemmisque gravatum!
    Cui male res ludo geritur, rabie incitus acri,
Hospitis innocui saevo latus impetit ense.

cusì se vede redutto a quel extremo che imaginare non si può; senza lacrime non posso scrivere nè far mentione di tal miserabiliss. materia, *perchè non è sasso nè pietra cusì dura che non se comovesse vedendo un tanto et tale esterminio.* Tutte le porte de le case sono spezzate et vedesi ne le strate persone morte et robbe de quelli che sono di manco valore, cioè fornimenti di case e cose simili ». Dans A. Luzio, *op. cit.*, p. 79. — Cf. l'Arètin, *Prima parte de' ragionamenti* (1584, in-8°), p. 106: il dit que les maris sanglants appelaient leurs femmes « con una voce da far piangere quel sasso di marmo del Coliseo, il quale si attiene senza calcina ».

Vidi ego, vidisti, Genitor, post vulnera Matris
(Qua mons incolitur corrupta voce Citorus),
Correptum ad vulnus natum, et te saepe vocantes
Matris ad auxilium natum, puerique parentem,
Alterum ab alterius metuentes vulnere lethum,
Implentes gemitu montis iuga, questubus auras.
Tetrius hoc maiusque nefas, ubi clara superbis
Agrippae monumenta extant innixa columnis (1),
Aere trabes ubi, et aere fores auroque refulgent:
Collusor vidit, populus testatur, Iberus
Asserit, et facinus Cimber licet impius horret.
Sed tu praecipue nosti, cui cuncta patescunt,
Quique sinu positus casto, vix vixque ferocem
Effugisti ictum: charae simulachra parentis
Hispani gladio, et verbis foedata nefandis,
Vulnere et e saevo subitum manasse cruorem (2).
Attonita urbs monstro, temerata cucurrit ad ora
Virginis, invisitque frequens, et vulnera tersit
Illachrymans, ac dona tulit, sed qualia ferret
Urbs toties direpta: Deae tamen aemula templis
Vicinis delubra parat, modo strata resurgat.

At puto res est salva foris. Pomaria plantas
Nulla suas retinent; non ullas vitibus ulmos
Servavere; truces vineta experta Lycurgos.
Nulla seges, nullique greges, nullique coloni,
Captatorque avium, debellatorque ferarum
Nullus agris, nullus sylvis, via pervia nulli;
Nec colere est ulli Romam, nec linquere tutum.
Praedo etenim occultos calles, et caeca viarum

(1) Le Panthéon.

(2) Alberini, *Diario* (*Arch. della Soc. Rom. di storia patria,* 1895), p. 357, cite d'autres miracles.

Insedit, vitae pariter spoliator et auri:
Sic tamen ut tanto in gemitu credamus et ipsas
Ingemuisse feras, solae licet otia campis
Laeta agitent, tutaeque lacus, et aperta frequentent.
Oppida nulla suis opibus vicina fruuntur,
Tyrrhenasque eadem tempestas obruit urbes
Quae Latias (1): Latio Libyae deserta timemus.
Omnia ad interitum spectant, inhonoraque fata:
Ni tu relliquias, Genitor, pestisque, famisque,
Relliquias ferri, et flammae, nisi lumine amico
Respicias, placidusque iuves, laetusque serenes.

His quoque nunc lachrymis illos te orare putandum,
Qui pro te in patria hac duros subiere labores,
Quique alacres certis vitam obiecere periclis,
Te caeli effuso testati sanguine regem.

O divum, o hominum, o rerum suprema potestas,
Cernis ut incedat tumidus, totque Urbis onustus
Insultet spoliis, nullo duce barbarus hostis?
Imperii impatiens ut grandius imperet aurum?
Impius, insidiosus, inexorabilis, illex?
Utque tenax vacuam prorsus non deserat urbem?
Sed spoliet toties spoliatam, atque omnium egenam?
Et licet hinc ultor victricibus advolet alis
Lutrecus, quo non ductor maturius alter
Victorem toties, toties evicerit hostem:
Hinc Venetûm pugna, atque mora dux inclytus instet:
Auria et hinc classe instructa, quem saepe fugantem
Sternentemque truces vexata per aequora Mauros
Neptunus, patria et cives videre recepta
Sublimem curru, et duplici fulgere corona.

(1) Allusion aux événements de Toscane.

Hinc extrema fames, dira hinc discordia gliscat!
Ipse tamen mediam ignavus secessit in urbem,
Cumque una fera bella gerit: iuvat usque morari,
Et Romam ex imis paulatim sedibus omnem
Vertere, ne facies urbis nomenve supersit.
Affer opem, miserere, Pater, succurre iacenti.
Poenarum sat Roma dedit, quod credula bello
Praevertit pacem, et victis se credidit armis (1).
Hic locus, haec sedes, domus haec est certa Deorum.
Nos certe in patria hac pugnando vulnera passi,
Pro te, pro patria hac moriendo vicimus hostem;
Sed nimium, diris iterum cruciatibus angi:
An leve sit gladios iterum sentire sepultis?
En crura, enque pedes laceri, laceri ora vagamur;
En sparsi cineres, atque ossa inhonora iacemus:
Nulla urna est cineri, tumulus non ossibus ullus.
At si forma omni, sensu omni, et luce carentem
Optatam pius ad vitam revocaveris Urbem,
Viva dabit cineri tumulum, dabit ossibus urnam.
Da vitam, exstincta est, Pater; et quae maxima quondam.
Quae Dea terrarum fuerat, nunc ultima rerum est.
Redde animam, es solitus, Pater, et potes omnia solus.
Si nimis hoc, sedeatque tuae non parcere Romae,
Nec dare poscenti veniam, vitamque roganti,
Saltem urbis (si quod reliquum) defende cadaver.
Hoc quoque si nimium, statque ipsos sternere muros,
Parce tuis saltem templis, templisque tuorum.
Non moveant, esto, tot tristia fata Quiritum,
Nonve Patrum captus Princeps, captusque Senatus,

(1) Allusion au sac des Colonna, en 1526, et aux perfides manœuvres de Lannoy.

Non Urbis lacerum, exangue, atque informe cadaver,
Non templis armenta boum et stabulantia equorum.
Cur te non tangant sparsae, et sine nomine Divûm
Relliquiae, spoliatae auro, et sine honore iacentes?
Cur toleres praedam esse tuis tua sacra maniplis?
Si tamen hos Calabros, hos Cimbros, hosque Brigantes
Esse tuos, hosque esse tuos fas dicere Iberos,
Cur viduata suis tua cuncta altaria donis
Non moveant? moveatque sacris erepta supellex?
At non ipse Deûm exuvias, neque Cynthius Urbis
Excidium laeto ore tulit: quin protinus atra
Nube caput nitidum, densa et caligine texit;
Tempore nec passus solito flavescere fruges,
Distulit in mensem messem, ut quos perdere tela
Non poterant, hos saeva fames detruderet orco.
Flumina et has facies scelerum aversata, suumque
Occuluere caput, notoque excessit ab alveo
Ipse Anio, alterius fieri maris advena nixus,
Aut saltem abiunctus Tyrrheno in marmore condi:
Scilicet extimuit misceri Tybridis undis,
Volvere quem sciret Divûm sacra membra tuorum.
Qua licuit tamen hic viridi nos abdidit alga;
Actutum obduxit salices, et arundine cinxit;
Aggessitque solum leve, ne trunca ossa graventur;
Albula et ex illo leni pius agmine fluxit,
Ne laceros iterum laceret, retegatve sepultos.
Tu tamen, o Genitor, pacato haec pectore cernis,
Atque omnem sensim pateris comburier Urbem.
Nos iterum, atque iterum morimur, nec ferre dolorem
Possumus hunc, doluitque minus cum funera passi.
At, Pater omnipotens, quando alti arcana recessus
Diis novisse nefas, nisi sit tua iuncta voluntas,

Mitia Diis saltem liceat te ad fata morantem
Flectere, et extremis finem exorare ruinis.
Da tantem fessis, Genitor, sua libera tecta;
Redde suum templis cultum, membrisque refossis
Pone suos tumulos, tua sparsa et collige sacra,
Instantemque famem Latio et defende Quiriti.
Illum praecipue Regem, regna illa, Ducesque
Esse iube incolumes, tua qui nunc iura tuentur.
Fer pacem Italiae, et Martem compesce catenis,
Quando satis rerum, satis et iam sanguinis haustum,
Alma tua et sensit crudelia vulnera Mater,
Quando et in Urbe una totus prope concidit orbis.

EXCUDEBAT ROBERTUS STEPHANUS
ANN · M · D · XXVIII · MENSE MAIO.

V.

César Grolier et sa famille.

L'abbé Pernetti affirme que "les Grolliers tirent leur origine de Véronne en Italie", et cherche à le prouver par d'anciens documents: ils seraient venus en France vers l'époque du règne de Louis VIII (1). Si sa famille était originaire d'au-delà des monts, César, qui passa toute sa vie à Rome, ne dut pas avoir

(1) *Recherches pour servir à l'histoire de Lyon, ou les Lyonnais dignes de mémoire* (Lyon, 1757, in-12°), t. I, pp. 331-332. — Cf. le mémoire de George Grolier (28 oct. 1532), imprimé par M. L. Delisle, *Biblioth. de l'Ecole des Chartes* (1866), p. 616, et reproduit par M. le vicomte de Grouchy à la fin de son opuscule intitulé *A propos d'un livre de Jean Grolier* (Paris, 1894, in-8°), pp. 42-44 (Extr. du *Bulletin du Bibliophile*).

de peine à s'habituer aux mœurs du pays; de plus, sa mère était Italienne, et il était né lui-même en Italie, dans les premiers temps du séjour de son père dans le Milanais (1). On raconte que, lors d'une ambassade de Jean Grolier auprès de Clément VII, le pape fut si charmé de l'envoyé de François Ier qu'il " lui demanda son fils naturel, et qu'il se chargea de faire sa fortune " (2).

César avait dû être installé à Rome par son père lui-même, peu de temps avant le sac, chez l'imprimeur Francesco Calvo, " cujus (ut ipse nosti) contubernalis sum " (3). Il était encore très-jeune; car, dans l'épître dédicatoire de l'*Historia*, il dit, à propos de son petit ouvrage : " Nihil autem est, amatissime Domine, quod expectes ut rem istam sic insignem, sic novam, sic notabilem, gravibus et perpolitis verbis aut insolito aliquo orationis flumine exornem atque illustrem. Nam *ego id aetatis* talem expectationem mei concitare nequeo " (4). Et son journal paraît en effet prouver qu'il n'était encore, en 1528, que simple candidat à un office romain. Malgré la protection paternelle (5), c'est seulement en 1553 qu'il entra dans le collège des " scrit-

(1) Le Roux de Lincy, *Recherches sur Jean Grolier*.... (Paris, 1866, in-8°), p. 4.

(2) Pernetti, *op. cit.*, t. I, p. 334. En ce cas, Jean l'aurait lui-même présenté à ses doctes amis. Le Roux de Lincy, *op. cit.*, p. 3, avait fixé à l'année 1534 l'ambassade de Jean Grolier à Rome; dans ses *Additions et Corrections, ibid.*, p. 457, il la fait remonter à l'année 1529, toujours sans preuves. Si le fait rapporté par Pernetti est authentique, Grolier aurait été envoyé à Rome dès avant le sac.

(3) Je reviendrai sur ce Calvo dans un prochain travail.

(4) *Historia*, p. 7. — Son récit n'est pas toujours aussi sobre qu'il semble le promettre; cf. par ex. le discours de Bourbon à ses soldats, p. 56. — Buonamici a pu dire (*De claris pontificiarum epistolarum scriptoribus*, Rome, 1770, in-8°, p. 90), que « rhetorico potius more, quam historico scribere videtur ».

(5) *Hist.*, p. 2. « Ego enim is volo is esse, quem tu semper me esse voluisti, nominis, fortunae, salutis, vitae denique meae authorem praeter te agnosco neminem ». — Et p. 7: « Quantum autem ego tibi

tori apostolici„ (1). Dès lors, on rencontre au bas des actes pontificaux, jusqu'en 1584, le nom de "Caesar Glorierius„ (2). En cette année 1584, il fut expulsé du collége des secrétaires, parce que son fils aîné, Alexandre, alors clerc de la Chambre, avait soutenu avec trop de hardiesse ses droits et ceux de ses collègues contre le cardinal camerlingue Filippo Guastavillani, neveu de Grégoire XIII (3). Il quitta aussitôt Rome pour se retirer à Florence avec ses fils. A la mort du pape (1585), il demanda la révision de son procès, et il obtint d'être réintégré dans sa charge, mais à des conditions telles qu'il ne crut pas devoir les subir et se remit à plaider jusqu'en l'année 1592, qui fut probablement l'année de sa mort (4).

debeo, qui cum abs te divinis atque immortalibus beneficiis sim honestatus, nihilque eiuscemodi ex imbecillitate nostra in amplitudinem tuam proficisci queat, singularem tamen tuam erga me pietatem perpetuamque beneficentiam assidue sentio. Quod magis certe mirum videri debet, quoniam ad id legibus ullis non teneris, sed praeclara solum liberalitate ac sponte incitatus tua, me constanter tuendum suscepisti: adeo ut si subductis rationibus tabulis conferre libeat, solvendo sim nunquam futurus ». — Jean Grolier âgé de 37 ans, épousa, le 11 oct. 1516, Anne Briçonnet, arrière petite-fille de Guillaume Briçonnet, le cardinal de Saint-Malo. Cf. Le Roux de Lincy, *op. cit.*, p. 4.

(1) Marini, *Arch. pontif.*, t. II, p. 305, n. 2. — Buonamici, *op. cit.*, pp. 217-248.

(2) Pernetti, *op. cit.*, t. I, p. 334, dit (et Le Roux de Lincy, p. 4 répète après lui) que « le nom de Gloriorius (*sic,* pour *Glorierius*) que nous voyons aux brefs et aux expéditions de sa façon, n'est autre que celui de Grollerius, qu'il déguisoit par bienséance et par respect ». Cette dernière explication est certainement fausse. Grolier avait latinisé son nom avec quelque liberté, à la mode du temps, et la transposition des premières lettres de son nom avait dû lui paraître une fort heureuse trouvaille. Depuis Pétrarque, on ne pensait en Italie qu'à la *gloire,* au moins dans le monde littéraire. — Jove (dans Tiraboschi, *Storia,* t. VII, p. 2493), faisant l'éloge de Jean Grolier, l'appelle également « Glorierius ». Fr. Torresani le nomme de même dans la dédicace du *Térence* de 1517.

(3) Marini, *loc. cit.*

(4) Il devait alors avoir environ 85 ans, ce qui lui donnerait 20 ans en 1527 et reporterait sa naissance vers l'année 1507. — Jean,

Je crois utile de donner ici, d'après les documents conservés à la Bibliothèque nationale, la liste des enfants de César Grolier (1).

Mémoire de monsieur Grolier, prevost des marchands de la ville de Lyon, touchant la généalogie de la famille des Groliers, originaires de Lion.

Fol. 2 v°. " Il y a aussi à Rome une famille des Groliers, qui portent les mêmes armes que ceux de France, et [de] cette famille estoit Cesart Grolier, qui est autheur du livre intitulé *Historia expugnatae et direptae Romae*, qu'il dédie à Jean Grolier duquel il sera fait mention cy après.

Ledit Cesar Grolier avoit epousé (2) Magdelaine Girony, damoiselle florentine, de laquelle il avoit eu les enfans suivans.

1. Alexandre Grolier, nonce du pape Sixte V[e], qui après plusieurs beaux employs, mourut dans un temps que chacun esperoit qu'il parviendroit à une plus grande dignité (3).

2. Julle Grolier, chevalier de l'Ordre du Roy de Portugal, nommé la milice de Jesus-Christ. Il eust de damoiselle Virginie

son père, était mort le 22 octobre 1565, à l'âge de 86 ans, après avoir subi, lui aussi, les ennuis d'un grave procès.

(1) César avait un parent dans l'armée de Lautrec, dont nous l'avons vu suivre la marche avec tant d'anxiété. On lit en effet, dans le *Nouveau d'Hozier* (à la Bibliothèque nationale), t. 166, n° 3761, fol. 33: « Le dit Jean Grolier avoit un oncle ou un frère qui avoit une compagnie de chevaux legers en l'armée de M[r] de Lautrec, et fut tué d'un coup de canon au siége de Naples et enterré à la ville d'Averse, comme appert par son épitaphe duquel l'on a un extrait à Lyon ». — Cf. Pernetti, t. I, p. 338.

(2) Pernetti, t. I, p. 335, dit au sujet de ce mariage: « Jules III lui fit quitter l'état ecclésiastique, pour le marier à une riche héritière de la maison des Girony de Florence ».

(3) Sur Alexandre, cf. les notes du P. Lagomarsini, *Julii Pogiani Senensis epistolae et orationes* (Rome, 1758, in-4°), t. IV, pp. 323-327, où la courte biographie consacrée à Alexandre par Gianvittorio Rossi (Janus Nicius Erythraeus), *Pinacotheca tertia*, n° 14, a été reproduite.

Manciny, d'une tres noble famille de Rome, sept enfans, 3 masles, 4 filles. Les armes de ladite Mancini(s) estoient d'azur à 2 poissons d'argent mis en pal (1).

3. Lucresse Grolier, mariée en la maison de Coppay (2), anciens Romains, laquelle eut deux filles, l'une mariée dans la maison des Ma[n]ciny.

4. Charles Grolier, qui eut de Constance Cocciany, damoiselle Bressane, un fils et une fille.

5. Quintilie Grolier, qui n'eust qu'un fils de Louis Ferrier' gentilhomme Millannois.

Tout ce que dessus est extrait d'un memoire italien envoyé de Rome, avec les armes escartelés, au 1er et 4e d'azur à 3 etoilles d'argent en chef et trois bezans d'or en pointe, qui est de Grolier, et au 2e et 3e .... de huit pièces d'or et d'azur au lion de gueulle sur le tout, et c'est presque ainsy que les portoit Jean Grolier, vicomte d'Acquisy, duquel il sera parlé cy après „ (3).

(1) Pernetti, *loc. cit.*, ne cite que ces deux premiers fils de César.
(2) « Capocci », dans le *Nouveau d'Hozier, vol. cité,* fol. 35.
(3) Bibliothèque nationale. *Dossiers bleus,* t. 334, n° 8520, fol. 2.

Chronique archéologique africaine [1]

I.

Archéologie indigène. [2]

M. Hamy (3) a étudié dans l'Enfida (au n.-o. de Sousse) diverses nécropoles berbères, dont la plus intéressante est celle d'Henchir el Assel. Elle comprend plus de cent tombes. La circonférence de ces monuments est formée par des pierres d'appui, constituant un cylindre court; par-dessus se dressent des séries de gradins très bas et inégaux, dont l'ensemble forme un cône surbaissé, qui va s'appuyer, au centre, sur la grande dalle de recouvrement de la chambre funéraire. M. Hamy fait remarquer que ces monuments sont les prototypes des mausolées royaux que l'on connaît en Algérie sous les noms de Médracen et de Tombeau de la Chrétienne. L'observation n'est du reste pas nouvelle: elle a été faite il y a plus de trente ans par M. Payen (4).

Des monuments analogues ont été rencontrés par M. Leroy en plein désert, au sud-ouest de Biskra, entre l'oued Djedi et l'oued Itel. Dans le même lieu s'élèvent des chambres de pierre (dolmens), dont l'une est de grandes dimensions (4 mètres de

(1) Voir la chronique précédente dans les *Mélanges,* XV, 1895, p. 301-350.

(2) M. Pallary a publié dans les *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris* (4ème série, VI, 1895, p. 87-93) un compte rendu de ses fouilles d'Ouzidan, dont nous avons déjà parlé l'année dernière (*l. c.*, p. 303).

(3) *C. R. A. Inscriptions,* 1896, p. 244-247.

(4) *Recueil de Constantine,* VII, 1863, p. 168; conf. *ibid.,* XXVII, 1892, p. 204.

long sur 2 de large), ainsi qu'un trilithe, semblable à ceux que l'on trouve en Tripolitaine (1).

M. Denis a publié dans le *Bulletin de la société d'Oran* (2) des notes sur les monuments mégalithiques du massif central tunisien. Elles avaient déjà paru dans le *Bulletin archéologique du Comité* (3), mais elles sont accompagnées, dans le *Bulletin d'Oran*, de dessins qui facilitent l'intelligence du texte.

Diverses inscriptions libyques ont été trouvées ces derniers temps dans la province de Constantine, en particulier au sud de Guelma (4), où les monuments de ce genre abondent. Je noterai une bilingue (libyque et latine), dont il n'y a d'ailleurs, je crois, pas beaucoup à tirer. Les inscriptions libyques sont, on le sait, beaucoup plus rares en Maurétanie: M. Viré en a publié une qu'il a découverte en Kabylie, près de Bordj Ménaïel (5).

II.

Archéologie punique.

Le second volume de l'histoire des Carthaginois de M. Otto Meltzer (6) suit le premier, après un intervalle de dix sept ans; un troisième terminera l'ouvrage. Celui qui vient de paraître se divise en deux parties à peu près égales en étendue. La première étudie la constitution et les différentes branches de l'administration dans l'état carthaginois; la seconde est consacrée aux guerres de Sicile du temps de Pyrrhus, à la première guerre punique, à la guerre des mercenaires, aux conquêtes des Barcas en Espagne; elle s'arrête au début de la seconde guerre punique. Cet ouvrage est fait avec une science très étendue, très

(1) *C. R. A. Inscriptions*, 1896, p. 12-13 (Hamy).
(2) Année 1895, p. 273-280 *bis*.
(3) Année 1893, p. 138-143.
(4) *C. R. A. Hippone*, 1895, p. XVIII-XXII.
(5) *Revue Africaine*, XL, 1896, p. 82-83.
(6) *Geschichte der Karthager*, Zweiter Band. Berlin, Weidmann, 1896, in-8°, 611 pages.

bien informée et un jugement indépendant et mesuré: c'est certainement un des plus remarquables livres d'histoire ancienne qui aient paru dans ces dernières années. Je ne lui ferai qu'un reproche sérieux: c'est d'être d'une lecture bien pénible. Le style en est souvent lourd et embarrassé (moins cependant que dans le premier volume), les pages compactes présentent un aspect rébarbatif; les notes sont rejetées à la fin du volume, ce qui est déjà très incommode, et, en outre, au lieu d'avoir chacune un numéro spécial correspondant exactement au passage du texte auquel elles se rapportent, elles sont groupées, j'ignore pourquoi, en des séries d'alinéas souvent fort longs, qui répondent à des développements de plusieurs pages. Il n'est pas facile de s'y retrouver et, quand tout l'ouvrage sera terminé, un index bien fait sera très nécessaire. — C'est la première partie qui présente le plus d'intérêt, surtout pour l'histoire de l'Afrique du Nord. L'auteur s'est efforcé de tirer au clair cette constitution de Carthage, sur laquelle tant de savants ont déjà peiné. Il me paraît avoir raison de regarder comme deux institutions tout à fait différentes les cent quatre (par abréviation les cent), haute cour de justice et comité de sûreté générale, et, d'autre part, le sénat, où l'on doit distinguer une assemblée plénière et un comité permanent, chargé de la préparation des affaires à soumettre à l'assemblée et la dirigeant en fait. L'assemblée se composait-elle de trois cents membres et le comité de trente, comme deux textes de Polybe (XXXVI, 4, 6) et de Tite Live (XXX, 16) semblent l'indiquer? Je crois la chose probable, mais non pas certaine, comme le veut M. Meltzer. Reprenant une théorie de Movers, l'auteur pense que ces trois cents membres représentaient exactement trois cents familles, qui auraient constitué à elles seules une aristocratie fermée, et que les trente seraient à leur tour des représentants d'autant de groupes, formés chacun de dix familles: ce sont là de pures hypothèses. Quant au comité des dix qui aurait fonctionné dans le sein même de ce comité des trente, aucun des textes allégués n'oblige à croire à son existence. Les pentarchies, dont Aristote nous parle, semblent bien avoir été, comme l'a pensé Heeren, des commissions de cinq membres, chargées des branches importantes de l'admi-

nistration. M. Meltzer les identifie avec ce prétendu comité des dix: il n'y aurait donc eu que deux pentarchies, l'une s'occupant des finances et de la législation, l'autre des affaires politiques. Peut-être y a-t-il lieu, au contraire, de confondre ces pentarchies avec le comité directeur du sénat, qui se serait partagé en plusieurs commissions de cinq membres (six, si ce comité comprenait trente membres). Ces commissions auraient assisté les suffètes, chacune pour les affaires qui étaient de sa compétence, et ce serait à leurs membres qu'il faudrait rapporter la dénomination officielle qu'on trouve en tête du tarif de sacrifices de Marseille: " les suffètes et leurs *collègues* ". L'identification des pentarques d'Aristote avec le comité permanent expliquerait pourquoi le philosophe grec ne parle pas de ce comité (1). Je crois que les cent quatre étaient inamovibles et non pas élus annuellement et rééligibles, comme le soutient M. Meltzer; que, d'autre part, les sénateurs étaient élus. Les hétairies mentionnées par Aristote et comparées par lui aux syssities de Sparte, sont regardées par M. Meltzer comme des associations, à la fois politiques et religieuses, comprenant chacune dix familles; j'avoue ignorer complètement ce qu'elles ont pu être. Elles avaient assurément un caractère politique: autrement Aristote n'en aurait pas parlé dans son chapitre consacré aux institutions politiques des Carthaginois (2). — Après la constitution, M. Meltzer étudie l'empire de Carthage. Avec raison, il applique le nom de Libyphéniciens aux colons des villes phéniciennes situées sur les côtes libyennes, et non pas aux habitants de l'intérieur, qui, selon quelques auteurs, auraient formé une population mélangée, où le sang phénicien aurait modifié la race indigène. Je ne sais pas pour quel motif il admet que, vers le début du troisième siècle, le territoire dépendant directement de Carthage s'étendait à l'ouest à peu près aussi loin que la Proconsulaire sous l'empire: selon lui, la frontière carthaginoise aurait en effet atteint la mer entre

(1) Le mot γερουσία qu'il emploie paraît en effet s'appliquer, non pas à ce comité, mais à l'assemblée plénière du Sénat.

(2) Il est évident que toutes les observations que je viens de faire brièvement auraient besoin d'être appuyées par des textes et donneraient matière à des discussions dont la place n'est pas ici.

Bône et Philippeville, et se serait peut-être même avancée plus à l'ouest, jusqu'à l'embouchure de l'Ampsaga. — Trois chapitres sont consacrés aux finances, à l'organisation militaire (chapitre excellent) et au culte. M. Meltzer a laissé de côté l'étude de la religion proprement dite, des diverses divinités adorées à Carthage, de leur origine, de leurs rapports mutuels, de leurs représentations symboliques, de leurs attributs, etc. Il a pensé que le tableau qu'il aurait tracé de cette religion aurait présenté des traits trop indécis. On lui aurait su gré cependant de rassembler ce que les auteurs et les documents archéologiques nous ont appris à cet égard. Il est probable qu'il a réservé pour son troisième volume plusieurs chapitres sur le commerce, l'agriculture, la civilisation, les arts, l'état moral et intellectuel des Carthaginois, l'influence de l'hellénisme à Carthage, le rôle civilisateur que cette ville a joué en Occident: questions importantes qui auraient pu être traitées dans le volume récemment paru. — Un appendice est consacré à la topographie de Carthage. M. Meltzer est bien au courant des recherches nouvelles et il a su garder une défiance justifiée vis-à-vis des prétendus relevés de Daux, dont Tissot a trop tenu compte. Peut-être aurait-il mieux fait encore, s'il les avait laissés complètement de côté. Ainsi, je crois qu'actuellement nous ne pouvons absolument rien savoir sur les remparts de la Carthage punique (1). Pour les ports, M. Meltzer reproduit naturellement les conclusions de ses études précédentes, que nous avons analysées dans notre dernière chronique (2). Il nous paraît avoir raison de chercher les deux ports, dont Appien nous parle, dans les deux

(1) Je ne vois pas de raison suffisante pour considérer comme ayant appartenu à un rempart punique le gros mur précédant des séries parallèles de chambres à absides, dont Beulé et le P. Delattre ont trouvé des portions au sud de la colline de Saint Louis (voir Babelon, *Carthage*, p. 136 et 137); non plus que le mur en grand appareil et les salles voûtées découvertes près de l'amphithéâtre (Babelon, p. 144).

(2) *Mélanges*, XV, 1895, p. 308. — L'étude de M. R. Oehler sur les ports de Carthage, parue dans les *Neue Jahrbücher für Philologie*, CXLVII, 1893, p. 321-333 a été traduite dans le *Bull. de l'Académie d'Hippone*, XXVII, 1894, p. 47-63.

lagunes situées au sud de la colline de Saint Louis: quant à la question de savoir si, parmi les restes retrouvés à cet endroit par Beulé, il en est qui se rapportent à l'aménagement ou à la décoration des ports puniques, j'avoue que je serais, à cet égard, bien moins affirmatif que M. Meltzer. En ce qui concerne Byrsa, il me paraît avoir parfaitement vu la vérité. Il montre que le mot punique, dont Byrsa est la transcription, et qui signifiait *lieu fortifié*, a dû s'appliquer: 1° à la ville même, qui était défendue par une enceinte, le faubourg de Mégara restant en dehors; 2° à l'acropole de Carthage parvenue à son entier développement, c'est à dire à la colline de Saint Louis (1).

L'excellent petit livre de M. Babelon sur Carthage se présente à nous comme un guide à l'usage des touristes et des archéologues (2). Il se compose d'un résumé très vivant de l'histoire de la Carthage punique et de la Carthage romaine, et d'une topographie de cette ville. Cette dernière partie est la plus importante; elle est accompagnée d'une carte (qui est celle de l'*Atlas archéologique de la Tunisie*). On trouvera là, comme le dit M. Babelon, " à peu près tout ce qu'il est raisonnable d'affirmer, dans l'état actuel de la science, sur l'identification des vestiges matériels, hélas si mutilés, de la puissance rivale de Rome ". Je doute que beaucoup de touristes suivent pas à pas cette description, peut-être un peu trop complète et trop érudite pour eux; mais elle sera indispensable à tous les savants qui auront à étudier Carthage (3).

(1) Je crois, contrairement à l'avis de M. Meltzer, qu'il faut complètement renoncer à voir, dans les citernes de la Malga et du bord de la mer, des ouvrages d'origine punique, que les Romains auraient seulement réparés.

(2) *Carthage.* Paris, Leroux, 1896, in-12, 180 pages. — Je n'ai pas vu un livre de M. Vellard, intitulé: *Carthage autrefois, Carthage aujourd'hui. Description et guide* (Lille, Ducoulombier, 1896, 96 pages).

(3) Voici quelques observations sur des points de détail. P. 9. M. Babelon place entre les ports et Bordj Djedid le premier établissement phénicien, qui aurait été sidonien, et antérieur à celui auquel la tradition rattache le nom de Didon et fait dater de 814. Nous ne connaissons, dans les objets trouvés à Carthage, rien qui puisse indiquer, pour la fondation de la ville, une époque antérieure à la fin du neu-

Diodore de Sicile nous apprend (1) qu'en 395, les Carthaginois, en expiation de l'affront fait à Déméter et à Perséphone, dont leur armée avait pillé les temples devant Syracuse, introduisirent dans leur ville le culte de ces deux divinités. M. Clermont-Ganneau (2) met ce fait en relation avec deux ex-voto trouvés à Carthage, sur lesquels, au lieu de la formule habituelle ("A la dame Tanit, face de Baal, et au seigneur Baal Hamân „), on lit: "A la mère, à la grande Tanit face de Baal et au seigneur Baal Hamân „ et "A la mère, à la grande face de Baal, etc. „ (3). Il se demande si la déesse grecque Déméter, la *Mère*, n'a pas été identifiée avec la déesse punique Tanit Péné Baal, qui aurait reçu par suite le qualificatif de *mère*. J'avoue que je suis peu disposé à le croire. Le texte de Diodore nous montre que les Carthaginois eurent grand soin de conserver au culte nouvellement introduit son caractère purement grec: les sacrifices furent offerts selon les rites grecs, les cérémonies furent confiées à la surveillance de Grecs établis à Carthage. Au contraire, le culte de Tanit Péné Baal, à en juger par les représentations des ex-voto, qui datent de l'époque la

vième siècle. — P. 17. Je ne crois pas que l'extension de l'empire de Carthage jusqu'à Sicca Veneria et Bulla Regia remonte au début du sixième siècle (conf. Justin, XIX, 1 et 2). — P. 92. « Sous Septime Sévère, le proconsul Vigellius Saturninus.... » Lire: « Sous Commode ». — P. 98. La mosaïque trouvée auprès de la grande basilique de Carthage ne représente pas sainte Perpétue, mais un hermaphrodite. Elle appartenait à quelque villa romaine d'époque antérieure. — P. 100. A propos de l'épiscopat de saint Cyprien, M. Babelon confond la question de la pénitence pour les apostats avec celle du baptême à donner de nouveau aux hérétiques convertis, et le schisme de Novatien à Rome avec celui de Novat à Carthage. — P. 167. Le texte de Tertullien cité se trouve dans le traité *De resurrectione carnis*, 42, et non dans celui qui est intitulé *Scorpiace*. — P. 171 et n° CX du plan. Il me semble difficile d'admettre que la *platea nova* qui était, dit Victor de Vite, *in media civitate*, se soit trouvée au lieu où la place M. Babelon.

(1) XIV, 77.

(2) *La Tanit Péné-Baal et le couple Déméter Perséphone à Carthage*, dans ses *Etudes d'archéologie orientale*, (44e fascicule de la *Bibliothèque de l'Ecole des hautes études*), p. 149-155.

(3) *C. I. Semiticarum*, n° 195 et 380.

plus récente de la domination punique, conserva son caractère phénicien. Les deux cultes se juxtaposèrent, ils ne fondirent pas. Le qualificatif de mère donné à Tanit Péné Baal n'a rien de surprenant. Divinité suprême, elle réunissait toutes les vertus, toutes les puissances; elle embrassait tous les contraires; elle était à la fois mère et vierge. Plus tard, quand, sous la domination romaine, on rechercha à qui, dans le panthéon romain, cette divinité pouvait être identifiée, l'universalité même de ses attributs fit penser à diverses déesses, entre lesquelles se morcela, en quelque sorte, sa toute puissance: à Diane, à Junon, à Vénus et aussi à Cérès (1). Ce nom de Cérès semble en effet avoir souvent désigné l'ancienne grande déesse de Carthage, en particulier quand nous voyons Cérès étroitement associée à Saturne, comme Tanit Péné Baàl l'était à Baal-Hamān (2); mais cela n'a rien à voir avec l'introduction du culte strictement grec de Déméter et de Perséphone à Carthage, en 395 (3).

Le livre du P. Delattre, intitulé *Carthage*, *Nécropole punique de la colline de Saint Louis*, (4) fait suite à celui qui a paru en 1890 sous ce titre: *Les tombeaux puniques de Carthage*. L'auteur décrit les belles fouilles qu'il a faites en 1890 et en 1892-3,

(1) Conf. par exemple Arnobe, III, 34.

(2) P. ex. dans la passion des saintes Perpétue et Felicité: Ruinart, *Acta martyrum sincera,* p. 100, édit. de 1713. Conf. des bas reliefs de Mdaourouch (*Nouvelles archives des Missions,* IV, p. 346-347 et pl. X) et de Taourga (*Bull. de l'Acad. d'Hippone,* 1888, p. XXXIII), où l'on voit Cérès faisant pendant à Saturne. — D'autre part, le culte de Déméter et de Perséphone, introduit en Afrique en 395, s'y maintint sous l'empire: c'était alors le culte des *Cereres*. La Déméter de ce couple est appelée sur une inscription (*C. I. L.*, 10564) la *Ceres graeca*.

(3) M. Clermont-Ganneau cite aussi, dans son étude, un ex-voto de Carthage (*C. I. S.*, n° 177), dédié, selon sa traduction latine « *Dominae Ammae* (= *la Mère*) *et dominae Baalat ha-hedrat* ». Ces deux divinités seraient Déméter et Perséphone. Mais, outre que cela n'est pas démontré, rien ne prouve que cette déesse mère soit identique à la mère Tanit face de Baal nommée dans les deux inscriptions mentionnées plus haut.

(4) Lyon, Mougin-Rusand, in-4°, 1896; 96 pages et nombreuses gravures.

dans la nécropole punique située sur le flanc sud-ouest de la colline de Saint Louis. Je n'ai pas à insister sur ce travail, qui n'est guère que la reproduction de deux articles parus, l'un dans la *Revue archéologique* (1), l'autre dans le *Bulletin du Comité* (2). La réunion de ces articles est du reste utile, d'autant plus que la plupart des dessins sont nouveaux.

On sait que des sépultures de l'époque punique occupent les pentes méridionales de la série de collines qui, entre Saint Louis et la mer, forment une ligne orientée du sud-ouest au nord-est. Sur le plateau même de Bordj Djedid, au bord de la mer, l'établissement d'une batterie a fait découvrir récemment un certain nombre de tombes (3). La forme ordinaire est celle d'une chambre, taillée dans le grès, dont la porte était fermée par une ou plusieurs dalles, et à laquelle on accède par un puits profond de plus de quatre mètres. Le sol de chàque chambre est creusé de deux fosses et, dans chaque fosse, il y avait deux corps enfermés dans des cercueils de bois. Le mobilier funéraire comprend des poteries, de nombreuses lampes et quelques monnaies puniques. Ces sépultures paraissent dater du quatrième ou du troisième siècle avant notre ère.

Le père Delattre a continué ses fouilles sur un point situé plus au sud-ouest, dans la région appelée Douïmès. (4) Le nombre des tombes ouvertes à cet endroit dépasse actuellement huit cents. Un mobilier à peu près uniforme accompagne les morts. Ce sont presque toujours: deux pots ventrus, à double oreillon; deux petits vases à verser, l'un à orifice étranglé et à anse relevée, l'autre à bouche circulaire et à simple oreillon; une lampe dont les bords ont été repliés sur deux points vers l'intérieur; enfin un plat sur lequel la lampe est d'ordinaire posée. A ces six poteries, en quelque sorte réglementaires, sont joints parfois des vases grecs, surtout du type corinthien à figures

(1) Année 1891, I, p. 52-69.

(2) Année 1893, p. 105-123, Conf. *Revue africaine,* XXXVI, 1892, p. 71, et XXXVIII, 1894, p. 140.

(3) *Bull. Comité,* 1894, p. 281-285.

(4) Voir *Mélanges,* XV, 1895, p. 311.

d'animaux, des fioles à parfum en albâtre, des colliers, bracelets, bagues, pendants d'oreille, miroirs; plus rarement des figurines en terre cuite et des masques (1). Une étude détaillée de cette nécropole, qui appartient, d'une manière générale, au sixième siècle, sera sans doute publiée plus tard. En attendant, MM. Delattre et Héron de Villefosse ont signalé à l'Institut quelques-uns des objets les plus intéressants (2). Tels sont, par exemple, plusieurs masques en terre cuite, qui étaient peints et qui portent des trous de suspension à leur partie supérieure: trois de femmes (hauteur 0 m 117) tirées d'un même moule, et un d'homme barbu (h. 0 m 195), dont les oreilles et le nez sont décorés d'anneaux en métal (3). Sur un petit médaillon en terre cuite (4), a été moulé en relief un guerrier à cheval, accompagné d'un chien: par la pose de l'homme et des animaux, par les proportions, par l'armement du guerrier, cette œuvre rappelle beaucoup les vases grecs archaïques, en particulier les vases corinthiens; cependant elle est bien phénicienne, comme le prouve le symbole connu du croissant embrassant le disque, que l'on voit dans le champ. Une petite statuette d'ivoire, probablement un manche de miroir, représente une femme coiffée à l'égyptienne, vêtue d'une longue robe que serre une ceinture, et soutenant ses seins de ses deux mains (5). Elle offre une grande ressemblance avec une autre statuette d'ivoire trouvée à Chypre et conservée au Louvre. Quant aux figurines de terre cuite, les unes, représentant une déesse assise, sont de style grec archaïque; les autres, d'une raideur toute hiératique, les bras collés au corps ou contre la poitrine, sont au contraire de

(1) *C. R. A. Inscriptions,* 1895, p. 284 et 296. Conf. *Société des Antiquaires de France,* séance du 10 juin 1896: *Bull. critique,* 1896, p. 497.

(2) *C. R. A. I.,* 1895, p. 281-284, 294, 296-300; 1896, p. 52-53, 70-72, 124-125, 206. Sur les récentes fouilles du P. Delattre, voir aussi les remarques intéressantes de M. von Duhn, *Archäologischer Anzeiger,* 1896, p. 86 et suiv.

(3) Reproduit *C. R. A. I.,* 1895, p. 283.

(4) Reproduit *C. R. A. I.,* 1895, p. 282.

(5) Reproduite *C. R. A. I.,* 1895, p. 321.

type égyptisant. Une autre est même véritablement égyptienne et représente Horus, les pieds posés sur, deux crocodiles et tenant deux lions par la queue; au revers se voient quelques hiéroglyphes qui paraissent avoir appartenu à une formule contre les animaux nuisibles: cette figure était un amulette. Nous noterons encore un cylindre creux monté sur un pied rond, et surmonté lui-même de sept récipients en forme de vases, communiquant avec lui; avec le cylindre communique aussi une tête de vache figurée sur le devant et percée d'un trou; enfin au dessus de cette vache, se voit une tête de la déesse Hathor (1). Cet objet, dans lequel l'influence égyptienne n'est pas douteuse, était peut-être destiné à faire des libations, comme le pense M. Héron de Villefosse (2). On versait dans les sept récipients du lait, du miel, de l'huile ou tout autre liquide, qui s'écoulait ensuite par la tête de vache. — Toutes ces découvertes éclairent d'une vive lumière l'histoire de la civilisation carthaginoise. Au sixième siècle, de nombreuses poteries, des figurines ou tout moins des moules de figurines venaient à Carthage des pays grecs, et sans doute surtout de la Sicile (3). Parmi les objets phéniciens, quelques-uns se ressentent de l'influence grecque, la plupart sont de style égyptisant. Sur d'autres points du monde phénicien, en Syrie, à Chypre, en Sardaigne, se retrouvent des objets analogues ou identiques. Il est bien difficile de déterminer avec précision les provenances de tous ces articles. Il y avait probablement à la fois en Orient et à Carthage des fabriques qui étaient peut-être en rapports étroits entre elles; les moules des terres-cuites pouvaient voyager.

Un certain nombre de poids, en plomb et en pierre lithographique, ont été recueillis par le P. Delattre dans des tombeaux puniques. M. Babelon a reconnu qu'ils se rattachent au système

(1) Dessiné *C. R. A. I.*, 1895, p. 299.

(2) *C. R. A. I.*, 1895, p. 295. Conf. la note de M. Bötticher, *ibid.*, p. 387.

(3) Il est vraisemblable que les vases corinthiens trouvés à Carthage sont de fabrication syracusaine.

pondéral des Egyptiens (1); cette constatation permettra un classement plus rigoureux des diverses monnaies puniques (2).

MM. Melon et Hannezo ont déjà donné des renseignements sur une nécropole phénicienne découverte près de Mahédia (3): dans ses parties actuellement connues, elle date d'une époque relativement basse; elle paraît même en partie postérieure à la conquête romaine. Quelques tombes ont été récemment fouillées en ce lieu par M. Novak (4). Selon l'usage, elles sont formées: 1° d'un puits rectangulaire, sur un des côtés longs duquel a été ménagé un petit escalier; 2° d'un ou deux caveaux, étroits et bas, qui s'ouvrent sur les petits côtés. Les corps étaient étendus soit sur le sol, soit sur des banquettes, soit à l'intérieur d'auges creusées dans le tuf. Un caveau présentait des restes de corps incinérés, mis en tas entre deux squelettes intacts; dans un autre, les ossements étaient disposés de telle façon qu'on doit admettre une opération préalable, consistant dans le décharnement des corps. Le mobilier funéraire, très pauvre, ne se composait que de poteries, dont quelques unes contenaient des résidus de liquides ou des os d'oiseaux.

La nécropole punique de Collo (sur la côte, au nord de Constantine) est plus intéressante. Quelques tombes découvertes il y a plusieurs années avaient donné des objets qui se trouvent en partie au musée de Constantine (5), mais ce sont surtout les fouilles étendues faites par le capitaine Hélo qui ont donné une

(1) On sait que les Carthaginois ont aussi employé comme mesure de longueur la coudée égyptienne (0m 525), qui est restée d'un usage très répandu en Afrique jusque sous l'empire romain, comme le prouvent les dimensions constatées dans les matériaux et les murs de beaucoup d'édifices de cette époque.

(2) *Société des Antiquaires de France,* séance du 26 février.

(3) *Revue archéologique,* 1884, II, p. 166; *Recueil de Constantine,* XXVI, p. 291; conf. *Revue africaine,* XXXVI, 1892, p. 74.

(4) *C. R. A. I.,* 1896, p. 220-225; voir aussi Cagnat, *ibid.,*p. 218-220. *Société des antiquaires de France,* séance du 10 juin 1896: *Bull. critique,* 1896, p. 497.

(5) *C. R. Académie Hippone,* 1891, p. 24. *Revue africaine,* XXXVI, 1892, p. 76. Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine,* pl. XII.

récolte fructueuse. Les tombes sont soit des chambres taillées dans le roc, pourvues de deux banquettes et précédées d'un couloir, soit des amphores remplies d'ossements et recouvertes de grandes briques formant toit. Parmi les poteries recueillies dans ces sépultures, les plus curieuses sont des vases ornés au sommet d'une femme représentée à mi-corps, et qui rappellent beaucoup certains vases chypriotes (1). D'autres poteries portent des estampilles puniques. On a aussi trouvé des statuettes de style égyptisant. Ces tombeaux paraissent dater des 3ème-2ème siècles avant J.-C. Un rapport détaillé de M. Hélo sera publié dans le *Bulletin du Comité* (2).

M. Clermont-Ganneau a donné, d'après M. de Laigue, quelques indications (3) sur les découvertes de tombes phéniciennes faites en 1887, 1891, et 1894, à Cadix et à Chipiona (à cinq kilomètres à l'est-sud-est de Cadix). Elles sont formées de grandes dalles solidement agencées. Dans l'une d'elles, à Cadix, on a trouvé un sarcophage en marbre, à forme humaine, qui a été précédemment publié (4).

Des fouilles de M. Salinas à Marsala (en Sicile) ont dégagé une grande partie des murs de la ville carthaginoise de Lilybée, construits en gros blocs de tuf et munis de tours saillantes (5). Au même endroit ont été découverts des monuments funéraires en tuf, stuqué et peint à fresque: ils ont la forme d'un édicule avec un fronton soutenu par des colonnes. On y voit représentée la scène banale du banquet funèbre, accompagnée d'inscriptions grecques donnant le nom du mort. Les colonnes sont décorées

(1) Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art,* III, pl. IV; p. 696, fig. 504.

(2) Berger, dans les *C. R. A. I.,* 1895, p. 629-531. — La société archéologique de Constantine a couvert une partie des frais de ces fouilles.

(3) *C. R A. I.,* 1896, p. 171-172.

(4) *Bull. Comité,* 1890, pl. XXIV. — Sur ces fouilles, voir: *Bull. Comité,* 1892, p. 322; *Revue archéologique,* 1892, II, p. 291; *Revue africaine,* XXXVII, 1893, p. 71; *Bull. Antiquaires de France,* 1895, p. 213-214.

(5) *Rendiconti dell'Accademia dei Lincei,* 1895, p. 23-24.

du caducée et du symbole dit de Tanit, le fronton d'un croissant. Ajoutons que, d'après les noms, ces stèles appartiennent à l'époque romaine. Il y a là un curieux amalgame de civilisations (1).

III.

Archéologie romaine.

Le livre remarquable de M. Toutain sur *Les cités Romaines de la Tunisie* (2) est, comme le sous-titre l'indique, un *Essai sur l'histoire de la colonisation romaine dans l'Afrique du Nord.* L'auteur a borné son étude à la Tunisie, dont la frontière occidentale ne concorde cependant avec aucune de celles que Rome traça en Afrique: le territoire annexé lors de la chûte de Carthage était beaucoup plus petit, et, sous l'empire, la province appelée la Proconsulaire s'étendait bien au-delà, sur une partie du département de Constantine. Mais il n'y a pas lieu de chicaner M. Toutain sur ce point; il a du reste eu soin de montrer, — non sans quelque exagération, — que la limite actuelle de la Tunisie et de l'Algérie sépare des régions naturelles distinctes: il semble donc légitime de prendre pour sujet d'étude l'histoire de la *Tunisie* à l'époque *romaine.* Du cadre géographique qu'il s'est ainsi tracé, M. Toutain exclut les domaines impériaux, si étendus en Afrique, les propriétés privées, quelquefois très vastes, et les territoires occupés par les tribus indigènes: il ne s'occupe que des communes ayant eu une organisation municipale ou quasi-municipale. Un chapitre intéressant est consacré à la distinction des différents types de ces communes: *civitates,*

(1) *Rendiconti Lincei,* 1895, p. 186.

(2) *Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome,* fascicule 72ème. Paris, Fontemoing, 1896, in-8°, 412 pages. — M. Cagnat a donné un compterendu détaillé de ce livre dans le *Journal des Savants,* 1896, p. 259-273 et 403-412.

municipia, coloniae; on y trouve des observations neuves, mais dont quelques-unes peuvent être contestées (1).

En l'an 29 avant J.-C., Auguste, reprenant les projets de César, releva la colonie de Carthage; dans les années qui suivirent, il établit quelques autres colonies en Afrique. Ce fut le début d'une ère nouvelle pour cette contrée, abandonnée jusqu'alors, sous la domination de Rome, à la cupidité des gouverneurs, ou dévastée par les guerres. A la faveur d'une paix profonde qui dura plus de deux siècles, elle put jouir d'une grande prospérité agricole. La population s'accrut, les villes s'agrandirent, de nouvelles furent fondées dans des pays jusque là peu peuplés, beaucoup furent décorées avec luxe par les soins de leurs municipalités ou de leurs citoyens; les honneurs locaux furent alors très recherchés. Cette ère se clôt au troisième siècle après J.-C. La proclamation de Gordien l'Ancien, qui ne fut empereur que quelques jours (en 238), attira sur la Proconsulaire de terribles dévastations, dont elle ne se releva pas. L'époque qui suivit fut très troublée en Afrique, comme ailleurs. Proclamations d'usurpateurs, accroissement des impôts, progrès incessants du christianisme, séparant la société en deux camps hostiles, menaces d'invasion des barbares: telles sont les causes auxquelles M. Toutain attribue la décadence qui atteignit l'Afrique à cette époque. Peut-être faut-il en ajouter d'autres que nous pouvons à peine entrevoir: par exemple, le brigandage intérieur, résultat de l'affaiblissement de l'autorité, et l'épuisement des terres qui étaient mises partout en valeur au troisième siècle, et auxquelles on n'accordait plus des intervalles de jachère suffisants (2). Quoi qu'il en soit, la vie municipale agonisait au début du quatrième siècle: les empereurs multipliaient sans succès les ordonnances pour retenir les curiales, responsables des impôts; on réparait

(1) Je n'entre pas ici dans le détail, et je renvoie à un article de M. Beaudouin (*Revue générale du droit,* XX, 1896, p. 193-229), qui, tout en reconnaissant les très grands mérites du livre de M. Toutain, fait des réserves sur les chapitres consacrés aux institutions municipales.

(2) Un texte de saint Cyprien souvent cité (il l'est aussi par M. Toutain) est curieux à cet égard: *Ad Demetrianum,* 3.

à la hâte quelques édifices, mais on n'en élevait plus de nouveaux; les magistratures municipales subsistaient, mais ne s'exerçaient plus guère, sauf celle du *curator reipublicae;* les libéralités des citoyens envers leurs communes avaient cessé.

C'est donc entre Auguste et la fin de la dynastie des Sévères que se place le développement de la vie municipale en Afrique sous l'empire. Les villes d'alors (M. Toutain l'a montré avec un luxe de preuves qu'on pourrait trouver surabondant, car la chose est trop évidente) présentent un aspect presque absolument romain: architecture, sculpture, peinture, mosaïque, arts industriels (1) sont dans cette contrée ce qu'ils sont en Italie, et ce qui distingue surtout les artistes qui travaillent dans les deux pays, c'est que ceux d'Afrique montrent en général plus de maladresse et d'inexpérience de leur métier. Partout règne l'art hellénistique. Seuls, quelques temples, quelques mausolées, quelques cippes funéraires rappellent par leur forme la civilisation punique. Partout l'on célèbre le culte des empereurs divinisés. Partout le latin est la langue officielle, et c'est aussi en latin que sont rédigées presque toutes les inscriptions privées, même les plus humbles épitaphes.

Si cependant nous examinons de plus près les habitants de ces villes, nous constatons qu'un très grand nombre d'entre eux ne sont guère Romains qu'à la surface. Beaucoup portent encore des noms indigènes ou phéniciens; le berbère et le punique se parlent encore en bien des endroits et se rencontrent même dans des inscriptions. Les coutumes funéraires gardent bien des traits d'une époque antérieure; la religion des Africains, surtout des petites gens, est au fond bien plus punique que romaine. M. Toutain, qui a très bien montré toutes ces choses, parle quelque part (2) de "l'égoïste et stérile domination de Carthage". Egoïste tant que l'on voudra: il n'entre guère dans les habitudes des peuples conquérants de se comporter d'une manière

(1) Il faut faire une exception pour les poteries indigènes qui reproduisent souvent des formes de l'époque punique et se distinguent par là des poteries importées en grand nombre d'Italie.

(2) P. 376.

désintéressée envers ceux dont ils ont conquis le sol. Mais stérile! plusieurs chapitres du livre de M. Toutain protestent contre ce jugement. Soit directement, dans son territoire propre, soit par les mercenaires qu'elle a recrutés chez les Numides et les Maures, par les comptoirs qu'elle a semés sur les côtes, par l'ascendant que sa civilisation a exerçée sur les princes indigènes, en particulier sur son implacable ennemi, Massinissa, la grande république phénicienne a fait l'éducation des Africains. Ceux-ci ont appris des Carthaginois l'agriculture; ils leur ont emprunté leur langue, leur religion, et même leurs noms. L'œuvre qui s'est accomplie à la faveur de la paix romaine, ce sont les armes, le commerce, la suprématie intellectuelle de Carthage qui l'ont préparée. Si, par conséquent, l'empreinte que Carthage avait marquée si fortement sur l'Afrique ne s'effaça pas sous l'Empire, c'est une preuve que les habitants de ces villes à physionomie romaine, qui jouirent alors d'une si grande prospérité, furent, au moins dans une très forte proportion, des descendants soit de Phéniciens, soit d'indigènes façonnés à la civilisation punique.

Sans doute, il y eut, sous les premiers empereurs, plus encore que sous la république, un fort afflux d'immigrants qui apportèrent en cette contrée des mœurs latines. C'étaient les colons envoyés par Auguste à Carthage et sur plusieurs points de la côte ou du centre de la Tunisie; c'étaient les soldats de la légion *III Augusta* qui, après avoir terminé leur temps de service à Theveste, ne devaient pas tous repasser la mer; les employés des administrations provinciales, financières et domaniales; enfin ceux qu'attiraient le commerce ou les exploitations rurales. Il ne faut pas amoindrir le rôle que jouèrent en Afrique ces nouveaux-venus (1). Ce fut par eux que s'y fit la diffusion des mœurs romaines. Mais on doit reconnaître que cette pénétration d'éléments étrangers dura peu. Après Auguste, on ne peut citer avec certitude qu'une seule colonie de vétérans établie en Pro-

(1) Il me semble que M. Toutain aurait pu mentionner au moins, à ce sujet, les *conventus civium romanorum* que l'on trouve dans diverses communes pérégrines.

consulaire, Ammaedara, fondée par Vespasien. A partir du second siècle, la légion d'Afrique se recruta exclusivement dans le pays même. D'une manière générale, on a raison de dire que la Tunisie romaine fut peuplée, non de Romains, mais d'Africains, plus ou moins façonnés à la vie romaine.

Il est exagéré de soutenir que Rome n'a rien fait pour les engager à adopter sa civilisation. Elle avait trop à y gagner: c'était une garantie de paix intérieure, un gage de loyalisme; c'étaient aussi de précieuses réserves de citoyens, de soldats qu'elle s'assurait pour l'avenir. Les colonies envoyées par Auguste prouvent que le gouvernement impérial ne fut pas étranger à ces vues: il voulut mettre des Romains sous les yeux des Africains, pour leur servir d'exemple. Le latin fut la seule langue admise officiellement (tandis qu'en Orient, Rome admettait le grec); à Carthage, fut établi le culte des empereurs, culte aux cérémonies duquel toute la province envoyait des délégués et qui dut être le modèle de celui qui fut célébré officiellement dans toutes les cités. Mais, d'autre part, Rome se garda de brusquer cette transformation. Elle ne chercha pas à anéantir le passé; elle ne déclara la guerre ni aux coutumes, ni aux croyances locales. Ce ne fut pas par elle que furent construits les monuments qui transformèrent l'aspect des villes et les firent ressembler à des cités italiennes. Elle voulut au contraire laisser aux Africains le temps de comprendre que leur intérêt était d'acquérir le titre de citoyen romain, auquel s'attachaient de sérieux privilèges, et d'accueillir la civilisation romaine, dans laquelle ils devaient trouver plus de bien-être et une culture intellectuelle plus élevée. Entre la cité punique ou libyque et la colonie exempte d'impôts, furent établis plusieurs échelons qui, en règle, durent être franchis les uns après les autres. Loin de subir une contrainte, les Africains donnèrent souvent d'eux-mêmes une forme romaine à l'organisation de leurs cités, afin de les rendre dignes des titres de municipe ou de colonie qu'ils ambitionnaient pour elles; souvent, ils prirent spontanément des noms latins avant d'être faits citoyens: ils recherchèrent avec avidité ces droits que Rome consentait à leur accorder successivement; ce fut de bon gré, dans la mesure qui leur convint, qu'ils associèrent ou substituèrent

les mœurs de leurs conquérants à celles de leurs pères. Il y eut là une évolution lente et pacifique, souhaitée par les vaincus, sanctionnée par les vainqueurs.

Voilà ce que montre, avec beaucoup de science et de sens historique, l'excellent travail de M. Toutain que devront étudier de près tous ceux qui s'intéressent au passé de l'Afrique (1).

(1) L'importance de ce livre justifiera les observations de détail que je ferai ci-après. P. 42-43. Rien ne prouve que Septimius Flaccus et Julius Maternus, qui firent des expéditions armées dans le cœur de l'Afrique, vers le dernier quart du premier siècle, aient été des légats impériaux. — P. 96: « La plupart des anciennes basiliques furent transformées, après le règne de Constantin, en églises chrétiennes ». Je ne crois pas cette affirmation exacte. — P. 100 (à propos du *septizodium* d'Henchir Bedd): « Ce *septizodium* provincial n'était sans doute qu'une imitation prétentieuse du *septizonium* de Rome ». La chose me paraît douteuse. Il y avait d'autres *septizonia* en Afrique: à Carthage, à Lambèse. Celui de Lambèse, dont on connaît le plan, ne ressemblait pas à celui de Rome. — P. 113: « L'art alexandrin avait composé les types de Zeus Ammon, etc.... » Ce type est bien antérieur à l'art alexandrin. — P. 114. Le bas-relief où l'on reconnaît une image de la Terre n'est pas inédit, comme le croit M. Toutain, il a été publié par O. Jahn et puis par Schreiber (*Die hellenistischen Reliefbilder*, pl. XXXI). — P. 119, n. 2. Les fragments de mosaïque d'Hadrumète, cités dans cette note, ne sont pas inédits non plus: M. Héron de Villefosse les a publiés en 1887 dans la *Revue de l'Afrique française*. — P. 138: « En 128 ou 129, le camp de Lambaesis fut construit ». Je crois que le camp de Lambèse date de l'époque de Trajan: *Diana veteranorum*, véritable avant-poste de Lambèse dans la direction de l'ouest, dut en effet son existence à ce prince. — P. 183 et 248. Dans Diodore, le terme Λιβυφοίνικες ne désigne pas une population formée d'éléments berbères et phéniciens. — P. 200, n. 3: « Pendant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne, on ne connut guère, en Afrique, que le texte grec de la Bible ». Voilà une assertion qui étonnera, je crois, les savants adonnés aux études bibliques. — P. 209 et ailleurs, M. Toutain parle du culte de Rome et d'Auguste, célébré par les flamines provinciaux. Il ne semble pas, comme l'a déjà fait remarquer M. Pallu de Lessert, que le culte impérial ait eu cette forme en Afrique. — P. 251: « A Carthage, le personnel des bureaux du proconsul se composait uniquement d'affranchis ou d'esclaves impériaux ». Il y a sans doute là un lapsus: lisez *procurateur*, et non *proconsul*. — P. 299, n. 1. Il n'y a pas lieu, je crois, de nier l'existence des *Mu-*

Une inscription trouvée à San Liberato en Italie, et commentée par M. Vaglieri (1) concerne un chevalier, nommé Publilius Memorialis, qui fut plus tard, ainsi que nous l'apprend une autre inscription depuis longtemps connue (2), gouverneur de la Corse et de la Sardaigne, sous le règne de Vespasien. Le texte nouveau nous apprend qu'il fut « [*pra*]*ef*(*ectus*) *gentis Numidarum, dilictat*(*or*) [*tir*]*onum ex Numidia lecto*[*r*(*um*) *leg*(*ionum*)] *Augustae in Africa, item* [....*a*]*e, item Ferrat*[*ae*] ». Il avait donc été préfet de tribu indigène, puis (ou peut-être en même temps) chargé des opérations de recrutement en Numidie, pour trois légions, la III Augusta, campée à Theveste, une autre dont le nom ne s'est pas conservé, enfin la VI Ferrata, qui appartenait à l'armée de Syrie. Comme le fait observer M. Vaglieri, ce texte nous montre que le recrutement régional de la légion d'Afrique était déjà d'un usage courant au premier siècle; au second il fournissait la totalité des conscrits nécessaires.

Dans les *Mémoires des Antiquaires de France* (3), M. Maurice examine la condition des indigènes africains sous la domination romaine, en particulier sur les grands domaines, et l'organisation des tribus *(gentes)*, avec leurs chefs *(principes)* et les fonctionnaires qui les surveillaient *(praefecti gentium)*. C'est un sérieux travail de début, qui sera certainement suivi d'études plus approfondies et plus précises. — M. Schulten s'est aussi occupé des *gentes* africaines, sur lesquelles il a présenté d'excellentes remarques (4). Il pense que les *praefecti gentium* avaient des attributions judiciaires, et non militaires.

sulamii, au sud d'Igilgili, où la table de Peutinger les place. Conf. une inscription de Tipasa, *C. I. L.*, 9288: les succès remportés sur des *Musulamii* par un gouverneur de Maurétanie n'ont pu l'être que sur des barbares établis dans le voisinage immédiat de la province qui lui était confiée.

(1) *Notizie degli scavi,* 1895, p. 342-345. Conf. Héron de Villefosse, *Bull. Antiquaires de France,* 1895, p. 325-327.

(2) *C. I. L.*, X, 8038*a*.

(3) Tome LV, 1896, [tirage à part de 54 pages].

(4) *Rheinisches Museum,* L, 1895, p. 489 et suivantes, en particulier 509-514, 542-543.

On doit aussi à M. Schulten une longue et intéressante étude (1) sur les grands domaines de l'époque romaine, sur les *saltus*, propriétés soustraites à toute autorité municipale, soit en vertu de la condition sociale de leurs maîtres, soit par leur situation en dehors du territoire d'une commune. Ces domaines étaient très nombreux et très étendus en Afrique, comme nous le montrent les indications de quelques auteurs anciens (2) et surtout des inscriptions récemment retrouvées. Les plus vastes étaient les propriétés impériales, dont nous avons une connaissance plus exacte par des textes épigraphiques devenus célèbres: la table de Souk el Khmis, étudiée magistralement par Mommsen et Fustel de Coulanges, et l'autel d'Ain Ouassel: elles relevaient soit du fisc, soit du patrimoine, soit de la *res privata*. M. Schulten énumère ces *saltus* et essaie de reconnaître comment ils se sont constitués. Il nous montre les constructions qui s'y élevaient: la *villa* ou demeure seigneuriale avec ses dépendances; les hameaux et bourgs qu'habitaient les cultivateurs ou qui leur servaient tout au moins de lieux de réunion, de refuge, de marché (*vici*, et, quand ces bourgs étaient fortifiés, *castella*). Il examine les rapports qu'avaient entre eux le *procurator saltus*, intendant et représentant du prince (3); le *conductor*, fermier du domaine; les esclaves, surveillés par le *villicus* ou l'*actor*, et cultivant une partie de la propriété; les *coloni*, qui sous-louaient des parcelles de terre au *conductor*, et qui avaient des sortes de chefs, du nom de *magistri*. Il explique les rouages de l'administration supérieure de ces domaines, groupés, dans la province de Proconsulaire, en *regiones*, qui, elles mêmes, étaient groupées en *tractus*, avec des bureaux centraux. Il y aurait, croyons-nous, quelques

(1) *Die Römischen Grundherrschaften*, Weimar, 1896, in-8°, 148 pages. Cette étude a paru dans la *Zeitschrift für Social- und Wirthschaftsgeschichte*, III, 1895, p. 149-176, p. 297-405.

(2) Frontin dans les *Gromatici veteres* de Lachmann, I, p. 53. Pline, *H. n.*, XVIII, 35.

(3) Aux textes cités par M. Schulten, il faut joindre le *praepositus saltus* que mentionne la passion de saint Typasius: *Analecta Bollandiana*, IX, p. 119.

réserves à faire au sujet de la partie topographique (1), et aussi de la composition de l'ensemble, qui aurait pu être mieux ordonnée et plus serrée, et on voudrait plus de précision dans l'examen de certaines questions (p. e. sur l'origine des grands domaines; sur les rapports des *coloni* avec les *conductores;* sur les relations qui existent entre les conditions de l'agriculture dans les différentes régions de l'Afrique et le développement des grandes propriétés; sur la part exacte qui revient au fisc, au patrimoine et à la *res privata* dans l'administration des domaines impériaux, etc.). Le travail de M. Schulten n'en est pas moins très important, et il vient heureusement se placer auprès du livre de M. Toutain, où l'étude des grands domaines a été volontairement laissée de côté.

M. Hülsen a fait des observations ingénieuses (2) sur le monument qui fut élevé au forum romain, près de l'arc de Septime Sévère, après la défaite de Gildon en Afrique. Sur une base qui, d'après les calculs de M. Hülsen, devait avoir environ cinq mètres de long, s'élevaient deux statues équestres ou un char à quatre chevaux. Cette base portait une dédicace à Arcadius et à Honorius, par le sénat et le peuple romain, "*vindicata rebellione et Africae restitutione laetus*". Il ne reste plus actuellement que deux fragments de l'inscription, retrouvée au seizième siècle. Une autre inscription, gravée sans doute sur la même base, n'est plus représentée que par deux fragments que M. Hülsen restitue ainsi:

[*A*]*rmipotens Liby*[*c*]*um defendit Honoriu*[*s arvum*].

Les *Fastes de la province romaine d'Afrique,* de Tissot, publiés après la mort de ce savant, sont trop imparfaits pour pouvoir être consultés avec confiance. Aussi sommes-nous heureux d'annoncer l'apparition du premier volume des *Fastes des pro-*

(1) Ainsi l'Henchir Salah mentionné p. 39 se trouve, non dans la région de Sétif, mais près de la route de Kairouan à Hammamet; l'Henchir Sidi Khalifa est dans la région du Kef.

(2) *Römische Mittheilungen des arch. Instituts,* X, 1895, p. 52.

vinces africaines de M. Pallu de Lessert (1), volume qui donne la liste des propréteurs et des proconsuls d'Afrique sous la République et le Haut Empire, avec tous les renseignements que l'on connaît sur le gouvernement de ces personnages et sur leur carrière administrative. Comme on devait s'y attendre de la part de M. Pallu de Lessert, dont les publications sur les fastes de la Numidie et de la Maurétanie ont été très justement appréciées, ce travail est un monument de patience, d'exactitude et de solide érudition. L'ouvrage complet donnera tous les fastes des provinces africaines et sera un instrument d'étude indispensable à tous les historiens de l'Empire romain (2).

Tertullien disait à ses compatriotes: "*Ante Saturnum deus penes vos nemo est*„. Et, en effet, le culte de ce dieu, que M. Toutain a étudié dans sa thèse latine (3), était répandu dans toute l'Afrique romaine. Partout, de Carthage à Cherchel, on retrouve des dédicaces en son honneur, des sanctuaires qui lui étaient consacrés, des épitaphes de ses prêtres, et surtout des ex-voto, dont le plus ancien portant une date est de l'année 139 et le plus récent de 272. Beaucoup de ces monuments votifs et quelques statues (4) représentent Saturne à la manière gréco-romaine: barbu et la tête voilée. Que ce Saturne adoré en Afrique ait été, comme le Saturne italique, un dieu agricole, c'est ce qui n'est pas douteux: il a pour attributs la faucille et la pomme de pin, symbole de fécondité; de nombreuses inscriptions le qua-

(1) Paris, Leroux, 1896, in-4°, 305 pages (publication du Ministère de l'Instruction publique).

(2) Dans le *Bulletin de l'Académie d'Hippone,* XXVII, 1895, p. 97-99, M. Pallu de Lessert a étudié plusieurs fragments d'inscriptions concernant un proconsul d'Afrique du temps de Valens, Gratien et Valentinien. Il s'agit de Decimius Hilarianus Hesperius, fils du poète Ausone et proconsul en 376.

(3) *De Saturni dei in Africa romana cultu,* Paris, Belin, 1894. in-8°, 142 pages.

(4) Trouvées dans la région de Tébessa. Il faut y joindre la statue colossale de Mila (*Recueil de Constantine,* XX, p. 196 et pl. XXI) que l'on a prise jusqu'à présent pour une statue de déesse et qui, comme j'ai pu m'en convaincre récemment, représente le dieu Saturne assis, avec un manteau couvrant le bas de son corps et ramené sur sa tête

lifient de *Frugifer*. Mais la puissance de ce dieu est plus étendue. Les symboles qui figurent au sommet d'un grand nombre de stèles qui lui sont dédiées sont le disque du soleil et le croissant lunaire; sur d'autres, son image est flanquée de celle du soleil et de la lune. Souvent il est représenté assis sur un lion, ou bien cet animal apparaît auprès de lui; il remplace même quelquefois la figure du dieu: c'est le symbole de l'ardeur dévorante du soleil (1). Ce Saturne est donc une divinité cosmique d'un caractère universel, personnifiant le principe igné, origine de toutes choses, adoré surtout dans les astres.

Parmi ceux de ses sanctuaires que l'on a retrouvés, les uns consistaient simplement en une aire, hérissée d'ex-voto et présentant en son milieu un autel; dans d'autres, l'aire était entourée d'un portique; d'autres enfin étaient des temples d'architecture classique. Le culte consistait en offrandes non sanglantes, fruits, gâteaux, huile, miel, et, dans les occasions solennelles, en sacrifices: un taureau, un bélier, quelquefois ces deux animaux ensemble. Les prêtres étaient annuels et les inscriptions nous montrent qu'il pouvait y en avoir plusieurs, simultanément en fonctions: on ignore comment ils étaient choisis. Ce culte n'avait pas d'ordinaire un caractère officiel: on ne connaît que trois dédicaces faites par une cité ou par une tribu; les ex-voto étaient presque tous offerts par des particuliers, en général de petites gens. En somme ce n'était pas un culte romain, c'était un culte indigène, célébré sous la domination romaine.

Quelle était donc cette divinité, qui, sous l'empire romain, avait été assimilée à Saturne? Il n'est pas difficile de voir qu'il s'agit d'un dieu que les Carthaginois avaient adoré. C'était celui auquel ils offraient des sacrifices humains (2), et dont le nom est traduit dans les auteurs grecs et latins par Κρόνος et *Saturnus*. Les

(1) Ce symbole est d'un usage assez général pour qu'il ne soit pas besoin d'admettre, avec M. Toutain, qu'il a été attribué au Saturne africain par suite de l'introduction, sous l'Empire romain, des cultes de Mithra et de Cybèle. Ces deux cultes furent, du reste, assez peu répandus dans nos régions.

(2) Les Romains interdirent ces sacrifices qui, au dire de Tertullien, étaient cependant parfois encore perpétrés en secret.

inscriptions découvertes dans le sanctuaire du Djebel bou Kourneïn nous conduisent à cette conclusion; Saturne y est qualifié de *Saturnus Baalcaranensis*, c'est à dire le *Baal* de la montagne aux deux cornes: le nom punique a subsisté à côté du nom latin. La position de ce sanctuaire sur le sommet d'une montagne rappelle le culte des hauts lieux phéniciens. Enfin les symboles figurés sur les stèles de Saturne se retrouvent sur les stèles puniques.

Ce Baal devenu Saturne était sans doute le dieu *Baal H. m. n.* (Hamân?) dont de nombreuses inscriptions puniques, de l'époque numide et de l'époque romaine, nous montrent le culte répandu dans toute l'Afrique du nord (à Maktar, à Medeina, à Guelma, à Constantine, à Cherchel) et dont le nom est répété sur des milliers de stèles votives de Carthage (1). La signification du mot Hamân n'est malheureusement pas fixée avec certitude: on lui attribue en général le sens de "brûlant", d'"embrasé". Avons-nous affaire ici à un dieu proprement phénicien, qui se serait imposé aux indigènes? ou s'agit-il d'une divinité d'origine africaine, que les Phéniciens auraient adoptée, dont ils auraient fait un Baal, auquel ils auraient rendu un culte, calqué sur leur culte national et accepté ensuite par les Africains? La seconde hypothèse est plus vraisemblable: on doit remarquer en effet que Baal Hamân n'occupe qu'une place secondaire à Carthage même, où il est toujours subordonné à la grande divinité féminine Tanit Péné Baal, tandis qu'en Numidie et en Maurétanie, il est nommé seul ou avant la déesse. Ce dieu était-il originairement identique

(1) M. Toutain n'est pas tout à fait de cet avis. Il croit que ce Saturne n'équivaut pas spécialement à tel ou tel Baal, mais à Baal sans épithète, au dieu suprême, unique dont les divers Baalim ne sont que des noms. Ce qui paraît appuyer notre opinion, d'ailleurs soutenue par d'autres savants: c'est: 1° la diffusion du culte de *Baal Hamân,* correspondant à la diffusion du culte de Saturne, alors qu'un culte de Baal sans épithète n'apparaît pas sur les inscriptions puniques; 2° la non-assimilation d'autres Baalim, d'ailleurs très rares sur nos documents, avec Saturne: ainsi Baal Iddir reste Baliddir à l'époque romaine (*C. I. L.,* 5279, 19121-19123).

à l'Amon de Thèbes en Egypte (1), et au Zeus Ammon des Grecs de Cyrénaïque (2)? Dans ce cas, nous nous trouverions en présence d'une divinité libyque qui aurait été successivement adoptée et transformée plus ou moins profondement par les Egyptiens, par les Phéniciens, par les Grecs et par les Romains.

M. Toutain, avec MM. Cagnat et Berger, croit que la domination romaine a fait beaucoup pour la diffusion de ce culte de Saturne dans l'Afrique du nord, grâce à la tolérance du gouvernement impérial en matière de croyances et à la facilité des communications. Il est certain qu'elle ne lui a pas nui; mais, comme nous venons de le faire observer, on a de très sérieuses raisons de croire qu'avant les Romains le culte dont il s'agit était répandu partout en Afrique (3). Quant à la cause de sa décadence au troisième siècle, M. Toutain a sans doute raison de la chercher dans les progrès du christianisme.

Sous ce titre: *L'aménagement de l'eau et l'installation rurale dans l'Afrique ancienne* (4), M. Du Coudray La Blanchère a publié un travail qui comprend plusieurs parties assez distinctes. C'est d'abord le plan d'un vaste ouvrage que l'auteur, récemment décédé, méditait sur la colonisation et l'exploitation de l'Afrique septentrionale jusqu'à l'arrivée des Arabes. Ensuite

(1) Mon collègue M. Lefébure me fait savoir que de sérieux indices témoignent en faveur de l'origine libyque du dieu Amon de Thèbes: il se propose de consacrer une étude spéciale à cette question.

(2) Les Grecs écrivaient Ἄμμων, avec un esprit doux, tandis que le nom phénicien H. m. n commence par une aspiration; mais cela ne peut pas être un argument contre l'identité possible de ces deux formes, puisque les Latins écrivaient d'ordinaire *Hammon,* pour désigner le même dieu que l'Ἄμμων des Grecs (p. e., *C. I. L.,* VIII, 9018).

(3) On trouve, il est vrai, de traces de la religion punique en Byzacène et on en conclut que cette religion y a été apportée par les Romains, que l'on considère comme les colonisateurs de la plus grande partie de cette région. Mais il y a, je crois, beaucoup d'exagération dans cette dernière opinion. La plupart des noms de lieux de Byzacène, indiqués sur les routiers ou sur les listes ecclésiastiques, ne sont pas romains.

(4) Extrait du tome VII des *Nouvelles archives des Missions scientifiques.* Paris, Leroux, 1895, in-8°, 109 pages.

vient une étude sur le régime des eaux dans la province d'Afrique. M. La Blanchère montre ce qu'il est aujourd'hui. D'une manière générale la Tunisie peut être, à ce point de vue, divisée en deux régions qui correspondent à peu près à la Zeugitane et à la Byzacène. La première, qui appartient à la zone méditerranéenne, est un pays pluvieux: il y tombe en moyenne 720 millimètres d'eau par an, autant que dans l'ouest de la France. La seconde est beaucoup plus sèche: il n'y tombe pas 300 millimètres d'eau en moyenne. Le caractère commun de ces deux régions, c'est que les pluies sont, dans les deux, concentrées sur six ou sept mois, et que, le reste de l'année, il ne pleut point ou presque point. L'aménagement de l'eau s'impose dans les deux, mais à des degrés différents. Dans le premier, il sera nécessaire pour une mise en valeur complète; dans le second, il accompagnera toute mise en valeur quelconque. Les conditions de l'agriculture ne semblent pas à M. La Blanchère avoir été différentes dans l'antiquité. Depuis cette époque, le pays ne s'est sans doute pas beaucoup desséché, et l'auteur n'attribue qu'une importance secondaire au déboisement. Les travaux nécessaires pour obvier à cette mauvaise répartition des pluies, les anciens les ont exécutés. Cette œuvre immense a été commencée sous la domination de Carthage et des rois numides; elle a été développée sous les Romains. L'Etat pourtant n'y a contribué que par la paix qu'il a assurée alors à l'Afrique. Ce sont les propriétaires eux-mêmes qui l'ont accomplie: soit les possesseurs de grands domaines; soit des associations formées à cette intention par les occupants du sol, par des villes, par des bourgades, par des particuliers même; ces travaux, s'étendant sur d'assez vastes étendues de territoire, exigeaient en effet des ressources que la petite colonisation individuelle n'était pas capable de fournir. M. La Blanchère a choisi pour sujet spécial d'étude l'aménagement hydraulique de la plaine de l'Enfida, sur laquelle les ingénieurs de la compagnie franco-africaine lui avaient donné d'utiles renseignements. Voici les conclusions générales qu'il a tirées: elles s'appliquent aux autres régions de l'Afrique: "Pas une goutte des eaux courantes n'est abandonnée à elle-même. Depuis le sommet des monts jusqu'à la mer, tout ce qui tombe est saisi, dirigé,

conduit, distribué. Dans les plus petits ravins des montagnes, des barrages rustiques en pierres sèches (*maceria*), dont beaucoup subsistent, arrêtent l'eau et les terres, empêchant la fuite rapide du liquide et la dénudation des pentes. Dans les vallons, d'autres barrages retiennent les eaux déjà réunies; à l'entrée de chaque principale vallée, un système d'ouvrages assure, non seulement l'arrosement de cette vallée, mais le passage du liquide dans des conditions de lenteur et d'absorption voulues. Au débouché de chaque grand *oued* en plaine, il y a toujours un ouvrage important, généralement barrage (*moles*) de retenue et de distribution, qui empêche les crues de se précipiter tumultueusement dans le bas pays, et répartit leur produit dans les terres de culture. Enfin, en plaine, un réseau de canaux saisit, répand, reprend et relâche le liquide, et le jette ensuite aux fleuves ou à la mer. Ainsi l'eau est maîtrisée et employée sur tout son cours; elle ne peut nuire par l'érosion, l'inondation, les actions brusques; elle traverse lentement toutes les terres, les imprégnant utilement. Ces réseaux de canaux se reconnaissent partout (1)„. Tant que ces soins durèrent, tant que le régime des eaux fut modifié par la main de l'homme, la prospérité agricole de l'Afrique se maintint. "Cette prospérité, dit M. La Blanchère, ne fut pas une question de météorologie, elle était le prix du travail.„ — Je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance de ces observations. Elles seront complétées par une vaste enquête, ordonnée l'année dernière par les gouvernements tunisien et algérien, sur les vestiges des travaux d'eau des anciens dans le nord de l'Afrique. — Pour finir, M. la Blanchère discute quelques idées de M. Bourde. Celui-ci a soutenu (2) que la prospérité de la Byzacène a été presque uniquement due à la culture des arbres fruitiers, en particulier de l'olivier (culture qui n'exige pas d'aménagement des eaux), et que les travaux hydrauliques

(1) *Dictionnaire des antiquités* de Saglio et Pottier, article *Fossa*, p. 1326. M. La Blanchère y résume en cet endroit son étude sur l'aménagement de l'eau dans l'Enfida.

(2) *Rapport sur les cultures fruitières, et en particulier sur la culture de l'olivier dans le centre de la Tunisie.* Tunis, 1896.

accomplis dans cette région se rapportaient à l'alimentation des lieux habités, bien plus qu'à l'irrigation des campagnes. Il faut aussi, comme le montre M. La Blanchère, faire entrer en ligne de compte l'élevage de l'espèce ovine et la culture des céréales, et ne pas nier l'importance à cet égard de l'hydraulique agricole, utile même à la culture de l'olivier (1).

Dans un mémoire non moins intéressant que celui de M. la Blanchère, M. le docteur Carton a aussi traité cette question du rapport de la prospérité agricole de l'Afrique avec le régime des eaux (2). Il présente à peu près les mêmes observations au sujet des travaux hydrauliques des Romains, et résumer son travail m'exposerait à des redites. Je n'insiste que sur un point important. M. Carton est plus disposé que M. la Blanchère à croire, qu'au point de vue météorologique, les conditions de l'agriculture se sont assez sensiblement modifiées depuis l'antiquité. A cet égard, il attribue une importance plus grande au déboisement, qui, nous le savons avec certitude, a été considérable depuis l'époque romaine: il s'agit aussi bien des broussailles et des vergers que des forêts. Ce déboisement a eu pour conséquence le ruissellement plus rapide de l'eau de pluie, qui n'a plus été arrêtée par les feuilles, par les racines, par les herbes croissant sous les arbres, par la terre que ces arbres maintenaient; elle a glissé sur le sol au lieu de s'y enfoncer et il en est résulté naturellement un abaissement de la nappe souterraine. D'autre part, M. Carton, avec la plupart des météorologistes, attribue une importance assez grande à l'action des forêts sur l'humidité de l'air et la précipitation des pluies. De l'avis d'autres savants, cette action aurait été exagérée. Il serait dé-

(1) M. Carton, dans le travail dont nous allons parler, est à cet égard du même avis que M. La Blanchère. La culture des céréales a été aussi favorisée par la nature fertile d'une grande partie du sol en Byzacène, où abondent les terrains phosphatés.

(2) *Climatologie et agriculture de l'Afrique ancienne*, dans le *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, XXVII, 1895, p. 1-45. A ce mémoire, il faut joindre un travail paru dans les *Annales de la Société géologique du Nord* (XXIV, 1896, p. 29-47), sous ce titre: *Variations du régime des eaux dans l'Afrique du Nord.*

sirable que la question fût tranchée. En ce qui concerne le fait du déboisement de l'Afrique du nord, il faudrait aussi, croyons-nous, s'efforcer de préciser plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent. L'examen de la nature géologique des terrains permettrait peut-être d'indiquer sur une carte, d'une manière assez exacte, les régions qui ont dû toujours être nues, celles qui n'ont eu que de la broussaille, et celles qui ont été susceptibles autrefois de végétation forestière. — Outre le déboisement, cause certaine du dessèchement du pays, M. Carton se demande s'il ne faut pas songer à un phénomène climatologique plus général, dont la nature précise et l'importance ne sont pas encore reconnues et qui aurait amené une diminution des pluies (1). C'est là une question qui, comme on le voit, relève du domaine des sciences naturelles et qui doit être étudiée de très près (2). Les conclusions que tireront à ce sujet les savants intéresseront beaucoup les historiens, car elles feront mieux comprendre quel fut l'état économique de l'Afrique dans l'antiquité.

A l'occasion du congrès de Tunis, M. Gauckler a passé en revue, dans un livre assez bref mais qui n'a rien de la sécheresse d'un manuel (3), les principaux types de monuments antiques que l'on rencontre en Tunisie. Après quelques pages consacrées aux sépultures dites préhistoriques et aux restes de la civilisation punique, il insiste surtout, comme il convient, sur les ruines romaines: ouvrages d'utilité publique (barrages, aqueducs, réservoirs, citernes, ports, routes, ponts), édifices qui décoraient les villes (portes triomphales, temples, basiliques, amphi-

(1) M. Péroche (*Annales de la société géologique du Nord,* XXIV, 1896, p. 69-72) fait intervenir à ce sujet la précession des équinoxes.

(2) On a déjà signalé çà et là l'abaissement ou l'épuisement de sources, de puits: il faudrait multiplier les observations pour voir s'il s'agit d'accidents locaux ou d'un phénomène général. — Quels que doivent être d'ailleurs les résultats de cette enquête, une chose est évidente: c'est que, dès l'antiquité, le régime des eaux laissait fort à désirer en Afrique, comme en témoignent les travaux d'aménagement qui y furent partout exécutés.

(3) *L'Archéologie de la Tunisie.* Paris et Nancy, Berger Levrault, 1896, in-8°, 67 pages.

théâtres, théâtres, habitations), sépultures, maisons de campagne. Pour chaque type, M. Gauckler choisit un ou deux des monuments les plus caractéristiques, les mieux conservés et il les décrit brièvement. Il termine par quelques observations sur le caractère de la domination romaine en Afrique, sur les causes de la prospérité de ce pays sous le Haut Empire et de sa décadence à partir du troisième siècle. Le travail de M. Gauckler est clair, exact, instructif, agréable à lire, et les vues en photogravure qui l'accompagnent sont bonnes en général.

La quatrième livraison de l'Atlas archéologique de la Tunisie a paru en 1896 (1). Elle renferme les cartes de Grombalia, de Bou Ficha, de Sousse et d'Halk el Mennzel. A celle de Sousse est joint un plan détaillé de la ville antique *(Hadrumetum)*, d'après Daux et Hannezo.

Je signalerai ici la cinquième édition de l'excellent guide anglais de M. Lambert Playfair (2): l'archéologie n'y a pas été négligée (3) et les indications de cet auteur pourront parfois rendre service. A ce point de vue, le guide dont nous parlons est assurément bien supérieur au guide français publié par la maison Hachette.

M. Toutain (4) pense que l'on a exagéré le rôle joué par les Romains dans le Sahara. Au-delà du *limes* de la Tripolitaine, le pays des Garamantes ne fut jamais rattaché à l'empire: quelques oasis seulement, placées sur les routes qui conduisaient aux trois villes du littoral, furent occupées par des garnisons romaines, au début du troisième siècle, afin d'assurer la sécurité de ces villes et de couvrir les routes du désert, en surveillant de près ces barbares (5). — Une autre étude excellente de

(1) Pour les livraisons précédentes, voir *Mélanges*, 1895, p. 322-323.

(2) *Handbook for travellers in Algeria and Tunis*. London, Murray, 1895, in-12°, 363 pages.

(3) L'omission de Dougga est regrettable.

(4) *Mélanges de l'Ecole de Rome,* XVI, 1896, p. 63-77.

(5) En somme, c'étaient des postes militaires établis au-delà de la ligne de démarcation limitant le territoire réputé romain. Le cas n'est pas isolé: voir Mommsen, *Le droit public romain,* VI, 2, p. 483 de la trad. française.

M. Toutain (1) est consacrée aux voies stratégiques construites par les Romains dans le sud de la Tunisie et en Tripolitaine. La plus ancienne fut celle qui relia le port de *Tacape* (Gabès) au camp permanent de *Theveste* (Tébessa): elle date de l'an 14 de notre ère. Plus tard, en fut tracée une autre qui, partant aussi de Tacape, vint se raccorder à l'ancienne à *Thelepte* (Feriana), au sud-est de Theveste. Elle la couvrait de ses postes avancés, en passant par les oasis du Djerid et du Nefzaoua, et en enveloppant le lac Djerid. Cette ligne nouvelle date de la fin du premier siècle. A la fin du second siècle et au début du troisième, fut constitué le *limes Tripolitanus*. Partant aussi de Tacape, la route stratégique qui fut alors établie se dirigeait vers l'ouest pour atteindre la langue de terre qui sépare le chott Fedjedj du chott Djerid; puis, se repliant vers le sud-est, elle allait rejoindre dans la région de Douirat le talus montagneux qui limite, du côté de la Méditerranée, le plateau saharien, et jusqu'à Leptis Magna, elle suivait le bord de ce talus, en décrivant un vaste cercle dont la courbe était tournée au sud. Le long de la route, des postes surveillaient les passages que les vallées ouvrent à travers le rebord du plateau.

Dans une exploration récente, le lieutenant Lecoy de la Marche a visité plusieurs des postes romains de ce *limes*, dans la région de Douirat et plus au sud: les plus importants sont ceux de *Talalati* (Tlalet) et de Remada. Il a reconnu aussi des voies secondaires, qui reliaient cette partie de la route frontière aux ports de *Gigthis* (Bou Grara) et du Bahîret el Biban (2).

Nous avons parlé dans notre dernière chronique (3) de l'inscription bilingue (latine et néopunique) du mausolée d'El Amrouni, en Tripolitaine. M. Clermont-Ganneau a étudié de nouveau le texte néopunique (4); il a montré que la formule *Dis manibus sacrum* avait été traduite en punique par l'expression

(1) *Mélanges de l'Ecole de Rome,* XV, 1895, p. 201-229.

(2) *Bull. Comité,* 1894, p. 389-413.

(3) *Mélanges,* XV, 1895, p. 323.

(4) *Etudes d'archéologie orientale* (44ème fasc. de la *Bibl. de l'Ecole des Htes Etudes),* p. 156-164. Conf. *C. R. A. Inscriptions,* 1895, p. 325-326.

équivalente "*Aux dieux Rephaïm*„: ce dernier nom se retrouve dans l'hébreu biblique.

Dans la *Revue Tunisienne* (1), le docteur Carton a très bien montré que la prospérité de la région d'*Augarmi* (au sud-est de Gabès) fut due surtout à l'aménagement des eaux: un puissant barrage, construit sur l'oued Hallouf, formait un réservoir qui fournissait à la ville l'eau d'alimentation, et à la campagne environnante l'eau d'irrigation.

Les routes romaines qui partaient de *Tacape* (Gabès) et de *Capsa* (Gafsa), ainsi que les ruines de la région située au nord du chott el Djerid et du chott el Fedjedj ont été étudiées par le capitaine Privé, qui a insisté surtout sur les nombreux restes de travaux hydrauliques qu'il a rencontrés (barrages, citernes, réservoirs) (2).

Au commencement de cette année, M. Millet, notre résident général à Tunis, "souffrant, comme le dit M. Boissier, de voir que la Tunisie n'est pas appréciée comme elle devrait l'être „, a convié, au nom et aux frais du gouvernement beylical, un certain nombre de personnages de marque à venir se promener avec lui à travers toute la Régence. M. Boissier, qui faisait partie de cette caravane, a payé sa dette de reconnaissance envers la Tunisie en présentant aux lecteurs de la *Revue des deux Mondes* (3) le théâtre romain de Dougga et l'amphithéâtre d'El Djem. Cet amphithéâtre est, on le sait, la plus belle ruine de l'Afrique du Nord. "Il est impossible, conclut M. Boissier, de „ dire, en présence de l'amphithéâtre d'El Djem, qu'il n'y a pas „ un art romain „. Je crois pourtant qu'il serait plus exact de parler d'un art grec de l'époque romaine, art qui a su, avec une merveilleuse souplesse, s'accommoder au génie du peuple romain.

On a trouvé à El Djem une statuette de satyre, en marbre, qui faisait partie d'une fontaine, comme le prouve certaine dis-

(1) Tome II, 1895, p. 201-211.
(2) *Bull. Comité,* 1895, p. 78-131.
(3) N° du 1er septembre1896.

position servant à faciliter l'adduction de l'eau, et qui rappelle exactement le *Mannenkenpiss* de Bruxelles (1).

Une inscription de Lamta *(Leptis parva)* mentionne un soldat de la troisième légion, qui fut tué dans un combat entre *Arae* et *Vatari*, "*defunctus in pugna sub Lucilio centurione inter Aras et Vatari*" (2). Selon Dewulf, *Vatari* se trouvait à Fedj-Souïoud, nœud de routes sous l'empire et point stratégique important placé entre l'oued Cherf et l'oued Mellègue; cette identification, dont doutent les auteurs du *Corpus* (p. 875, n° 10118), nous paraît en effet très plausible. La position d'Arae est inconnue. D'après la forme des lettres, M. Gauckler croit l'inscription du premier siècle.

M. Toutain a publié (3) un fragment de stèle, de la fin du second ou du troisième siècle de notre ère, trouvé par M. Hannezo à Hadjeb el Aïoun, au s.-o. de Kaïrouan. Les mots *pro sal(ute) imperatorum* y sont surmontés d'un registre, au milieu duquel s'élève un palmier, flanqué d'un cep de vigne et d'une fleur de lotus. A la cime du palmier, sont perchés deux oiseaux, sans doute deux colombes, et autour du tronc s'enroule un serpent, en train de dévorer un troisième oiseau, qu'il vient de fasciner. M. Toutain veut voir dans ce serpent le symbole d'une puissance malfaisante et destructive, qu'on s'efforçait d'apaiser en lui rendant un culte (4). — Au même endroit, les lieutenants Hannezo, Molins et Laurent ont fouillé une petite basilique chré-

(1) *Bull. Antiquaires de France,* 1895, p. 110-112 (Gauckler). — Bustes d'El Djem, représentant Antonin et Faustine l'aînée, signalés par M. Gauckler à la *Société des Antiquaires de France,* séance du 1er juillet 1896: *Bull. critique,* 1896, p. 517.

(2) *C. R. A. Inscriptions,* 1896, p. 226-229. — Voir *Bull. Comité,* 1895, p. 69-71, plusieurs autres inscriptions de Lamta, découvertes par le lieutenant Molins et publiées par M. Cagnat. L'une d'elles mentionne la *curia Augusta;* une autre la *iuventus curiae Iuliae* (elle a été déjà signalée dans ma dernière chronique, p. 324).

(3) *Revue archéologique,* 1895, II, p. 298-304.

(4) M. Toutain rappelle à ce sujet deux dédicaces de la Proconsulaire à *Draconi Augusto* (*C. I. L.*, 15247 et 15378). On peut aussi mentionner le culte du serpent à Tipasa, attesté par la passion de sainte Salsa (Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie,* p. 2).

tienne (1). Elle était précédée d'une salle rectangulaire, représentant une sorte d'atrium, et pavée d'une mosaïque, en grande partie ornementale; cependant, dans un des angles, se voyaient un cheval, un vase, des fleurs, probablement aussi une colombe, et, devant la porte de l'église, des colombes et des poissons. L'église elle-même, terminée, selon l'usage, par une abside semicirculaire que flanquent deux sacristies, contenait de nombreuses tombes, sarcophages et amphores; diverses chambres, servant de dépendances, l'entouraient. Les murs de ces chambres, aussi bien que ceux de l'église, étaient tapissés de carreaux en terre cuite, représentant des sujets de l'ancien et du nouveau Testament, des animaux divers et même une Victoire ailée: les plus intéressants de ces carreaux, qui paraissent dater du sixième siècle, ont été étudiés précédemment par MM. Delattre, Gauckler et Le Blant (2). Les auteurs des fouilles signalent aussi "des fragments de peintures murales à couleur pâle et à sujet indéterminable ".

De belles mosaïques ont été découvertes par le capitaine Dupont, à Sousse, dans une riche villa. Le sol du corridor et de l'antichambre conduisant à l'appartement de réception était orné de fleurs, de fruits et de scènes de pêche; sur les parois d'une partie du corridor se voyait un paysage marin; dans la salle à manger, un tableau représentait l'enlèvement de Ganymède; il était entouré de nombreux médaillons, avec poissons, oiseaux et quadrupèdes. Les deux ailes, situées à droite et à gauche de cette salle, offraient l'une une mosaïque décorative, l'autre le triomphe indien de Bacchus. M. Gauckler, qui a fait enlever ces mosaïques, en a présenté la description à l'Académie des Inscriptions (3), et en a fait ressortir la valeur artistique: il les date du premier siècle de notre ère.

Plusieurs inscriptions trouvées à *Mactaris* (Maktar) présentent de l'intérêt. L'une, qui date du temps de Dioclétien, mentionne

(1) *Bull. Comité,* 1894, p. 286-294.
(2) Voir *Mélanges,* XV, 1895, p. 325.
(3) Séance du 8 juillet 1896. *Bull. critique,* 1896, p. 440.

un taurobole et un criobole (1): ces sacrifices ne semblent pas avoir été très répandus en Afrique. Une autre est une dédicace *Genio vici*, *Vicinalibus* (2). Une autre, simple épitaphe, présente un mot nouveau, *idurio:* " *conlatis omnibus impensis in hunc idurionem mensam mihi et meis posui* " M. Mowat rattache ce mot au verbe *iduare*, diviser, qui, selon Macrobe, serait d'origine étrusque: *idurio* voudrait dire *division*, *compartiment*, et désignerait la partie du cimetière où le personnage a été enterré. M. Berger suppose, de son côté, qu'*idurio* est la transcription latine du mot sémitique *heder*, *hadrat*, qui désigne une enceinte sacrée (3).

Une inscription d'Henchir-Batria, au sud du mont Zaghouan, nomme la *respublica civitatis Biiensis* (4). On supposait donc à tort que ce lieu s'appelait dans l'antiquité Botria (5).

Des stèles votives, placées dans un sanctuaire à *Tubernuc*, portent à la fois des inscriptions latines (les noms des dédicants) et des représentations toutes puniques: elles sont intéressantes par les différents types de l'image divine qu'elles présentent: ici c'est un ensemble symbolique, dont le principal élément est la figure à peu près triangulaire qui semble représenter le cône sacré, surmonté du croissant et de l'étoile; là la divinité a pris une forme humaine et, de ses deux bras levés, elle soutient le croissant (6).

A Bir Chana, près de Zaghouan, a été découverte une mosaïque représentant un homme dont le corps est nu, mais dont

(1) *Antiquaires de France,* séance du 22 juillet 1896. *Bull. critique,* 1896, p. 518. On connaissait déjà une inscription taurobolique de Maktar: *Bull. Comité,* 1891, p. 529.

(2) *Bull. Antiquaires de France,* 1895, p. 223.

(3) *Bull. Antiquaires de France,* 1895, p. 228. *C. R. A. Inscriptions,* 1895, p. 293. *Antiquaires de France,* séances du 24 juin et du 1er juillet 1896: *Bull. critique,* 1896, p. 499 et 517.

(4) *Bull. Comité,* 1895, p. 68, n° 1 (Cagnat).

(5) *C. I. L.,* p. 116 et 1166.

(6) *Bull. Comité,* 1894, p. 295-303 (Gauckler). — Des stèles analogues ont été trouvées par le docteur Carton sur un autre point de la Tunisie, à *Thuburnica* (Henchir Sidi Ali bel Gassem): *Bull. Comité,* 1894, p. 380-382.

la tête semble être entourée d'une pièce d'étoffe ou de cuir; il marche en portant sur l'épaule un brasier, qui paraît contenir des charbons ardents, et en tenant un bâton évidemment destiné à attiser le feu (1).

Il a déjà été question, dans ma chronique précédente (2), des fouilles importantes que M. Gauckler a exécutées à *Uthina* (Oudna) et des belles mosaïques qu'il y a découvertes dans de somptueuses maisons particulières. Quatre vingt sept mosaïques présentent des sujets figurés. "On y trouve reproduite, dit M. Gauckler, toute la série des sujets habituellement traités par les mosaïstes africains: scènes mythologiques, telles que l'enlèvement d'Europe, Endymion, Dionysos faisant don de la vigne à Ikarios, Orphée charmant les animaux; représentations de divinités: Bacchus et son thiase, Vénus et son cortège d'Amours, Diane chasseresse, Minerve, Apollon, Hélios, Cérès, Hercule, surtout les divinités de la mer, Neptune armé de son trident, debout sur un char ou assis sur un monstre marin, Amphitrite, l'Océan, les Néréides, les Sirènes; scènes familières et rustiques tirées de la vie de tous les jours, et qui sont pour nous des documents historiques du plus haut intérêt, scènes de chasse et de pêche d'une étonnante variété, collections d'animaux et de plantes qui font ressembler certaines mosaïques aux planches d'un atlas d'histoire naturelle (3)". Nous reviendrons sur ces découvertes quand elles seront publiées.

M. Gauckler (4) signale une stèle à Saturne, où l'on voit le buste du dieu accosté de ceux du Soleil et de la Lune, et qui porte une dédicace à *Saturnus Palmensis Aquensis;* comme une autre stèle, découverte précédemment et dédiée au *Saturnus*

(1) *Bull. Comité,* 1894, p. 308-310 avec un dessin (Héron de Villefosse, sur une communication de M. Hannezo).

(2) *Mélanges,* XV, 1895, p. 326.

(3) *C. R. A. Inscriptions,* 1895, p. 431. On trouvera aussi quelques renseignements sur les mosaïque d'Oudna dans l'opuscule de M. Gauckler, *Guide du visiteur au musée du Bardo,* p. 9 et 19-20.

(4) *Antiquaires de France,* séance du 13 mai 1896; *Bull. critique,* 1896, p. 358.

Neapolitanus, au Saturne de Neapolis (1), elle avait été placée dans le sanctuaire consacré, au sommet du djebel bou Kornein, à *Saturnus Balcaranensis:* ce dieu Saturne recevait des épithètes diverses selon les lieux où on l'adorait.

Une synagogue, trouvée à Hammam-Lif en 1883, présentait des mosaïques fort curieuses, avec des inscriptions qui ont été publiées (2) et qui sont actuellement au musée Alaoui, à Tunis. Une partie de ces mosaïques a été détruite; le reste, composé de vingt et un panneaux, se trouve actuellement chez M. Schenck, à Toulouse. M. Héron de Villefosse a donné une description de ces panneaux, où l'on voit représentés: deux chandeliers à sept branches; des animaux divers (hyène, lionne, coq, perdrix, pintade, canards, poissons, têtes de gazelle, de lion, de bouquetin); des corbeilles de fruits, un palmier; un buste de jeune homme aux longs cheveux, tenant sur l'épaule gauche un bâton recourbé; un buste de femme casquée, portant une haste (3).

A Carthage, MM. Delattre et Gauckler ont fait des fouilles intéressantes dans un cimetière réservé aux employés de l'administration impériale et situé un peu au nord des nombreuses tombes découvertes en 1880 et 1881, qui avaient la même destination. Il n'existe pas encore de rapport détaillé sur ces fouilles (4). — Près de là, on a découvert une mosaïque représentant un fleuve à demi-couché entouré d'amours (5). — Le P. Delattre a déblayé

(1) *Bull. Antiquaires de France,* 1893, p. 82.

(2) *C. I. L.*, 12457 et *Revue archéologique,* 1884, I, pl. VII-X.

(3) *Bull. Antiquaires de France,* 1895, p. 150-152.

(4) Quelques renseignements ont été donnés aux *Antiquaires de France* (séances du 18 mars, du 25 mars, du 28 mai, du 15 juillet).

(5) Gauckler, *Guide du musée du Bardo* (voir plus loin, chapitre IV), p. 20. — Je signalerai encore parmi les découvertes faites à Carthage une tête colossale en marbre, portrait que M. Gauckler date du premier siècle de notre ère *(Bull. Antiquaires de France,* 1895, p. 109-119). — M. R. von Schneider dans un ouvrage récent sur la collection d'antiques de Vienne *(Album auserlesener Gegenstände der Antikensammlung des allerhöchsten Kaiserhauses,* 1895), a publié deux mosaïques encore inédites de Carthage, l'une, d'un bon style, représentant une tête de dieu marin, l'autre, un simple fragment, le combat des Grecs et des Troyens autour des vaisseaux

une partie de l'arène de l'amphithéâtre, célèbre dans l'histoire chrétienne par le martyre de sainte Perpétue et de ses compagnons, et il a reconnu que cet édifice était beaucoup plus grand qu'on ne l'avait cru jusqu'à présent: il atteignait presque les dimensions du Colisée (1).

En ce qui concerne les antiquités chrétiennes, une découverte importante a été faite par le P. Delattre sous la colline de Saint-Louis (2). Il s'agit d'une crypte, à laquelle on accédait par un escalier et par un corridor, dont les parois portent de nombreux monogrammes chrétiens et croix, gravés par de pieux visiteurs. Dans la crypte, le segment du fond de la voûte d'arête offre une fresque, malheureusement mutilée et très effacée, qui date d'une époque antérieure à la domination byzantine. Au milieu, apparaît un personnage d'aspect jeune, imberbe, vêtu d'une tunique et d'un manteau; il est nimbé: MM. Héron de Villefosse (3) et Stevenson (4) sont disposés à y reconnaître le Christ. Tout le côté droit du tableau a péri, mais les figures qui y étaient représentées devaient être symétriques à celles du côté gauche. On y voit, auprès du Christ, une personne richement vêtue, sans doute une sainte; elle tient peut-être une couronne, symbole du combat victorieux soutenu pour la foi. Puis viennent deux personnages beaucoup plus petits, agenouillés et tenant un objet qui pourrait bien être un cierge. M. Stevenson veut y voir des images de ceux qui ont fait faire cette décoration, mais le P. Delattre a reconnu qu'un de ces personnages est ailé: c'est un ange (5). Le sujet de la fresque devait donc être le Christ

(pl. XLVI, et p. 18). — Le P. Delattre a édité dans la *Revue Tunisienne* (II, 1895, p. 406-428), un certain nombre d'inscriptions païennes de Carthage: les plus intéressantes concernent des gens de la maison impériale: un *notarius*, un *medicus*, un *tabularius tributorum*, etc. Voir encore *Bull. Comité*, 1895, p. 142-143.

(1) *Académie des Inscriptions*, séance du 14 août 1896.

(2) *L'antique chapelle souterraine de la colline de Saint-Louis* (extrait du *Cosmos*), 1896.

(3) *Bull. Antiquaires de France*, 1895, p. 159-160.

(4) *Nuovo Bull. di archeologia cristiana*, II, 1896, p. 94-97.

(5) M. Stevenson en doute, parce que la représentation des anges n'était pas dans les usages de l'art chrétien de cette époque. On peut

flanqué de deux saints et adoré par des anges ou des fidèles. Rien n'indique que cette chapelle souterraine ait eu une destination funéraire. C'était peut-être un lieu vénéré à cause de quelque souvenir pieux qui s'y rattachait. Le P. Delattre pense à un cachot où auraient été enfermés des martyrs.

En 1880, on découvrit à la Marsa (au nord de la colline de Saint-Louis) un baptistère à cuve octogonale et une salle pavée d'une mosaïque qui représentait des séries de croix, formées chacune de quatre poissons. En 1895, a été trouvée au même endroit une autre mosaïque, qui paraît avoir appartenu à un grand édifice circulaire. Elle offre de nombreux médaillons, renfermant soit un oiseau, soit un calice à deux anses, soit enfin un calice sans anse dont l'intérieur est de couleur rouge, peut-être pour figurer le sang du Christ, et qui est placé sur un monticule, des flancs duquel s'échappent les quatre sources symboliques: un cerf et une biche viennent y boire. La mosaïque a été entamée pour donner place à des tombeaux chrétiens qui ont été à leur tour recouverts de dalles en mosaïque: deux portent des dates d'indictions et sont par conséquent de l'époque byzantine. Le P. Delattre, se demande si l'édifice en question ne serait pas celui qui fut élevé sur le lieu du martyre de Saint Cyprien (1): ce qui est, je le crains, une hypothèse bien précaire.

A Chaouach, à neuf kilomètres au nord de Medjez el Bab, s'élevait la ville romaine de *Sua:* M. Bouyac, qui a identifié ce lieu grâce à la découverte de deux inscriptions, en a décrit les ruines (2).

Des stèles votives curieuses, recueillies a Aïn Barchouch (près de Médeïna), ont été transportées au musée du Bardo. Elles présentent des motifs qu'on ne connaissait pas encore en Afrique: un triscèle attaqué par un homme monté sur un dragon marin; des quadrupèdes à tête humaine, un serpent replié

cependant citer le bas-relief en marbre trouvé à Carthage même et publié par de Rossi, *Bull. di archeologia cristiana,* 1884-5, pl. I-II et p. 51.

(1) *Carthage, Inscriptions chrétiennes,* p. 6-7 (extrait du Cosmos, 1895).

(2) *Bull. Comité,* 1894, p. 319-325.

en cercle et terminé à ses deux extrémités par des mains humaines, qui tiennent des palmes ou des épis (1).

Le service des antiquités vient de faire déblayer à *Sicca Veneria* (le Kef) une basilique qui paraît remonter au début du cinquième siècle et qui était dédiée à saint Pierre (2).

M. Gauckler (3) a signalé un sarcophage en marbre de Tabarka, dont la décoration consiste simplement en des séries de cannelures en forme d'S; deux épitaphes montrent qu'il a enfermé successivement les restes d'un païen et ceux d'un chrétien. Au bas, se lit le mot *MACARI*, qui semble la signature du marbrier. — La route de *Simitthu* (Chemtou) à *Thabraca* (Tabarka) a été décrite par M. Winckler (4): elle servait au transport des marbres des carrières de Chemtou. Elle date du temps d'Hadrien. Le même archéologue a étudié la route de *Thabraca* à *Hippo Diarrhytus* (Bizerte) (5).

On signale de Bône la découverte de mosaïques romaines: les principaux morceaux représentent deux Néréides sur des monstres marins, et deux Amours sur des paons (6).

Sur une inscription récemment trouvée aux environs de Guelma, sont mentionnées des reliques de l'apôtre saint Pierre et des saints Felix et Vincentius, martyrs (7). M. Héron de Villefosse croit que ces derniers étaient deux des martyrs d'*Abi-*

(1) Gauckler, *Guide du visiteur au musée du Bardo,* p. 20.

(2) Gauckler, *L'archéologie de la Tunisie,* p. 49.

(3) *Bull. Comité,* 1895, p. 71-72. — Poids pour la vérification des monnaies, de l'époque byzantine, trouvé à Tabarka et publié par le P. Delattre (*Antiquaires de France,* séance du 18 mars 1896): on y lit, d'un côté, *Tiberiani proc(uratoris)*, de l'autre, *Menatis pr(a)ef(ecti)*.

(4) *Revue tunisienne,* II, 1895, p. 38-47.

(5) *Bull. Comité,* 1894, p. 369-373.

(6) *Bull. Comité,* 1895, p. XCVII (Papier). *C. R. Académie d'Hippone,* 1895, p. XXVIII-XXIX (Papier). *Société des Antiquaires de France,* séance du 18 mars 1896 (De Barthélemy). — D'un passage de la *Gazette de France* (année 1642, n° 122, p. 701), il ressort qu'au dix septième siècle, il existait encore à Bône une basilique en ruines: *C. R. Acad. Hippone,* 1895, p. XV et XXIII (Héron de Villefosse).

(7) *C. R. A. Inscriptions,* 1896, p. 192 (communication de M. Héron de Villefosse, d'après une copie de M. Lejeune).

tina, suppliciés en 304, et dont les noms nous ont été conservés dans le récit de leur passion. L'inscription, placée sans doute contre un autel, paraît dater du sixième siècle (1).

On savait qu'au sud-ouest de Biskra et sur la lisière septentrionale du grand désert, la ligne de l'oued Djedi avait été gardée à l'époque romaine par une série de postes romains. Un explorateur, M. Leroy, nous apprend maintenant que les Romains se sont établis plus loin au sud (2). Vers le haut de l'oued Itel, dont le cours est à peu près parallèle à celui de l'oued Djedi, il a reconnu l'existence d'une forteresse, de 150 mètres de long sur 60 de large : assise sur une falaise escarpée, elle dominait au loin le pays dans la direction du sud.

Le troisième fascicule de l'ouvrage de MM. Boeswillwald et Cagnat sur Timgad (3) achève la description du forum et étudie en détail le théâtre, assez bien conservé, moins bien cependant que deux autres théâtres de la Numidie, ceux de *Cuicul* et de *Thubursicum Numidarum*. Comme dans les fascicules précédents, les planches et vignettes sont fort bonnes en général (4), et le texte a été très consciencieusement rédigé.

Les inscriptions en lettres onciales ne sont pas d'une grande rareté en Afrique. On en a découvert une à Timgad, il y a deux ans (5) : elle concerne le grammairien Flavius Pomponianus et donne son *cursus honorum*. Ce texte, qui d'après sa teneur,

(1) Une inscription de la même époque (de l'an 539), placée au dessus d'une poterne de l'enceinte byzantine de Calama (Guelma) nomme aussi un saint Vincent, martyr, dont elle fait en quelque sorte un des deux patrons de la ville (*C. I. L.*, 5352) : *Clemens et Vincentius martyr(es) custod(iunt) in[t]roitum ipsu(m).*

(2) *C. R. A. Inscriptions,* 1896, p. 10-12 (Hamy).

(3) Paris, Leroux, 1895. Voir pour les deux premiers fascicules, *Mélanges,* XV, 1895, p. 336.

(4) Le torse reproduit d'une manière insuffisante à la page 78 est assurément le meilleur morceau de sculpture trouvé à Timgad : il semble avoir appartenu à une statue d'Apollon d'un type praxitélien. Conf., par exemple, Overbeck, *Atlas der griechischen Mythologie,* pl. XXII, fig. 39.

(5) Cagnat, *Revue de philologie,* XIX, 1895, p. 214-217, et *Bull. Antiquaires de France,* 1895, p. 89-92 et 135.

appartient à la première moitié du troisième siècle, est le plus ancien document daté connu où l'écriture onciale ait été employée, sans doute par un caprice pédantesque. Un autre, en lettres onciales aussi, trouvée autrefois au même endroit, concerne le même personnage (1). — Les fouilles de Timgad ont encore donné quelques autres inscriptions d'un certain intérêt: l'une est dédiée à la Concorde des empereurs Valentinien et Valens par Publilius Caeionus Caecina Albinus, consulaire de Numidie; une autre mentionne le *macellum et aream eius*, édifice déblayé précédemment par le service des Monuments historiques; une autre est un fragment, malheureusement peu étendu, d'un texte législatif; etc. (2).

Un petit coffret en pierre tendre, découvert à Dala'a, dans la région d'Aïn Beïda, porte une inscription ainsi conçue: " *Memoria Feliciani pa. III K(alendas) Iulias VLSE* " (3). La forme des lettres paraît indiquer le quatrième siècle. Les faces de ce coffret présentent des ornements géométriques très finement sculptés et dont la technique et la décoration rappellent exactement les ouvrages en bois que confectionnent actuellement les Kabyles (4). Le couvercle s'engageait dans une rainure. Des débris de verre, retrouvés à l'intérieur, ont dû appartenir à un petit vase. Je pense que cette boite était un reliquaire (5), ayant contenu sans doute le sang du martyr Felicianus: les deux let-

(1) Sur un sarcophage de Guelma qui date du troisième siècle, le surnom (*Praesenti*) du personnage est écrit en lettres onciales (*C. I. L.*, 5373=17498; *vidi*). L'inscription est de l'époque où Calama était municipe, et non colonie, c'est-à-dire antérieure en tout cas à l'année 283 (conf. *C. I. L.*, 5332).

(2) *Bull. Comité*, 1894, p. 361-363.

(3) *C. R. Acad. Hippone*, 1895, p. IX et XV (Rousset). *Bull. Comité*, 1895, p. 76-77 (Papier), avec reproduction. J'ai vu ce coffret à Ain Beïda.

(4) Il est impossible aussi de ne pas remarquer la parenté que cet objet présente avec certains ossuaires juifs, tant au point de vue de la matière employée que de la décoration (musée du Louvre, et *Revue archéologique*, 1873, I, p. 401, 406, 413).

(5) Pour d'autres reliquaires trouvés en Afrique, voir *Mélanges de l'Ecole de Rome*, XIV, 1894, p. 517, n. 1.

tres *pa* doivent s'interpréter *pa(ssi)* (1). Ce Felicianus n'est pas mentionné dans le martyrologe dit de saint Jérôme, à la date indiquée sur l'inscription: c'était peut-être un donatiste.

Parmi diverses inscriptions trouvées par des officiers du service topographique au nord-est de Sétif (2), il faut en mentionner une de la Mechta Djillaoua, concernant un *magister pagi Thigillavensium:* on sait, par des documents ecclésiastiques, que ce lieu, situé en Numidie, était un évêché au cinquième siècle.

M. Gavault a montré que la ville de *Cissi*, indiquée sur les routiers anciens et dans des documents ecclésiastiques, se trouvait à Dellys, malgré l'opinion contraire de divers auteurs: il a indiqué les maigres vestiges de l'époque romaine qu'on y retrouve (3).

Près de Ménerville, M. Viré a fouillé un vaste mausolée qui donnera lieu à une intéressante étude architecturale. La décoration, très riche, rappelle celle de la basilique chrétienne de Tigzirt. Ce monument, qui paraît dater du quatrième ou du cinquième siècle de notre ère, a été à certains égards inspiré par le tombeau de Juba II: peut-être a-t-il été élevé par quelque puissant prince indigène, comme il y en avait alors en Maurétanie (Firmus, par exemple).

Pline l'Ancien nous apprend que Vespasien conféra à *Icosium* (Alger) le droit latin. On peut rapprocher de cette indication une inscription qui vient d'être trouvée à Alger, et qui est une dédicace à Vespasien par un personnage qui fut successivement édile, duumvir quinquennalis, enfin pontife: il fut même, comme le texte l'indique, le premier pontife de la colonie: *pontife[x p]rimus in colonia* (4). — M. Gavault a retrouvé des traces certaines du rempart romain d'Icosium, sous les remparts turc et berbère. La ville latine devait avoir exactement

(1) Je ne sais comment expliquer les lettres VLSE.

(2) *Bull. Comité,* 1894, p. 344-349 (Cagnat). Plusieurs de ces inscriptions devront être révisées.

(3) *Bull. Comité,* 1895, p. 132-141. — Inscriptions trouvées à Tigzirt, près de Dellys, par M. Gavault et publiées par M. Héron de Villefosse: *Bull. Comité,* 1894, p. 304-307.

(4) *Revue africaine,* XL, 1896, p. 282-284.

les dimensions de la ville arabo-turque: c'était donc un centre de population important (1).

M. l'abbé Grandidier a publié une bonne étude sur la basilique de Castiglione (entre Alger et Tipasa) (2). Sous l'abside de cet édifice, avait été creusée une crypte, dans laquelle on a découvert des fonts baptimaux en maçonnerie, présentant la forme d'une croix.

On trouvera dans un petit livre dont je suis l'auteur (3) un résumé des découvertes archéologiques faites à Cherchel, à Tipasa et au tombeau de la Chrétienne (mausolée de Juba II). — Parmi les objets trouvés à Cherchel au cours des fouilles de 1894-1895, je noterai un portrait de femme de bon travail, datant des premiers temps de notre ère, et une tête de roi, malheureusement très mutilée (4).

Une inscription chrétienne de Ténès *(Cartenna)*, qui commence par les mots *De Dei data* (5), est la dédicace d'une construction élevée dans la propriété d'un certain Fabius Sulpicius Crisogonus (6).

Des notes de MM. Marchand et Derrien, publiées dans le *Bulletin d'Oran* (7), donnent quelques renseignements sur les ruines de l'oued Riou (qui se jette dans le Chélif près d'Inkermann) et de ses affluents. La population a été dense dans cette région; surtout dans les parties inférieures des vallées, car les parties hautes étaient sans doute très boisées. On signale même une vaste ruine, Medinat Achelaf, qui couvre, paraît-il, plu-

(1) *Bull. Antiquaires de France*, 1895, p. 298-300.

(2) *Bull. de la société d'archéologie du diocèse d'Alger*. Première année, p. 99-121.

(3) Gsell, *Guide archéologique des environs d'Alger*, Alger, Jourdan, 1896, in-12.

(4) Waille, dans le *Bull. Comité*, 1895, p. 49-61; conf. *C. R. A. Inscriptions*, 1895, p. 318-319.

(5) Conf. Gsell, *Recherches archéologiques en Algérie*, p. 75, où il faut évidemment lire *De Dei promissa* (et non *dedi promissa*, comme je l'ai fait).

(6) *Bull. Comité*, 1894, p. 359, n° 70 (Cagnat, d'après Pacquetau).

(7) Année 1895, p. 207-220, avec carte (Marchand); p. 281-296 (Derrien).

sieurs kilomètres carrés. Les fermes, souvent fortifiées, les hameaux, couverts par des ouvrages défensifs, sont nombreux. Partout, du reste, des postes ou des forts aux points d'eau ou de passage. Ces ruines ne présentent aucun intérêt architectural, sauf quelques mausolées: l'un de forme hexagonale, à Ksar el Gaba (vallée du Sensig); un autre dont la base cubique est surmontée d'une pyramide, à Souma (vallée du haut Rion).

A Benian, ruine située au sud-est de Mascara, et dont le nom est inconnu, M. Rouziès a relevé deux épitaphes chrétiennes intéressantes. L'une, qui date de l'année provinciale 394 (433 de notre ère), nomme un prêtre Victor. L'autre est la *memoria sancti semperque gloriosi patris nostri Nemessani, ep(i)s(copi)*, qui exerça son ministère — *sacerdotium D(omi)no administravit* —, pendant dix huit ans, et de sa sœur. Elle remonte à l'année 383 de l'ère maurétanienne (422 après J. C.) (1). Cette dernière inscription a été donnée au Louvre.

De Benian provient aussi une inscription qui nomme un *magister barcariorum:* il s'agit d'une corporation de bateliers, qui exerçaient peut-être leur métier sur le Chélif, le seul cours d'eau navigable de la région (2).

J'ai parlé, dans ma précédente chronique (3), de la ligne de postes qui fut établie, sous Septime Sévère, en Maurétanie, à la lisière des hauts plateaux, et qui était destinée à protéger le Tell contre les invasions des indigènes du sud. Cette ligne,

(1) Demaeght, dans le *Bull. d'Oran,* 1896, p. 116. Dans la seconde inscription, M. Demaeght lit avec raison, je crois, *CCCLXXX et III,* quoique les trois premiers chiffres aient une forme toute particulière, qui peut faire hésiter sur leur signification. Dans la région de Sétif, on trouve aussi, pour les indications de date, des C conformés d'une manière très bizarre. Après *Nemessani,* il y a, selon M. Demaeght, D S, lettres qui voudraient dire *d(ei) s(acerdotis);* nous avons lu sur la pierre EPS, c'est-à-dire *ep(i)s(copi)*. Ce Nemessanus ne paraît pas avoir assisté à la grande conférence de 411, tenue à Carthage, entre les catholiques et les donatistes.

(2) *Société des Antiquaires de France,* séances du 17 et du 24 juin 1896; *Bull. critique,* 1896, p. 498 (communication de M. Héron de Villefosse d'après M. Demaeght).

(3) *Mélanges,* XV, 1895, p. 344.

appelée la *praetentura*, a été étudiée par le commandant Demaeght (1). Elle passait par *Numerus Syrorum* (Lalla Maghnia, à la frontière marocaine), *Pomaria* (Tlemcen), *Altava* (Lamoricière), le poste non identifié qui s'élevait à Chanzy, *Caputtasacora* (Tenira), *Lucu* (Timziouine), *Cohors Breucorum* (Tagremaret), les deux forteresses dont on voit les ruines à Aïn-Sbiba, au sud de Frenda, et à Benia, au sud-est de Tiaret, et elle prenait ensuite la direction de Boghar et de Saneg (2).

Une inscription d'*Altava* (Lamoricière) a été gravée en l'an 218 de l'ère provinciale (257 après J.-C.), par les soins d'un certain M. Titius Castorius, qui paraît avoir été commandant de la deuxième cohorte des Sardes, établie alors en ce lieu. Elle est malheureusement mutilée. Les mots *ob votum sac(rum) rerum* (pour *rebus) prospere gestis* doivent se rapporter, comme le montre M. Héron de Villefosse (3) à un succès remporté sur les indigènes révoltés, contre lesquels les Romains eurent à combattre en Maurétanie et en Numidie, depuis l'année 253 environ jusqu'à 260, et qui avaient pour chef principal Faraxen.

IV.

Musées (4) — Nécrologie.

Sous ce titre: *Guide du visiteur au musée du Bardo* (5), M. Gauckler a publié une courte notice sur le local de ce musée et les principaux objets qui y sont exposés.

(1) *Bull. Comité,* 1894, p. 311-318.

(2) Voir la carte placée à la fin de *L'Armée Romaine* de Cagnat.

(3) *C. R. A. Inscriptions,* 1895, p. 643-647. Conf. *Bull. d'Oran,* 1896, p. 267-270.

(4) Sur l'excellente description du musée de Cherchel par M. Gauckler (conf. *Mélanges,* XV, 1895, p. 345), il a paru des comptes rendus détaillés de M. Monceaux, *Revue archéologique,* 1895, II, p. 198-204, et de M. Waille, *Revue africaine,* XXXIX, 1895, p. 178-198. M. Waille se plaint avec raison du ton peu aimable dont M. Gauckler a parlé de ses études sur Cherchel.

(5) Tunis, 1896, in-8°, 18 pages (extrait de la *Revue tunis.* t. III).

Un mauvais buste d'impératrice du musée de Philippeville, que j'ai publié dans le *Recueil de Constantine* (1), l'a été par M. Héron de Villefosse dans le *Bulletin du Comité* (2): il est porté à y reconnaître Faustine la Jeune ou Lucille.

M. Demaeght a continué la publication de son très consciencieux catalogue du musée d'Oran (3).

M. Waille a publié (4) la belle tête de marbre, qui a été trouvée il y a deux ans à Cherchel, et qui est peut-être un portrait du roi Juba 1er: elle appartient au musée du Louvre.

Un buste, connu depuis plusieurs années (5) et entré récemment au Louvre par les soins de M. Héron de Villefosse, est un charmant portrait du fils de Juba II, Ptolémée, encore adolescent. L'artiste a su rendre avec une grande finesse la physionomie éveillée et vicieuse de ce prince, qui n'hérita pas des goûts studieux de son père (6).

Un bas-relief trouvé il y a quarante ans à Carthage et aujourd'hui au Louvre (7) offre au milieu l'image de la Terre, tenant deux enfants, portant des fleurs et des fruits et surveillant un troupeau; à droite, un personnage barbu, peut-être l'Océan, est une personnification de l'eau; à gauche, une femme, tenant deux flambeaux et entourée d'une ceinture de flammes, personnifie le feu; au-dessous d'elle, on voit, entre des roseaux, une urne couchée, symbole d'un fleuve, une grue, un serpent et un

(1) Tome XXIX, 1894, p. 540. Conf. *Mélanges,* XV, 1895, p. 346.

(2) Année 1894, p. 385-386 et pl. XV.

(3) *Bull. d'Oran,* 1895, p. 297-348; 1896, p. 117-148, 273-304 (monnaies).

(4) *Bull. Comité,* 1895, p. 62-67 et pl. V. Conf. *Mélanges,* XV, 1895, p. 343.

(5) Il était conservé à Hammam Rirha, mais une personne autorisée me dit qu'il a été trouvé à Cherchel.

(6) *Monuments Piot,* II, p. 191-196 et pl. XXIII (Héron de Villefosse). — M. Héron de Villefosse a signalé une petite tête en marbre très mutilée représentant aussi Ptolémée. Elle a été trouvée à Cherchel et envoyée par M. Waille au Louvre (*Bull. Antiquaires de France,* 1896, p. 72-74).

(7) Reproduit dans Schreiber, *Die hellenistischen Reliefbilder,* pl. XXXI.

crapaud. Ce bas-relief, de bon style, présente une très grande parenté avec un autre bas-relief, aujourd'hui à Florence et provenant, comme M. Petersen l'a démontré, de l'enceinte de l'autel de la Paix, élevé à Rome sous Auguste. La figure centrale, celle de la Terre, est exactement semblable: quant aux deux figures latérales, elles diffèrent: dans le monument romain, ce sont des personnifications de l'eau et de l'air. Selon M. Petersen (1), le bas-relief de Carthage ne serait qu'une copie de celui de Rome: par égard pour le climat africain, l'air y aurait été remplacé par le feu. Au contraire, M. Schreiber soutient, par de bons arguments (2) que le bas-relief de Rome n'est qu'une adaptation d'un original alexandrin, dont celui de Carthage est une copie exacte: les motifs représentés au-dessous de la figure du feu (ou plutôt de l'air embrasé) rappellent en effet le Nil.

M. R. M. Du Coudray La Blanchère, décédé au mois de juin 1896, appartint pendant trois ans à l'Ecole française de Rome, et les études qu'il entreprit alors sur les terres pontines furent justement remarquées. En 1881, il fut nommé professeur à l'Ecole supérieure des Lettres d'Alger. Il prit une part active à la rédaction du *Bulletin de correspondance africaine* qui fut fondé à cette époque. Un voyage qu'il fit dans la province d'Oran donna lieu à un intéressant rapport (3): il y montre combien l'élément indigène avait conservé de vitalité dans cette région sous la domination romaine, et il donne une bonne description des grands tombeaux appelés *Djedar*, qu'il rapporte avec raison à une basse époque (V^e^-VIIe siècle de notre ère) et qu'il attribue à une dynastie berbère. Sa thèse latine sur le roi Juba (4), publiée en 1883, est un essai, habilement présenté, mais parfois aventureux, qui tient un rang honorable dans la littérature historique africaine. Depuis 1884, La Blanchère fut surtout occupé par les fonctions administratives qu'on lui confia: d'abord en Tunisie, où il eut à créer un service archéologique et un musée central, puis en Algérie, où il fut chargé de l'organisation des

(1) *Römische Mittheilungen,* IX, 1894, p. 202 et note 1.
(2) *Jahrbuch des archäologischen Instituts,* XI, 1896, p. 91 et suiv.
(3) *Archives des Missions,* 3ème série, X, 1883, p. 1-129.
(4) *De rege Juba, regis Jubae filio,* Paris, Thorin.

musées et de la publication des monuments qu'ils renferment. Depuis cette époque, il publia cependant plusieurs travaux scientifiques: ce furent divers articles ou notes, parus dans la *Revue archéologique* et dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques;* la préface et quelques pages du volume intitulé *Collections du musée Alaoui* (1); une description du musée d'Oran (2); enfin un mémoire sur l'aménagement de l'eau dans l'Afrique ancienne, dont nous avons parlé plus haut. Dans ces diverses publications, La Blanchère a fait preuve d'une connaissance exacte des choses africaines, de sens historique, de goût artistique et surtout d'assez brillantes qualités d'exposition. A Tunis, grâce à l'appui des résidents généraux, MM. Cambon et Massicault, et du ministère de l'Instruction publique français, grâce aussi à bien des concours désintéressés, qu'il rencontra surtout dans l'armée, il put installer le beau musée du Bardo (ou musée Alaoui), qui restera son meilleur titre à notre reconnaissance. S'il ne faut pas oublier, — comme on semble l'avoir fait quelquefois, — la part très grande prise par ses collaborateurs aux publications qui portent son nom et à l'œuvre administrative dont il a eu l'honneur, il est certain que La Blanchère lui-même a beaucoup contribué à l'organisation des musées et du travail archéologique dans l'Afrique française.

Rome, Septembre 1896.

STÉPHANE GSELL.

(1) Paris, Firmin-Didot, 1890-1893.

(2) Dans le recueil intitulé *Musées et Collection archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie.* Paris, Leroux, 1893.

TABLE DES MATIÈRES





Fotoinc. Danesi Roma





Fototinc Danesi Roma

Pl IV.



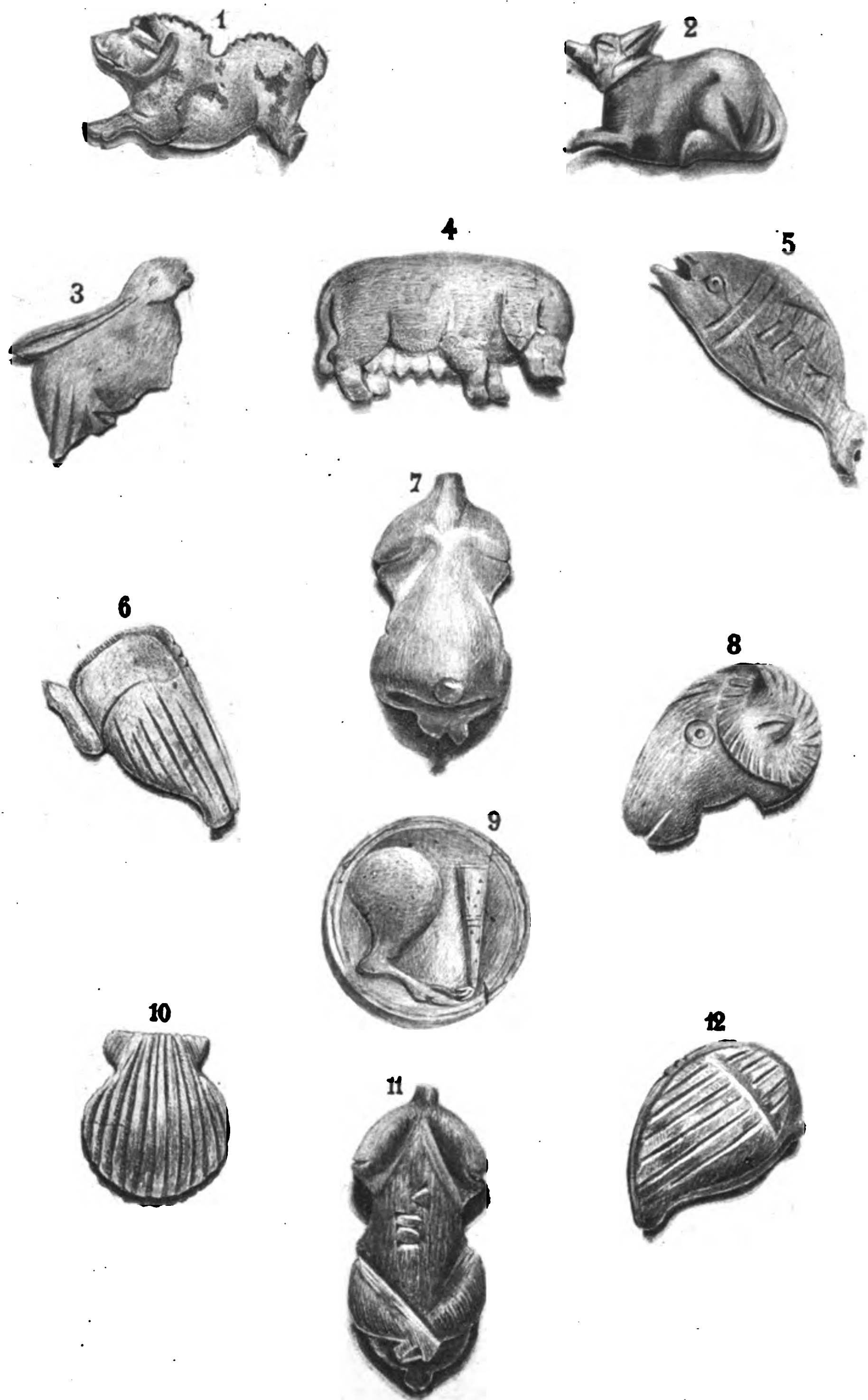


Fotoinc. Danesi Roma.





Fototnc. Danesi Roma



UNE COLLECTION DE TESSÈRES. *Fotot. Danesi Roma*



UNE COLLECTION DE TESSÈRES.

Fotinc Danesi Roma

1779. M Mélanges

ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

MÉLANGES

D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

XVI[e] année. — Fascicule V. — Août-Décembre 1896.

PARIS
LIBRAIRIE THORIN & FILS. A. FONTEMOING, SUCCESSEUR, 4, rue Le Goff.

ROME
SPITHÖVER, Place d'Espagne.





